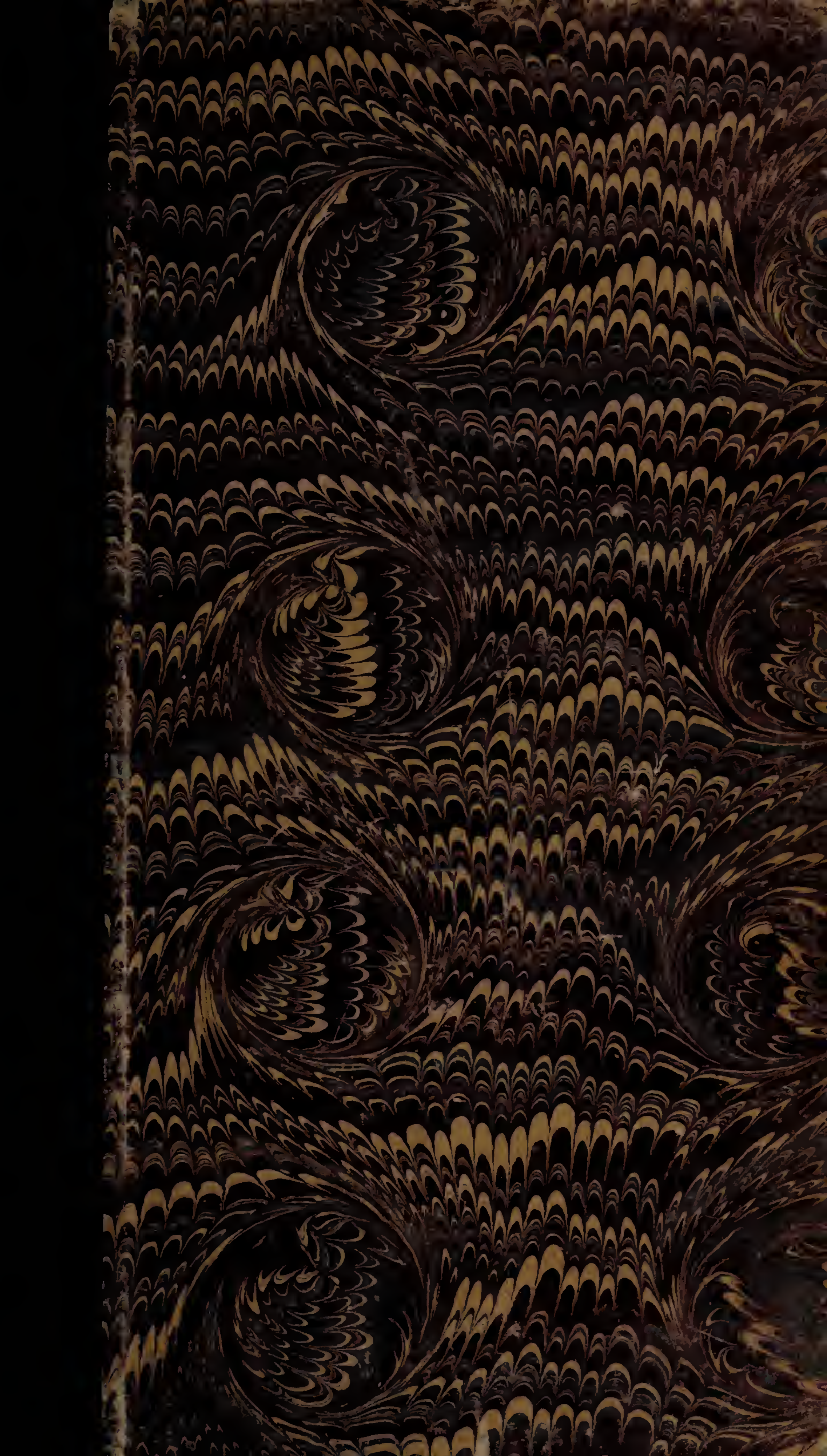


ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON

Association typographique lyonnaise. — Regard, rue Tupin, 31.



DIPHLOGÆNA TRAVIESI,
Mulsant et Verreaux ff

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON

Année 1867.

(NOUVELLE SÉRIE.)

TOME QUINZIÈME

PARIS
F. SAVY, LIBRAIRE
rue Hautefeuille, 24.

15 Janvier 1868.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

AU 31 DÉCEMBRE 1867

BUREAU :

MM. CHEVREAU G. O. ✠, sénateur, préfet du Rhône, *président d'honneur.*
MULSANT ✠, *président.*
PERROUD ✠, *vice-président.*
MILLIÈRE, *secrétaire général.*
DEBAT, *secrétaire-archiviste.*
GUICHARD, *trésorier.*

Conservateurs

MM. ROLLET, *pour la botanique.*
FALSAN, *pour la minéralogie.*
TERVER, *pour la zoologie.*
HOFFET, *bibliothécaire.*

Membres honoraires

MM. De la SAUSSAYE O. ✠, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.
Vincent (l'abbé) ✠, ancien inspecteur général de l'Université, en retraite.
Desjardins ✠, architecte en chef de la ville.
Milne-Edwards C. ✠, membre de l'Institut.
Blanchard ✠, membre de l'Institut.

Membres Titulaires

1833

MM.

Mulsant (Etienne) ✠, sous-bibliothécaire de la ville, professeur au Lycée, quai St-Vincent, 25.

1836

Hoffet (J.-G.), officier de l'Université, avenue de Noailles, 61.

1839

Gérard (le Dr), rue Constantine, 2.

1845

Jordan (Alexis), rue de l'Arbre-Sec, 40.

1846

Dugas (Ozippe), rue Impériale, 90.

Perroud (Benoît-Philibert), ✠ (Albert-le-Valeureux), quai Saint-Vincent, 43.

Beckensteiner (Christophe), rue Saint-Pierre, 14.

Millière (Pierre), place Kléber, 2.

Gaillard (Fleury), place Bellecour, 16.

1848

Terver (Martial), quai Pierre-Scize, 90.

Le Jolis (Auguste) ✠, président de la Société des sciences naturelles de Cherbourg.

1851

Forest (Jules) ✠, quai d'Albret, 25.

Blanchon (Aimé), rue Bourbon, 35.

Blanchon (Louis), place d'Albon, 13.

MM.

Dumortier (Eugène), avenue de Saxe, 97.
Malmazet (Jean-André), place Tholozan, 24.
Navier (Hippolyte), quai d'Herbouville, 1.
Cazenove (Raoul de), rue de l'Impératrice, 66.
Girodon (l'abbé), rue de Crémieu, 26.

1855

Guinon (Nicolas) ✱, chimiste, rue Bugeaud, 6.
Mangini (Lucien), ingénieur civil, rue St-Joseph, 2.
Rollet (M.-A.), cours Bourbon, 84.
Jaricot (Ernest), négociant, rue Puits-Gaillot, 21.

1856

Pallias (Honoré), rue Centrale, 25.
Gabillot (Joseph), quai des Célestins, 5.
Bizot (Jules), agent de change, rue Impériale, 7.
Vernier (Louis), rue Bourbon, 53.
Dériard (Auguste), avenue de Saxe, 112.
Monterrat (Amédée), rue Royale, 29.
Guichon (Jean), pharmacien, rue de l'Impératrice, 31.
Arlès-Dufour (Gustave), négociant, place Tholozan, 19.
Vachon (Antoine) ✱, négociant, quai St-Vincent, 39.
Poncin (Henri-Athanase), chef d'institution, rue de la Bourse, 4.
Rambaud (André), quai des Augustins, 61.

1857

Fournereau (l'abbé), professeur à l'institution des Chartreux.
Bonnes (Martial), régisseur à l'Ecole vétérinaire.

1858

MM.

Rey (Claudius), à Villié.
Joannon (Antonin) ✻, quai Tilsitt, 22.
Domingeon (L.), rue Ste-Hélène, 25.
Sanlaville (Benoît), à Beaujeu.

1859

Willermoz (Ferdinand), rue Bourbon, 38.
Seytre (l'abbé), aumônier, à Vernaison.
Eymard (Paul), rue Constantine, 22.
Andrieux (Louis), rue Gasparin, 12.
Revelière, receveur de l'enregistrement à Blain (Loire-Inférieure).

1860

Pariset (Ernest), quai St-Clair, 14.
Biétrix (Camille), rue Lanterne, 31.
Vallod (Auguste), ingénieur civil, rue de l'Impératrice, 50, à Ivry.
Roë (Henri), premier avocat général, à Grenoble.
Bachelet (le Dr), place de l'Impératrice, 8.
Barrier (le Dr) ✻, quai d'Orsay, 1, à Paris.
Sichel (le Dr) (O ✠ ✠ ✻), rue de la Chaussée-d'Antin, 50, Paris.
Marseul (l'abbé de), rue Demours, 15, à Paris.
Galichon (Emile), rue de Rivoli, 182, à Paris.
Maison, rue de Tournon, 17, à Paris.
Berne (Philippe), négociant, à St-Chamond (Loire).
Chaurand (Amand) C ✠ (Saint-Grégoire), avocat, rue Sala, 23.
Debat (Louis), place Napoléon, 7.
Guillermaud, villa Montmorency, à Auteuil.

MM.
Ravinet (le Dr Jules), rue Constantine, 5.
Gervais (le Dr Jules), rue Rozier, 1.
Million (Francisque), cours Morand, 60.
Dardoin aîné, rue Paradis, 37, à Marseille.
Charvériat (Antoine-Marie), notaire, rue d'Algérie, 27.
Lagrevol (de), conseiller à la Cour, rue Martin, 4.
Perez-Arcaz (Laureano), professeur à l'Université de Madrid.
Chaule ✱, lieutenant de marine, au Sénégal.
Bonvouloir (le vicomte Henri de), rue de l'Université, 15, à Paris.
Mangini (Félix), ingénieur civil, place Bellecour, 6.
Desgrand (Paul), place de la Charité, 9.
La Bonnardière (le Dr de), rue Sainte-Hélène, 33.

1861

Herculais (le comte d') ✠ ✠, quai de la Charité, 5.
Faisant (Jean), quai de Retz, 10.
Dubreuil (Auguste), avocat, rue de l'Impératrice, 95.
Roure (Adrien), directeur de la *Nationale,* à Vienne (Isère).
Du Marais, conseiller de préfecture, Lyon.
Baudrier ✱, conseiller à la Cour impériale, rue du Plat, 8.
Amor (Fernand), professeur au collége de Cordoue (Espagne).
Bresson (Louis), architecte, place de la Bourse, 2.
Allard (Clément), rue Saint-Polycarpe, 9.
Piellat (de), juge à Lyon, rue Impériale, 58.
Dupasquier (Louis) ✠ (SS. Maurice-et-Lazare), rue St-Joseph, 3.
Grindon (Amédée), juge à Trévoux (Ain).
Péricaud de Gravillon (Arthur), rue du Pérat, 28.

MM.

Laplagne (Théobald de), rue de Boigne, à Chambéry.

Giroud (Jean-Benoît), chef d'institution, rue Jean-de-Tournes, 8.

Poncins (le comte de), à Feurs (Loire).

Goure (l'abbé), aux Minimes.

Frachon (l'abbé), à Annonay (Ardèche).

Galtier (André), place Louis XVI, 2.

Félix, naturaliste, à Leipzig.

Bouniols, propriétaire, rue Neuve, 17.

Franc (Théophile), rue Neuve, 7.

Taulier (Louis-François), professeur au Lycée, quai de l'Hôpital, 2.

Meaux (le vicomte Camille de), à Montbrison (Loire).

Quirielle (Paul de), à Montbrison (Loire).

Bellaguet ✻, chef de division au Ministère de l'instruction publique, à Paris.

Servaux ✻ ✠. (SS. Maurice et Lazare), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique, à Paris.

Perret (l'abbé Armand), à la maison des Chartreux.

Berthoz (Lucien), rue Gentil, 17.

1862

Boffard (Joannès), place de la Bourse, 2.

Mayet (Valery), négociant à Cette.

Jutet (le docteur), rue de la Bombarde, 3.

Brun (Claude), avocat, quai de l'Archevêché, 18.

Guimet (Emile), place de la Miséricorde, 1.

Vachat (du), juge à Belley (Ain).

Beaujeu (Benoît), place Bellecour, 3.

Crolas (Ferdinand), pharmacien, rue de Trion, 10.

MM.

De Locre (le docteur) (O ✱), rue de la Reine, 47.
Chartron (Jacques), rue Poullaillerie, 2.
Harel, maître de forges, à Vienne (Isère).
Binet (le docteur), à Champvert, Grandes-Terres, 31.
Schneider (Henri) (G O ✱), directeur du Creuzot.
Ailly (le baron d') ✱, en son château près Roanne (Loire).
Chanel (Joseph), rue de l'Impératrice, 99.
Widor (Charles-Marie), ✠, rue Sala, 4.
Berthet (Jean-Marie), quai St-Vincent, 39.
Hedde (Isidore) ✱, rue de la Reine, 35.
Bouchet (Henri) ✠, place Bellecour, 18.
De Varax, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Piaton (Pierre), Président de la Société des Sciences industrielles, rue Ravez, 19.

1863

Bernard (Pierre-Emile), avocat, rue Jean-de-Tournes, 8.
Roman (Ernest), place des Pénitents-de-la-Croix, 1.
Michel (Victorin), rue de Bourbon, 10.
Brunet-Lecomte ✱ ✠, rue des Colonies, 2.
Mesnil (Révérend du), receveur de l'enregistr. à Meximieux (Ain).
Lacroix (François), pharmacien à Mâcon.
Guinon (Francisque), rue Bugeaud, 6.
Dugas (Henri), rue Sala, 2.
Coudour (l'abbé), curé de l'Immaculée-Conception.

MM.

Millon (Aimé), négociant, rue de l'Impératrice, 32.

Dugas (Prosper), place Tholozan, 22.

1864

Piaton (Claudius), négociant, quai Tilsitt, 26.

Pérouse (Honoré), avocat, place des Célestins, 5.

Guichard (Joachim), place des Terreaux, 12.

Siméan (Pierre), quai Fulchiron, 21.

Riaz (Auguste de), banquier, quai de Retz, 10.

Fournereau, propriétaire, à Mornant (Rhône).

Fabre (Léon), négociant, rue Puits-Gaillot, 4.

Arthaud (le docteur) ✻, montée du Chemin-Neuf, 4.

Gautier (Charles), place St-Clair, 1.

Mollard, rue du Plat, 16.

Kleinmann (Edouard), au Crédit Lyonnais.

Lévy (Gustave), négociant, quai St-Antoine, 29.

Merlet (l'abbé), curé de Ste-Blandine.

Newesel (Joseph de), propriétaire à Givors.

Coupat (l'abbé), supérieur du séminaire de St-Jean.

Bonnamour (Camille), négociant, rue Grenette, 23.

Jerphanion (Victor de), place Bellecour, 28.

Pitiot-Coletta ✻, maire de Tassin.

Piégay (Edouard), rue du Plat, 10.

Boucod, à Saint-Vallier (Drôme).

Beylot (le Dr) ✻, médecin militaire aux Colinettes.

1865

Chantron (Alphonse) ✻, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Sala, 33.

MM.

Goyard (François), place Sathonay, 1.
Lortet (le docteur Louis), avenue de Saxe, 69.
Desgrand (Louis), négociant, rue Lafond, 24.
Charvériat (Honoré), quai Castellane, 22.
Fourreau (Jules), cours Vitton, 57.
Milsom, négociant, place Tholozan, 19.
Gaynon, négociant, rue Mercière, 26.
Finaz (le docteur), à Marcy-le-Loup (Rhône).
Durand de Fontmagne (le baron) ✠, à Fleurieu (Rhône).
Pain (Antoine), place Gerson, 3.
Perraud (Louis), quai Tilsitt, 25.
Falsan (Albert), rue de la Charité, 7.
Tardy (James), négociant, rue Ste-Catherine, 3, à St-Etienne (Loire).
Faidy (Frédéric), négociant, place St-Nizier, 2.
Marnas, chimiste, quai Castellane, 1.
Chabrières, négociant, place Louis XVI, 12.
Royané (Aimé), négociant, rue de l'Impératrice, 7.

1866

Missiol, ingénieur des tabacs, rue d'Amboise, 14.
Vernet (Laurent-Louis), propriétaire à Caluire.
Perret (Michel), quai de la Charité, 34.
Bourdin (l'abbé), supérieur du Séminaire, à Alix.
Grand (Julien), maître de forges à Oullins.
Pichot (Emmanuel), négociant, place de la Fromagerie, 9.
Beckensteiner (Charles), rue Saint-Pierre, 14.
Gensoul (Paul), rue du Plat, 10.
Darnat (Pierre), négociant, rue de l'Impératrice. 19.
Gautier (Louis) propriétaire à Oullins.

MM.

Faure (Félix), négociant, rue Ferrandière, 27.

Dubouis (Eugène), rue Bugeaud, 19.

Bazin, droguiste, rue Lanterne, 2.

Gourdant (Pierre), propriétaire à Chaponost.

Caumont (Alfred), rue des Remparts-d'Ainay, 17.

Sonthonax (Léon), rue Centrale, 3.

Bovagnet, négociant, rue Neuve, 32.

Bourdon, négociant, place Tholozan, 18.

Darfeuille, architecte, avenue de Saxe, 97.

Commerson (Jean) ✻, chef de bataillon au 13e de ligne.

Bernard (Maurice), rue de Bourbon, 36.

Gillet (Joseph), chimiste, quai Saint-Vincent, 27.

Thevenin ✻, conseiller à la Cour, rue Ste-Hélène, 24.

Monfalcon (J.-B.) O ✻, bibliothécaire en chef de la ville.

1867

Thivel (Antoine), de Tarare.

Robin (Léopold) ✻, banquier et adjoint à M. le Maire du 1er arrondissement, place Bellecour, 53.

Genevet (Antoine), rue Kléberg, 19.

Moyret (Marius), chimiste, rue des Bains, 8.

Ruffier (Albert), négociant à Tarare.

Bonnamour (Jean-François), négociant, rue Grenette, 23.

Pignatel, quai Castellane, 20.

Guérin (Louis), banquier, rue Puits-Gaillot, 31.

Des Garets (le comte Septime), quai de l'Hôpital, 13.

Olphe-Galliard (Léon), quai Fulchiron, 24.

Caquet-Vauzelles (Victor), négociant, rue des Feuillants, 6.

D'Avenas, place Maurel.

MM.
Nicod (Louis), rue Cuvier, 7.
Benier, cours Vitton, 1.
Sandrier (Louis), place St-Clair, 7.
Fournier (Alexandre), négociant, rue d'Algérie, 23.
Monin (le docteur Frédéric), quai de la Charité, 23.
Roux (André), rue du Griffon, 13.
Ribollet (Joseph), rue de l'Impératrice, 36.
Rampon (Laurent), passage de l'Hôtel-Dieu, 16.
Benjamins (Édouard), cours d'Herbouville, 16.

Membre décédé :

M. Maurel (Célestin), mort le 13 janvier 1867.

La Société n'admet aujourd'hui que des membres titulaires et des membres honoraires.

TABLE DES MATIÈRES

Tableau des membres de la Société v
Tribu des Scuticolles, par MM. Mulsant et Rey 1
Iconographie et description des Chenilles et Lépidoptères inédits, par M. P. Millière. 189
Tribu des Floricoles, par MM. Mulsant et Rey. 237
Description d'une espèce nouvelle de Carabide, par MM. Mulsant et Rey. 403
Description d'une espèce nouvelle d'*Auletes*, par MM. Mulsant et Godart. 407
Description d'une espèce nouvelle d'*Athous*, par MM. Mulsant et Godart. 409
Description de deux nouvelles espèces de coléoptères, par MM. Mulsant et Godart. 411
Extraits des procès-verbaux 415

TRIBU

DES

SCUTICOLLES

CARACTÈRES. *Antennes* insérées à découvert sur les côtés du front, près du bord interne antérieur des yeux; terminées par une massue ordinairement de trois articles, mais parfois d'un nombre différent; moins longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax; susceptibles de se cacher, dans le repos, sous les côtés de ce dernier, ou destinées à se loger dans une cavité ou dans un sillon du repli de celui-ci; habituellement de onze articles, rarement de huit ou même de cinq. *Tête* petite ou médiocre; penchée ou verticale; engagée dans le prothorax au moins jusqu'aux yeux. *Parties de la bouche* peu saillantes : les inférieures, parfois cachées. *Mâchoires* à deux lobes, souvent soudés, au moins à leur base : l'interne, armé, chez plusieurs, d'un crochet corné. *Prothorax* notablement plus large que long; embrassant, en devant, les côtés de la tête, ou l'encapuchonnant un peu; offrant toujours la partie médiane de sa base prolongée en arrière. *Elytres* voilant le dessus de l'abdomen. *Ventre* de cinq articles, tous libres. *Pieds* courts : cuisses et tibias susceptibles souvent de se contracter contre le ventre dans l'état de repos. *Hanches antérieures* plus ou moins saillantes, coniques ou oblongues, contiguës ou séparées : les postérieures transverses lamelliformes. *Tarses* de cinq articles, simples : les quatre postérieurs au moins non susceptibles de se replier contre le tibia.

Outre les autres caractères qui servent à distinguer ces insectes de ceux des Tribus voisines, ceux-ci présentent une disposition commune à toutes les espèces : celle d'avoir le prothorax prolongé en arrière en forme d'écusson, dans la partie médiane de sa base : de là, le nom de SCUTICOLLES donné aux coléoptères de cette Tribu.

ÉTUDE DES PARTIES EXTÉRIEURES DU CORPS.

Il est utile, avant d'arriver à la description des genres et des espèces de ces insectes, d'examiner en détail les diverses parties de leur corps, et de jeter un coup d'œil sur les principales modifications qu'elles subissent.

La *Tête*, toujours plus ou moins penchée ou verticale, est toujours engagée jusqu'aux yeux dans le prothorax, et parfois presque encapuchonnée par lui.

L'*Epistome* est le plus souvent confondu avec le front, et offre rarement des traces de la suture frontale.

Le *Labre* est transverse et toujours apparent.

Les *Mandibules* courtes ou peu saillantes, quelquefois voilées par la partie antérieure du prosternum, sont armées et destinées à agir l'une contre l'autre comme des tenailles robustes; ordinairement leur bord intérieur est garni d'une bordure membraneuse.

Les *Mâchoires* sont divisées en deux lobes coriaces, mais souvent soudés sur une partie plus ou moins étendue de leur base : l'externe, un peu plus grand et plus large, est obliquement coupé et frangé à son extrémité : l'interne est souvent armé, à sa partie antéro-interne, d'un crochet corné, plus ou moins voilé par les cils qui garnissent le bord antérieur de ce lobe.

Les *Palpes maxillaires* peu allongées; les 1er et 3e articles plus courts, et le 4e subcylindrique.

Le *Menton* est ordinairement plus long que large, tantôt légèrement échancré en devant, tantôt entier.

La *Languette*, souvent recouverte par le menton, est membraneuse, ciliée, et de forme variable.

Les *Palpes labiaux* ont trois articles, dont le basilaire est, en général, à peine apparent : le dernier, en ellipse ou en ovale émoussé ou subtronqué à l'extrémité, s'insère sur la partie antéro-interne du 2e, plutôt qu'à l'extrémité de celui-ci.

Les *Yeux*, situés sur les côtés de la tête, sont entiers ou légèrement

échancrés par les joues ; le plus souvent subhémisphériques, quelquefois ovalaires ou oblongs, comme on le voit chez les Anthrènes.

Les *Antennes*, l'organe toujours le plus diversifié chez les insectes, sont toujours terminées par une massue; mais elles varient dans le nombre de leurs articles, dans leur configuration et dans leur manière de se tenir dans l'état de repos. Elles sont toujours assez courtes pour ne pas se prolonger jusqu'aux angles postérieures du prothorax. Le plus souvent elles ont onze articles; mais parfois elles n'en ont que huit ou même cinq, comme on le voit chez quelques espèces du genre Anthrène. Le 1er des articles, qui constitue la base de la tige, est subglobuleux et ordinairement un peu plus gros que le 2e : les suivants ont un diamètre plus étroit, sont moniliformes et plus ou moins serrés jusqu'à la massue. Celle-ci se montre le plus souvent composée de trois articles (mais parfois l'article précédent semble en faire partie) ou même elle en présente un nombre variable, soit dans les genres différents, soit dans les mêmes espèces, suivant les sexes, comme on le voit chez les Trogodermes. Ces articles de la massue varient dans leurs formes et leurs proportions : le dernier acquiert parfois, au moins chez les ♂, une longueur exagérée. Dans le repos, l'insecte tient ordinairement les antennes étendues sous les côtés du prothorax ; mais souvent le repli de ce dernier ou les côtés de l'antépectus, sont creusés d'une cavité particulière pour recevoir ces organes.

Le *Front* est ordinairement chargé d'un stomate ou œil lisse, qui manque chez les Dermestes.

Le *Prothorax*, toujours transversal, embrasse, en devant, la tête sur les côtés, et semble, par là, l'encapuchonner un peu ; il s'élargit d'avant en arrière, et se montre ordinairement, à sa base, de la largeur de celle des élytres, dont il embrasse un peu les épaules. Quelquefois, comme on le voit chez les Anthrènes, il laisse apercevoir latéralement une partie du sillon destiné à recevoir les antennes. La partie médiane de sa base est toujours prolongée en arrière en un angle scutiforme, ou tronqué à sa partie postérieure : dans le premier cas, l'écusson se trouve voilé, rapetissé ou peu distinct : dans le second, il est plus apparent, et la largeur de la troncature varie suivant les genres. L'espace compris entre cette partie médiane et chaque angle posté-

rieur, est tantôt en ligne oblique et rectiligne, tantôt elle forme un arc dirigé en avant, plus ou moins léger. Par suite de son élargissement d'avant en arrière, le prothorax est toujours plus convexe à son bord antérieur que vers sa base ; quelquefois sa partie longitudinale médiane offre une sorte de dos qui rend sa convexité plus inégale..

L'*Ecusson* varie dans ses dimensions, comme nous l'avons dit.

Les *Elytres*, subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers de leur longueur, sont arrondies ou subarrondies postérieurement, prises ensemble; elles sont médiocrement convexes, au moins sur le dos, et voilent le dessus de l'abdomen. Leur *repli*, en général graduellement rétréci d'avant en arrière sur les côtés de la poitrine, plus rarement d'une largeur presque égale, est réduit à une tranche sur les côtés du ventre. Dans sa partie antérieure, il forme souvent un angle droit ou obtus avec le bord externe des élytres, d'autres fois il semble continuer leur courbure et s'appliquer sur toute sa largeur sur les parties latérales de la poitrine.

Les *Ailes* existent, généralement.

Le dessous du corps, toujours en harmonie avec les habitudes des insectes, présente, suivant les genres, des modifications remarquables.

Le *Prosternum*, petit ou médiocre et atteignant à peine en arrière la moitié des hanches, chez les Dermestes et les Orphiles, se rétrécit le plus souvent en une pointe, prolongée au-delà de ces parties basilaires des pieds antérieurs, et souvent reçue dans une entaille ou échancrure du mésosternum. A sa partie antérieure, le prosternum laisse parfois à la bouche toute sa liberté, comme les Dermestes et les Attagènes en offrent l'exemple; d'autres fois il s'avance en une sorte de mentonnière voilant le menton et les mâchoires, comme dans les Mégatomes et quelques genres suivants, en ne laissant visible que le labre, comme chez les Anthrènes et les Trinodes.

L'*Antépectus*, par suite de l'inclinaison des bords latéraux du prothorax, est souvent concave sur les côtés pour recevoir les antennes, dans l'état de repos ; d'autres fois il est creusé d'excavations destinées à les loger, dans les moments de frayeur ou d'immobilité.

Le *Mésosternum* varie dans ses proportions et dans sa forme. Chez les uns, il est tantôt plus long que large; chez les autres, sa largeur

excède sa longueur et il refoule alors plus visiblement les hanches intermédiaires sur les côtés. Dans le premier cas, il est tantôt linéaire, comme chez les Dermestes, tantôt entaillé en devant pour recevoir la pointe du mésosternum, comme on le voit chez les Attagènes, les Mégatomes et les Hadrotomes. Chez les espèces ayant cette partie plus développée en largeur, le mésosternum, rarement entier, comme les Orphiles en offrent l'exemple, est le plus souvent entaillé en devant, ou même presque divisé en deux, comme on le voit chez les Anthrènes et autres genres voisins.

Le *Métasternum* est large.

Les *Postépisternums* sont subparallèles.

Les *Epimères du Postpectus* sont en partie voilées par les élytres. Chez les Dermestes, à leur angle antéro-interne, elles forment une petite pièce triangulaire en dehors de l'angle antéro-externe des postépisternums. Dans ce même genre et quelques autres, leur extrémité postérieure est plus ou moins libre ; chez les Mégatomes, les Hadrotomes, les Anthrènes et plusieurs Attagènes, elle est voilée par l'extrémité des postépisternums. Chez les Orphiles, dont les hanches postérieures s'étendent à peu près jusqu'aux côtés de la poitrine, elles sont peu apparentes.

Les *Pieds*, généralement courts ou médiocres, restent ordinairement cachés sous le corps, quand l'insecte s'arrête, frappé d'un sentiment d'effroi ; quelquefois même, comme on le voit chez les Anthrènes, les cuisses, contre lesquelles se replient les jambes, sont reçues dans des rainures pour leur permettre de se coller plus exactement au corps.

Les *Hanches antérieures* sont obconiques, obtusément terminées à leur extrémité, saillantes, tantôt contiguës ou à peu près dans leur seconde moitié, comme on le voit chez les Dermestes ; d'autres fois elles laissent apparaître, dans toute sa longueur, le prosternum, qu'elles compriment plus ou moins.

Les *Hanches intermédiaires* sont ovalaires, obliques, enfoncées, tantôt rapprochées l'une de l'autre, quand le mésosternum est étroit, comme chez les Dermestes, les Attagènes et les deux genres suivants : elles sont, au contraire, plus ou moins distantes, quand le mésosternum acquiert en largeur une plus grande dimension, comme les Trogodermes, les Anthrènes et quelques autres genres en donnent l'exemple.

Les *Hanches postérieures*, peu séparées entre elles, sont lamelliformes, transverses, et s'étendent parfois à peu près jusqu'aux côtés de la poitrine chez les Orphiles.

Les *Trochanters* sont médiocres, et égalent au plus le quart de la longueur des cuisses, chez les postérieures.

Les *Cuisses* sont creusées, sur leur tranche inférieure, d'une rainure ou d'un sillon, destiné à recevoir la jambe dans l'état de repos.

Les *Tibias* se montrent armés, principalement chez les Dermestes, de petites dents ou épines, sur leur tranche extérieure ; ils sont inermes ou presque inermes chez les espèces des derniers genres. Ordinairement ils sont grêles : quelquefois, chez certains Attagènes, les antérieurs sont comprimés, un peu dilatés et arqués sur leur tranche externe. Habituellement ils sont terminés par deux éperons, quelquefois courts, surtout aux jambes de devant.

Les *Tarses* sont simples ; toujours de cinq articles, dont les proportions varient suivant les genres : le dernier est terminé par deux crochets. Dans l'état de flexion des pieds, c'est-à-dire quand l'insecte rapproche de son corps ces organes de la marche, les tarses sont ordinairement libres : chez les Orphiles cependant, les antérieurs, par exception, se relèvent, pour se loger dans un sillon du côté interne de la jambe.

L'*Abdomen* offre sept arceaux sur le dos, cinq sur le ventre : les six premiers au moins voilés par les élytres, sont membraneux et portent chacun sur les côtés une paire de stigmates, dont l'antérieur est moins petit que les autres : ceux du ventre sont cornés et le plus souvent presque égaux ; parfois cependant le premier est égal aux deux suivants réunis, comme on le voit chez les Orphiles.

VIE ÉVOLUTIVE.

Les larves de quelques insectes de cette tribu ont depuis longtemps attiré l'attention des naturalistes. Blankaart (1), Gœdart (2) et Frisch (3), en ont mentionné quelques-unes. Herbst (4) et surtout De

(1) Blankaart, *Schou-Burg der Rupsen, etc.*, 1688.

(2) Gœdart, *Métamorph. nat.*, 1700.

(3) Frisch, *Beschreib. von all. Insect,* t. IV, Berlin, 1720 et suiv.

(4) Herbst, *Natursyst. aller Insect.* 1785 et suiv.

Geer (1) en ont donné des descriptions et des figures plus soignées. Depuis le commencement de ce siècle, elles ont été étudiées avec plus de soin par divers entomologistes, dont nous aurons soin de mentionner les travaux.

Leur *Tête*, généralement petite, cornée, convexe, penchée ou subperpendiculaire, offre un *Epistome*, séparé du front par une suture frontale ; un *Labre* distinct ; des *Mandibules* courtes, cornées et terminées par un bord obtus ; des *Mâchoires* terminées par un ou deux lobes, dont l'interne est tantôt grêle, tantôt armé d'un crochet ; des *Palpes maxillaires* de trois articles ; un *Menton* coriace ; une *Languette* membraneuse ; des *Palpes labiaux* courts et de deux articles.

Le *Corps* est composé de douze anneaux, dont les trois premiers ou thoraciques, portent chacun en dessous une paire de pieds ; il est revêtu d'une peau écailleuse, chez les uns, coriace chez les autres, plus ou moins garnie de poils.

Les *Pieds* sont courts, assez robustes et terminés par un seul ongle.

Les *stigmates* sont au nombre de neuf paires : la première, située sur les côtés du bord antérieur du médipectus : les autres sur les côtés des huit premiers segments de l'abdomen.

Mais en dehors de ces caractères généraux, les larves de nos Scuticolles présentent des formes et des singularités particulières, signalées par Latreille et par divers autres écrivains, et qui les ont fait répartir par M. Brullé (2), et plus tard, avec plus de précision par Erichson (3) en trois catégories. MM. Chapuis et Candèze (4) ont donné la traduction suivante du travail du naturaliste de Berlin.

I. Dernier segment de l'abdomen armé en dessus, à son bord postérieur, de deux pointes cornées. Anus tubuleux, servant à pousser l'insecte en avant. Corps densement recouvert de longs poils hérissés, dont la plupart, sous un fort grossissement, paraissent ramifiés. (*Dermestes*).

II. Dernier segment de l'abdomen inerme. Anus non tubuleux, ne servant pas à la progression. Corps allongés recouverts de téguments

(1) De Geer, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insect.*, t. iv, 1774.

(2) *Hist. nat. des Insectes*, t. v, (1835), p. 367 et suiv.

(3) *Naturg. d. Ins. Deutsch.* t. iii (1848), p. 422.

(4) *Catalogue des larves de Coléoptères* (1853), p. 98.

cornés, et ordinairement de petites écailles collées à la peau ; garni au bord postérieur des anneaux de poils dirigés en arrière, presque glabre ou peu poilu sur le reste. Extrémité de l'abdomen garni d'un faisceau de longs poils. Segment anal ne servant pas à la progression. (*Attagenus.*)

III. Dernier segment de l'abdomen inerme ; anus ne servant pas à la progression. *Corps* ovalaire ou ovale oblong, médiocrement convexe ; plus ou moins poilu ; terminé par un faisceau de poils renflés à leur extrémité ; ordinairement paré en outre, sur les côtés des derniers segments abdominaux, de faisceaux de poils couchés et rapprochés dans l'état de repos, mais pouvant se relever et diverger en forme de houppe. sous la volonté de l'insecte. (*Trogoderma, Tiresias, Anthrenus.*)

A ces catégories on peut ajouter la suivante :

IV. Dernier segment de l'abdomen inerme. Anus ne servant pas à la progression. *Corps* ovalaire ; médiocrement convexe; non terminé par un faisceau de poils ; hérissé, principalement sur chaque tiers externe du dessus du corps, de soies raides et inégalement longues, garni sur les côtés des derniers arceaux de soies inclinées. (*Trinodes.*)

Ces larves de nos Scuticolles chargées par la Providence de la disparition des matières animales privées de vie, et surtout de leurs parties desséchées ont, par là même, des habitudes souvent funestes à nos intérêts. Aussi, comme tous les êtres malfaisants, travaillent-elles dans l'ombre, et cherchent-elles à se cacher pour se livrer à leur industrie. Celles des Dermestes, plus fortement armées, sont aussi les plus voraces.

Quelquefois, ministres d'une Providence qui veille au bien-être de l'homme, elles pullulent sous les cadavres des animaux abandonnés dans les champs à l'influence des agents extérieurs, chargés d'en hâter la décomposition. Quand les vers des mouches carnivores ont détruit les matières fluides ou molles de ces restes délaissés; quand les Silphes et autres nécrophages sont venus prêter leur secours à ces premiers artisans de destruction, pour faire disparaître plus promptement ces foyers d'infection, elles s'occupent à ronger les peaux, les tendons et autres organes d'une certaine consistance, et à réduire ces restes inanimés à l'état de squelette. Elles osent même parfois outrager nos dépouilles mortelles : les momies égyptiennes montrent souvent, sous les bandelettes dont elles sont enveloppées. des Dermestes, sous leurs di-

vers états, qui étaient venus chercher fortune aux dépens de ces corps embaumés, objets d'un culte pieux (1).

Quelques larves de ces insectes, et principalement celle du lard, sont communes dans nos maisons; elles y visitent nos viandes desséchées et diverses autres provisions alimentaires, surtout la graisse de nos porcs. Les poils dont les côtés de leurs corps sont hérissés, préservent leurs stigmates de l'influence fâcheuse que pourrait exercer, sur ces orifices respiratoires, l'oléine dont ce lard est chargé. Elles abondent dans nos séchoirs réservés aux dépouilles de nos animaux de boucherie; elles dévastent nos richesses naturelles, collectées parfois avec tant de soins et de peines : elles dévorent les chrysalides. objets de nos espérances, et, à défaut de substances animales, rongent au besoin le liége de nos boîtes et de nos bouchons; on les accuse même d'avoir détruit, une fois, une cargaison entière de ces substances subéreuses (2).

D'autres larves de Dermestes vivent dans les nids de diverses chenilles, dans ceux des bourdons (3) ou de quelques autres hyménoptères (4), pour dévorer les enveloppes abandonnées, après chaque mue, par ces insectes, dans leur jeune âge, ou pour se repaître de leur corps durant l'état de nymphe.

Les larves des Attagènes s'attachent principalement aux peaux des mammifères et des oiseaux. Elles en lacèrent le derme, tondent les poils et les plumes, et font ainsi perdre à nos animaux empaillés toute leur valeur. Quels ravages n'occasionnaient-elles pas autrefois dans nos cabinets d'Histoire naturelle, quand l'art de la taxidermie n'avait pas encore trouvé le moyen d'opposer à leurs dents avides des préservatifs empoisonnés ? Et même, malgré ces précautions, combien de mal ne font-elles pas encore, si notre négligence laisse trop longtemps ces objets sans être visités !

Quelques-unes de ces larves ne sont que trop connues des pelletiers, dont les richesses sont exposées à leur voracité. Pour en débarrasser ou plutôt pour en préserver leurs marchandises, les possesseurs de celles-ci

---

(1) Westwood, *Introd., To the modern Classif.*, t. I, p. 158.

(2) Westwood, loc. cit.

(3) Hampe. *Wien. Entom. Zeitschr.* t. V, 1861, p. 69.

(4) Latr. *Hist. nat. des Fourmis*, p. 320.

ont soin, à certaines époques, de faire baguetter, hors de leurs dépôts, les peaux soupçonnées d'être infectées d'œufs, d'où sortiraient bientôt des vers rongeurs. Mais comment pouvoir prendre ces précautions dans des commerces établis sur une large échelle ? Il y a un certain nombre d'années, elles commirent de tels dégâts dans les magasins de fourrures de la Compagnie d'Hudson, à Londres, qu'une récompense de 20,000 livres sterling (1) fut promise à celui qui trouverait le moyen de délivrer ces peaux de ces disséqueurs redoutables.

Les larves des Mégatomes et de quelques genres voisins, se rencontrent principalement sous les écorces, ou dans les galeries creusées dans les troncs de nos arbres, ou dans le vieux bois, par divers insectes. Elles cherchent, dans ces retraites obscures, pour en faire leur profit, les pellicules desséchées, abandonnées par les vers lignivores, artisans de ces dédales, celles des araignées qui se cachaient dans ces lieux ténébreux, ou les restes des petits cloportes, qui y ont passé leurs derniers jours.

Celles des Anthrènes, plus nuisibles et plus funestes, sont le fléau de nos cabinets d'Histoire naturelle et les ennemis les plus redoutables de nos collections ; elles dépilent et déplument nos mammifères et oiseaux empaillés, et portent surtout la dévastation parmi nos trésors entomologiques. Elles pénètrent dans le corps de nos insectes, pour se soustraire à nos regards. Un peu de poussière tombée au pied de l'épingle, et formée par leurs excréments et par quelques débris des organes attaqués, peut seule d'abord révéler leur présence, quand les coléoptères ou les papillons sont dans des boîtes placées horizontalement. Si ces objets sont piqués dans des cartons disposés d'une manière verticale, il devient parfois difficile de reconnaître dans quel individu se trouve logé l'ennemi. Dans tous les cas, si notre vigilance est en défaut, la destruction des membranes de l'insecte attaqué occasionne bientôt la chute des parties solides, quand celles-ci ne sont pas elles-mêmes dévorées.

Une espèce d'Ichneumonide, comme l'a remarqué de Geer, fait la guerre à ces larves rongeuses, en déposant dans leur sein un œuf parasite, qui devient la cause de leur mort ; mais, dans nos armoires

---

(1) Westwood, l. c.

et nos cartons, ce petit vengeur de nos droits vient rarement au secours de nos trésors menacés.

On a souvent cherché les moyens de préserver de la dent meurtrière de ces vers destructeurs nos richesses tirées du règne organique. Dans ce but, on place souvent dans nos cabinets d'histoire naturelle du camphre et diverses autres subtances odorantes; mais la plupart de celles-ci ne peuvent qu'atténuer ou neutraliser les effluves exhalés par les objets plus ou moins précieux conservés dans nos meubles, elles n'empêchent pas à la larve qui s'y est introduite de continuer ses ravages. Quelques odeurs pénétrantes, cependant, comme l'huile de houille, l'acide phénique et le chloroforme, font périr ces dangereux parasites dans les cartons hermétiquement fermés.

Nos Scuticolles, dans le jeune âge, changent plusieurs fois de peau avant de passer à leur seconde métamorphose; les dépouilles qu'ils abandonnent sont ordinairement boursouflées au point de ressembler à la larve elle-même.

Quand celles-ci se transforment en nymphe, plusieurs, comme celles des Dermestes, se cachent parmi les poils, les plumes ou les peaux attaqués par elles, ou se voilent de leurs excréments. Ces larves se font généralement un cercueil de leur dernière enveloppe, qui présente sur le dos une fente longitudinale, suffisamment élargie dans son milieu, pour laisser apercevoir la nymphe, reposant comme dans un berceau, et libre dans cette sorte de sépulcre.

Cette nymphe, d'un blanc plus ou moins pur dans l'origine, n'offre rien de bien particulier. Elle montre distinctes, selon l'usage, toutes les parties de l'animal futur; puis après un repos dant la durée varie, suivant les espèces, de huit jours à plus d'un mois, l'insecte se dégage du linceul qui l'enveloppait et se montre sous sa forme la plus glorieuse.

MOEURS ET HABITUDES DES INSECTES PARFAITS.

Nos Scuticolles, dont les habitudes avaient tant d'analogie dans le jeune âge, ne conservent pas tous, sous leur dernier costume, leur même genre de vie.

Les Dermestes, dont la mission était de travailler à la destruction des matières animales privées de vie, abondent encore, la plupart, sous les

animaux jetés à la voirie; fréquentent les charniers de nos équarrisseurs, y dépouillent de leur périoste et de quelques restes de muscles et de tendons les os disséminés dans ces lieux dégoûtants; se plaisent dans nos abattoirs publics, dans lesquels ils trouvent à faire de nombreux profits, et viennent, jusque dans nos maisons, souiller de leurs dents avides quelques-unes de nos provisions alimentaires.

Divers Attagènes et de Mégatomes de nos pays se rencontrent encore dans nos habitations ou dans nos magasins, parmi les substances dont ils se repaissaient dans leurs premiers jours : mais souvent on les voit aussi, sur les fleurs, venir demander à leur coupe odorante ou parfumée une nourriture plus délicate ou plus exquise.

Les Trogodermes et quelques autres se cachent ordinairement sous les écorces détachées de l'aubier, ou dans les sombres dédales pratiqués dans le tronc des arbres par des larves destructrices de nos bois; elles semblent y rechercher quelques-unes de ces pellicules qui flattaient leur appetit à l'état de larve.

Quant aux Anthrènes, plus généralement oublieuses de leurs mauvais penchants, et converties à une vie nouvelle, elles désertent nos collections, dans lesquelles elles ont laissé des preuves souvent si déplorables de leurs dégâts, pour voler sur les ombelles et autres fleurs de nos champs, et faire à ces ornements de la terre une cour intéressée.

La nature les a parées, pour cette phase heureuse de leur existence, d'une robe élégante et coquette; elle a revêtu leur corps, comme les ailes des papillons, d'écaillettes luisantes, dont les joyeuses couleurs constituent sur leur cuirasse des dessins variés ou singuliers. Les espèces lucifuges, au contraire, montrent, en général, des teintes sombres ou vulgaires, en harmonie avec les lieux dans lesquels elles se plaisent. Quelques-unes de ces dernières, comme on le voit chez la plupart des Dermestes, ont le dessous du corps revêtu d'un duvet serré, d'une blancheur lactée ou rosée, laissant des taches de couleur noire dont le nombre, la forme et l'étendue servent à faciliter la distinction des espèces.

Chez les insectes de ce même genre, les mâles présentent, sur la ligne médiane des troisième et quatrième arceaux du ventre, ou seulement sur celui-ci, un signe orbiculaire, une espèce de rondelle,

chargée d'un fascicule de poils, et dont l'usage n'est pas encore bien déterminé.

Chez la plupart des genres, les mâles se reconnaissent à leurs antennes moins courtes, dont le dernier article présente souvent un allongement insolite, ou dont la massue est formée de pièces plus nombreuses.

Nos Scuticolles, dépourvus de moyens de défense, sont en général timides et peureux. Quand on les approche, les uns prennent d'abord une marche incertaine ou tremblotante, puis inclinent la tête, cachent leurs antennes sous les côtés de leur thorax, et s'arrêtent immobiles en présentant l'attitude du suppliant ou du vaincu qui demande grâce ; les autres replient leurs pattes et les filets articulés dont leur tête est ornée, dans les rainures destinées à les recevoir, et trompent, en se laissant rouler à terre, la main prête à les saisir.

Plusieurs de ces insectes se rencontrent dans toutes les provinces de notre belle France ; quelques espèces, cependant, recherchent d'une manière particulière la zone plus favorisée sur laquelle le soleil du midi exerce son heureuse influence. D'autres semblent avoir été importées des contrées étrangères, avec les cornes des bœufs et surtout avec les peaux de ces animaux, et s'être naturalisées dans notre pays. Le commerce des pelleteries, et les fourrures faisant partie du bagage des voyageurs, ont contribué à en transporter, dans des régions très-différentes, un certain nombre d'autres, qui sont devenues cosmopolites.

Sous leur dernière forme, nos Scuticolles, comme la plupart des autres coléoptères, ne sont pas destinés à prolonger longtemps leur existence. Les mâles, surtout, périssent bientôt, quand ils sont devenus inutiles. Les femelles, chargées d'assurer l'avenir de leur postérité, ont une vie un peu plus longuement prolongée. Les espèces vivant, dans leur dernière condition, des aliments dont elles se nourrissaient à l'état de larve, déposent dans les lieux où elles se trouvent, ou dans des substences analogues, les graines fécondes chargées de perpétuer leur race. Celles, comme les Anthrènes, qui demandaient aux fleurs leur ambroisie, font leurs adieux à ces gracieuses productions de la terre, dont elles étaient les courtisans passagers, pour s'occuper de leurs devoirs maternels. Leur odorat d'une délicatesse extrême leur sert alors

de guide. Elles sont attirées vers nos cabinets d'histoire naturelle, bien que souvent nos trésors entomologiques ne laissent échapper aucune odeur perceptible à nos sens. L'exiguïté de leur corps, plus petit qu'une graine de chenevis, leur permet de s'insinuer dans les passages étroits laissés par les chassis de nos croisées, et si elles ne peuvent pénétrer dans les cartons renfermant nos insectes, elles collent leurs œufs sur le bord des ouvertures des couvercles, et abandonnent à la jeune larve le soin de se faufiler jusqu'aux objets précieux, que ses organes masticateurs s'efforcent de réduire en poussière.

Dès que la mission de ces mères est accomplie, elles ne tardent pas à disparaître à leur tour de la scène, en laissant, comme les méchants et les coupables, pour souvenir de leur passage sur la terre, les traces, plus ou moins profondes, du mal qu'elles ont fait pendant leur existence.

HISTORIQUE.

1758. Linné, soit dans la 10e édition de son *Systema Naturæ*, soit dans la deuxième de sa *Fauna suecica* (1761), renferma presque tous nos Scuticolles connus à cette époque, dans son genre *Dermestes*, comprenant beaucoup d'autres insectes étrangers à cette tribu : une seule espèce fut rejetée avec les Byrrhes.

1762. Geoffroy, dans son *Histoire abrégée des Insectes*, sépara sous le nom d'*Anthrènes*, les espèces de ces insectes ayant les antennes terminées par une masse solide.

1767. L'illustre suédois, dans la 12e édition de son *Systema Naturæ*, admit cette séparation, mais donna aux Anthrènes le nom générique de *Byrrhus*, appliqué par le naturaliste de Paris à d'autres coléoptères enlevés au genre *Dermeste*, tel qu'il était composé dans les premiers écrits de Linné.

1774. De Geer, dans le 4e volume de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes*, comprit tous nos Scuticolles dans son genre *Dermestes*, resserré dans des limites plus naturelles que ne l'avaient fait ses prédécesseurs.

1775. Fabricius, dans son *Systema Entomologiæ*, admit le genre *Anthrenus*, de Geoffroy, et à l'exemple de Linné, son illustre maître, renferma les autres espèces de cette tribu parmi les Dermestes. Il ne chan-

gea rien à cette disposition dans les ouvrages suivants, même dans son *Systema Eleutherathorum*, publié en 1801, et son genre *Dermestes* continua à rester composé d'éléments discordants.

1792. Herbst, cependant, dans le tome IV de son *Natursystem aller Insekten*, avait créé le genre *Megatoma*, et ce travail était bien connu du professeur de Kiel.

Cette nouvelle coupe était la première modification apportée à la classification de nos Scuticolles. Schrank, Olivier et les autres auteurs de la seconde moitié du XVIIIe siècle, s'étaient contentés jusqu'alors de marcher sur les traces de leurs devanciers.

Toutefois, le genre *Megatoma* n'ayant pas été admis par Fabricius, qui tenait à cette époque le sceptre de l'entomologie, Panzer, Paykull et divers autres autres contemporains le laissèrent aussi dans l'oubli.

1796-97. Latreille, dans ses *Caractères génériques*, dans lesquels il faisait l'essai d'une distribution des insectes par familles, fit entrer les *Anthrènes* dans la cinquième famille des Coléoptères et les *Dermestes* dans la sixième.

1798. Duméril, dans son *Tableau de Classification des Insectes*, accolé au premier volume de l'*Anatomie comparée* de G. Cuvier, comprit nos Scuticolles dans sa famille des Clavicornes, et plaça, près l'un de l'autre, les genres *Anthrène* et *Dermeste*, qui se trouvaient plus ou moins séparés dans les ouvrages des auteurs précédents.

1801. Lamarck, dans ses *Animaux sans vertèbres*, suivit cet exemple.

1804. Latreille, dans le tome IX de son *Histoire naturelle des Crustacés et des Insectes*, fit entrer nos Scuticolles parmi ses Nécrophages, constituant la 10e famille de ses Coléoptères pentamères.

Ces Nécrophages furent réparties en cinq sections, que l'auteur éleva au rang de Familles, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*. Voici le tableau primitif de ces divisions :

I. Sternum en mentonnière. Pattes parfaitement contractiles. *Byrrhiens* (Genres *Hister*, *Byrrhus*, *Anthrenus*).

II. Sternum en mentonnière. Antennes ayant un article de leur base dilaté en forme d'oreilles Otiophores (Genre *Dryops*).

III. Sternum en mentonnière. Pattes imparfaitement contractiles. Antennes sans article dilaté à leur base. Ripicoles (Genres *Elmis*, *Heterocerus*).

IV. Point de sternum en mentonnière. Corps convexe. Mandibules refendues à leur pointe. DERMESTINS (Genre *Dermeste, Attagenus, Scaphidium, Choleva)*.
V. Point de sternum en mentonnière. Bouche avancée ou élargie au bout. Mandibules non refendues à leur pointe. NECROPHAGES proprement dits (Genres *Silpha, Necrophorus*).

Dans cet ouvrage, dans lequel le Naturaliste de Brives commençait à révéler son génie observateur, les Anthrènes se trouvaient notablement éloignées des Dermestes; ce dernier genre était restreint dans des limites plus naturelles et plus étroites, et l'auteur créait inutilement le genre *Attagène*, puisqu'il le regardait comme correspondant à celui de *Megatoma* de Herbst.

1806. Duméril, entraîné peut-être par l'exemple de Latreille, séparait dans sa *Zoologie analytique*, de la famille des CLAVICORNES, dans laquelle figuraient les *Dermestes*, les *Anthrènes*, placées par lui dans celle des SOLIDICORNES.

1807. Latreille, dans le second volume de son *Genera*, remania sa famille des NÉCROPHAGES, devenue la 10e de celle des Coléoptères. Elle fut divisée en quatre tribus: 1° *Silphales*; 2° *Nitidulaires*; 3° *Scaphidiles*; 4° *Dermestins*. Cette dernière renferma les genres *Dermeste* et *Attagène*.

Les *Anthrènes* se trouvèrent reléguées dans la 11e famille, celle des BYRRHIENS, comprenant les genres *Megatoma* (de Herbst), *Throscus*, *Anthrenus*, *Byrrhus* et *Nosodendron*.

1808. Gyllenhal, dans ses *Insecta suecica*, donna le nom de DERMESTIDES à la 6e famille de ses Coléoptères pentamères. Ces insectes avaient pour caractères :

Antennes courtes, terminées par une massue de 3 et rarement 4 articles. *Corps* oblong, convexe, le plus souvent pubescent.

Cette famille se composa des genres *Dermestes*, *Trixagus* (*Throscus* de Latreille), *Anthrenus*, *Cryptophagus*, *Scaphidium* et *Byrrhus*.

1810. Latreille, dans ses *Considérations sur l'ordre naturel des Animaux*, continua à séparer nos SCUTICOLLES en deux familles : celle des DERMESTINS et celle des BYRRHIENS.

Les insectes de la première, n'ayant pas le sternum en mentonnière, comprirent les *Dermestes* et les *Attagènes*, auxquels ils restituaient le

nom de *Megatoma*. Les Coléoptères de la seconde furent repartis dans les genres *Anthrenus*, *Throscus*, *Byrrhus*, *Hister*, *Nosodendron*, *Elmis*, *Dryops*, *Heterocerus* et *Georissus*.

1812. Lamarck, soit dans son *Extrait du Cours de zoologie*, soit dans le tome V (1817) de son *Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*, répartit nos Scuticolles dans deux familles différentes. Celle des Byrrhiens, de son dernier ouvrage, donna place aux *Anthrènes* et aux *Mégatomes*. Les *Dermestes* prirent rang parmi les Nécrophages.

1817. Latreille, dans le 3e volume du *Règne animal* de Cuvier, modifia de nouveau ses travaux précédents.

La 4e famille de ses Coléoptères pentamères fut celle des *Clavicornes*, ayant :

Quatre palpes ; des élytres recouvrant l'abdomen ; des antennes plus grosses vers l'extrémité, souvent même en massue perfoliée ou solide, plus longues que les palpes maxillaires, avec la base à peine recouverte.

Cette famille fut divisée en deux sections :

1° Antennes grossissant insensiblement ;
2° Antennes très-courtes constituant, à partir du 3e article, une massue composée d'articles serrés (G. *Dryops*, *Heterocerus*).

La 1re section fut partagée de la manière suivante :

α Palpes maxillaires très-avancés, aussi longs que la tête ou les palpes labiaux. (G. *Clerus*, etc.).
αα Palpes maxillaires plus courts que la tête et plus longs que les labiaux.
  β Antennes très-coudées (G. *Hister*).
  ββ Antennes droites.
    γ Pieds saillants, bouche non avancée en mentonnière.
      δ Mandibules allongées et arquées à leur extrémité (G. *Necrophorus*, *Silpha*, etc.).
      γγ Mandibules courtes, sans arqures (G. *Dermestes*, *Dorcatoma*).
    κκ Pieds contractiles, prosternum avancé en mentonnière (G. *Throscus*, *Anthrenus*, *Nosodendron*, *Byrrhus*, etc.).

1817. La même année, dans le tome VII, du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, il divisa ses Clavicornes en huit tribus : 1° *Palpeurs ;* 2° *Clairones ;* 3° *Histérides ;* 4° *Peltoïdes ;* 5° *Nitidulaires ;* 6° *Dermestins ;* 7° *Byrrhiens ;* 8° *Macrodactyles*.

1821. Le comte Dejean, dans le *Catalogue* de ses *Coléoptères*, plaça une partie de nos SCUTICOLLES parmi ses *Nécrophages* et l'autre parmi ses *Clavicornes*.

1825. Latreille, dont les idées de classification ont été très-mobiles, retouchait de nouveau ses travaux précédents dans ses *Familles naturelles du Règne animal*.

La 4e famille de ses Coléoptères Pentamères, celle des CLAVICORNES, fut réduite à six tribus, un peu différemment réparties que dans son tableau précédent : 1° *Histéroïdes ;* 2° *Peltoïdes ;* 3° *Palpeurs ;* 4° *Dermestins ;* 5° *Byrrhiens ;* 6° *Macrodactyles*.

Les *Dermestins* furent divisés comme suit :

α Bouche de la plupart découverte, point de fossette longitudinale sur les côtés inférieurs du corselet pour recevoir les antennes (G. *Dermeste* et *Attagène*, qu'il rétablissait, en prenant pour type le *D. undatus* des auteurs).

αα Prosternum recouvrant une partie de la bouche, antennes pouvant se loger, du moins en grande partie, dans des fossettes (G. *Mégatome, Trogoderme* qu'il regardait comme synonyme du G. *Trinodes* de Mégerle et de Dejean), *Globicorne*).

Les *Byrrhiens* comprirent les genres *Anthrène*, *Nosodendre*, etc.

1829. Latreille, dans la seconde édition du *Règne animal* de Cuvier, divisait encore d'une manière différente sa famille des CLAVICORNES. Il la partageait en deux sections : la première comprenait les tribus suivantes : 1° *Palpeurs ;* 2° *Histéroïdes ;* 3° *Silphales ;* 4° *Scaphidites ;* 5° *Nitidulaires ;* 6° *Engidites ;* 7° *Dermestins ;* 8° *Byrrhiens*.

Les *Dermestins* se composèrent des genres *Aspidiphorus*, *Dermestes*, *Megatoma*, *Limnichus*, *Attagenus*, *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Globicornis*.

L'illustre professeur de Paris avait enfin senti la nécessité de rattacher les Anthrènes aux Dermestins; mais il avait réuni à la même famille divers genres qui s'en trouvent aujourd'hui exclus avec raison.

1829. La même année, Curtis, dans son *Guide to an Arrangement of Bristish Insects*, avait aussi senti les affinités qui unissent nos SCUTICOLLES, puisqu'il plaçait, à la suite les uns des autres, les genres suivants : *Dermestes*, *Megatoma*, *Attagenus*, *Anthrenus*.

1830. Stephens, dans le tome III de ses *Illustrations*, continuait, à l'exemple de la plupart des auteurs précédents, à séparer nos Scuti-

colles dans les deux familles des *Dermestides* et des *Byrrhides* de Leach.

Dans la première figuraient les *Troscus*, les *Dermestes*, *Megatoma*, *Attagenus*, et il créait le genre *Tiresias*. Dans la seconde, se trouvaient placés les *Anthrènes* et les *Trinodes*.

1833. Dejean, entraîné par l'exemple de Latreille, sentit, dans la seconde édition de son *Catalogue*, la convenance de réunir dans sa famille des CLAVICORNES, nos SCUTICOLLES disséminés auparavant en deux familles. Les genres y furent inscrits dans l'ordre suivant :

Dermestes, *Attagenus*, *Megatoma*, *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Trinodes*.

Il ne changea rien à cette disposition dans la dernière édition (1837) du même ouvrage.

1835. M. Brullé, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, partagea sa tribu des CLAVICORNES en huit familles : ELMIENS, BYRRHIENS, DERMESTIENS, NITIDULIENS, SILPHIENS, HISTÉRIENS, SCAPHIDIENS, PSÉLAPHIENS.

Les Dermestiens étaient distingués par leur corps souvent long et étroit, souvent ovoïde : leurs pattes rétractiles, à l'exception des tarses; leurs jambes allongées et grêles; leurs antennes de formes variables.

Ce savant avait adopté la manière de voir de Latreille, relativement aux genres qui devaient entrer dans cette famille, et il donna, de ces coupes génériques, le tableau suivant :

α Antennes de onze articles.	
β Massue des antennes serrées.	
γ Cette massue conique (cavités du prothorax courtes).	*Anthrenus*.
γγ Cette massue globuleuse (cavités du prothorax longues)	*Globicornis*.
ββ Massue des antennes lâche.	
δ Articles de la massue grenus. Antennes grossissant peu à peu.	*Limnichus*.
δδ Articles de la massue en scie.	
ε Massue de quatre articles.	*Trogoderma*.
εε Massue de trois articles.	
θ Ces articles inégaux, le dernier le plus long.	
η Prothorax avancé vers la bouche.	*Megatoma*.
ηη Prothorax non avancé. Tête libre.	*Attagenus*.
θθ Articles de la masse égaux entre eux	*Dermestes*.
αα Antennes de dix articles seulement. Palpes renflés inférieurement	*Aspidiphorus*.

1838. M. Heer, dans sa *Fauna Coleoptororum helvetica*, composa sa

famille des DERMESTIDES des genres *Dermestes*, *Megatoma*. *Tiresias*, *Attagenus*, *Limnichus*, *Trogoderma* et *Anthrenus*.

Le genre *Trinodes* fut laissé parmi les *Nitidulides*.

1835. M. Westwood, dans son *Introduction to the modern Classification of Insects*, suivit la voie la plus naturelle qui s'ouvrait, et donna un résumé des travaux connus, et des détails nouveaux et intéressants sur les premiers états et les noms de ces Coléoptères.

1840. M. de Castelnau, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, éloigna de la tribu des DERMESTINS divers genres qui s'y trouvaient dans la méthode de Latreille; il forma de ces insectes deux sections :

1° DERMESTITES. Antennes libres. Genres *Aspidiphorus*, *Dermestes*. *Megatoma*.

2° ATTAGENITES. Antennes logées dans une cavité. Genres *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Globicornis*.

1839. La même année, Stephens, dans son *Manuel*, retrancha les *Throsques* de sa famille des *Dermestides*, pour les faire entrer dans celle des *Buprestides*.

1844. M. L. Redtenbacher, dans ses *Genres pour la Faune des Insectes d'Allemagne*, donna à sa famille des DERMESTES les caractères suivants :

Tarses de cinq articles simples. *Antennes* à massue très-courte, de trois ou quatre articles. *Palpes* filiformes, plus courts que les antennes. *Ventre* de cinq arceaux. *Pieds* rétractiles. *Tête* verticale.

Elle fut divisée comme il suit :

a *Prothorax* creusé sur les côtés d'une excavation pour loger les antennes.
- *b* *Massue* des antennes de trois articles.
  - *c* *Corps* ovale-oblong. *Massue* des antennes dentée à son côté interne. *Prothorax* creusé, sous les côtés, d'un long sillon, pour loger le antennes. — *Tiresias*.
  - *cc* *Corps* ovoïde. *Massue* des antennes, globuleuse et presque solide. *Prothorax* creusé, sous les angles antérieurs, d'une fossette pour loger les antennes. — *Anthrenus*.
- *bb* *Massue* des antennes de quatre articles. — *Trogoderma*.

aa *Prothorax* non creusé sur les côtés d'une excavation pour loger les antennes.

d Antennes de dix articles.
  e Corps ovoïde ou elliptique. — *Limnichus.*
  ee Corps presque globuleux, élargi et ventru postérieurement. — *Aspidiphorus.*
dd Antennes de onze articles.
  f Dernier article de la massue à peine plus grand que le précédent. — *Dermestes.*
  ff Dernier article de la massue, visiblement ou beaucoup plus long que le précédent.
    g Corps brièvement ovoïde. hérissé de longs poils. *Mandibules* fendues à l'extrémité. — *Trinodes.*
    gg Corps allongé en ovale-oblong.
      h Palpes maxillaires à peine plus longs que les mâchoires mêmes ; à dernier article ovoïde. — *Megatoma.*
      hh Palpes maxillaires beaucoup plus longs que les mâchoires à dernier article aciculé. — *Attagenus.*

1845. M Blanchard, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, partagea sa tribu des DERMESTIENS en quatre familles : 1° *Mycétophagides* ; 2° *Dermestides* ; 3° *Byrrhides* ; 4° *Agathidiides.*

Les *Dermestides* comprirent les genres *Dermestes, Attagenus, Megatoma. Trogoderma. Anthrenus, Aspidiphorus, Globicornis.*

Les *Byrrhides* renfermèrent les genres *Nosodendron, Byrrhus, Trinodes.*

1848. Depuis le dernier ouvrage de Latreille, les espèces de tous nos SCUTICOLLES se trouvaient à peu près réunies dans une famille dont les Dermestes semblent être les principaux représentants ; mais cette Famille ou Tribu, comprenait diverses coupes génériques qui s'y trouvaient déplacées, lorsque Erichson, dans le 3e volume de son *Histoire naturelle des Insectes d'Allemagne*, donna à sa famille des DERMESTINS les caractères suivants :

Antennes insérées sur le front, droites, terminées par une massue. — *Hanches antérieures* coniques, saillantes : les postérieures en forme de lame. *Tarses* de cinq articles. — *Ventre* de cinq arceaux, libres.

Il restreignit cette famille dans des limites plus naturelles, et donna des genres qui la composent le tableau suivant :

I. *Front* sans ocelle. — *Dermestes.*
II. *Front* pourvu d'une ocelle.

A *Mésosternum* étroit. *Hanches intermédiaires* rapprochées.
  b *Bouche* libre. *Attagenus.*
  bb *Bouche* en partie cachée par le prosternum, avancée en forme de mentonnière.
    c *Languette* faiblement élargie. *Megatoma.*
    cc *Languette* comprimée, perpendiculaire. *Hadrotoma.*
AA *Mésosternum* large. *Hanches intermédiaires* éloignées l'une de l'autre.
  d *Mésosternum* fendu. *Bouche* cachée par le prosternum avancé en mentonnière.
    e *Labre* et *Mandibules* à découvert.
      f *Languette* faiblement élargie. *Trogoderma*
      ff *Languette* comprimée, perpendiculaire. *Tiresias.*
  dd *Labre* seul à découvert.
    g Une *fossette* destinée à loger les antennes : celle-ci située sous le bord du prothorax. *Anthrenus*
    gg *Point* de *fossette* pour loger les antennes. *Trinodes.*
  dd *Mésosternum* non fendu. *Bouche* voilée par les hanches de devant. *Orphilus.*

Ce travail était un progrès réel. La famille des Dermestins, correspondant à notre tribu des Scuticolles, se trouvait enfin enfermée dans ses limites naturelles, et l'auteur l'enrichissait du genre *Orphilus* et de celui d'*Hadrotoma*, correspondant en partie à celui de *Globicornis* de Latreille.

Jacquelin du Val, dans son beau *Genera*, a suivi la manière de voir du célèbre professeur de Berlin.

M. Louis Redtenbacher, dans sa *Faune d'Autriche*, et M. Lacordaire, à son exemple, dans son *Genera*, ont cru devoir admettre parmi les Dermestides, le genre *Byturus*, ballotté d'une manière variable, suivant les auteurs, mais qui doit être évidemment évincé de nos Scuticolles, pour être plus naturellement placé dans une autre Tribu ou Famille, peut-être dans celle des Nitidulaires, dans laquelle lui donne place, M. de Kiesenwetter (1).

Nous diviserons nos Scuticolles en deux branches :

Mésosternum	Plus long que large.	Dermestaires.
	Plus large que long	Trogodermaires.

(1) Berlin, *Entom. Zeitsch*, 1862, p. 416.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES DERMESTAIRES.

CARACTÈRES : *Mésosternum* plus long que large.

Les Dermestaires peuvent être partagés en deux rameaux :

		Rameaux.
Prosternum	non avancé en forme de mentonnière, et laissant les parties inférieures de la bouche à découvert. . . .	DERMESTATES.
	avancé en forme de mentonnière, et voilant les parties inférieures de la bouche.	MÉGATOMATES.

PREMIER RAMEAU.

LES DERMESTATES.

CARACTÈRES : *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière, et laissant les parties inférieures de la bouche à découvert. *Yeux* entiers; situés sur les côtés de la tête; semi-globuleux. *Repli des élytres* horizontal ou subhorizontal sur les côtés de la poitrine; formant, près de sa base, vers le bord latéral des élytres, un angle presque droit.

Les Dermestates se répartissent dans les deux genres suivants :

		Genres.
Front	sans ocelle. Repli des élytres non tranchant sur les côtés du ventre. 1er article des tarses postérieurs, une fois environ plus court que le 2e	*Dermestes*.
	muni d'un ocelle. Repli des élytres réduit à une tranche sur les côtés du ventre. 1er article des tarses postérieurs deux fois au moins plus court que le 2e.	*Attagenus*.

Genre *Dermestes*, DERMESTE; Linné.

Linné, Syst. nat., 10e édit., 1758, t. I, p. 354. — 12e édit., t. I, p. 561.
(δέρμα, peau; εσθω, je dévore.)

CARACTÈRES : *Mésosternum* plus long que large; non entaillé à sa partie antérieure, pour recevoir la pointe du prosternum. *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière; laissant libres les parties de la bouche; à peine prolongé jusqu'à la moitié des hanches de devant. *Tête*

penchée. *Front* sans ocelle. *Yeux* semi-globuleux, situés sur les côtés de la tête ; entiers. *Antennes* courtes ; de 11 articles : le 1er, subglobuleux, d'un diamètre un peu moins petit que les 2e à 6e ou 7e : les 4e à 8e serrés : les trois derniers constituant une massue. *Prothorax* élargi d'avant en arrière, en ligne courbe, au moins sur la première moitié de ses côtés ; sans sinuosité à ces derniers ; tronqué ou obtusément en arc dirigé en arrière sur le quart ou presque le tiers médiaire de sa base, et plus prolongé en arrière sur cette partie médiaire qu'aux angles postérieurs ; échancré entre cette troncature et chaque angle postérieur : le point le plus avancé de cette échancrure ordinairement moins rapproché de la ligne médiane que des angles postérieurs : ceux-ci, généralement un peu dirigés en arrière. *Repli des élytres* horizontal, formant avec le bord externe des élytres un angle à peu près droit ; prolongé en se rétrécissant presque jusqu'à l'angle sutural. *Antépectus* creusé après son bord antérieur, entre les hanches de devant et les côtés, d'une fossette transverse, plus ou moins prononcée, pour loger les antennes dans l'état de repos. *Epimères du postpectus* longitudinales, offrant ordinairement visible leur angle antéro-interne à côté de l'angle antéro-externe des postépisternums. *Ventre* à 1er arceau, examiné vers la moitié de la longueur des hanches postérieures, au moins aussi long que le 2e. *Tibias* très-visiblement spinosules sur leur tranche externe. *Tarses* à 1er article une fois environ plus court que le 2e.

Les Dermestes, d'une taille généralement moins faible que les autres insectes de cette Tribu, sont aussi les ouvriers les plus actifs et les mieux organisés pour les œuvres de destruction auxquelles ont été dévolus nos Scuticolles; leur mandibules robustes, leurs mâchoires armées d'un crochet corné, même à l'état de larve, leur permettent de ronger les peaux les plus desséchées, les matières tendineuses les plus dures, et d'entamer même la corne.

On les bénirait s'ils se bornaient à contribuer à faire disparaître les restes dégoûtants des animaux livrés à la voirie ; mais malheureusement ils ne déploient que trop souvent à nos dépens leur zèle et leur industrie. Ils détruisent nos provisions alimentaires tirées du règne animal, et portent, surtout dans leur jeune âge, la dévastation dans

les dépôts de pelleteries et dans les collections des mammifères et d'oiseaux.

La plupart de ces petits animaux ont le dessous du corps revêtu d'un duvet serré, le plus souvent d'une blancheur de lait, laissant divers espaces noirs ou presque dénudés.

Plusieurs mâles se distinguent des femelles par l'existence d'un signe orbiculaire, portant un faisceau de poils, et situé sur les 3e et 4e arceaux du ventre ou seulement sur le dernier (1).

On ne connaît pas encore la destination spéciale de cet organe : peut-être est-il destiné à produire un bruit particulier, destiné à faciliter dans l'obscurité la rencontre de ces insectes.

Leurs larves ont le *Corps* oblong : composé, outre la tête de douze segments, dont les trois premiers sont thoraciques et portent chacun en dessous une paire de pieds; la *Tête* engagée dans l'anneau thoracique ; les *Antennes* courtes, coniques, de quatre articles; des *Ocelles*, ordinairement au nombre de six ; le *Labre* transverse ; les *Mandibules* cornées; les *Mâchoires* munies d'un crochet corné à leur lobe interne ; les *Palpes* courts, coniques ; les *Maxillaires*, de trois articles ; les *Labiaux*. de deux ; le *Dessus du corps* hérissé de poils assez longs, médiocrement serrés et divergents ; le dernier arceau dorsal armé de deux pointes recourbées; l'*Anus* tubiforme ; les *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Ces larves, souvent si nuisibles, se tiennent cachées pour commettre leurs dégâts ; elles rejettent des excréments unis par des filaments, comme en grains de chapelet, et changent plusieurs fois de peau avant de passer à l'état de nymphe.

La durée de leur existence vermiforme varie suivant les conditions plus ou moins heureuses dans lesquelles elles se trouvent. Si on les trouble dans leur repos, si elles sont forcées de supporter des jeû-

---

(1) Ces organes ont été signalés pour la première fois, et comme étant particuliers aux mâles, par l'abbé J.-B. Vasco (*Mém. de l'Acad. de Turin*, t. III, 1798-1799, — *Turin*, 1790, p. 227). Ces signes, suivant MM. Siebold et Stannius (*Manuel d'Anat. comparée trad.*, t. I, p. 642) correspond inférieurement à un corps musculeux ; mais peut-être ces organes n'ont-ils pas l'usage que ces savants leur attribuent.

nes plus ou moins rigoureux, elles demeurent plus longtemps avant de subir leur seconde métamorphose.

Le tableau suivant servira à faciliter la distinction des espèces de notre pays :

a. Médi et postpectus revêtus d'un duvet blanc grisâtre, ou grisâtre flavescent.
b. Postépisternums marqués chacun d'une ou de deux taches noires.
c. Postépisternums marqués chacun d'une seule tache noire, située sur le bord latéral.
d. Elytres munies chacune d'une petite épine à l'angle sutural. Dernier arceau ventral noir sur sa toute partie médiane. *Vulpinus.*
dd. Elytres sans épine à l'angle sutural. Dernier arceau du ventre noir sur la partie médiane antérieure. *Frischi.*
cc. Postépisternums marqués chacun de deux taches noires, l'une sur le bord latéral, l'autre à leur angle antéro-interne.
e. Dernier arceau ventral, paré de deux taches ou d'une bordure antérieure de duvet blanc ou cendré, ou grisâtre flavescent.
f. Epimères du postpectus revêtues d'un duvet blanc ou grisâtre.
g. Postépisternums offrant chacun la tache noire de leur angle antéro-interne unie à celle de leur bord latéral, en laissant revêtue de blanc l'épimère du postpectus. *Murinus.*
h. Ventre non marqué de deux points noirs, sur le bord postérieur de leur 4e arceau, qui est revêtu d'un duvet blanc ou grisâtre.
i. Prothorax revêtu d'un duvet roussâtre épais, moucheté de taches noires ou brunes. 2e arceau du ventre non marqué sur son duvet blanc d'un point noir près de chaque bord latéral.
k. Ecusson noir sur son disque, bordé de duvet roux. *Pardalis*
kk. Ecusson uniformément garni d'un duvet cendré, ou cendré roussâtre. *Undulatus.*
ii Prothorax non revêtu d'un duvet roussâtre épais, moucheté de taches noires. 2e arceau du ventre, marqué sur son duvet blanc d'un

point noir, rapproché de chaque bord externe. *Atomarius.*

hh. Ventre marqué de deux points noirs sur le bord postérieur du 4e arceau, qui est revêtu d'un duvet blanc ou cendré; ces points situés entre la ligne médiane et chaque bord latéral. 2e et 3e arceaux souvent marqués de points semblables.

l. Dernier arceau ventral marqué de deux taches blanches. *Sardous.*

ll. Dernier arceau ventral bordé seulement d'un duvet blanc à son bord antérieur. *Laniarius.*

ee. Dernier arceau ventral noir. *Mustelinus.*

ff. Epimères du postpectus noires. Tache noire de l'angle antéro-interne des postépisternums étendue sur l'épimère et unie en forme d'équerre à une tache noire couvrant la moitié antérieure du bord externe des postépisternums. *Tessellatus.*

bb. Postépisternums revêtus d'un duvet grisâtre, ou grisâtre flavescent, sans tache noire.

m. 2e à 4e arceaux du ventre, marqués sur les côtés d'une tache noire, contrastant avec leur duvet grisâtre ou d'un cendré flavescent. Dernier arceau ventral marqué de deux taches de duvet pareil liées à son bord antérieur. *Holosericeus.*

mm. 2e à 4e arceaux du ventre sans taches noires sur les côtés.

n. Elytres noires.

o. Ventre entièrement revêtu d'un duvet grisâtre flavescent, assez épais, luisant ; à couleur foncière, obscure sur les deux ou trois premiers arceaux. *Gulo.*

oo. Ventre à couleur foncière d'un rouge de cuir, garni d'un duvet grisâtre flavescent peu épais. *Bicolor.*

nn. Elytres obscures, parées chacune d'une bande d'un cendré roussâtre sur les deux cinquièmes antérieurs. Ventre noir. *Lardarius.*

AA. Médi et postpectus et ventre noirs. *Ater.*

1. **Dermestes vulpinus** ; Fabricius.

Prothorax et élytres noirs, garnis d'une pubescence mélangée de poils noirs et de poils cendrés : le prothorax revêtu sur les côtés d'un duvet d'un cendré blanchâtre plus long et plus épais, dirigé de dehors en dedans :

les élytres munies d'une petite épine à l'angle sutural. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire, en carré plus long que large, du quart à la moitié de leur côté externe : les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : le dernier, noir en devant, roux postérieurement, paré, entre la ligne médiane et chacun des côtés, d'une bande de duvet blanc, postérieurement racourcie et liée à un point blanc plus antérieur. Cuisses postérieures noires, revêtues de duvet blanc sur leurs deux tiers basilaires.

♂ 4e arceau du ventre offrant sur sa ligne médiane un petit signe lisse et circulaire, chargé d'un faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes vulpinus. FABR., Spec. ins., t. I, p. 64, 9. — Id. Syst. Eleuth., t. I. p. 314. 12. — OLIV., Enc. méth., t. VI, p. 266, 4 ? — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 147, 2. — STEPH., Illustr., t. III, p. 129, 4. — Id. Man., p. 143, 1153. — BRULLÉ, Hist. nat., t. V, p. 389. — ERICHS., Naturg. di Ins. Deutsch., t. III, p. 426, 1. — KUSTER, Kaef. Europ., 3, 28. (en partie). — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 42, 1. pl. 250, fig. a A.-C. — WOLLAST. Ins. mader., p. 202, 160. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 218. — JACQUELIN DU VAL, Gener., fig. 296. — CHEVROLAT, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1863, p. 615.

Dermestes maculatus. DE GEER, Mém., t. IV, p. 223, 2.

Dermestes senex. (DAHL), GERMAR, Ins. spec., p. 88, 144.

Dermestes lupinus. (ESCHSCHOLTZ) (DEJEAN). Catal., 1837, p. 139. — ERICHSON, *in* WIEGEM., Arch. 1843, t. I, p. 206. — MANNERH., Bullet. de Mosc., 1843, p. 85, 181.

Long. 0,0072 à 0,0100 (3 l. 1/4 à 4 l. 1/2). — Larg. 0,0033 à 0,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).

Corps oblong et suballongé. *Tête* noire ; densement ponctuée ; glabre ou presque glabre de chaque côté du vertex, garnie sur le reste de sa surface d'un duvet cendré, fauve ou roussâtre, mi-doré parfois à certain jour. *Antennes* d'un rouge brun ou d'un brun rouge, parfois plus obscures sur la massue que sur la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'au tiers de ses côtés, subparallèle ou légèrement incourbé postérieurement ; à cils jaunâtres ou mi-dorés au bord postérieur de la partie médiane et obtusément tronquée de sa base ; plus convexe en

devant qu'en arrière; densement ponctué; noir; garni sur son disque d'un duvet peu épais, formé de poils noirs, mélangés de poils cendrés; revêtu sur les côtés d'un duvet épais, cendré ou cendré blanchâtre, dont les poils sont dirigés transversalement, de dehors en dedans; cette partie duveteuse couvrant chaque tiers externe du bord antérieur et ordinairement chaque dixième externe de sa base, quelquefois rétréci d'avant en arrière jusqu'aux angles postérieurs; muni à ceux-ci d'une mèche de poils dirigés en arrière en forme de dent. *Ecusson* noir; pointillé; revêtu d'un duvet cendré ou d'un cendré roussâtre, mi-doré. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; armées à l'angle sutural d'une petite épine, ordinairement plus faible chez la ♀; médiocrement convexes; densement ponctuées; noires, garnies d'un duvet formé de poils fins, couchés, noirs, entremêlés de poils cendrés. *Dessous du corps* revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, serré, laissant noires : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses dans l'état de repos; 2° une tache en carré plus long que large, couvrant du quart à la moitié du bord externe du postépisternum; 3° une tache de chaque côté des quatre premiers arceaux du ventre : celle des 2 à 4e arceaux en forme de gros point : celle du premier, grande, en espèce de carré plus long que large, couvrant la moitié de la longueur de cet arceau sur les côtés et les deux tiers plus intérieurement : le dernier arceau noir en devant, roux ou d'un roux fauve postérieurement, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc naissant chacune du bord antérieur, postérieurement raccourcies, et liées par leur angle postéro-externe à un point de duvet blanc marginal et parfois nul. *Pieds* noirs : trochanter et deux tiers basilaires des cuisses (des postérieures, au moins,) revêtus de duvet blanc.

Cette espèce habite les provinces tempérées et surtout méridionales de la France. On la trouve dans les environs de Lyon, et surtout en Provence, dans les maisons, et plus habituellement sous les petits cadavres des animaux.

Obs. Elle est facile à reconnaître entre les suivantes, à la petite épine dont l'angle sutural de ses élytres est armé.

La couleur foncière varie suivant le développement de la matière

colorante noire. Quand celle-ci n'a pas eu le temps de se développer suffisamment, le corps passe au brun-rouge ou même au rouge-brun ou brunâtre.

Dans les parties plus méridionales de l'Europe, en Corse, en Sardaigne et en Espagne, on trouve des individus dont le prothorax et les élytres sont uniformément revêtus d'un duvet assez épais, cendré, grisâtre : le prothorax offre aussi sur les côtés les poils du duvet dirigés de dehors en dedans, mais cette partie duveteuse est de même couleur et par conséquent peu distincte du reste. La tête est également revêtue de duvet jusqu'à son bord postérieur, au lieu d'offrir presque dénudées les parties latérales du vertex. De tels individus semblent au premier aspect devoir constituer une espèce particulière (*D. rattulus*); mais le dessous de leur corps est tellement identique avec celui du *D. vulpinus*, qu'ils ne sont probablement qu'une variété de celui-ci. Leur élytre est de même munie d'une petite épine à l'angle sutural.

Avant le *D. vulpinus* doit être placée l'espèce suivante :

Dermestes carnivorus; Fabricius. *Tête revêtue d'un duvet blanc cendré. Prothorax et élytres noirs, brièvement garnis d'un duvet concolore ; le prothorax revêtu, en devant et largement sur les côtés, d'un duvet d'un blanc cendré ; les élytres parées chacune près de la base, d'une tache d'un duvet roux, s'appuyant sur le calus, étendue au moins jusqu'à la moitié interne de leur largeur; postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire, du quart à la moitié de leur bord latéral: le second paré d'une tache noire au côté de chacun des quatre premiers arceaux : le cinquième entièrement blanc : cuisses et tibias revêtus d'un duvet blanc : les cuisses marquées d'une tache noire sur leur dernier tiers.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux ventral sans signe particulier.

Dermestes carnivorus, Fabricius, Syst. Eleuth., t. I, p. 312. — Oliv., Entom., t. II, n° 9, p. 7, 2, pl. 11, fig. 8. — Jacq. du Val, Gen. 1, p. 400. — Chevrolat, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1863, p. 615.

Dermestes versicolor. Casteln., Hist. nat., t. II, p. 33, 4.

Patrie : Cuba, la Guadeloupe, la Nouvelle-Grenade ; mais importé une fois à Paris avec des peaux provenant de ces pays, et trouvé dans la capitale, par M. Aubé; mais il ne peut être considéré comme un insecte de France.

Obs. Cette espèce est très-distincte des autres par l'angle antéro-interne de ses épimères, qui est noir et par le 5e arceau ventral, entièrement revêtu de duvet blanc.

Après le *D. vulpinus* se place l'espèce suivante :

Dermestes cadaverinus; Fabricius. *Dessus du corps noir, revêtu d'un duvet roux, et, postérieurement de deux taches de duvet blanc. Prothorax et élytres garnis d'un duvet cendré grisâtre ; le prothorax largement revêtu sur les côtés d'un duvet plus fin et plus serré, d'un cendré blanchâtre. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués chacun d'une tache noire carrée vers le milieu de leur bord latéral: le second, de chaque côté de ses arceaux : le dernier noir sur les deux tiers antérieurs de sa partie médiane, roux postérieurement sur celle-ci. Cuisses revêtues de duvet blanc sur leurs deux tiers basilaires, noires postérieurement.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'un signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes cadaverinus, Fabr., Syst. entom., p. 55, 3. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 312. 8. — Schœnh., Syst. ins., t. II, p. 85, 3.

Long. 0,0090 (4 l.) — Larg. 0,0042 (1 l. 7/8).

Patrie : La Russie méridionale, l'Arabie, les Indes, le Mexique et quelques autres parties de l'Amérique méridionale. (De Bonvouloir.)

Obs. Suivant Erichson, le *D. domesticus* (Gebler), Germar, Insect. Spec., p. 83, 143, semble n'être qu'une variété immature du *D. cadaverinus* ; suivant Küster, il faudrait le rapporter à notre *D. noxius*.

Cet insecte a pu être parfois importé en France ; mais il ne peut être considéré comme une espèce habitant notre pays.

2. **Dermestes sibericus**; Erichson.

Prothorax et élytres noirs : le prothorax revêtu en devant et plus largement sur les côtés d'un duvet épais blanc ou blanc cendré. Elytres garnies d'un duvet formé de poils fins, noirs, couchés, entremêlés de poils blancs. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire presque carrée du quart à la moitié de leur côté externe ; le second, paré d'une tache noire sur les côtés des arceaux et d'une bande longitudinale de même couleur, élargie postérieurement sur la partie médiane du dernier. Cuisses postérieures revêtues d'un duvet blanc sur leurs trois cinquièmes basilaires, avec une tache noire près des trochanters.

♂ 4e arceau ventral offrant sur sa ligne médiane un petit signe lisse et circulaire, chargé d'un faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes sibericus (Mannerheim), Erichson, Naturg. di Ins. Deutsch., t. III, p. 427, note 2. — Kuster, Kaef. Europ., XXII, 29.

Long. 0,0067 à 0,0082 (3 l. à 3 l. 7/8). — Larg. 0,0033 (1 l. 1/2).

Corps oblong ou suballongé. *Tête* ordinairement noire; densement ponctuée; revêtue d'un duvet brun ou d'un brun fauve, parée de quatre taches de duvet blanc : une au côté interne de chaque œil et deux sur le front. *Antennes* d'un rouge brun ou de couleur marron sur leur tige, ordinairement moins claires sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle ensuite; cilié de poils jaunâtre, mi-dorés sur la partie médiane de sa base ; plus convexe en devant qu'en arrière ; densement ponctué ; noir, revêtu en devant et sur les côtés d'un duvet blanc : cette partie duveteuse constituant une bordure, depuis le milieu du bord antérieur jusqu'à la base, dont elle couvre chaque sixième externe ; presque glabre sur le reste de sa surface. *Ecusson* noir, revêtu de poils d'un roux fauve. *Elytres* subparallèles presque jusqu'aux deux tiers de leur longueur, subarrondies, prises ensemble, postérieurement ; inermes à l'angle su-

tural; médiocrement convexes; densement ponctuées; noires; garnies de poils fins, concolores, entremêlés de poils d'un blanc cendré. *Dessous du corps* noir; revêtu d'un duvet blanc, épais, laissant de couleur noire: 1° une partie de l'antépectus, et celles sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° une tache carrée couvrant du quart à la moitié du côté externe des postépisternums; 3° une tache sur les côtés des arceaux du ventre: celle des 2e à 5e arceaux, en forme de gros point: celle du 1er, grande en carré plus long que large, prolongée jusqu'aux deux tiers de la longueur de l'arceau, excepté sur les côtés où elle couvre à peine la moitié antérieure: dernier arceau noir, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, ou revêtu de duvet blanc paré d'une tache ponctiforme noire sur les côtés, et, sur la ligne médiane, d'une bande longitudinale noire, élargie postérieurement. *Pieds* noirs. *Trochanters* revêtus de duvet blanc: cuisses (les postérieures au moins) revêtues, sur leurs deux cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire près des trochanters.

Cette espèce est sibérienne; mais elle paraît avoir été prise quelquefois en France, parmi les peaux importées dans notre pays.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *D. vulpinus;* mais elle est d'une taille ordinairement moins avantageuse; elle s'en distingue, d'ailleurs, par la couleur du duvet de sa tête et par le dessin qu'il constitue: par son prothorax revêtu, en devant et sur les côtés, d'un duvet blanc, épais, nettement séparé de la partie discale; par ses élytres mélangées de poils fins, noirs, et d'autres moins fins, d'un blanc cendré, sans pointe ou épine à l'angle sutural; par ses cuisses marquées d'une tache noire à la base de leur partie couverte d'un duvet blanc.

3. **Dermestes Frischi**; Kugelann.

Prothorax et élytres noirs: le prothorax garni en devant et plus largement sur les côtés d'un duvet cendré blanchâtre, enclosant une tache noire près des angles postérieurs: les élytres garnis d'un duvet noir, fin, couché, entremêlé de poils cendrés. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc: les premiers, marqués chacun d'une tache noire, presque carrée, couvrant du quart à la moitié de leur côté externe: le

second paré d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux, et de deux taches ponctiformes noires, unies en forme de bande, sur la moitié postérieure du dernier. Cuisses postérieures revêtues, sur leurs trois cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire près des trochanters.

♂ 4e arceau ventral offrant sur sa ligne médiane un signe circulaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes Frischi. Kugelann, *in* Schneider's, Magaz , p. 478. 3. — Erichs., Naturg d. Ins. Deutsch., t. III, p. 428. 2. — Kuster, Kaef. Europ., 5. 60. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX. p. 44. 2. pl. 350. fig. d. D-E. — L. Redtenb., Faun. austr. 2e édit. p. 218.

Dermestes vulpinus. Illig., Kaef. Preuss., p. 313. 3. — Herbst, Kæef. t. IV, p. 124. 5. pl. 40, fig. 5. — Oliv., Entom., t. II, no 9. p. 8. 4. — Duftsch., Faun. Austr., t. III, p. 33. 4.

Long. 0m,0067 à 0m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0m,0028 à 0m,0039 (1 l. 1/4 à 1 l. 3/4).

Corps oblong ou suballongé. *Tête* noire; densement ponctuée; revêtue d'un duvet formé de poils blancs sur les côtés du front; parée sur le milieu de celui-ci de deux taches ponctiformes, formées par un duvet semblable; garnie de duvet obscur sur le reste de sa surface. *Antennes* d'un brun rouge ou d'un rouge brun, avec la massue assez serrée, ordinairement plus obscure ou moins claire que la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, à peine élargi ensuite en ligne droite; garni de cils mi-dorés sur la partie médiane obtusément tronquée de sa base; plus convexe en devant qu'en arrière; densement ponctué; noir; revêtu en devant et sur les côtés d'un duvet cendré, ou cendré blanc; cette partie duveteuse formant de chaque côté une bordure latérale graduellement rétrécie presque depuis le milieu du bord antérieur jusqu'à la base, dont elle couvre au moins chaque sixième externe, en enclosant près de l'angle postérieur une tache subarrondie noire. *Ecusson* noir; pointillé; revêtu de poils d'un blanc ou cendré jaunâtre. *Elytres* à peine rétrécies jusqu'aux deux tiers, subarrondies postérieurement prises ensemble; inermes à l'angle sutural; médiocrement convexes; noires; densement et finement

ponctuées; garnies d'un duvet formé de poils fins, couchés, concolores, entremêlés de poils cendrés ou d'un blanc cendré. *Dessous du corps* noir; revêtu d'un duvet blanc, serré, laissant de couleur noire : 1° une partie de l'antépectus, et celles sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° une tache presque carrée, couvrant du quart à la moitié du côté externe des postépisternums; 3° une tache sur les côtés de chacun des arceaux du ventre : celle des 2e à 5e arceaux ponctiformes : celle du premier, grande, presque en parallélogramme longitudinal, couvrant les deux tiers de la longueur de cet arceau, excepté sur les côtés dont elle ne couvre que les trois cinquièmes : le dernier arceau blanc, comme les autres, avec sa partie postérieure marquée de deux grosses taches ponctiformes ou arrondies, unies en une sorte de bande transverse. *Pieds* noirs : trochanters revêtus d'un duvet blanc : cuisses (les postérieures, du moins,) revêtues, sur leurs trois cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire, près des trochanters.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées et surtout méridionales. On la trouve dans nos environs, en Languedoc, en Provence, en Algérie. Elle paraît rechercher surtout les petits cadavres.

Obs. Le *D. Frischi* se distingue des *D. vulpinus* et *sibiricus*, par son dernier arceau ventral blanc sur sa moitié antérieure, au lieu d'être noir sur toute la longueur de sa partie médiane; par le duvet d'un blanc cendré couvrant les côtés du prothorax enclosant une tache noire près de chaque angle postérieur. Il s'éloigne d'ailleurs du *vulpinus* par son vertex garni de poils obscurs; par ses élytres inermes, par le duvet blanc de ses cuisses moins largement prolongé, enclosant une tache noire au côté externe de sa base.

Dermestes dimidiatus; Steven. *Noir. Prothorax et quart basilaire de la longueur des élytres, revêtus d'un duvet épais, cendré. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués chacun de deux taches noires, ponctiformes ou presque carrées; l'une vers la moitié de leur côté externe ; l'autre à leur angle antéro-interne : le ventre paré d'une tache noire de chaque côté des premiers arceaux et de deux autres, contiguës à l'extrémité du dernier. Cuisses noires, garnies d'un duvet concolore ou brun.*

♂ 4e arceau offrant sur sa ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau sans signe particulier.

Dermestes dimidiatus. STEVEN, *in* SCHONH., Syn. ins., t. II, p. 89. 17. — KUSTER, Kaef. Eur., XX., 13.

♀ *Dermestes leopardinus.* MULS. et GOEDART, *in* MULS., Opusc. entom., t. VI, p. 173.

Long. 0,0090 (4 l.). — Larg. 0,0039 (1 l. 3/4).

Patrie : La Crimée.

4. Dermestes murinus; LINNÉ.

Noir ; marbré en dessus de mouchetures d'un duvet d'un blanc bleuâtre. Prothorax paré de chaque côté, vers la moitié de sa longueur, entre sa ligne médiane et ses bords latéraux, d'une moucheture d'un roux jaune mi-doré. Ecusson revêtu de poils semblables. Postépisternum et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une bande noire, prolongée depuis l'angle antéro-interne jusqu'aux deux tiers de leur bord externe, en laissant blanc l'angle antéro-interne de l'épimère ; le ventre paré d'une tache noire sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux ; le dernier noir, orné de trois taches ponctiformes de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, avec l'extrémité et une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes murinus. LINNÉ, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 356. 17. — Id. 12e édit., t. I, p. 563. 18. — Id. Faun. suec., p. 144. 426. — FABR., Syst. entom., p. 56. 7. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 315. 15. — PAYK. Faun. suec. t. I., p. 277. 2. — ILLIG., Kaef. preuss. p. 312. 2. — SCHONH., Syn. ins., t. II, p. 90. 25. — GYLLENH. Ins. suec., t. I, p. 147. 3. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 33. 3. — ZETTERST. Faun. lapp. p. 91. 2. — Id. insect. lapp., p. 94. 2. — HEER, Faun. Col. helv. t. I. p. 435. 3. — DE CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 34. 8. — KUSTER., Kaef. Eur. III. 29. — ERICHSON. Insect. Deutsch., t. III, p. 429. 3. — STURM. Deutsch. Faun., t. XIX, p. 47., pl. 351, fig. a. A. B. — L. Redtenb. Faun. aust., 2e édit., p. 217.

Dermestes nebulosus. De Geer. Mem., t. IV, p. 197. 2.
Dermestes catta. Panz. Naturf., t. XXIV, 10. 12., pl. 1. fig. 12 — Id. Faun. germ., 40. 4. — Herbst, Kaef. t. IV, p. 123, 4. pl. 40, fig. 4.
Dermestes roseiventris. De Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34. 13.

Long. 0,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0,0028 à 0,0029 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/3).

Corps oblong. *Tête* noire densement ponctuée ; garnie de mouchetures de poils d'un blanc bleuâtre, et d'une moucheture blanchâtre, au milieu du front : labre cilié en devant de poils mi-dorés. *Antennes* noires ou en partie d'un rouge brun et luisant, sur la tige. d'un noir profond et mat. sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne courbe sur les côtés, jusqu'aux trois cinquièmes de ceux-ci, subparallèle ou à peine rétréci ensuite ; à angles postérieurs peu dirigés en arrière ; plus convexe en devant qu'en arrière ; noir, marbré de mouchetures d'un duvet d'un blanc bleuâtre et constituant par leur union des dessins variés ; paré de chaque côté, entre la ligne médiane et chaque bord externe, vers la moitié de sa longueur. d'une moucheture d'un roux jaune mi-doré ; offrant souvent des cils de même couleur au bord postérieur de sa troncature basilaire médiane et de ses angles postérieurs. *Ecusson* noir, revêtu de poils d'un roux jaune mi-doré, avec les angles antérieurs garnis d'un duvet bleu pâle ou blanchâtre. *Elytres* subparallèles jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur. subarrondies. prises ensemble postérieurement ; médiocrement convexes ; noires, marbrées de mouchetures formées d'un duvet d'un blanc bleuâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc ou d'un blanc cendré ou parfois rose, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° une bande allongée sur chacun des postépisternums ; cette bande, naissant de leur angle antéro-interne, est prolongée jusqu'aux deux tiers de leur côté externe. en laissant l'angle antéro-interne des épimères revêtu de duvet blanc ; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celle des 2e à 4e arceaux en forme de gros point : celle du 1er grande, presque carrée. couvrant les trois quarts antérieurs des

côtés de cet arceau, un peu moins longuement prolongée à son angle postéro-interne; offrant en outre plus près de la ligne médiane deux autres taches noires : l'une assez grosse, près de la base des cuisses : l'autre, petite, ponctiforme, près de l'angle postéro-interne de la grosse ; dernier arceau noir, paré, près de son bord antérieur, de trois taches ponctiformes, de duvet blanc. *Pieds* noirs ; trochanters revêtus de duvet blanc ou blanc cendré ; cuisses postérieures au moins parées d'une bande transversale de duvet semblable vers la moitié de leur longueur, et moins densement revêtues d'un même duvet près du genou.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France. On la trouve sous les cadavres, dans les charniers des équarrisseurs, etc.

Obs. Cette espèce est très-distincte des précédentes et même de toutes les autres, par le signe noir de ses postépisternums, par les deux taches noires isolées l'une de l'autre, qui se trouvent au côté interne de la tache latérale noire du 1er arceau ventral, dont elles restent également séparées ; par son dernier arceau, paré de trois taches ponctiformes de duvet blanc ; elle s'éloigne d'ailleurs des *D. vulpinus. sibiricus* et *Frischi*, par ses cuisses noires, parées d'un demi-anneau de duvet blanc.

Latreille (1) a trouvé la larve de cet insecte dans le nid du *Philanthus apivorus*. Elle est conique, allongée, d'un brun foncé, hérissée de poils longs et rougeâtres. Son anus est terminé par un tuyau et l'on voit au-dessous deux épines rougeâtres.

Près de cette espèce paraît devoir se placer la suivante :

Dermestes tessellatocollis; MATSCHULSKY. *Allongé, parallèle, subcylindrique, très-ponctuée, noir; revêtu d'un duvet blanc, en dessous ; en dessus, fasciculé d'un duvet fauve sur la tête, le prothorax et l'écusson ; élytres éparsement garnies de poils blancs. Antennes et pieds antérieurs d'un brun noir; les postérieurs annelés de blanc ; ventre marqué de taches noires sur les côtes des arceaux ; les* 3e *et* 4e *parés sur leur ligne médiane d'un point chargé d'un fascicule de poils.*

---

(1) *Histoire naturelle des Fourmis*, p. 320.

Dermestes tesselatocollis. MOTSCH. *in* SCHRENCK'S. Reise in Amur-Landen.. p. 124. 202, pl. 8, fig. 20.

Long. 0.0078.

Patrie : la Sibérie orientale.

5. **Dermestes undulatus**; BRAHM.

Tête et prothorax noirs, revêtus de mouchetures d'un duvet épais, d'un roux fauve. Ecusson couvert d'un duvet pareil. Elytres noires, paraissant d'un noir bleuâtre, marbré d'un duvet d'un blanc bleuâtre. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'un trait transverse noir, à leur angle antéro-interne; et d'une tache de même couleur du quart à la moitié au moins de leur côté externe ; les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des 4 premiers arceaux : celle du 1er incomplètement divisée par une bande de duvet blanc; le 5e arceau noir, orné de deux taches ponctiformes de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur leur ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes undulatus. BRAHM, Ins. Kalend., t. I, p. 114. — ERICHSON, Naturg. d Ins., t. III, p. 430. 4. — KUSTER., Kaef. Europ., III. 31 — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit, p. 218.
Dermestes tessellatus. ILLIG., Mag., t. I, p. 84. 2-3. *a*.
Dermestes tessellatus, var *vulpecula*. HERBST, Kaef., t. IV, p. 123.
Dermestes murinus. OLIV., Entom., t. II, no 9, p. 8. 5., pl. 1, fig. 3.

Long. 0m,0051 à 0m,0067 (2 l. 1/4 à 3 l.). — Larg. 0m,0022 à 0m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2.)

Corps oblong. *Tête* noire, revêtue d'un duvet épais, d'un roux fauve, ordinairement divisé par mouchetures, laissant, de couleur foncière, une tache ponctiforme noire, de chaque côté du vertex, et une bande linéaire tranverse, sur le milieu du front. *Antennes* d'un brun rouge ou d'un rouge brun luisant sur la tige, d'un rouge de cuir et mat sur la massue :

celle-ci lâche. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de ses côtés ou un peu plus, rétréci ensuite; plus convexe en avant qu'en arrière; densement et assez finement ponctué; noir; revêtu d'un duvet épais, d'un roux fauve, divisé par mouchetures, laissant les intertervalles de couleur foncière (ordinairement huit intervalles linéaires attenant au bord antérieur); paré à la base de quatre mouchetures dirigées en arrière formées de poils semblables : une, de chaque côté de la troncature, bordant les angles antérieurs de l'écusson : une plus petite et ordinairement plus pâle à chaque angle postérieur. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais, d'un roux fauve. *Elytres* subparallèles jusqu'à la moitié ou un peu plus de leur longueur, subarrondies postérieurement, prises ensemble; médiocrement convexes; densement et finement ponctuées; noires ou paraissant d'un noir bleuâtre; marbrées d'un duvet blanc ou blanc cendré à teinte bleuâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur chacun des postépisternums : l'une à leur angle antéro-interne, en forme de trait ou de ligne transverse : l'autre couvrant du cinquième ou du quart jusqu'à un peu plus de la moitié de leur longueur, en forme de parallélogramme allongé, en laissant ordinairement brièvement noir leur angle antéro-externe; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux en forme de gros points : celle du 1er arceau, grande, couvrant toute la longueur ou presque toute la longueur de cet arceau, étendue en largeur presque jusqu'à la base des cuisses, mais divisée par une bande longitudinale de duvet blanc, plus ou moins incomplète. Dernier arceau noir, paré, près de son bord antérieur, de deux taches ponctiformes de duvet blanc. *Pieds* noirs ou d'un noir brun. *Trochanters* en majeure partie revêtus de duvet blanc : cuisses, les postérieures, au moins, ornées, vers la moitié de leur longueur, d'une bande transversale de duvet blanc.

Cette espèce habite les environs de Lyon, nos provinces méridionales, l'Algérie, etc. On la trouve sous les petits cadavres, dans les abattoirs, etc.

Obs. Cette espèce se distingue des *D. vulpinus*, *sibiricus* et *Frischi*, par ses postépisternums, marqués chacun de deux taches noires; du *D. murinus* par les deux taches de ses postépisternums isolées, par son dernier arceau ventral paré seulement de deux taches ponctiformes de duvet blanc; par ses cuisses noires à l'extrémité. La tache en forme de ligne ou de trait transverse des angles antéro-externes des ses postépisternums, la couleur du dessus de son corps, etc., l'éloignent assez facilement des suivantes.

La larve de cette espèce a été trouvée par MM. Chapuis et Candèze occupée à dévorer les restes des chairs d'un poisson desséché. Elle a beaucoup d'analogie avec celle du *D. lardarius;* mais son corps est recouvert de poils moins nombreux, plus gros et plus longs, et d'un brun noirâtre, au lieu d'être fauves.

CHAPUIS et CANDÈZE, Catal., p. 100, pl. 3, fig. 1.—b.

Obs. Le dernier article des antennes, suivant l'observation des savants auteurs, au lieu d'être simple, présente un appendice externe. Cet appendice s'observe chez diverses autres larves de ce genre; mais il est rétractile et ordinairement indistinct, quand la larve est desséchée.

Le *D. variegatus*, BRULLÉ, que nous ne connaissons pas, paraît se rapprocher beaucoup de cette espèce, s'il ne s'y rapporte pas. Voici la description de cet auteur:

Brun, *Tête* et *corselet* noirs, ponctués, revêtus çà et là de poils couchés et roux. *Antennes* et *palpes* ferrugineux. *Ecusson* revêtu de poils roux. *Elytres* marbrées de poils blanchâtres et noirs, formant des petites plaques irrégulières. *Dessous du corps* revêtu d'un duvet serré, d'un blanc presque argenté, laissant de couleur noire les côtés du premier segment de l'abdomen, une tache noire arrondie sur les côtés de chacun des suivants, et le dernier presque entièrement. *Hanches* blanches. *Cuisses*, les deux dernières paires traversées par une bande blanche.

Dermestes variegatus. BRULLÉ, Expéd. sc. de Morée., t. III, p. 163. — KRAATZ, Berlin., Entom. Zeitsch., 1858, p. 145.

Long. 0m,0081 (1 l. 3/4).

Patrie : La Morée, sous les cadavres d'animaux.

6. **Dermestes sardous**; Kuster.

Noir. Tête revêtue d'un duvet roux, marquée sur le front de deux taches noires. Prothorax et élytres noirs, parsemés de quelques poils blancs, couchés, presque disposés par étroites mouchetures, presque glabres entre ce duvet blanc : le prothorax paré en devant de deux taches de duvet roux et, vers le milieu de sa longueur, d'une bande transverse de duvet pareil. Ecusson noir sur son disque, revêtu de duvet flave sur le reste. Postépisternum et quatre premiers arceaux du ventre revêtus de duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une petite tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre au milieu de leur côté externe : les seconds marqués d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : celle du 1er divisée entièrement par une bande de duvet blanc : le 4e arceau marqué de deux points noirs attenant à son bord postérieur : le 5e arceau noir, à deux points de duvet blanc. Cuisses noires.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes sardous. Kuster, Kæf. Europ., VI, 49.
Dermestes diadema. Motsch., *in* Bullet. de la Soc. de nat. de Mosc., 1849, p. 89

Long. 0m,0067 à 0m,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0m,0025 à 0m,0028 (1 l. 1/8 à 1 l. 1/4.)

Corps oblong. *Tête* noire; revêtue d'un duvet d'un roux mi-doré, entremêlé sur le vertex de poils cendrés, et laissant sur le milieu du front deux taches subarrondies noires. *Antennes* d'un rouge brun ou brunâtre, avec le 1er article ordinairement brun, *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement ensuite : plus convexe en devant qu'en arrière; densement et assez finement ponctué; noir; parsemé de poils duveteux blancs ou d'un blanc légèrement cendré ou bleuâtre, assez longs et couchés, presque glabre entre ce duvet blanc; paré près de la ligne médiane de son bord antérieur de deux taches subponctiformes d'un duvet roux : orné, vers

la moitié de sa longueur, d'une bande transverse, de duvet de même couleur, n'arrivant pas aux bords latéraux, *Ecusson* noir sur son disque. revêtu, sur le reste, d'un duvet roux. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément subarrondies, prises ensemble, postérieurement; passablement convexes; densement et assez finement ponctuées; noires; parsemées comme le prothorax d'un duvet formé de poils couchés, assez longs, blancs ou d'un blanc paraissant légèrement bleuâtre, presque disposés par mouchetures; parées chacune, à la base, près des angles postérieurs du prothorax, d'une tache de duvet roux ou roussâtre. *Dessous du corps* noir; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur chacun des postépisternums : l'une à leur angle antéro-interne : l'autre, presque aussi petite, carrée, couvrant à peine le 5e médiaire de leur côté externe; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux en forme de gros point : celle du 1er arceau grande, complètement divisée en deux, par une bande longitudinale de duvet blanc : la tache noire externe, prolongée jusqu'aux deux tiers des côtés de l'arceau : la tache noire interne un peu moins longuement prolongée, étendue jusqu'à la base des cuisses : le 4e arceau marqué, de chaque côté de la ligne médiane d'un point noir attenant à son bord postérieur : 5e arceau du ventre, noir, paré, près de chaque côté, d'une tache ponctiforme de duvet blanc. *Pieds* noirs : hanches revêtues de duvet blanc sur leur extrémité : cuisses postérieures au moins sans duvet blanc, si ce n'est quelquefois aux genoux : tarses d'un rouge brun ou brunâtre.

Cette espèce se trouve en Algérie, en Sardaigne, en Corse, en Espagne; elle a été prise dans les environs de Montpellier, par M. de Kiesenwetter. (*Ann. Soc. ent. Fr.*, 1851, p. 579.)

Obs. Le *D. sardous* a comme le *D. undulatus*, le 5e arceau ventral noir, paré de deux taches ponctiformes de duvet blanc; mais il a les cuisses noires, sans demi-anneau blanc; les taches latérales noires du 1er arceau, divisées chacune complètement par une bande longitudinale de duvet blanc : le 4e arceau marqué de deux points noirs

attenant à son bord postérieur. Il en diffère également par le duvet du dessus de son corps, surtout par les deux taches antérieures et la bande transverse, rousses, de son prothorax, caractères qui l'éloignent de toutes les autres espèces de ce pays.

7. **Dermestes mustelinus**; Erichson.

Tête et prothorax noirs, revêtus d'un duvet cendré flavescent ou roussâtre, mélangé de poils noirs. Ecusson revêtu d'un duvet plus épais d'un blanc flavescent. Elytres noires, marbrées de duvet formé de poils couchés cendrés ou d'un cendré flavescent. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués de deux taches noires subponctiformes, presque égales : l'une à l'angle antéro-interne : l'autre, vers la moitié du bord externe : les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des 1er à 4e arceau : le 4e noté de deux petits points noirs attenant à son bord postérieur ; le 5e noir obsolètement paré de deux bandes longitudinales de duvet flavescent. Pieds garnis d'un duvet blanc cendré médiocrement serré.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un signe lisse orbiculaire, chargé d'un petit faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes tessellatus. Oliv., Entom., t. II, no 9, p. 9, 7, pl. 2, fig. 10. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34. 9.
Dermestes murinus. (Dejean), Catal. 1837, p. 139.
Dermestes mustelinus. Erichs., Naturg., d. Ins. Deutsch., t. III, p. 433. 7. — Sturm., Deutsch. Faun. t. XIX, p. 55, 7., pl. 352., f. c. c. d. — Kuster, Kaef Eur., 13.36.

Long. 0,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0,0022 à 0,0028 (1 l. à 1 l. 1/4).

Corps oblong. *Tête* noire : densement ponctuée ; revêtue d'un duvet épais, d'un cendré flavescent ou roussâtre. *Antennes* d'un brun rouge ou d'un rouge brun ; à massue serrée, ordinairement de même couleur. *Prothorax* assez fortement élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement ensuite en ligne presque droite ; plus convexe en avant qu'en arrière ; densement et assez finement ponctué ; noir ; irré-

gulièrement couvert de duvet formé de poils couchés d'un cendré flavescent ou roussâtre, mélangé de poils obscurs, moins nombreux. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais d'un blanc flavescent. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; finement et densement ponctuées; noires, marbrées de duvet formé de poils couchés, cendrés ou d'un cendré flavescent. *Dessous du corps* noir; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur les postépisternums: l'une subponctiforme, à leur angle antéro-interne: l'autre, pas plus grosse, vers la moitié de leur bord externe; 3° une tache noire sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux, en forme d'un gros point : celle du 1er arceau, presque en forme de parallélogramme longitudinal, couvrant les trois cinquièmes antérieurs des côtés et séparée par une bande longitudinale de duvet blanc, d'une tache plus interne presque aussi grosse; le 4e arceau marqué de deux petites taches ponctiformes noires, attenant au bord postérieur, et parfois peu distinctes; le 5e arceau, noir, obsolètement paré de deux bandes longitudinales de duvet cendré flavescent. *Pieds* noirs, garnis de duvet cendré ou d'un blanc cendré peu épais; cuisses parfois dénudées sur leur partie postérieure.

Cette espèce paraît habiter toutes les provinces de la France. On la trouve dans les environs de Lyon sous les matières animales desséchées.

Obs. Le *D. mustelinus* se distingue des autres espèces revêtues en dessous de duvet blanc, par le 4e arceau de son ventre marqué, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache ponctiforme noire, attenant à son bord postérieur; par son 5e arceau ventral noir, n'offrant que de faibles traces de deux bandes longitudinales de duvet cendré flavescent.

8. **Dermestes atomarius**; Erichson.

Noir. Tête et prothorax revêtu d'un duvet d'un flavescent roussâtre, disposé par mouchetures. Ecusson revêtu d'un duvet semblable ou plus blanchâtre. Elytres garnies d'un duvet formé de poils cendrés, couchés.

un peu disposés par petites mouchetures et parées, près de la base, de mouchetures d'un flavescent roussâtre. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués d'une petite tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre presque triangulaire du quart à la moitié de leur côté externe : le ventre, paré d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux ; celle du premier à peine divisée : le 5e arceau noir orné de deux bandes longitudinalas de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun, sur la ligne médiane, un signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux sans signe particulier.

Dermestes atomarius. (Ziegler), ERICHSON., Naturg. d. Insect. Deutsch , t. III, p. 431, 3. — STURM., Deutsch. Faun., t. XIX. p. 51, 3., pl. 351, fig. *e.* E F. — KUSTER., Kaef. Eur., 20, 14. — L. REDTENB. Faun. austr., 2e édit. p. 218.

Long. 0,0057 à 0.0061 (2 l. 1/2 à 2 l. 3/4). — Larg. 0,0026 à 0,0028 (1 l. 1/3 à 1 l. 1/4).

Corps oblong. *Tête* noire; revêtue d'un duvet flavescent roussâtre, ordinairement moins abondant sur le milieu du front ou sur la seconde moitié de la ligne médiane et entre cette ligne et chaque bord latéral. *Antennes* d'un rouge brun ou brunâtre, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié ou aux trois cinquièmes de ses côtés, subparallèle ou à peine élargi ensuite ; convexe ; densement et finement ponctué ; noir, revêtu de mouchetures d'un duvet d'un flavescent roussâtre, entremêlées d'un duvet noir, moins apparent et plus court. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais d'un flavescent roussâtre ou d'un blanc sale ou flavescent. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement ; passablement convexes ; assez densement ponctuées ; noires ; garnies de duvet formé de poils cendrés, couchés, isolés ou constituant d'étroites mouchetures ; parées près de la base de mouchetures d'un flavescent roussâtre (ordinairement trois de chaque côté de l'écusson) et souvent de quelques autres, jusqu'au tiers de leur largeur. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi

et postpectus, et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° deux taches médiocres sur les postépisternums : l'une, petite, parfois presque nulle, d'autres fois presque carrée, à leur angle antéro-interne : l'autre, carrée ou presque triangulaire, située du quart ou un peu plus à la moitié de leur bord externe ; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre ; celles du 2e à 4e arceaux, en forme de gros point : celle du 1er, grande, couvrant les deux tiers basilaires de la longueur de cet arceau, étendue jusqu'à la base des cuisses, à peine divisée en deux moitiés, par une bande longitudinale de duvet blanc, incomplète surtout en devant ; le 5e arceau, noir, paré de deux bandes, longitudinales de duvet blanc, presque interrompues dans leur milieu. *Pieds* noirs ou bruns ; trochanters revêtus d'un duvet blanc ou cendré : cuisses, les postérieures au moins, parées d'une bande transverse de duvet semblable.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France, surtout les zones tempérées ou froides. Elle est médiocrement commune.

Obs. Le *D. atomarius* a beaucoup d'analogie avec le *D. undulatus*, mais il s'en distingue sans peine par la tache latérale de ses postépisternums, égale à peine au quart de la longueur de leur côté, triangulaire ou carrée, couvrant de trois dixièmes à la moitié de leur longueur, au lieu d'être en parallélogramme longitudinal et de s'avancer presque jusqu'à leur angle antéro-externe ; par leur dernier arceau ventral paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, au lieu de n'avoir que deux petites taches ponctiformes blanches. Ses élytres sont d'ailleurs parées à la base de mouchetures d'un flavescent roussâtre, et sont garnies sur leurs deux tiers postérieurs de duvet formé de poils couchés, cendrés au lieu d'être d'un blanc bleuâtre, et presque isolés, ou constituant à peine des mouchetures composées de deux ou trois poils.

9. **Dermestes laniarius**; Illiger.

Prothorax et élytres noirs, garnis de duvet formé de poils cendrés, couchés, peu rapprochés, constituant souvent de très-étroites mouchetures; le prothorax cilié de roux à la partie médiaire de sa base et à ses angles postérieurs. Ecusson revêtu d'un duvet pareil. Postépisternums et quatre

premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers marqués d'une tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre vers le milieu de son bord latéral ; les seconds notés d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : celle du 1er, divisée en deux par une bande de duvet blanc : 2e, 3e et 4e arceaux parés d'une rangée de taches ponctiformes noires, de chaque côté de la ligne médiane ; le 5e noir. Cuisses postérieures noires, avec une tache basilaire de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'une ligne orbiculaire et lisse, chargée d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes laniarius. ILLIG., Mag., t. I, p. 85. 2. 3. b. — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 149, 5. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, 35, 6. — SCHOENH., Syst. ins., t. II, p. 91, 28. — STEPH., Illustr., t. III, p. 222, 3. — Id. Man., p. 142, 1152. — KUSTER, Kaef. Eur., 3, 30. — ERICHS., Naturg. d. ins. Deutsch., t. III, p. 434, 8. — STURM, Deutsch. Faun, t. XIX, p. 57, 8, pl. 352, fig. e. E. F. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 218.

Dermestes macellarius. HERBST, Natur. Syst., (Kaef), t. IV, p. 126, 7, pl. 40, fig. 7.

Dermestes murimus. HERBST, l. c., p. 120, 2, pl. 40, fig. 2.

Dermestes affinis. GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 148, 4. — SCHOENH., Syn. Ins., t. II, p. 91, 27. — HEER, Faun. col. helv., p. 436, 4. — DE CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 34, 10.

Dermestes catta. DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 34, 5.

Long. 0m,0067 à 0m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0m,0028 à 0m,0033 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2).

Corps oblong. *Tête* densement ponctuée ; noire, garnie d'un duvet roussâtre. *Antennes* à premier article ordinairement brun : les autres de la tige et ceux de la massue, d'un rouge brun ou brunâtre. *Prothorax* assez fortement élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de ses côtés, plus faiblement ensuite, plus convexe en devant qu'en arrière ; noir ; garni de duvet formé de poils cendrés, peu serrés, presque divisés en étroites mouchetures ; frangé de roux mi-doré à la partie médiane de sa base et aux angles postérieurs. *Ecusson* noir ; revêtu d'un duvet roux mi-doré. *Elytres* subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes, subarrondies postérieurement, prises ensemble ; assez convexes ; densement ponctuées ; noires ; garnies comme le prothorax de duvet formé de poils cendrés, couchés, peu rapprochés, paraissant souvent consti-

tuer de très-étroites mouchetures. *Dessous du corps* noir; revêtu, sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, épais, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses dans l'état de repos; 2° deux taches presque carrées sur chaque postépisternum : l'une, à leur angle antéro-externe : l'autre, vers la moitié de leur bord latéral; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux, en forme de gros points : celle du 1er arceau grande, couvrant sur les côtés les deux tiers de l'arceau, divisée en deux par une bande longitudinale de duvet blanc : la tache interne, subarrondie postérieurement, étendue en devant jusqu'à la base des cuisses; 4° une rangée longitudinale de points noirs, de chaque côté de la ligne médiane, sur les 2e, 3e et 4e arceaux : le 5e, noir, sans taches. *Pieds* noirs : trochanters revêtus de duvet blanc sur leur tiers postérieur : cuisses noires, avec une tache de duvet blanc à la base.

Cette espèce paraît habiter la plupart des parties de la France. On la trouve dans les environs de Lyon sous les cadavres, etc.

Obs. Le *D. laniarius* se distingue de toutes les espèces précédentes par son dernier arceau ventral noir, et par les 3e, 4e et 5e, parés chacun, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache noire constituant un point noir.

Après le *D. laniarius* vient se placer l'espèce suivante :

Dermestes coronatus; Steven. *Prothorax et élytres noirs, garnis d'un duvet mélangé de poils noirs et cendrés : le prothorax paré, vers le milieu de sa longueur d'une bande transverse de duvet blanc cendré, un peu échancrée en devant, bidentée postérieurement. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués d'une tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre plus petite un peu avant la moitié de leur bord latéral : les seconds notés d'une tache noire sur les côtés : celle du premier arceau entièrement divisée par une bande de duvet blanc : cinquième arceau ventral et pieds, noirs : ceux-ci légèrement garnis d'un duvet cendré fauve obscur : trochanters revêtus d'un duvet blanc.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes coronatus. STEVEN, *in* SCHOENH, Syn. Ins., t. II, p. 85, 4. — KUSTER, Kaef. Eur., 20, 15.

Patrie : Le Caucase.

10. **Dermestes pardalis**; BILBERG.

Tête et prothorax noirs, parés de mouchetures d'un duvet épais cendré ou flavescent roussâtre, séparées sur le prothorax par des taches noires subponctiformes presque disposées par rangées transversales. Écusson noir bordé de duvet cendré roussâtre. Elytres noires ou d'un noir légèrement bleuâtre, garnies de duvet formé de poils couchés, en partie concolores, en partie cendrés. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers, marqués d'une tache carrée à l'angle antéro-interne, et d'une autre, presque carrée, couvrant le tiers médiaire de leur bord externe, et avec l'angle antéro-interne des épimères noir : les seconds parés d'une tache noire sur les côtes : le 5e arceau noir, avec deux bandes longitudinales de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transverse de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes pardalis. BILBERG, *in* SCHOENH., Syn. Ins., t. II, p. 90, 25. — ERICHS., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 430.—J. DU VAL, Gener., pl. 193.
Dermestes thoracicus. (DEJEAN)., Catal., 1837, p. 139.

Long. 0m,0067 à 0m,0100 (3 l. à 4 l. 1/2) — Larg. 0m,0026 à 0m,0045 (1 l. 1/4 à 2 l.).

Corps oblong. *Tête* noire; densement ponctuée; revêtue d'un duvet épais, assez long, d'un cendré ou flavescent roussâtre, laissant de couleur foncière, et presque glabres, une tache sur le vertex, une autre ponctiforme, située entre la ligne médiane et chaque œil : une ou deux

autres ponctiformes vers sa partie antérieure. *Antennes* à 1er article noir : les suivants de la tige ordinairement bruns : la massue, médiocrement serrée, le plus souvent noire, parfois d'un rouge brun ou même brunâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe sur les côtés, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs ou près de ceux-ci ; plus convexe en avant qu'en arrière : finement ponctué; noir; revêtu d'un duvet cendré roussâtre ou flavescent roussâtre, laissant de couleur noire et presque glabres des taches subponctiformes presque disposées par rangées transversales irrégulières (ordinairement six sur la rangée la plus rapprochée de la base). *Ecusson* noir, pubescent, orné dans sa périphérie de poils d'un cendré ou flavescent roussâtre. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensembles, postérieurement; à angle sutural un peu obtus; médiocrement convexes; densement et finement ponctuées; noires ou d'un noir légèrement bleuâtre; garnies de poils couchés, en partie concolores, en partie cendrés. *Dessous du corps* noir; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° l'angle antéro-interne des épimères et deux taches sur chacun des postépisternums : une en parallélogramme transverse à leur angle antéro-interne : une autre presque carrée, couvrant le tiers médiaire de leur côté extérieur ; 3° une tache sur les côtés des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux, en forme de gros points : celle du 1er arceau, grande, obtriangulaire, couvrant les quatre cinquièmes du bord externe, étendue en devant jusqu'à la base des cuisses, incomplètement divisée par une bande de duvet blanc, qui enclôt presque, près du bord de l'arceau, une tache ponctiforme, noire : le 5e arceau noir, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, rétrécies d'avant en arrière, échancrées postérieurement à leur côté interne. *Pieds* noirs : trochanters revêtus d'un duvet blanc : cuisses, les postérieures du moins, parées, vers le milieu de leur côté interne, d'une bande transverse de duvet pareil.

Cette espèce habite nos provinces méridionales; on la trouve également en Corse, en Espagne, en Algérie.

Obs. Elle est remarquable par sa taille, par son prothorax revêtu

d'un duvet assez épais et d'un cendré roussâtre ou flavescent fauve ou roussâtre, séparé par des taches presque ponctiformes et comme dénudées ; par ses épimères noires à leur angle antéro-interne et marquées sur chacun des postépisternums de deux taches noires. Elle s'éloigne, par ces caractères, des espèces ayant comme elle les postépisternums et les quatre premiers arceaux du ventre revêtus de duvet blanc et le 5e arceau paré de deux bandes de duvet semblable.

Après le *D. pardalis*, vient se placer l'espèce suivante :

Dermestes hirticollis; Fabricius. *Noir, tête et prothorax revêtus d'un duvet épais, roux. Elytres noires, à pubescence fine et concolore. Médi et postpectus revêtus d'un duvet blanc ou blanc cendré : postépisternums noirs depuis leur angle antéro-interne jusqu'aux deux cinquièmes antérieurs de leur côté externe. Ventre parcimonieusement et irrégulièrement garni de duvet d'un blanc cendré, avec le bord postérieur des arceaux frangés de roux. Pieds noirs.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe lisse et circulaire chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes hirticollis. Fabr. Entom. Syst., t. I, p. 229, 13. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314, 14. — Schoenh. Syn. Ins., t. II, p. 99, 24. — Erichs. Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 430, 4. — Kuster, Kaef. Eur. 19, 37.
Dermestes thoracicus. Géné. Ins. Sardin., I, p. 22, n° 22, pl. I, fig. 13.

Long. 0m,0081 (3 l. 3/4). — Larg. 0m,0036 (1 l. 1/2).

Patrie : La Sardaigne, l'Algérie. (Chevrotat, Reiche.)

11. **Dermestes tessellatus**; Erichson.

Tête et prothorax noirs, revêtus de mouchetures d'un duvet flavescent roussâtre. Ecusson revêtu d'un duvet pareil. Elytres noires, garnies d'un duvet formé de poils couchés, blancs ou d'un blanc légèrement bleuâtre, constituant des marbrures. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet cendré, grisâtre ou flavescent : les premiers marqués d'une bande noire en équerre, couvrant leur bord antérieur et les deux premiers tiers du bord externe : le second paré d'une tache noire de chaque côté des arceaux,

et d'une tache transverse de même couleur sur la seconde moitié du dernier arceau. Cuisses postérieures noires, ornées d'une bande transverse de duvet blanc.

♂ 3ᵉ et 4ᵉ arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3ᵉ et 4ᵉ arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes tessellatus. Syst. Eleuth., t. I, p. 315, 16? — Erichs. Naturg. d. Ins. Deutsch., t. 3, p. 432, 6. — Sturm, Deutsch., Faun., t. XIX, p. 53, 6, pl. 352, fig. *a* - *b*. — Kuster, Kaef, Europ., 22, 30.

Long. $0^m,0056$ à $0^m,0067$ (2 l. 1/2 à 3 l.). Larg. $0^m,0023$ à $0^m,0026$ (1 l. à 1 l. 1/5).

Corps oblong. *Tête* noire, revêtue d'un duvet d'un cendré ou flave roussâtre, souvent mi-doré, laissant ordinairement sur le milieu du front deux taches ponctiformes noirâtres. *Antennes* d'un rouge brunâtre, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers environ de ses côtés, subparallèle ensuite; plus convexe en avant qu'en arrière; densement et assez finement ponctué; noir, paré de mouchetures d'un cendré ou flavescent roussâtre : ces mouchetures ordinairement séparées près du bord antérieur par sept ou huit intervalles linéaires, noirs, et laissant une sorte de bande transversale noire, vers la moitié de sa longueur. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais d'un flave roussâtre mi-doré. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers ou un peu moins de leur longueur, subarrondies prises ensemble, postérieurement; passablement convexes; densement et finement ponctuées; noires; marbrées de duvet formé de poils fins, couchés, blanchâtres, paraissant d'un blanc bleuâtre, mêlés, près de la base, à quelques poils d'un flavescent roussâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur le ventre d'un duvet cendré flavescent ou cendré roussâtre, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° une tache en équerre, couvrant l'épimère, le bord antérieur des postépisternums et leur bord latéral jusqu'aux deux tiers de leur longueur; 3° une tache sur les côtés de chacun des arceaux du ventre : celle des 2ᵉ à 5ᵉ arceaux en forme

d'un point assez gros : celle du 1er grande, étendue jusqu'à la base des cuisses, couvrant presque les deux tiers basilaires de son bord latéral et plus longuement prolongée au côté interne, incomplètement divisée par une ligne de duvet cendré, non avancée jusqu'à son bord antérieur : 5e arceau marqué d'une tache noirâtre, transverse, sur la partie médiane de la seconde moitié de sa longueur. *Pieds* parfois noirs, souvent bruns ou d'un rouge. *Trochanters* revêtus d'un duvet cendré roussâtre. *Cuisses* parées dans le milieu d'une bande transverse de duvet blanc. *Tibias* garnis de poils cendrés plus apparents près de la tranche externe, finement denticulés sur celle-ci.

Cette espèce paraît peu commune en France. Elle habite principalement les zones tempérées et méridionales. On la trouve dans les environs de Lyon et en Provence, sous les écorces ou dans les troncs des arbres, parmi les débris des chenilles.

Obs. Le *D. tessellatus* se distingue de toutes les espèces précédentes par la couleur du duvet du dessous de son corps, duvet qui n'est plus blanc, mais d'un cendré grisâtre ou roussâtre. Il offre d'ailleurs un caractère particulier dans ses postépisternums marqués d'une tache noire couvrant leur bord antérieur, l'épimère, et les deux tiers antérieurs de leur bord latéral, et dans le dernier arceau ventral orné d'une tache transverse noirâtre sur la seconde moitié de sa ligne médiane.

12. **Dermestes aurichalceus**; Kuster.

Noir. Dessus du corps revêtu d'un duvet assez long, d'un grisâtre flavescent, parsemé de petits espaces dénudés, laissant apparaître la couleur foncière. Dessous du corps revêtu sur la poitrine et sur le ventre d'un duvet cendré flavescent. Postepisternums et 1er arceau ventral sans tache noire : les 3e à 4e, marqués, sur les côtés, d'une tache noirâtre. Pieds revêtus d'un duvet cendré flavescent.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur leur ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes mustelinus. Perris, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1853, p. 643.
Dermestes aurichalceus. Kuster, Kaef, Europ., VI, 50.
Dermestes holosericeus. Tournier, *in* Berlin, Entom. Zeitschr., 1860, p. 318
— Perris, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1862, p. 200.

Long. 0^m,0057 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0025 à 0^m,0029 (1 l. 1/8 à 1 l. 2/5).

Corps oblong. *Tête* noire; densement ponctuée; garnie d'un duvet grisâtre flavescent, moins serré sur le front que sur le labre, offrant de chaque côté de la ligne médiane du premier, une trace longitudinale, laissant plus visiblement apparaître la couleur noire. *Antennes* d'un rouge de cuir ou rouge brunâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle ensuite; plus convexe en avant qu'en arrière; densement ponctué; noir, revêtu d'un duvet assez long, d'un cendré ou grisâtre flave ou flavescent, parsemé de petits espaces dénudés de couleur foncière. *Ecusson* densement revêtu d'un duvet cendré ou grisâtre flavescent. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; convexes; noires; densement ponctuées; revêtues d'un duvet analogue à celui du prothorax et comme lui parsemé de petits espaces dénudés, laissant apparaître la couleur noire. *Dessous du corps* noir, revêtu sur la poitrine et sur le ventre, d'un duvet cendré flavescent. *Postépisternums* sans tache noire : 2e à 4e arceaux du ventre, et moins ou peu distinctement le 5e, marqués sur les côtés d'une tache noirâtre. *Pieds* noirs; revêtus de duvet cendré flavescent.

Cette espèce est principalement méridionale. Elle n'est pas rare sur les pins, dans les nids des chenilles, dont elle mange les dépouilles et au besoin les matières excrémentielles.

Obs. Elle se distingue facilement de toutes les espèces précédentes par ses postépisternums et par le premier arceau de son ventre, sans tache noire sur les côtés; par le duvet d'un grisâtre flave ou flavescent du dessus de son corps.

Après le *D. aurichalceus* vient se ranger l'espèce suivante :

Dermestes noxius; Mulsant et Rey. *Dessus du corps d'un brun rouge, garni d'un duvet cendré, fin et médiocrement serré, ne voilant pas la couleur foncière. Dessous du corps d'un rouge brun ou fauve, plus densement couvert d'un duvet cendré légèrement mi-doré à certain jour. Ven-*

tre marqué sur les côtés, d'une tache d'un brun fauve, presque glabre, arquée sur les quatre premiers arceaux, ponctiforme sur le dernier.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes domesticus. Kuster, Kaef. Europ., 22, 32.

Long. 0m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Corps oblong ou suballongé. *Dessus du corps* entièrement brun ou d'un brun rougeâtre et garni d'un duvet cendré fin, court, médiocrement serré, ne voilant pas la couleur foncière. *Tête* densement et finement ponctuée. *Antennes* à massue assez serrée, un peu plus claire que la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle postérieurement; à sinuosités basilaires très-prononcées et aussi rapprochées de la ligne médiane que du bord externe; plus faiblement convexe en arrière qu'en avant. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers; en ogive ou subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; très-finement ponctuées; obsolètement striées. *Dessous du corps* fauve ou d'un rouge brun, revêtu d'un duvet cendré légèrement mi-doré à certain jour, voilant à peu près la couleur foncière. *Postépisternums* sans taches. *Ventre* marqué, de chaque côté, à l'angle antéro-externe des quatre premiers arceaux, d'une tache d'un brun fauve, presque glabre, en arc dirigé en devant et latéralement prolongée, presque jusqu'à leur angle postéro-externe : le 5e arceau marqué d'une tache ponctiforme semblable. *Pieds* d'un rouge brun; garnis de duvet cendré.

Cette espèce nous a été envoyée de Marseille, où elle est sans doute arrivée avec des peaux étrangères.

Obs. Elle se distingue sans peine de toutes les autres par sa couleur, par les sinuosités plus fortes de sa base, et surtout par les taches arquées des côtés des quatre premiers arceaux de son ventre.

M. Küster a rapporté cet insecte au *D. domesticus* de Gebler, décrit dans le *Species* de Germar (p. 83, 143). Mais il est assez difficile de dire à quelle espèce se rattache celui-ci. Voici la phrase diagnostique donnée par le professeur de Halle :

Piceus, punctatus, griseopubescens, abdomine ferrugineo.

L'auteur termine la description par ces mots : *Corpus subtus piceum, ferrugineo, griseo tomentoso.*

Il est assez difficile de penser que les taches arquées et d'un brun fauve qui se trouvent sur les côtés des arceaux de l'abdomen et qui sont caractéristiques de cette espèce, auraient pu échapper à l'attention de Germar. Son *D. domesticus* restera, par là même, problématique.

13. **Dermestes gulo** ; Mulsant et Godart.

Suballongé ; noir, et garni en dessus de poils fins, couchés, concolores, entremêlés de quelques poils d'un cendré livide ou flavescent. Prothorax cilié de poils semblables à la base ; arqué en arrière et légèrement rebordé sur la moitié médiaire de celle-ci ; subarrondi aux angles postérieurs. Dessous du corps à fond noir sur la poitrine et sur les deux ou trois premiers arceaux du ventre, d'un rouge brun sur les suivants ; garni de poils couchés d'un cendré flavescent et luisants à certain jour. Ventre sans tache noire sur les côtés. Pieds noirs.

♂ 4e arceau du ventre offrant sur sa ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un étroit faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes peruvianus. Casteln., Hist. Nat. des Ins., t. II, p. 33, 22 ?
Dermestes gulo. Mulsant et Godart *in* Muls. Opusc., t. VI, 1855, p. 173.
Dermestes hæmrohoidalis. Kuster, Kaef. Europ. 25. 64.

Long. 0m,0078 à 0m,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0m,0028 à 0m,0029 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/3).

Corps suballongé. *Tête* noire ; finement et densement ponctuée ; noire ; brièvement pubescente : épistome et labre ciliés de poils d'un jaune fauve, mi-dorés. *Antennes* d'un rouge de cuir, de couleur mate sur la massue, d'un rouge brunâtre ou d'un rouge brun luisant, sur la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers environ de ses côtés, à peine rétréci ensuite en ligne peu courbe ; à peine muni d'un rebord étroit sur la partie médiane et obtusément arquée en arrière de sa base ; garni, sur cette dernière, de cils fauves assez longs ; plus convexe en avant qu'en arrière ; noir ; densement ponctué ; garni d'un

duvet médiocrement épais, formé de poils fins, noirs, couchés, entremêlés de quelques poils d'un fauve livide ou jaunâtre. *Ecusson* noir; pointillé; garni d'un duvet d'un cendré roussâtre ou d'un fauve cendré. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; offrant de légères traces de stries, densement et finement ponctuées: noires, garnies comme le prothorax, d'un duvet assez court et médiocrement épais, formé de poils fins, couchés, noirs, entremêlés de quelques poils d'un cendré flavescent, plus visibles quand l'insecte est examiné d'avant en arrière. *Dessous du corps* noir sur la poitrine et sur les deux ou trois premiers arceaux du ventre, d'un brun rouge ou rouge de cuir sur les suivants: garni d'un duvet peu épais, luisant à certain jour, d'un cendré flavescent, constituant une frange plus épaise et plus jaunâtre au bord postérieur des arceaux du ventre; offrant parfois sur les côtés des arceaux les traces d'une sorte de tache en forme de gros point rougeâtre. *Pieds* ordinairement noirs ou d'un noir brun, parfois d'un rouge brun sur quelques parties, surtout sur les cuisses antérieures, garnis sur les cuisses d'un duvet peu épais, luisant, d'un cendré flavescent, et d'un duvet moins clair sur les tibias et les tarses.

Cette espèce a été prise assez souvent à Lyon, par M. Godart. On la trouve dans les maisons, sur les matières animales desséchées, sur les os, etc.

Obs. Le *D. gulo* s'éloigne des espèces précédentes par son corps plus allongé; par son prothorax légèrement rebordé à la partie médiaire et obtusément arquée en arrière de sa base; par celle-ci, garnie sur toute sa longueur de cils fauves ou d'un fauve roussâtre, peu rapprochés et assez longs; par son corps noir garni d'un duvet assez court et peu serré, également noir, dans lequel se trouvent disséminés quelques poils d'un cendré livide ou jaunâtre; par la couleur foncière et par celle du duvet du dessous de son corps.

Plusieurs auteurs modernes ont voulu voir dans notre *D. gulo* le *Dermestes peruvianus* de M. de Castelnau.

Voici la description de cet auteur :

Allongé, d'un brun noir, finement ponctué, pubescent.

Notre *D. gulo* est noir, parsemé, en dessus, de poils couchés d'un

cendré livide, parmi les poils noirs qui constituent sa pubescence ; et, en dessous, il est garni d'une pubescence grisâtre ou d'un cendré grisâtre ou flavescent.

Si le *D. peruvianus* se rapporte réellement à notre espèce, la description est si incomplète qu'elle ne laisse pas reconnaître l'insecte, et doit être mise de côté.

La larve du *Dermestes gulo* a beaucoup d'analogie avec celle du *D. lardarius*, mais elle a le corps plus étroit. En voici la description :

Long. $0^m,0067$ (3 l. — Larg. $0^m.0017$ (3/4 l.).

Corps allongé : quatre fois aussi long que large; subcylindrique jusqu'au 6e arceau abdominal, graduellement rétréci sur les suivants; d'un noir luisant. *Tête* perpendiculaire ou inclinée; engagée dans le prothorax de manière à être peu visible quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus ; rayée sur le vertex d'une ligne ou d'un léger sillon bifurqué en devant : subdéprimée sur cette partie bifurquée, peu convexe sur le reste de sa surface, légèrement ridée; hérissée de poils obscurs et clairsemés. *Epistome* et labre transverses. *Mandibules* courtes, dépassant à peine le labre dans l'état de repos ; noires, cornées, dentées à l'extrémité. *Mâchoires* fauves, armées d'un crochet corné à leur extrémité interne. *Palpes* maxillaires coniques ; *Menton* fauve, plus long que large, un peu rétréci d'arrière en avant, tronqué à sa partie antérieure. *Languette* saillante. *Palpes labiaux* courts; de deux articles. *Antennes*, courtes, moins avancées que la partie antérieure de la tête; de quatre articles : le 1er large, très-court; les 2me et 3me cylindriques : le 2e fauve ; le 3e brun, un peu plus court que le 2e : le dernier grêle. *Ocelles* situés au côté externe des antennes, sur deux rangées, au nombre de six, dont un ou deux parfois peu distincts. *Corps* d'un noir luisant ; composé de douze segments, subcornés et garnis de poils roussâtres grossiers ou d'un fauve roussâtre, en dessus : les trois premiers, constituant le thorax et portant chacun, en dessous, une paire de pieds : le prothorax en parallélogramme transverse, de moitié au moins plus long que les suivants ; subsilloné transversalement vers les deux tiers de sa longueur; garni, près de son bord antérieur, d'une rangée de longs poils dirigés

en avant; hérissé sur le reste de sa surface, de poils clairsemés. *Méso* et *Métathorax* garnis chacun, vers la moitié de leur longueur, de poils dirigés en arrière et d'autres redressés. *Abdomen* de même grosseur sur les cinq ou six premiers segments, graduellement rétréci sur les suivants : segments abdominaux garnis en dessus, sur chacun, d'une rangée de poils dirigés en arrière, et hérissés de poils plus longs, et pourvus sur les côtés, au dessus des stigmates de poils divergents ; le 12e arceau armé en dessus de deux cornes redressées. *Anus* tubiforme. *Dessous du corps* noir, un peu moins coriace ou moins corné que le dessus. *Pieds* composés d'une hanche, d'une cuisse, et d'un tibia terminé par un ongle : la hanche et la cuisse garnies en dessous de poils plus longs que le tibia. *Ventre* garni de poils moins longs et moins raides que le dos. *Stigmates* au nombre de neuf paires de chaque côté : le premier, vers le bord antérieur du médipectus ; les autres sur chacun des huit premiers segments de l'abdomen.

Cette larve vit dans les maisons, aux dépens des matières animales, des membranes ; on la trouve aussi parmi les os.

14. **Dermestes bicolor** ; Fabricius.

Suballongé. Dessus du corps noir. Prothorax garni en devant, sur les côtés et à la base de duvet roux, clairsemé sur le disque. Ecusson revêtu de duvet pareil. Elytres bordées à la base de duvet semblable ; garnies sur le reste de duvet formé de poils noirs, couchés, peu serrés : striées sur leurs deux tiers internes. Dessous du corps revêtu de duvet cendré, flavescent ; à couleur foncière noire ou brune sur la poitrine, d'un rouge de cuir sur le ventre ; sans taches. Pieds pubescents. Cuisses brunes. Tibias et tarses d'un rouge brunâtre.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes bicolor. Fabr., Entom. syst., t. I, p. 229, 10. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314, 11. — Herbst, Kaef., t. IV, p. 125, 6, pl. 40, fig. 6. — Schoenh., Syn. Ins., t. II, p. 89, 28. — Duftsch, Faun. austr., t. III, p. 35, 7. — Erichs., Ins. Deutsch., t. III, p. 437, 12. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 66, no 12, pl. 353, fig. e, E. — Kuster, Kaef. Eur., 20,

16. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit, p. 217. — J. DU VAL, Gener. fig. 297.

Long. 0m,0067 à 0m,0081 (3 l. à 3 l. 3/4). — Larg. 0m,0023 à 0m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3).

Corps suballongé. *Tête* brune, luisante ; densement ponctuée ; garnie d'un duvet roux fauve, plus épais sur le labre, médiocrement serré sur le reste. *Antennes* d'un rouge brunâtre ou rouge de cuir, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement et en ligne droite sur sa seconde moitié; plus convexe en avant qu'en arrière ; plus sinueux à la base que chez les autres espèces, de chaque côté de la troncature médiane ; noir ; un peu plus densement ponctué sur les côtés que sur le disque ; garni en devant, sur les côtés et au bord postérieur de la troncature et des angles de derrière, de duvet formé de poils roux, couchés très-claisemés sur son disque. *Ecusson* noir, revêtu d'un duvet roux. *Elytres* parallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, obtusément arrondies postérieurement prises en ensemble ; médiocrement convexes sur le dos ; creusées de stries assez profondes sur les deux tiers internes de la largeur de chacune, ces stries obsolètes ou moins marquées près du bord externe ; noires, ordinairement roussâtres à l'angle huméral et sur le calus ; garnies à la base de poils roux, et sur le reste de leur surface de duvet formé de poils obscurs, couchés, peu épais, plus apparents sur les côtés ; finement ponctuées sur ces derniers et peu ou point distinctement sur le reste. *Poitrine* brune ou noirâtre, revêtue d'un duvet grisâtre, flavescent. *Postépisternums* sans taches noires. *Ventre* d'un rouge de cuir ; uniformément garni d'un duvet cendré ou grisâtre flavescent, laissant apparaître la couleur foncière, et formant après le bord postérieur de chaque arceau une bordure plus claire ou plus flavescente. *Pieds* garnis d'un duvet cendré grisâtre. *Cuisses* ordinairement noires ou brunes. *Tibias* et tarses d'un rouge brunâtre.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées méridionales. On la trouve à Lyon, dans les maisons. Nous l'avons prise dans les environs de Nîmes, sur un ormeau infesté de chenilles.

Obs. Le *D. bicolor* est facile à reconnaître à son ventre d'un rouge

de cuir, garni d'un duvet cendré grisâtre peu épais, sans tache noire ou dénudée sur les côtés de ses arceaux, et à ses postépisternums revêtus d'un duvet flavescent et sans taches noires.

14. **Dermestes lardarius**; Linné.

Dessus du corps noir. Prothorax parsemé de petites mouchetures d'un cendré roussâtre. Elytres revêtues d'un duvet pareil sur leurs deux cinquièmes basilaires, et marquées chacune sur cette bande duveteuse, de trois points noirs. Poitrine noire, garnie d'un duvet luisant, d'un cendré roussâtre ou flavescent. Ventre et pieds noirs, parfois bruns ou d'un rouge brun, brièvement garnis d'un duvet concolore.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes lardarius. Linné, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 354, 1. — Id. 12e édit., t. I, p. 561, 1. — Id. Faun. suec., p. 140, 408. — De Geer, Mém., t. IV, p. 192, 1, pl. 7, fig. 15. — Fabr., Syst. entom., p. 55, 1. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 312, 1. — Herbst, Kaef., t. IV, p. 115, pl. 40, fig. 1. pl. G, fig. 4, 7. — Oliv., Entom., t. II, n° 9, p. 6, 1, pl. 1, fig. 1. — Id. Encycl., méth., t. VI, p. 256, 1. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 240, 1. — Id. Gener., t. II, p 31, 1. — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 146, 1. — Schoenh., Syn. Ins t. II, p. 83, 1. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 32, 1. — Steph., Illustr., t. IX, p. 121, 1. — Id. Man., p. 142, 1150. — Curtis, Brit. Ent., t. XV, pl. 682. — Brullé, Hist. nat., t. V, p. 389, pl. 16, fig. 1. — Heer, Faun. col. helv., p. 435, 1. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 33, 5. — Kuster, Kaef. Eur., 1, 29. — Erichson, Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 436, 11. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 63, 11, pl. 349. L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 217.

Le Dermeste du lard. Geoffr., Hist. abr., t. I, p. 101, 5.

Long. 0m,0067 à 0m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0m,0029 à 0m,0045 (1 l. 1/3 à 2 l.).

Corps oblong ou suballongé. *Tête* noire; densement et finement ponctuée; garnie de poils fins, courts, couchés, souvent peu apparents. *Labre* cilié en devant de poils roussâtres mi-dorés. *Antennes* brunes ou d'un brun rouge sur la tige, d'un rouge de cuir sur la massue :

celle-ci médiocrement serrée. *Prothorax* muni sur les côtés d'un rebord moins étroit que chez les autres espèces : élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement et en ligne droite, postérieurement plus convexe en avant qu'en arrière ; densement ponctué; noir, parsemé de petites mouchetures cendrées ou d'un cendré roussâtre ou flavescent. *Ecusson* noir. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement ; médiocrement convexes ; densement et finement ponctuées ; parées sur leurs deux cinquièmes antérieurs, d'une bande de duvet cendré roussâtre, bifestonnée postérieurement sur chaque élytre, et notée sur chaque étui, vers le milieu de sa longueur, d'une rangée transverse arquée en arrière, formée de trois points noirs ; quelquefois entièrement noires sous cette bande, ordinairement au moins en partie d'un rouge brun ou d'un rouge testacé ; noires sur le reste de leur surface, obsolètement striées ; garnies de poils concolores, fins et couchés. *Dessous du corps* noir ; uniformément garni sur la poitrine d'un duvet luisant cendré, roussâtre ou flavescent : ce duvet clairsemé et peu apparent sur le ventre, si ce n'est au bord postérieur des arceaux : le ventre, parfois d'un rouge brun. *Pieds* variant du noir au rouge brun. *Cuisses* peu pubescentes.

Cette espèce habite toutes nos provinces. Elle attaque toutes les matières animales. Elle est commune dans les maisons, dans les abattoirs, etc.

Sa larve se trouve dans les mêmes lieux. En voici la description :

Long. 0^m,0069 (3 l.). — Larg. 0^m,0020 à 0^m,0022 (9 l. 1/10 à 1 l.).

Corps allongé ; trois fois aussi long que large, subcylindrique jusqu'au sixième arceau abdominal, graduellement rétréci sur les suivants ; noir ou d'un noir de poix. *Tête* inclinée ; engagée dans le prothorax ; rayée sur le vertex d'une ligne ou d'un léger sillon bifurqué en devant ; déprimée sur cette partie bifurquée, planiuscule sur le reste. *Mandibules* courtes, cornées, dentées à l'extrémité. *Mâchoires* armées, à l'extrémité de leur partie interne, d'un crochet corné ; variant du noir au livide testacé, ainsi que les autres parties inférieures de la bouche. *Palpes maxillaires* coniques, de trois articles. *Menton* plus

long que large; un peu rétréci d'arrière en avant; arqué à son bord antérieur. *Languette* saillante. *Palpes labiaux* courts, de deux articles. *Antennes* courtes; de quatre articles : le 1er court et plus large; les 2e et 3e cylindriques ; le 3e un peu plus court que le 2e; le 4e grêle. *Ocelles* au nombre de six. *Corps* composé de douze segments, subcornés et garnis de poils grossiers bruns ou d'un brun roussâtre, en dessus : les trois premiers segments constituant le thorax, et portant chacun en dessous une paire de pieds. Le *Prothorax*, un peu rétréci d'arrière en avant, aussi long que les deux suivants réunis ; faiblement arqué à son bord antérieur, garni près de ce bord de longs poils dirigés en avant, hérissé sur le reste de sa surface de poils clairsemés ; subsillonné transversalement, vers les deux tiers de sa longueur : les méso et métathorax, peu garnis ou hérissés de poils : le premier arceau abdominal également peu garni ou hérissé de poils : les autres garnis sur le dos, de poils dirigés en arrière et de poils redressés plus longs : ces derniers plus longs sur les côtés : douzième arceau armé de deux cornes relevées. *Anus* tubiforme. *Pieds* variant du noir au testacé livide; formés chacun d'une hanche, d'une cuisse et d'un tibia suivi d'un ongle : la hanche et la cuisse garnies en dessous de longs cils et de poils plus courts sur le tibia. *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Obs. Le 4e article des antennes est souvent terminé par un poil, et offre, en outre, un petit appendice rétractile à son côté externe.

Voyez pour cette larve :

Blankaart, Shon-Burg der Rupsen, etc., 1688, p. 95, pl. XI, fig. K, L, M. — Goedart, Métamorph., trad. fr. 1700, t. II, exper. 41, p. 172. — Meinecke, Entom. Beobacht., *in* Naturforsch, t. III, 1774, p. 61. — Id. *in* Fuessly's. Magaz., t. II, 1779, p. 128. — De Geer, Mém., t. IV, 1774, p. 194, pl. 7, fig. 1, 5. — Herbst, Natursyt., t. IV, 1792, p. 118, pl. G, 19, 4-7. — Latr. Hist. nat., 1804, t. IX, p. 235. — Brullé, Hist. nat., t. V, 1833, p. 369. — Westwood, Introd. to the modern. Classif., t. I, p. 158, pl. 14, p. 136, fig. 9. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, 1849, p. 65, pl. 349. — Chapuis et Candèze, Entom., p. 98.

Près du *D. lardarius*, vient se placer le suivant :

Dermestes vorax; Motschulsky. *Allongé, parallèle, subcylindrique, très-ponctué, pubescent, noir. Elytres parées en devant d'une large*

bande transversale, rousse, revêtue d'un duvet fauve, et marquée de quatre points noirs. Dessous du corps noir, pubescent.

Dermestes vorax. Motsch., *in* Schrenck's, Reise, *in* Amur.-Lande, 123, 199, pl. 8, fig. 19.

Larg. 0m,0061 à 0m,0074 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/3).

Patrie : La Daourie.

Obs. Cet insecte se rencontre avec le *D. lardarius* : n'en serait-il qu'une variété ?

15. **Dermestes ater**; Olivier.

Dessous du corps d'un noir profond et garni d'un duvet de même couleur, fin et peu serré. Antennes d'un rouge brun. Ventre noir en partie, garni d'un duvet concolore, bordé de roux à l'extrémité du dernier arceau, et souvent à l'angle postéro-externe des 3e *et* 4e *: les* 2e *à* 4e *creusés chacun d'une fossette à leur angle antéro-interne.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils jaunâtres.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes ater. Oliv., Entom., t. II, n° 9, p. 9, 6, pl. 2, fig. 12. — Id. Encycl. méth., t. VI, p. 267, 6. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34, 12. — Erichs, Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 435, 9. — Kuster, Kaef. Eur., 6, 51. — L. Redtenb., Faun. aust., 2e édit., p. 217.

Long. 0m,0067 à 0m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0m,0026 à 0m,0033 (1 l. 1/5 à 1 l. 1/2).

Corps oblong; d'un noir profond, en dessus et en dessous; garni d'un duvet de même couleur, formé de poils fins, couchés et peu serrés. *Tête* densement ponctuée. *Labre* cilié en devant de poils d'un cendré jaune mi-doré. *Antennes* d'un rouge brun ou d'un brun rouge, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtes, peu fortement ensuite, ou parfois légèrement rétréci d'avant en arrière sur son quart postérieur, plus faiblement convexe

en arrière qu'en devant ; densement et finement ponctué. *Ecusson* et *Elytres* ponctués, colorés et garnis de pubescence comme le prothorax : les élytres parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies prises ensemble, postérieurement ; très-médiocrement convexes. *Dessous du corps* noir et pubescent comme le dessus : dernier arceau du ventre postérieurement bordé de duvet roux, mi-doré : angles postéro-externes des 3e et 4e arceaux et parfois du 2e garnis de duvet semblable : les 2e, 3e et 4e arceaux creusés d'une fossette à l'angle antéro-externe de chacun de leurs côtés. *Pieds* noirs ; brièvement pubescents.

Cette espèce se trouve parfois dans les maisons, mais plus ordinairement sous les petits cadavres et dans les bois. Elle passe souvent l'hiver sous les écorces. Elle habite la plupart des provinces de la France.

Obs. Elle est facilement reconnaissable entre toutes les autres à son corps, d'un noir profond, garni d'un duvet de même couleur et à ses 2e à 4e arceaux du ventre creusés d'une fossette de chaque côté.

Dermestes fuliginosus; Rossi. *Dessus et dessous du corps noirs et garnis d'un duvet fin et concolore. Base des antennes et tarses d'un brun de poix.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes fuliginosus. Rossi, Faun. Etrusc. Mant., t. I, p. 17, 32. — Id. Edit, Helw., t. I, p. 352, 32. — Erichs., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 436, 10. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 61, pl. 353, fig. 2, C, D. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 217.

Long. 0m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0m,0045 (2 l.).

Patrie : L'Italie et l'Allemagne.

Obs. Cette espèce se distingue du *D. ater*, par son corps plus large, plus faiblement convexe, plus densement ponctué surtout sur le prothorax. par ses antennes d'une couleur plus obscure, et surtout par les derniers arceaux du ventre revêtus d'un duvet noir. Les élytres ont des stries indistinctes.

Genre *Attagenus*, Attagène; Latreille.

Latr., Hist. nat., t. IX, p. 243.

Caractères : *Mésosternum* plus long que large, ordinairement un peu rétréci d'avant en arrière; entaillé en devant pour recevoir la pointe du prosternum *Front* pourvu d'un ocelle. *Yeux* presque semi-globuleux; entiers ou à peu près. *Antennes* insérées vers la moitié de la longueur du côté interne des yeux; de 11 articles : les derniers constituant une massue, dont le 1er article est ordinairement un peu moins court que le 2e. *Antépectus* longitudinalement déprimé au côté externe des hanches de devant, dépression dans laquelle se loge le plus souvent la massue des antennes, dans l'état de repos. *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière, laissant à découvert les parties de la bouche; prolongé jusqu'à l'entaille du mésosternum. *Repli des élytres* horizontal et formant en devant un angle droit avec le bord latéral des élytres; graduellement rétréci jusqu'au bord postérieur du postpectus, réduit ensuite à une tranche. *Tibias* peu fortement spinosules sur leur tranche externe. *Premier article des Tarses postérieurs* deux fois au moins plus court que le 2e

Les Attagènes, d'une taille plus petite que les Dermestes, se rapprochent de ces derniers par leurs habitudes. Leurs larves vivent, les unes dans nos maisons et dans les champs, aux dépens des matières animales desséchées; quelques-unes, plus dommageables, attaquent dans nos collections les mammifères et oiseaux empaillés, et portent le ravage et la destruction dans les magasins des pelletiers; quelques autres, enfin, se contentent, sous les écorces des arbres, des dépouilles abandonnées par les chenilles ou autres insectes.

Sous leur forme parfaite, les premières espèces se cachent encore dans nos habitations et cherchent à faire leur profit des substances graisseuses, des viandes desséchées et de quelques autres matières animales qu'elles y rencontrent. Les autres vont demander aux fleurs une nourriture moins vulgaire. Celles-là sont lucifuges, et portent généralement une livrée obscure : celles-ci montrent généralement sur leurs étuis des bandes ou taches de duvet, qui prêtent à leur robe des ornements particuliers.

Les Attagènes n'ont plus le dessous du corps revêtu d'un duvet blanc. Les mâles n'offrent plus sur quelques-uns des arceaux du ventre les petits signes orbiculaires surmontés d'un faisceau de poils qui se montraient chez plusieurs Dermestes; mais ils se distinguent de l'autre sexe par l'allongement plus ou moins remarquable du dernier article de leurs antennes.

Les larves des insectes de ce genre diffèrent sensiblement de celles des Dermestes. Elles ont le corps allongé, étroit, aminci d'avant en arrière. écailleux et corné en dessus; le dernier arceau du dos non muni des deux sortes de cornes, et l'abdomen terminé par un faisceau de longs poils. Leur démarche est saccadée et comme formée d'une suite de secousses. La description de celle de l'*Att. pellio* fera connaître leur organisation plus en détail.

Le tableau suivant est destiné à faciliter la détermination des espèces de notre pays, en abrégeant les recherches :

A Dernier article de la massue des antennes du ♂ trois ou quatre fois aussi long que les deux précédents réunis (S.-G. *Attagenus*.)

Obs. Les insectes de ce genre ont le prothorax noir ou brun et garni d'un duvet fin et concolore; seulement, chez la dernière espèce, ce segment est paré de trois taches de duvet blanc. Les élytres sont habituellement noires ou brunes, sans taches, ou avec un seul point de duvet blanc.

a. Elytres noires ou brunes, sans taches de duvet blanc.

b Pieds roux ou d'un roux testacé.

c. Labre brun. — *Piceus*.

cc. Labre roux.

d. Ventre revêtu d'un duvet grisâtre. — *Fulvipes*

dd. Ventre revêtu d'un duvet jaune dore. — *Stygialis*.

bb. Cuisses noires : tibias ordinairement bruns : tarses d'un fauve testacé. — *Schaeffer*.

aa. Elytres noires ou brunes, parées chacune d'une tache ponctiforme de duvet blanc située près de la suture, un peu avant la moitié de leur longueur. — *Pellio*.

AA. Dernier article de la massue des antennes des ♂ moins de deux fois aussi long que les deux précédents réunis (S.-G. *Lanorus*).

Obs. Les élytres sont ordinairement noires ou brunes, parées de taches ou de bandes d'un duvet blanc ou cendré ; souvent les parties recouvertes par ce duvet sont roussâtres;

quelquefois la couleur foncière noire ou brune, passe elle-même au fauve ou au roux fauve.

e. Elytres parées chacune de neuf ou dix taches de duvet blanc. 20—*guttatus*.

ee. Elytres parées chacune d'une ou de plusieurs bandes d'un duvet cendré ou grisâtre.

f. Elytres parées chacune d'une tache juxta-suturale, d'une tache apicale et chacune de trois bandes de duvet cendré. *Trifasciatus*.

ff. Elytres parées chacune de deux bandes et d'une ou de deux taches de duvet cendré. *Bifasciatus*.

1. **Attagenus piceus**; Olivier.

Oblong, noir, souvent brun sur les élytres; garni en dessus d'un duvet nébuleux, formé de poils fins, couchés, peu ou médiocrement serrés, moins courts sur les échancrures basilaires du prothorax et souvent aussi à la base des élytres. Labre brun noir. Antennes d'un roux fauve, avec le dernier article de la massue noir. Dessous du corps revêtu d'un duvet gris livide. Pieds fauves ou d'un fauve testacé.

♂ Antennes prolongées au delà des deux tiers des côtés du prothorax; à dernier article subcylindrique, ou plutôt un peu comprimé et faiblement et graduellement rétréci jusqu'à l'extrémité, subarrondi à celle-ci; aussi long que tous les précédents réunis, quatre fois aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; à dernier article conique, pas plus long que les deux précédents réunis.

Dermestes piceus. Oliv., Entom., t. II, n° 9, p. 10, 9, pl. 1, fig. 4 à 6 (suivant l'insecte conservé dans la collection de M. Chevrolat).
Dermestes megatoma. Fabr., Suppl. Ent. syst., p. 71, 4-5. — Syst. Eleuth., t. I, p. 313. 5. — Duftsch. Faun. austr., t. III, p. 40. 14.
Dermestes macellarius. Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 40. 13. (♂).
Attagenus megatoma. Erichs. Insect. Deutsch., t. III., p. 441. — Kuster, Kaef. Eur., X. 43. — L. Redtenb. Faun. austr., 2e édit., p. 398. — Chevrolat, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 4e liv., t. III, 1863, p. 616. 283.

♂ Long. 0m,0033 à 0m,0036 (1/2 l. à 2/3 l.). — Larg. 0,0018 (4/5 l.).
♀ Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Corps oblong; ordinairement noir en dessous, du moins sur la tête et sur le prothorax, parfois brun sur les élytres; plus finement ponctué sur les deux premières que sur les secondes; garni d'un duvet nébuleux formé de poils fins, couchés, peu ou médiocrement serrés, moins courts sur les échancrures basiliaires du prothorax et souvent à la base des élytres: ces poils plus apparents quand l'insecte est examiné d'avant en arrière. *Labre* noir ou brun. *Antennes* d'un roux testacé sur la tige, ordinairement moins clairs sur les deux premiers articles de la massue, noirs ou bruns sur le dernier. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué, à peine plus largement que l'écusson sur la partie médiaire de la base, échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur: ceux-ci un peu obtus et un peu dirigés en arrière; plus convexe en avant qu'en arrière. *Elytres* peu sensiblement rebordées sur la moitié externe de leur base; subparallèles jusqu'aux deux tiers; obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble; médiocrement convexes; brièvement ciliées sur les côtés; munies d'un léger rebord sutural sur leur moitié postérieure; noires ou parfois brunes. Dessous du corps noir; revêtu d'un duvet grisâtre assez épais, fin et court. *Pieds* fauves, parfois d'un fauve ou roux testacé. *Tarses* parfois bruns.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France. Elle n'est pas rare dans nos environs, dans nos maisons.

Obs. La couleur du dessus du corps est ordinairement noire; mais quand la matière colorante a été moins abondante, le noir passe au brun, surtout sur les élytres. Les pieds varient aussi de teinte et se montrent fauves, d'un fauve roux testacé, avec les tranches plus obscures; les tarses souvent bruns ou obscurs.

Cette espèce s'éloigne de l'*A. Schaefferi* par sa couleur d'un noir moins profond; par le duvet du dessus de son corps nébuleux au lieu d'être noir; par ses cuisses fauves ou d'un fauve testacé. Elle se distingue du *fulvipes* par une teinte ordinairement un peu plus faible, par son labre noir ou brun; par la longueur plus grande du dernier article des antennes du ♂; par le duvet du dessous de son corps plus luisant. Elle n'a pas, comme le *stygialis* le duvet du ventre mi-doré.

La larve, suivant Sturm, diffère peu de celle de l'*Att. pellio*, seule-

ment elle est un peu plus obscure. La nymphe ne s'éloigne également de celle de l'insecte précédent que par une couleur d'un jaune plus vif. Elle a été figurée par STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 78, pl. 354, fig. Q, Q.

2 **Attagenus fulvipes**; MULSANT et REY.

Oblong; d'un brun noir ou brun en dessus, avec les élytres parfois d'un brun rouge ou d'un rouge brun; garni d'un duvet obscur, formé de poils fins, couchés et médiocrement épais. Labre d'un roux testacé. Antennes d'un roux fauve ou testacé, avec le dernier article ordinairement noir. Dessous du corps noir, garni d'un duvet court, grisâtre, assez épais. Pieds d'un roux fauve ou testacé.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax; à dernier article subcomprimé; subparallèle ou légèrement rétréci à la base et vers l'extrémité, subarrondi à celle-ci; à peu près aussi long que tous les précédents réunis; trois fois au moins aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à dernier article conique, à peine plus long ou à peine aussi long que les deux précédents réunis.

♂ Long. $0^m,0033$ à $0^m,0039$ (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4). — Larg. $0^m,0018$ à $0^m,0020$ (4/5 à 9/10).

♀ Long. $0^m,0042$ à $0^m,0051$ (1 l. 7/8 à 2 l. 1/4). — Larg. $0^m,0020$ à $0^m,0025$ (9/10 à 1 l. 1/8).

Corps oblong. *Tête* noire; finement ponctuée; garnie d'un duvet cendré et court. *Labre* roux ou d'un rouge testacé. *Antennes* d'un rouge roux ou testacé sur les huit premiers articles des antennes et sur les deux premiers de la massue: ceux-ci, souvent moins clairs : le dernier, parfois de même couleur, ordinairement brun ou noir. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué à peine plus largement que l'écusson, à la partie médiane de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur; plus convexe en avant qu'en arrière; finement ponc-

tué; noir ou d'un brun noir; garni d'une pubescence fine et médiocrement serrée, cendrée ou nébuleuse en devant et sur son disque, moins courte et fauve sur les échancrures de la base et souvent sur les côtés. *Ecusson* noir ou brun; pubescent. *Elytres* sans rebord ou à peine rebordées sur la moitié externe de leur base; subparallèles jusqu'aux deux tiers ou un peu plus; subarrondies, prises ensemble à l'extrémité; étroitement rebordées sur les côtés; médiocrement convexes; creusées d'une légère fossette humérale; munies d'un léger rebord sutural sur leur moitié postérieure; finement ponctuées; ordinairement brunes ou d'un brun noir, souvent brunes ou d'un brun rouge; garnies d'un duvet fin et médiocrement serré, nébuleux ou fauve, moins court et plus apparent aux échancrures de la base. *Dessous du corps* noir ou brun noir; garni d'un d'uvet grisâtre ou d'un grisâtre tirant sur le fauve. *Pieds* pubescents; roux ou d'un roux testacé, parfois d'un roux ou rouge roux nébuleux ou brunâtre, surtout chez le ♂.

Cette espèce est principalement méridionale. On la trouve en Provence et en Corse, dans les maisons.

Obs. Le dernier article, ordinairement brun ou noir, est parfois de même couleur que les autres. Les élytres noires ou d'un brun noir, dans leur état le plus foncé, sont souvent brunes ou d'un brun rouge, par défaut de matière colorante.

Obs. L'Att. sordidus de M. Heer, dont nous ne connaissons pas le type, se rapporterait-il à une variété par défaut de cette espèce, ou constituerait-elle une espèce particulière ?

Voici la description du savant naturaliste suisse :

Oblongus, fusco-niger, griseo-pubescens. Elytris ferrugineis antennis basi, pedibusque rufo-testaceis. Long. 1 l. 1/2.

Caput fusco-nigrum, dense griseo-hirtum. *Palpis Antennisque* basi testaceis : antennæ articulo ultimo valde elongato, subcylindrico, nigro. *Protonoto* brevi, antorsum valde angustatum, convexum dense griseo-hirtum, basi ad scutellum parum productum, paulo elevatum. *Scutellum* minutum. *Elytra* subparallela, apice rotundata, parum convexa, confertim subtiliter punctulata, ferruginea, griso-hirta. *Abdomen* fusco-nigrum, dense griseo-pilosum.

Patrie : Genève. Très-rare.

Obs. L'*Att. sordidus*, outre sa couleur plus rousse, paraît différer de l'*Att. fulvipes*, par sa tête et son prothorax revêtus d'un duvet grisâtre épais, par les élytres hérissées d'un duvet de même couleur ; par la forme plus cylindrique du dernier article des antennes du ♂. Il faudrait connaître la longueur comparative de ce dernier article et des deux précédents, pour émettre une opinion plus fondée sur cette question.

3. **Attagenus stygialis**; Mulsant et Rey.

Oblong ; noir et garni en dessus d'un duvet noir, formé de poils fins, couchés et peu ou médiocrement serrés. Labre d'un rouge roux. Antennes d'un rouge roux ou testacé, avec les deux premiers articles de la massue parfois obscurs, et le dernier ordinairement brun, avec l'extrémité moins foncée. Dessous du corps noir, garni d'un duvet d'un jaune doré. Pieds roux.

♂ Antennes prolongées au moins jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax ; à dernier article comprimé, subparallèle, subarrondi à l'extrémité ; à peu près aussi long que tous les précédents réunis : trois fois au moins aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes prolongées environ jusqu'à la moitié des côtés du prothorax ; à dernier article conique, à peine aussi long ou à peine plus long que les deux précédents réunis.

♂ Long. 0^m,0036 (1 l. 2/3). — Larg. 0^m,0020 (3 l. 1/10).
♀ Long. 0^m,0045 (2 l.). — Larg. 0^m,0025 (1 l. 1/8).

Corps oblong ; noir, luisant et garni en dessus d'un duvet noir ou obscur, formé de poils fins, couchés et médiocrement serrés. *Labre* roux. *Antennes* rousses ou d'un rouge testacé sur la tige et sur les deux premiers articles de la massue : ceux-ci parfois obscurs : le dernier brun ou brun noir, avec l'extrémité souvent rougeâtre. *Prothorax* étroitement rebordé, et élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs ; tronqué à peine plus largement que l'écusson sur la partie médiaire de sa base, échancré en arc entre cette troncature et les angles postérieurs ; plus convexe en devant qu'en arrière. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un léger rebord au moins sur

la moitié externe de leur base; subparallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies prises ensemble postérieurement; médiocrement convexes; munies, depuis le quart de leur longueur, d'un léger rebord sutural prolongé jusqu'à l'extrémité. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet assez long et médiocrement serré d'un jaune doré, plus visible quand l'insecte est examiné d'avant en arrière. *Pieds* roux, pubescents.

Cette espèce est méridionale. On la trouve en Provence. Elle nous a été envoyée de Corse par M. Revelière.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec l'*A. fulvipes;* mais elle a le dessus du corps d'un noir foncé, luisant, garni d'un duvet noir, et le dessous du corps paré d'un duvet d'un jaune doré et moins court.

Près des *A. stygialis* et *fulvipes* paraissent devoir se placer les deux espèces suivantes, que nous ne connaissons pas.

Attagenus marginicollis; Kuster. *Ovatus, convexus, piceo-niger, supra nigro-infra ferrugineo subtiliter pubescens; thoracis margine postico flavo-villosus; antennis pedibusque ferrugineo-rufis.*

♂ Dernier article des antennes allongé, subarqué, déprimé, tronqué à l'extrémité.

Attagenus marginicollis. Kuster, Kaef. Eur., XII, 78.

Long. 0m,0039 à 0m,0052 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/3) — Larg. 0m,0006 à 0m,0022 (1/2 l. à 1 l.).

Patrie : Le sud de l'Espagne.

Obs. Le dessous du corps est d'un noir de poix; garni sur les deux premiers arceaux d'un duvet formé de poils couchés d'une couleur jaunâtre. Sur les derniers segments, il n'y a que peu de poils de cette dernière couleur : la majeure partie des autres est de couleur noire.

Attagenus dalmatinus; Kuster. *Oblongo-ovatus, nitidus, piceus, supra subtilissime nigro-infra griseo-flavo pubescens antennis pedibusque luteo-rufis.*

♂ Dernier article des antennes d'un brun roux, allongé, subcylindrique, obtus à l'extrémité, subincourbé.

Attagenus dalmatinus. (DEJEAN) KUSTER, Kaef. Europ. X. 44.

Long. 0m,0033 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 5 l. 1/2). — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Patrie : La Dalmatie.

Obs. Le prothorax offre une légère fossette au-devant de l'écusson : il est garni à la base (♂) ou seulement aux angles postérieurs (♀) d'une pubescence d'un gris jaunâtre et ses angles postérieurs sont un peu saillants et semblent déborder la base des élytres. Celles-ci ont une transparence d'un brun jaunâtre sur le calus huméral et sur les côtés.

4. **Attagenus Schaefferi** ; HERBST.

Oblong ; d'un noir luisant en dessus, et garni d'un duvet concolore ou obscur, formé de poils fins couchés et peu ou médiocrement épais. Labre noir. Antennes d'un rouge testacé, avec le premier article souvent obscur ou noir et le dernier de la massue ordinairement noir. Dessous du corps noir, revêtu d'un duvet grisâtre ou grisâtre mi-doré. Cuisses noires ou d'un brun noir : tibias parfois moins obscurs : tarses d'un rouge ou d'un roux testacé.

♂ Antennes prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ; à dernier article comprimé, presque d'égale largeur, légèrement renflé vers le milieu de son côté interne, faiblement rétréci ensuite jusqu'à l'extrémité, subarrondi à celle-ci ; un peu plus long que tous les précédents réunis, quatre fois aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes un peu prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax; à dernier article à peu près égal aux deux précédents réunis.

Megatoma Schaefferi. HERBST, t. IV, p. 93, 1, pl. 39, fig. 1.
Dermestes Schaefferi. ILLIG., Kaef. Preuss, p. 329, 7.— PAYK., Faun. suec. t. I, p. 281, 6. — GYLLENH, Ins. suec., t. I, p. 152, 8. — DUFTSCH. Faun. aust., t. III, p. 40, 15.
Attagenus Schaefferi. HEER, Faun. col. helvet., p. 438, 5. — ERICHS.. Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 440, 2. — KUSTER, Kaef. Europ., 10, 42. — L. REDTENB., Faun. austr., 2me édit., p. 398.

♂ Long. $0^m,0033$ à $0^m,0039$ (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4). — Larg. $0^m,0020$ (9/10 l.).
♀ Long. $0^m,0042$ (1 l. 7/8). — Larg. $0^m,0022$ à $0^m,0025$ (1 l. à 1 l. 1/8).

Corps oblong; d'un noir luisant en dessus; plus finement et plus densement ponctué sur la tête et sur le prothorax que sur les élytres; garni d'un duvet noir ou obscur, formé de poils fins ou médiocrement serrés. *Labre* noir ou brun. *Tête* parée d'un ocelle rougeâtre. *Antennes* à premier article souvent obscur ou brun : les suivants de la tige d'un rouge ou roux testacé : les deux premiers de la massue de même couleur ou un peu moins clairs : le dernier, noir. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué, à peine plus large que l'écusson dans la partie médiaire de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur; plus convexe en avant qu'en arrière; parfois marqué d'une légère fossette ponctiforme, de chaque côté de sa ligne médiane vers la moitié de sa longueur. *Ecusson* noir. *Elytres* légèrement rebordées à la base; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, obtusément subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; munies d'un léger rebord sutural sur leur moitié postérieure. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet grisâtre, luisant, assez serré. *Pieds* noirs ou d'un noir brun sur les cuisses et les tibias : ceux-ci parfois moins obscurs. *Tarses* d'un rouge testacé.

Cette espèce paraît rare en France. On la trouve surtout dans les parties rapprochées de la Suisse.

Obs. Elle se distingue des *A. piceus* et *fulvipes* par le dessus de son corps d'un noir plus profond et plus luisant; par le duvet de cette partie du corps noir et obscur; par la couleur noire de ses tibias et de ses cuisses; elle s'éloigne du *stygialis* par ce dernier caractère et par la couleur du duvet de son ventre. Erichson donne à son *A. Schaefferi* des tibias et des tarses roux et le duvet du dessus de son corps noir. Aurait-il eu sous les yeux une autre espèce que nous ne connaissons pas et qu'on pourrait nommer *ambiguus*. Chez nos exemplaires qui se rapportent à la description de Herbst, le dessus du corps est revêtu d'un

duvet grisâtre, luisant ou flavescent et les tibias sont noirs ou bruns.

M. le docteur Rosenhauer, d'Erlangen, a trouvé la larve de l'*Att. Schaefferi* parmi des larves de Tenebrions, dont elles dévoraient sans doute les dépouilles. Elle a beaucoup de ressemblance avec celle de l'*A. pellio*.

En voici la description : (Entom. Zeit. 1847, p. 325).

Corps allongé. *Tête* petite; garnie de poils épais. *Parties de la bouche* comme chez l'*A. pellio*. *Corps* étroit, médiocrement convexe : d'un brun roussâtre; corné et écailleux en dessus, submembraneux, en dessous. *Segments* du premier arceau thoracique hérissé de poils clairsemés, une fois plus grand que le 2e : celui-ci, le plus court : le 2e recouvrant un peu le suivant. Segments abdominaux ne se recouvrant pas postérieurement, garnis chacun vers leur bord postérieur de soies dirigées en arrière, et hérissés de poils clairsemés : le dernier segment terminé par une longue queue, formée de poils relevés. *Pieds* courts et saillants en dehors dans la marche. Elle semble glisser en marchant et progresse par secousses.

La nymphe est d'abord blanche; les fourreaux des organes du vol et de la marche se détachent un peu du corps.

Cette larve, trouvée au printemps de 1846, était déjà grosse; elle est éclose en 1847. En juin, elle se transforma en nymphe et parut en juillet sous la forme d'insecte parfait.

5. **Attagenus pellio** ; LINNÉ

Oblong; noir; garni, en dessus, d'un duvet fin, concolore, formé de poils couchés et médiocrement serrés; paré sur la base du prothorax de trois taches de duvet blanc : une, antéscutellaire; une, près de chaque angle postérieur. Elytres parées chacune d'une tache ponctiforme de duvet blanc, près de la suture, vers la moitié de leur longueur. Dessous du corps noir, revêtu d'un duvet cendré ou grisâtre légèrement flavescent.

♂ Antennes prolongées au moins jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax; à dernier article plus long que tous les précédents réunis : quatre fois au moins aussi long que les précédents pris ensemble, comprimé, légèrement arqué au côté interne, faiblement rétréci dans la seconde moitié, subarrondi à l'extrémité.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à dernier article comprimé peu rétréci de la base à l'extrémité, obtusément arrondi à celle-ci; au moins aussi long que les deux précédents réunis, paraissant parfois appendicé ou comme composé de deux articles soudés.

Dermestes pellio. LINNÉ, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 355, 3 — Id. 12e édit., t. I, p. 562, 4. — Id. Faun. suec., p. 141, 411. — FABR., Syst. entom., p. 55, 4. Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 316, 6. — SCHRANK, Enum., p. 28, 48. — LAICHART. Tyr. ins., t. I, 2, p. 62, 4. — HERBST, Kaef., t. IV, p. 128, 11, pl. 40, fig. 8 (♀). — OLIV., Entom., t. II, no 9, p. 11, 20, pl. 2, fig. 11, a, b. — Id. Encycl. méth., t. VI, p. 269, 10. — ILLIG., Kaef. Preuss., p. 316, 6. — PAYK., Faun. suec., t. I, p. 279. 4. — LATR., Hist. nat., t. IX, p. 241, 6. — Id. Gen., t. II, p. 32, 2. — GILLENH., Ins. suec., t. I, p. 151, 7. — SCHOENH, Syn. ins., t. II, p, 86, 6. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p, 37. 11.

Le Dermeste à deux points blancs. GEOFFR., Hist. abr., t. I, p. 100, 4.

Dermestes bipunctatus. DE GEER, Mém., t. IV, p. 197, 3.

♂ *Dermestes cylindricornis.* SCHRANK, Naturg. t. XXIV, p. 65, 8.

Megatoma Schranki. KUGELANN, *in* SCHNEIDER's. Magaz., p. 480, 9.

Megatoma atra. HERBST, Kaef., t. IV, p. 95, 2, pl. 39, fig. 2.

♂ *Attagenus pellio.* STEPH., Illustr., t. III, p. 126, 1. — Id. MAN., p. 143, 1858. — HEER, Faun. coleopt. helv., p. 137, 3. — CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 35, 2. — KUSTER, Kaef., Europ. 1, 30. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 398.

Megatoma pellio. BRULLÉ, Hist. nat., t. V, p. 386, pl. 151, fig. 15.

Obs. Le *Dermestes macellarius* de Fabricius n'est, selon Erichson, qui a examiné la collection du professeur de Kiel, qu'une ♀ épilée de cette espèce,

Long. ♂ 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m,0020 (9/10 l.). — Long. ♀ 0m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0m,0030 (1 l. 2/5).

Corps oblong. *Tête* noire; densement ponctuée; garnie d'un duvet formé de poils noirs, fins et couchés; marquée sur le front d'un cercle rougeâtre. *Palpes* souvent noires, chez le ♂, d'un roux testacé, chez la ♀. *Labre* brun. *Antennes* à 1er article brun : les suivants de la tige, d'un roux livide ou testacé : ceux de la massue, noires. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué, à peine plus largement que l'écusson dans la

partie médiaire de sa base, échancré en arc entre cette troncature et angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière; densement et finement ponctué; noir; garni d'un duvet formé de poils noirs, fins et couchés; parés de trois taches ponctiformes de duvet blanc : une au devant de l'écusson ; une liée à la base, près de chaque angle postérieur. *Ecusson* triangulaire, noir; garni d'un duvet concolore. *Elytres* légèrement rebordées à la base: subparallèles depuis l'épaule jusqu'aux deux tiers, obtusément subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; ciliées sur les côtés; médiocrement convexes; à peine munies d'un rebord sutural sur leur tiers postérieur; noires ou brunes; moins densement et moins finement ponctuées que le prothorax; garnies, comme lui, d'un duvet formé de poils noirs, fins et couchés; parées chacune d'une tache ponctiforme de duvet blanc, située, près de la suture, vers la moitié de leur longueur. *Dessous du corps* noir, revêtu d'un duvet cendré, grisâtre, flavescent. *Pieds* noirs, parfois bruns; brièvement pubescents.

Cette espèce est commune dans les maisons.

Obs. La couleur du dessus du corps subit parfois des modifications, quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer suffisamment; elle passe alors au brun ou même au rouge ou roux brun, surtout sur les élytres.

La larve n'est que trop connue des pelletiers, auxquels elle cause souvent des ravages considérables. En voici à peu près la description donnée par Erichson, dont MM. Chapuis et Candèze ont reproduit le travail :

Corps allongé. *Tête* petite, arrondie. *Mandibules* courtes, fortes, à extrémité dure et tronquée. *Mâchoires* à deux lobes : l'externe membraneux : l'interne terminé en croc et muni en dedans de deux soies fortes et raides. *Palpes maxillaires* suballongées : de trois articles , les deux premiers, cylindriques, à peu près de même longueur : le 3e, plus court, conique, terminé par une soie. *Menton* triangulaire, subtransversal. *Languette* membraneuse; arquée en devant; garnie de poils épais à son bord antérieur. *Palpes labiaux* de deux articles. *Segments thoraciques* au nombre de trois; portant chacun en dessous une paire de poils. *Prothorax* un peu plus long que les deux arceaux sui-

vants. *Segments abdominaux* au nombre de neuf; écailleux ou cornés; en partie recouverts à leur bord antérieur par le bord postérieur de l'arceau précédent : le dernier simple et assez court : ces arceaux abdominaux munis près de leur bord postérieur de soies dirigées en arrière, et garnis sur les côtés de poils redressés longs et clairsemés : l'addomen terminé par un faisceau de longs poils, *Ventre* garni de poils dirigés en arrière. *Pieds* courts et robustes; terminés chacun par un ongle. *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Voyez pour cette larve :

Frisch, Beschr. v. all. Insect. part. 5 (1720), p. 23, pl. 8, fig. 1 et 2. — De Geer, Mém., t. IV (1774), p. 199. — Meinecke, Mag. d. Liebh. v. Fuessly (1779), t. II, p. 126. — Brullé, Hist. nat., t. V. 1835, p. 368 — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX (1847), p. 73, pl. 3, p. 354, p. P. — Erichson, Naturg. d. ins. Deutsch., t. III (1848), p. 438. — Chapuis et Candèze, Catal., p. 101.

6. **Attagenus vigintiguttatus**; Fabricius.

Oblong; d'un noir profond; garni en dessus d'un duvet noir, fin, court et médiocrement épai, et paré de taches ponctiformes de duvet blanc : une, grosse, située près de chaque angle postérieur du prothorax (et quelques autres plus petites sur le même segment), et neuf sur chaque élytre; revêtu en dessous d'un duvet d'un blanc cendré ou flavescent. Antennes noires sur les deux premiers articles et sur ceux de la massue, d'un roux ou fauve livide sur les autres. Pieds noirs.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax, à dernier article presque égal à la moitié de la longueur de tous les précédents réunis, un peu plus long que les deux précédents pris ensemble, subcomprimé, parallèle sur les deux tiers basilaires, en ogive à l'extrémité.

♀ Antennes non prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à dernier article subconique, à peine plus long que l'un des précédents réunis.

Dermestes vigintiguttatus. Fabr., Syst. entom., p. 56, 6. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314, 9. — Rossi, Faun. etr., t. I, p. 34, 81. — Roemer, Ins., p. 40, 10, pl. 2, fig. 3. — Oliv., Entom., t. II, nº 9, p. 12, pl. 1, fig. 5, a, b. — Id. Encycl. méth., t. VI, p. 268, 12. Herbst, Naturg.,

t. IV, p. 132, 13, pl. 40, fig. 10, h. II. — Panz. Faun. germ., 32. 1. — Scrib., Beytr., t. III, p. 220, 31, pl. 14, fig. 2. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 242, 7. — Schœnh., Syn. Ins., t. II, p. 37, 10.

Dermestes punctatus. Scopoli, Ann. Hist. nat., t. V, p. 87, 32. — De Villers, C. Linn., Entom., t. I, p. 54, 27, pl. 1, fig. 5.

Attagenus 20-guttatus. Heer, Faun. col. helv., p. 437, 2. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 35, 4. — Erichson, Naturg. d. Ins. deutsch., t. III, p. 442, 4. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 78, 4. — Kuster, Kaef. Europ., 12, 77. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 398.

♂ Long. 0m,0036 à 0,m0039 (2/3 l. à 3/4 l.). — Larg. 0m,0018 (4/5 l.).
♀ Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg 0m,0025 (1 l. 1/8).

Corps oblong. *Tête* noire; finement ponctuée; garnie d'un duvet fin et concolore; parée sur les côtés d'une bande longitudinale de duvet blanc et moins court. *Labre* noir. *Antennes* noires, sur les deux premiers articles de la tige et sur ceux de la massue; d'un rouge testacé, sur les 3e à 8e. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs, rebordé sur les côtés; tronqué à peine plus largement que l'écusson dans la partie médiaire de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chacun des angles postérieurs; assez convexe en devant, médiocrement en arrière; finement et densement ponctué; noir, garni d'un duvet concolore et médiocrement serré; paré de taches d'un duvet blanc, savoir: une grosse, subarrondie ou presque carré, liée à sa base, près des angles posterieurs; une petite au-devant de la troncature basilaire, et 4 disposées en demi-cercle, au-devant de celle-ci. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un léger rebord à la base; subparallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive postérieurement; rebordées et brièvement ciliées de chaque côté; médiocrement convexes; assez finement ponctuées; noires; garnies d'un duvet noir, fin et médiocrement serré; parées chacune de 9 taches ponctiformes de duvet blanc, outre quelques taches très-petites: la 1re liée à la base, près de l'écusson: les 2e, 3e, 4e et 5e disposées en croix transversale; la 2e après le calus: la 3e, rapprochée de la suture, aux deux septièmes: la 4e, sur la même ligne transversale, joignant le bord externe: la 5e, aux deux cinquièmes, dans la direction de celle du calus: la 6e, rapprochée de la suture, vers la moitié de leur longueur: les 7e et 8e, formant,

avec leurs pareilles, une rangée transversale: la 9e subapicale. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet peu épais, formé de poils d'un blanc flavescent. *Pieds* noirs. *Tarses* moins obscurs.

Cette espèce paraît habiter la plupart de nos provinces. On la trouve sous les écorces des arbres, au milieu des dépouilles de chenilles dont la larve se nourrit. Elle est médiocrement commune.

Près de l'espèce précédente, vient se placer la suivante:

Attagenus pantherinus; Ahrens. *Oblong; dessus du corps à fond noir. Tête garnie de duvet fauve mélangé de noir. Antennes d'un brun rouge, avec le 1er article et la massue noirs. Prothorax revêtu d'un duvet blanc sur chaque tiers externe de sa seconde moitié, et d'un duvet fauve ou roux fauve sur le reste; celui-ci marqué de taches noires sur le lobe médiaire de la base et de quelques points de duvet blanc plus antérieurement. Elytres noires, garnies d'un duvet concolore fin et court, et parsemées de taches de duvet blanc. Dessous du corps noir, revêtu d'un duvet cendré. Pieds bruns, pubescents. Tibias spinosules extérieurement.*

Dermestes pantherinus. Ahrens, Faun. Ins. Europ., 2. 11.
Attagenus pantherinus. Erichs. Ins. deutsch. t. III, p. 442, 5.— Sturm., Deutsch. Faun., t. XIX, p. 80, 5., pl. 355, fig. e. E.

Long. 0m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Cette espèce habite diverses parties de l'Allemagne, où elle paraît rare. Nous l'avons reçue de la Transylvanie, de M. Hampe. Elle a été trouvée par ce naturaliste dans des nids de bourdons, dans lesquels sa larve vit en parasite (1). Elle ne paraît pas avoir été prise en France.

Obs. Les angles postérieurs du prothorax sont ordinairement un peu bordés de duvet roux.

7. **Attagenus trifasciatus**; Fabricius.

Oblong; noir; garni en dessus d'un duvet concolore fin et court. Prothorax orné sur les côtés et à la base d'une bordure de duvet cendré, presque interrompue au-devant de l'écusson et comme trilobée de chaque côté de sa

(1) Wien., Entom. monatsch. t. V, 1861, p. 69.

igne médiane. Elytres parées chacune de deux taches et de trois bandes onduleuses de duvet cendré : la première tache à côté de l'écusson : l'autre près de l'angle sutural : la 1re bande comme formée de quatre taches (la 2e interne, anguleusement prolongée en arrière : l'externe n'aboutissant pas à l'épaule) : la 2e formée de trois taches : la 3e composée de deux taches.

♂ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax ; à massue un peu plus longue que la tige ; comprimées ; dentées au côté interne, à dernier article aussi long que les deux précédents réunis, subsinué à son côté interne, subarrondi à celle-ci.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax : à massue à peine aussi longue que la tige, peu comprimée, peu dentée ; à dernier article à peu près aussi long que les deux suivants réunis. non subsinué à son côté interne, arrondi à son extrémité.

La *Vrillette brune a bandes grises*, GEOFFROY, Hist. abr., t. I, p. 112, 5.

Dermestes trifasciatus. FABR., Mant., t. I, p. 34, 7. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 313, 8. — OLIV., Entom., t. II, no 9, p. 13, pl. 1, fig. 7, a, b. — Id. Encyp. méth., t. VI, p. 269, 20. — HERBST, Natursyst, t. IV, p. 139, 19. — LATR., Gen., t. II, p. 32. 3. — GYLLENH., Ins. suec., t. I., p. 156, 13. — SCHOENH., Syn. Ins. t. II, p. 88, 9.

Attagenus trifasciatus. LATR. Hist. nat., t. IX. p. 345. 5. — HEER. Faun. col. helv., p. 437, 1. — CASTEL., Hist. nat., t. II, p. 36, 6. — KUSTER, Kaef. Eur. 10, 41.

♂ Long. 0m,0033 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).—Larg. 0m,0020 (9/10 l.)
♀ Long. 0m,0042 à 0m,0048 (1 l. 7/8 à 2 l. 1/8). — Larg. 0m,0022 à 0m,0026 (1 l. à 1 l. 1/5).

Corps oblong. *Tête* noire; finement ponctuée; revêtue d'un duvet formé de poils cendrés, presque couchés, mélangés de poils noirs. *Antennes* noires sur le premier ou les deux premiers articles de la tige et les trois de la massue; d'un fauve livide sur les autres. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière ; sans rebord apparent sur les côtés ; tronqué, à peine plus largement que l'écusson à la partie médiaire de sa base ; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur : ceux-ci un peu obtus et un peu dirigés en arrière ; convexe en devant, médiocrement en arrière ; fine-

ment ponctué; noir; garni sur son disque d'un duvet fin et concolore; orné sur les côtés et à la base d'un duvet cendré ou cendré grisâtre : la bordure latérale, très-étroite ou nulle sur son tiers antérieur, puis élargie d'avant en arrière : celle de la base couvrant environ le tiers postérieur de sa longueur : celle-ci assez largement échancrée ou presque interrompue au-devant de l'écusson : les bordures basilaires et latérales offrant de chaque côté de la ligne médiane trois lobes séparés par une échancrure ponctiforme. *Ecusson* noir, revêtu d'un duvet cendré ou cendré grisâtre ou flavescent. *Elytres* à peine rebordées à la base ; subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; médiocrement convexes; assez finement ponctuées; munies d'un rebord sutural sur leur seconde moitié; noires ; garnies d'un duvet fin et concolore; parées chacune de trois bandes onduleuses de duvet cendré ou cendré grisâtre ou flavescent, et de deux taches ponctiformes de duvet semblable : la 1re de ces taches, à côté de l'écusson ; la 2e près de l'angle sutural : la 1re bande comme formée de quatre taches (l'interne plus avancée, presque attenante à l'écusson, formant avec sa pareille une tache carrée sur la suture ; la 2e moins avancée que les autres, anguleusement prolongée en arrière; l'externe n'arrivant pas à l'épaule) : la 2e bande située vers la moitié de leur longueur, paraissant formée de trois taches (l'interne obliquement un peu arquée, comme composée de deux taches; la tache intermédiaire un peu plus prolongée en arrière que l'externe) : la 3e bande située aux trois quarts de leur longueur, paraissant composée de deux taches. *Dessous du corps* noir ; garni de duvet peu serré, formé de poils couchés, d'un cendré grisâtre, luisants, souvent obscurs sur les deux ou trois derniers arceaux du ventre. *Pieds* fauves ou d'un roux fauve : base des cuisses, extrémités des tibias et tarses parfois obscurs.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées et méridionales de notre pays. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon et surtout en Provence, sur les boutons d'or et diverses autres fleurs.

Obs. Divers catalogues rapportent à cette espèce le *Byrrhus verbasci* de Linné; nous avons cru devoir suivre l'opinion de Paykull, l'un des disciples de cet immortel naturaliste, de Gyllenhal, son compatriote, et d'Olivier, qui avait examiné à Londres la collection de ce père de la

science, et qui tous les trois rapportent le *Byrrhus verbasci* à notre *Anthrenus verbasci*.

Obs. En Algérie on trouve un Attagène très-voisin du *verbasci*, qui en diffère par le duvet cendré des élytres plus développé, et qui semblerait, par là, devoir constituer une espèce particulière (*A. similaris*). En voici le diagnostic :

Oblong ; noir ou brun. Prothorax revêtu de duvet cendré ou cendré grisâtre ou flavescent, laissant de couleur noire ou obscure : 1° une échancrure au-devant de l'écusson ; 2° un point au-devant du quart externe de la base ; 3° un autre près de la moitié de chaque bord latéral ; 4° un espace sur le disque, presque carré avec des points cendrés ou réduit à quatre points noirs. Elytres noires ou brunes, garnies d'un fin duvet concolore ; parées chacune de trois bandes et de deux taches de duvet cendré grisâtre ou flavescent : la 1re bande moins avancée et anguleusement prolongée en arrière vers le quart interne de leur largeur, avancée jusqu'à l'épaule ; la 2e paraissant formée de trois taches : la dernière de deux : la 1re tache près de l'écusson, souvent liée sur la suture à la 1re bande et couvrant la moitié interne de la base : la 2e tache, souvent nulle, près de l'angle sutural. Pieds revêtus de duvet cendré.

Long. 0m,0033 à 0m,0042 (1 l. 1/2 à 1 l. 7/8).

Patrie : L'Algérie (Reiche).

Obs. Malgré les différences que présentent les individus ainsi conformés, ils semblent n'être qu'une variété de l'*Att. trifasciatus* chez lesquels les signes formés par le duvet cendré ont acquis un plus grand développement.

Près de là se place l'espèce suivante :

Attagenus distinctus; MULSANT et REY. *Oblong ; noir et garni d'un court duvet concolore. Prothorax paré sur les côtés et à la base d'une bordure d'un duvet blanc cendré ; paré de cinq taches ponctiformes souvent non encloses par ce duvet. Elytres ornées chacune d'une tache près de l'écusson et des deux bandes de duvet blanc ; la bande antérieure arquée en arrière et formée de trois taches : l'externe couvrant le tiers antérieur*

externe ou un peu moins, raccourcie en devant sur ses deux tiers internes; l'interne non avancée jusqu'à l'écusson ; l'intermédiaire, couvrant des deux septièmes aux deux cinquièmes ; la bande postérieure, vers les deux tiers ; formée de deux taches; l'externe transverse ; l'interne semi-orbiculaire, arquée en devant.

♂ Antennes un peu plus longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax, à massue comprimée, à peu près une fois plus longue que la tige : à dernier article presque aussi long que les deux précédents réunis, un peu rétréci d'avant en arrière et d'une manière subsinuée à son côté interne : les deux précédents de la massue dentés à leur côté interne.

♀ Antennes prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax ; à massue subcomprimée, un peu plus longue que la tige ; à dernier article moins long que les deux précédents réunis : ceux-ci, non dentés au côté interne.

♂ Long. 0m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0m,0018 (4/5 l.).
♀ Long. 0m,0039 à 0m,0045 (1 l. 3/4 à 2 l.). — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Corps oblong; finement et densement ponctué. *Tête* noire, à duvet court et concolore; ordinairement parée de deux ou trois bandes de duvet blanc. *Labre* noir. *Antennes* noires sur la massue et sur le premier ou les deux prmiers articles de la tige, moins obscures sur les suivants. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière, sans rebord apparent sur les côtés; prolongé en arrière et obtusément tronqué un peu plus largement que l'écusson, à la partie médiane de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière; finement ponctué; noir; garni d'un duvet concolore fin et court; paré sur les côtés et à la base d'un assez large bordure de duvet cendré : cette bordure offrant une échancrure ponctiforme vers la moitié de chacun des côtés : une autre à la partie antérieure de la bordure basilaire, vers chaque quart externe de la base : une autre au-devant de la troncature basilaire. *Ecusson* revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* sans rebord apparent à la base; subparallèles jusqu'aux deux

tiers, subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; très-étroitement rebordées et non ciliées sur les côtés; médiocrement convexes; finement ponctuées; noires; garnies d'un duvet fin et concolore; parées chacune d'une tache et de deux bandes de duvet blanc : la tache située près de la base et de l'écusson : la bande antérieure bifestonnée et arquée en arrière, paraissant formée de trois taches : l'externe, avancée jusqu'à l'épaule, sur le tiers externe de sa largeur, et du sixième au tiers ou un peu moins de la longueur des élytres sur les deux tiers internes de sa largeur, couvrant les deux cinquièmes externes de la largeur de chaque étui; l'interne, étroite, juxta-suturale, ordinairement non avancée jusqu'à l'écusson, couvrant du septième au quart de la longueur, liée à l'angle antéro-interne de l'intermédiaire, souvent paraissant faire partie de celle-ci : l'intermédiaire en arc dirigé en arrière ou parfois presque carrée, couvrant des deux septièmes aux deux cinquièmes de la longueur : la 2e bande transverse, située vers les deux tiers de la longueur des élytres, formée de deux taches : l'externe, étendue jusqu'à la moitié de la largeur, un peu prolongée en arrière à son angle postéro-externe; l'interne, liée à celle-ci et presque étendue jusqu'à la suture semi-orbiculaire ou arquée en devant et dépassant un peu l'externe à son bord antérieur. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet assez serré, cendré ou cendré blanchâtre. *Pieds* noirs, avec les tarses souvent fauves. *Cuisses*, et moins distinctement les tarses, garnis de duvet cendré.

Cette espèce habite l'Algérie, la Grèce, l'Italie; mais il n'est pas à notre connaissance qu'elle ait été prise en France.

Obs. Le duvet pâle du dessus du corps varie de teinte, du blanc ou blanc cendré au blanc flavescent.

Quand il est un peu plus développé sur le prothorax, les échancrures des bordures latérales et basilaires constituent des taches ponctiformes noires encloses ou presque encloses par le duvet blanc.

Quand les bandes sont plus développées, la bande antérieure est moins distinctement formée de trois taches. Lorsque le duvet est moins abondant, les deux taches de la bande postérieure sont moins liées ou presque isolées.

Attagenus fallax; Géné. *Oblong; noir, garni en dessus d'un duvet fin et concolore. Prothorax paré de quatre taches de duvet blanc ou d'un blanc flavescent : une, près de chaque angle postérieur ; une, vers chaque partie antéro-interne du prolongement médiaire de la base. Elytres parées chacune de deux bandes de duvet blanc, raccourcies au côté interne et formées chacune de deux taches : l'externe de la bande antérieure liée au quart du bord externe, non avancée jusqu'à l'épaule : la tache interne, presque carrée, plus postérieure : la tache externe de la bande postérieure liée aux trois quarts ou un peu plus du bord externe : la tache interne presque carrée, un peu plus antérieure.*

Attagenus fallax. Géné, De Quib., Ins sard., fasc. 2, p. 19, pl. 2, M. 2, fig. 6.

Long. $0^m,0039$ (1 l. 3/4). — Larg. $0^m,0022$ (1 l.).

Patrie : La Sardaigne.

Suivant l'auteur italien, cet insecte se cache pendant l'hiver sous les écorces, et se trouve communément au printemps sur les fleurs.

Les élytres sont généralement rousses sous les taches de duvet blanc.

Obs. Peut-être faut-il regarder l'*Att. fallax* comme un *A. distinctus* dont le duvet blanc serait incomplet, c'est-à-dire dont les bordures latérales et basilaires du prothorax seraient réduites à quatre taches : l'une, près de chaque angle postérieur, et peut-être un peu étendue sur les côtés de la base ; l'autre, vers la partie antéro-interne du prolongement médiaire de la base, et dont les élytres manquaient de la tache juxta-scutellaire et de la tache interne de la bande antérieure. Mais Géné dit cet insecte commun sur les fleurs au printemps. Il aurait vraisemblablement pris des individus dont la parure de duvet blanc se serait trouvée conforme à celle de notre *A. distinctus*, si son *A. fallax* se rattachait à cette espèce.

Si la figure donnée par l'auteur italien est exacte, l'insecte décrit par lui se distinguerait de l'espèce précédente, non-seulement par son prothorax paré seulement de quatre taches de duvet blanc, mais encore par l'absence de la tache juxta-suturale, par la bande antérieure

réduite à deux taches ; par la tache interne non avancée jusqu'à l'épaule ; par la bande postérieure située vers les trois quarts ou un peu après de la longueur des étuis, et par la tache interne de cette bande, moins rapprochée de la suture.

Nous avons vu dans la collection de M. Reiche un individu qui rappelle presque tous les caractères de l'*A. fallax*, c'est-à-dire dont le prothorax n'a qu'une partie basilaire de duvet blanc, et semble n'avoir que quatre taches, dont celles des angles se prolongent sur la base ; dont les élytres manquent de la tache juxta-scutellaire et de la tache interne de la bande antérieure ; mais la tache externe de cette bande s'avance extérieurement jusqu'à la suture, et la bande postérieure située vers les deux tiers au lieu des trois quarts ou des quatre cinquièmes de la longueur des étuis, indiquent visiblement que cet individu n'est qu'un exemplaire incomplet de notre *A. distinctus*. Le véritable *A. fallax* de Géné ne serait-il pas autre chose ?

Attagenus pœcilus ; Germar. *Oblong. Prothorax noir ou brun ; revêtu d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent, laissant de couleur noire un espace presque carré, vers la partie antérieure du disque, et cinq taches (une, ponctiforme, vers la moitié des côtés : une, triangulaire au-devant de chaque quart externe de la base ; une plus grosse au-devant de l'écusson). Elytres variant du noir au châtain, revêtues d'un duvet cendré, laissant de couleur noire : 1° la fossette humérale : 2° un espace basilaire semi-orbiculaire, souvent marqué d'une tache de duvet, entre la fossette et l'écusson : 3° trois taches ovales disposées en rangée transversale, vers la moitié de leur longueur : la suturale tantôt unie à chacune des latérales, tantôt isolée de celles-ci : 4° la partie apicale : celle-ci souvent parée sur chaque étui d'un trait de duvet cendré.*

♂ Antennes un peu plus longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax, à massue lâche, comprimée, de moitié plus longue que la tige, à 1er et 2e articles de la massue obtriangulaire dentés à leur côté interne : le dernier aussi long que les deux précédents réunis, un peu anguleux vers la moitié de son côté interne, une fois plus long que large dans ce point, un peu rétréci ensuite presque en ligne droite d'avant en arrière à son côté interne, subarrondi à l'extrémité.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié du côté externe du prothorax ; à massue pas plus longue que la tige, composée d'articles assez serrés, subcomprimés, non dentés au côté interne : le dernier de moitié plus long que le précédent, arrondi à l'extrémité.

Etat normal. *Prothorax* noir ou brun, revêtu d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent roussâtre, laissant de couleur foncière obscure : 1° un espace presque carré, situé sur sa région médiane, près de son bord antérieur ; 2° cinq taches : une, petite, ponctiforme, située vers la moitié de sa longueur, près de chaque bord latéral : une, triangulaire, au-devant de chaque quart externe de la base : 3° une, moins petite ou plus grosse, située au-devant de la partie médiane de celle-ci. *Elytres* variant du noir au châtain, revêtues d'un duvet cendré, sous lequel leur teinte est souvent d'un roux testacé : le duvet laissant de couleur noire ou châtaine : 1° la fossette humérale : 2° un espace semi-orbiculaire entre celle-ci et l'écusson : 3° une rangée commune de trois taches : 4° la partie apicale de chacune : l'espace basilaire, semi-orbiculaire, couvrant depuis la base jusqu'au cinquième de leur longueur, dans le milieu de son bord postérieur, souvent paré d'un tache de duvet cendré, près de l'écusson, étendue depuis les côtés de celui-ci jusque près de la fossette humérale qui reste obscure : les taches, disposées en rangée transversale : la suturale, ovalaire ou en losange tantôt liée à chacune des latérales, tantôt isolée de chacune de celles-ci, couvrant des deux cinquièmes aux deux tiers de la suture : chacune de ces dernières ovales, très-rapprochées du bord externe, couvrant de la moitié aux deux tiers de leur longueur : l'espace apical, couvrant le dernier sixième de leur longueur, formant un angle peu saillant et dirigé en avant, dans le milieu de son bord antérieur, ordinairement paré d'une ligne ou d'un trait obliquement transversal, naissant de l'angle sutural et dirigé vers l'angle antéro-externe de cet espace de couleur foncière.

Obs. Les élytres semblent encore ici parées de deux bandes de duvet cendré, mais qui ont pris un très-grand développement : l'antérieure couvre le bord externe jusqu'à la moitié de leur longueur, enclôt à peu près la fossette humérale, par un avancement liniaire ou en forme de dent, couvre la suture jusqu'aux deux cinquièmes de sa longueur, et

s'unit plus ou moins par le milieu de son bord postérieur à la seconde bande: celle-ci formée des deux taches: l'interne, ovale, plus grosse, unie par sa partie antérieure ou antéro-subexterne à la bande antérieure.

Cette espèce offre diverses variations.

Quelquefois la tache juxta-scutellaire de duvet cendré est épilée (var. *a*). D'autres fois le trait subapical manque (var. *b*). La tache suturale de couleur noire ou châtaine, ordinairement liée à chacune des latérales, en est quelquefois notablement isolée (var. γ).

A ces deux dernières variations se rapporte:

L'Attagenus pœcilus; GERMAR, Faun. ins. Eur., 21. 9.

Long. 0m,0039 à 0m,0048 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/8). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (4/5 l. à 1 l.).

Corps oblong. *Tête* d'un noir opaque. *Antennes* obscures sur le 1er et parfois sur le 2e article; d'un roux testacé sur les articles suivants de la tige, noires sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne courbe d'avant en arrière; plus prolongé en arrière au-devant de l'écusson et obtusément arqué en arrière sur le sixième médiaire de sa base; échancré en un arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, plus faiblement en arrière; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* duveteux. *Elytres* trois fois au moins aussi longues que le prothorax; subparallèles presque jusqu'aux trois quarts; obtusément arrondies postérieurement; médiocrement convexes; colorées et peintes comme il a été dit. *Dessous du corps* et *Pieds* noirs ou châtains, revêtus de duvet cendré.

Patrie: La Sardaigne, la Syrie.

Près de l'*A. pœcilus* viennent se placer des Attagènes qui s'en rapprochent plus ou moins, et qui n'en sont probablement que des variétés. Ces insectes sont d'ailleurs tous étrangers à notre pays.

Attagenus Wachanrui: *Oblong. Prothorax noir ou brun; revêtu d'un duvet grisâtre flavescent, laissant ordinairement de couleur noire ou obscure: une tache ponctiforme vers la moitié de chaque bord latéral: une*

tache triangulaire au-devant de chaque quart externe de la base: une au-devant de l'écusson, et une courte ligne traverse ou deux taches sur le disque, un peu avant le milieu de sa longueur. Elytres brunes ou d'un brun châtain, garnies d'un fin duvet concolore, parées chacune de deux bandes de duvet cendré: la 1re arquée en arrière, formée de trois taches: l'externe bidentée en devant, couvrant les deux cinquièmes ou la moitié du bord externe: la 2e, formée de deux taches: l'externe, liée aux trois quarts du bord externe: l'interne, plus grosse, plus avancée, mais ne dépassant pas le tiers postérieur.

Long. 0,m0033 à 0,m0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Obs. Les signes noirs du prothorax sont souvent plus réduits ou peu marqués, cependant chez les individus bien caractérisés, on reconnaît encore les taches triangulaires du devant de la base qui sont caractéristiques de l'*A. pœcilus.* Les élytres se rapprochent de la disposition qu'elles ont chez cette dernière espèce, seulement les bandes cendrées plus restreintes, laissent plus développé l'espace foncier formé de trois taches transversales unies: cet espace, dans le point d'union de la tache suturale avec chacune de ses voisines, c'est-à-dire dans son diamètre longitudinal le plus court égale au moins le quart de la longueur de l'étui, tandis que dans l'espèce précédente, les taches noires sont à peine liées, et le point d'union de la tache suturale avec chacune des latérales couvre à peine un septième de la longueur de l'élytre.

Enfin, on trouve d'autres individus offrant des élytres dont la couleur foncière a passé au roux testacé, et dont toute la surface est revêtue d'un duvet cendré ou cendré roussâtre. Le prothorax en conservant une couleur obscure est également tout revêtu de duvet roussâtre.

Attagenus pulcher; Faldermann.

Ovalaire, noir. Tête et prothorax revêtus d'un duvet grisâtre flavescent: le prothorax marqué d'un point obscur vers la moitié de ses côtés. Elytres noires, garnies d'un fin duvet concolore et parées chacune de deux bandes de duvet cendré: l'antérieure arquée en arrière, paraissant composée de deux ou trois taches unies: l'externe couvrant le premier tiers du bord ex-

térieur ; l'interne confondue avec l'intermédiaire, remontant jusqu'à l'écusson ; l'intermédiaire couvrant du cinquième aux trois septièmes : la bande postérieure formée de deux taches : l'externe offrant son angle antéro-externe aux deux tiers du côté externe ; l'interne plus grosse, dépassant en devant l'externe de la moitié de sa longueur, presque liée à l'intermédiaire de la bande antérieure : cette seconde bande laissant de couleur foncière le septième postérieur.

Obs. Cet insecte a beaucoup d'analogie avec l'*A. Wachanrui*; mais il a la forme plus courte, plus ovalaire; il s'en éloigne d'ailleurs par la bande antérieure des étuis ne couvrant que le tiers antérieur du bord externe, par la bande postérieure un peu plus antérieurement placée et laissant postérieurement un espace plus grand de couleur foncière.

Le *Dermestes bifasciatus* d'Olivier, à en juger par la figure, t. II, nº 9, pl. 2, fig. 16, a, b, paraît se rapporter à cette espèce. Quant à la description, elle est trop incomplète pour faire reconnaître l'insecte ; la voici :

Noir ; élytres à deux bandes ondées grisâtres.

Le corps est noir et couvert d'un léger duvet cendré, luisant. La tête est noire. Le corselet est tout noir et couvert de poils roussâtres. L'écusson est noir. Les élytres sont noires, avec *trois* bandes ondées, dont la première, placée vers la base, est plus grosse, l'autre est un peu interrompue à la suture.

Obs. Suivant la phrase diagnostique, les élytres ont deux bandes ondées ; dans la description elles en ont *trois*, sans doute par erreur typographique, car l'auteur ne donne pas la forme de la 3e.

8. **Attagenus bifasciatus**; Rossi.

Oblong. Prothorax noir ou brun, revêtu d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent, laissant de couleur obscure : cinq taches ponctiformes et une tache plus grosse sur le disque. Elytres variant du brun au roux fauve, parées chacune d'une tache juxta-scutellaire, d'un trait subapical et de deux bandes de duvet cendré : la bande antérieure, arquée en arrière, composée de trois taches : l'externe prolongée jusqu'au tiers du bord latéral, à peine avancée jusqu'à l'épaule ; l'externe prolongée de l'écusson au cinquième ; l'intermédiaire, des trois quatorzièmes aux trois septièmes : la seconde bande formée

de deux pièces : l'externe liée aux cinq septièmes du bord externe ; l'interne plus grosse, couvrant de la moitié aux deux tiers.

♂ Antennes prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ; à massue une fois plus longue que la tige : les deux premiers articles obtriangulaires, dentés au côté interne : le dernier à peu près aussi long que les deux précédents réunis, comprimé, à peine anguleux et plus large vers les deux cinquièmes de son côté interne, deux fois et quart environ aussi long que large dans ce point, faiblement rétréci ensuite vers l'extrémité.

♀ Antennes prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax ; à massue à peu près égale en longueur à la tige ; à massue subcomprimée composée d'articles rapprochés ; les deux premiers, non dentés au côté interne : le dernier moins long que les deux précédents réunis.

Dermestes bifasciatus. Rossi. Mantiss., t. II., app. p. 79., 4. pl. 3., fig. O.

Long. $0^{m},0036$ à $0^{m},0045$ (1 l. 2/3 à 2 l.). — Larg. $0^{m},0017$ à $0^{m},0020$ (3/4 l. à 9/10 l.).

Corps oblong. *Tête* noire ; finement ponctuée ; revêtue d'un duvet grisâtre flavescent. *Labre* noir. *Antennes* noires sur la massue et sur le premier ou les deux premiers articles de la tige, fauves ou d'un fauve testacé sur les articles suivants de celle-ci. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière ; sans rebord apparent sur les côtés ; prolongé en arrière dans la partie médiane de sa base, obtusément tronqué un peu plus largement que l'écusson à cette partie ; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur ; convexe en devant, médiocrement en arrière ; finement ponctué ; noir ou brun ; revêtu d'un duvet grisâtre flavescent, formant une courte frange aux angles postérieurs et au-devant de l'écusson : ce duvet laissant de couleur noire ou obscure cinq taches ponctiformes : une près de la moitié de chaque bord latéral : une au-devant de chaque quart externe de la base : une, moins petite, au-devant de l'écusson ; montrant souvent aussi deux taches obscures assez grosses, contiguës entre elles sur la ligne médiane, du quart à la moitié de sa longueur et parfois unies de manière à former une tache presque

carrée. *Ecusson* brun ; revêtu de duvet grisâtre flavescent. *Elytres* sans rebord apparent à sa base ; subparallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive obtuse, prises ensemble, à l'extrémité; étroitement rebordées et ciliées sur les côtés; à peine rebordées à la suture sur leur seconde moitié; médiocrement convexes; presque sans fossette humérale; finement ponctuées; variant du brun ou brun rouge au roux fauve; garnies d'un duvet concolore, fin et court; parées chacune de deux taches et de deux bandes d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent plus long; ordinairement fauves ou roussâtres sous ces bandes : la première tache ponctiforme, liée à la base sur les côtés de l'écusson : la bande antérieure arquée en arrière, composée de trois taches : l'externe non avancée ou à peine avancée jusqu'à l'épaule, couvrant à peine jusqu'au tiers du bord latéral, embrassant en devant la partie postérieure du calus, étendue jusqu'au tiers externe ou un peu plus de la largeur de l'étui : l'interne juxta-suturale, prolongée depuis l'écusson jusqu'au cinquième de la suture, liée à l'angle antéro-interne de l'intermédiaire : celle-ci prolongée des trois quatorzièmes aux trois septièmes de la longueur de chaque élytre : la bande postérieure composée de deux taches : l'externe liée aux cinq septièmes du bord externe, subarrondie, petite, couvrant environ le tiers extérieur de la largeur de l'étui : l'interne plus grosse, de forme variable, oblique ou presque en triangle à côtés curvilignes, couvrant de la moitié aux deux tiers de la longueur de l'étui : la tache postérieure en forme de trait ou de bande oblique dirigée de l'angle sutural vers la tache externe de la bande postérieure. *Dessous du corps* noir ou brun, revêtu d'un duvet grisâtre ou grisâtre flavescent. *Pieds* variant du brun rouge au roux fauve; garnis d'un duvet grisâtre.

Cette espèce est méridionale. On la trouve en Provence, et plus ordinairement dans le sud de l'Italie, en Algérie et jusqu'en Syrie.

Obs. Les taches ponctiformes noires du prothorax sont plus ou moins nettement indiquées, ainsi que la tache discale. Quelquefois la tache juxta-scutellaire est épilée ; plus rarement la subapicale.

On trouve des individus dont la tache intermédiaire de la bande antérieure se prolonge moins en arrière; dont la tache interne de la seconde bande s'avance moins en devant; dont l'espace laissé entre la bande postérieure et l'extrémité est moins considérable, et qui man-

quent enfin des taches de duvet juxta-scutellaire et apicale. De tels individus sembleraient constituer une espèce particulière (*A. incertus*) mais ne sont peut-être qu'une variété de l'espèce précédente. Cette variété est quelquefois aussi rousse ou roussâtre, uniformément couverte de duvet, et semble, par là, confirmer son affinité avec l'*A. bifasciatus*.

Enfin, on rencontre des individus dont le prothorax noir ou brun est, à peu près, uniformément revêtu de duvet grisâtre flavescent, en ne laissant pas ou laissant à peine apparaître les taches ponctiformes obscures, et dont les élytres d'un roux plus ou moins fauve ou testacé, sont uniformément revêtues de duvet cendré grisâtre ou d'un cendré légèrement flavescent, présentent ainsi une variation analogue à celle que nous avons signalée chez l'*A. Wachanrui*. De tels individus sembleraient devoir constituer une espèce particulière (*A. decoloratus*); mais quelquefois le duvet plus épais vers les deux tiers de chaque étui, semble offrir des traces plus ou moins sensibles de la seconde bande, et paraît montrer, par là, que par suite du défaut de la matière colorante qui a rendu les élytres rousses ou d'un roux testacé, elles sont uniformément ou presque uniformément garnies d'un duvet cendré ou cendré flavescent ou grisâtre.

Près de *A. bifasciatus*, doit être placée l'espèce suivante :

Attagenus quadrimaculatus; Kraatz. *Oblong noir. Prothorax revêtu d'un duvet formé de poils couchés médiocrement serrés, d'un roux pâle ou d'un blanc roussâtre. Elytres parées chacune de deux taches d'un roux testacé : l'antérieure presque en forme de bande, liée à l'épaule et au bord externe, non étendue jusqu'à la suture, couvrant, sur leur disque, du septième au tiers de leur longueur : la seconde, subarrondie, couvrant des deux tiers aux cinq sixièmes de leur longueur, et isolée de la suture et du bord externe, revêtues sur ces taches d'un duvet presque concolore, et noir ou obscur sur le reste. Dessous du corps garni d'un duvet cendré. Pieds pubescents. Cuisses noires. Tibias et tarses bruns.*

♂ Antennes à massue comprimée deux fois aussi longues que la tige; à dernier article plus long que les deux précédents réunis.

♀ Antennes à dernier article de la massue moins long que les deux précédents réunis.

Attagenus quadrimaculatus. KRAATZ, Berlin., Ent. Zeitschr., 1858, p. 145.

Long. 0,m0033 à 0,m0045 (1 l. 1/2 à 2 l.)

Patrie : La Grèce (Kraatz).

Obs. Les antennes sont noires sur les premiers articles et sur la massue, d'un rouge fauve sur les 3e à 8e.

Attagenus bivittatus ; MULSANT et REY. *Oblong ou suballongé; noir et peu finement ponctué en dessus. Prothorax très-obtusément tronqué sur la partie médiane de sa base ; rebordé à celle-ci ; garni de deux bandes de poils cendrés, couchés et peu serrés. Elytres parées chacune de deux bandes transversales d'un rouge testacé ; garnies d'un duvet cendré : l'antérieure, arquée en arrière, située vers les deux septièmes, mais liée à l'épaule ; la seconde, voisine de l'extrémité, avancée jusqu'au cinquième ou aux deux cinquièmes de leur longueur. Pieds d'un rouge testacé.*

♂ ?

♀ Antennes à massue ovoïde, à peine plus grande que les trois cinquièmes de la tige.

Long. 0,m0033 à 0,m0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3).—Larg. 0m,0016 à 0m,0018 (3/4 l. à 4/5 l.)

Corps oblong ou suballongé. *Tête* noire ou brune, garnie d'un duvet court et concolore, mélangé de divers poils cendrés. *Labre* noir. *Antennes* d'un rouge fauve ou testacé sur la tige, brun sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; à peine rebordé sur les côtés ; obtusément tronqué ou presque arqué en arrière au-devant de l'écusson, à la base ; faiblement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; rebordé ou relevé en rebord à sa base ; convexe en devant, médiocrement en arrière; noir; ponctué ou peu finement ponctué; garni de poils cendrés, couchés, peu serrés, constituant deux bandes transversales : l'une, au bord antérieur : l'autre, vers la moitié ou un peu plus de sa longueur. *Ecusson* noir, garni de poils cendrés. *Elytres* parallèles jusqu'aux trois quarts de leur longeur, obtusément arrondies, prises ensemble postérieurement ; une fois plus longues que larges

réunies; médiocrement convexes; ponctuées d'une manière moins fine et moins superficielle près de la base que postérieurement; ordinairement noires, parées de deux bandes transversales d'un roux testacé : la bande antérieure, arquée en arrière, située vers les deux septièmes de leur longueur, liée à l'épaule et au bord externe par la partie antéro-externe, plus ou moins avancée sur la suture : la bande postérieure, située près de l'extrémité, variablement avancée en devant du cinquième aux deux cinquièmes postérieurs de leur longueur; garnies de poils couchés et peu serrés, noirs sur les parties noires, blancs ou cendrés sur les bandes d'un rouge testacé. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet cendré, clairsemé ou peu épais. *Pieds* d'un rouge testacé.

Cette espèce est méridionale et peut-être particulière à l'Orient. Nous en avons vu dans la collection de M. Reiche, un exemplaire envoyé de Nîmes, par M. Ecoffet; mais peut-être le naturaliste du Gard l'avait-il reçu de l'étranger. Elle ne doit être inscrite qu'avec doute dans le catalogue des insectes de France.

Obs. L'*A. bivittatus* est remarquable par son corps proportionnellement plus allongé, plus parallèle; par la massue plus courte de ses antennes; par son prothorax peu tronqué sur la partie médiaire de sa base; peu finement ponctué; par les bandes d'un rouge testacé dont les élytres sont parées.

La couleur des élytres varie du noir au brun ou même au brun rougeâtre; les bandes varient dans leur développement : l'antérieure s'avance parfois jusqu'à l'écusson, d'autres fois seulement jusqu'au sixième antérieur; la seconde quelquefois ne dépasse pas la cinquième ou le quart postérieur, d'autres fois elle s'avance jusqu'aux deux cinquièmes postérieurs.

Attagenus unifasciatus; Fairmaire et Coquerel. *Oblong. Prothorax et écusson noirs, revêtus d'un duvet cendré roussâtre. Elytres variant du brun noir au roux brunâtre; garnies d'un duvet concolore; parées chacune d'une bande transversale d'un duvet cendré roussâtre, située vers le tiers de leur longueur, et remontant à ses extrémités antérieures vers l'épaule et vers l'écusson.*

♂ ?

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtes du prothorax; à massue moins longue que la tige.

Attagenus unifasciatus. FAIRMAIRE et COQUEREL, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1860, p. 168.

Long. 0m,0036 à 0m,0045 (1 l. 2/3 à 2 l.). — Larg. 0m,0020 à 0m,0022 (9/10 l. à 1 l.).

Long. 0m,0039 à 0m,0045 (1 l. 3/4 à 2 l.). — Larg. 0m,0022 à 0m,0026 (1 l. à 1/5 l.).

Corps ovale oblong; ordinairement noir ou brun, en dessus, quelquefois d'un brun rouge ou d'un rouge brunâtre. *Tête* revêtue d'un duvet assez grossier d'un cendré roussâtre. *Antennes* d'un rouge testacé ou brunâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié ou un peu moins de sa longueur, et en ligne presque droite ensuite; prolongé en arrière au-devant de l'écusson, tronqué et à peine plus large que ce dernier à l'extrémité de cette troncature; échancré en arc entre cette troncature et les angles postérieurs; plus convexe en avant qu'en arrière; finement ponctué; entièrement revêtu d'un duvet assez grossier d'un cendré roussâtre. *Ecusson* revêtu d'un duvet cendré roussâtre. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; à peine rebordées sur les côtés, finement ponctuées; ordinairement noires ou brunes, parfois d'un brun roux ou d'un roux brunâtre; parées chacune d'une bande d'un roux fauve ou d'un roux brunâtre, recouverte de poils d'un cendré roussâtre: cette bande liée au bord externe qu'elle couvre depuis l'épaule presque jusqu'au tiers de sa longueur, transversalement étendue, parfois en diminuant de développement dans le sens de la longueur, puis remontant jusqu'à l'écusson; garnies d'un duvet concolore sur le reste de leur surface. *Dessous du corps* noir ou brun revêtu d'un duvet cendré ou grisâtre. *Pieds* brièvement pubescents; d'un rouge testacé.

Patrie: L'Algérie, la Syrie (Reiche).

Obs. La couleur des élytres et même du prothorax varie suivant le développement de la matière colorante. Dans l'état normal, le prothorax

paraît être noir ou brun, ainsi que les élytres; mais quand la matière colorante a fait plus ou moins défaut, la couleur passe au brun rouge ou même au roux brunâtre; le duvet fin et plus court que celui de la bande, qui recouvre ces parties, paraît suivre les changements de teinte de la couleur foncière.

Attagenus rufipennis; Mulsant et Rey. *Oblong. Tête et prothorax noirs, garnis de poils luisants, d'un livide flavescent. Ecusson noir. Elytres rousses ; glabres. Antennes noires sur le premier article et sur les trois de la massue, rousses ou d'un roux testacé sur les autres. Dessous du corps brun ou brun noir, revêtu d'un duvet cendré flavescent. Pieds d'un roux testacé.*

Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m.0021 (1 l.).

Patrie : Naples (Reiche).

Obs. Cette espèce dont nous n'avons vu qu'un seul exemplaire dans le beau cabinet de M. Reiche, se distingue de toutes les autres espèces par ses élytres glabres (si tel est leur état naturel), et surtout par la forme des antennes du seul sexe que nous avons eu sous les yeux. Elles sont prolongées à peu près jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ; à massue comprimée, près d'une fois plus longue que la tige ; à 1er article de la massue aussi long que les sept précédents réunis : le 2e sensiblement plus court ; le dernier un peu moins long que les deux précédents réunis, subparallèle, un peu sinué à son côté interne près de l'extrémité, qui est subarrondie.

A la fin du genre Attagène doit être placée l'espèce suivante :

Attagenus lobatus; Rosenhauer. *Oblong; d'un roux tirant sur le fauve en dessus et en dessous, et revêtu d'un duvet assez serré de même couleur ou d'un roux jaunâtre. Yeux noirs. Antennes et pieds d'un roux testacé. Lobe de la partie médiane de la base du prothorax un peu plus large que la partie antérieure de l'écusson dont il voile la base, sensiblement prolongé en arrière et tronqué postérieurement.*

♂ Antennes à peine prolongées jusqu'au quart des côtés du prothorax ; à dernier article comprimé, subparallèle, obtus à son extrémité, à peine plus long que les deux précédents réunis.

♀ Antennes un peu plus courtes que celles du ♂ : à dernier article conique, aussi long que les deux précédents réunis.

Attagenus lobatus. ROSENH., Die Thière Andalusiens, p. 108. — J. DU VAL, Gener., fig. 300.

♂ Long. $0^m,0033$ (1 l. 1/2). — Larg $0^m,0018$ (4/5).
♀ Long. $0^m,0045$ (2 l.). Larg. $0^m,0025$ (1 l. 1/8 l.).

Patrie : L'Andalousie (Reiche).

Près du genre *Attagenus* vient se placer celui de *Telopus*, fondé par M. Redtenbacher (Russeger's Reisen, t. II, p. 983).

Les insectes de cette dernière coupe, diffèrent de ceux de la précédente, par leur corps en général plus court et plus convexe : par leurs tibias antérieurs au moins, plus larges, comprimés et arqués en dehors et munis de dents ou d'épines nombreuses sur leur tranche externe ; par leurs éperons plus longs et plus robustes, surtout l'externe des tibias inermédiaires et antérieurs ; par leurs mâchoires saillantes ; par leurs palpes allongés, filiformes. Ces insectes paraissent jusqu'à ce jour étrangers à la France. On en connaît les espèces suivantes :

Telopus Redtenbacheri ; PEYRON. *Oblong ; médiocrement convexe ; recouvert d'une pubescence soyeuse ; à couleur foncière brune, plus foncée sur la poitrine et sur l'abdomen. Prothorax plus longuement prolongé sur la partie médiane et presque carrée de sa base. Elytres plus ou moins sensiblement chargées de quatre faibles côtés. Pieds fauves.*

Attagenus Redtenbacheri. PEYRON, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1857, p. 720, A.

Long. $0^m,0033$ à $0^m,0051$ (1 l. 1/2 à 2 l. 1/2). — Larg. $0^m.0015$ à $0^m,0025$ (2/3 l. à 1 l. 1/8).

Patrie : La Syrie.

Telopus uniformis ; FAIRMAIRE et COQUEREL. *Ovale-oblong. Tête et prothorax d'un brun noir, revêtus d'un duvet cendré grisâtre, couché, luisant et assez fin : le prothorax longuement cilié sur les côtés et tronqué postérieurement sur le prolongement de la partie médiane de sa base. Elytres d'un roux pâle ou d'un roux testacé pâle, revêtues d'un duvet sem-*

blable à celui du prothorax. Antennes brunes. Pieds d'un roux fauve, revêtus d'une pubescence d'un cendré grisâtre. Cuisses ciliées postérieurement.

Attagenus uniformis. Fairmaire et Coquerel. Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1860, p. 169.

Long. 0m,0045 (2 l.)

Patrie : L'Algérie (Reiche).

Obs. L'insecte typique de cette espèce, existant dans la belle collection de M. Reiche, a les antennes à peine prolongées jusqu'au quart des côtés du prothorax; à massue comprimée, à peine plus longue que la tige: les deux premiers articles dentés au côté interne; le dernier arrondi à l'extrémité, à peine plus long que les précédents réunis.

Telopus Coquereli; Mulsant et Rey. *Ovale; noir; revêtu en dessus d'un duvet cendré, couché, assez grossiers. Prothorax tronqué postérieurement sur le prolongement de la partie médiane de sa base. Pieds pubescents, d'un roux testacé.*

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Patrie : Oran (Reiche). Découvert par M. Coquerel, à qui nous l'avons dédié.

Obs. Cet insecte diffère du *T. uniformis* par le dessus de son corps uniformément d'une couleur foncière noire, et revêtu d'un duvet cendré, couché, assez grossier; par son prothorax non cilié sur les côtés; par ses pieds d'une teinte plus claire; par ses cuisses non garnies de longs cils sur leur tranche postérieure; par sa taille plus faible; par son corps ovale et plus convexe.

Telopus maritimus; Géné. *Ovale; brun ou d'un brun noir, en dessus et uniformément revêtu d'un duvet assez serré, soyeux, luisant, d'un cendré grisâtre ou cerviné. Antennes d'un rouge ou roux testacé Dessous du corps brun, revêtu d'un duvet cendré grisâtre. Pieds fauves.*

Attagenus maritimus. Géné, de Quibus Insect. nov. aut minus cognit., fasc. 2, p. 20, n° 20, pl. 2, fig. 7. — Peyron, Ann. Soc. entom. de Fr., 1857, p. 720, B.

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Patrie : La Sardaigne, l'Espagne méridionale (Reiche).

Telopus dispar; L. Redtenbacher. *Ovalaire. Tête et prothorax noirs garnis d'un duvet cendré grisâtre. Elytres ordinairement noires ou obscures à la base, rousses ou d'un roux fauve postérieurement, garnies d'un duvet cendré grisâtre ou cendré roussâtre assez grossier, parfois presque uniforme, ordinairement offrant plus visiblement des taches presque dénudées, disposées sur trois ou quatre rangées longitudinales. Cuisses et tibias ordinairement noirs. Tarses d'un brun fauve.*

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax; à massue près de trois fois aussi longue que la tige; à dernier article comprimé, parallèle, un peu incourbé en dedans, trois fois au moins aussi long que les deux précédents réunis.

Telopus dispar. L. Redtenb., Russeg. Reise., t. II, p. 934, pl. 1, fig. 15.

Long. 0m,0042 à 0m,0045 (1 l. 7/8 à 2 l.).

Patrie : La Syrie (Reiche); la Grèce (de Kiesenwetter).

Obs. Les antennes sont noires, même sur sa tige.

La couleur du dessus du corps varie suivant le développement de la matière colorante. Dans l'état normal, la tête et le prothorax ont la couleur foncière noire; les élytres sont également noires ou obscures à la base et d'un brun roux ou d'un roux brunâtre postérieurement. Mais quand le pigmentum ne s'est pas suffisamment développé, la tête et le prothorax passent au brun et les élytres au roux fauve ou au roussâtre (var. α.), avec un défaut plus prononcé de matière colorante, la couleur foncière se montre plus claire (var. β.). — Quelquefois même tout le corps est d'un fauve ou roux testacé (var. γ.).

Le dessin des élytres surtout varie également. Quelquefois les étuis paraissent uniformément revêtus de duvet; ordinairement ils montrent des taches presque ponctiformes, comme dénudées ou garnies d'un duvet obscur, disposées sur trois ou quatre rangées longitudinales.

Telopus hirtulus; ROSENHAUER. *Dessus du corps noir, garni d'un duvet concolore fin et court. Prothorax paré sur les côtés et à la base d'une bordure, et, sur le disque, de diverses taches de duvet cendré plus long. Elytres avec la base et l'extrémité et trois bandes onduleuses de duvet pareil. Pieds bruns, pubescents. Tarses roux.*

♂ Antennes à massue trois fois aussi longue que la tige ; à dernier article comprimé, à peine rétréci de la base à l'extrémité, une fois plus long que les deux suivants réunis.

Attagenus hirtulus. ROSENHAUER, Die Thière Andulusiens, p. 109.

Long. 0m,0033 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).

Patrie : L'Espagne méridionale.

Telopus civetta; MULSANT et REY. *Ovalaire. Prothorax noir, garni et presque revêtu d'un duvet grisâtre. Elytres brunes ; pubescentes, parées chacune d'une tache apicale et de quatre bandes de duvet grisâtres : la 1re basilaire ; la 2e onduleuse, bifestonnée en arrière, avancée sur la suture jusqu'à l'écusson ; la 3e transversale, onduleuse, liée aux trois cinquièmes de la suture ; la 4e aux cinq septièmes, un peu onduleuse. Antennes à massue noire. Pieds pubescents bruns ou d'un brun noir. Tarses d'un roux fauve ou testacé.*

Long. 0m,0045 (2 l.).

Patrie : Alger (Reiche).

Telopus obtusus; GYLLENHAL. *Ovalaire ; d'un noir brun ; garni en dessus d'un duvet cendré grisâtre assez long et assez grossier. Elytres offrant chacune une bande transversale aux deux tiers, une tache ponctiforme plus postérieure, une bande incomplètement transversale avant le tiers de leur longueur et une ligne longitudinale prolongée presque depuis cette bande antérieure jusqu'à la postérieure : ces divers signes dénudés ou garnis de poils noirs. Dessous du corps et pieds d'un brun noir, pubescents. Tarses fauves.*

Dermestes obtusus. GYLLENH. *in* SCHOENHERR, Syn. Ins., t. II, p. 88, 10.
Attagenus obtusus. PEYRON, Ann. Soc. entom. de Fr., 1857, p. 72.

Long. 0m,0036 (1 l. 2/3).

Patrie : Les parties méridionales de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Obs. Le duvet cendré grisâtre est peu couché sur les élytres. Quelquefois les parties presque dénudées ou garnies de poils noirs ont plus de développement et les élytres semblent d'un noir brun, parées de trois bandes irrégulières ou incomplétes de duvet cendré grisâtre.

Telopus lynx; Mulsant et Rey. *Ovale. Prothorax noir ou brun, revêtu d'un duvet mélangé de brun et de cendré : le brun constituant trois ou quatre taches à la base, et quelques autres sur le disque. Elytres fauves ou d'un brun fauve, inégalement garnies de duvet cendré et concolore : celui-ci formant : 1° une bande arquée en arrière, dirigée de l'épaule à l'écusson; 2° diverses taches, dont une plus grosse sur leur moitié interne, un peu avant la moitié de leur longueur; 3° une bande transversale onduleuse aux deux tiers; 4° un autre avant l'extrémité. Antennes et pieds d'un roux testacé.*

♂ ?

♀ Antennes à peine prolongées au-delà du quart des côtés du prothorax ; à massue un peu moins longue que la tige; à dernier article un peu moins court que le 10e ou formant les deux cinquièmes de la massue.

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0m,0020 (9/10 l.).

Corps ovale. *Tête* noire; revêtue sur le front d'un duvet cendré. *Palpes* et *antennes* d'un roux fauve ou testacé. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué en arrière sur le prolongement presque carré de la partie médiane de sa base; noir ou brun; varié d'un duvet concolore et cendré : le concolore formant, à la base, une tache sur chaque quart externe de celle-ci : deux autres, parfois confondues en une seule, sur le prolongement médian : divers autres sur le disque. *Ecusson* brun. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement ; médiocrement convexes sur le dos ; fauves, d'un roux fauve ou d'un fauve brunâtre ; variées d'un duvet cendré et d'un duvet concolore : ce dernier formant sur chacune d'elles : 1° une bande transversale, arquée en arrière, naissant de l'épaule et aboutissant à l'écusson; 2° une tache en parallélogramme transversal, située sur leur moitié interne, un peu avant la moitié de leur longueur, exté-

rieurement suivie de quelques taches ponctiformes : 3° une bande transversale onduleuse, située vers les deux tiers de leur longueur : 4° une autre bande analogue, située aux cinq sixièmes : les intervalles de ces signes concolores revêtus d'un duvet cendré ou d'un cendré blanchâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu d'un duvet cendré, luisant. *Pieds* pubescents. fauves, roux ou d'un roux testacé. *Tibias* denticulés sur leur tranche interne, tous comprimés et dilatés : les intermédiaires et postérieurs plus sensiblement arqués sur leur tranche interne que sur l'externe. *Tarses* grêles.

Patrie : La Judée (Reiche).

DEUXIÈME RAMEAU.

LES MÉGATOMATES.

Caractères : *Prosternum* avancé en forme de mentonnière, et voilant les parties inférieures de la bouche. *Mésosternum* plus long que large ; entaillé à sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum. *Front* chargé d'un ocelle sur son milieu. *Antennes* ordinairement de 11 articles, quelquefois seulement de 10, dont les trois derniers forment la massue.

Les Mégatomates se répartissent dans les genres suivants :

Repli des Elytres

- offrant, après l'extrémité de la poitrine, ses deux bords visibles, quand l'insecte est examiné de côté : le bord interne formant sur les côtés du ventre la tranche du repli. *Megatoma.*
- offrant après l'extrémité de la poitrine son bord externe seul visible : ce bord formant la tranche du repli.
  - *Antennes* de 10 articles. 1er article des tarses postérieurs, vu en dessous, près d'une fois plus grand que le 2e. . . . . *Mesalia.*
  - *Antennes* de 11 articles. 1er article des tarses postérieurs, vu en dessous, à peine de moitié plus long que le 2e. , ... *Hadrotoma.*

Genre *Megatoma*, Mégatome ; Herbst.

Herbst. Naturyst. Kaef., t. IV (1792), p. 92.

Caractères : *Mésosternum* plus long que large ; fendu à sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum ; entaillé à sa partie postérieure pour recevoir l'angle antérieur du mésosternum. *Front* chargé d'un ocelle. *Yeux* plus longs que larges, entiers. *Antennes* insérées vers la moitié du côté interne des yeux ou un peu plus avant ; de 11 articles : le 1er globuleux, plus gros que chacun des sept suivants ; le 2e moins gros : les six suivants petits, moniliformes, assez serrés : les trois derniers constituant une massue, dont le premier article est plus grand que le suivant. *Antépectus* creusé d'un sillon longitudinal sur chacun de ses côtés, pour loger les antennes dans l'état de repos. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les parties inférieures de la bouche. *Repli des élytres* offrant, après l'extrémité de la poitrine, ses deux bords visibles, quand l'insecte est examiné de côté : le bord interne formant, sur les côtés du ventre, la tranche de ce repli. *Hanches postérieures* rétrécies de dedans en dehors, étendues jusqu'aux trois quarts du bord postérieur des postépisternums. *Tarses postérieurs* à 1er article près d'une fois plus long que le 2e.

Les Mégatomes se distinguent aisément des insectes précédents par leur prosternum avancé en mentonnière. Ils paraissent vivre dans leur jeune âge et dans l'état parfait aux dépens des diverses dépouilles qu'ils rencontrent sous les écorces ou sur les arbres qui semblent être leur principal séjour.

1. **Megatoma undata** ; Linné.

Suballongé ; noir ; densement ponctué en dessus ; pubescent. Prothorax paré d'une tache aux angles postérieurs et souvent d'une autre plus petite au devant de l'écusson, formées de duvet blanc. Elytres ornées chacune de deux bandes transversales onduleuses, formées de duvet semblable : l'antérieure aux deux septièmes : la postérieure, vers les trois quarts de leur longueur.

♂ Antennes prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du

prothorax; à dernier article conique, plus long que les deux précédents réunis, près de trois fois aussi long que large.

♂ *Megatoma undulata*. Herbst, Kaef, t. IV, p. 96, 4, pl. 39, fig. 4

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; à dernier article souvent à peine plus long que le 1er de la massue, de moitié à peine plus long que large.

Dermestes undatus. Linné, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 355, 2. — Id. 12e édit, t. I, p. 526, 3. — Id. Faun. suec., p. 141, 410. — De Geer, Mém., t. IV, p. 199, 5. — Fabr., Syst. entom., p. 56, 5. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 313, 7. — Oliv., Encycl. méth,, t. VI, p. 268, 11. — Id. Entom, t. II, n. 9, p. 12, 11, pl, 1, fig. 2. — Herbst, Kaef, t. IV, p. 131, 12, pl. 40, fig. 9, G (♀) — Panz., Faun germ., 75, 12, — Payk., Faun. suec., t. I, p. 278, 3. — Illig., Kaef. preuss., p. 315, 4. — Gyllenh., Ins. suec, t. I, p. 154, 11. — Schoenh., Syn. Ins., t. II, p. 87, 7. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 36, 9. — Zetterst., Faun. lapp., p. 136, 4. — Id. Ins lapp., p. 94, 4.
Attagenus undatus. Latr., Hist. nat., t. IX, p. 243, 1.
Megatoma undata. Latr., Gen., t. II, p. 34, 1 (♂ ♀). — Steph., Illustr., t. III, p. 125, 1. — Id. Man., p. 143, 1115. — Heer, Faun. coleopt. helv., p. 436, 1. — Erichs., Naturg., t. III, p. 444, 1. — Kuster, Kaef. preuss., 10, 45. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 398. — J. du Val, Gen., pl. 61, fig. 301.

Long. 0m,0039 à 0m,0061 (1 l. 3/4 à 2 l. 3/4). — Larg. 0m,0018 à 0m,0028 (4/5 l. à 1 l. 1/4).

Corps suballongé. *Tête* inclinée; noire; densement ponctuée; parsemée, dans l'état frais, de quelques poils blancs, couchés. *Antennes* noires; les trois derniers articles constituant une massue pubescente. *Prothorax* élargi d'avant en arrière; prolongé en angle obtus au-devant de l'écusson, et échancré en arc entre cette partie médiane et les angles postérieurs; légèrement relevé sur les côtés; sans rebord à ceux-ci et à la base; convexe en devant, plus faiblement en arrière; noir, densement ponctué; paré, aux angles postérieurs, d'une tache formée de duvet blanc, et souvent d'une autre plus petite, au-devant de l'écusson. *Ecusson* assez grand; noir. *Elytres* trois fois aussi longues que le prothorax; parallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement, peu convexes sur le dos; munies d'un rebord latéral; noires; densement ponctuées;

parées chacune de deux bandes transversales onduleuses de duvet blanc : l'antérieure, située aux deux septièmes de leur longueur, anguleuse en devant vers le milieu de la largeur, souvent non étendue jusqu'à la suture : la seconde, située vers les trois quarts de leur longueur, anguleuse en devant vers le tiers interne de son bord antérieur à deux sinuosités anguleuses postérieurement. *Dessous du corps* et *Pieds* noirs, assez finement pubescents. *Tarses* fauves ou d'un brun fauve.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France. On la trouve quelquefois dans les maisons; mais plus souvent sous les écorces, avec les dépouilles de chenilles.

Obs. Les taches blanches du prothorax et les bandes des élytres sont quelquefois en partie épilées par le frottement,

Feu Schüppel en a signalé une variété chez laquelle la seconde bande des élytres faisait naturellement défaut.

Genre *Mesalia*, Mésalie ; Mulsant et Rey.

Caractères : *Mésosternum* plus long que large; fendu sur sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum ; entaillé à sa partie postérieure pour recevoir l'angle antérieur du métasternum. *Front* chargé d'un ocelle. *Yeux* ovalaires; entiers. *Antennes* insérées vers la partie antéro-interne des yeux ; de 10 articles : les 1er et 2e globuleux : les trois suivants petits, moniliformes ; les 6e et 7e graduellement moins étroits, les trois derniers constituant une massue assez serrée. dont le 2e article est plus court que le 1er. *Antépectus* creusé d'un sillon longitudinal sur chacun de ses côtés, pour loger les antennes dans l'état de repos. *Prosternum* avancé en mentonnière voilant les parties inférieures de la bouche dans l'état de repos. *Repli des élytres* offrant, après l'extrémité de la poitrine, son bord externe seul visible : ce bord formant la tranche du repli. 1er *article des tarses postérieurs* près d'une fois plus long que le 2e, quand il est vu en dessous ; de moitié à peine plus long quand il est vu en dessus.

1. **Mesalia Guillebelli** ; Mulsant et Rey.

Corps oblong ; d'un noir ou noir brun luisant; ponctué; garni d'une pubescence obscure, fine, courte, peu apparente. Antennes d'un rouge

brunâtre, à massue flavescente. Tibias et tarses d'un rouge brun. Prothorax déprimé au-devant de la base. Elytres offrant de légères traces de stries sur leur moitié antérieure.

Long. 0^m,0045 (2 l.) — Larg. 0^m,0022 (1 l.) à la base des élytres. — 0^m,0025 (1 l. 1/5) vers les deux tiers de celles-ci.

Corps oblong. *Tête* inclinée ; noire ; assez densement ponctuée ; finement et brièvement pubescente. *Antennes* d'un rouge brunâtre ; à massue pubescente d'un flave testacé. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe sur les côtés ; légèrement rebordé à ceux-ci ; peu émoussé aux angles postérieurs ; faiblement bissinué à la base, avec la partie médiane de celle-ci prolongée en angle obtus au-devant de l'écusson ; convexe en devant, moins fortement en arrière ; déprimé au-devant de la base sur les quatre cinquièmes médiaires de sa largeur, avec le bord postérieur légèrement relevé ; noir ; marqué de points assez gros et presque contigus ; presque glabre. *Ecusson* très-apparent, triangulaire ; noir. *Elytres* trois fois ou trois fois et quart aussi longues que le prothorax ; subgraduellement un peu élargies jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur (♀), rétrécies ensuite en ligne courbe, obtusément arrondies, prises ensembles, à l'extrémité ; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et à leur extrémité ; chargées d'un calus huméral peu saillant ; munies sur leur seconde moitié d'un léger rebord sutural ; offrant sur leur moitié antérieure de très-légères traces de stries ; noires ou d'un noir brunâtre, ponctué d'une manière plus profonde et plus rugueuse près de la base, plus légère et plus unie vers l'extrémité : ces points donnant chacun naissance à un poil obscur, fin, couché, peu apparent. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brunâtre luisant ; ponctué ; finement et brièvement pubescent. *Pieds* finement pubescents. *Cuisses* d'un brun noir ou brunes. *Tibias* et *tarses* d'un brun rouge ou d'un rouge brun.

Cette espèce se trouve sous les écorces, avec les dépouilles des chenilles. Nous l'avons prise, avec notre ami M. Guillebeau, dans notre ancienne Bresse.

Hadrotoma, Hadrotome; Erichson.

Caractères. *Mésosternum* plus long que large; entaillé à sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum; entaillé à sa partie postérieure pour recevoir l'angle antérieur du métasternum. *Front* chargé d'une ocelle. *Yeux* plus longs que larges, entiers. *Antennes* insérées un peu plus avant que la moitié de la longueur du côté interne des yeux, de onze articles : les 1er et 2e globuleux : les 6 suivants serrés : les 3e à 7e au moins petits : les trois derniers constituant une massue, dont le 2e article est aussi grand que le 1er. *Antépectus* creusé d'un sillon longitudinal sur chacun de ses flancs, pour y loger la massue des antennes dans l'état de repos. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les parties inférieures de la bouche, dans l'état de repos. *Repli des élytres* offrant, après l'extrémité de la poitrine, son bord externe seul visible : ce bord formant la tranche du repli. 1er *article des tarses postérieurs* ordinairement de moitié à peine plus long ou parfois à peine aussi long que le 2e.

Le tableau suivant facilitera la counaissances des espèces de notre pays:

a. Repli des élytres réduit à une tranche seulement à partir de l'extrémité du postpectus. Elytres non parallèles jusqu'à plus des deux tiers de leur longueur.

b. Dernier article de la massue des antennes du ♂, au moins aussi long que les deux précédents réunis. (*Hadrotoma.*) — *Marginata.*

bb. Dernier article de la massue des antennes du ♂, à peine plus grand que le 1er (s. g. *Globicornis.*)

c. Elytres parées chacune d'une ou de plusieurs bandes de duvet. Tibias d'un rouge brun ou d'une teinte rapprochée.

d. Elytres brunes, parées de plusieurs bandes ou taches de duvet cendré. — *Variegata.*

dd. Elytres noires, à une seule bande arquée en arrière de duvet fauve. — *Fasciata.*

cc. Elytres noires, sans taches; tibias noirs. — *Nigripes.*

aa. Repli des élytres étroit, réduit à une tranche avant l'extrémité de la poitrine. Elytres parallèles au moins jusqu'au-delà des deux tiers de leur longueur (s. g. *Elania.*) — *Depressa.*

1. **Hadrotoma marginata**; PAYKULL.

Oblong. Tête et prothorax ordinairement noirs ou bruns, garnis d'un duvet fin, plus apparents sur les côtés et à la base. Elytres parfois noirâtres ou brunes, souvent fauves, garnies d'un duvet grisâtre ou cendré fauve (♀) ou obscur (♂), fin et peu serré. Dessous du corps noir ou brun, finement pubescent. Antennes et pieds fauves ou d'un rouge ou roux fauve, avec les cuisses parfois obscures.

♂. Antennes prolongées environ jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à massue un peu moins longue que la tige; dernier article de la massue plus large que les deux précédents réunis, rétréci en pointe sur son dernier tiers.

♀. Antennes à peine prolongées au-delà du tiers des côtés du prothorax; à massue aussi longue que la tige: dernier article de cette massue à peine plus long que le premier de celle-ci.

Dermestes marginatus. PAYK., Faun. suec., I, p. 280, 5. — SCHONH., Syn. Ins. t. II, p. 94, 43. — SAHLB. Ins. fenn. p. 50, 6.
Dermestes emarginatus. GYLLENH. Ins. suec., t. I, p. 153, 9.
Attagenus emarginatus. HEER., Faun., col. helv., p. 438, 4.
Hadrotoma marginata. ERICHS., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. 3, p. 445. — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 90, 1, pl. 357. — KUSTER, Kaef. Eur 22, 33. — L. REDTENB., Faun. aust., 2e édit., p. 399. — J. DU VAL., Gener., p. 61, fig. 302.

Long 0m,0039 à 0m,0051 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/4).—Larg. 0m,0022 (1 l.)

Corps oblong. *Tête* noire ou brune; garnie d'un duvet grisâtre. *Palpes* et *antennes* fauves ou d'un roux fauve. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière; étroitement rebordé sur les côtés; bissinué en arrière, avec la partie médiane de sa base prolongée en angle obtus au-devant de l'écusson; plus convexe en avant qu'en arrière; souvent déprimé au-devant de chaque échancrure en arc de sa base, et variant du noir au brun fauve; finement et densement ponctué chez le ♂, plus fortement et moins densement chez la ♀: garni d'un duvet fin, grisâtre ou presque concolore ou moins apparent sur le disque, d'un cendré fauve, plus serré et plus apparent sur

les côtés et à la base. *Ecusson* obtriangulaire; noir ou brun. *Elytres* parallèles presque jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement; médiocrement convexes; finement et assez densement ponctuées : les parties noires ou brunes, souvent d'un fauve brunâtre, fauves, ou d'un fauve roussâtre; garnies d'un duvet fin, formé de poils couchés, médiocrement serrés, grisâtres ou d'un cendré fauve (♀), ou obscurs (♀). *Dessous du corps* ordinairement noir ou brun, quelquefois d'un brun fauve; garni de poils grisâtres, fins, couchés, peu serrés. *Pieds* fauves ou d'un fauve roussâtre.

Cette espèce semble rare partout. Elle paraît habiter en Europe des zones très-différentes. Elle a été trouvée dans les environs de Nîmes, par M. Ecoffet.

Obs. Dans le nord, la couleur foncière est ordinairement noire; dans le sud, elle a plus de tendance à passer au fauve, au moins sur les élytres.

2. **Hadrotama variegata**; Kuster.

Oblong. Prothorax noir, brun ou brun fauve, garni d'un duvet peu fin, d'un blanc cendré, près des bords antérieurs, latéraux et basilaire, et de cinq taches de duvet semblables, liées à la base. Elytres brunes ou fauves, garnies de poils mi-couchés d'un blanc cendré, à la base et à l'extrémité, et parées chacune de trois bandes transversales formées de duvet semblable. Antennes d'un roux fauve à masse noire. Cuisses brunes. Tibias d'un fauve testacé. Tarses d'un rouge testacé.

Trogoderma variegata. Kuster, Kaef. Eur. 22, 40.

Long. $0^m,0029$ à $0^m,0039$ (1 l. 1/3 à 1 l. 3/4).—Larg. $0^m,0012$ à $0^m,0018$ (1/2 l. à 4/5 l.).

Corps oblong. *Tête* noire ou brune; densement et assez finement ponctuée; garnie de quelques poils obscurs ou peu apparents, entremêlés de poils d'un blanc cendré : ceux-ci constituant souvent une bande transversale sur la partie postérieure du front. *Antennes* fauves ou d'un roux brunâtre, avec les trois articles de la massue ordinairement noirs. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; sans rebord sur les côtés; bissinué à

la base, avec la partie médiane prolongée en arrière en angle obtus au-devant de l'écusson ; parfois déprimé au-devant de la base et alors légèrement relevé en rebord à sa partie postérieure ; convexe en devant, moins fortement en arrière ; noir, brun ou d'un brun fauve ; garni près de son bord antérieur et sur les côtés de duvet d'un blanc cendré ; orné d'une bordure basilaire étroite et ordinairement de cinq taches ponctiformes liées à cette bordure et formées de duvet blanc cendré ; presque glabre ou garni de poils concolores et peu apparents sur le reste de sa surface ; densement et assez finement ponctué. *Ecusson* de la couleur du prothorax ou des élytres ; ordinairement garni de poils cendrés et concolores mélangés. *Elytres* munies d'un rebord très-léger sur la moitié externe de sa base ; subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble postérieurement ; rebordées sur les côtés ; médiocrement convexes ; à peine munies d'un rebord sur la seconde moitié de leur suture ; marquées de points un peu moins fins et moins serrés que ceux du prothorax ; parfois brunes, plus ordinairement d'un brun rouge, d'un brun fauve ou fauves ; garnies de duvet d'un blanc cendré à la base et à l'extrémité, et constituant sur chacune d'elles trois sortes de bandes transversales ; glabres ou garnies de poils concolores, peu apparents sur les intervalles de celles-ci. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brun ; garni de duvet cendré plus apparent ou plus serré sur les bords des arceaux du ventre. *Cuisses* brunes ou noires. *Tibias* d'un fauve testacé. *Tarses* d'un rouge testacé.

Cette espèce se trouve sur les fleurs. Elle habite la Sicile, la Sardaigne, la Corse. Nous ne savons pas si elle a été prise dans la France continentale.

3. **Hadrotoma fasciata** ; Fairmaire.

Oblong. Dessus du corps noir ou d'un noir brun ; garni d'un duvet peu ou médiocrement serré, formé de poils couchés. Prothorax garni d'un duvet obscur sur le disque, d'un fauve livide dans sa périphérie. Elytres moins finement et moins densement ponctuées que le prothorax ; garnies chacune d'une bande de duvet fauve livide, naissant du calus huméral, arquée en arrière jusqu'au tiers et remontant jusqu'à l'écusson, à la su-

ture : le duvet obscur sur le reste de leur surface. Antennes testacées. Cuisses brunes, Tibias d'un fauve livide, Tarses d'un fauve livide.

Hadrotoma fasciata FAIRMAIRE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 1859, p. 45.

Long. $0^m,0026$ à $0^m,0023$ (1 l. 1/5 à 1 l. 1/2).—Larg. $0^m,0011$ à $0^m,0018$ (1/2 l. à 4/5 l.).

Corps oblong. *Tête* noire; densement ponctuée; pubescente. *Antennes* testacées ou d'un rouge testacé; à massue serrée. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; très-étroitement ou à peine rebordé sur les côtés; faiblement bissinué à la base avec la partie médiane de celle-ci prolongée en arrière en angle obtus au-devant de l'écusson; souvent déprimé au-devant d'une partie de sa base et alors légèrement relevé en rebord à son bord postérieur; convexe en devant, moins fortement en arrière; noir ou d'un noir brun; densement et un peu râpeusement ponctué; garni d'un duvet formé de poils médiocrement rapprochés, couchés, obscurs sur le disque, d'un fauve livide et plus apparents dans sa périphérie. *Ecusson* noir ou noir brun. *Elytres* trois fois aussi longues que le prothorax sur sa ligne médiane; subparallèles jusqu'aux deux tiers; subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; munies d'un faible rebord latéral, et d'un léger rebord sutural, apparent d'arrière en avant, presque jusqu'à l'écusson, et s'affaiblissant en devant; à peine déprimées au côté interne du calus huméral; noires ou d'un noir brun; moins densement et plus finement ponctuées que le prothorax; garnies de poils couchés, médiocrement rapprochés, assez fins; ces poils, d'un fauve livide sur les côtés du bord externe, situés après les calus huméral et constituant sur chaque élytre une sorte de bande, partant du calus huméral, arquée en arrière jusqu'au tiers de leur longueur et remontant vers l'écusson; obscures sur le reste de leur surface. *Dessous du corps* noir; ponctué; garni d'un duvet médiocrement épais, formé de poils couchés, luisants, d'un fauve livide ou flavescent. *Cuisses* brunes. *Tibias* fauves ou d'un fauve livide. *Tarses* d'un livide fauve.

Cette espèce a été trouvée par M. Fairmaire à Fontainebleau. et par M. Brisout de Barneville dans le bois de Boulogne.

4. **Hadrotoma nigripes**; Fabricius.

Oblong. Dessus du corps noir; marqué de points râpeux, plus fins et plus serrés sur le prothorax que sur les élytres; garni d'une pubescence noire ou obscure, formée de poils fins, couchés et médiocrement serrés. Antennes obscures sur les deux premiers articles, d'un rouge testacé sur les suivants de la tige, noires sur la massue. Dessous du corps et pieds noirs. Tarses d'un rouge testacé livide.

Dermestes nigripes. Fabr., Entom. syst., t. I, 1, p. 233, 31. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 318, 19. — Panz., Faun. germ., 97, 5. — Schoenh, Syn. Ins., t. II, p. 92. 35. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 41, 16.
Dermestes rufitarsis. Panz., Faun. germ., 35, 6.
Dorcatoma rufitarsis. Latr., Gener. t. II, p. 35, 3.
Globicornis rufitarsis. Latr., Regn. ann., 1829, t. IV, p. 511. — Guérin, Rev. zool. 1838, p. 138, 1.
Hadratema nigripes, Erichs., Naturg., t. III, p. 446, 2. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 92, 2. — Kuster, Kaef. Europ., 22, 34. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 399. — J. Du Val, Gen., pl. 61, fig. 303.

Long. 0m,0029 à 0m,0031 (1 l. 1/3 à 1 l. 2/5). — Larg. 0m,0015 (2/3 l.).

Corps oblong; garni en dessus de poils fins, couchés, obscurs, d'un fauve brun, peu apparent. *Tête* noire; densement et râpeusement ponctuée. *Antennes* noires ou obscures sur le premier ou les deux premiers articles, d'un rouge testacé sur les suivants de la tige, noires sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs, émoussé à ceux-ci; rebordé latéralement; faiblement bissinué à la base, avec la partie médiane de celle-ci prolongée en arrière en angle obtus au-devant de l'écusson; parfois déprimé au-devant de la base sur les côtés de la partie médiane et alors légèrement relevé en rebord à son bord postérieur; plus convexe en avant qu'en arrière; noir; finement, densement et un peu râpeusement ponctué. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un rebord très-léger à la base; subparallèles jusqu'aux deux tiers; subarrondies, prises ensemble postérieurement; rebordées latéralement; munies d'un léger rebord sutural sur leur seconde moitié; médiocrement convexes; moins densement, moins finement ponctuées que le prothorax, aussi visiblement râpeuses que lui; ordinairement noires, parfois bru-

nâtres vers l'extrémité, quelquefois même brunes ou d'un brun noir vers la base et moins obscures vers l'extrémité ; déprimées au côté interne du calus, qui, par là, paraît plus saillant. *Dessous du corps* noir ; ponctué ; garni d'une pubescence peu serrée, formée de poils fins, couchés, obscurs. *Pieds* légèrement pubescents ; noirs, avec les tarses d'un rouge testacé livide.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France, surtout celles du Nord et du Centre. On la trouve dans les environs de Paris et de Lyon, sur les fleurs d'aubépine, de tilleul, du sumac, etc.

Obs. Elle se distingue de l'*H. marginata*, par sa taille sensiblement plus faible, par son corps ordinairement plus noir, par son duvet plus obscur, par ses cuisses et ses tibias noirs ; par ses taches plus claires.

Quelquefois les deux premiers articles de la massue des antennes sont moins obscurs que le dernier. Les élytres, au lieu d'être noires, sont aussi d'une teinte moins obscure, surtout vers l'extrémité, quand la matière colorante a été moins abondante.

A ce groupe du genre *Hadrotoma* paraissent appartenir les deux espèces suivantes que nous ne connaissons pas :

Hadrotoma glabra ; Sahlb. *Oblonga nigra glabra, thorace pulvinato postice utrinque impresso, antennis clava oblongo-ovata triarticulata, elytris margine sinuatis.*

Magnitudine A. Pellionis sed magis elongatus. Antennæ thorace paulo breviores articulis duobus baseos globosis nigris, sex insequentibus minutis piceo-nigris, clava triarculata, oblongo-ovata non compressa, articulis subequalibus nigris. Thorax supra creberrime et profunde punctatus, valde convexus, intra basin utrinque impressus. Elytra elongata convexa nigra nitida, crebre at tenuius quam thorax punctata, humeris gibbis margine in medio sinuato. Pedes nigri, tarsis rufo-piceis.

Dermestes glaber. Sahlb., Ins. fenn., p. 50, 7.

Patrie : La Finlande.

Hadrotoma picta; KUSTER. *Oblongo-ovalis, convexa, nitidula, nigra, elytris rufo-variis, griseo-variegatis; antennis femoribusque piceis, tibiis tarsisque testaceis; antennarum clava triarticulata, nigra.*

Trogoderma picta. KUSTER, Kaef. Europ., XXII, 39.

Long. 0^m,0028 à 0^m,0035 (1 l. 1/4 à 1 l. 2/5). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0016 (1/2 l. à 3/4 l.).

Patrie : La Dalmatie.

5. **Hadrotoma depressa** ; MULSANT ET REY.

Suballongé, subparallèle; garni en dessus d'une pubescence peu serrée en partie, presque concolore ou formée de poils d'un blanc fauve. Tête brune ou noire. Prothorax rebordé à la base, brun ou d'un brun fauve; marqué de points assez grossiers rapprochés et un peu râpeux. Elytres au moins trois fois aussi longues que le prothorax sur sa ligne médiane; fauves ou d'un fauve livide; planiuscules sur le dos; rayées après l'écusson d'une courte strie juxta-basilaire, parfois peu distincte. Antennes et pieds d'un fauve livide.

Long. 0^m,0029 à 0^m,0035 (1 l. 1/3 à 1 l. 3/5). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0015 (1/2 l. à 2/3 l.).

Corps suballongé, *Tête* noire; ponctuée; médiocrement pubescente. *Antennes* d'un roux fauve livide. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; sans rebord sur les côtés; rebordé ou relevé en rebord à la base; obtus au-devant de l'écusson sur la partie médiane de sa base; faiblement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, moins fortement en arrière; un peu relevé aux angles postérieurs; brun ou d'un brun fauve; marqué de points assez grossiers, râpeux et rapprochés, donnant chacun naissance à un poil presque concolore sur le disque, d'un blanc fauve et plus long près des côtés; déprimé au-devant de chaque échancrure en arc de la base. *Ecusson* fauve ou d'un fauve brunâtre. *Elytres* au moins trois fois aussi longues que le prothorax sur sa ligne médiane; parallèles jusqu'aux trois quarts

de leur longueur. obtusément arrondies, prises ensembles, postérieurement; planiuscules sur leur moitié interne sur le dos; convexement déclives sur les côtés; à fossette humérale peu marquée; rayées chacune, à partir de l'écusson, d'une courte strie juxta-suturale; fauves ou d'un fauve livide; marquées de points plus légers et moins râpeux que ceux du prothorax, et donnant chacun naissance à un poil fin, mi-couché, presque concolore: ces poils d'un blanc fauve, moins courts et plus apparents depuis le dessous de l'épaule jusqu'au tiers de la suture. *Dessous du corps* fauve ou d'un fauve livide. *Pieds* d'un fauve livide.

Cette espèce parait être méridionale. Nous l'avons prise dans les environs d'Avignon, sous les écorces du peuplier blanc.

Obs. Elle se distingue de toutes les autres espèces de ce genre par son corps plus étroit, plus parallèle. planiuscule sur la moitié interne de chaque élytre: par ses élytres rayées après l'écusson d'une courte strie juxta-suturale: par la couleur de ses antennes, de ses pieds et de ses élytres: par le caractère tiré du repli de celles-ci.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES TROGODERMAIRES.

Caractères : *Mésosternum* plus large que long. séparant plus ou moins largement les hanches intermédiaires.

Les Trogodermaires se partagent en deux rameaux :

		Rameaux.
Tarses	tous libres dans l'état de repos. *Mésosternum* entaillé en devant pour recevoir la pointe du prosternum, et souvent comme divisé longitudinalement en deux. *Parties inférieures de la bouche* visibles par le prosternum avancé en forme de mentonnière. *Hanches postérieures* étendues à peine jusqu'à la moitié du bord postérieur du postépisternum	Trogodermates.
	antérieurs susceptibles de se relever et de se loger dans un sillon au côté interne des tibias. dans l'état de repos. *Mésosternum* entier. *Parties inférieures de la bouche* cachées par les hanches de devant. *Hanches postérieures* étendues jusqu'à l'angle postéro-externe du postépisternum ou le dépassant	Orphilates.

PREMIER RAMEAU.

LES TROGODERMATES.

Caractères : *Tarses* tous libres dans l'état de repos. *Mésosternum* entaillé en devant, pour recevoir la pointe du prosternum, et souvent comme divisé longitudinalement en deux. *Parties inférieures de la bouche* voilées par le prosternum, avancé en forme de mentonnière. *Hanches postérieures* étendues, à peine jusqu'à la moitié du bord postérieur du postépisternum. *Postépimère* en triangle faiblement plus long que large. *Premier arceau du ventre* moins grand que les deux suivants réunis.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

Genres

- *Antépectus*
  - creusé, au moins sur les deux cinquièmes ou la moitié antérieure de ses côtés, d'un sillon profond, destiné à loger les antennes dans l'état de repos.
    - *Dessus du corps* soit presque glabre, soit garni de poils fins. *Repli des élytres* en partie subhorizontal sur les côtés de la poitrine.
      - *Antennes* à massue fusiforme composée d'un nombre d'articles variables : les deux avant-derniers presque égaux, non dentés au côté interne. . . . . *Trogoderma*.
      - *Antennes* à massue comprimée de trois articles, subdentée (♂) ou dentée (♀) au côté interne : l'avant-dernier plus court que le précédent, ... *Tiresias*.
    - *Dessus et dessous du corps* revêtus d'écaillettes. *Repli des élytres* verticalement incliné, appliqué contre les côtés de la poitrine. . . . . . . *Anthrenus*.
  - non creusé, au moins sur la moitié antérieure de ses côtés, d'un sillon destiné à loger les antennes. *Corps* garni ou mi-hérissé de poils. *Repli des élytres* subverticalement incliné, appliqué contre les côtés de la poitrine. . . . *Trinodes*

Genre *Trogoderma*. TROGODERME ; Latreille.

LATR., Règn. anim. de Cuvier, 2ᵉ édit, 1829, t. IV, p. 511.

CARACTÈRES : *Mésosternum* ordinairement plus large que long; divisé en deux parties, entre lesquelles se prolonge la pointe du prosternum. *Yeux* plus longs que larges, légèrement échancrés à leur côté interne. *Front* chargé d'un ocelle sur sa ligne médiane, presque au niveau du bord postérieur des yeux. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux ; de onze articles : les 9ᵉ et 10ᵉ presque égaux entre eux, non dentés à leur côté interne : le 11ᵉ article conique ; à massue d'un nombre d'articles variables. *Antépectus* creusé, de chaque côté, d'un sillon profond, destiné à loger les antennes dans l'état de repos : ce sillon, situé joignant le bord tranchant des côtés du prothorax, et prolongé jusqu'aux deux tiers au moins de ces côtés. *Prothorax* élargi en ligne plus ou moins courbe et non sinuée sur les côtés; offrant à la partie médiaire de la base un angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson et plus prolongé que les angles postérieurs : échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur: ceux-ci, un peu dirigés en arrière, et embrassant la partie antérieure de l'épaule. *Prosternum* avancé en mentonnière ; voilant la base de la bouche, en laissant à découvert les mandibules et une partie des mâchoires. *Repli des élytres* rétréci depuis les épaules jusqu'au niveau du bord postérieur du postpectus ; réduit ensuite à une tranche : la partie voisine de la poitrine formant presque un angle droit avec le bord externe des élytres, subhorizontale ou plutôt un peu oblique et laissant un peu apercevoir son côté interne, quand l'insecte est examiné par côté. *Premier arceau du ventre*, examiné vers la moitié de la longueur des hanches postérieures, à peu près égal au 2ᵉ. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'au tiers interne du bord postérieur du postépisternum. *Tarses* tous libres dans l'état de repos ; offrant les quatre premiers articles courts : le 1ᵉʳ un peu moins court que le 2ᵉ. *Corps* ovalaire ou oblong ; garni de poils fins. *Tête* perpendiculaire ou infléchie. *Labre* transverse. *Mandibules* peu ou point saillantes ; terminées en pointe plus ou moins obtuse ; bordées d'une étroite

membrane vers la base de leur côté interne. *Cuisses* légèrement sillonnées vers leur tranche postérieure.

Les Trogodermes sont de petits insectes peu brillants, ordinairement de couleur obscure, avec les étuis parés ordinairement de bandes de duvet. Celui-ci, souvent en partie épilé, altère ainsi plus ou moins le dessin normal.

Ces insectes se rencontrent quelquefois dans nos maisons, d'autres fois sous les écorces et sur les bois, plus rarement sur les fleurs.

Les espèces de ce genre sont souvent d'une détermination difficile par suite des variations de teinte ou de couleur de quelques parties du corps et de l'épilement du duvet pâle qui constitue sur les élytres des taches ou des bandes.

Nos espèces françaises se répartissent de la manière suivante :

A. Massue des antennes de six ou sept articles. *Fusicornis.*
AA. Massue des antennes de quatre ou cinq articles.
  b. Elytres à fond varié de noir et de rouge terne. *Testaceicornis.*
  bb. Elytres à fond noir ou obscur.
    c. Elytres brunes, parées chacune de 15 à 20 petites mouchetures blanches. *Albo-notata*
    cc. Elytres noires, passant postérieurement du brun de poix au brun rougeâtre. *Nigra.*
AAA. Antennes à massue de trois articles. *Villosula.*

A. Massue des antennes de six (♀) ou sept (♂) articles (S.-G. *Asidora*).

1. **Trogoderma fusicornis**; Mulsant et Rey.

Ovale oblong; noir ; pubescent. Prothorax paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes transversales de duvet d'un blanc cendré. Elytres ornées chacune d'un ovale transverse basilaire, de trois taches (une aux trois septièmes de la suture : deux liées au bord externe, au quart et à la moitié), d'une bande transversale aux cinq septièmes et d'une bordure apicale de duvet blanc cendré. Antennes d'un roux fauve. Cuisses noires ou brunes. Tibias et tarses d'un rouge roux.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax ; à massue comprimée, fusiforme, de sept articles : le dernier comme formé de deux articles, aussi long que les trois précédents réunis.

Long. 0m,0033 à 0m,0042 (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. 0m.0015 à 0m.0020 (2/3 l. à 9/12 l.).

Corps ovale-oblong; pubescent. *Tête* noire; ponctuée: garnie d'un duvet cendré ou cendré fauve, médiocrement épais. *Antennes* d'un roux fauve. *Palpes* d'un fauve testacé. *Prothorax* élargi en ligne courbe sur les côtés; étroitement rebordé à ceux-ci; sans rebord à la base; prolongé en arrière en angle un peu obtus. dans la partie médiane de celle-ci; échancré faiblement en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière: près d'une fois plus large à la base qu'à son bord antérieur: plus finement ponctué que la tête; noir, luisant, garni d'un duvet concolore; paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes transversales de duvet blanc ou blanc cendré: la bande antérieure. près du bord antérieur: l'autre, naissant vers les deux tiers ou trois quarts des côtés, traversant la ligne médiane un peu après la moitié de sa longueur, émettant en arrière. sur chaque tiers externe de la largeur des segments trois lignes ou prolongement qui la lient à la base. *Ecusson* petit, noir, pubescent. *Elytres* subparallèles, jusqu'aux deux tiers ou trois quarts, obtusément arrondies ensuite; munies d'un rebord latéral étroit; munies d'un rebord sutural postérieurement au moins aussi prononcé, avancé, en s'affaiblissant, presque jusqu'à l'écusson; à fossette humérale assez faible; médiocrement convexe; rugulcusement ponctuées; noires, souvent graduellement moins obscures ou brunes à l'extrémité; garnies d'un duvet concolore; parées chacune de divers signes de duvet blanc ou cendré: 1° un ovale transverse. étendu depuis la suture jusqu'au calus huméral, joignant la base, en devant. prolongé presque jusqu'au quart de leur longueur; 2° trois taches. peu nettement limitées: l'antérieure, liée au quart du bord externe; la seconde liée aux trois septièmes environ de sa suture, paraissant parfois presque unies à la précédente de manière à constituer une bande obliquement transverse: la troisième, joignant le bord externe, vers la moitié ou un peu plus de leur longueur et couvrant environ les deux cinquiemes externes de la largeur de chaque étui; 3° une bande transversale, située vers les cinq septièmes de leur longueur: 4° une bordure

apicale. *Dessous du corps* noir; ponctué; garni d'un duvet d'un gris fauve médiocrement épais. *Pieds* : cuisses noires ou brunes. *Tibias* et *Tarses* d'un rouge roux.

Cette espèce est méridionale. Nous l'avons prise une seule fois en Provence, sous les écorces des arbres avec les dépouilles de chenilles.

Obs. Elle a tant d'analogie avec la *T. nigra*, sous le rapport du dessin du dessus du corps, qu'elle semble n'en différer que par la massue fusiforme des antennes, qui commence au 4e ou au 5e article.

AA Antennes à massue de quatre (♀) ou cinq (♂) articles (*S. G. Trogoderma*).

2. **Trogoderma testaceicornis**; Perris.

Oblong. Antennes entièrement testacées. Tête et Prothorax noirs: le prothorax garni sur la seconde moitié d'une pubescence grisâtre. Elytres variées de noir et de rouge terne: les parties noires, garnies d'une pubescence concolore: les parties rouges revêtues ou garnies d'une pubescence d'un blanc cendré: ces parties rouges constituant sur chaque élytre deux cercles à disque noir: l'un basilaire, lié à une tache latérale: l'autre sur les deux septièmes postérieurs; et, vers les trois septièmes de la suture, une espèce d'X commune. Pieds d'un rouge terne: partie basilaire des cuisses et parfois extrémité des jambes obscures.

♂ ?

♀ Antennes moins longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax; la massue aussi longue que la tige, de quatre articles: les trois derniers presque de même grosseur: le dernier en ogive, à peine plus long que le précédent.

Trogoderma versicolor. J. du Val, Genera, pl. 61, fig. 304.
Trogoderma testaceicornis. Perris, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 4e série, 1862, p. 198 (type).

Long. 0m,0045 (2 l.) — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Corps oblong. *Tête* planiuscule; densement et rugueusement ponctuée; noire, à peine pubescente. *Antennes* testacées ou d'un flave roussâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles antérieurs jusqu'aux postérieurs; légèrement rebordé ou relevé sur les côtés; sans rebord à la base; prolongé en arrière en angle obtus, dans la

partie médiaire de celle-ci ; échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur ; plus convexe en devant qu'en arrière ; une fois et demie aussi large que long ; noir ; luisant ; pointillé ; à peine garni sur sa moitié antérieure d'une courte pubescence concolore ; revêtu sur sa moitié postérieure d'une pubescence grisâtre peu épaisse, presque nulle sur la ligne médiane. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes ; noir ; superficiellement ponctué. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement ; laissant le pygidium à découvert ; à peine rebordées latéralement ; médiocrement convexes sur le dos, convexement subperpendiculaires sur les côtés ; légèrement rebordées sur les deux tiers postérieurs de leur suture ; chargées d'un calus huméral saillant, et marquées d'une fossette humérale apparente ; finement ponctuées ; variées de noir et de rouge terne ou légèrement brunâtre : les parties noires garnies d'une pubescence concolore, peu apparente : les parties rouges revêtues ou garnies d'une pubescence d'un blanc cendré : les parties rouges constituant sur chacune : 1° un cercle, à disque noir, joignant la base, en devant, depuis l'écusson jusqu'à la fossette humérale, prolongé en arrière jusqu'au quart ou un peu plus de leur longueur : ce cercle, lié, après le calus, à une tache latérale couvrant le quart antérieur des côtés ; 2° sur les deux cinquièmes de la suture, se montre une sorte d'X commune, dont la branche antérieure se dirige vers le cercle précité, vers le quart ou le tiers interne de chaque étui, et dont la branche postérieure se dirige d'une manière oblique, jusqu'à la moitié ou un peu plus de la longueur de l'élytre et la moitié de la largeur de celle-ci, puis d'une manière un peu onduleusement transversale jusqu'au bord latéral, mais ordinairement interrompue sur cette moitié externe de la largeur et réduite à une petite tache latérale ; 3° un ovale transversal, à disque noir, dont le bord antérieur commence aux cinq septièmes de la suture, et un peu plus avant sur les côtés, et dont la partie postérieure couvre le bord apical ; l'ovale transversal antérieur séparé du postérieur par un espace varié de noir et de rouge, offrant sur chaque élytre sept taches noires disposées sur deux rangées : quatre sur la première : trois sur la postérieure. *Dessous du corps* noir, garni d'une pubescence d'un cendré grisâtre ou flavescent. *Pieds* d'un rouge terne ;

base en majeure partie de la cuisse, et parfois extrémité des jambes, obscures ou noirâtres.

Cette espèce nous a été communiquée par M. Perris.

Sa larve avait été trouvée par notre savant ami, dans une pièce de bois de pin dans laquelle avaient vécu et vivaient encore diverses larves; elles se nourrissaient de leurs dépouilles et probablement aussi de leurs excréments.

Près du *T. testaceicornis*, se place l'espèce suivante :

Trogoderma versicolor; Creutzer. *Ovale-oblong; noir; pubescent. Prothorax paré, d'une tache antiscutellaire et de deux bandes parfois obsolètes de duvet cendré ou cendré grisâtre. Elytres ornées chacune de diverses bandes ou taches d'un rouge ou roux testacé, revêtues de duvet blanc cendré ou grisâtre mélangé de roux, savoir : diverses taches constituant une bande transversale onduleuse étendue de la partie postérieure du calus au sixième de la suture : une tache didyme, sur le disque, au tiers : une bande transversale onduleuse, vers la moitié : une autre, aux cinq septièmes ; une dernière, apicale. Antennes et pieds d'un noir ou brun de poix. Tarses d'un rouge testacé livide.*

Trogoderma versicolor. Creutzer, Entom. Vers., p. 117, 9, pl. 2, fig. 21ᵉ.
Anthrenus elongatulus. Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 26, 3.
Trogoderma versicolor. Erichs., Naturg., t. III, p. 448, 1. — Sturm, Deutsch. faun., 19, p. 98, 1. — Kuster, Kaef. Eur., 22, 35. — L. Redtenb., Faun. austr., 2ᵉ édit., p. 399.

Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m,0028 (1 l. 1/5).

Corps ovale-oblong. *Tête* noire; ponctuée; garnie d'un duvet grisâtre, mêlé à un duvet concolore. *Antennes* brunes. *Prothorax* noir, pubescent; paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes transversales de duvet grisâtre : la bande antérieure, rapprochée du bord antérieur ; la postérieure, émettant en arrière, trois prolongements sur chaque tiers externe de sa base. *Elytres* noires, pubescentes, parsemées chacune de diverses taches d'un roux rouge ou testacé, recouvertes d'un duvet cendré ou grisâtre, mélangé de roux, savoir : 1° une bande transverse rouge, dirigée du calus huméral vers le sixième de la suture: cette bande formée de taches unies, ordinairement interrompue dans

son milieu et offrant au-devant de cette interruption, une tache rouge; 2° une tache, sur le disque, au tiers environ de leur longueur : 3° une bande onduleuse, liée aux quatre septièmes environ du bord externe, souvent raccourcie du côté de la suture; 4° une bande transverse, onduleuse, liée aux cinq septièmes du bord externe, atteignant à peine la suture, et souvent unie, près de celle-ci, à une bande ou bordure apicale. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet concolore. *Pieds* noirs ou bruns. *Tarses* d'un rouge testacé ou d'un rouge testacé livide.

Patrie : L'Autriche.

Obs. Dans la figure donnée par Creutzer, la bande antérieure forme sur chaque étui un arc dirigé en arrière et bifestonné, et remonte presque vers l'écusson : la seconde bande atteint la suture, en formant près de celle-ci un angle dirigé en avant, et la 4e bande se continue en arrière en se confondant avec la bordure apicale. Malgré ces variations, le *T. versicolor* se distingue facilement du *testaceicornis* par le dessin de ses élytres, par ses antennes, ses cuisses et tibias et par le duvet du ventre, noirs ou d'un noir brun.

Nous avons vu dans la belle collection de M. Reiche un Trogoderme rapproché du *T. versicolor*, mais d'une taille un peu plus petite et paraissant devoir constituer une espèce particulière (*T. Costæ*).

Les élytres sont aussi parées de divers signes rouges et ornées chacune de taches ou bandes de duvet blanc ou d'un blanc cendré, mélangé de roux, savoir : 1° un ovale tranverse joignant la base par son arc antérieur, reposant sur le calus à son côté externe, et formant postérieurement une bordure transversale, prolongée du sixième du bord latéral, presque au cinquième de la suture; 2° deux bandes noires sur la suture et au bord externe, naissant des trois septièmes de la suture, à la moitié du bord externe, bifestonnée en devant : la 2e liée aux deux tiers de la suture, transversalement étendue jusqu'aux trois quarts environ du bord externe : 3° une ou deux taches de duvet entre cette bande et l'extrémité. Les élytres sont rouges ou d'un rouge roux sous la moitié interne de l'arc antérieur de l'ovale antérieur; sous presque toute la longueur de la bande qui joint la partie postérieure du calus; sous la

majeure partie des deux bandes suivantes ; elles offrent deux lignes longitudinales d'un rouge roux; l'externe, naissant de la branche postérieure de l'ovale antérieur, vers la moitié de leur largeur, et prolongée jusqu'à la bande postérieure : l'autre, un peu plus interne, naissant aussi de la bande postérieure de l'ovale antérieur et prolongée jusqu'à la bande bifestonnée; les élytres rougissent un peu vers l'extrémité, et les pieds sont d'un rouge testacé.

Elle a été trouvée dans les environs de Naples, par M. Ach. Costa.

3. **Trogoderma albo-notata**; Reiche.

Ovalaire ; garni en dessus d'une fine pubescence noire ou obscure. Prothorax noir, paré de deux rangées transversales de mouchetures ou taches et d'une tache antéscutellaire, de duvet blanc : la 1re rangée formée de quatre ou cinq taches : la 2e de six ou sept. Elytres brunes ou brunâtres, ornées chacune d'environ 15 à 19 petites mouchetures ou taches de duvet blanc : quelques-unes de celles-ci formant vers le milieu de leur longueur une rangée transversale, un peu onduleuse, de cinq taches. Antennes et pieds d'un rouge ou roux fauve.

Trogoderma albo-notata. (Reiche).

♀ Antennes prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax, à massue de 4 articles.

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0m,0018 (4/5 l.).

Corps ovalaire ; pubescent. *Tête* noire, concolore. *Antennes* d'un rouge fauve. *Prothorax* prolongé en angle obtus au-devant de l'écusson ; faiblement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur ; noir ; garni d'une fine pubescence concolore ; paré d'une moucheture antéscutellaire et de deux rangées plus antérieures de petites mouchetures de duvet blanc : la rangée antérieure formée de quatre ou cinq taches ; l'autre rangée naissant au-devant des angles postérieurs, traversant la ligne médiane vers les deux tiers de sa longueur, composée de six ou sept taches. *Cuisses* petites. *Elytres* faiblement rétrécies en ligne un peu courbe jusqu'aux deux tiers, plus sensiblement ensuite jusqu'à l'angle sutural ; légèrement ciliées et rebor-

dées sur les côtés : médiocrement convexes, brunes ou d'un brun marron; garnies d'une fine pubescence obscure; parées chacune d'environ dix-neuf mouchetures ou petites taches blanches : les 1re et 2e rapprochées de leur base, sur la moitié interne de leur largeur : les 3e à 7e constituant une rangée transversale un peu onduleuse ou un peu irrégulière : les 3e et 6e plus avancées : la 3e. voisine de la suture au huitième de leur longueur ; parfois nulle, ainsi que les 4e et 5e : la 7e rapprochée du bord externe, vers le cinquième de leur longueur, formant avec la 2e ou subbasilaire externe et la 6e une rangée obliquement longitudinale : les 8e à 12e, formant une rangée transversale un peu onduleuse : la 8e, ou interne assez voisine de la suture, au tiers : la 12e voisine du bord externe, aux deux cinquièmes de leur longueur : les 13e à 17e composant une rangée transversale un peu avant les deux tiers de leur longueur : la 13e voisine de la suture : les 14e et 15e souvent nulles : la 17e voisine du bord externe : la 18e, voisine de la suture, vers les cinq sixièmes de leur longueur : la 19e, vers l'angle sutural. *Dessous du corps* brun ; garni d'un duvet grisâtre. *Pieds* d'un roux fauve ou rouge fauve.

Cette espèce remarquable, faisant partie du cabinet de M. Reiche. a été prise dans les Pyrénées.

4. **Trogoderma elongatula** ; Fabricius

Ovale oblong ; noir ; pubescent. Elytres passant parfois postérieurement au brun de poix ou brun rougeâtre. Prothorax paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes, de duvet peu serré, grisâtre. Elytres noires, ornées d'un duvet grisâtre, peu serré, formant ordinairement cinq bandes souvent raccourcies ou peu déterminées. Antennes et Pieds d'un roux rouge. Cuisses parfois obscures.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers ou trois quarts des côtés du prothorax, à massue fusiforme une fois plus longue que la tige, de cinq articles; les derniers comme divisés, aussi longs que les deux précédents réunis.

♀ Antennes prolongées à peine plus loin que le tiers des côtés du prothorax; à massue fusiforme, un peu plus longue que la tige, et paraissant n'avoir que quatre articles.

ETAT NORMAL. Elytres à couleur foncière entièrement noires. Cuisses obscures. Tibias et tarses d'un rouge brun ou d'un rouge brunâtre.

Anthrenus glaber. HERBST, Kaef, t. VII, p. 331. 5?
Anthrenus elongatulus. FABR. Syst. Eleuth., t. I, p. 106. 3.
Anthrenus ruficornis. LATR., Gener., t. II., p. 49. 4.
Trogoderma elongatula. ERICHS. Naturg. de Ins. Deutsch. t. III, p. 448. 2. — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 99. 2., pl. 359, fig. a. A. — KUSTER, Kaef. Eur.. 22. 36. — L. REDTENB., Faun. aust.. 2e édit., p. 399.

Var. β. Elytres à couleur foncière noire, passant postérieurement au brun ou au brun rougeâtre. Pieds d'un rouge testacé.

Anthrenus niger. HERBST, Kaef., t. VII, p. 338. 16, pl. 115, fig. 12?
Dermestes subfasciatus. GYLLENH. Ins. suec., t. I, p. 155, 12.
Trogoderma elongatula. HEER., Faun. Col. helv., p. 439. 1.
Trogoderma nigra. ERICHS, Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 449. 3. — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 101. 3, pl. 358. — KUSTER, Kaef. Eur 22. 37. — L. REDTENB., Faun. austr, 2e édit., p. 399.

Long. 0m,0022 à 0m,0025 (1 l. à 1 l. 1/2). — Larg. 0m,0013 à 0m,0016 (3/5 l. à 3/4 l.).

Corps ovale oblong. *Tête* noire; garnie de poils concolores mélangés à des poils grisâtres. *Antennes* d'un rouge roux ou d'un roux testacé. *Prothorax* élargi en ligne courbe, moins prononcée postérieurement, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs: à peine rebordé sur les côtés, sans rebord à la base; en angle obtus et dirigé en arrière sur la partie médiane de celle-ci; légèrement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière; noir, pubescent; garni d'un duvet peu serré, grisâtre sur les côtés, tirant en partie sur le fauve sur le disque: ce duvet constituant une tache antéscutellaire et deux bandes transversales laissant peu de place au duvet noir: la première, près du bord antérieur; la seconde, plus développée sur les côtés, parfois presque interrompue dans son milieu, émettant un prolongement ou une sorte de tache au-devant de chaque quart externe de la base. *Ecusson* noir; cordiforme, plus large que long. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux

tiers, obtusément arrondies postérieurement; étroitement rebordées sur les côtés; munies d'un rebord sutural; avancées en s'affaiblissant jusqu'au quart antérieur; peu convexes; à fossette humérale faible: finement ponctuées; noires, passant parfois insensiblement vers l'extrémité au brun de poix ou au brun rougeâtre; garnies d'un duvet concolore; ornées d'un duvet blanc cendré ou cendré grisâtre, constituant sur chaque élytre: 1° une bande bordant la base depuis l'écusson jusqu'au calus; 2° une bande transversale naissant au cinquième environ de la suture, à peine arquée en arrière, s'unissant ordinairement à la précédente vers le calus, et aboutissant au sixième du bord latéral; 3° deux taches joignant le bord externe, l'antérieure au quart ou un peu plus, l'autre vers la moitié de leur longueur: 4° une tache aux trois septièmes de la suture, ayant de la tendance à constituer tantôt avec la première, tantôt avec la seconde des précédentes, une bande interrompue dans son milieu: 5° une bande transversale naissant aux cinq septièmes de la suture et aboutissant un peu plus avant, au bord externe; 6° une bordure apicale. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet gris ou grisâtre fauve, fin et peu serré. *Pieds* d'un roux rouge ou testacé. *Cuisses* parfois brunes ou obscures.

Cette espèce habite diverses zones de la France. On la trouve dans les environs de Lyon, sur le bois mort. Elle nous a été envoyée des Basses-Alpes par M. l'abbé Pestre.

Obs. Le duvet pâle des élytres varie du blanc cendré au cendré grisâtre ou tirant sur le fauve. Il est plus ou moins apparent suivant la fraîcheur des individus. Quand il est en partie épilé, les bandes sont plus ou moins incomplètes ou peu distinctes.

Cette espèce varie suivant le défaut de matière colorante noire.

Dans l'état que nous avons considéré comme normal, les élytres ont leur couleur foncière entièrement noires: les cuisses sont noires ou brunes, les tibias et les tarses d'un rouge brun ou brunâtre, ou parfois d'un rouge presque testacé.

Chez divers individus, les élytres passent postérieurement au brun de poix plus ou moins rougeâtre. Les pieds sont alors entièrement d'un rouge testacé ou avec les cuisses noires claires (var. β).

Chez d'autres, les élytres sont d'un rouge brunâtre ou d'un rouge

testacé sous la bordure grisâtre apicale et sous la bande transversale qui la précède (var γ).

Le *T. nigra* de Sturm paraît représenter un individu de cette variété, dont les bandes, en partie épilées, sont dénaturées.

Dans nos provinces les plus méridionales on trouve des exemplaires chez lesquels les élytres offrent en outre une tache rougeâtre après le calus (var δ).

Enfin, d'autres fois, comme chez le *Dermestes subfasciatus* de Gyllenhal, la couleur noire, par défaut de matière colorante, passe du noir au brun testacé (var ε).

A cette section appartient l'espèce suivante :

Trogoderma meridionalis; KRAATZ. *Ovale oblong, noir; pubescent. Elytres parées de trois bandes et de diverses taches brunes, hérissées d'un duvet d'un gris fauve. Antennes, genoux et tibias roux.*

Trogoderma meridionalis. KRAATZ, Berl., Entom. Zeitsch, 1858, p. 146.

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0033$ (1 l. à 1 l. 1/2).

Patrie : La Grèce, la Sicile.

Corps un peu plus court, et, par là, un peu plus large que le *T. elongatula*, FABR.; un peu subdéprimé, noir. *Antennes* noires. *Prothorax* assez densement revêtu sur les côtés de duvet blanchâtre. *Elytres* ornées chacune de trois bandes d'un brun obscur, revêtues d'un duvet plus épais que chez le *T. elongatula*, et paraissant ainsi plus fortes : les 2e et 3e bandes s'unissent ensemble et avec leurs pareilles, sur la suture, de manière à constituer une sorte d'X. Entre la 1re et la 2e bande, se montrent, sur la moitié externe de chaque élytre, quelques petites taches revêtues d'un duvet grisâtre : d'autres taches analogues existent entre la 2e et la 3e bande, sur la moitié interne de chaque étui. *Dessous du corps* garni d'un duvet grisâtre. *Pieds* noirs, avec les *genoux* et les *tarses* d'un rouge roux.

AAA. Antennes à massue de trois articles.

B. Massue des antennes obtriangulaire ou oblongue (S. G. *Phradonoma*, J. DU VAL).

Trogoderma quinquefasciata; JACQUELIN DU VAL. *Corps ovalaire; noir légèrement luisant; revêtu d'une pubescence noire, inclinée, courte mais serrée. Prothorax paré, notamment sur les côtés, de taches formées de poils blancs. Elytres parées chacune de cinq fascies blanches, ondulées, transversales, composées de taches formées de poils blancs: la première basilaire; la dernière, apicale. Antennes ferrugineuses, à massue de trois articles. Cuisses d'un noir brunâtre. Jambes et tarses ferrugineux.*

Trogoderma quinquefasciata. JACQ. DU VAL, Genera, t. II, p. 257.

Long. $0^m,0035$ (1 l. 1/2).

Antennes un peu plus courtes que la tête, avec leurs deux premiers articles un peu brunâtres: massue de trois articles d'égale épaisseur: le second un peu plus court: le troisième non ou à peine plus long que le premier, subovalaire. *Méso* et *postpectus* couverts de poils blancs.

Cette espèce a été trouvée dans le laboratoire d'anatomie comparée du Muséum de Paris, et vraisemblablement elle est exotique.

5. **Trogoderma villosula**; DUFTSCHMIDT.

Ovalaire; d'un noir luisant, hérissé en dessus d'un duvet noir ou obscur. Prothorax ordinairement déprimé au-devant de chaque côté du prolongement basilaire. Antennes noires ou obscures. Tibias d'un brun fauve. Tarses fauves.

♂ Antennes plus longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax: à dernier article en ogive, aussi long que les deux précédents réunis.

♀ Antennes à peine aussi longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax: à dernier article subarrondi à l'extrémité, moins long que les deux suivants réunis.

Anthrenus villosulus (Megerle). DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 28, 7.
Trogoderma villosula. ERICHS., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 444, 4. — STURM. Deutsch. Faun., XIX, p. 103, n° 4, pl. 359, fig b. B. — KUSTER, Kaef. Eur. XXII, 38. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 399.

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0029$ (1 l. à 1 l. 1/3). — Larg. $0^m,0013$ à $0^m,0018$ (3/5 à 4/5 l.).

Corps ovalaire; noir, luisant; hérissé en dessus d'un duvet noir, noirâtre ou d'un gris obscur. *Tête* ponctuée. *Antennes* à massue noire; la tige obscure ou avec les 3e à 7e articles fauves. *Prothorax* élargi en ligne peu courbe sur les côtés; étroitement rebordé à ceux-ci, sans rebord à la base; prolongé en arrière en angle émoussé dans le milieu de celle-ci; échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière; ordinairement marqué d'une dépression au-devant de chaque tiers externe de la base; pointillé; noir; hérissé d'un duvet concolore. *Ecusson* triangulaire; noir. *Elytres* subparallèles ou très-légèrement rétrécies jusqu'aux deux tiers; subarrondies; prises ensemble à l'extrémité; munies d'un léger rebord latéral; à peine rebordées à la suture; à calus huméral peu prononcé; à fossette humérale nulle; moins finement ponctuées que le prothorax; d'un noir luisant; hérissées d'un duvet ordinairement de même couleur, quelquefois d'un gris obscur. *Dessous du corps* noir garni d'un duvet obscur. *Pieds* : cuisses noires. *Tibias* souvent fauves ou d'un fauve brunâtre. *Tarses* fauves.

Cette espèce paraît peu commune en France. On la trouve principalement dans les provinces du Midi.

BB. Massue des antennes orbiculaire, comprimée, composée d'articles serrés (S.-G. *Orbcola*).

Trogoderma hirsutula (Reiche). *Ovalaire; d'un noir luisant; hérissé en dessus d'un duvet noir. Antennes ordinairement d'un flave roux, quelquefois nébuleuses; à massue orbiculaire, comprimée. Pieds ordinairement d'un flave roux. Cuisses parfois obscures.*

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0033$ (1 l. à 1 l. 1/2).

Patrie : La Syrie (Reiche).

Obs. Les ♂ paraissent avoir les antennes et les pieds d'un roux pâle ou flavescent ou d'un flave roux : les ♀ ont parfois les antennes nébuleuses et les cuisses obscures ou noirâtres.

Genre *Tiresias*, Tirésie; Curtis.

Curtis, Brit. entom., t. VI (1829), 244.

Caractères : *Mésosternum* plus large que long; divisé en deux parties, entre lesquelles se prolonge la pointe du prosternum. *Front* chargé d'un ocelle, sur la ligne médiane, un peu après le niveau du bord postérieur des yeux. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux ; de 11 articles ; à massue comprimée, composés d'articles plus ou moins en forme de dent à leur côté interne : le premier de ladite massue plus long que le 2e : le dernier triangulaire. *Antépectus* creusé, de chaque côté, d'un sillon profond, destiné à loger les antennes dans l'état de repos : ce sillon, joignant le bord tranchant des côtés du prothorax, et prolongé jusqu'aux deux tiers de ces côtés. *Yeux* plus longs que larges; légèrement échancrés au côté interne. *Prothorax* élargi en ligne plus ou moins courbe, sur les côtés ; offrant à la base un angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson et plus prolongé que les angles postérieurs; échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur : ceux-ci, un peu dirigés en arrière. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant la base de la bouche, en laissant à découvert les mandibules et une partie des mâchoires. *Repli des élytres* rétréci depuis les épaules jusqu'au niveau du bord postérieur du postpectus, réduit ensuite à une tranche : la partie voisine de la poitrine subhorizontale ou plutôt un peu oblique et laissant un peu apercevoir son bord interne, quand l'insecte est examiné par côté. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'au tiers ou aux deux cinquièmes internes du bord postérieur du postépisternum. *Tarses* tous libres, dans l'état de repos. *Premier arceau du ventre* examiné vers la moitié de la longueur des hanches postérieures, à peu près égal au 2e. *Tarses* offrant les quatre premiers articles courts : le 1er un peu moins court que le 2e. *Corps* garni de poils fins.

Les Tirésies sont de petits insectes de couleur obscure, se cachant ordinairement sous les écorces, et paraissant vivre, comme dans leur premier état, aux dépens des dépouilles.

La larve du *T. serra* a été décrite par M. Waterhouse (Entom.

magaz., t. II. 1835, p. 273, pl. 10, fig. 3, a-e), — et cette description, soit isolée, soit accompagnée de la figure, a été reproduite par M. Westwood (Introd. to the Mod. Classif., t. I (1839), p. 159, fig. 14). — ERICHSON (Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III (1848), p. 451). — STURM (Deutsch. Faun., t. XIX, p. 107). — CHAPUIS et CANDÈZE (Catal., 1853, p. 102, pl. 3, fig. 2).

M. Perris en a donné, d'après nature (*Ann.* de la Soc. entom. de Fr., 2e série., t. IV (1846), p. 379, pl. IX, fig. 4, *f*, *g*, *h*, *i*), une description nouvelle, et une figure qui diffère sensiblement de celle donnée par M. Waterhouse.

Quoi qu'il en soit, cette larve a beaucoup d'analogie avec celle des Anthrènes. Sa tête offre aussi, de chaque côté six ocelles. Son corps présente aussi sur les côtés des 5e à 8e segments de l'abdomen, des franges très-longues et très-touffues de poils raides, couchés dans l'état de repos, mais susceptibles de se redresser sous l'influence de la volonté de l'animal et de former quatre panaches transversaux.

1. **Tiresias serra**; FABRICIUS.

Ovalaire-oblong; d'un noir luisant; légèrement ponctué, et garni de poils fins, couchés, concolores, en dessus. Front creusé d'une fossette. Dessous du corps noir. Antennes et pieds d'un roux testacé. Cuisses souvent d'un roux brunâtre.

Dermestes serra. FABR., Entom. syst., t. I, p. 234, 40. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 319, 39. — ILLIG., Kaef. preuss., p. 319, 8. — LATR., Hist. nat., t. IX. p. 244, 4. — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 153, 10. — SCHOENH., Syn. ins., t. 21, p. 94, 42. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 38, 12.
Anthrenus viennensis. HERBST, Kaef., t. VII, p. 336, pl. 115, fig. 10.
Attagenus serricornis. LATR., Hist. nat., t. IX, p. 244.
Megatoma serra. LATR., Gen., t. II, p. 35, pl. 8, fig. 10.
Tiresias serra. CURTIS, Brit. entomol., t. VI (1829), p. 244. — STEPH., Man., p. 143, 1158. — SHUCK, Col. 29, 265, pl. 35, fig. 3. — HEER, Faun. col. helv., p. 437. — ERICHS., Naturg., t. III, p. 451, 1. — STURM, Deutsch. faun. XIX, p. 108, 1, pl. 360. — KUSTER, Kaef. Europ., 22, 41. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit. p. 400. — J. DU VAL, Génér., pl. 52, fig. 306.
Ctesias serra. STEPH., Illustr., t. III, p. 119, 171.

Long. 0m,0039 à 0m,0052 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/4). — Larg. 0m,0020 à 0m,0025 (9/10 à 1 l. 1/8).

Corps ovale-oblong; d'un noir luisant en dessus, ou parfois brun sur le prothorax et surtout sur les élytres, et garni de poils concolores fins, couchés. *Tête* finement ponctuée; creusée d'une fossette sur le milieu du front. *Antennes* d'un roux testacé. *Prothorax* élargi en ligne peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'au postérieurs; étroitement rebordé sur les côtés; obtusément tronqué au-devant de l'écusson, à la base, faiblement échancré en arc entre cette troncature et les angles postérieurs qui sont peu vifs et dirigés en arrière; moins large et plus convexe en devant qu'en arrière; finement et peu densement ponctué. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un rebord basilaire; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes, rétrécies ensuite en ligne courbe, subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; munies d'un rebord latéral peu visible quand l'insecte est examiné en dessus; médiocrement convexes; creusées d'une fossette humérale faisant ressortir le calus qui la joint; faiblement rebordées sur la seconde moitié de la suture; finement ponctuées. *Dessous du corps* noir, luisant, ponctué, peu pubescent. *Pieds* d'un roux testacé. *Cuisses* souvent en partie d'un roux ou fauve brunâtre.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France. On la trouve sous les écorces, au milieu des dépouilles de chenilles.

Sa larve se trouve dans les mêmes lieux.

Genre *Anthrenus*, Anthrène; Geoffroy.

Geoffroy, Hist. abr. d. Ins., t. I, 1762, p 113.

Caractères : *Mésosternum* plus large que long; entaillé en devant, pour recevoir la pointe du prosternum. *Yeux* une fois environ plus longs que larges; plus ou moins sensiblement échancrés à leur côté interne. *Front* chargé d'un ocelle sur sa ligne médiane. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux; d'un nombre d'articles variables; logées dans un sillon sur la tranche des côtés du prothorax ou même un peu en dedans de celle-ci; de manière à laisser plus ou moins apercevoir l'antenne, dans son état de repos, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Prothorax* élargi d'avant en arrière; sinué latéralement par le sillon antennaire;

transverse ; offrant la partie médiane de sa base dirigée en un angle au-devant de l'écusson, et plus prolongée en arrière que les angles postérieurs : ceux-ci, un peu dirigés en arrière et embrassant la partie antérieure de l'épaule. *Ecusson* petit. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les mâchoires et les mandibules. *Repli des étytres* rétréci depuis sa partie antérieure, jusqu'à l'extrémité de la poitrine, réduit ensuite à une tranche ; sa partie antérieure formant très-brièvement un angle avec le bord externe des étuis, et paraissant ensuite former la continuation de ceux-ci, pour embrasser les côtés de la poitrine. *Premier arceau du ventre* sensiblement plus long que le 2e. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'au cinquième ou au quart interne du bord postérieur du postépisternum. *Tibias* reçus dans le repos, dans une rainure des cuisses. *Tarses* grêles ; tous libres, dans l'état de repos : les 4 premiers articles presque égaux : le dernier aussi long que les deux ou trois précédents réunis. *Corps* revêtu de petites écailles.

Les Anthrènes sont de petits insectes remarquables par leur corps revêtu, comme les ailes des papillons, d'écaillettes souvent parées de vives couleurs, et constituant des dessins variés suivant les espèces : mais ces ornements gracieux et légers sont faciles à enlever par le frottement, et les parties ainsi dénudées n'offrent plus alors qu'une couleur foncière noire ou obscure.

Dans l'état parfait, ces coléoptères se rencontrent communément sur les fleurs : surtout sur les ombellifères. Ils viennent s'y abreuver de leurs sucs emmiellés. Qui dirait qu'avec des goûts si recherchés, sous leur forme parfaite, ces insectes sont, dans leur jeune âge, les ennemis les plus redoutables de nos collections ?

Quand après avoir goûté les jouissances passagères de la terre, ils songent à assurer le sort de leurs descendants, les femelles, guidées par une sensibilité olfactive d'une finesse incroyable, sont attirées dans les lieux où leur postérité trouvera une nourriture facile ; quelques-unes, dans ce but, pénètrent dans nos maisons, dans nos magasins de pelleteries, et surtout dans nos cabinets d'histoire naturelle, malgré les obstacles que nous opposons à leur introduction, et viennent déposer, sur les trésors que nous y conservons, des œufs funestes, qui seront bientôt la cause de leur ruine.

Une foule d'auteurs ont parlé des larves de ces insectes et de leurs ravages (1).

La description que nous donnerons ci-après de celle de l'*A. verbasci*, suffira pour offrir une idée de toutes les autres de ce genre.

Les Anthrènes n'ont généralement qu'une génération dans l'année ; et bien que le printemps soit l'époque ordinaire pendant laquelle elles déposent leurs œufs, leur ponte est échelonnée pendant plusieurs mois, et leurs œufs mettent un temps variable à éclore. Aussi trouve-t-on leurs larves dans toutes les saisons. Il est donc indispensable de visiter souvent les collections, pour prévenir les dégâts qu'elles peuvent y occasionner.

On voit parfois ces larves sur les murs de nos appartements, cherchant sans doute fortune; et si, chemin faisant, elles rencontrent les restes d'une mouche ou de tout autre insecte dont une araignée aurait sucé les humeurs, elles se hâtent d'en faire leur profit. Leur démarche est lente et timide; elles semblent glisser sur la voie qu'elles parcourent. Si elles sont saisies de quelque crainte, si surtout on vient à les toucher, elles inclinent la tête et restent immobiles pendant quelque temps. C'est vers la fin de l'été que leurs ravages sont le plus à craindre, parce qu'elles ont alors acquis toute leur grosseur. Elles passent l'hiver dans l'engourdissement, et se transforment en nymphe au retour du printemps.

Quand elle passe à ce nouvel état, la larve se détache de sa peau, mais elle ne la rejette pas, plissée et chiffonnée, vers l'extrémité de son corps, à la manière des chenilles. Cette enveloppe se fend longitudinalement sur le dos, présente béante une ouverture elliptique, entre les bords de cette fente, et montre la nymphe, reposant, comme dans un

---

(1) Geoffroy (Hist. abr., t. I (1762), p, 115). — De Geer (Mém., t. IV (1774) p. 205). — Olivier (Encycl. méth., t. IV (1789), p. 148. — et Entom., II, nº 14, p. 4). — Herbst (Naturs., Kaef., t. VII (1797), p. 323). — Latr. (Hist. nat., t. IX (1804), p. 215. — et Nouv. Dict. d'Hist. nat., t. II (1826), p. 160). — Ponza. (Mém. de l'Acad. de Turin (1805), 2e part., p. 44, 85). — Sturm (Deutsch. Faun., t. II, (1807), p. 122). — Brullé (Hist. nat., t. V (1835), p. 367). — Kollar (Naturg. I. schead. Insect. (1837), p. 403). — Westwood (Introd. to the mod. Classif. (1839), t. I, p. 156. fig. 14). — Erichs. (Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III (1848), p.

berceau, dans cette dépouille flétrie : quelques jours après se montre l'insecte parfait.

Les Anthrènes de notre pays se répartissent de la manière suivante :

A. Antennes de 11 articles, dont les trois derniers forment la massue (S.-G. *Anthrenus*).

b. Sillon antennaire prolongé jusqu'au tiers des côtés du prothorax. Dernier arceau du ventre noir sur toute la longueur de sa partie médiane.

c. Elytres parées d'une bande suturale d'un rouge de brique, dilatée au moins vers la moitié et les trois quarts de sa longueur; ornées en outre de trois taches laterales : les deux premieres blanches : la dernière d'un rouge de brique. ***Scrophulariæ.***

cc. Elytres sans bordure suturale d'un rouge de brique, ou n'en offrant qu'une étroite et sans dilatation.

d. Elytres ornées chacune de trois taches blanches presque liées à la suture et de deux taches blanches et d'une tache d'un rouge de brique unies au bord externe. ***Funestus.***

dd. Elytres parées chacune d'une bande transversale et de quelques taches plus postérieures, blanches.

e. 1er arceau ventral ordinairement marqué d'une tache noire sur les côtés.

f. Bande transversale blanche des élytres couvrant, après le calus, du sixième au tiers de leur longueur, et le septième antérieur de la suture; séparée par un espace égal au quart de leur longueur d'une tache suturale et d'une autre latérale, blanches. ***Delicatus***

ff. Bande transversale blanche des élytres couvrant, après le calus, du 6e au 2/5e de leur longueur, et le quart antérieur de la suture; liée ou presque liée à son bord postérieur à deux taches blanches : l'une, suturale : l'autre juxta-marginale. ***Pimpinellæ***

ee. 1er arceau ventral ordinairement sans tache blanche sur les côtés.

g. Bande transversale blanche des élytres couvrant, après le calus, du 6e à la moitié de leur longueur, le 6e antérieur de la suture, et, sur le quart interne de leur largeur, du 6e presque à la moitié de leur longueur. ***Goliath***

bb. Sillon antennaire prolongé presque jusqu'à la moitié environ des côtés du prothorax. Dernier arceau ventral marqué seulement d'une tache apicale noire. Elytres parées chacune de trois bandes cendrées, d'un jaune roux ou en partie noires entre les bandes, et à la base et à l'extrémité. ***Verbasci***

AA. Antennes de huit articles, dont les deux derniers forment la massue. Sillon antennaire prolongé au moins jusqu'à la moitié des côtés du prothorax. Dernier arceau ventral marqué d'une tache apicale obscure (S.-G. *Florilinus*).

Elytres noires, parsemées d'écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtre, et parées chacune de trois bandes transversales souvent incomplètes, formées d'écaillettes en partie non contiguës. *Museorum*.

AAA. Antennes seulement de cinq articles, dont le dernier allongé et graduellement en massue. Sillon antennaire prolongé au moins jusqu'à la moitié (♀) ou presque jusqu'aux trois quarts (♂) des côtés du prothorax. Dernier arceau ventral marqué d'une tache apicale noire ou obscure (S.-G. *Helocerus*).

Elytres noires, parsemées de quelques écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtres, et ordinairement parées chacune de trois bandes transversales formées par des écailles semblables : ces bandes souvent interrompues, parfois à peine indiquées. *Fuscus*.

1. **Anthrenus scrophulariæ**; Linné.

Prothorax noir, paré de chaque côte d'une large bordure blanche ou blanche et rousse, échancrée entre ses angles antérieurs, et d'une bordure basilaire blanche. Elytres parées d'une bordure suturale d'un rouge de brique, dilatée au tiers, à la moitié et aux deux tiers : chacune de ces dilatations constituant, avec une tache latérale, une bande transverse sale le plus souvent interrompue : les deux premières taches latérales, blanches : la postérieure, d'un rouge de brique. Ventre blanc ou blanc et d'un rouge de brique, paré d'une tache obtriangulaire noire de chaque côté des quatre derniers arceaux, et noir sur la partie médiane du dernier.

Dermestes scrophulariæ. Linné, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 356, 20. — Id. Faun. suec., p. 145, 425. — De Geer, Mém., t. IV, p. 200, b, pl. 7, fig. 20.
Byrrhus scrophulariæ. Linné, Syst. nat., 12e edit., t. I, p. 568, 1.
Anthrenus scrophulariæ. Fabr., Syst. entom., p. 61, 2. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 107, 4 — Oliv., Encycl. méth., IV, p. 151, 4. — Id. Entom., t. II, no 14, p. 9, 4, pl. 1, fig. 3. — Panz., Faun. germ., 3, 11. — Herbst, Naturs., t. VII, p. 326, 1, pl. 115, fig. 1. — Illig., Kaef. preuss., p. 398, 1. — Payk. Faun. suec., t. II, p. 2, 2. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 219, pl. 79,

fig. 1. — Id. Gen., t. II, p. 38, 1. — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 161, 2. — SCHOENH., Syn. ins., t. I, p. 114, 5. — STURM, Deutsch. Faun., t. II, p. 123, 1, pl. 36. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 26, 2. — STEPH., Illustr., t. III. p. 130, 4. — Id, Man., p. 144, 1163. — HEER, Faun. col. helv., p. 440, 1. — CASTELN., Hist. nat., t. II, p. 36, 1. — KUST., Kaef. Europ., 1. 27. — ERICH., Naturg., t. III, 454, 1. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 400 — J. DU VAR, Gen., pl. 62, fig. 307.

Long. 0m,0033 à 0m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3). — Larg. 0m,0020 (9/10 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire; revêtue de petites écailles de même couleur et parée d'écaillettes blanches au côté interne des yeux et ordinairement marquée de quelques autres disséminées sur sa surface. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; noires, avec la tige parfois moins obscure. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire jusqu'au tiers de ses côtés; en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson; noir; revêtu sur son disque d'écaillettes de cette couleur; paré d'une bordure latérale, d'une bordure basilaire et d'un trait sur la ligne médiane formée d'écaillettes blanches, ou en partie d'écaillettes d'un rouge de brique : chaque bordure latérale couvrant plus du tiers externe de la base, échancrée en devant entre les angles avancées où à peu près jusqu'au bord antérieur : chacune de ces bordures latérales unies à la base par une bordure peu développée : le trait lié au bord antérieur ou à peu près et plus ou moins prolongé sur la ligne médiane : les écaillettes d'un rouge de brique constituant une bordure étroite à la base, parfois une bordure interne aux taches latérales blanches et le trait : ces écaillettes passant avec l'usage de la vie, au blanc flavescent ou au blanc sale. *Ecusson* petit; noir. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement; prises ensemble très-médiocrement convexes; noires, en partie recouvertes d'écaillettes de même couleur; parées d'une bordure suturale dilatée au tiers, à la moitié et aux trois quarts de leur longueur, et formé d'écaillettes ordinairement d'un rouge de brique, mais parfois pâle. Chacune de ces dilatations formant avec une tache latérale transverse qui leur correspond une bande transversale entière ou souvent interrompue dans son milieu : la tache latérale antérieure et celle du milieu, blanches : la postérieure, rousse : ornées en outre chacune

d'une ligne ou tache blanche, naissant du tiers interne de la base, et prolongée jusqu'à la première bande, en enclosant entre elle l'écusson et la dilatation suturale antérieure un espace noir ovalaire. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écailletes blanches ou en partie d'un rouge de brique : seconde moitié des postépisternums en partie noire. *Ventre* marqué de chaque côté des 2e à 5e arceaux, d'une tache noire : celle des 3e et 4e arceaux plus large que longue : dernier arceau ventral noir sur sa partie médiane, et, par là, paraissant noir, paré de deux taches obtriangulaires formées par des écaillettes blanches. *Cuisses* noires, revêtues d'écaillettes blanches, jaunâtres ou roussâtres. *Tibias* et *tarses* d'un rouge brun ou d'un brun rougeâtre.

Cette espèce est commune sur les fleurs, principalement sur les ombellifères et sur diverses composées. On la trouve souvent dans les maisons.

Obs. Les écaillettes d'un rouge roux ou d'un roux rouge assez vif chez les individus nouvellement éclos, pâlissent avec l'âge et deviennent jaunâtres ou blanchâtres.

A cette variation se rapportent :

Anthrenus histrio. FABR., Syst. Eleuth., t. I, p. 106, 2.
Anthrenus verbasci. HERBST, Naturs., t. VII, p. 328, 2, pl. 115, fig. 2.

Elle offre diverses autres variations :

1° Les bordures latérales blanches du prothorax ordinairement sans taches sont parfois marquées sur leur disque d'une tache ponctiforme noire (var. β);

2° La bordure suturale des élytres manque quelquefois dans sa partie antérieure (var. γ) ;

3° Les taches latérales des élytres n'atteignent souvent pas les dilatations suturales, et forment ainsi des bandes transversales interrompues, près de ces dilatations (var. δ);

4° Parfois les taches latérales des élytres sont réduites à une trace plus ou moins marquée, formée par de petites écaillettes blanches (var. ε) ;

5° La ligne des élytres est parfois en partie obsolète (var. ϛ).

Chez les individus qui ont subi des frottements, les écaillettes ont plus

ou moins disparu et le dessin normal est alors difficile à reconnaître.

De Geer (Mémoires, t. IV, p. 205), et Erichson (Naturg. d. ins. Deutsch., p. 454), ont décrit la larve de cette espèce.

Près de l'*A. scrophulariæ*, vient se placer l'espèce suivante :

Anthrenus gravidus; Kuster. *Prothorax noir, paré de chaque côté d'une large bordure blanche : chacune d'elles unies par une bordure basilaire : chaque bordure latérale entaillée entre ses deux angles antérieurs. Elytres parées d'une bordure suturale d'un rouge de brique pâle ; tantôt noires, avec une ligne longitudinale basilaire, deux bandes transversales, deux taches postérieures et l'extrémité blanches ou mélangée d'écailletes rousses ; tantôt revêtues d'écaillettes blanches avec les épaules, deux bandes plus ou moins réduites et une tache ponctiforme subapicale, noires. Ventre blanc, paré d'une tache noire obtriangulaire de chaque côté des quatre derniers arceaux, et noir sur la partie médiane du dernier.*

Anthrenus gravidus. Kuster, 13, 37.

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0033$ (1 l. à 1 l. 1/2).

Patrie : La Dalmatie, Constantinople, la Syrie (Reiche).

Obs. Cette espèce a quelque analogie avec l'*A. scrophulariæ* ; chaque bordure latérale du prothorax, formée par des écaillettes blanches, couvre aussi, plus du tiers externe de la base, s'avance jusqu'à l'angle extérieur, à son angle antéro-externe, et seulement jusqu'à la moitié, à son angle antéro-interne ; mais de ce dernier elle émet une ligne blanche, convergeant avec sa pareille vers la partie médiane du bord antérieur, de ce point naît aussi une ligne blanche plus ou moins prolongée. Ses élytres, dans l'état qui peut-être est le normal, paraissent noires, avec une bordure suturale rousse ou d'un roux orangé ; parées d'une ligne basilaire, de trois bandes onduleuses (au quart, aux trois cinquièmes et au quatre cinquièmes), et d'une bordure apicale, formées d'écaillettes d'un blanc sale ou cendré, plus ou moins mélangées d'écaillettes rousses : la tache basilaire part du côté externe du prolongement scutiforme du prothorax, et se lie au tiers interne de la première bande

enclosant une tache noire entre elle et la suture : la bordure apicale, en s'unissant, par ses extrémités à la dernière bande, laisse au-devant d'elle une tache ponctiforme noire.

Mais quand les écaillettes blanches ont pris plus de développement, il ne reste qu'une tache humérale, deux bandes plus ou moins restreintes et un point subapical, noirs. Les côtés des quatre derniers arceaux du ventre ont une tache noire et le dernier est noir sur sa partie médiane: les cuisses et la massue des antennes sont noirs : la tige de celle-ci, les tibias et les tarses, d'un rouge brunâtre. D'autres fois les bandes et autres parties, blanches ou d'un blanc sale, ont pris un tel développement, que les élytres semblent blanches ou d'un blanc sale, parées chacune d'une tache humérale, de deux bandes transversales arquées en arrière (au moins la seconde), et d'une tache subapicale, noires. Les parties blanches sont plus ou moins bordées d'écaillettes d'un rouge de brique.

KUSTER, l. c., var. a.

Long. 0m,0022 à 0m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2)

Patrie : La Dalmatie, l'Asie-Mineure, la Syrie (Chevrolat, Reiche).

2. **Anthrenus funestus**; MULSANT et REY.

Prothorax noir, paré, de chaque côté, d'une bordure en partie blanche, en partie d'un rouge de brique, avancée seulement jusqu'à la moitié à son angle antéro-interne, de deux points et d'une ligne blanche, et d'une étroite bordure basilaire rousse. Elytres noires, ornées d'une bordure suturale d'un rouge de brique, et chacune d'un trait basilaire et de six taches, ordinairement blanches : trois juxta-suturales ponctiformes : au sixième, aux trois septièmes, aux quatre cinquièmes : trois marginales : au cinquième, aux quatre septièmes, aux cinq sixièmes : les deux premières plus ou moins transverses. Ventre d'un blanc sale, marqué sur les côtés des 2e à 5e arceaux d'une tache obtriangulaire noire : le dernier noir sur sa partie longitudinale médiane.

Anthrenus verbasci. OLIV., Entom., t. II, pl. 1, fig. 2?
Anthrenus pictus (MEGERLE). GERMAR, Magaz., t. I, 1, p. 121, 9?
Anthrenus delicatus. J. DU VAL, Gener., pl. 62, fig. 308?

Long. 0^m,0021 à 0^m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0018 (3/5 l. à 4/5 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire, ordinairement marquée de cinq taches ponctiformes blanches : deux au côté interne de chaque œil, l'autre sur le vertex : ces points, parfois unis par une trace blanche, d'autres fois en partie peu distincts. *Antennes* de 11 articles, prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax ; d'un rouge ou roux brun, avec la massue le plus souvent obscure. *Prothorax* sinué jusqu'au tiers par le sillon antennaire ; anguleusement prolongé en arrière au-devant de l'écusson ; noir, paré de chaque côté d'une bordure blanche aux angles postérieurs, en partie blanche et d'un rouge de brique sur le reste, couvrant chaque quart externe de la base, avancée jusqu'à l'angle antérieur à son côté externe et jusqu'à la moitié à son angle antéro-interne, marquée sur son milieu d'une tache ponctiforme noire; orné en outre d'une ligne blanche sur la moitié ou sur le tiers antérieur de la ligne médiane, d'un point blanc de chaque côté de cette ligne, et d'une bordure basilaire grêle, d'un roux de brique, ordinairement interrompue dans son milieu, et parfois non liée aux bordures latérales. *Ecusson* petit, peu apparent. *Elytres* subparallèles ou à peine arquées en dehors depuis le sixième jusqu'aux deux tiers ou un peu plus de leur longueur, obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes, noires, parées d'une bordure suturale d'un rouge de brique, et chacune d'un trait basilaire et ordinairement de six taches blanches et de quelques taches d'un rouge ou roux de brique : le trait, naissant du tiers interne de sa base et longitudinalement prolongé jusqu'au sixième de leur longueur : trois des taches blanches liées à la bordure suturale : la 1re au sixième de leur longueur, souvent unie au trait basilaire par des écaillettes blanches ou d'un rouge de brique, parfois nulle ou d'un roux de brique : la 2e, aux trois septièmes environ : la 3e aux quatre cinquièmes de leur longueur : les trois autres taches unies au bord latéral : la 1re située environ au quart de leur longueur, unie extérieurement à une bordure d'un rouge ou roux de brique, avancée jusqu'à l'épaule : cette tache est d'un développement variable, parfois presque ponctiforme, plus

ordinairement transverse sur le tiers interne ou un peu plus de leur largeur; la 2e située aux quatre septièmes ou un peu plus de leur longueur, tantôt transverse jusqu'à leur moitié, tantôt plus réduite, ou divisée en deux taches, dont l'interne ponctiforme, plus petite : la 3e, ponctiforme, située aux cinq sixièmes de leur longueur : cette tache, parfois roussâtre, séparée de celle qui lui correspond près de la suture, par un trait obliquement longitudinal, d'un rouge de brique ou d'un rouge ou roux fauve; chargées d'écaillettes de même couleur entre les deux taches antérieures : ces écaillettes constituant ordinairement un trait obliquement longitudinal; offrant en outre des écaillettes de même couleur entre les deux secondes taches, et sur l'espace compris entre ces taches et les postérieures. *Dessous du corps* revêtu d'écaillettes d'un blanc sale ou flavescent. *Ventre* marqué sur les côtés des 2e à 5e arceaux d'une tache obtriangulaire noire : le dernier marqué sur sa partie médiane d'une bande longitudinale triangulaire ou rétrécie d'arrière en avant. *Cuisses* noires, garnies d'écaillettes blanches. *Tibias* d'un rouge brun ; *Tarses* obscurs.

Cette espèce se trouve sur les fleurs, principalement sur les ombelles, dans le midi de la France, en Espagne et dans l'Algérie.

Obs. Dans l'état le plus complet, le trait basilaire blanc se lie ou à peu près à la première tache juxta-suturale, en enclosant entre lui et la suture un espace ovalaire; mais, souvent il ne s'unit à la tache précitée que par des écaillettes roussâtres; quelquefois, enfin, ce trait et la tache sont seulement roussâtres, au lieu d'être blancs.

Les secondes taches offrent aussi diverses variations : la juxta-suturale est parfois peu apparente ou d'un roux de brique; la marginale offre un développement transversal variable.

Les taches postérieures passent quelquefois du blanc au rouge de brique pâle.

Les écaillettes d'un rouge ou roux de brique pâlissent plus ou moins, en prenant une teinte plus sombre, ou sont moins apparentes.

Enfin, les élytres sont quelquefois comme poudrées de petites écailles blanches, sur les parties noires de leur surface.

Malgré ces diverses variations, cette espèce est facile à reconnaître entre les espèces à antennes de 11 articles, par les bordures latérales

de son prothorax, avancées seulement jusqu'à la moitié, à leur angle antéro-interne ; par ses élytres parées, outre le trait basilaire, de six taches ordinairement blanches, dont les trois juxta-suturales et la marginale postérieure, ponctiformes, et par les deux autres habituellement transverses; par la bande noire de la ligne médiane du dernier arceau ventral rétrécie d'arrière en avant. Elle se distingue d'ailleurs de l'*A. scrophulariæ* par les bordures latérales du prothorax, toujours marquées d'une tache noire; par la bordure suturale d'un rouge de brique des élytres simple ou n'offrant pas d'une manière distincte trois dilatations, etc.

Elle s'éloigne des *A. pimpinellæ*, *delicatus* et *Goliath* par leurs élytres sans bande transversale blanche ; et des deux premières, par le 1er arceau ventral, sans tache noire sur les côtés.

Nous avons vu notre *funestus*, indiqué à tort dans quelques collections, sous le nom de *A. signatus*, Erichson.

3. **Anthrenus delicatus**; Kiensenwetter.

Prothorax noir, paré de chaque côté d'une large bordure variée de blanc et de roux de brique et marquée vers la moitié de sa longueur d'un point noir ; orné de deux bandes transverses, de deux taches basilaires d'un roux de brique et d'un trait blanc raccourci, sur la ligne médiane. Elytres noires, ornées sur leurs trois quarts postérieurs d'une étroite bordure suturale d'un rouge de brique ; parées chacune d'une bande transversale et de quatre taches blanches, et de divers signes roux : la bande couvrant, après le calus, du sixième au tiers de leur longueur et le sixième antérieur de la suture, bidentée en devant, tridentée en arrière sur les trois cinquièmes externes : la 1re tache liée à la suture vers la moitié: la 2e, aux trois cinquièmes du bord externe : les deux autres situées aux cinq sixièmes. Ventre blanc, marqué de chaque côté des cinq arceaux du ventre d'une tache noire, avec la partie médiane du dernier, noire.

Anthrenus delicatus. Kiesenwetter, Ann. Soc. entom. de Fr., 1851, p. 579.

Long. 0m,0028 à 0m,0036 (1 l. 1/4 à 1 l. 2/3). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (4/5 l. à 1 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire, revêtue d'écaillettes d'un rouge de brique mélangées à quelques écaillettes blanches: celles-ci formant une tache sur le vertex; marquée de deux taches noires, en devant de cette tache verticale. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'au tiers environ des côtés du prothorax, d'un rouge brun ou d'un brun rouge. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire jusqu'au tiers environ de ses côtés; en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson; noir, paré de chaque côté d'une large bordure, de deux bandes transversales et de deux taches basilaires formées par des écaillettes colorées: chaque bordure d'un roux orangé ou d'un rouge de brique, marquées de taches blanches, couvrant le septième externe de la base, et le côté externe dubord antérieur jusqu'au niveau du côté interne des yeux, enclosant vers la moitié de sa longueur, une tache noire ponctiforme: les bandes grêles, ordinairement d'un roux orangé, étendues d'une bordure à l'autre; l'antérieure, bifestonnée en arrière, avancée dans son milieu jusqu'au bord antérieur: la seconde bande transversale, située vers les trois cinquièmes de la longueur du segment; les deux taches basilaires, d'un roux orangé bordant de chaque côté la partie scutiforme de la base; offrant ordinairement, sur la ligne médiane, les traces d'un trait blanc, entre la première et la seconde bande. *Ecusson* petit, noir. *Elytres* légèrement arquées sur les côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur; obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble; très-médiocrement convexes; noires, recouvertes en partie d'écaillettes de même couleur; parées sur leurs trois quarts postérieurs d'une bordure suturale étroite d'un roux de brique, et chacune d'une bande transversale et de quatre ou cinq taches blanches, et de divers signes ou lignes roux: la bande transversale, remontant extérieurement jusqu'à l'épaule, couvrant, après le calus, du sixième au tiers ou un peu plus de leur longueur, transverse sur les trois cinquièmes externes de leur largeur, moins développée à son côté interne et obliquement avancée jusqu'à l'écusson, bidentée en devant et tridentée en arrière sur les trois cinquièmes externes de sa largeur, ne couvrant à son côté interne que le sixième antérieur de la suture: la 1re tache blanche, ponctiforme, presque contiguë à la suture, vers la moitié ou un peu moins de leur longueur: la 2e, ordinairement divisée en deux, vers les

trois cinquièmes ou un peu plus du bord externe : les 4e et 5e, vers les cinq sixièmes de leur longueur : la 4e ou interne, en parallélogramme oblique, liée à la bordure suturale par un appendice naissant de son angle postéro-externe, qui la fait paraître ordinairement échancrée en demi-cercle à son bord postérieur : la 5e ou externe, liée au bord externe, et séparée de la précédente par un trait roux obliquement dirigé vers le bord postéro-externe des 2e et 3e taches ; offrant près de la base une tache rousse tridigitée en arrière ; quatre lignes longitudinales rousses, entre la bande transversale et les 1re et 2e taches : les deux internes de ces lignes liées ensemble postérieurement : la suivante, prolongée en arrière jusqu'au trait qui sépare les deux dernières taches blanches. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes blanches. *Ventre* marqué d'une tache obtriangulaire noire de chaque côté des 2e à 5e arceaux : la 1re ordinairement marquée aussi de noir de chaque côté, et de deux lignes noires sur l'endroit où reposent les tarses dans l'état de repos : le dernier arceau, marqué sur la partie médiane d'une bande longitudinale noire, plus large en arrière qu'en avant. *Cuisses* noires, en partie revêtues d'écaillettes blanches. *Tibias* d'un brun rouge. *Tarses* obscurs.

Cette espèce est principalement méridionale ; mais on la trouve aussi dans les environs de Lyon, sur les fleurs, principalement sur les ombelles.

Obs. Elle a tant d'analogie avec l'*A. pimpinellæ* qu'en l'examinant superficiellement on serait tenté de la regarder comme une variété de celle-ci ; mais, outre que la bande transversale blanche des élytres est moins développée, elle est bidentée en devant et tridentée en arrière, sur les trois cinquièmes externes de la largeur de chaque étui, au lieu d'être unidentée en devant et bidentée en arrière ; son bord interne ne couvre environ que le sixième antérieur de la suture, au lieu du quart. Par suite du moindre développement de la bande transversale, la 1re tache, ou la juxta-suturale antérieure, se trouve éloignée de cette bande d'un quart au moins de la longueur d'un étui, et se montre d'ailleurs placée plus en arrière que chez l'espèce précédente, et la tache antéro-externe, souvent représentée par deux taches, est aussi notablement éloignée de la bande transversale.

Le dessin est souvent altéré par le frottement. La bande antérieure est parfois interrompue.

4. **Anthrenus pimpinellæ**; Fabricius.

Prothorax paré de chaque côté d'une large bordure variée de blanc et de rouge de brique, marquée d'une tache ponctiforme noire; noir entre ces bordures, et paré de deux bandes transverses et de deux taches basilaires, rousses. Elytres noires, ornées sur leur seconde moitié d'une bordure suturale étroite, d'un rouge de brique, et chacune d'une bande transversale et de quatre taches blanches : la bande, couvrant, après le calus, du sixième aux deux cinquièmes, moins développée au côté interne, remontant jusqu'à l'écusson et couvrant le quart de la suture : unidentée sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur : cette bande unie ou presque unie à deux taches blanches. L'une, suturale : l'autre, marginale : les deux autres taches aux cinq sixièmes de leur longueur. Ventre blanc, marqué d'une tache noire sur les côtés des cinq arceaux, avec la partie moyenne du postérieur, noire.

L'*Anthrène à broderie*. Geoffr., Hist. abr., t. I, p. 114, pl. 1, fig. 7.
Anthrenus scrophulariæ. Fourcr., Entom. par., t. I, p. 27, 1.
Anthrenus pimpinellæ. Fabr. Syst. entom., p. 61, 1. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 106, 1. — Oliv., Ent., t. II, nº 14, p. 7, 1, pl. 1, fig. 4. — Herbst, Natursyst., t. VII, p. 330, 4, pl. 115, fig. 4, D. — Illig , Kaef. Preuss., p. 398, 2. — Payk, Faun. suec., t. II, p. 1, 1. — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 114, 2. — Schoenh., Syn. Ins., t. I, p. 114, 2. — Sturm, Deutsch. Faun., t. II, p. 125, 2. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 25, 1. — Steph., Illustr., t. III, p. 130, 5. — Id. Man., p. 144, 1164. — Heer, Faun. col. helv., p. 440, 2. — Kuster, Kaef. Eur., 1, 28 — Erichs., Naturg., t. III, p. 454, 2. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 401.

Long. 0m,0028 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 1/4). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (4/5 l. à 1 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire; revêtue d'écaillettes blanches ou en partie d'un rouge de brique, constituant une bordure au côté interne de chaque œil et une ligne médiane parfois réduite à quelques taches ou écaillettes. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'au tiers environ des côtés du prothorax ; de 11 articles, d'un rouge brun, ou d'un brun rouge. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire, jusqu'au tiers environ

des côtés; en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson ; noir, ou en partie revêtu sur le disque d'écaillettes de même couleur ; paré de chaque côté d'une large bordure, de deux bandes transverses, de deux taches basilaires, et d'un trait sur la ligne médiane, formés par des écaillettes colorées : chaque bordure, d'un roux orangé, marquée de taches blaches, couvrant le septième externe de la base et le bord antérieur jusqu'au niveau du bord interne des yeux, enclosant vers la moitié de sa longueur une tache noire ponctiforme, ordinairement marquée d'un point noir plus petit, au milieu de son bord antérieur : les bandes, grêles, ordinairement d'un roux orangé, étendues d'une bordure à l'autre : la bande antérieure bifestonnée en arrière, avancée dans son milieu jusqu'au bord antérieur : la seconde bande transverse, située vers les trois cinquièmes de la longueur du segment : les deux taches basilaires, bordant chaque côté de la partie scutiforme de la base : le trait, blanc, prolongé sur la ligne médiane de la 1re à la 2e bande transverse. *Ecusson* petit, noir. *Elytres* légèrement arquées sur les côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble ; très-médiocrement convexes : noires, recouvertes en parties d'écailles de même couleur, parées sur leurs trois cinquièmes postérieurs d'une bordure suturale d'un rouge de brique ou d'un roux orangé, graduellement moins étroite vers l'extrémité, et chacune d'une bande transversale et de quatre taches blanches, et de quelques signes d'un roux orangé : la bande remontant antérieurement jusqu'à l'épaule, couvrant après le calus du sixième, ou un peu plus, aux deux cinquièmes de leur longueur, transverse sur les trois cinquièmes externes de leur largeur, moins développée à son côté interne et obliquement avancée jusqu'à l'écusson ; couvrant environ le quart antérieur de la suture ; anguleusement avancée en devant, et bidentée en arrière sur les trois cinquièmes externes de leur largeur, ordinairement liée par la dent externe de son bord postérieur à une tache blanche située près de la suture aux trois septièmes de leur longueur, et enclosant avec cette tache, un espace ovale, noir, juxta-sutural ; liée ou presque liée par une dent de son bord postérieur à une autre tache blanche située près du bord latéral, vers les quatre septièmes de leur longueur, et enclosant avec celle-ci un espace noir,

ovalaire, juxta-marginal : les deux taches blanches postérieures situées aux cinq sixièmes ou un peu moins de leur longueur, constituant avec leurs pareilles une rangée transversale à peine arquée en devant : la tache interne joignant la bordure suturale, en forme d'accent circonflexe ou de triangle élargi : la tache externe, liée au bord latéral, séparée de la précédente par une bande d'un rouge de brique ou d'un roux orangé, bordant d'abord le bord externe depuis les quatre septièmes de leur longueur, puis obliquement dirigée vers l'angle sutural, moins étroite entre les deux taches qu'elle sépare. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré. *Ventre* marqué de chaque côté des 2e à 5e arceaux d'une tache obtriangulaire noire : le 1er, souvent marqué de noir de chaque côté, et ordinairement de deux lignes noires, sur l'endroit sur lequel reposent les tarses : le dernier arceau marqué, sur sa partie médiane, d'une bande longitudinale noire, plus large en arrière qu'en avant. *Cuisses* noires, revêtues d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré. *Tibias* et *tarses* d'un rouge brun ou d'un brun rouge.

Cette espèce est commune dans les environs de Lyon, sur les fleurs, principalement sur les ombelles. On la trouve dans toutes les provinces de la France.

Obs. Le dessin du prothorax et des élytres et la teinte des écaillettes colorées, se modifient nécessairement suivant l'état de fraîcheur des individus. Les taches blanches des bordures latérales du prothorax varient dans leur nombre et leur développement ; les deux taches situées après le bord postérieur de la bande des élytres sont ou non liées à cette bande, etc.

Néanmoins, cette espèce est toujours facile à distinguer de l'*A. scrophulariæ* par la bordure suturale rouge des élytres, nulle en devant et non biramifiée sur ses quatre cinquièmes postérieurs ; par ses élytres parées d'une bande transversale blanche très-développée à son côté externe et deux taches postérieures, au lieu d'offrir chacun trois bandes transversales ; par les bordures latérales du prothorax unies par des bandes transverses d'un rouge orangé, etc.

Chez des exemplaires provenant des environs de Constantinople, la bande transversale blanche des élytres est moins anguleuse en devant

sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur ; elle couvre à son côté interne jusqu'à la moitié de leur longueur, en laissant une tache suturale commune, noire, plus ou moins nette ; la tache juxta-marginale antérieure est plus développée, située un peu plus en arrière (des quatre septièmes aux deux tiers). De tels individus sembleraient à première vue constituer des types spécifiques (*A. incertus*) ; mais ne peuvent être considérés que comme une variation du dessin normal de l'*A. pimpinellæ*.

On trouve en Algérie des exemplaires dont la bande transversale blanche des élytres couvre, après le calus, du sixième à la moitié de leur longueur, laissant entre elle et sa pareille une tache suturale commune, noire, ovale, couvrant du sixième à la moitié de leur longueur ; dont les élytres offrent une bordure basilaire d'un roux fauve, étendue à peu près sur toute leur largeur, et divers signes de même couleur, entre la bande transversale et les deux taches blanches ; dont le premier arceau ventral, enfin, n'offre pas de tache noire sur les côtés. De tels individus qui sembleraient, par les différences, constituer une espèce nouvelle (*A. dorsatus*), ne sont vraisemblablement qu'une variété de l'*A. pimpinellæ*.

A cette dernière variété de l'*A. pimpinellæ*, se lie la suivante :

Anthrenus Isabellinæ; Kuster. *Prothorax paré de chaque côté d'une large bordure variée de rouge de brique et de blanc, marquée d'une tache ponctiforme noire ; noir entre ces bordures et paré de deux bandes transverses et de deux taches basilaires, rousses. Elytres tantôt noires, parées chacune d'une bande transversale blanche, couvrant, après le calus, et jusqu'au quart interne de leur largeur, du sixième aux trois septièmes de leur longueur ; de quatre ou cinq taches et de divers signes, blancs : les deux taches antérieures, situées un peu après la moitié : l'une, juxta-suturale : l'autre, juxta-marginale ; tantôt d'un blanc flavescent, parées chacune d'une ou de deux taches blanches postérieures et de deux taches noires basilaires.*

Long. 0^m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Patrie : L'Espagne et l'Algérie, la Lozère (Reiche).

Obs. Dans l'état que nous considérons comme normal, les élytres offrent : 1° liées à la moitié interne de sa base, trois courtes lignes cendrées ou blanchâtres; 2° une bande transversale blanche, remontant sur les côtés jusqu'à la suture, couvrant après le calus et jusqu'au quart interne de leur largeur, du sixième aux trois septièmes ou à la moitié de leur longueur, obliquement raccourcie d'arrière en avant sur leur partie interne et remontant vers l'écusson, laissant entre elle et leur pareille une tache suturale noire, triangulaire : cette bande unianguleuse sur les trois cinquièmes externes de leur bord antérieur; 3° trois taches blanches ponctiformes, situées un peu après la moitié de leur longueur : l'une, juxta-suturale; l'autre, juxta-marginale, liées ou presque liées à la bande transversale : l'interne enclosant entre elle et le bord externe une tache noire; 4° trois ou quatre lignes longitudinales d'un roux blanchâtre ou d'un blanc roussâtre ; 5° deux taches blanches : l'une aux cinq sixièmes de leur longueur, voisine de la suture : l'autre, un peu plus postérieure, souvent moins apparente, voisine du bord externe, séparées de la précédente, par le prolongement de l'une des lignes, d'un roux blanchâtre, précitées.

Dans cet état, que paraît n'avoir pas connu M. Küster, l'*A. Isabellinus* a tant d'analogie avec l'*A. pimpinellæ*, qu'elle paraît n'en être qu'une variété. Elle en diffère par la bande transversale plus développée dans sa longueur, et offrant surtout ce développement jusqu'au quart interne de sa largeur ; par les taches antérieures situées un peu plus en arrière ; par les lignes d'un roux blanchâtre existantes entre la bande transversale et les taches postérieures ; par le premier arceau ventral sans tache noire sur les côtés.

Chez d'autres individus, les parties rousses ou roussâtres du prothorax et des élytres passent au blanc sale ou flavescent, la bande transversale prend un plus grand développement, les taches et lignes qui la suivent se dilatent et s'unissent, et les élytres finissent par se montrer couvertes d'écaillettes d'un blanc flavescent, parées chacune d'une à trois taches blanches : la 1re moins petite, située aux cinq sixièmes de leur longueur, près de la suture : la 2e, une plus postérieure, voisine du bord externe, souvent peu apparente : la 3e souvent nulle, ponctiforme, à l'angle sutural : les écaillettes d'un blanc flavescent

laissent généralement à la base une tache scutellaire et sur chacune deux taches, noires : sur celle-ci, on voit des traces plus ou moins marquées, rousses ou blanchâtres, des courtes lignes basilaires de l'état normal.

A cette variation se rapporte :

Anthrenus Isabellinus. KUSTER, Kaef. Eur., 13, 38.

5. **Anthrenus Goliath**; SAULCY.

Prothorax noir, paré de chaque côté d'une bordure blanche et d'un rouge de brique, subparallèle, couvrant les deux cinquièmes externes de la base et marquée d'un point noir ; noté de deux taches basilaires et ordinairement de deux lignes transverses, d'un blanc sale ou d'un roux de brique. Elytres noires, souvent ornées postérieurement d'une étroite bordure suturale d'un rouge de brique, et chacune d'une bande transversale et de deux taches postérieures, d'un blanc sale ou flavescent : la bande couvrant, après le calus, du sixième à la moitié, remontant jusqu'à l'écusson, couvrant, au quart interne, du cinquième à la moitié de leur longueur, liée à une tache ponctiforme blanche à chacun de ses angles postérieurs. Ventre blanc : 2e à 5e arceaux marqués de chaque côté d'une tache noire : le 5e noir sur sa partie médiane.

Anthrenus Goliath. SAULCY (*ægyptus*, Olim).

Long. 0m,0045 à 0m,0052 (2 l. à 2 l. 1/3). — Larg. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Corps ovalaire. *Tête* noire, garnie ou revêtue d'écaillettes d'un blanc sale. *Antennes* de 11 articles; prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax; de 13 articles, d'un rouge roux ou d'un rouge brun. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire jusqu'au tiers environ de ses côtés ; en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson ; noir, revêtu de chaque côté d'une bordure latérale surchargée d'écaillettes blanches et d'un rouge de brique, couvrant les deux neuvièmes de la base, avancée jusqu'au bord antérieur sur une largeur presque égale ; marquée sur son milieu d'un point noir ou brun ; paré de deux bandes transverses, étendues d'une bordure latérale à l'autre, et de deux taches

basilaires, d'un rouge de brique ou en partie blanches. Les bandes, souvent confuses ou peu distinctes : l'antérieure, contiguë au bord antérieur : la postérieure, vers la moitié de sa longueur : les taches situées sur les côtés de la partie prolongée en arrière de la base. *Ecusson* petit, obscur. *Elytres* subparallèles depuis le sixième jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble ; médiocrement convexes; parées sur leur seconde moitié d'une bordure suturale d'un rouge de brique, étroite et souvent peu apparente, et chacune d'un trait basilaire, d'une bande transversale postérieurement liée à deux taches ponctiformes, de deux taches postérieures, blanches, et de diverses taches d'un rouge de brique : le trait, longitudinal, naissant des deux septièmes ou du tiers interne de la base, et lié à la bordure transversale : celle-ci, remontant jusqu'à l'épaule près du bord externe ; couvrant, après le calus, du sixième à la moitié de leur longueur, remontant à son côté interne jusqu'à l'écusson, couvrant, après celui-ci, le sixième ou le cinquième de la suture ; couvrant, au quart interne de leur largeur, du cinquième à la moitié de leur longueur : cette bande, peu ou pas sensiblement anguleuse sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur ; liée par son angle postéro-interne à une tache ponctiforme, et par son angle postéro-externe, à une autre tache, avec laquelle elle enclôt une tache marginale ponctiforme noire : des deux taches postérieures blanches : l'interne, moins petite, liée à la bordure suturale, vers les quatre cinquièmes de leur longueur : l'autre plus petite, un peu plus postérieure, liée au bord externe ; souvent marquées, en outre, d'un petit point blanc à l'angle sutural ; parées de quelques petites taches d'un rouge de brique sur les trois cinquièmes externes de la base ; de quelques autres, sur l'espace compris entre la bande transversale et les deux taches postérieures, et d'un trait obliquement longitudinal, entre ces dernières. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes blanches ou d'un blanc sale. *Ventre* marqué d'une tache noire obtriangulaire, sur les côtés des 2e à 5e arceaux : le dernier, noir sur la partie longitudinale médiane. *Cuisses* noires, garnies d'écaillettes blanches. *Tibias* d'un roux fauve. *Tarses* noirs.

Cette espèce habite l'Egypte, l'Algérie (Chevrolat, Reiche, Saulcy),

mais se trouve aussi dans les parties méridionales de la France (Reiche).

Obs. Elle se distingue de toutes les autres, par sa taille moins petite; par le plus grand développement de la bande transversale blanche des élytres, par cette bande n'offrant pas d'avancement anguleux sensible sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur; par les bordures latérales du prothorax moins larges, d'une largeur parallèle, etc.

Quelquefois le premier arceau du ventre semble offrir une petite tache noire sur les côtés.

Anthrenus exilis; Mulsant et Rey. *Prothorax noir, paré de chaque côté d'une bordure, couvrant le quart externe de la base, le tiers externe du bord antérieur, enclosant dans son milieu (excepté souvent à son côté interne) une tache noire subarrondie: cette bordure formée d'écaillettes flaves sur sa moitié antérieure, blanches sur la postérieure; noté d'une petite tache roussâtre de chaque côté de la partie médiane de sa base, et d'une tache blanche vers la partie antérieure de la ligne médiane. Elytres noires, parées chacune d'une tache juxtascutellaire et de trois bandes, souvent interrompues dans leur milieu, formées d'un mélange d'écaillettes blanches et roussâtres. Ventre revêtu d'écaillettes blanches; marqué de chaque côté des 2e à 4e arceaux d'une tache obtriangulaire noire, et d'une bande médiane noire sur la 5e. Tibias et tarses roux.*

Long. 0^m,0016 (3/4 l.). — Larg. 0^m,0011 (1/2 l.).

Tête noire; garnie d'écaillettes blanchâtres, peu serrées. *Antennes* prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax; de 11 articles, dont les trois derniers forment la massue; brunes. *Elytres* noires, parées chacune d'une tache juxta-scutellaire roussâtre, et de trois bandes transversales souvent interrompues dans leur milieu, surtout les deux dernières: la 1re liée à une bordure marginale roussâtre avancée jusqu'à l'épaule, naissant du quart environ du bord externe et dirigée vers le tiers de la suture, plus développée sur la moitié externe: la 2e transversale, vers la moitié de leur longueur: la 3e vers les quatre cinquièmes, formée de deux taches, rapprochées, l'une de

la suture, l'autre, du bord externe. *Poitrine* revêtue, comme le ventre, d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré. *Cuisses* brunes ou rousses garnies d'écaillettes blanches.

Patrie: L'Algérie, l'Egypte, etc.

Obs. Nous avons vu cette espèce inscrite dans diverses collections sous le nom de *A. minutus* (Parreyss). La trop courte description de cette dernière espèce, décrite par Erichson, se rapporterait assez bien à notre insecte; mais le naturaliste de Berlin place son *A. minutus* après son *claviger* (*fuscus*, Oliv.), dont les antennes réduites à cinq articles offrent le dernier allongé et graduellement renflé en massue. Notre *A. exilis* ne peut dont pas être le *minutus* d'Erichson, à moins que cet auteur n'ait eu sous les yeux qu'un exemplaire incomplet dont il n'ait pas pu vérifier le nombre des articles des antennes.

Nous avons reçu, sous le nom d'*A. minutus*, Parreyss, de taille encore plus petite, un anthrène rapprochée de notre *A. exilis*; mais qui doit constituer une espèce particulière.

Anthrenus lilliputianus; Mulsant et Rey. *Prothorax noir, paré de chaque côté d'une bordure formée d'écaillettes blanches, couvrant le quart externe de la base, et au moins le tiers externe du bord antérieur sans tache noire sur son milieu; noté d'une tache d'écaillettes blanches sur la partie médiane de sa base. Elytres variant du noir au brun rougeâtre; parées chacune d'un cercle de deux bandes formées d'écaillettes blanches: le cercle, étendu depuis la suture presque jusqu'au bord externe et depuis la moitié de la base jusqu'aux deux cinquièmes: la 1re bande transversale vers la moitié: la 2e vers les quatre cinquièmes de leur longueur. Ventre revêtu d'écaillettes blanches, peu ou point marqué près du bord antérieur des 2e à 5e arceaux d'un trait transverse noirâtre.*

Long. $0^m,0013$ (3/5 l.). — Larg. $0,^m0010$ (2/5 l.).

Tête noire, revêtue d'écaillettes blanchâtres. *Antennes* prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; de 11 articles dont les trois derniers forment la massue. *Poitrine* et *Ventre* revêtus d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré; le ventre sans taches ou presque sans taches sur les côtés des arceaux. *Pieds* roux. *Cuisses* garnies d'écaillettes blanchâtres.

Patrie: L'Egypte.

A la même section A. appartienent les espèces suivantes:

Anthrenus albidus; Brullé. *Prothorax et élytres parfois entièrement revêtus d'écaillettes blanches: le prothorax marqué sur sa partie médiane antérieure d'une tache obtriangulaire, tantôt d'un roux orangé, tantôt noire. Elytres tantôt ornées chacune d'une tache humérale, de deux taches opposées ou d'une bande transversale vers le tiers, d'une autre bande vers les deux tiers et d'une tache subapicale externe, d'un roux ou jaune orangé, tantôt avec les diverses parties noires ou obscures, séparées par trois bandes blanches. Vent' e · evêtu d'écaillettes blanches: 2e à 5e arceaux marqués sur la moitié antérieure de leurs côtés d'une tache noire: le dernier, avec la partie médiane noire. Tibias d'un rouge brun.*

Anthrenus albidus. Brullé, Exp. sc. de Morée, t. III, p. 164. 262.

Long. 0m,0028 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).

Patrie: La Grèce.

(Var. d). Quelquefois tout le dessus du corps est revêtu d'écaillettes blanches

Anthrenus proteus, var. *Senex*. Kraatz, Berl. Entom. Zeitschr. 1857, p. 147. Var. C (*Senex*).

(Var. c). Semblable à la var. d, avec une tache humérale d'un flave roux sur chaque élytre

(Var. b). Offrant de plus que dans la var. c. une tache sur la partie antéro-médiane du prothorax d'un flave roux ou flave orangé et divers signes de même couleur sur les élytres: 1° une tache huméra; 2° deux taches ponctiformes: l'une liée aux deux septièmes de la suture: l'autre au tiers du bord externe; 3° une bande un peu obliquement transversale dirigée des trois cinquièmes de la suture aux deux tiers du bord externe: cette bande formée de quatre taches, ou plus moins incomplètes

Kraatz, l. c., var. b (*A. albidus*, Brullé).

Chez d'autres individus qui n'ont pas passé sous nos yeux, et qui seraient peut-être l'état normal de cette espèce, les écaillettes d'un flave ou jaune roux passent au brun ou au noir, les signes qu'ils forment prennent plus d'extension, et le prothorax est revêtu d'écaillettes blanches avec une tache obtriangulaire noire sur sa partie antéro-médiaire et les élytres sont noires, parées de trois bandes d'écaillettes blanches.

Anthrenus proteus. Kraatz, l. c. (*A. proteus*).

Anthrenus molitor; Aubé. *Noire, mais entièrement revêtue d'écaillettes d'un blanc jaunâtre. Ventre sans taches noires sur les côtés. Antennes prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; de 11 articles, dont les trois derniers forment la massue; noires, avec la tige parfois moins obscure.*

Anthrenus molitor. Aubé, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1850, p. 335. 46.

Long. 0m,0022 (1 l.). — Larg. 0,0016 (3/4 l.).

Patrie: L'île de Crète, Candie (Chevrolat), Blidah (Reiche).

Anthrenus ochraceus; Reiche. *Noire; revêtue en dessus d'écaillettes d'un jaune d'ocre, passant au flave pâle sur les côtés du prothorax et des élytres; revêtue en dessous d'écaillettes blanches ou d'un blanc légèrement cendré sur la poitrine et sur la base du ventre, passant ensuite au blanc flave et au jaune pâle. Ventre sans taches noires sur les côtés. Antennes prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; noires ou brunes; de 11 articles, dont les trois derniers forment la massue.*

Anthrenus ochraceus, Reiche.

Long. 0m,0022 (1 l.). — Larg. 0m,0016 (3/4 l.).

Patrie: La Syrie, (Reiche).

Obs. Le dernier arceau du ventre de l'exemplaire qui a passé sous nos yeux offre deux entailles à son bord postérieur.

6. **Anthrenus verbasci**; Linné.

Prothorax revêtu d'écaillettes d'un roux flave, paré d'une tache antéscutellaire et d'une bordure latérale blanches : chacune de celles-ci ordinairement étroite sur les côtés, et couvrant, sur son tiers postérieur, le quart externe de la base. Elytres revêtues d'écaillettes d'un roux jaune ou flave, et parées de trois bandes transversales d'un blanc cendré : les espaces séparant les bandes, souvent en partie noirs. Dessous du corps revêtu d'écaillettes d'un blanc cendré ou grisâtre : 2e à 5e arceaux du ventre marqués sur la moitié antérieure de leurs côtés, d'une tache noire ordinairement roussâtre à son côté interne : le 5e marqué d'un point apical noir. Tibias et tarses noirs.

Byrrhus verbasci. Linné, Syst. nat., 12e édit., t. I, p. 568, 3.
L'*Anthrène amourette.* Geoffr. Hist. abr., t. I, p. 115, 2.
Anthrenus florilegus. Fourcr., Entom., Paris, t. I, p. 27, 2.
Anthrenus varius. Fabr., Entom. syst., t. I, 2, p. 264, 6. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 108, 8.— Panz., Faun. germ., 100, 3.—Illig., Kaef. Preuss., p. 399. 3, *a.* — Sturm, Deutsch. Faun., t. II, p. 127, 3. — Dufsch., Faun. austr. t. III, p. 27, 4. — Steph., Illustr., t. III, p. 130. — Id. Man., p. 144, 1162. — Erichs., Naturgesch., t. III, p. 455, 3. — Kuster, Kaef. Eur., 10, 46. — Wollast., Ins. mader., p. 205, 162. — L. Redtenb., Faun., austr., 2e édit., p. 401.
Anthrenus verbasci. Oliv., Entom., t. II, n° 14, p. 7, 2, pl. 1, fig. 2. — Payk., Faun. suec., t. II, p. 4, 4. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 219, 3. — Id. Gen., t. II, p. 39, 2. — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 163, 4. — Heer, Faun. col. helv., p. 441, 5.

Long. 0,0018 à 0,0033 (4/5 l. à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0022 (3/5 l. à 1 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire, revêtue d'écaillettes d'un roux flave ou d'un jaune roux. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'aux deux cinquièmes ou trois septièmes des côtés du prothorax; noires. *Prothorax* sinué sur les côtés jusqu'aux trois septièmes environ de ses côtés, anguleusement prolongé en arrière au-devant de l'écusson; noir, revêtu sur les côtés d'une bordure couvrant le quart externe au moins de la base et plus du tiers externe du bord antérieur, formée d'écaillettes blanches exté-

rieurement et sur sa moitié ou sur son tiers postérieur, et garnie d'écaillettes d'un roux flave ou d'un jaune roux moins rapprochées ou en partie nulles sur le reste, parfois marquée d'un point noir sur son milieu; paré d'une tache anté-scutellaire blanche; tantôt presque entièrement revêtu d'écaillettes d'un roux flave sur le reste de sa surface, tantôt en partie noir sur son disque, avec une ligne d'un roux flave, sur la moitié antérieure de sa ligne médiane. *Ecusson* petit. *Elytres* presque parallèles ou faiblement arquées en dehors, depuis le sixième jusqu'aux deux tiers de leurs côtés, obtusément arrondies, postérieurement, prises ensemble; médiocrement convexes; noires, revêtues d'écaillettes d'un jaune roux ou d'un roux flave couvrant la base, l'extrémité, et formant deux bandes transversales : ces parties d'un jaune roux souvent en partie dénudées ou marquées de taches noires; ornées chacune de trois bandes onduleuses blanches ou d'un blanc cendré : la 1[re], naissant du quart du bord externe [et remontant vers l'épaule et vers l'écusson : la 2[e], naissant de la suture, vers la moitié de leur longueur : aboutissant, plus en arrière; au bord externe : la 3[e], située vers les quatre cinquièmes ou un peu plus de leur longueur : la 1[re], arquée en arrière, paraissant variablement composée de deux à quatre taches unies, parfois interrompue sur son tiers interne : la seconde, paraissant variablement composée de trois ou quatres taches, anguleuse en devant sur son quart interne, anguleuse en arrière vers la moitié de sa largeur. *Dessous du corps* revêtu d'écaillettes d'un blanc grisâtre. *Ventre* marqué de chaque coté, des deuxième à cinquième arceaux, d'une tache noire extérieurement, ordinairement d'un jaune roussâtre au côté interne, plus large que longue, ne couvrant que la moitié antérieure des côtés de chaque arceau : le dernier, marqué d'une tache noire, ou noire et rousse sur le milieu de son bord postérieur; souvent échancré dans ce point. *Pieds* noirs : cuisses revêtues d'écaillettes blanchâtres.

Cette espèce habite toutes les parties de la France. On la trouve sur les ombelles et sur diverses autres fleurs. Elle n'est que trop commune dans les collections d'insectes, dont sa larve est la plus redoutable ennemie.

Obs. Le dessin du dessus de son corps varie : souvent les bordures la-

térales du prothorax n'offrent point de point noir, ou n'en offrent qu'une trace plus ou moins faible; d'autres fois ce point est bien marqué.

Dans l'état qui semble normal, les élytres ont quatre bandes d'un jaune roux : la 1re basilaire, étendue depuis l'écusson jusqu'au calus : la 4e, apicale : les deux autres transversales : ces bandes alternant avec trois bandes transversales blanches ou d'un blanc cendré; mais souvent les bandes d'un jaune roux laissent plus ou moins apparente la couleur foncière noire (var. β).

Anthrenus verbasci. Oliv., Encycl. méth., t. IV, p. 151, 2.

D'autres fois les écaillettes d'un jaune roux ne forment qu'une bordure plus ou moins grêle aux bandes blanches des élytres, et la majeure partie de l'espace compris entre ces dernières est noir. Dans ce cas, la bande basilaire d'un jaune ou flave roux ne dépasse pas ordinairement la moitié interne de chaque élytre (var. γ).

Anthrenus museorum. Oliv., Encycl. méth., t. IV, p. 151, 3. — Id. Entom., t. II, n° 14, p. 7, 2 (suivant l'insecte typique de la collection d'Olivier, conservé dans celle de M. Chevrolat). — (La planche 1, fig. 2, a-d, ne répond pas à la description.)

Anthrenus festivus. (Musée de Berlin), suivant Erichson, Naturg., t. III, p. 458).

Plus rarement les écaillettes d'un blanc sale ou cendré couvrent la majeure partie des élytres, constituent trois bandes plus développées, plus déformées et moins nettement limitées, et les parties d'un flave roussâtre sont plus restreintes; le fond noir des élytres est à peu près entièrement voilé; les taches noires des côtés du ventre sont plus petites, peu rousses à leur côté interne. Les dernières ou les deux dernières et celle de la partie médiane du dernier arceau sont même parfoi nulles (var. δ).

Les écaillettes roussâtres varient du jaune roux ou du roux orangé au flave roussâtre; elles pâlissent plus ou moins suivant les circonstances ou les usages de la vie, et se distinguent alors moins nettement des écaillettes blanches ou d'un blanc cendré.

Quelquefois le ventre offre des taches rousses de chaque côté de la ligne médiane des 2e à 4e arceaux.

Malgré ses diverses variations, cette espèce se distingue assez nettement des précédentes, ayant comme elle 11 articles aux antennes, par ces organes moins courts ; par le dessin des élytres ; par son ventre grisâtre ou d'un blanc grisâtre, offrant sur les côtés des 2e à 5e arceaux du ventre des taches noires, extérieurement ordinairement roussâtres à leur côté interne, ne couvrant que la moitié antérieure des côtés de chaque arceau, habituellement plus larges que longues, et par le dernier arceau marqué seulement d'un point noir. Ce dernier arceau du ventre est ordinairement échancré ou entaillé dans le milieu de son bord postérieur, surtout chez les ♀ ; d'autres fois il se termine en angle très-ouvert. La tache apicale s'allonge quelquefois en une ligne médiane obscure étroite et à peine avancée jusqu'au bord antérieur.

Suivant Erichson, l'*A. pictus* de Germar (Magaz., t. I, p. 121, 9), serait une variété de l'*A. verbasci*, fondée sur des individus d'une taille moins petite ou plus avantageuse, offrant les deux bandes des élytres interrompues de manière à constituer sur chaque étui sept taches isolées, et dont les écaillettes blanches du prothorax couvrent entièrement les côtés de ce segment, en enclosant une tache jaune.

La larve de l'*A. verbasci* est le plus redoutable fléau des collections d'insectes, et, dans nos pays, c'est à cette espèce que s'appliquerait, avec le plus de raison, le nom d'*A. museorum*. En voici la description :

Corps subelliptique *Tête* inclinée, convexe ; livide, roussâtre ; garnie de poils couchés, de même couleur ; parsemée sur sa surface et plus densement hérissée sur les côtés, de soies plus longues de même couleur, *Labre* brun ou brun noir. *Mandibules* peu saillantes dans le repos au-delà du labre ; obtusément terminées à l'extrémité ; noires à celle-ci, roussâtres à la base. *Mâchoires* à deux lobes : l'interne, corné et incourbé à son extrémité. *Palpes maxillaires* coniques, de trois articles : le premier plus court. *Menton* plus long que large. *Palpes labiaux* de deux articles. *Antennes* moins avancées que les mandibules dans le repos ; de quatre articles : le 1er court, les 2e et 3e cylindriques : le 2e près d'une fois moins long que le 3e : le 4e conique, ordinairement terminé par une petite soie. *Ocelles* peu apparents, au nombre de six de chaque côté. *Corps* composé de douze anneaux ; graduellement élargi jusqu'au sixième, progressivement rétréci ensuite ; médiocrement convexe ; presque entièrement

semi-corné et ordinairement d'un brun de poix sur le premier arceau ; marqué d'une bande transversale de même nature et de même couleur sur le dos des neuf arceaux suivants, membraneux et d'un blanc flavescent sur les intersections des arceaux, les côtés et le dessous du corps : les trois segments thoraciques portant chacun en dessous une paire de pieds : le prothoracique presque aussi grand que les deux suivants réunis, garni à son bord antérieur de poils dirigés en avant, et de soies plus grossières relevées : les 2e et 3e arceaux un peu plus grands que les suivants, hérissés à leur bord antérieur de soies relevées assez grossières : les trois arceaux suivants hérissés de soies semblables : les 7e, 8e et 9e arceaux munis de chaque côté d'un faisceau de poils relevés sur le dos d'une manière convergente avec leurs pareils, de manière à former avec ceux-ci un angle dirigé en arrière : chacun de ces faisceaux susceptibles de se relever et de s'épanouir en éventail, sous la volonté de l'animal : les poils de ces faisceaux paraissant, à un fort grossissant, composés de pièces obtriangulaires ajoutées bout à bout, et terminées par un renflement lancéolé. *Dessous du corps* membraneux ; d'un blanc flavescent ; garni au bord postérieur des arceaux de poils sétiformes de même couleur, moins longs et moins grossiers que ceux du dessus, hérissés, chez les trois arceaux thoraciques, couchés et dirigés en arrière chez les autres. *Pieds* d'un blanc flavescent ; composés de quatre pièces : la hanche, la cuisse, le tibia et un tarse onguiforme : la cuisse et le tibia garnis de poils fins à leur côté interne. *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Latreille (*Nouv. Dict.* t. II, p. 161) et Ericshon (*Naturg.*, t. III, p. 456) ont dit quelques mots de cette larve.

On a proposé divers moyens pour préserver les collections entomologiques de ses ravages. Une des premières précautions à prendre, consiste à passer au nécrentome (1) les insectes provenant des divers

(1) Les nécrentomes varient de forme. Ils consistent ordinairement en une boîte cylindrique de fer-blanc capable d'être très-exactement fermée par le couvercle. On place dans cette boîte des rondelles de liége disposées en étagères, sur lesquelles sont piqués les insectes. Quand on veut s'en servir on place le nécrentome dans une marmite pleine d'eau bouillante. La chaleur de cette eau élève bientôt la température de celle de la boîte de manière à faire périr les larves et même les germes contenus dans les œufs parasites qui s'y trouvent.

envois qui nous sont adressés. Quant aux autres soins à employer, ils se réduisent à avoir des boîtes, des cartons et des meubles fermant exactement, à faire des visites fréquentes, à placer dans chaque cadre un godet contenant du coton imbibé d'huile de houille ou de dissolution d'acide phénique, qu'on a soin de renouveler de temps en temps.

Près de l'*Anthrenns verbasci* vient se placer l'espèce suivante:

Anthrenus signatus; Erichson. *Prothorax paré de chaque côté d'une bordnre latérale convrant le tiers externe de la base et marquée d'un point noir, et d'nne bordure basilaire, blanches; en partie noir au-devant de celle-ci, roussâtre sur le reste. Elytres parées d'une bordure suturale d'un roux de brique et chacune de trois bandes d'un blanc cendré : l'antérieure plus développée, remontant vers l'écusson: la 2e formée de trois taches onduleuses: la 3e interrompue ou formée de deux taches : ces bandes laissant la moitié externe de la base et deux bandes, noires, parsemées d'écaillettes roussâtres. Ventre garni d'écaillettes cendrées ; marqué, sur la moitié antérieure des 2e à 5e arceaux, d'une tache obtriangulaire noire : le dernier, noir snr sa partie longitudinale médiane. Tibias et tarses d'un rouge brun.*

Anthrenus signatus. Erichson, Naturgesch, t. III, p. 456, 4.

Long. 0m,0028 à 0m,0033 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (4/5 l. à 1 l.).

Patrie : L'Autriche.

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec l'*A. verbasci*, surtout avec les exemplaires de celle-ci dont les bandes blanches sont séparées par des espaces noirs; mais chaque bordure latérale du prothorax, formée par des écaillettes blanches ou d'un blanc cendré, s'avance d'arrière en avant, sur une largeur presque égale jusque près du bord antérieur, près duquel elle est roussâtre, et chacune de ces bordures est marquée d'un point noir. Le prothorax au lieu d'avoir une tache blanche anté-scutellaire est paré d'une bordure basilaire blanche, grêle, servant à unir les deux bordures latérales. Les élytres sont parées d'une bordure suturale d'un rouge ou roux de brique; leur bande an-

térieure blanche ou d'un blanc cendré, couvre la moitié interne de la base, presque le quart antérieur de la longueur vers la suture, et du huitième au quart de la longueur près du bord externe où elle se lie à une bordure roussâtre avancée jusqu'à l'épaule : cette première bande est entremêlée de quelques écaillettes roussâtres, et son développement près de la base semble formé par la réunion de diverses taches contiguës : la 2e bande blanche ou blanchâtre est onduleuse et obliquement transversale, formée de trois taches unies : l'une, subponctiforme, liée à la bordure suturale, un peu avant la moitié de leur longueur : la 2e, de grosseur à peu près égale, liée par son angle antéro-interne à l'angle postéro-externe de la précédente : la 3e un peu obliquement transverse, couvrant des quatre septièmes aux deux tiers de leur longueur et la moitié externe au moins de chaque étui : la 3e interrompue dans son milieu, ou plutôt formée de deux taches blanches : l'une juxta-suturale ; l'autre, juxta-marginale : l'extrémité est roussâtre : le reste de chaque élytre est noir, parsemé de quelques écaillettes roussâtres : les parties noires couvrent la moitié interne de la base et forment deux bandes transversales : l'une, entre la 1re bande blanche et la 2e ; l'autre, entre celle-ci et les deux taches blanches subapicales. Le dessous du corps est revêtu d'écaillettes : les postépisternums sont blancs, marqués d'une tache d'un roux orangé. Le ventre est revêtu d'écaillettes cendrées, ordinairement marqué sur les côtés des 1er et 2e arceaux d'une tache obtriangulaire plus blanche : les 2e à 5e arceaux offrent chacun sur les côtés une tache noire obtriangulaire, petite sur le 2e arceau, ne dépassant pas la moitié antérieure sur les autres : le dernier marqué d'une bande longitudinale médiane noire. Les tibias et les tarses sont d'un rouge brun ou brunâtre.

7. **Anthrenus museorum**; Linné.

Prothorax noir, paré de chaque côté d'une large bordure, blanche postérieurement, d'un cendré roussâtre et moins garnie antérieurement, parfois marquée d'un point noir ou obscur ; orné d'une tache anté-scutellaire blanche. Elytres revêtues d'écaillettes noires, parsemées d'écaillettes d'un cendré fauve et ordinairement ornées de trois bandes transversales et d'une tache juxta-scutellaire, formées d'oreillettes semblables. en partie non con-

tiguës. Ventre revêtu d'écaillettes d'un blanc grisâtre, marqué sur la moitié antérieure des côtés des 2e à 4e arceaux, d'une petite tache obscure, isolée du bord latéral : le dernier, marqué d'une tache apicale obscure. Tibias et tarses roux ou d'un roux fauve.

Dermestes museorum. LINN., Faun. suec., p. 145. 130. — DE GEER., Mém. t. IV, p. 203. 7, pl. 8, fig. 1-14.
Byrrhus museorum. LINNÉ, Syst. nat., 12e édit., t. I, p. 568, 2.
Anthrenus museorum. FABR., Syst. entom., p. 61. 3. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 103. 5. — HERBST, Naturg , t. VII, p. 329. 3, pl. 115, fig. 3. — LATR., Hist. nat., t. IX, p. 219, 4. — GYLLENH, Ins. suec., t. I, p. 162, 3.—ZETTERST., Faun. lapp., p. 134. 1. — Id. Ins. lapp., p 94. 1. — STEPH., Illustr., t. III., p. 129, 2. — HEER, Faun. col. helvet., p. 441, 4. — ERICHS., Naturg., t. III, p. 457, 5. — KUSTER, Kaef. Europ., 10, 49.
Anthrenus verbasci. PANZ., t. IX, p. 100. 2? — STURM., Deutsch. Faun., t. II, p. 129. 4, pl. 37. — DUFTSCH., Faun. aust., t. III, p. 27. 5.
Anthrenus varius. ILLIG., Kaef. Preuss, p. 400. Var. γ.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0028 (1 l. à 1 l. 1/4). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0018 (3/5 l. à 4/5 l.)

Corps ovalaire. *Tête* noire, revêtue d'écaillettes noires; parsemée d'écaillettes cendrées ou d'un cendré roussâtre, plus rapprochées près du côté interne des yeux, où elles forment une sorte de bordure. *Antennes* de huit articles ; prolongées jusqu'à la moitié ou aux quatre septièmes des côtés du prothorax ; d'un brun rouge ou fauve ; à massue de deux articles. *Prothorax* sinué sur les côtés par le sillon antennaire, jusqu'à la moitié (♀) ou aux quatre septièmes (♂) des côtés du prothorax, élargi ensuite en ligne presque droite ; prolongé en arrière au-devant de l'écusson en un angle obtus ou subarrondi, moins large à sa base que le tiers du bord postérieur du segment ; noir, revêtu d'écaillettes d'un cendré grisâtre, constituant une tache anté-scutellaire, et une bordure latérale couvrant chaque tiers externe de la base , cette bordure d'une étendue variable, tantôt plus développée, liée ou presque liée à la base à la bordure anté-scutellaire, un peu graduellement rétrécie d'arrière en avant et couvrant au moins chaque tiers interne du bord antérieur ; tantôt couvrant le tiers externe de la base et à peine plus du quart externe du bord antérieur et profondément échancrée à son bord interne ; offrant quelquefois des écaillettes cendrées consti-

tuant une sorte de ligne longitudinale sur la moitié antérieure de la ligne médiane. *Ecusson* petit, noir. *Elytres* subparallèles depuis le sixième ou le septième de leur longueur jusqu'aux deux tiers, arrondies, prises ensemble postérieurement; médiocrement convexes; recouvertes d'écaillettes noires; ornées chacune de trois bandes transversales, d'une tache juxta-scutellaire transverse et d'une tache apicale ponctiforme, formées d'écaillettes grisâtres, d'un cendré grisâtre ou d'un cendré fauve ou roussâtre, non contiguës : la tache juxta-scutellaire couvrant la moitié interne de la base, liée, par la suture, à la 1re bande : celle-ci, située vers le quart de leur longueur, variable dans son développement, tantôt interrompue près du bord externe, tantôt liée à une tache remontant jusqu'à l'angle huméral, limitée à son côté interne par le calus huméral : la 2e bande située vers la moitié de leur longueur, souvent la plus grêle; la 3e, naissant vers les trois quarts de la suture, graduellement un peu moins développée et dirigée un peu plus en arrière vers le bord postérieur; la tache apicale ponctiforme, située à l'angle sutural; parsemées en outre d'écaillettes de même couleur : celles-ci constituant souvent une tache longitudinale servant à unir la première bande à la seconde, sur le milieu de leur largeur. *Dessous du corps* revêtu d'écaillettes cendrées ou d'un blanc cendré légèrement azuré. *Ventre* marqué de chaque côté des 2e à 5e arceaux d'une petite tache obscure ordinairement isolée du bord latéral et ne dépassant pas la moitié de l'arceau : le dernier ordinairement marqué d'une petite tache noire sur le milieu du bord postérieur; ordinairement échancré dans ce point, au moins chez la ♀. *Pieds :* cuisses d'un roux brun, garnies d'écaillettes cendrées; *Tibias* et tarses roux ou d'un roux fauve.

Cette espèce habite principalement les parties froides et montagneuses. On la trouve à la Grande-Chartreuse sur les ombelles.

Obs. Elle varie beaucoup pour le dessin. Le prothorax offre des bandes latérales formées d'écaillettes blanches et serrées sur la moitié ou le tiers postérieur de sa longueur, d'un cendré roussâtre ou d'un roux flave, moins rapprochées ou en partie nulles sur la partie antérieure : ces bordures ont des dimensions variables, et s'avancent plus ou moins vers la ligne médiane, paraissent tantôt marquées d'une tache poncti-

forme noire, d'autres fois n'en offrent pas de traces. Quelquefois la ligne médiane présente une bande longitudinale formée d'écaillettes roussâtres, tantôt ne dépassant pas la moitié de sa longueur, tantôt prolongée presque jusqu'à la tache anté-scutellaire. Les bandes d'un cendré roussâtre des élytres varient beaucoup dans leur développement; souvent l'une d'elles ou plusieurs sont incomplètes ou quelquefois à peine indiquées. Les antennes sont tantôt d'un rouge brun ou d'un roux fauve avec la massue noire, tantôt entièrement d'un roux fauve ou d'une teinte rapprochée.

Malgré ces diverses variations, elle se distingue aisément de toutes les espèces françaises précédentes par ses antennes n'ayant que huit articles, ordinairement prolongées un peu plus longuement que la moitié des côtés du prothorax.

Elle a sans doute été confondue, par divers auteurs, avec l'*A. verbasci*, dont elle se rapproche quelquefois, chez les individus dont les bandes des élytres formées d'écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtre sont plus nettement indiquées; mais elle se distingue de celle-ci, par le sillon antennaire prolongé ordinairement un peu plus longuement que la moitié des côtés du prothorax, au lieu d'atteindre à peine cette moitié; par ses élytres recouvertes en majeure partie d'écaillettes noires, parsemées ou comme poudrées d'écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtre et parées ordinairement de trois bandes formées par des écaillettes semblables : ces bandes très-variables dans leur développement, souvent au moins en partie nulles, et surtout dont les écaillettes sont peu ou pas contiguës; par le ventre revêtu d'écaillettes d'un blanc cendré ou grisâtre ou légèrement azuré, marqué sur les côtés des 2e à 5e arceaux, de taches obscures plus petites, ordinairement un peu isolées du bord externe, et par ses tibias et tarses roux ou d'un roux fauve.

Il est difficile de dire si l'*A. brevasci* de Fabricius et de quelques autres auteurs se rapporte au *Byrrhus verbasci* de Linné ou aux exemplaires de l'*A. museorum* chez lesquels les trois bandes d'un cendré fauve des élytres sont nettement indiquées.

La larve de l'*A. museorum* paraît se montrer plus fréquemment dans les collections du Nord que dans celles de nos pays.

Elle a été décrite et figurée par de Geer (Mém., t. VI, p. 205, pl. 8.

fig. 1 à 10). Voyez aussi Kollar, Naturg. d. schaed. Insect., p. 403. — Westwood. Introd. to the mod. classif., t. I, p. 160, fig. 14, n° 20. — Erichs., Naturg. d. Ins. deutsch., t. III, p. 458.

8. **Anthrenus fuscus**; Olivier.

Dessus du corps revêtu d'écaillettes noires. Prothorax paré sur les côtés d'une bordure cendrée, couvrant chaque tiers externe de la base, en majeure partie mélangée de taches noires sur sa moitié antérieure. Elytres parsemées de quelques écaillettes roussâtres ou d'un cendré fauve; parées chacune de trois bandes transversales formées d'écaillettes de même couleur : la 1re au quart des côtés, remontant sur la suture jusqu'à l'écusson : la 2e, de la moitié de la suture aux trois cinquièmes du bord externe : la dernière aux quatre cinquièmes : ces bandes souvent incomplètes ou presque nulles. Antennes, tibias et tarses d'un rouge fauve ou testacé.

Anthrenus fuscus. Olivier, Encycl. méth., t. IV, p. 152, 5. — Id. Entom., t. II, n° 14, p. 19, 5, pl. 1, fig. 3 (suivant l'exemplaire typique existant dans la collection de M. Chevrolat). — Latr., Gener. t. II, p. 39, 3.
Anthrenus claviger. Erichs., Naturg., t. III, p. 458, 6. — Kuster, Kaef. Eur. 10, 50.

Long. 0m,0017 à 0m,0028 (3/4 l. à 1 l. 1/4). — Larg. 0m,0012 à 0m,0015 (3/5 l. à 2/3 l.).

Corps ovalaire. *Tête* revêtue d'écaillettes cendrées sur la partie antérieure, au côté interne des yeux et sur une partie du front, marquée de taches noires sur celui-ci, et noire sur le vertex. *Antennes* de cinq articles; prolongées au moins jusqu'à la moitié (♀) ou presque jusqu'aux trois quarts (♂) des côtés du prothorax; d'un roux fauve ou d'un rouge testacé. *Prothorax* élargi d'avant en arrière; sinué latéralement par le sillon antennaire jusqu'à la moitié au moins (♀) ou presque jusqu'aux trois quarts (♂) de ses côtés; prolongé en arrière, au-devant de l'écusson, en un angle obtus, formant à sa base les deux cinquièmes du bord postérieur : noir sur sa partie dorsale, paré sur les côtés d'une bordure formée d'écaillettes cendrées, couvrant au moins chaque tiers externe de sa base ainsi que du bord antérieur : cette bordure, marquée d'une tache ou bande transverse et de quelques autres taches noires

sur la moitié antérieure; à peine orné d'écaillettes cendrées ou d'un cendré fauve constituant une légère bordure sur la partie anguleuse de la base, et parfois une ligne plus ou moins courte sur la ligne médiane. *Ecusson* peu apparent. *Elytres* subparallèles depuis le sixième des côtés jusqu'aux deux tiers ; obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement ; médiocrement convexes ; noires ; revêtues d'écaillettes en majeure partie noires ou d'un brun noir ; parées chacune ordinairement de trois bandes transversales souvent interrompues et d'une tache juxta-scutellaire formée d'écaillettes cendrées ou d'un cendré fauve ou roussâtre : la 1[re] bande, naissant vers le quart ou un peu moins de la longueur des côtés, liée un peu plus avant à la suture, et remontant jusqu'à l'écusson en se liant à la tache : la 2[e] bande, un peu obliquement transversale, de la moitié de la suture, aux trois cinquièmes des côtés : la 3[e], transversale, aux quatre cinquièmes ou un peu plus de leur longueur ; parsemées en outre de quelques écaillettes de même couleur. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes cendrées ou d'un cendré légèrement azuré ou roussâtre. *Ventre* sans tache ou presque sans tache sur les côtés du 2[e] arceau ; marqué sur les côtés des 3[e] à 5[e] arceaux d'une petite tache noire, un peu isolée du bord latéral, et dépassant à peine la moitié antérieure de chaque arceau ; marqué d'une tache noire sur la moitié ou le tiers postérieur de la ligne médiane du dernier. *Pieds* : cuisses souvent brunes ou d'un roux brun, garnies d'écaillettes cendrées. *Tibias* et tarses d'un roux ou rouge testacé.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France; elle est assez commune sur les fleurs, principalement sur les ombelles.

Obs. Les écaillettes pâles du prothorax et des élytres varient du cendré au fauve testacé.

Dans l'état le plus développé, les élytres sont parées de trois bandes transversales très-marquées, dont la 1[re] remonte le long de la suture jusqu'à la base sur les côtés de l'écusson, en se confondant avec la tache juxta-scutellaire.

D'autres fois, cette tache reste isolée de la bande antérieure ou se trouve réduite à de faibles traces, ou même n'en offre plus.

Les bandes varient dans leur développement ; souvent elles sont interrompues et comme formées de taches ou mouchetures plus ou moins rapprochées (var. β).

D'autres fois, l'une des bandes ou même toutes offrent à peine des traces de leur existence (var. γ).

Enfin, les élytres se montrent quelquefois noires ou d'un noir brun, à peine parsemées d'écaillettes cendrées ou d'un fauve cendré.

Malgré ces variations, cette petite espèce se distingue de toutes les précédentes par ses antennes de cinq articles seulement ; par le dernier article allongé en massue, surtout chez le ♂ ; par le sillon antennaire prolongé presque jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax chez ce dernier sexe.

Genre *Trinodes*, Trinode ; Latreille.

Latreille, Règne anim., 1829, t. IV, p. 513.

Caractères : *Mésosternum* plus large que long ; entaillé en devant pour recevoir la pointe du prosternum. *Yeux* ovalaires. *Front* chargé d'un ocelle sur sa ligne médiane. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux : de 11 articles : les deux premiers, moniliformes ou globuleux, moins petits que les six suivants : ceux-ci assez serrés : les trois derniers constituant une massue. *Prothorax* élargi d'avant en arrière ; offrant la partie médiane de sa base prolongée en arrière, au-devant de l'écusson ; échancré en arc entre cette partie médiane et les angles postérieurs qui sont dirigés en arrière et embrassant un peu les épaules. *Ecusson* assez grand, très-apparent. *Repli des élytres* rétréci depuis sa partie antérieure jusqu'à l'extrémité de la poitrine, réduit ensuite à une tranche : sa partie antérieure formant d'abord un angle émoussé avec le côté externe des élytres, mais paraissant ensuite former presque la continuation de ceux-ci et s'appliquer contre les côtés de sa poitrine. *Antépectus* non creusé, au moins sur la moitié antérieure de ses côtés, d'un sillon pour loger les antennes. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les mâchoires et les mandibules. *Premier arceau du ventre* faiblement plus grand, à partir du bord postérieur des hanches, que le 2ᵉ. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'aux postépisternums. *Tibias* reçus, dans le repos, dans une rainure des cuisses. *Tarses* grêles, tous libres dans

l'état de repos : les quatre premiers articles presque égaux : le dernier le plus long. *Corps* garni ou mi-hérissé de poils.

Les Trinodes sont de petits insectes rapprochés des Anthrènes par leur forme; mais dont le corps est hérissé de poils fins au lieu d'être recouverts d'écaillettes. Ils manquent d'ailleurs de fossette ou de sillon sur les côtés de l'antépectus pour loger les antennes.

Ces coléoptères se tiennent principalement sous les écorces des arbres, où ils trouvent leur nourriture dans les dépouilles des chenilles ou autres larves d'insectes. Les ♂ se distinguent des ♀ par un plus grand développement du dernier article des antennes.

1. **Trinodes hirtus**; Fabricius.

Ovale; d'un noir mi-brillant; hérissé en dessus de poils assez épais, fins, noirs ou d'un noir brun; garni en dessous de poils bruns, couchés. Antennes et pieds d'un fauve testacé.

Nitidula hirta. Fabr., Mant. Ins., t. I, p. 52, 20.

Anthrenus hirtus. Fabr., Entom. syst., t. I, p. 265, 8. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 108, 11. — Panz., Faun germ., 11, 10. — Herbst, Kaef., t. VII, pl. CXV, fig. 9, 6. — Illig., Kaef. preuss., p. 402, 4. — Fallen, Obs. entom., t. I, p. 7. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 220, 5. — Gyllenh. Ins. suec., t. I, p. 164, 5.—Sturm, Deutsch. Faun., t. II, 135, 5.— Duftsch.. Faun. austr., t. III, p. 29, 8.

Scymnus pilosus. Herbst. Kaef., t. VII, p. 343, 6.

Trinodes hirtus. (Megerle) (Dejean). Cat. 1821, p. 47. — Latr., Regn. an. 1829, t. IV, p. 513. — Steph., Illustr.. t. III, p. 132, 1. — Id. Man., p. 145, 1166. — Schuck., Coleopt., 29, 270, pl. 36, fig. 1. — Heer, Faun. col. helv., p. 418, 1. — Erichs., Naturg., t. III, p. 460, 1. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 401. — J. Du Val, Gener., pl. 62, fig. 309.

Long. $0^m,0022$ (1 l.). — Larg. $0^m,0014$ (2/3 l.).

Corps ovalaire; d'un noir presque brillant; hérissé en dessus de poils assez épais, fins, noirs ou d'un noir brun. *Tête* indistinctement ponctuée. *Antennes* prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax, variant du rouge brunâtre au fauve testacé. A dernier article arrondi chez la ♀, plus long et ovalaire chez le ♂. *Prothorax* élargi

d'avant en arrière; prolongé au-devant de l'écusson en un angle obtus ou tronqué, à peine pointillé; hérissé comme les élytres de poils fins noirs ou d'un noir brun; offrant souvent une légère fossette au-devant de chaque échancrure de la base; rayé près des bords latéraux d'une strie ou d'un sillon longitudinal plus ou moins apparent. *Ecusson* assez grand, très-apparent, en triangle, plus long que large. *Elytres* légèrement arquées en dehors, obtusément arrondies postérieurement; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives latéralement; munies sur les côtés d'un léger rebord; munies d'un rebord sutural, nul ou peu distinct sur leur quart ou tiers antérieur; chargées d'un calus huméral saillant, subcomprimé, et creusées au côté intérieur de celui-ci d'une fossette apparente; finement ponctuées; hérissées de poils noirs. *Dessous du corps* d'un noir luisant ou mi-brillant; finement pointillé; garni de poils bruns, fins, presque couchés. *Pieds* d'un fauve testacé avec les tarses un peu plus pâles.

Cette espèce se trouve dans le tronc des arbres caverneux, au milieu des dépouilles de chenilles dont elle se nourrit.

Obs. La couleur du corps est ordinairement d'un noir mi-brillant; mais quand la matière colorante a plus ou moins fait défaut, cette couleur devient moins obscure; les bords du prothorax et des élytres passent au brun ou brun fauve ou au fauve brunâtre; tout le corps montre quelquefois cette décoloration.

La larve de cette espèce vit dans les arbres caverneux, ou sous les écorces détachées de l'aubier, aux dépens des dépouilles de chenilles ou autres pellicules rejetées par d'autres insectes.

Elle se rapproche de celle des Anthrènes, mais les poils dont son corps est hérissé, au lieu d'être renflés à l'extrémité, sont des soies grossières d'un diamètre uniforme; et les parties latérales des derniers arceaux, au lieu d'offrir des faisceaux de poils susceptibles de se relever et de s'épanouir en éventail, sont pourvues de soies dirigées en bas et paraissant servir à la progression.

Erichson a dit quelques mots de cette larve (Naturg. t. III, p. 460), d'après une peau desséchée qui lui avait été communiquée par Wattl; en voici la description plus complète:

Suballongée. *Tête* perpendiculaire; assez convexe; rousse ou d'un

roux jaune; garnie de poils concolores, fins et un peu frisés; paraissant imponctuée. *Antennes* très-courtes, de 4 articles graduellement rétrécis. *Ocelles* au nombre de deux : l'antérieur, près de la base des mandibules, paraissant, à un très-fort grossissement, composé de trois ocelles ponctiformes noirs; l'autre, situé plus en arrière et un peu plus en dedans, paraissant aussi composé de deux ou trois points noirs. *Epistome* transversal, très-court. *Labre* transversal; d'un roux jaune ou d'un flave jaunâtre; garni de poils fins, et de cils de même couleur. *Mandibules* peu ou point saillantes, dans l'état de repos; terminées par une pointe obtuse; noires sur leur bord externe et à l'extrémité. *Mâchoires* à lobe interne incourbé. *Palpes maxillaires* de trois articles, *Palpes labiaux* courts, de deux articles. *Corps* de 12 anneaux; d'un blanc sale ou flavescent, avec l'arceau prothoracique, les intersections des autres, une large bande longitudinale sur la partie dorsale médiane des 2e à 11e arceaux d'un fauve obscur ou brunâtre; subparallèle jusqu'au 8e arceau, graduellement rétréci ensuite; peu fortement convexe: l'anneau prothoracique presque égal en longueur aux trois suivants réunis; paraissant imponctué; hérissé de longues soies brunes et grossières, plus clairsemées sur son milieu : les arceaux méso et métathoraciques égaux, à peine plus grands que les suivants : les 2e à 12e, lisses ou brièvement pubescents sur la bande longitudinale médiane, hérissés sur le reste de leur surface de soies grossières nulles ou presque nulles sur les côtés des 2e à 7e ou 8e arceaux, plus longues sur les côtés de la bande médiane que près des bords latéraux : celles-là plus longues que le diamètre transversal du corps; 8e à 12e arceau garnis sur les côtés de soies inférieurement dirigées et paraissant servir à la progression. *Dessous du corps* d'un blanc flavescent ou d'un flave pâle, garni d'un léger et fin duvet concolore. *Pieds* au nombre de six, disposés par paires sous les trois anneaux thoraciques; médiocrement allongés; d'un blanc flave ou d'un flave pâle assez densement garnis de poils fins et concolores; composés chacun de quatre pièces: une hanche, une cuisse, un tibia et un ongle.

Longueur 0m,0028 (1 l. 1/4).

DEUXIÈME RAMEAU

LES ORPHILATES.

CARACTÈRES : *Tarses antérieurs* susceptibles de se relever et de se loger dans un sillon au côté interne des tibias, dans l'état de repos. *Mésosternum* entier. *Parties inférieures de la bouche* cachées par les hanches de devant. *Hanches postérieures* étendues jusqu'au bord externe des côtés du postpectus.

Ce rameau est réduit au genre suivant :

Genre *Orphilus*, ORPHILE ; Erichson.

Erichson, Naturg. d. Ins. deutsch., t. III, 1848, p. 461.

CARACTÈRE : *Mésosternum* plus large que long ; entier ; tronqué ou à peine arqué en devant, à son bord antérieur ; tronqué ou à peine échancré en arc à son bord postérieur. *Tête* marquée d'un ocelle, près du vertex. *Yeux* plus longs que larges ; échancrés vers les deux tiers de leur côté interne. *Antennes* insérées à peu près au niveau du bord antérieur des yeux ; de 11 articles : les trois derniers constituant une massue, dont le 1er article est un peu moins court que le 2e. *Ecusson* assez grand. *Prothorax* élargi d'avant en arrière ; offrant la partie médiane prolongée en arrière au-devant de l'écusson ; échancré en arc entre cette partie médiane et les angles postérieurs qui sont dirigés en arrière et embrassent un peu l'épaule. *Antépectus* creusé, près des angles antérieures du prothorax, d'une fossette profonde, pour loger la massue des antennes, dans l'état de repos. *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière ; court. *Hanches antérieures* voilant la bouche, dans l'état de repos : les postérieures, étendues à peu près jusqu'au bord externe du postpectus. *Repli des élytres* rétréci depuis les épaules jusqu'à la partie postérieure de la poitrine, sinué à ce niveau et réduit ensuite à une tranche ; presque appliqué contre les côtés du corps, sillonné près du bord externe des élytres, qui, par là, forme une légère carène. *Tarses* intermédiaires et postérieurs libres, dans l'état de repos : les

antérieurs susceptibles de se relever et de se cacher au moins en partie sous le côté inférieur du tibia. *Premier article des tarses postérieurs* plus court en dessus, plus long en dessous que le 2e.

Les Orphiles se distinguent des autres Trogodermaires par les caractères sus indiqués, par la faculté que présente chaque tarse antérieur de pouvoir se relever dans l'état de repos et de se cacher en partie ou en totalité sous le tibia ; il forment une transition naturelle aux BYRRHIDES.

On ne connaît pas encore le premier état de ces insectes; sous leur forme parfaite, on les trouve sur diverses espèces de fleurs.

1. **Orphilus niger**; Rossi.

D'un noir luisant ; paraissant glabre ; ponctué. Antennes et tarses d'un fauve testacé. Elytres chargées d'un calus saillant et d'un rebord sutural formant avec son pareil une carène sensible sur les trois quarts postérieurs de leur longueur.

Byrrhus niger. Rossi, Faun. etr., t. I (1790), p. 39, 95.—Id., édit. HELW., t. I, p. 42. 95.
Anthrenus glaber (CREUTZER). PANZ., Faun. germ., 35, 95.
Anthrenus glabratus. FABR. Syst. eleuth. t. I, p. 109, 14. — STURM, Deutsch. Faun., t. II, p. 136, 6. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 28, 6. — HEER, Faun. col. helvet., p. 441. 6.
Orphilus glabratus. ERICHS., Naturg, t. III, p. 462. 1. — KÜSTER, Kaef. Eur., 22, 42. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 402. — J. DU VAL, Gener., pl. 62, fig. 316.

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2.) — Larg. 0,0020 (9/10 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire ; marquée de points assez gros et rapprochés; déprimée sur la partie antérieure du front. *Antennes* d'un fauve testacé, avec le 1er article ordinairement noir. *Prothorax* élargi d'avant en arrière ; incliné sur les côtés; tranchant et à peine relevé à ses bords latéraux; prolongé en un angle émoussé, subarrondi, ou obtusément tronqué au-devant de l'écusson : cette partie anguleuse à peine égale à sa base au sixième de la largeur du bord postérieur ; à angles postérieurs vifs et dirigés en arrière; noir; marqué de points presque plus faibles que ceux de la tête. *Ecusson* en triangle plus large que

long; assez grand; d'un noir luisant; presque imponctué. *Elytres* subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; d'un noir luisant; marquées de points assez gros, assez rapprochés, séparés par des intervalles à peu près lisses; chargées d'un calus huméral saillant, longitudinal; munies d'un rebord sutural relevé, formant avec son pareil une sorte de carène sur la moitié postérieure, affaiblie depuis la moitié jusqu'au quart antérieur, nulle ou à peu près en devant. *Dessous du corps* noir, luisant; grossièrement ponctué sur la poitrine, plus densement et plus finement sur le ventre. *Pieds* noirs, avec les tarses d'un fauve testacé: les antérieurs susceptibles de se relever, dans l'état de repos, et de se cacher, au moins en partie, sous la partie inférieure ou interne de la jambe : les autres, étendus dans l'état de repos.

Cette espèce est principalement méridionale. On la trouve dans nos provinces du Midi sur les fleurs d'églantier et de quelques autres plantes.

ERRATA

Page 32, ligne 1 et 15.	au lieu de *sibericus*	lisez *sibiricus*..	
62, — 4.	—	14	— 15.
65. — 9.	—	15	— 16.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ESPÈCES DE SCUTICOLLES

DÉCRITES DANS CETTE MONOGRAPHIE



Anthrenus, Geoffroy .

Albidus, Brullé. 160
Delicatus, Kiesenwetter . . 148
Exilis, Mulsant et Rey. . . 158
Funestus, Mulsant et Rey. . 145
Fuscus, Olivier. 172
Goliath, Saulcy 156
Gravidus, Kuster. 148
Isabellinæ, Kuster 154
Liliputianus, Muls. et Rey. 159
Molitor, Aubé. 161
Museorum, Linné. 168
Ochraceus, Reiche 161
Pimpinellae, Fabricius. . . 151
Scrophulariae, Linné . . . 141
Signatus, Erichson 167
Verbasci, Linné 162

Attagenus, Latreille . 67

Bifasciatus, Rossi. 93
Bivittatus, Mulsant et Rey. . 97
Dalmatinus, Kuster. . . . 74
Distinctus, Mulsant et Rey. . 85
Fallax, Géné. 88
Fulvipes, Mulsant et Rey. . 71
Lobatus, Rosenhauer . . . 100
Marginicollis, Kuster . . . 74
Pantherinus, Ahrens . . . 82
Pellio, Linné. 77
Piceus, Olivier. 69
Pœcilus, Germar. 89
Pulcher, Faldermann . . . 92
Quadrimaculatus, Kraatz. . 96
Rufipennis, Mulsant et Rey. 100
Schaefferi, Herbst. . . . 75
Stygialis, Mulsant et Rey. . 73
Trifasciatus, Fabricius. . 82
Unifasciatus, Fair. et Coquerel. 98
Vigintiguttatus, Fabricius. . 80
Wachanrui, Mulsant et Rey. 91

Dermestes, Linné

Ater, Olivier. 65
Atomarius, Erichson . . . 45
Aurichalceus, Kuster . . . 54
Bicolor, Fabricius 60
Cadaverinus, Fabricius. . . 31
Carnivorus, Fabricius. . . 30
Coronatus, Steven 49
Dimidiatus, Steven 35
Frischii, Kugelann 33
Fuliginovus, Rossi. . . . 66

Gulo, Mulsant et Godart . . . 57
Hirticollis, Fabricius. . . . 52
Laniarius, Illiger 47
Lardarius, Linné. 62
Murinus, Linné 36
Mustelinus, Erichson . . . 44
Noxius, Mulsant et Rey . . 55
Pardalis, Bilberg. 50
Sardoüs, Kuster. 42
Sibiricus, Erichson. . . . 32
Tessellatocollis, Motschulsky . 38
Tessellatus, Erichson . . . 52
Undulatus, Brahm 39
Variegatus, Brullé. . . . 41
Vorax, Motschulsky. . . . 64
Vulpinus, Fabricius. . . . 27

Hadrotoma, Erichson.
Depressa, Mulsant et Rey. . 118
Fasciata, Fairmaire. . . . 114
Glabra, Sahlberg 117
Marginata, Paykull 112
Nigripes, Fabricius. . . . 116
Picta, Kuster. 118
Variegata, Kuster 113

Megotoma, Herbst . . 107
Undata, Linné 107

Mesalia, Mulsant et Rey . 109
Guillebelli, Mulsant et Rey . 109

Orphilus, Erichson. . . 178
Niger, Rossi 179

Telopus, Redtenbacher . 101
Civetta, Mulsant et Rey . . 104
Coquereli, Mulsant et Rey. . 101
Dispar, Redtemb. 103
Hirtulus, Rosenhauer . . . 104
Lynx, Mulsant et Rey . . . 105
Maritimus, Géné. 102
Obtusus, Gyllenhal. . . . 104
Redtenbacheri, Peyron. . . 101
Uniformis, Fairm. et Coquerel. 101

Tiresias, Curtis . . . 135
Serra, Fabricius. 136

Trinodes, Latreille . . 174
Hirtus, Fabricius. 175

Trogoderma, Latreille 121
Albo-notata, Reiche . . . 128
Elongatula, Fabricius . . . 129
Fuscicornis, Mulsant et Rey. 122
Hirsutula, Reiche 134
Meridionalis, Kraaz. . . . 132
Quinquefasciata, J. du Val. . 133
Testaceicornis, Perris . . . 124
Versicolor, Creuzer. . . . 126
Villosula, Duftschemidt . . 133

PLANCHE I.

Figures 1. *Dermestes lardarius.*
2. Antenne du même.
3. Larve du même insecte.
4. Nymphe du même.
5. Ventre du ♂ du même.
6. *Attagenus pellio.*
7. Antenne du ♂.
8. Antenne de la ♀.
9. Tarse postérieur.
10. Larve du même insecte.

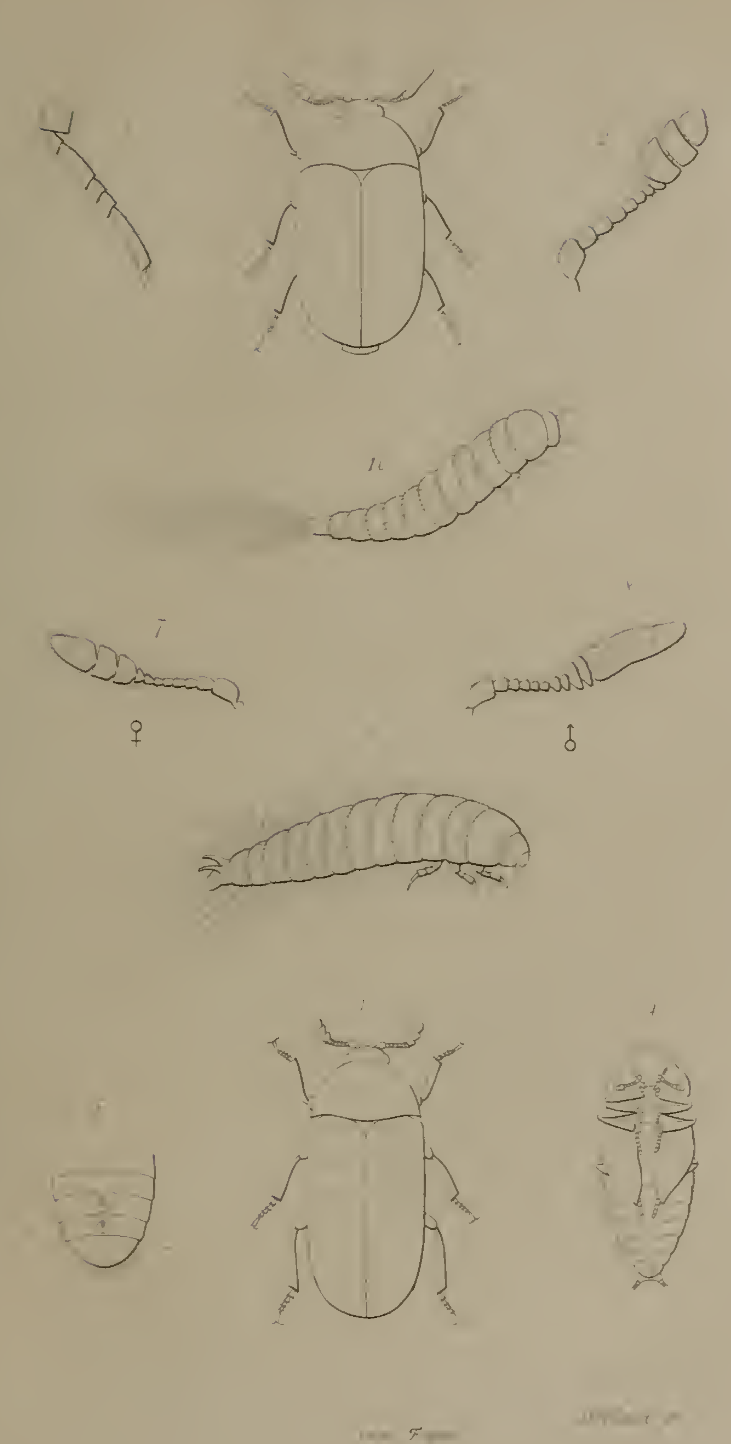
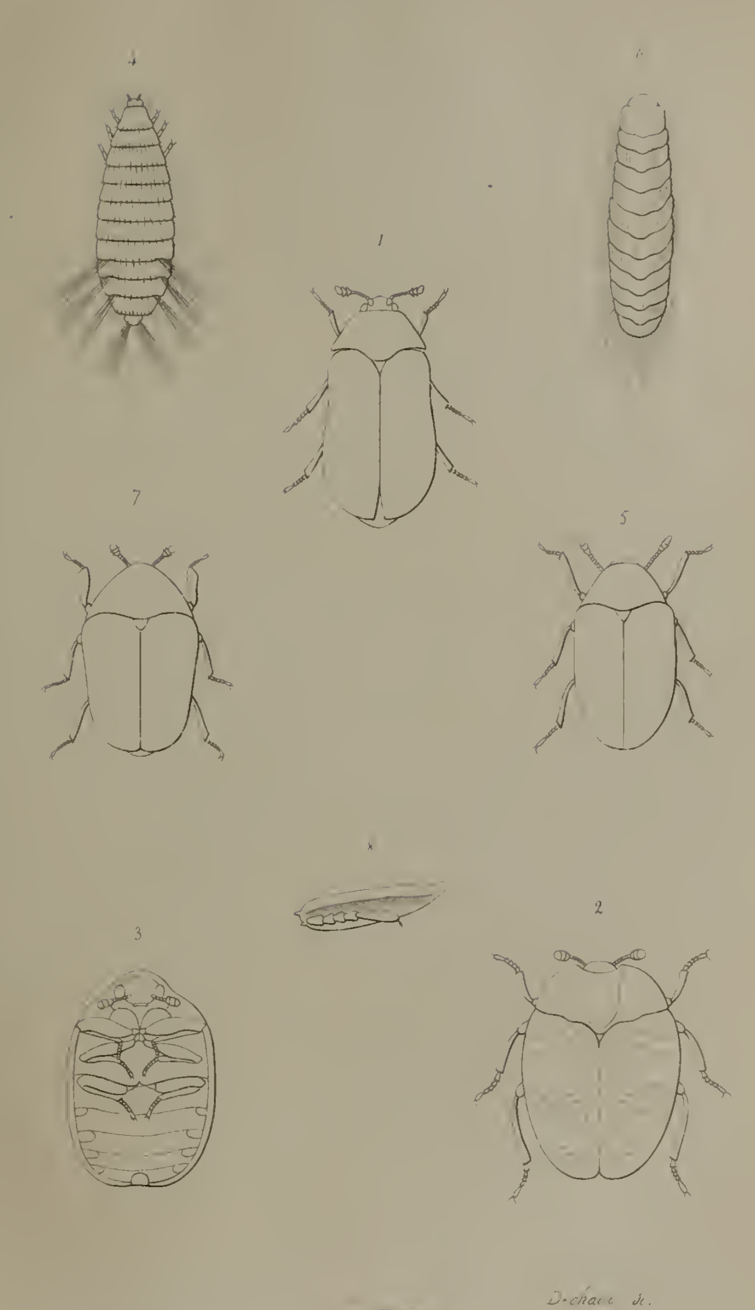


PLANCHE II.

Figures 1. *Tiresias serra.*
2. *Anthrenus scrophulariae.*
3. La même, vue en dessous.
4. Larve de cet insecte.
5. *Trinodes hirtus.*
6. Larve de cet insecte.
7. *Orphilus niger.*
8. Tibia et tarse antérieurs de cet insecte.



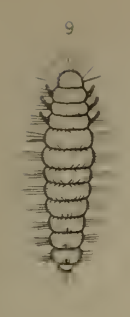
Dechac. del.

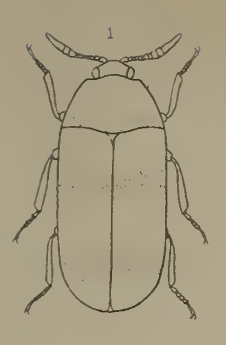
Impr. Tafin

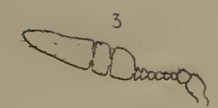
SCUTICOLLES.

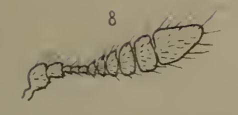
Planche III.

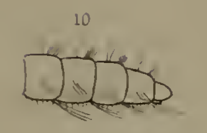
Fig. 1. *Megatoma undulata.*
2. Antenne de l'*Hadrotoma marginata* ♀.
3. Antenne du *Megatoma undulata* ♂.
4. *Hadrotoma marginata.*
5. Antenne de l'*Hadrotoma marginata* ♂.
6. Antenne du *Megatoma undulata* ♀.
7. *Trogoderma élongatula.*
8. Antenne du *Trogoderma elongata.*
9. Larve du *Trogoderma testaceicornis.*
10. Les cinq derniers anneaux du corps de cette larve, vus de profil, pour montrer la disposition des poils en brosse.

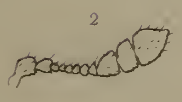

9


1

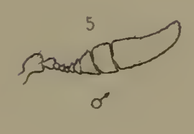

3

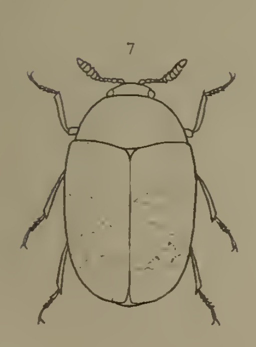

8


10


2


6 ♀


5 ♂


7

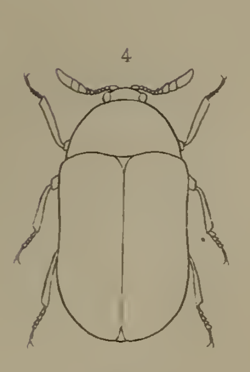

4



TABLEAU MÉTHODIQUE

DES

SCUTICOLLES DE FRANCE

1re BRANCHE.

DERMESTAIRES.

1er RAMEAU. **DERMESTATES.**

Genre *Dermestes*, LINNÉ.

vulpinus, FABRICIUS.
Frischii, KUGELANN.
murinus, LINNÉ.
undulatus, BRAHM.
sardoüs, KUSTER.
mustelinus, ERICHSON.
atomarius, ERICHSON.
laniarius, ILLIGER.
pardalis, BILBERG.
tessellatus, ERICHSON.
aurichalceus, KUSTER.
gulo, MULSANT et GODART.
bicolor, FABRICIUS.
lardarius, LINNÉ.
ater, OLIVIER.

Genre *Attagenus*, LATRIELLE.

(s.-g. *Attagenus*.)

piceus, OLIVIER.
fulvipes, MULSANT et REY.
stygialis, MULSANT et REY.
Schæfferi, HERBST.
pellio, LINNÉ.

(s.-g. *Lanorus*.)

vigintiguttatus, FABRICIUS.
trifasciatus, FABRICIUS.

2e RAMEAU. **MEGATOMATES.**

Genre *Megatoma*, HERBST.

undata, LINNÉ.

Genre *Mesalia*, MULSANT et REY.

Guillebelli, MULSANT et REY.

Genre *Hadrotoma*, ERICHSON.

marginata, PAYKULL.
variegata, KUSTER.
fasciata, FAIRMAIRE.
nigripes, FABRICIUS.
depressa, MULSANT et REY.

2e BRANCHE.

TROGODERMAIRES.

1er RAMEAU. **TROGODERMATES.**

Genre *Trogoderma*, LATREILLE.

(s.-g. *Asidora*.)

fuscicornis, MULSANT et REY.

(s.-g. *Trogoderma*.)

testaceicornis, PERRIS.
albo-notata, REICHE.
elongatula, FABRICIUS.

(s.-g. *Phrodonoma*.)

villosula, DUFTSCHMIDT.

Genre *Tiresias*, CURTIS.

serra, FABRICIUS.

Genre *Anthrenus*, GEOFFROY.

scrophulariae, LINNÉ.
funestus, MULSANT et REY.
delicatus, KIESENWETTER.
{ pimpinellæ, FABRICIUS.
{ *Isabellinæ*, KUSTER.
goliath, SAULCY.
verbasci, LINNÉ.
muscorum, LINNÉ.
fuscus, OLLIVIER.

Genre *Trinodes*, LATREILLE.

hirtus, FABRICIUS.

2e RAMEAU. **ORPHILATES.**

Genre *Orphilus*, ERICHSON.

niger, ROSSI.

ICONOGRAPHIE ET DESCRIPTION

DE

CHENILLES ET LÉPIDOPTÈRES

INÉDITS

PAR

P. MILLIÈRE

DIX-HUITIÈME LIVRAISON

(Présentées à la Société Linnéenne de Lyon, le 14 janvier 1867)

Nemoria Aureliaria, MILL.

(Pl. 81, fig. 1 à 5.)

J'ai publié dans la XIIe liv., pl. 55e, fig. 1 et 2, le ♂ de cette remarquable phalénite, mais alors je n'avais pas la certitude de pouvoir, peu de temps après, découvrir et faire connaître non-seulement la ♀, mais encore la chenille de ce charmant insecte, et observer ses mœurs depuis l'instant de sa naissance. Ainsi qu'il arrive très-souvent en histoire naturelle, le hasard m'a mieux servi dans mes recherches que l'obstination que j'ai pu apporter à les poursuivre. Je soupçonnais vaguement qu'*Aureliaria*, que je savais

appartenir à l'Italie, pouvait aussi se rencontrer dans les Alpes-Maritimes, qui touchent comme on sait à ce beau royaume, et dont la végétation est, à peu de chose près, la même. Quoi qu'il en soit, j'éprouve aujourd'hui l'extrême satisfaction de pouvoir, tout en racontant l'histoire complète de la *Nemoria Aureliaria,* constater sa présence en France, et augmenter ainsi notre faune lépidoptérique déjà si remarquablement riche.

CHENILLE.

L'œuf, après avoir été déposé et fixé, au moyen d'une matière visqueuse, à l'aisselle d'une petite branche de l'arbrisseau qui doit nourrir la chenille, éclôt dès le mois d'octobre, et la croissance de la petite larve est extrêmement lente ; en effet, à la fin de janvier elle n'est point encore à moitié de sa taille. Au moment de sa naissance, elle est d'un blanc jaunâtre, possède dès alors la forme qu'elle aura plus tard ; c'est-à-dire qu'elle a déjà le premier anneau bifide, et qu'elle est carénée sur les côtés. A sa seconde mue, la couleur d'un rouge minium qui caractérise la double pointe du premier anneau, les dix pattes extérieurement et le clapet anal, se montre d'une manière plus ou moins vive. Ce n'est qu'après la troisième mue, qui arrive à la fin de février, que la couleur générale, qui est le vert très-tendre, se prononce et passe au vert pistache ; la ligne stigmatale est indiquée alors en jaune serin. Parvenue à son entier développement pendant le courant ou à la fin de mars, cette larve est médiocrement allongée, avec la tête petite, un peu rectangulaire et légèrement convexe, à fond vert, avec le sommet lavé de carminé vineux, les ocelles et les mandibules de la même couleur. Elle est au tiers cachée sous le premier segment, qui la dépasse de beaucoup en hauteur. Cette chenille est très-carénée latéralement, avec le clapet anal prononcé en pointe aiguë teintée de rouge minium, d'un vert pistache foncé, et, paraissant, vue à la loupe, aspergée sur tout

le corps de nombreux atomes blancs. Des lignes longitudinales, il n'en existe qu'une seule : la stigmatale, qui se prolonge du premier anneau au onzième inclusivement. Cette ligne est large, continue et d'un jaune serin très-franc. Le premier anneau est élevé, bifide et coloré en rouge de Saturne (minium). Les dix pattes sont robustes, longues et vertes ; elles sont teintées de carminé vineux extérieurement. Les stigmates sont ovoïdes, d'un jaune rougeâtre et paraissent saillants. Cette chenille (1) qui est très-délicate, fort difficile à élever, se tient le plus souvent un peu courbée au repos, conserve pendant tout le jour une constante immobilité, et, si on la fait tomber de la branche qui la soutient, elle demeure longtemps sans mouvements. Elle vit à découvert depuis l'instant de sa naissance et se place à toutes les époques de sa vie dans la partie la plus fourrée du *Phillyrea angustifolia*, L., qui paraît la nourrir bien plus fréquemment que le *Ph. media*, L. (2). Elle n'attaque que rarement les feuilles et ronge le plus souvent les nombreuses petites fleurs de l'arbuste ; mais avant que celles-là ne soient développées, elle dévore les bourgeons, auxquels le dégât qu'elle cause n'est pas appréciable en raison du peu de nourriture que cette larve prend à la fois.

Il n'est pas sans intérêt pour la science de faire connaître un fait unique peut-être parmi les Lépidoptères ; c'est que la chenille de cette espèce devient la victime d'une larve de Diptère dans des proportions qui doivent paraître énormes. En effet, près des 9/10 des larves d'*Aureliaria*, que j'élevais avec un grand soin, après les avoir recueillies à divers âges, m'ont donné ce même Diptère à la place de la précieuse phalénite que j'espérais voir éclore. C'est du

(1) Par sa forme relativement plus courte que celle de ses congénères, elle semblerait s'éloigner de la chenille, sa voisine, la *Pulmentaria*, Gn., qui est beaucoup plus allongée et que j'espère bientôt faire connaître ; mais elle se rapproche de la chenille la *Viridata*, L., que j'ai également étudiée.

(2) Je l'ai rencontrée deux fois seulement sur ce dernier arbrisseau. Je ne pense pas que cette arpenteuse vive ailleurs que sur les *Phillyrea*.

moins ce que j'ai remarqué cette année (1). Ce parasite, suivant mon collègue de la Société entomologique, M. Bigot, de Paris, auquel je l'ai soumis, ce parasite, dis-je, serait l'*Exoritta Œmula*, Nuig.

Un second parasite attaque encore cette chenille, mais bien moins fréquemment, c'est la larve d'un petit Hyménoptère ichneumonien (2), alors qu'elle n'est qu'à sa troisième mue.

Quand arrive, du 20 au 30 mars, l'époque de la transformation, la chenille forme, au milieu de l'arbuste et au centre de plusieurs feuilles réunies, une coque à très-claire-voie dans laquelle, après s'être placée perpendiculairement la tête en haut, ou horizontalement, la transformation a lieu.

La chrysalide est médiocrement longue, conico-cylindrique, sans aspérités, à anneaux mobiles, d'un vert d'eau mat qui blanchit quelques jours avant l'éclosion. La place des yeux est indiquée en brun et celle des nervures des ailes en vert plus foncé, ainsi que l'enveloppe des antennes et celle de la trompe. L'éclosion du lépidoptère arrive vingt-quatre ou vingt-six jours après la transformation, quelquefois au milieu de la nuit, mais le plus ordinairement entre sept et huit heures du soir.

INSECTE PARFAIT ♀ (3).

Envergure : $0^m,028$ à $0^m,029$.

La ♀ de la *Nemoria Aureliaria* n'était, je le répète, pas encore connue. Elle est sensiblement plus grande que le ♂ ; mais sauf cette différence d'envergure, la forme des ailes est à peu de chose près la

---

(1) J'ai de la peine à croire, je dois l'avouer, que chaque année cette larve soit ainsi décimée par cet ennemi de sa race.

(2) Notre collègue, M. le docteur Sichel, de Paris, me mande que c'est le *Microgaster reconditus*, Nees.

(3) Le ♂ a été décrit à la page 37 du 2e volume de mon *Iconographie*.

même, et sa couleur, le vert bleuâtre velouté (1), tout aussi vive que chez l'autre sexe. L'apex prolongé des supérieures existe presque aussi prononcé, ainsi que l'angle anal des inférieures. Cependant la ligne blanche transverse, très-étroite, est encore plus imparfaitement écrite que chez le ♂ ; cette ligne est presque imperceptible aux inférieures. La côte est légérement teintée de fauve. Le dessous des ailes diffère du dessous du ♂ ; il est vert ainsi qu'en dessus, avec des reflets clairs. On ne voit pas de lignes, si ce n'est un imperceptible filet oblique d'un vert obscur. Les antennes sont ciliées, et à hampe légèrement foncée. Les palpes ne dépassent pas le front. La tête est verte, et le vertex est d'un blanc pur. L'abdomen est gros, conique, renflé au centre, vert en dessus, blanc satiné en dessous; la poitrine est d'un blanc pur et les pattes sont légèrement fauves. Les tibias ne portent aussi qu'une seule paire d'éperons fauves.

La *N. Aureliaria* a un vol timide et incertain. Bien qu'on la rencontre sur les coteaux les plus chaudement exposés des environs de Cannes, ce n'est guère qu'au centre des bois, dans le calme parfait des tièdes soirées, qu'on a l'espoir de voir voler cette phalénite, que ses habitudes mystérieuses ont bien pu jusqu'à ce jour soustraire aux recherches des entomologistes, car elle n'est pas absolument rare aux environs de Cannes, et sans doute sur tout le littoral de la Méditerranée, dans la région des *Phillyrea*, qui est celle des oliviers. L'espèce cependant se cantonne; elle n'existe pas toujours où croissent ces élégants arbrisseaux. Il convient de la chercher aux environs de la ville, dans le voisinage du château du Rocher, sur les hauteurs

(1) Je crois devoir citer un fait qui peut paraître anormal chez les espèces du genre *Nemoria* et chez celles des genres voisins. L'insecte parfait, au moment de l'éclosion, se montre, et cela tant qu'il n'est pas mort, d'un vert plus foncé et qui ressemble peu au vert bleuâtre qui, paraît-il, ne se prononce et ne devient plus clair que par suite de la dessication de l'insecte. Cette belle couleur, privée de l'action de la lumière, demeure inaltérable; fait dont on a la preuve à la vue de la première de mes *Aureliaria*, collectée depuis bientôt vingt ans.

de la villa Henriette et sur les collines très-boisées qui dominent la Bocca. C'est bien vainement que j'ai cherché, à diverses reprises, sur les *Phillyrea* qui abondent à l'île Sainte-Marguerite, soit la chenille, soit l'insecte parfait. Je crois le lieu relativement trop bas, bien qu'en toute saison, d'une température plus élevée que sur les rivages voisins.

Selon toute vraisemblance, la *N. Aureliaria* n'a qu'une génération.

Obs. Longtemps après que la dernière *Aureliaria* était éclose, près de trois mois, une chenille retardataire de cette espèce, parvenue à toute sa taille, vigoureuse et bien portante, élevée en plein air sur un *Phillyrea* du parc de Lyon, n'était point encore transformée. Rien n'annonçait que ce sujet, qu'une cause accidentelle a fait périr, fût attaqué par un parasite, cependant il ne paraissait pas disposé à changer d'état. A quelle cause attribuer ce retard anormal qui aurait pu se prolonger longtemps encore? Prouverait-il pour *Aureliaria* une éclosion automnale ?

Zelleria Phillyrella, Mill.

(Species nova.)

(Pl. 81, fig. 6 à 8.)

Il suffit souvent qu'un arbre, un arbrisseau, ou une plante herbacée qui croissent spontanément dans les lieux qui leur sont propres, nourrissent peu de larves, ou même paraissent n'en nourrir aucune, pour que certains entomologistes s'obstinent à explorer ces végétaux. Les *Phillyrea*, par exemple, arbrisseaux aux feuilles persistantes de l'Europe méridionale, sont généralement considérés comme n'étant jamais attaqués par des larves de lépidoptères. Le *Phillyrea angustifolia*, L., nourrit cependant plusieurs espèces de

chenilles, mais elles sont, je dois l'avouer, restreintes en individus. Il faut chercher avec une certaine persévérance pour réussir à rencontrer, en outre de la chenille de la *N. Aureliaria*, celle d'une tinéide inédite, la *Phillyrella*, que je réunis au petit genre *Zelleria*, créé par M. Stainton.

CHENILLE.

Elle éclôt à l'époque où commence à bourgeonner le *Ph. angustifolia* qui la nourrit (1), c'est-à-dire vers le 15 ou le 30 janvier. Elle grossit assez vite et atteint son entier développement dès la fin de février. A ce moment, elle est allongée, presque cylindrique, un peu aplatie en dessous, d'un vert clair, avec la région dorsale d'un vert foncé et les lignes sous-dorsales d'une teinte légèrement vineuse. La plaque du premier anneau est partagée par un sinus étroit et clair. La tête est cordiforme, d'un jaune testacé, avec les ocelles à peine indiqués. Les pattes écailleuses sont vertes; les huit ventrales et les deux anales sont concolores. Les stigmates sont à peine indiqués; les trapézoïdaux ne sont visibles que lorsque la chenille a pris, sur la région dorsale, une teinte vineuse plus ou moins prononcée : ce qui arrive ordinairement lorsque la chenille est sur le point de se métamorphoser ; ces trapézoïdaux se détachent alors en clair sur le fond.

Cette petite larve est d'une extrême vivacité et rappelle les habitudes de certaines Tortricides : elle vit isolément, lie plusieurs feuilles de la plante, se tient au centre pendant le jour ; mais elle en sort la nuit pour accomplir son œuvre de destruction en dévorant les bourgeons du *Phillyrea angustifolia* à l'exclusion des feuilles. Parvenue à toute sa grosseur, cette chenille descend de l'arbrisseau et forme

(1) Ce n'est que bien rarement que j'ai trouvé cette petite larve sur les *Phillyrea media*, L., et *latifolia*, Lam.

à sa base, entre deux feuilles desséchées, une double coque fusiforme, en soie opaque d'un blanc mat, mince et forte cependant, et s'y transforme bientôt. Très-souvent aussi, la chenille place sa coque sur une feuille du *Phillyrea*, dans le sens de la longueur de cette feuille. La chrysalide est médiocrement longue, d'un jaunâtre argileux, avec la place des yeux bien indiquée en brun. Le petit lépidoptère éclôt cinq à six semaines après la formation de sa chrysalide, plutôt dans la soirée qu'à tout autre instant.

Ephyra Pupillaria, Hb.

Var. *Gyraria*, Dup. V, p. 31, pl. 127, fig. 3. — Bdv. 1827. = Gn. 662. — Stgr. Cat. 148. = *Sparsaria*, Hb. 327.

(Pl. 81, fig. 9 à 12.)

CHENILLE.

Elle est cylindrique, très-faiblement carénée, à tête aussi large que le cou, aplatie en avant, faiblement bifide au sommet, entièrement d'un vert pomme un peu clair en dessus, excepté le sommet de la tête, les dix pattes et le clapet anal, qui sont d'un carminé plus ou moins obscur; le reste de la tête est toujours teinté de jaunâtre. Des trois lignes ordinaires, on ne distingue que la sous-dorsale, qui est étroite, interrompue et d'un vert jaunâtre; les incisions sont aussi de cette couleur claire. On voit en outre quelques poils courts, fins et bruns; les stigmates sont ovales et rougeâtres. Le dessous n'a pas de lignes. Vue à la loupe, cette chenille paraît comme aspergée de nombreux points blanchâtres. Elle varie en jaune citron, en jaune cannelle, en vert obscur, en brun et en rougeâtre plus ou moins clair. Ces variétés, relativement rares, indiquent le plus souvent des chenilles malades et qui sont devenues la proie d'un parasite. L'habitude

de cette arpenteuse au repos est de tenir la partie antérieure de son corps, courbée en demi-S, et de demeurer immobile pendant tout le jour, fixée seulement par les pattes anales.

La chenille de la *Gyraria*, Dup., vit dans tout le midi de la France sur plusieurs espèces d'arbres et arbrisseaux; ceux qui la fournissent le plus ordinairement sont les *Cistus monspeliensis* et *salviæfolius*, le *Myrtus communis*, le *Phillyrea angustifolia*, l'*Arbutus unedo* et divers *Quercus*. Elle demeure toujours à découvert, ne mange que la nuit, et n'attaque jamais que les feuilles, contrairement à certaines chenilles arboricoles qui ne se nourrissent que de la fleur. On la trouve toute l'année, aussi bien pendant la belle saison que pendant l'hiver; cependant, en décembre et janvier, sa croissance est beaucoup plus lente qu'à toute autre époque.

Le mode de transformation de cette chenille, qui est celui de tous les *Ephyra*, est des plus singuliers; tout le monde le sait.

La forme de la chrysalide est tronquée carrément par en haut, entièrement d'un vert foncé un peu bleuâtre, avec des lignes claires et déliées sur la carène et le bord de l'enveloppe des ailes. Vue à la loupe, on la dirait aspergée de blanc et de noir sur un fond vert clair. Les deux pointes supérieures et la pointe anale sont légèrement carminées ou vineuses. La chrysalide d'une chenille qui a presenté une couleur anormale se ressent de cette couleur. L'état de la nymphe dure, au printemps, de quatre à six semaines; en hiver, cet état se prolonge beaucoup plus.

INSECTE PARFAIT.

Cette *Gyraria* de Duponchel ne doit être en réalité qu'une des nombreuses variétés de la *Pupillaria*, Hb. fig. 69; et je crois même que les *Gyrata*, Hb. fig. 434 et 543, ne sont que des variétés de la *Pupillaria*, qui, ainsi que j'ai pu m'en convaincre, en élevant de nombreuses chenilles de cette *Ephyra*, varie énormement, depuis le

type de cette variété constante qui est, non la fig. 3 de la pl. 172 de Duponchel, mais plutôt la mienne, pl. 81, fig. 11 (1), jusqu'aux sujets qui sont d'un rouge ochreux foncé (Hb. fig. 543, et Iconog. Mill. pl. 81, fig. 12) en passant par toutes les nuances intermédiaires.

J'ai rencontré très-abondamment les variétés de la *Pupillaria* aux environs de Hyères, de Cannes et d'Amélie-les-Bains. Je ne l'ai jamais vue à Celles, dans l'Ardèche, si riche cependant en lépidoptères du Midi.

Le type (2) et toutes les variétés de cette *Ephyra* volent, en Provence, dans les mêmes lieux.

M. Guenée a pris abondamment la variété B. à Biarritz, en juin, et M. Ledérer a rapporté quatre individus de Beyrouth, qui ne diffèrent en rien des nôtres (Gn.).

Je crois que la *Nolaria,* Hb. *(Sparsaria,* Hb. 327) est une variété de la *Gyraria*, car j'ai obtenu des sujets presque identiques dont les chenilles avaient vécu sur le *Cistus monspeliensis.*

Obs. En terminant, je me demande si cette *Eph. Pupillaria* et ses nombreuses variétés ne seraient pas, en réalité, des variétés et sous-variétés locales de la plus anciennement connue des *Ephyra*, la *Punctaria* d'Albin, fig. 82, dont la chenille commune partout dans les bois de chêne, excepté en Provence, ressemble tellement à la chenille de la *Pupillaria* , qu'on ne pourrait peut-être pas distinguer ces deux larves en comparant celles-ci en nature.

---

(1) Cette figure représente bien certainement les individus les plus nombreux de la *Gyraria* Dup. qui, je le répète, n'est qu'une sous-variété de la *Pupillaria* des auteurs.

(2) La *Pupillaria* type est assez rare dans le Midi ; mais c'est la seule qui existe dans le Lyonnais.

Psecadia Funerella, Fab.

Hub. fig. 85. — Tr. — Dup. pl. 285, fig. 5. = *Funerea*, Haw. — Stgr. Cat. 1374. (Var. *Canuisella* Mill.) (1).

(Pl. 81, fig. 13.)

Voici une variété qui est des plus constantes, aussi lui ai-je imposé un nom, celui d'une ville aux environs de laquelle je l'ai prise en certain nombre, à la fin de mars 1866.

Cette *Psecadia*, qui au vol ressemblait assez à un Diptère ou à un Hyménoptère, ne quittait pas un emplacement restreint couvert d'*Arundo donax* et de nombreux pieds de l'*Aristolochia rotunda*, L., la même plante, on le sait, qui nourrit la chenille de la jolie *Thais Hypsipile*. Cependant je n'ai pu remarquer un seul pied du *Symphytum officinale*, L. ou autres Borraginées qui, on le sait encore, nourrissent la larve de la *Pse. Funerella* type. Jusqu'à ce que la chenille de la variété dont j'ai recueilli plus de cinquante exemplaires ait été trouvée et reconnue pour appartenir à la *Funerella* propre, jusqu'alors, dis-je, il ne me sera pas absolument prouvé que cette variété n'est point une espèce distincte. En attendant, toutefois, je ne la considère que comme variété constante.

La *Psecadia* Var. *Canuisella* a, il est vrai, la taille et la coupe d'ailes de la *Funerella* type, bien que me paraissant d'une envergure un peu moins grande : mais ce qui frappe tout d'abord chez cette race

---

(1) De *Cannis*, indiqué dans diverses chartres du Moyen-Age ; non primitif de Cannes, d'après l'abbé Alliez qui, dans son beau livre *Cannes et les rivages environnants*, p. 213, n'admet pas que le nom moderne de la ville soit dérivé de *Cannis*.

provençale, ce sont les ailes inférieures, qui sont toujours ou presque toujours entièrement d'un noir mat profond, tandis que chez l'espèce ordinaire, le sommet de l'aile seul est enfumé et le reste est d'un blanc pur et satiné.

D'autre part, la tache blanche de la côte, à l'aile supérieure, disparaît le plus souvent, en sorte que cette aile, dont le côté interne est seul marqué de blanc, a un tout autre aspect que chez les *Funerella* ordinaires. Quelques exemplaires cependant se montrent avec les ailes supérieures semblables à celles du type, tout en conservant les inférieures invariablement noires. Le reste du corps n'a rien d'anormal.

J'ignore si cette intéressante variété a plusieurs générations.

Micra Himmighoffeni, Mill.

(*Species nova.*)

(Pl. 82, fig. 1 et 2.)

Ce joli lépidoptère inédit, un des plus élégants qui se puissent voir parmi les espèces européennes, nous a semblé, à M. Guenée et à moi, constituer un petit genre très-voisin des *Micra*. Je pourrais et devrais peut-être former pour cette noctuélite un genre séparé ; mais comme la chose ne me paraît pas rigoureusement indispensable, je laisserai provisoirement ce lépidoptère parmi les *Micra* propres.

Cette espèce, ainsi que la plupart de ses congénères et plusieurs Anthophilides, a la forme d'une Pyrale; elle ne ressemble par sa livrée à aucune autre et ne saurait prêter à la confusion ; cependant sa coupe d'ailes rappelle assez celle des *Micra Viridula*, Gn. *Elychrysi*, Ramb. *Dalmatina*, Herr.-Sch. et *Parva*, Hb. Voici sa description.

Envergure : $0^m,018$ à $0^m,019$.

Les ailes supérieures sont bien développées, aiguës à l'apex, à

lignes peu distinctes, sauf la double bande précédant la frange, qui est très-large et vivement indiquée. Le fond de ces premières ailes est d'un jaune luisant clair qui se prononce d'autant plus qu'il se rapproche davantage de la bande subterminale; celle-ci se présente ainsi: elle est large, épaisse au centre, aiguë aux extrémités, part de l'apex, cotoie la frange et aboutit au bord interne: cette teinte foncée est due à une agglomération de petits points noirs placés sur la limite extérieure. Cette bande est en outre lavée au bord d'une teinte ochreuse très-chaude. Sur le fond de l'aile se détache une large bande centrale oblique d'un blanc satiné, partant de la seconde nervure pour aboutir au bord interne. La côte est d'un blanc satiné pur et luisant. La frange très-large est d'un gris foncé. Les ailes inférieures sont entières, assez larges, médiocrement longues, et sans lignes ni points: elles seraient d'un blanc pur si elles n'étaient légèrement teintées de gris au bord subterminal et de jaune clair à la frange; celle-ci est également très-large. En dessous les premières ailes sont d'un gris clair, luisantes, n'ayant nulle trace des lignes du dessus, mais cependant avec les nervures distinctes. Les inférieures sont d'un blanc moins pur qu'en dessus. Les antennes sont courtes, finement pubescentes et d'un jaune rougeâtre. Les palpes sont assez longs, horizontaux, plumeux et d'un blanc pur. Les yeux sont gros, saillants, d'un gris foncé, avec le centre rougeâtre. Le front est blanc, le thorax convexe, globuleux et bien fourni de plumules blanches. Les pattes sont d'une longueur normale, blanches et luisantes. L'abdomen est mince, allongé, d'un blanc pur et luisant.

La ♀ est un peu plus grande que le ♂; elle lui ressemblerait tout à fait si elle n'avait les antennes un peu plus courtes, et filiformes, l'abdomen renflé au centre et aigu à l'extrémité.

C'est aux soins d'un chasseur infatigable, M. Himmighoffen, de Barcelone, à qui la science est redevable de la connaissance de plusieurs lépidoptères inédits, et de celle d'un grand nombre d'espèces rares qu'il a répandues dans les collections françaises et étran-

gères, que nous devons de posséder cette *Micra* nouvelle. Je la lui dédie en souvenir de son dévoûment à l'Entomologie.

La *Micra Himmighoffeni* a pour patrie les environs de Barcelone (Espagne). C'est, m'écrit M. Himmighoffen, sur le versant méridional du *Montjuich*, rocher calcaire situé aux portes de la ville, qu'ont été pris en juillet, au milieu d'une végétation herbacée, plusieurs exemplaires de cette jolie *Micra*. L'année suivante, M. Himmighoffen retrouva en mai, deux individus de cette noctuide en un autre lieu, sur une petite montagne élevée de 150 mètres, d'où il les fit partir d'un buisson de *Quercus coccifera*. Cependant il suppose que la chenille de cette *Micra*, qui a deux générations, doit vivre sur quelques plantes basses, telles que *Plantago, Helichrysum* ou *Scabiosa*, qui sont assez abondants dans les lieux très-secs d'ailleurs où a été trouvé l'insecte parfait, lequel, ainsi que ses congénères, a le vol très-vif et court, et qui, après s'être posé contre une tige, se retourne rapidement et demeure immobile, la tête en bas.

Je placerai la *Micra Himmighoffeni* après la *Parva* du Species général, et, en attendant que sa véritable place lui soit assignée, elle portera dans cet ouvrage le n° 1037 *bis*, et, dans le Catalogue Stgr., le n° 830 *bis*.

Mon cabinet; deux exemplaires ♂ et ♀.

Hypotia Corticalis, W.-V.

B. 22. — Hb. 137. — 155. — Tr. p. 152. — Dup. p. 147, pl. 233, fig. 8. — Zell. p. 593. — Herr. — Sch. p. 120. — Gn. p. 132. — Stgr. Cat. 4.

(Pl. 82, fig. 3 et 4.)

Voici une Pyralide d'autant plus intéressante à connaître sous ses premiers états qu'on ne savait à peu près rien de ses mœurs, si ce

n'est que l'insecte parfait vole dans les lieux très-secs du midi de l'Europe. Je viens de découvrir la chenille près de Cannes (Alpes-Maritimes) ; l'espèce appartient désormais à la faune française.

CHENILLE.

Après être demeurée fort longtemps à grossir, elle n'est parvenue à son entier développement que pendant le courant de mai. Elle reste plusieurs semaines dans cet état avant d'en changer. Elle ressemble assez alors à la chenille de la *Pempelia Albiricella*, Fis. *(Euphorbiella*, Z.) que j'ai figurée et décrite (Ier vol. p. 159). Ainsi que cette larve, celle de la *Corticalis* est assez longue, cylindrique, à peine carénée, généralement d'une teinte obscure, n'ayant pour toute ligne qu'une très-large vasculaire continue du premier au onzième segment. La tête est cordiforme et foncée, ainsi que les pattes écailleuses ; les membranes sont de la couleur du ventre, qui est d'un terreux obscur et uniforme. Les stigmates sont blanchâtres et cerclés de brun. Les trapézoïdaux et autres points pilifères donnent naissance à des poils médiocrement longs assez apparents.

Cette chenille vit à l'île Sainte-Marguerite, sur l'*Euphorbia spinosa*, L., plante sous-ligneuse fort abondante sur les rochers calcaires de la partie méridionale de l'île. Elle lie les feuilles et les petites branches de la plante, au centre desquelles cette larve demeure immobile tout le jour, et d'où elle sort pendant la nuit pour manger. Sa croissance est fort lente et son genre de vie rappelle un peu les habitudes de la chenille d'*Albiricella* ; cependant j'ignore si, dans leur jeunesse, alors qu'elles n'ont pas subi leur troisième mue, les larves de la *Corticalis* vivent en famille sous une toile commune, ainsi qu'il arrive pour celles de la *Pempelia Albiricella*. La transformation a lieu en terre. L'éclosion de l'*Hypotia Corticalis* arrive en été pour la première génération, en admettant qu'elle en ait deux.

Les chenilles dont j'ai fait l'éducation sont écloses dans l'appartement, du 15 au 20 juillet. Si, comme c'est bien supposable, l'espèce a deux éclosions, la seconde génération doit subir toutes ses phases dans l'espace de quelques semaines.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : $0^m,017$ à $0^m,018$.

Les ailes sont passablement allongées; les supérieures étroites, presque rectangulaires, faiblement aiguës à l'apex, à lignes larges, brunâtres, liserées de blanc pur extérieurement, très-distinctes, mais non parallèles, et reposant sur un fond de couleur testacée. La ligne coudée, qui est très-tortueuse, commence non loin de l'apex, forme un large sinus arrondi, et vient aboutir au bord interne, au tiers de son étendue. Six traits noirs terminaux précèdent la frange. Le point cellulaire existe, mais il est fort petit. Les ailes inférieures sont bien développées, grises et n'ont pour tout dessin qu'une trace de ligne subterminale. Le dessous est uniformément gris. La coudée seule se soupçonne aux quatre ailes; cependant le point de départ de cette ligne est à la côte largement indiqué en clair. Les antennes sont courtes et garnies de cils égaux. Chez la ♀, les antennes sont filiformes et l'abdomen est crêté latéralement.

Cette rare Pyralide n'avait, jusqu'à ce jour, été rencontrée qu'en Corse, en Sicile, en Hongrie, en Espagne et à l'île de Crète.

Il est bien supposable que l'île Sainte-Marguerite n'est pas le seul point des environs de Cannes, où peut se rencontrer l'*Hypotia Corticalis*.

Acidalia Mediaria, Hb.

Fig 502. — Evers. p. 374. — Bdv. 1914. — Herr.-Sch. p. 21. — Gn. 856. — Stgr. Cat, 43.

(Pl. 82, fig. 5 à 7)

CHENILLE.

Par la forme générale, elle se rattache au groupe des larves des *Acidalia Incanata*, *Straminata* (1) et *Dorycniata*, Bell.; cependant celle de la *Mediaria* est relativement plus courte, avec une livrée plus obscure. C'est encore une de ces petites chenilles qui sont des plus sobres, et dont la croissance est fort longue. En effet, éclose en juillet, elle passe à l'état de larve la fin de l'été, l'automne, l'hiver et la plus grande partie du printemps. On ne savait absolument rien de ses mœurs. Parvenue à toute sa grosseur vers les premiers jours de juin, cette chenille est alors médiocrement longue, atténuée antérieurement, à peine carénée sur les côtés, très-plissée, d'un gris obscur. Une large vasculaire brune et continue règne à partir du premier segment. La ligne stigmatale, placée sur la carène, est continue et à peine plus claire que le fond. Les stigmates petits et noirs ne sont pas visibles à l'œil nu. La tête est petite, carrée, aplatie en avant, et marquée de brun perpendiculairement. Sur les 2e et 3e anneaux, on voit, de chaque côté, un point brun bien marqué. Les pattes antérieures ont le dernier article noir, les quatre autres sont très-rapprochés et concolores.

Cette chenille vit, aux environs de Cannes (2), sur l'*Euphorbia*

---

(1) Dont je viens de découvrir la chenille, que je ferai bientôt connaître.

(2) Je l'ai trouvée à l'île Sainte-Marguerite, où elle ne paraît pas abondante.

spinosa, dont elle ronge les feuilles préférablement aux fleurs. Elle mange très-peu à la fois et pourrait se passer de nourriture pendant plusieurs semaines sans paraître souffrir de ce jeûne prolongé. C'est au pied de la plante que cette petite larve, qui est assez difficile à élever, tisse parmi les débris de végétaux une petite coque à claire-voie où la chrysalide promptement fermée, est retenue horizontalement par la pointe abdominale. Cette chrysalide, brune antérieurement, avec les anneaux abdominaux rougeâtres, n'a rien pour la forme qui la distingue de celle de ses congénères.

L'éclosion de la petite phalénite a lieu au commencement de juillet. C'est peu de temps après que sont pondus les œufs, qui éclosent au bout de huit ou dix jours. Par là, il est facile de juger du long espace de temps que l'insecte passe sous son état de larve.

INSECTE PARFAIT.

Il varie beaucoup pour la taille, mais constamment le mâle m'a paru plus petit que la femelle.

Par la coupe d'ailes qui lui est propre, et par ses lignes diagonales et droites, il est toujours facile de distinguer la *Mediaria* de ses congénères. Il n'existe pas de synonymie pour cette délicate espèce demeurée rare et que beaucoup de collections ne possèdent pas encore. Je ne pense pas qu'elle ait été trouvée, en France, au-delà du littoral de la Méditerranée. Elle a été signalée en Espagne, en Italie et dans la Russie méridionale.

Obs. Je ne serais pas éloigné de penser que la chenille de l'*Acidalia Mediaria* vit exclusivement sur l'*Euphorbia spinosa*, plante sous-ligneuse du littoral de l'Europe méridionale, et qui d'ailleurs n'est signalée qu'en Provence par les auteurs de la *Flore française*.

Eucrostis Indigenaria, Vill.

P. 383, pl. VI, fig. 19. — Bork. 238. — Tr. I, p. 269. — Dup. 466, pl. 168, fig. 5. — Frey. I, p. 78, fig. 4. — Bdv. 1430. — Herr. — Sch. p. 9. — Gn. IX. — Stgr. Cat. 15. = *Fimbriolaria*, Hb. 468.

(Pl. 82, fig. 8 à 11.)

Cette petite et charmante phalénite est demeurée jusqu'à ce jour tout à fait ignorée sous ses premiers états. Les deux autres espèces qui complètent le genre, sont dans le même cas. Ces trois insectes, dont deux exotiques, ont été fort bien observés sous leur état parfait; ils se recommandent par des caractères tels qu'il n'est pas possible de les séparer et de les faire entrer dans d'autres genres (1). Voici quelques-uns de ces caractères : « Les antennes du ♂ courtes, garnies de lames robustes, spatulées, avec le sommet crénelé; celle de la ♀ garnies de lames courtes et dentiformes....... trompe nulle. » (Gn. IX, p. 366). Je suis surpris cependant que l'auteur du *Species* n'ait pas indiqué le lieu où de Villers, notre compatriote, qui a découvert et nommé l'*Indigenaria*, a rencontré celle-ci. Cette *Eucrostis* a été trouvée pour la première fois près de Lyon, dans l'ancien lit du Rhône, vulgairement appelé le *Content* (de Villers). Depuis, cette phalénite, qui est fort rare dans notre département, a été reprise par plusieurs lépidoptéristes de notre ville. Je l'ai rencontrée moi-même une fois sur les hauteurs de Crépieux, le 2 septembre 1855, en chassant à la lanterne; mais c'est en vain qu'en ce lieu j'ai, à diverses reprises, cherché la chenille. Le hasard vient enfin de me

(1) La connaissance de la chenille de l'*Indigenaria* vient justifier la création du genre : pour cette phalénite, toutefois.

procurer cette larve à l'île Sainte-Marguerite (Alpes-Maritimes), sur l'*Euphorbia spinosa*, L. Depuis cette époque, des œufs de l'*Indigenaria* m'ayant été envoyés d'Espagne pendant le mois d'octobre, j'ai pu observer la chenille dès sa sortie de l'œuf, lequel éclôt huit à dix jours après qu'il a été pondu. Cet œuf est déprimé, d'un jaune serin, et, la veille de l'éclosion, acquiert à l'une des extrémités, une couleur plombée métallique qui paraît éclatante vue à la loupe.

CHENILLE.

De l'époque de son éclosion à sa seconde mue, elle est d'un jaune citron uniforme, avec la tête entièrement d'un noir mat; mais dès le cinquième jour, la double caroncule dorsale de chaque anneau, commence à paraître. Ce n'est qu'à la troisième mue que la tête, perdant sa couleur noire, devient concolore. La chenille de la seconde génération, celle qui passe l'hiver, croît avec une extrême lenteur : éclose vers la mi-octobre, elle n'est parvenue à tout son développement que dans la seconde quinzaine d'avril. Elle est, à cette époque, médiocrement longue, un peu atténuée en avant, avec les anneaux très-distincts s'emboîtant en partie les uns dans les autres. Les deux premiers segments sont très-carénés; les suivants présentent deux proéminences placées à la suite l'une de l'autre, dont la première un peu plus élevée que la seconde. Tout le corps, sauf la tête et les pattes antérieures, est d'un vert clair tendre, jaunâtre en dessous, avec les incisions d'un jaune clair. Les trois premiers anneaux et les deux derniers sont très-légèrement lavés de rougeâtre. Aucune trace de lignes en dessus et en dessous. La tête est relativement petite, nullement bifide, un peu aplatie en avant, sans aucune proéminence, d'un jaunâtre vineux, avec les mandibules et ocelles bruns. Les stigmates sont petits, ronds et bruns; les pattes écailleuses sont de la couleur de la tête, et les ventrales sont vertes.

J'ai trouvé cette chenille, comme je l'ai dit, à l'île Sainte-Marguerite, sur l'*Eup. spinosa*, dont elle ronge d'abord les feuilles les plus

tendres; mais elle doit vivre sur d'autres espèces d'*Euphorbia*, puisque dans le Lyonnais, où n'existe pas la *spinosa*, cette *Eucrostis* se montre de loin en loin.

La chenille vit à découvert, et c'est au centre de plusieurs fils de soie fixés aux ramuscules de la plante, qu'elle se tient pendant le jour. Son habitude au repos est de ne jamais avoir les pattes écailleuses appuyées, et celle d'être à moitié recourbée en demi-S. Si elle est inquiétée, elle cherche à dissimuler sa tête en retournant en dessous la partie antérieure du corps. C'est encore parmi les rameaux qu'elle demeure, la tête en haut, pour opérer sa transformation, qui arrive à la fin d'avril pour la première génération et en octobre pour la seconde.

La chrysalide, retenue par quelques fils de soie sur la plante, est un peu obtuse, lisse, d'un vert tendre rappelant assez bien la couleur de la chenille. Peu de jours après, cette teinte délicate se prononce sur l'enveloppe des ailes et celle de la tête. Enfin, la pointe abdominale se colore légèrement en vineux. L'état de chrysalide ne dure pas plus de vingt à vingt-cinq jours, mais cinq à six avant l'éclosion du lépidoptère, la nymphe change de couleur : de verte elle devient d'un jaune blanchâtre et la poitrine prend une couleur vineuse, teinte due à la coloration de la frange des quatre ailes, qui sont alors rabattues sur la poitrine.

L'éclosion du printemps a lieu dans la matinée; c'est le contraire pour la génération de l'automne. Dans ce dernier cas, en effet, c'est entre sept et huit heures du soir que se développe la phalénite.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : le ♂ $0^m,015$.
la ♀ $0^m,018$.

Les ailes sont unies, veloutées, bien fonrnies d'écailles, d'un beau vert pistache, n'ayant qu'un seul petit point cellulaire d'un rouge obscur aux quatre ailes. La frange est large, d'un rouge pourpré

obscur et précédée d'un feston éclairé antérieurement d'un jaune vif. La nervure costale est brun-rougeâtre. Le thorax et le dessus de l'abdomen sont du même vert que les ailes. Le front est rougeâtre et le vertex est jaune.

La ♀ ressemble au ♂, mais elle est toujours plus grande.

L'espèce, que je sache, ne varie pas pour la couleur; mais il n'en est pas de même de la taille : j'ai vu des sujets mâles obtenus *ex larva* qui sont d'une extrême petitesse.

L'*Indigenaria* s'éloigne rarement du lieu da sa naissance. Aux îles Lérins, c'est au midi, sur les rochers calcaires, tapissés d'abondantes touffes d'*Emph. spinosa*, qu'il faut la chercher. Le vol du ♂ est assez rapide, mais celui de la ♀ est lourd, incertain et court.

Cette intéressante phalénite appartient non-seulement à la faune du Lyonnais, pays que peut-être elle ne dépasse pas, mais encore à toute la Provence. Elle a été signalée en Espagne, en Dalmatie, en Italie.

Obs. Sur le chemin qui conduit de Nice à Villafranca, notre collègue, M. Fallou, en mai 1865, a fait partir d'un buisson bas deux *Indigenaria*. Quelques pieds d'Euphorbes devaient être mêlés à ces buissons, ou croître dans leur voisinage.

Agdistis Heydenii, Zell.

VI, p. 322. — Herr.-Sch., 45. — Stgr. Cat. 2584.

(Pl. 82, fig. 12 à 14.)

CHENILLE.

Cette larve fort bizarre par sa forme rappelle assez celle de sa congénère la *Tamaricis*, Z. (1).

---

(1) Qui n'est pas encore figurée et que j'espère bientôt faire connaître.

Jeune, la chenille de l'*Heydenii,* dont on ne connaissait point les mœurs, est, sauf la taille, ce qu'elle sera parvenue à toute sa grosseur, qui n'arrive que dans le courant d'avril pour la première génération. Elle est atténuée postérieurement, un peu carénée latéralement, d'une couleur d'argile plus ou moins prononcée en dessus et sur les flancs, et d'un verdâtre livide en dessous. Les trois premiers anneaux, le dixième et le onzième, présentent chacun deux pointes bifides en forme de caroncules relativement élevées. Les pointes des 10e et 11e segments sont un peu moins hautes que les précédentes. La tête est petite, globuleuse et brune. Le dos et les flancs sont recouverts de poils gris et raides légèrement inclinés en arrière, implantés sur des points proéminents. Ces poils, vus à la loupe, ne finissent pas en pointe, mais présentent au contraire une sorte de petit renflement spatuliforme. La tête, les pattes et les caroncules bifides sont aussi garnies de ces poils de forme anormale. La tête, vue de face, présente un triangle noir. Les pattes antérieures sont robustes, longues et concolores; les dix autres sont de couleur argileuse. Les stigmates, à peu près perdus dans les rugosités de la peau, m'ont paru bruns.

Lors de la seconde génération, cette curieuse chenille passe l'hiver; je l'ai trouvée près de Cannes, contre les rochers, sur d'autres plantes que sur l'*Euphorbia spinosa*, qui me l'a fournie à l'île Sainte-Marguerite. Elle m'a paru vivre sur plusieurs espèces de sous-arbrisseaux et plantes sous-ligneuses. C'est peut-être le *Lotus angustissimus.*, L., qui la nourrit le plus ordinairement. L'espèce vit et se chrysalide à découvert. A la fin d'avril, elle se fixe la tête en haut à un petit rameau de la plante qui l'a nourrie et se transforme à la manière de la plupart des diurnes. Cette chrysalide, fixée par la pointe abdominale et retenue perpendiculairement par un fil de soie qui entoure le milieu du corps, est allongée, très-atténuée postérieurement, avec la pointe des ailes déliée et non adhérente au corps. La forme du masque est caractérisée. La partie antérieure et l'enveloppe des ailes est d'un brun rougeâtre, les anneaux abdominaux sont carnés et maculés d'atomes

foncés. Les premiers exemplaires de l'*Heydenii* sont éclos du 10 au 15 mai.

INSECTE PARFAIT.

Envergure 0m,017 à 0m,018.

On sait que ce qui caractérise les insectes de ce genre, c'est d'avoir les ailes entières et non divisées. L'*Agd. Heydenii* a les antérieures relativement larges à l'extrémité, d'un brun de bois variant d'intensité, largement éclairées à la côte, au centre et au bord interne. La tache claire centrole est marquée de trois gros points bruns placés sur la même ligne ; la côte en porte quatre ou cinq ; enfin, l'apex et l'angle opposé sont l'un et l'autre marqués d'un gros point brun plus développé que les précédents. Les ailes inférieures, coupées triangulairement, sont brunes et sans dessins. La tête, le thorax et les pattes sont d'un gris blanchâtre; ces dernières, annelées de brun. La spiritrompe est longue, déliée et jaunâtre,

Cette jolie *Agdistis*, dont la découverte n'est pas ancienne, est encore une grande rareté, et très-peu de collections la possèdent. Bien qu'elle paraisse abondante près de Cannes, au golfe Jouan et aux îles Lérins, je crois qu'elle n'avait point encore été signalée en France.

Crambus Staudingeri, Zell.

Ann. Soc. entom. de Stettin (1864).

(Pl. 83, fig. 1.)

Ce *Crambus* qui pour la taille rappelle les petits exemplaires du *Falsellus*, S-V, auquel il ressemble au premier abord, vient d'être publié par M. Zeller, d'après un seul exemplaire rapporté de la Vieille-Castille, en 1862, par M. Staudinger. Ce *Crambus* n'ayant point encore été figuré, je crois, en le faisant représenter, être agréable à mes collègues.

M. Staudinger me mande qu'il a obtenu ce Crambide en septembre d'une chenille trouvée dans la mousse, dont elle avait dû ronger les racines.

Cette espèce appartient aussi à notre faune française, car j'ai collecté, depuis plusieurs années déjà, aux environs d'Ax (Ariège), en juin, deux exemplaires du *Cram. Staudingeri* dans un pré montagneux sec, et où l'espèce ne m'a pas semblé rare.

Ce petit *Crambus* mesure $0^m,017$ à $0^m,018$. Les ailes supérieures sont étroites, d'un blanchâtre lavé de gris à la côte et au bord interne, marquées de plusieurs lignes longitudinales foncées, dont la principale, partant de la base de l'aile, aboutit à la pointe apicale. Deux lignes sagittées se dirigeant intérieurement occupent le centre de l'aile. On voit en outre plusieurs petits traits et points noirs : les premiers à l'angle interne de l'aile, les seconds à la base. Enfin, une ligne de points noirs subterminaux, avec une frange étroite et grise. Les ailes inférieures sont entièrement blanches ainsi que la frange. Les palpes sont très-longs et blancs ; le thorax est grêle et concolore. L'abdomen, qui dépasse les ailes inférieures, est gris.

La ♀ ressemble au ♂ ; elle est seulement un peu plus foncée, avec l'abdomen renflé au centre et pointu à l'extrémité.

Le *Cr. Staudingeri*, qui trouve sa place après le *Falcellus*, a deux éclosions.

Ma collection : un ♂, une ♀.

Crambus Lugdunellus. MILL.

(Species nova.)

(Pl. 83, fig. 2.)

Ce nouveau Crambide est de la taille du *Contaminellus*, Hb., et a un peu sa coupe d'ailes. Je l'ai pris, il y a dix ans environ, dans le Lyonnais, en mai, sur la montagne d'Iseron, dans un pré exposé au midi,

et où, autant qu'il m'en souvienne, l'espèce ne doit pas être rare.

Envergure $0^{m},019$ à $0^{m},020$.

Les ailes supérieures sont longues, étroites, un peu falquées, à bord extérieur très-oblique, à apex prononcé. Ces ailes sont d'un jaune paille, sur le fond desquelles tranche une ligne médiane des plus caractéristiques; cette ligne est très-flexueuse, fine, brune, et, partant de la côte, aboutit au bord interne après avoir formé un coude arrondi prononcé et, plus bas, un angle également prononcé. La pointe apicale, très-aiguë, est précédée d'un double trait diagonal qui part de la côte et aboutit à la frange; celle-ci est précédée d'un double trait brun. Au-dessous du double trait diagonal, on voit un autre trait fin subterminal qui accompagne la frange jusqu'au bord interne. L'espace compris entre ce dernier et la frange est, vers son milieu, occupé par trois petites taches noires éclairées extérieurement par un point argenté éclatant. Les nervures sont bien indiquées par une couleur plus sombre que le fond. Les ailes inférieures sont larges, bien développées, semi-circulaires, et, au repos, plissées en éventail sans les supérieures. Ces secondes ailes sont uniformément enfumées, sans dessins, avec la frange longue, soyeuse et luisante. Les quatre ailes en dessous sont d'un gris fuligineux ; chez les supérieures, les lignes et points du dessus ont complètement disparu, si ce n'est pourtant le double trait qui précède la frange. Les antennes sont allongées et simples. Les palpes inférieurs, seuls visibles, sont médiocrement longs et projetés en avant. La tête et le thorax sont de la couleur des premières ailes; le corps est effilé et dépasse sensiblement les inférieures.

Cette description ne concerne que le ♂; je ne connais pas la ♀.

Le *Crambus Lugdunellus*, qui doit trouver sa place après le *Cr. Contaminellus,* portera dans le Catalogue Staudinger le nº 316 *bis*.

Mon cabinet : deux ♂.

Crambus Argentarius, Stgr.

Ann. de la Soc. entomol. de Stettin (1866).

(Pl. 83, fig. 3.)

Cette belle espèce, qui est des plus tranchées, vient d'être décrite par le docteur O. Staudinger, de Dresde, qui a bien voulu me la confier pour la faire figurer, car elle ne l'a point encore été.

Ce beau *Crambus*, dont la conservation est parfaite, a été envoyé par Kandermann comme provenant de l'Oural.

Le *C. Argentarius*, qui vient naturellement se placer après le *Pascuellus* L., se rapproche aussi du *Cr. Agitatellus*, Clem., de l'Amérique du Nord.

L'envergure du *Cr. Argentarius* ♂ est celle des grands exemplaires du *Pascuellus*, c'est-à-dire qu'il mesure 0m,026.

Les ailes sont larges et bien développées ; les supérieures, aiguës à l'apex, sont d'un blanc argenté éclatant, traversées par une seule ligne centrale d'un jaune d'or mat, liserée de brun de chaque côté, et formant vers le milieu du bord de l'aile, deux angles qui aboutissent à un trait subterminal délié et noirâtre. On voit encore, au centre de l'aile, une grande *M* couchée longitudinalement aussi d'un jaune d'or mat, dont le premier jambage part de la base de l'aile. Les franges sont aussi argentées avec le bord extérieur foncé. Les ailes inférieures sont d'un gris légèrement enfumé qui va en diminuant, pour devenir très-clair à la base. Le dessous des ailes supérieures est le gris fuligineux sur lequel reparaissent, mais très-imparfaitement, les lignes et les dessins du dessus. Les ailes inférieures sont d'un gris blanchâtre, avec les franges toutes blanches, ainsi qu'en dessus. Les palpes sont blancs, mais teintés de fuligineux extérieurement. Les antennes sont jaunes ; les yeux noirs ; le thorax convexe et de la couleur des supé-

rieures. L'abdomen, dépassant de beaucoup les inférieures, est d'un gris foncé.

La ♀ de l'*Argentarius* n'est pas connue.

Ce beau Crambide fait partie de la riche collection Gruner, de Leipzinck.

Ephestia Gnidiella, Mill.

(*Species nova.*)

Le *Daphne gnidium*, L., plante essentiellement méridionale, répandue dans la région située entre Nice et Foix, pour reparaître dans la Gironde, nourrit spécialement une petite larve qui, par la manière dont elle attaque cet arbrisseau, lui cause un dommage considérable.

CHENILLE.

Elle est allongée, fusiforme, rayée de nombreuses lignes pas toujours bien indiquées. La tête est lenticulaire, d'un vineux bleuâtre avec les ocelles et mandibules noirs. Le premier segment est recouvert d'une large plaque écailleuse, convexe, d'un noir mat et qui descend très-bas sur les flancs. Le corps de la chenille est généralement d'une couleur terreuse, lavé de verdâtre sur la partie dorsale et de bleuâtre livide en dessous. Sur la région dorsale, à partir du deuxième segment, il existe une large bande continue d'un vineux obscur. Immédiatement en dessous de cette bande, on distingue la stigmatale déliée, plus claire que le fond, continue, ondulée et finement lisérée de brun en dessous. Les trapézoïdaux et autres points pilifères sont bruns et cerclés de blanchâtre; ils donnent naissance à des poils courts et foncés. Les stigmates invisibles à l'œil nu paraissent noirs. Les pattes écaillantes ont le dernier article foncé et luisant; les dix autres sont unicolores.

Cette chenille varie pour l'intensité des couleurs; elle vit, comme

je l'ai dit, sur le *Daphne gnidium* depuis le milieu de juillet, époque où commence à fleurir l'arbrisseau, jusqu'en novembre. Elle préfère les jeunes feuilles aux fleurs du *Daphne* : cependant à défaut de l'une, elle s'accommode bien de l'autre. Les petites baies de la plante, vertes d'abord, puis rouges à maturité, ne sont jamais attaquées par l'insecte qui nous occupe. Cette larve vit le plus ordinairement solitaire, mais quelquefois on les trouve réunies par deux, par trois et même par qnatre dans des paquets de feuilles terminales desséchées en partie, liées ensemble par des fils de soie et où ces chenilles semblent vivre en bonne intelligence. Le plus souvent elles descendent de l'arbuste pour se métamorphoser, mais parfois elles demeurent dans le paquet de feuilles dont il a été question pour opérer leur métamorphose.

Cependant deux parasites, une larve d'Ichneumonide et une de Chalcidite, attaquent en assez grand nombre les chenilles de la *Gnidiella*. Le parasite ichneumonien ne se métamorphose jamais ailleurs qu'au centre du paquet de feuilles sèches lesquelles se sont noircies, et cela dans une coque de soie d'un blanc satiné. Je n'ai pu suivre dans ses transformations la larve du Chalcidite : celle-là ne manifeste sa présence que lors de l'éclosion de la chrysalide d'où s'échappe un petit Hyménoptère qui doit appartenir au genre *Morinia*, Rob.-Desv., au lieu du lépidoptère qu'on attend.

Les premières chenilles de cette *Ephestia* inédite m'ayant été procurées par M. Himmighoffen, de Barcelone, mon attention, lors de mon arrivée dans les Alpes-Maritimes, se porta sur les nombreux *Daphne gnidium* répandus aux environs de Cannes et où je rencontrai abondamment la chenille que je viens de décrire.

La chrysalide est formée au centre d'une coque en soie d'une solide texture. Elle est conico-cylindrique, passablement allongée, d'un brun rougeâtre; elle éclôt ordinairement trois semaines au plus tard après sa formation. Cependant les chenilles tardives, celles qu'on ne rencontre qu'à la fin de novembre, ne doivent éclore qu'au printemps suivant ; je le crois du moins.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : le ♂ $0^{m},019$ à $0^{m},020$.
la $0^{m},016$ à $0^{m},017$.

Cette phycide, très-tranchée, ne peut être confondue avec aucune autre. Elle doit être placée dans le genre *Ephestia*, Gn., et c'est de l'*Elutella*, Hb. qu'elle paraît s'approcher le plus. Les ailes supérieures sont étroites, allongées, faiblement arquées à la côte ; le bord extérieur est élargi, oblique, d'un rougeâtre plus ou moins sombre, avec l'espace médian relativement large et limité par les deux lignes ordinaires, brunes, plus ou moins nettement éclairées en dehors, et qui se présentent ainsi : la première, l'extrabasilaire, n'est pas toujours bien marquée, elle indique une *M* couchée dont le premier jambage touche au bord interne, et le troisième s'appuie à la côte. La ligne coudée presque droite, très-oblique, laisse voir deux festons à peine marqués. Le point cellulaire est très-petit, allongé dans le sens des nervures, brun et précédé d'un point noir rond et aussi très-petit. On voit, en outre, une bande brune partant de la base de l'aile qu'elle partage en deux et se prolongeant jusqu'à la partie éclairée de l'extrabasilaire. Les franges sont assez longues, concolores et précédées d'un filet délié, clair et qui est précédé lui-même par cinq ou six points bruns, petits, à peine visibles à l'œil nu. Les inférieures sont larges, d'un gris un peu bleuâtre, luisantes, sans lignes, mais légèrement plus foncées au bord terminal précédant la frange, qui est large et soyeuse. Les ailes sont en dessous uniformément luisantes, sans dessins, sans lignes, si ce n'est un simple point clair aux supérieures. Les antennes sont rapprochées, sétacées, brunes, plus épaisses à la base, nullement noduleuses, ni garnies de poils ou d'écailles à leur point de départ. Les palpes sont courts, recourbés, ascendants, aigus et dénudés au troisième article. Les yeux sont gros, foncés et mats ; la trompe est médiocrement longue ; le thorax grêle et de la couleur des premières

ailes. L'abdomen est long et dépasse les ailes inférieures ; il est cylindrique, d'un gris brun annelé de blanchâtre. Les pattes sont d'une longueur normale ; garnies de deux paires d'éperons aux inférieures, blanches et annelées de clair.

La ♀ est un peu plus petite que le ♂ ; elle a les premières ailes moins foncées, d'un ton plus grisâtre où les lignes transversales se détachent généralement mieux. L'abdomen est plus allongé et aigu à l'extrémité.

L'espèce varie quelque peu ; certains sujets, également obtenus de chenille, se montrent avec une teinte uniformément rougeâtre et où les lignes ont complètement disparu.

L'*Ephestia Gnidiella*, qui peut bien avoir deux générations, et qui doit trouver place après l'*Elutella*, Hb., précédera dans le Catalogue Dupauchel, la *Binaevella*, Hb. ; dans le Catalogue Staudinger elle portera le n° 521 *bis*.

Eromene Bella, Hb.

Fig. 60. — Tr. — Dup. pl. 270, fig. 7. Zell. — Stgr. Catal. 331.

(Pl. 83, fig 10 à 12.)

J'ose espérer qu'on n'accueillera pas sans intérêt l'histoire des premiers états de cette *Eromene*, par la raison qu'aucune larve de ce beau genre n'est encore connue.

Une ♀ de l'*Er. Bella* prise vers le milieu de septembre dernier à Celles-les-Bains, par le docteur Staudinger, pondit à cet observateur habile un certain nombre d'œufs. Les jeunes chenilles furent élevées par lui avec la fleur d'une Scabieuse blanche (*Scabiosa columbaria* ? ou mieux sa variété, la *S. affinis*, Gr. et G,), plante herbacée fort abondante à l'endroit très-sec d'ailleurs où avait été rencontrée la *Bella* ♀. C'est en vain cependant qu'à l'époque voulue, M. Staudinger, qui m'a soumis ces chenilles lors de leur entier développement, a cher-

ché sur les Scabieuses du lieu que je viens de citer ; il n'a pu rencontrer une seule larve de l'*Eromene Bella*. Il est donc bien difficile de préciser quelle est en réalité la plante qui nourrit dans la nature cette chenille, laquelle, élevée en captivité, n'avait atteint son entier développement que le 20 ou le 25 octobre. Voici sa description.

CHENILLE.

Elle est allongée, cylindrique, atténuée postérieurement, non carénée, à tête petite, cordiforme, un peu aplatie, d'un brun clair, avec les mandibules et ocelles noirs. La plaque du 1ᵉʳ segment est partagée par un sinus étroit. Cette plaque, plus claire que la tête, est très-large et recouvre en presque totalité l'anneau ; elle est de plus maculée de petits points rougeâtres. Le corps est d'un carné obscur, lavé de vineux postérieurement et recouvert de larges points verruqueux de couleur testacée, donnant naissance chacun à un poil gris assez long. Le dernier segment présente de son côté une plaque écailleuse, mais celle-ci est relativement étroite et presque concolore. Les six pattes écailleuses sont de la couleur de la tête ; les huit ventrales et les deux anales sont d'un cerné clair, ainsi que le ventre ; celui-ci n'est marqué d'aucune ligne ou tache. Les stigmates sont circulaires, petits et noirs. On ne voit aucune trace des lignes ordinaires, mais on distingue à la place de la vasculaire, le tube intestinal qui se montre sous forme de ligne brune, étroite et interrompue.

J'ai dit qu'on ne savait quelle devait être la plante que préfère cette larve à l'état libre. J'ajouterai que celles qui ont été élevées avec les fleurs de la *Scabiosa columboria* ? ont parfaitement réussi. Je ferai encore observer que cette chenille n'est pas polyphage, car elle n'a pas touché à d'autres plantes qui lui ont été données en même temps que celle de la Scabieuse. C'est à la fin d'octobre que cette larve descend sous la mousse et forme une petite coque en soie très-blanche, mince et forte, où a lieu assez promptement la transformation. La chrysalide n'est pas très-allongée ; la pointe abdominale est obtuse et dé-

pourvue de crochets. L'enveloppe des ailes se prolonge beaucoup sur l'abdomen ; celle des yeux et surtout des antennes est saillante. La couleur générale de cette chrysalide est le brun rougeâtre. Le petit lépidoptère paraît une première fois en avril.

INSECTE PARFAIT.

Cette charmante *Eromene* est très-anciennement connue ; elle avait été comprise par Duponchel dans son genre *Crambus*.

La *Bella* appartient au midi de la France, et bien certainement à d'autres parties de l'Europe méridionale. Elle semble fréquente dans l'Ardèche ; mais elle n'a jamais été rencontrée dans le département du Rhône ou les départements voisins. L'*Eromene Bella* a bien certainement deux générations, car je l'ai prise en avril aux environs de Cannes, volant dans les lieux bas où il y avait beaucoup de *Scabiosa maritima?* Le soir, elle venait dans l'appartement, où elle était attirée par l'éclat des lumières ; c'est ce dont j'ai pu me convaincre plusieurs fois dans mon nouveau domicile d'hiver.

Epidola Barcinonella, Mill.

(Species nova).

(Pl. 83, fig. 13 à 15.)

En 1859, M. Staudinger créa le genre *Epidola* pour un lépidoptère fort curieux, dont la chenille traîne une sorte de fourreau. Je viens ajouter à ce petit genre une seconde espèce distincte de l'*Epidola Stigma*, Stgr., dont la larve a des mœurs au moins aussi remarquables que celles de sa congénère. Il est fâcheux que M. Himmighoffen, de Barcelone, qui m'a procuré cet intéressant insecte, n'ait pu me dire au juste quelle est la plante dont se nourrit ordinairement la chenille.

Ce naturaliste, trompé par la forme du fourreau que la larve devenue adulte traîne sans cesse après elle, crut reconnaître celle d'une *Coleophora* et me l'adressa sous ce nom générique. Je n'ai pas tardé à voir que cette chenille n'appartenait nullement au genre des Coléophores.

CHENILLE.

Parvenue à toute sa taille pendant le mois de mai, elle se présente alors avec une forme allongée, cylindrique, très-plissée, d'une couleur carnée tirant sur le jaunâtre, avec les lignes ordinaires ondulées, continues et d'un ton ochreux assez vif. La tête est globuleuse, entièrement d'un noir mat, avec le premier anneau convexe, sensiblement plus élevé que les suivants et recouvert jusqu'à la naissance de la seconde paire de pattes, d'une plaque écailleuse d'un noir mat. Le second anneau, dont le fond est carné, ainsi que le reste du corps, est précédé d'une large zone blanche. On remarque en outre sur ce même segment des caractères noirs imitant imparfaitement un *Y* couché, et qui sont placés dans le sens des lignes vasculaire et sous-dorsale. Au moyen de la loupe, on distingue d'autres lignes fines et continues. Les pattes antérieures sont relativement robustes, concolores, avec le premier article noir.

Bien que M. Himmighoffen ne puisse préciser le genre de plante dont se nourrit cette larve, puisqu'il l'a trouvée à divers âges soit dans les tiges de graminées, soit dans la tige d'une lavande, soit enfin dans celle d'une scabieuse à fleurs blanches, il est supposable qu'elle se nourrit le plus ordinairement de graminées et que, parvenue à une certaine grosseur, elle coupe une tige de ces dernières plantes, laissée ouverte aux deux extrémités. Dans cette nouvelle demeure, qui a la forme d'un fourreau allongé qu'elle traîne à la manière des larves de *Coleophora,* cette chenille se transporte d'une plante à l'autre, se fixe momentanément pendant le repos , et demeure ainsi jusqu'à la fin de mai où, se fixant définitive-

ment, exposée au soleil, elle opère sa transformation. La métamorphose a lieu assez rapidement, mais avant ce changement d'état, la chenille doit se retourner dans son enveloppe ainsi que le font dans le leur, en pareil cas, les larves de Coléophores, celles des Psychides ♂ et celles des Solénobides ♂. L'éclosion a lieu cinq à six semaines après.

Le parasite de cette nouvelle Epidole, qu'on remarque dans les proportions d'un huitième environ, est un très-petit Chalcidite qui s'échappe trois semaines après la fixation du fourreau. Sa larve a vécu aux dépens de la chenille et a ensuite pratiqué un petit trou rond dissimulé au moyen d'une mince couche de soie que l'Hyménoptère n'a pas de peine à déchirer lors de son éclosion.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^{m},013 à 0^{m},014.

Les ailes supérieures sont allongées, un peu falquées, aiguës à l'apex, d'un carné grisâtre, aspergées de nombreux atomes foncés qui recouvrent en grande partie les ailes et qui donnent à celles-ci un aspect légèrement ardoisé, on voit au centre trois petites taches allongées, brunâtres, et pas toujours bien écrites. De plus, on voit une ligne longitudinale qui part de la base de l'aile, et arrive au tiers de sa longueur. Cependant ces premières ailes sont quelquefois zonées de lignes claires d'un carné chaud. Les ailes inférieures sont allongées, étroites, taillées en biseau à l'extrémité, d'un gris légèrement bleuâtre ; parfois carnées, luisantes et garnies de très-longues franges soyeuses et carnées. En dessous, les antérieures sont d'un gris foncé, et les atomes bruns ont disparu ; les postérieures ressemblent au-dessus. Les antennes sont longues, épaisses, moniliformes, jaunâtres, légèrement noduleuses à la base, avec cette partie de l'antenne recouverte de fines soies concolores. Les palpes sont médiocrement longs, ascendants, gris, garnis de soies plus longues à l'extrémité qu'à la

base. La tête est un peu laineuse, c'est-à-dire recouverte de poils fins, courts et gris; les yeux gros et bruns. Le thorax convexe et concolore; l'abdomen long, grisâtre, dépassant les ailes inférieures; les pattes longues, jaunâtres, soyeuses, avec deux paires de tarses aux inférieures.

La ♀ ressemble au ♂.

Cette espèce varie: quelques sujets sont d'un gris moins chaud, plus sombres, c'est-à-dire d'un gris d'ardoise.

L'*Epidola Barcinonella* n'a qu'une seule génération. Au repos, elle a assez la forme d'une *Coleophora;* elle est effilée et ses ailes inférieures sont entièrement cachées par les supérieures. Elle ne paraît pas rare aux environs de Barcelone (Espagne) et vole sur les terrains secs des collines bien exposées. J'ai dit qu'elle devait représenter la seconde espèce du genre *Epidola* de M. Staudinger, dans le Catalogue de qui elle portera le n° 1752 *bis.*

Obs. N'ayant pas vu l'*Epidopta Stigma*, Stgr., je n'ai pu comparer à ce Micro la *Barcinonella;* mais lors de la dernière visite que ce naturaliste m'a faite à Lyon, en 1866, il n'hésita pas à dire que ma nouvelle *Epedola* était bien distincte de celle qui avait motivé la création du genre.

Iodis Impararia, Gn.

IX, p. 354. — Stgr. Cat. 10. — Herr.-Sch., p. 27.

(Pl. 84, fig. 1 et 2.)

M. Guenée, qui a nommé cette phalénite dans son Species, a fait sa description d'après un seul ♂ rapporté de l'Oural par le naturaliste Kinderman. Ce savant ne connaissait pas la ♀, qui n'est publiée nulle part, et, comme on n'a donné aucune figure de cette *Iodis*, je suis heureux, tout en publiant la ♀, de pouvoir faire représenter les deux sexes de l'*Impararia* qui est toujours de la plus grande rareté.

Je dois cet avantage à l'obligeance de M. le docteur Rambur qui a consenti à me confier les deux sexes de cette espèce, qu'il a reçus de la Russie méridionale.

Envergure : le ♂ 0m,036.
la ♀ 0m,938.

Les ailes sont grandes, entières, soyeuses ; les supérieures sont aiguës à l'apex, d'un vert pâle mat un peu plus prononcé à la côte. Elles sont traversées par deux lignes blanches ; la basilaire et la coudée ; la première interrompue, la seconde légèrement flexueuse et sans coude. On soupçonne l'extrabasilaire qui est à peine indiquée par un trait blanchâtre. On distingue au centre de l'espace médian une sorte d'éclaircie occupant la place du point cellulaire. Les franges sont étroites et blanches à l'extrémité. Les ailes inférieures sont allongées et présentent un coude assez apparent ; l'angle interne est assez sensible. Ces ailes inférieures sont blanches ou d'un blanc très-légèrement lavé d'une teinte verdâtre, sans lignes et à franges blanches. Le dessous des quatre ailes est d'un vert d'eau très-clair ; il ne présente aucun dessin, aucune ligne. Les antennes sont blanchâtres et faiblement carnées en dessous, pectinées et diminuant d'épaisseur jusqu'à l'extrémité. Les palpes sont courts, les yeux noirs, le front est d'un rougeâtre obscur, le vertex blanc ; le thorax assez bien fourni d'écailles, est de la couleur des premières ailes. L'abdomen est lisse et d'un blanc satiné mat. Les pattes sont grandes et blanches; les quatres premières présentent deux couleurs ; la partie externe est blanche tandis que la partie opposée est rougeâtre.

La ♀ est à peu de chose près semblable au ♂; elle en diffère par la taille un peu plus grande, les antennes crénelées, l'abdomen gros, allongé et conique.

Ma description du ♂ de l'*Impararia* ne se rapporte pas exactement à celle de l'auteur du Species, cependant il est facile de reconnaître que c'est bien de l'*Impararia*, Gn., qu'il vient d'être question.

Coll. Guenée un ♂, et coll. Rambur un ♂ et une ♀.

Obs. En ne voyant que très-imparfaitement ma nouvelle pha-

lénite, la *N. Aurelieria*, on pourrait penser que l'une de ces deux espèces, l'*Impararia* et l'*Aureliaria*, n'est peut-être qu'une variété de l'autre ; mais il suffit de les comparer pour reconnaître à quel point elles s'éloignent l'une de l'autre, Non-seulement l'*Aureliaria* ♂ est plus petite ; mais la coupe d'ailes chez les deux sexes, si différente de l'*Impararia*, pourrait suffire, si, à ces caractères, ne s'en joignaient d'autres, tels que la briéveté comparative des ailes inférieures chez l'*Aureliaria*, l'absence du coude à ces mêmes ailes, caractère si importants, enfin celles-là toujours semblables aux ailes supérieures, par la belle couleur verte. Tous caractères qui suffisent, et au-delà, pour qu'il ne soit jamais permis de confondre ces deux remarquables phalénites.

Xanthodes Malvae, Esp.

P. 63, pl. 195. fig. 4. — Hb. 358. — Tr. sup. p. 145. — Gn. In. 249. — Dup. sup. III, p. 533, pl. 45, fig. 2. — Herr. Sch. 221 ? — Gn. VI, p. 210. — Stgr. Cat. 794.

(Pl. 84, fig. 3 à 7.)

Les observations qui précèdent l'histoire de la chenille de la *Graellsii*, congénère de la *Malvae*, Esp., dans mon Iconogr. II, p. 73, peuvent très-bien s'appliquer à la larve que je vais décrire, car ces deux espèces sont très-voisines entre elles, non-seulement par la forme, mais encore par les habitudes et par les mœurs depuis leur sortie de l'œuf. On ne savait rien de la chenille de la rare *Malvae*, si ce n'est que Esper en parle vaguement en décrivant l'insecte parfait ; il « se borne à dire qu'elle vit sur la mauve ». Gn. VI, p. 210.

CHENILLE.

Elle est très-allongée, moniliforme, cylindrique, à tête globuleuse,

n'a que douze pattes ; mais, ainsi que la chenille de la *Graellsii*, elle a, aux sixième et septième segments, à la place des pattes membraneuses existant chez les autres chenilles, « les deux points ventraux surnuméraires et placés immédiatement au dessus du 2e ventral supérieur, comme si ces points étaient les rudiments des pattes absentes », dont parle M. Guenée, dans la note qu'il m'a envoyée à l'article de la *Graellsii* (Icon., p. 76). La chenille de la *Malvae* est partagée en trois couleurs principales : la région du dos, du 1er au 10e segment inclusivement, est d'un gris de souris limité de chaque côté par la sous-dorsale fine, brune et interrompue. Les flancs sont d'un beau jaune serin uniforme, mais taché, ainsi que je l'indiquerai dans un instant ; et enfin la région ventrale qui est d'un vert bleuâtre ne présentant ni ligne ni tache. La ligne vasculaire est très-fine, interrompue et ne se voit pas sur les derniers anneaux ; la stigmatale plus fine encore n'est indiquée en plus clair qu'au commencement de chaque segment. Le premier anneau présente en dessus quatre traits noirs dont les deux premiers tendent à se toucher par la pointe et, sur les côtés de ce même segment, on voit trois points disposés en triangle. Le 2e et le 3e anneaux nous montrent un trait noir oblique reposant sur une large tache latérale d'un jaune plus vif que le fond. Tous les autres anneaux, jusqu'au 10e, sont en outre partagés par un trait perpendiculaire d'un pourpré obscur et limité en haut et en bas par deux points foncés s'appuyant au centre sur un gros point noir luisant placé antérieurement. Enfin, le 11e segment est marqué de trois points d'un noir mat et le 12e d'une tache jaune orange triangulaire. La tête est aussi haute et large que le corps, d'un vert bleuâtre lavé de jaune par places, et maculée d'une vingtaine de très-petits points noirs, ronds et ovales, placés symétriquement. Les pattes écailleuses sont bien développées, implantées sur des mamelons saillants d'un noir de jais et, à leur point de départ, teintées de pourpré obscur. Les quatres pattes ventrales et les deux anales sont fort longues, effilées et coniques; sur ses six dernières pattes la couleur jaune des flancs se prolonge jusqu'au dernier article, celui-ci est

d'un jaunâtre orangé. Les trapézoïdaux et autres points sont noirs, verruqueux et donnent naissance à des poils longs et grisâtres. Cette larve, ainsi que celle de sa congénère la *Graellsii*, varie en vert glauque uniforme où les taches et les lignes ont disparu; cependant chez cette variété qui est assez fréquente, le ventre demeure d'un vert bleuâtre uniforme.

Cette chenille vit aux environs de Barcelone (Espagne), uniquement, d'après M. Himmighoflen, sur la *Lavatera olba* (1). Néanmoins je l'ai nourrie et amenée à bonne fin avec les feuilles de la *Malva officinalis* et de la *M. Moschata*, L. Cette larve et sa voisine vivent sans cesse à découvert. Avant la seconde mue elles se cachent en dessous des feuilles dans l'un des plis où l'œuf avait été déposé. Plus tard, c'est encore au revers des feuilles qu'on les voit fixées, et le plus souvent confondues avec la couleur de ces feuilles. La génération d'été opère rapidement sa transformation; quelques semaines lui suffisent pour cela. Mais voici ce qui se passe à l'égard de la génération d'automne: si les chrysalides ne sont pas formées promptement et si, par le fait, l'éclosion ne doit pas avoir lieu deux ou trois semaines après, les chenilles qui se sont retirées au pied de la plante, au centre d'une coque molle et solidement tissée, les chenilles, dis-je, rentrées sur elles-mêmes, en partie décolorées, demeurent ainsi jusqu'au printemps d'après, époque où seulement la nymphe est formée (2). Cette chrysalide est passablement allongée, pleine, lisse, luisante, d'un rougeâtre acajou clair, à anneaux mobiles et dépourvus de crins à la pointe abdominale. L'enveloppe des ailes très-transparente et lavée de jaune vif, permet de distinguer les nervures et la forme des antennes. Elle est vive, s'agite au moindre

(1) Malvacée sur laquelle je l'eusse placée dans mon dessin, si j'eusse eu à ma disposition une branche de cet arbrisseau à faire représenter.

(2) Ces détails de mœurs doivent exactement s'appliquer à la chenille de *Graellsii* dont les habitudes sont tout à fait celles de la *Malvae*.

contact et, si elle doit éclore la même année, elle ne dépasse jamais trois semaines pour l'époque de son apparition.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : Le ♂ 0,m030 à 0,m032.
La ♀ 0,m028 à 0,m030.

Cette Noctuide est d'un cinquième environ plus petite que la *Graellsii*. Les ailes sont arrondies, entières ; les supérieures sont d'un jaune paille et marquées d'une large teinte terminale foncée. Ces ailes antérieures sont traversées par trois lignes à peine indiquées en plus foncé. La tache orbiculaire comprise dans l'espace médiane est large, bien marquée, elliptique, brune, faiblement éclairée au centre. La réniforme est à peine marquée. Les ailes inférieures sont d'un blanc pur un peu nacré. Les antennes sont médiocrement longues et pubescentes.

La ♀, qui est un peu plus petite que le ♂, a les lignes et la tache terminale des supérieures mieux marquées que chez ce dernier; cependant chez quelques sujets la tache orbiculaire des supérieures est à peine indiquée et chez d'autres elle manque tout à fait. Les ailes inférieures diffèrent de celles du ♂ en ce qu'elles sont très-largement teintées de jaunâtre, surtout au bord terminal.

La *Malvae*, comme je l'ai dit, varie passablement : je fais représenter un sujet ♀ obtenu *ex larva*, où les supérieures sont largement salies par le roux foncé et où le jaune des ailes inférieures est en partie enfumé. Ne serait-ce pas cette variété, qui du reste paraît constante, qui a été décrite comme Var. 221 ? par M. Herrich-Schæffer et que M. Guenée rapporte à sa *Stramen* (976), du Thibet, où la tache réniforme manque tout à fait ?

Cette jolie noctuelle est toujours des plus rares ; elle est peu répandue dans les collections : mais comme M. Himmighoffen l'élève de

chenille et souvent *ab ovo,* elle commence à se répandre chez les entomologistes, tout en conservant son prix élevé.

En outre de l'Espagne, la *Malvae* a été signalée en Sicile, en Italie et en Hongrie. Je ne désespère pas de la rencontrer aux environs de Cannes, d'Antibes ou de Nice, où les Lavatères ne sont pas rares.

Coll. Mill. plusieurs ♂ et ♀ et la Var. ♀. Coll. Gn. Coll. Zeller, de Zurich. Coll. Ferrouillat frères, de Lyon, etc.

Obs. La figure de Duponchel est trop pâle: elle a été copiée sans doute sur l'un des deux sujets ♂ de la riche collection Donzel, qui ont dû voler, car ces deux insectes, sont assez défectueux.

Hadena Assimilis, Dbday.

Cat. p. 10. — Gn. VI, p. 85. — Stgr. Cat. 364.

(Pl .84, fig. 8.)

Il faut que M. Standinger n'ait pas vu cette belle Noctuide d'origine écossaise pour qu'il l'ait rapportée, dans son Catalogue, à la *Crymodes Exulis* dont, suivant ce naturaliste, elle ne serait qu'une variété locale.

Autant que je puis juger de l'*Assimilis* par un beau dessin de la ♀ que vient de me communiquer M. Doubleday lui-même, cette noctuelle me paraît être une *Hadena* très-caractérisée, bien plus voisine assurément de la *Satura*, W.-V. et de l'*Adurta*, Esp., que de l'*Exulis* reportée non sans raison dans le genre *Crymodes* de M. Guenée.

L'*Had. Assimilis* ♀ mesure 0,m047. Les ailes sont grandes, larges, entières, bien fournies d'écailles. Les supérieures, d'un aspect sombre, presque noir, sont traversées par les lignes ordinaires d'un pourpré obscur et présentant, à la coudée surtout, des dents correspondantes à chacune des nervures qui sont fines, mais distinctes cependant. Les

taches réniforme et orbiculaire qui reposent sur un fond presque noir, se détachent d'autant mieux en jaune ochreux. Le cercle de chacune de ces taches présente intérieurement une solution de continuité, et le centre des taches elles-mêmes est très-obscur. Les ailes inférieures sont d'un brun noirâtre uniforme, avec une tache centrale obscure en forme de croissant ; les franges sont moins obscures que le fond. Le thorax est robuste, très-velu et de la couleur des ailes supérieures. L'abdomen est velu et participe de la couleur des ailes inférieures. Les antennes sont simples chez les deux sexe (1). Le ♂, que je ne connais pas, est tout aussi grand que la ♀, mais il est un peu moins obscur.

On ne sait absolument rien de la chenille de cette remarquable espèce, qui est à peine connue. Elle vole en juin ; sa patrie est le nord de l'Ecosse.

Le cabinet de M. Henry Doubleday, d'Epping, possède seul l'*Hadena Assimilis.*

---

(1) M. Guenée m'écrit que le ♂ et la ♀ de l'*Had. Assimilis* sont décrits dans son Species (VI[e] vol., p. 85, n° 781), savoir : le ♂ sur la nature et la ♀ sur un fort beau dessin de M. Doubleday.

EXPLICATION DES PLANCHES
De la 18e Livraison (1867).

PLANCHE 81.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. Chenille de la *Nemoria Aureliaria*, Mill
2. *Id* *id.* vue de dos.
3. Chrysalide.
4. Insecte parfait ♀.
5. *Id.* *id.* *id.*

II.

Fig. 6. Chenille de la *Zelleria Phillyrella*, Mill.
7. Chrysalide.
8. Insecte parfait.

III.

Fig. 9. Chenille de l'*Ephyra Pupillaria* (Var. *Gyraria*, Dup.)
10. Chrysalide.
11. Insecte parfait type.
12. *Id.* *id.* (Var.)

IV.

Fig. 13. *Psecadia Funerella* (Var ? *Canuisella*, Mill.).

Branche fleurie du *Phillyrea angustifolia*, L.



[illegible] à 5. [illegible], Mill.
6 à 8. Zelleria Phillyrella, Mill.
[illegible] Ephyra [illegible]puaria [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]eradia F[illegible]erela [illegible] Var. [illegible]



[illegible]
II [illegible]
III [illegible]
IV [illegible]
V [illegible]



Millière et Pugade p. Jogues pi. p. Debray

I 1 Crambus Staudingeri Zel
II. 2 id Lugdunellus Mill.
III. 3 id Argentarius Stgr
IV. 4 a 9 Ephestia Gnidiella Mill.
V 10 a 12 Eromene Bella Hb
VI. 13 a 15 Epidola Barcinonella Mill.

Imp. ... r. Mign... Mme Mignaux col.



Millière et Poujade pt. ... pl. p. ... Debray

I. 1 et 2 Iodis Impararia m.
II. 3 à 7. Xanthodes Malvae Esp.
III. 8 Hadena Assimilis Dbld.

... Mme Meunier

PLANCHE 82.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. *Micra Himmighoffeni* ♂, Mill.
2. *Id.* *id.* ♀.

II.

Fig. 3. Chenille de l'*Hypotia Corticalis*, W. V.
4. Insecte parfait.

III.

Fig. 5. Chenille de l'*Acidalia Mediaria*, Hb.
6. Chrysalide.
7. Insecte parfait.

IV.

Fig. 8. Chenille de l'*Eucrostis Indigenaria*, Vill.
9. *Id.* *id.* *id.* jeune.
10. Chrysalide.
11. Insecte parfait.

V.

Fig. 12. Chenille de l'*Agdistis Heydenii*, Zel.
13. Chrysalide.
14. Insecte parfait.

Tige d'*Euphorbia spinosa*, L.

PLANCHE 83.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. *Crambus Staudingeri*, Zell.

II.

Fig. 2. *Crambus Lugdunellus*, Mill.

III.

Fig. 3. *Crambus Argentarius*, Stgr.

IV.

Fig. 4. Chenille de l'*Ephestia Gnidiella*, Mill.
5. *Id.* *id.* *id* vue de dos.
6. *Id.* *id.* *id.* sortant de sa retraite.
7. Chrysalide.
8. Insecte psrfait ♂.
9. *Id.* *id.* ♀.

V.

Fig. 10. Chenille de l'*Eromene Bella*, Hb.
11. Chrysalide.
12. Insecte parfait.

VI.

Fig. 13. Chenille de l'*Epidola Barcinonella*, Mill., traînant son fourreau.
14. Insecte parfait.
15. Tête grossie.
Branche portant fleurs et fruits du *Daphne gnidium*, L.

PLANCHE 84.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. *Iodis Impararia* ♂, Gn.
2. *Id.* *id.* ♀.

II.

Fig. 3. Chenille de la *Xanthodes Malvae*, Esp.
4. *Id.* *id.* vue de dos.
5. Chrysalide.
6. Insecte parfait.
7. *Id.* *id.* (Var).

III.

Fig. 8. *Hadena Assimilis*, Dbld.

Tige de la *Malva moschata*, L.

TRIBU

DES

FLORICOLES

Caractères : *Corps* oblong ou plus ou moins allongé ; de consistance coriace ou assez coriace ; non muni en dessous sur les côtés de vésicules rétractiles. *Tête* plus ou moins inclinée ; généralement plus étroite, rarement plus large que le prothorax (1). *Front* plus ou moins large. *Epistome et Labre* transverses. *Mandibules* robustes ; longitudinalement engagées en partie sous les côtés de l'épistome et du labre ; légèrement saillantes au-delà de celui-ci ; plus ou moins bidentées à leur extrémité. *Mâchoires* bilobées, avec le lobe externe plus grand, plus ou moins dilaté et densement cilié à son extrémité : l'interne plus court, étroit, densement cilié en dedans à sa partie supérieure. *Palpes maxillaires* de quatre articles : le 1er petit : le 2e obconique : le pénultième court : le dernier plus long que le second, de forme variable. *Menton* corné, transverse. *Languette* généralement membraneuse ; plus ou moins grande et plus ou moins élargie en avant ; rarement entière, le plus souvent échancrée ou même bilobée à sa partie antérieure.

Palpes labiaux de trois articles : le 1er petit : le 2e obconique : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, de forme un peu variable.

Yeux plus ou moins grands et plus ou moins saillants.

Antennes toujours de onze articles ; plus ou moins développées ; ordinairement écartées à leur base ; le plus souvent insérées près et au-devant des yeux ; plus ou moins dentées en scie ou même, rarement, pectinées en dedans.

(1) C'est surtout chez les mâles de quelques espèces qu'elle se montre sensiblement plus large, les yeux compris, que le prothorax.

Prothorax le plus souvent plus étroit en avant qu'en arrière; tronqué ou subéchancré à son bord antérieur qui n'est pas ou est à peine élevé au dessus du niveau du vertex; à bord postérieur ordinairement non prolongé sur la base des élytres; sans entaille en dessous des angles antérieurs sur le devant des replis inférieurs.

Écusson transverse ou subsémicirculaire.

Élytres simples à leur sommet dans les deux sexes, et recouvrant toujours entièrement l'abdomen.

Métasternum transversalement ou subtransversalement coupé à son bord apical.

Hanches antérieures et intermédiaires longitudinalement obliques: les *postérieures* souvent avec une lame transverse distincte mais très-étroite, subitement élargie en dedans en forme de cône ou de trapèze.

Ventre de six segments, tous entièrement cornés: le 6e transverse ou sémilunaire, parfois très-court ou même indistinct.

Pieds plus ou moins allongés. *Tibias* presque toujours droits (1). *Tarses* de cinq articles, avec les *ongles* rarement simples, le plus souvent dentés ou lobés en dessous.

Obs. Nous avons cru devoir séparer cette Tribu de celle des *Vésiculifères*, dont elle diffère essentiellement par l'absence des vésicules rétractiles. Les insectes qui la composent offrent encore une consistance beaucoup plus solide, et leur métasternum transversalement coupé à son bord apical au lieu d'être obliquement entaillé sur les côtés de celui-ci, caractère très-saillant que M. de Kiesenwetter a fort bien rendu par les expressions suivantes: *Metasternum saccatum*, *metasternum apice truncatum*.

La plupart des espèces de cette Tribu vivant sur les fleurs, nous lui avons imposé la dénomination de *Floricoles*.

ÉTUDE DES PARTIES EXTÉRIEURES DU CORPS.

Dans cette Tribu, ainsi que dans les VÉSICULIFÈRES, la page inférieure du corps ne présente pas des modifications importantes, quant aux

---

(1) Excepté chez les mâles du genre *Henicopus*, où les tibias postérieurs sont fortement recourbés en dedans.

diverses pièces qui la composent. Il en est de même de la page supérieure qui n'offre dans sa conformation que des caractères tout à fait secondaires. Il nous a donc fallu chercher ailleurs les bases de nos grandes divisions, et nous avons cru rendre la science plus facile en les prenant dans la structure des antennes et des pieds et surtout dans la nature de la pubescence dont le tissu tégumentaire de ces insectes est entièrement revêtu.

Le Corps, généralement oblong ou allongé, affecte dans quelques espèces de *Dasytes* (surtout des trois derniers sous-genres) une forme encore plus étroite, et devient tout à fait linéaire ou subfiliforme chez les *Dolichosomes*. Généralement peu convexe, il est toujours assez épais et quelquefois même subcylindrique (*Haplocnemus*). Il est ordinairement de consistance beaucoup plus solide que chez les Vésiculifères, bien qu'il ne soit jamais de nature très-coriace, à l'exception toutefois des genres *Zygia* et *Melyris* où elle est tout à fait cornée. Mais ce qu'il y a de remarquable dans le dessus du corps, c'est la pubescence dont il est entièrement revêtu et qui pour nous présente une valeur du premier ordre. Elle se résume à trois catégories distinctes : tantôt elle est plus ou moins longue, redressée ou hérissée, comme chez les *Dasytiens :* tantôt elle est très-courte, frisée, couchée, rare ou peu distincte, comme chez les *Mélyriens :* d'autre fois elle est déprimée et écailleuse comme chez les *Danacéens ;* et ce dernier caractère nous paraît, par son évidence, mériter une place d'un ordre élevé et devoir dominer ceux tirés de la bouche et de la structure des ongles.

La Tête est assez grande. Généralement plus étroite que le prothorax, elle devient plus large que ce segment, lorsque celui-ci s'allonge et se rétrécit, ainsi qu'on peut le remarquer chez certains mâles de *Dasytes* et surtout du sous-genre *Pseudodasytes*, et chez les deux sexes du genre *Dolichosoma*. Plus ou moins engagée dans le prothorax, elle est toujours un peu inclinée et peu saillante vue de dessus. Il faut cependant en excepter les *Danacéens*, où elle est assez proéminente. Plus ou moins transverse et plus ou moins triangulairement rétrécie en avant dans la plupart des espèces, parfois chez quelques-unes du genre *Danacea* et chez les *Zygia* elle s'allonge en une espèce de museau, et alors elle affecte naturellement une forme plus ou moins oblongue.

Le Front, large ou assez large entre les yeux, s'étend plus ou moins au-devant du niveau de ceux-ci. Ordinairement relevé ou rebordé de chaque côté le long des fossettes antennaires, il est généralement déprimé sur son disque, et plus ou moins biimpressionné en avant; et ces impressions, profondes chez les Hénicopes, se réunissent quelquefois, surtout chez les ♂ de plusieurs espèces de différents genres, pour ne former qu'une seule et large excavation.

Les Joues sont peu développées et sans importance.

Les Tempes présentent en dessous une surface plus ou moins grande, et elles retournent un peu derrière les yeux, où elles sont plus ou moins réduites.

L'Épistome, en trapèze plus ou moins fortement transverse, est quelquefois très-étroit ou presque linéaire dans les genres *Julistus* et *Haplocnemus*. Généralement de consistance coriace, il est parfois subcorné ou même plus ou moins membraneux, ainsi qu'on peut le voir dans certaines espèces de *Dasytes* et dans les *Psilothrix*. Le plus souvent confondu en arrière avec le front auquel il paraît comme soudé, il s'en distingue pourtant quelquefois d'une manière évidente, soit par une différence de plan, soit par une suture plus ou moins fine, ordinairement rectiligne ou rarement à peine (*Lobonyx*) arquée en arrière.

Le Labre, toujours bien visible, est plus ou moins saillant et plus ou moins transverse. Cependant chez quelques *Danacées*, il paraît souvent aussi long ou même un peu plus long que large, avec la faculté de se retirer plus ou moins sous l'épistome. Son bord apical est ou subtronqué ou subarrondi, et généralement cilié de poils courts. Quant à sa consistance, elle est toujours cornée ou coriace, avec seulement parfois son bord antérieur muni d'un étroit liseré membraneux peu sensible.

Les Mandibules, larges et assez robustes, sont toujours plus ou moins bidentées à leur sommet. Longitudinalement engagées en partie sous les côtés de l'épistome et du labre qu'elles débordent un peu latéralement, elles sont ordinairement peu saillantes au-devant de celui-ci, si ce n'est chez les *Danacées*, chez lesquelles elles offrent aussi une particularité toute spéciale d'avoir leur tranche interne distinctement denticulée, tandis que cette même tranche paraît lisse dans les autres genres.

Les Mâchoires n'offrent rien de saillant dans leur structure. Elles sont bilobées, avec le lobe externe plus grand, corné à sa base, submembraneux et plus ou moins dilaté à son extrémité qui est densement ciliée : l'interne souvent assez étroit, plus court, corné ou submembraneux, plus ou moins cilié en dedans à sa partie supérieure.

Les Palpes maxillaires semblent jouer un rôle un peu plus important quant à la conformation surtout du dernier article. Ils sont généralement subfiliformes ; cependant ils paraissent un peu élargis vers leur extrémité dans le genre *Lobonyx* où leur dernier article est plus épais que les précédents, et sensiblement dans les genres *Julistus* et *Haplocnemus*, où ce même article est plus ou moins grand et plus ou moins sécuriforme. Ils sont composés de quatre articles dont le basilaire est constamment beaucoup plus court ou presque rudimentaire : le 2e est assez développé, et le pénultième assez court, beaucoup moins long que le précédent et surtout que le suivant, qui est toujours le plus grand de tous. Celui-ci seul est variable dans sa forme, et nous avons déjà vu qu'il était plus ou moins dilaté en forme de fer de hache dans deux genres. Dans les autres, il est ordinairement oblong ou ovale oblong, tantôt atténué ou subatténué vers son extrémité, tantôt plus ou moins élargi à celle-ci, ainsi que cela se remarque chez les ♂ de certains *Dasytes*. Dans tous les cas, il est toujours plus ou moins tronqué au sommet, souvent même assez largement et obliquement.

Les Palpes labiaux, composés de trois articles distincts, sont beaucoup moins saillants que les précédents. Leur dernier article, toujours plus grand que le 2e, suit à peu près dans ses modifications la même marche que le dernier des maxillaires, c'est-à-dire qu'il est ordinairement élargi quand celui-ci est dilaté en forme de fer de hache. Le 1er est petit et souvent peu apparent.

La Languette est membraneuse ou submembraneuse, plus ou moins grande, fortement élargie en avant où elle est sinuée ou échancrée, ou même presque bilobée, à l'exception néanmoins du genre *Danacaea*, où elle paraît entière ou presque entière à son sommet.

Les Paraglosses sont peu distinctes.

Le Menton, de nature cornée, toujours bien visible, présente la forme d'un carré régulièrement transverse, avec son bord apical largement tronqué

Les Antennes, plus ou moins développées, plus ou moins grêles, méritent une attention particulière, et fournissent même des caractères génériques d'une assez grande importance. Elles sont insérées sur les côtés du front, dans une fossette située immédiatement au-devant des yeux, ou très-rarement assez éloignée de ceux-ci. Rarement simples, elles sont ordinairement plus ou moins dentées en scie en dessous, ou même pectinées ou subpectinées comme on peut l'observer chez les ♂ de quelques *Haplocnèmes*. Subfiliformes chez les ♂ de la plupart des *Dasytes* et dans quelques autres genres, elles sont le plus souvent plus ou moins épaisses vers leur extrémité, surtout chez les ♀ ; et cet épaississement a lieu le plus souvent d'une manière graduée, et d'autres fois, mais rarement, d'une manière assez brusque à partir des 4e ou 5e article, comme dans les genres *Melyris* et *Zygia*. Par une exception unique (*genre Phlœophilus*), les trois derniers articles sont subitement plus gros et plus grands et forment une massue allongée et assez lâche. Les articles de la base sont fort inégaux dans leur volume réciproque; ainsi, par exemple, le 1er, assez grand, est toujours plus ou moins sensiblement et même assez fortement épaissi, tandis que le 2e est beaucoup plus court et beaucoup moins épais, sauf quelques rares exceptions où il est presque aussi grand et presque aussi renflé que celui qui le précède. Le 3e est généralement beaucoup plus long et plus grêle que le précédent. Quant aux suivants, il serait difficile de généraliser leurs caractères. Ils sont ordinairement plus ou moins subcomprimés latéralement; et bien que constants dans plusieurs genres, ils varient beaucoup de forme et de grandeur dans plusieurs autres et notamment chez les *Dasytes* et les *Haplocnèmes*, non-seulement d'une espèce à une autre, mais encore du ♂ à la ♀ ; et les diverses modifications qu'ils subiss nt deviennent des signes caractéristiques d'un puissant secours pour la détermination des espèces et pour la distinction des sexes. Toutefois, quoique ces articles s'allongent assez souvent d'une manière anormale chez les ♂ de quelques *Dasytes* et surtout des sous-genres *Metadasytes* et *Pseudodasytes*, il n'y a guère que les trois ou quatre extérieurs qui cessent complètement de rappeler la disposition serriforme. Le dernier, toujours plus grand que le pénultième, est aussi très-variable dans sa forme et dans son développement.

Les Yeux sont assez grands, plus ou moins saillants, quelquefois très-gros et très-proéminents chez les ♂ de quelques *Dasytes*, et principalement des quatre dernières divisions de ce genre. Ils présentent une forme arrondie ou courtement ovalaire, assez régulière, si ce n'est que leur bord externe est quelquefois plus ou moins distinctement sinué au-devant de l'insertion des antennes; d'autres fois, comme dans les genres *Julistus* et *Haplocnemus*, ils offrent à ce même endroit, au lieu d'une simple sinuosité, une échancrure ou entaille subtriangulaire plus ou moins profonde. Leurs facettes, généralement assez fines, sont rarement un peu plus grossières chez le ♂ que chez la ♀. Leur bord postérieur, quelquefois séparé du bord antérieur du prothorax par un intervalle sensible, en est le plus souvent assez rapproché.

Le Prothorax, généralement plus étroit que les élytres, est tantôt transverse, tantôt aussi long que large, quelquefois oblong, rarement allongé. Son bord antérieur, tronqué ou subtronqué, est presque toujours de niveau avec le vertex, à l'exception toutefois de quelques *Mélyriens* où il se relève un peu au-dessus de celui-ci, caractère qui concourt, avec la consistance coriace des téguments, à donner à cette dernière famille quelque ressemblance avec certains insectes du genre *Anobium* de la tribu des *Térédiles*. Sa base, plus ou moins obtusément tronquée, est parfois subsinuée au-dessus de l'écusson, et ses côtés sont, la plupart du temps, obliquement coupés. Il est généralement un peu moins large en avant qu'en arrière, et ses côtés, peu obliques, sont plus ou moins arrondis ou quelquefois subrectilignes. Ordinairement finement rebordé dans tout son pourtour, quoique obsolètement à son bord antérieur, il présente quelquefois ses bords latéraux distinctement relevés en gouttière plus ou moins large et plus ou moins saillante. Sa surface, généralement peu convexe, est tantôt unie, tantôt creusée d'une ligne enfoncée longitudinale de chaque côté du disque près des côtés; mais dans le genre *Zygia*, elle est plus convexe et au lieu d'un sillon elle offre une ligne marginale élevée et plus ou moins flexueuse. Elle est rarement subsillonnée sur sa ligne médiane. Ses angles sont le plus souvent fortement arrondis avec les postérieurs plus largement; mais à mesure que les côtés se redressent pour pren-

dre une direction rectiligne et parallèle, les angles deviennent plus droits et plus prononcés.

L'Écusson, toujours bien distinct sans être grand, présente la forme d'un trapèze transverse ou d'un hémicyle. Il est plus ou moins tronqué ou subarrondi à son bord postérieur.

Les Élytres recouvrent entièrement l'abdomen. Ordinairement de consistance moins molle que chez les VÉSICULIFÈRES, elles acquièrent tout à fait la dureté de la corne dans les *Mélyriens*. Le plus souvent subparallèles, elles sont quelquefois, surtout chez les ♀, faiblement et arcuément élargies après leur milieu pour aller s'arrondir plus ou moins à leur sommet, où toutefois elles sont individuellement subacuminées chez les *Dolichosomes*. Quant à leur forme, elles se plient à la forme générale du corps, c'est-à-dire qu'elles sont ou oblongues ou allongées, ou très-allongées, ou même linéaires (*Dolichosoma*). Elle sont toujours munies dans leur contour extérieur d'un rebord distinct, et, le long de la suture, d'un autre rebord très-fin, seulement visible en arrière et quelquefois nul. Outre le rebord extérieur, on remarque un repli submarginal plus ou moins apparent, souvent réduit à la région subhumérale, souvent plus saillant et plus longuement prolongé (*Julistus*, *Haplocnemus*), ou même étendu jusqu'au sommet (*Zygia*). Leur surface, ordinairement peu convexe, est le plus souvent subdéprimée le long de la suture, qui est généralement un peu déhiscente en arrière, avec l'angle apical toujours assez marqué, droit ou à peine arrondi. Généralement unies, elles présentent accidentellement, dans certains *Dasytiens* et dans les *Dolichosomes*, quelques côtes obsolètes qui paraissent être les intervalles de stries dégénérées ; mais chez les *Mélyriens*, plus convexes, elles offrent trois côtes longitudinales bien apparentes et plus ou moins raccourcies en arrière. Leur repli inférieur, qu'il ne faut pas confondre avec le repli subhuméral, est ordinairement caché et peu visible quant on regarde l'insecte par dessous.

Les Épaules sont en général assez saillantes et arrondies, et toujours limitées intérieurement par une fossette ou impression oblongue.

Les Ailes existent toujours, et elles sont mêmes assez développées. Elle sont souvent vitrées et plus ou moins enfumées, d'autres fois bleuâtres ou irisées, comme on peut le remarquer chez les *Haplocnèmes*.

Les Floricoles font généralement moins souvent usage de leurs ailes que les Vésiculifères.

Le Dessous du corps construit à peu près sur un plan uniforme, ne présente que de très-légères modifications dans la structure des diverses parties qui le composent.

L'Antépectus assez développé au-devant des hanches antérieures, est sur un plan horizontal. *La Lame médiane du prosternum*, ordinairement peu prolongée, en arrière, ne dépasse pas le milieu des hanches antérieures, et affecte la forme d'un angle plus ou moins court, plus ou moins ouvert, plus ou moins prononcé; mais, dans d'autres cas assez rares, ainsi qu'on le voit chez les *Haplocnémates* et les *Zygies*, il est notablement plus aigu et plus saillant.

Le Médipectus est généralement moins développé dans son diamètre antéro-postérieur que l'antépectus, et plus ou moins resserré entre les hanches antérieures et les intermédiaires. Mais, par compensation, la *Lame médiane du mésosternum* est ordinairement plus prolongée et plus aiguë que celle du prosternum. Si elle est rarement en angle très-court, comme chez les *Dolichosomes*, elle est encore assez souvent effilée ou sublinéaire ou même prolongée jusque près du sommet, ou jusqu'au sommet des hanches, comme dans les *Divales*, les *Julistes*, les *Haplocnèmes*, les *Danacées* et les *Phloeophiles*. *Les Episternums du médipectus*, grands et bien visibles, sont transversalement obliques et ordinairement trapéziformes, avec les *Epimères* insignifiantes.

Le Postpectus offre une importance plus sérieuse que les deux segments précédents. Il est beaucoup plus développé d'avant en arrière, avec le *Métasternum* subtransversalement ou transversalement coupé à son bord postérieur, caractère qui distingue essentiellement les Floricoles des Vésiculifères. Il se prolonge légèrement entre les hanches postérieures en angle généralement peu prononcé mais toujours distinctement entaillé ou incisé à son sommet, tandis que le milieu de son bord antérieur est rarement avancé entre les hanches intermédiaires. Sa ligne médiane est toujours plus ou moins sillonnée, surtout dans sa partie postérieure.

Les Episternums du postpectus, bien que très-apparents, ne jouent

pas un rôle bien important, car ils affectent presque toujours à peu près la même forme, c'est-à-dire celle d'un onglet ou d'un coin plus ou moins allongé. Il n'en est pas de même des *Epimères postérieures* qui, bien que le plus souvent cachées, sont très-apparentes et très-grandes dans les *Zygies*, et présentent ainsi un caractère frappant.

Les Hanches n'offrent pas dans leurs modifications, des différences bien notables. Elles sont le plus souvent coniques ou rarement oblongues, souvent obliques, rarement sublongitudinales. Les postérieures, parfois diversement disposées, montrent, dans très-peu de cas et d'une manière confuse, les vestiges d'une lame supérieure, transversale et obsolète. Quant à leur disposition réciproque, les antérieures sont généralement contiguës, ainsi que les intermédiaires; mais celles-ci sont quelquefois un peu écartées l'une de l'autre, au moins à leur base, et d'autres fois dans toute leur longueur, surtout quand elles sont séparées entre elles par une lame médiane sublinéaire du mésosternum. *Les postérieures* sont toujours plus ou moins mais légèrement distantes l'une de l'autre à leur base et parfois plus ou moins divergentes à leur sommet.

Le Ventre, plus ou moins convexe, composé le plus souvent de six segments apparents, n'en présente quelquefois que cinq bien visibles chez certaines femelles de *Danacées*, et, par exception, un 7e chez les mâles de *Dolichosomes*. Ils sont tous entièrement cornés avec le 1er souvent un peu plus grand ainsi que le 5e, et les intermédiaires subégaux ou quelquefois graduellement un peu plus courts. Les ♂ offrent des différences sensibles dans les impressions ou échancrures des derniers segments.

Les Pieds, généralement plus ou moins allongés et plus ou moins grêles, sont pourtant assez robustes chez les *Hénicopes*, les *Haplocnèmes* et les *Zygies*. Les postérieurs sont toujours plus développés que les intermédiaires, et ceux-ci un peu plus que les antérieurs, dans toutes leurs parties.

Les Trochanters sont ordinairement petits, cunéiformes et sans valeur : les postérieurs néanmoins sont un peu plus grands et souvent ovalaires.

Les Cuisses, ainsi que dans les Vésiculifères, ne sont pas insérées

immédiatement sur les hanches, mais obliquement implantées sur les côtés des trochanters. Le plus souvent peu renflées, elles le sont néanmoins sensiblement dans certains genres. Elles dépassent toujours les côtés du corps, et elles sont peu ou à peine rainurées en dessous vers leur extrémité : aussi les *Tibias* ne sont-ils pas rétractiles. Ceux-ci, presque toujours droits ou à peine arqués à leur base, sont rarement sensiblement élargis à leur extrémité. Dans le genre *Henicopus*, les *Tibias postérieurs* des ♂ affectent une forme particulière, car ils sont fortement coudés ou recourbés en dedans. De plus, dans ce même genre, les *Tibias antérieurs* sont armés à leur sommet de deux forts crochets solides et recourbés en dessous, au lieu que dans les autres genres les mêmes organes offrent, ainsi que les autres tibias, à leur sommet interne, deux petits éperons droits et articulés, souvent peu distincts au milieu d'une couronne de poils hispides.

Les Tarses varient un peu dans leur développement ainsi que les tibias. Parfois un peu plus courts, ils sont d'autres fois aussi longs ou même plus longs que ces derniers. Tantôt subfiliformes, tantôt un peu sétacés, ils offrent quelquefois leur 3e article légèrement élargi, triangulaire ou subcordiforme. Leurs articles, au nombre de cinq, sont de forme assez variable. Rarement allongés, ils sont souvent oblongs, obconiques ou en forme de triangle, et quelquefois, le 3e surtout, en cœur renversé. Dans bien des cas, ils décroissent graduellement à partir du 1er au 4e article, c'est-à-dire que le 1er est un peu plus grand que le 2e et celui-ci que le 3e, ainsi de suite ; mais cette règle est loin d'être absolue, car souvent le 1er n'est pas plus long ou un peu moins long que le suivant, et même chez les *Mélyriens* ce même article est court et beaucoup moins long que le 2e, et chez les *Phloeophiliens* il est très-court et peu visible en dessus. Le caractère de la longueur relative de ce 1er article, par rapport au suivant, sans importance quant aux différents genres de la famille des *Dasytiens*, en acquiert une grande comme accessoire quand il s'agit de distinguer cette dernière des *Mélyriens* et des *Phloeophiliens*. Mais ce même 1er article, dans les pieds antérieurs et postérieurs de certains *Hénicopes*, joue un rôle puissant par sa conformation toute spéciale, chez les ♂ seulement, où il est ordinairement court et dilaté latéralement en forme de

crochet ou de spatule, et de la structure duquel il importe ici de donner une description abrégée. En effet, le 1er article des tarses antérieurs des ♂ de plusieurs espèces est fortement prolongé extérieurement en un fort crochet brusquement recourbé en dedans et muni à sa base interne d'une apophyse ou dent solide et plus ou moins saillante : le 1er des postérieurs est au contraire fortement dilaté intérieurement en un grand appendice plus ou moins large, comprimé, brusquement recourbé en dehors vers son milieu, tantôt rétréci à son sommet en pointe acuminée, tantôt élargi à son extrémité en forme de spatule largement tronquée. Il est alors à remarquer que le 2e article des mêmes tarses est très-long et très-grêle, un peu courbé ou flexueux ou en forme d'*S* très-allongée. Dans un seul cas exceptionnel (*Lobonyx*), les 2e et 3e articles des tarses antérieurs des ♂ sont assez développés, subparallèlement dilatés et distinctement pectinés en dessous, et alors le 1er est sensiblement plus court que le suivant. Dans plusieurs espèces de *Dasytiens*, c'est le 4e article qui se fait remarquer en ce sens qu'il est souvent sensiblement plus court et surtout plus étroit que le 3e, qui se trouve alors un peu dilaté ; et ce caractère peut jusqu'à un certain point servir à séparer les espèces. Le dernier article de tous les tarses ne doit point être négligé, car il est assez variable dans sa grandeur et dans sa forme, et peut même concourir comme caractère accessoire dans la distinction des genres. Toujours notablement plus long que le précédent, il est, dans quelques cas, comme chez les *Haplocnèmes* et les *Mélyriens*, aussi long ou même un peu plus long que les trois précédents. Presque sublinéaire ou subparallèle sur ses côtés, surtout dans les tarses postérieurs, chez les *Mésodasytes*, *Métadasytes* et surtout les *Pseudodasytes*, il est, dans tous les autres cas, graduellement, soit légèrement, soit fortement élargi de la base à l'extrémité, et cette dernière conformation peut s'observer surtout chez les *Haplocnèmes* et chez les *Mélyriens*.

Les Ongles dont est armé le dernier article des tarses à son sommet, sont toujours bien distincts, et offrent une assez grande valeur quant à la séparation des genres. Ils sont plus ou moins développés et assez régulièrement arqués, quoique assez brusquement coudés dans leur milieu chez certains ♂. Simples dans les *Phloeophiliens*, ils sont plus

ou moins fortement dentés soit à leur base (*Divales*, *Melyris*), soit après leur milieu ou près du sommet de leur tranche interne (*Julistus*, *Zygia*); et cette dent, tantôt aiguë, tantôt arrondie, est quelquefois tronquée et assez saillante chez les ♂ de certaines espèces de *Dasytaires*, ou même quelquefois légèrement membraneuse sur ses bords. Mais souvent ils sont chacun munis en dessous d'une membrane en forme de lobe, remarquable quant à son développement et à sa structure. Ce lobe membraneux, assez étroit chez les *Hénicopes* et les *Lobonix*, est beaucoup plus court que l'ongle et arrondi à son sommet, et soudé avec lui sur presque toute sa longueur. D'autres fois, comme chez les *Psylothrix* et les *Dolichosomes*, cette membrane est plus large et dissemblable, c'est-à-dire avec celle de l'ongle externe plus courte que lui et libre à son sommet, et celle de l'ongle interne entièrement soudée avec lui, et dépassant et embrassant sa pointe. Dans les *Haplocnèmes* la membrane des ongles est remarquable; tantôt assez étroite, tantôt assez large, elle est libre dès sa base et toujours plus ou moins divergente. Enfin, par une singularité bizarre et particulière au genre *Danacaea*, les ongles sont inégaux et à membrane dissemblable : l'ongle externe, normalement développé et régulièrement arqué, offre sa membrane beaucoup plus courte que lui et libre à son sommet, au lieu que l'ongle interne, plus court que l'autre et assez brusquement coudé, présente en dessous un épaississement ou dent irrégulière membraneuse et largement arrondie en dehors, et englobant et dépassant la pointe dudit ongle.

VIE ÉVOLUTIVE.

Malgré les occasions fréquentes qui s'offrent, durant les beaux jours, de trouver sur les fleurs plusieurs des espèces de cette Tribu, on est resté longtemps avant de connaître leurs premiers états, et encore la science n'a-t-elle que des données peu nombreuses sur leur existence.

En 1835, M. Waterhouse, dans le second volume de l'*Entomological Magazin*, p. 375, donna du *Dasytes serricornis* de Kirby, la courte description suivante :

Tête ronde, rugueuse, marquée de quatre taches blanchâtres : deux, près de chaque côté de la base : deux. antérieures, derrière les antennes ;

offrant deux ocelles de chaque côté. *Antennes* courtes, de trois articles. *Corps* allongé, mou, pubescent, graduellement élargi vers l'extrémité, armé à celle-ci de deux pointes cornées. (Pl. X, fig. 1, a, b, c.). Le savant auteur anglais avait trouvé en 1828 cette larve dans du bois pourri. M. Westvood (1) a reproduit la figure de cette larve (fig. 28, nº 22).

Ce même auteur raconte qu'Audouin avait obtenu le *D. plumbeus* d'une larve, trouvée dans le bois.

Nous avons pris, il y a longtemps, un *Dasytes cœruleus* sortant de sa dépouille de nymphe, cachée dans l'écorce d'un pin sylvestre.

Ces diverses découvertes donnaient encore peu de détails sur les habitudes de nos FLORICOLES. Il était réservé à M. Perris de nous apprendre qu'elles sont chasseresses, et poursuivent dans les retraites ligneuses dans lesquelles elles se cachent, les larves lignivores qui nuisent à nos arbres.

Voici la description de la larve du *Dasytes flavipes*, donnée par notre illustre ami (2):

LARVE ovoïde allongée, subdéprimée, un peu ventrue à son tiers postérieur, charnue, assez molle, et un peu coriace. *Tête* cornée, assez bombée, un peu velue, d'un noir mat, avec le bord antérieur ferrugineux; quelques stries longitudinales et une ligne bifurquée, d'un blanchâtre livide, partant du vertex, et se divisant sur le front, pour se rendre aux deux angles antérieurs. *Epistome* court et transversal. *Labre* semi-discoïdal. *Mandibules* moyennes, pointues, ferrugineuses à la base, brunes à l'extrémité. *Mâchoires* longues, linéaires, aplaties, soudées au menton : lobe très-petit, ayant la forme d'un tubercule cilié. *Palpes maxillaires* un peu arqués en dedans, et de trois articles, dont le premier un peu plus court que les deux autres. *Menton* de la même longueur que les mâchoires. *Lèvre inférieure* très-courte, à bord antérieur droit, surmontée de deux palpes labiaux rapprochés et de deux articles égaux. *Antennes* coniques, de quatre articles à peu près égaux : le 3e, portant quelques poils à l'extrémité, avec un article supplémen-

---

(1) Introd. To the Mod. Classif., t. I, p. 260.

(2) Annales de la Société entom. de France, 3e série, t. II, 1854, p. 599, pl. 18, fig. 260-268.

taire, conique, visible seulement quand on regarde la larve de profil : le 4e, terminé par un long poil au-dessous des antennes, sur chaque joue un groupe de cinq ocelles testacés, dont trois supérieurs disposés sur une ligne oblique, et deux inférieurs, un peu plus grands, placés en quinconce. *Corps* blanchâtre, hérissé de poils blanchâtres très-fins, plus visibles, plus longs et plus touffus sur les côtés que partout ailleurs. *Segments thoraciques* plus grands, le premier surtout, que les segments abdominaux, et s'élargissant progressivement. *Prothorax* de la largeur de la tête antérieurement, un peu arrondi à sa base ; marqué de taches brunes, dont la réunion forme un fer à cheval ouvert en avant, avec un point au milieu, et un petit rameau postérieur se dirigeant vers les angles. *Mésothorax* et *Métathorax* ayant chacun deux taches plus foncées, un peu arquées en dehors : ce dernier, portant en outre deux petits points, entre les taches, près du bord antérieur. *Abdomen* de neuf segments, dont les premiers un peu plus courts que les autres : les huit premiers, marqués d'un pli transversal, et, près des côtés, tant en dessus qu'en dessous, d'un fossette adjacente à un bourrelet latéral ; ornés de quatre taches brunes, dont deux au-dessus du bourrelet, et deux dorsales à bords déchiquetés, quelquefois comme coupées en deux par le pli transversal; sur le 8e segment les taches se réunissent ordinairement en une seule : 9e segment, étroit, corné et noir en dessus, finement ponctué, creusé d'un large sillon, et terminé par deux crochets ferrugineux, munis de petites aspérités surmontées de poils : ces crochets, vus de face, paraissent un peu arqués l'un vers l'autre, et vus de profil ils sont droits, avec l'extrémité brusquement recourbée en haut. *Dessous du corps* uniformément blanchâtre, avec une légère teinte brunâtre sur les deux derniers segments. *Pattes* de longueur moyenne, assez grêles, d'un brunâtre très-clair et livide, avec les articulations et le dessus des tibias plus foncés, hérissées de longs poils clairsemés. *Ongles* légèrement ferrugineux. *Stigmates* testacés : première paire placée près du bord antérieur du mésothorax : les autres, au tiers antérieur des huit premiers segments abdominaux. Long. 0m,0006 à 0m,0007.

Les quelques larves de nos Floricoles, connues jusqu'à ce jour, ont, comme l'avait observé M. Waterhouse, quelque analogie avec

celle des *Thanasimus* et des *Opilus;* mais elles ont, suivant M. Perris, des rapports plus frappants avec celles des Malachies, et montrent par là la place qu'elles doivent occuper.

La larve décrite par l'illustre auteur de l'*Histoire des Insectes du pin maritime* vit sous l'écorce des jeunes pins, dans les galeries du *Tomicus bidens* dont elle dévore les larves, ou, à défaut de celles-ci, se contente des matières excrémentielles éparses dans les galeries.

Jusqu'à nouvel ordre, on peut supposer que les autres larves de cette Tribu, qui nous sont inconnues, ont des habitudes analogues.

Ces larves ont à leur tour des ennemis chargés de leur empêcher de produire de trop grands ravages parmi les espèces qu'elles ont la mission de décimer. Divers hyménoptères pupivores, et peut-être d'autres insectes se chargent de réfréner leur trop grande multiplication.

Ces larves traînent ordinairement près d'un an leur existence vermiforme; quand le moment est venu, ordinairement vers le retour des beaux jours, elles passent à l'état de nymphe, et quinze jours ou trois semaines après à celui d'insecte parfait.

La nymphe ne présente rien de bien particulier; son corps est également terminé par deux crochets, auxquels se trouve retenue la peau chiffonnée de la larve.

MOEURS ET HABITUDES DES INSECTES PARFAITS.

Nos Floricoles, comme les insectes de la Tribu précédente, sont en général au nombre des joyeux courtisans empressés à venir saluer le printemps à son arrivée. Dès que le soleil d'avril semble rendre la vie à la nature engourdie, que les fleurs nouvelles commencent à émailler les tapis rajeunis des prés; que les petits oiseaux de nos vergers se plaisent à préluder à leurs douces chansons, et songent à préparer le berceau de leur famille future, on voit les espèces les plus hâtives venir demander aux corolles des fleurs les substances délicates ou sucrées dont elles doivent se nourrir. Ces insectes ne s'adressent pas indifféremment à toutes ces gracieuses productions de la terre. Les uns butinent modestement sur les épis des bromes, des fétuques ou de quelques autres humbles graminées; les autres recherchent de préférence ces flosculeuses ou ces radiées dont l'involucre

réunit un grand nombre de fleurettes, ou ces végétaux polyanthés dont les corolles lactées sont disposées en corymbe ou en ombelle. On les voit souvent alors broyant entre leurs mandibules les parties délicates renfermées dans ces coupes embaumées; et souvent, au sortir de ces festins, leur tête, chargée de la poudre d'or des étamines accuse les larcins faits à ces fleurs et les jouissances qu'ils y ont trouvées.

Durant ces jours heureux qui sont le couronnement de leur existence, ils semblent avoir complètement oublié les instincts cruels de leur jeune âge; du moins, jusqu'à présent, ils n'ont pas été accusés de revenir quelquefois aux habitudes carnassières de leurs premiers jours, et d'être infidèles aux plantes chargées de fournir leur nourriture.

La Providence les a pourvus d'ailes légères à l'aide desquelles ils peuvent, comme le papillon, voler d'une plante à l'autre, au gré de leurs désirs. Le soleil exerce toujours sur eux, à cet égard, une influence marquée: ses rayons bienfaisants, en donnant plus d'énergie à leur activité, contribuent à rendre leur mobilité plus changeante et leurs goûts plus inconstants.

Les espèces plus spécialement anthophiles de cette Tribu ont, en général, des étuis d'une certaine flexibilité, capables de laisser aux organes du vol plus de liberté. Toutefois, malgré la facilité avec laquelle ils peuvent s'élever dans les airs, ils s'enivrent avec tant de jouissances dans la coupe des fleurs, que rarement ils peuvent se soustraire aux doigts avides de les saisir. Sont-ils devenus nos captifs? Ils cherchent à nous tromper par une immobilité semblable à une profonde léthargie, et, parfois, si l'on se laisse prendre à leurs ruses, ils savent déployer leurs ailes et chercher leur salut dans la fuite.

Ces insectes, sans avoir les couleurs variées de divers autres coléoptère amis des fleurs, ont une cuirasse qui parfois ne manque pas d'une certaine beauté. Chez les uns, elle brille d'un éclat métallique violet; chez d'autres, elle reproduit les teintes du bronze ou du jais; souvent elle est hérissée, chez ces derniers, d'une villosité ou de poils redressés. Chez les Danacées, elle est revêtue d'une pubescence écail-

leuse et mate, à laquelle elle doit une teinte argileuse et ochracée.

Mais tous les Hexapodes de cette Tribu ne sont pas les courtisans empressés des fleurs. Quelques Aplocnèmes, et notre Zygie exclusivement propre aux contrées méridionales, et dont les étuis d'un bleu foncé sert à faire ressortir la couleur écarlate de son corsage, se cachent sous les écorces ou dans les bois altérés. La dernière vient même souvent jusque dans nos habitations, passer, sur les poutres de nos greniers ou sur les chevrons de nos toitures, son existence obscure, et qui peut-être n'en est pas moins heureuse. Elle semble l'image de ces hommes qui semblent faits pour briller dans une sphère plus élevée, mais qui, dédaignant l'éclat et les dangers des grandeurs, se plaisent, dans une vie modeste et cachée, à trouver le bonheur dans les occupations du travail, dans les jouissances de l'étude, et dans les charmes de l'amitié.

HISTORIQUE.

Les insectes dont il est ici question ont subi dans leur classification des fluctuations assez nombreuses avant d'être réunis dans un groupe naturel.

1761. Linné, soit dans sa *Fauna suecica*, soit dans la 12e édition de son *Systema Naturæ* (1767), comprit le petit nombre de nos espèces de Floricoles connues de lui dans son genre *Dermestes*, formé d'éléments assez discordants.

1762. Geoffroy, dans son *Histoire abrégée des Insectes*, les plaça dans son genre *Cicindela*, très-différent de celui des auteurs subséquents.

1763. Scopoli, dans son *Entomologia carniolica*, les laissa dans le genre *Cantharis* du Pline du Nord.

1774. De Geer, dans le tome IV de ses *Mémoires*, suivit en partie une inspiration analogue, c'est-à-dire rangea l'une de ces espèces dans son genre *Telephorus*, et en plaça une autre parmi ses *Clairons*.

1775. Fabricius, dans son *Systema Entomologiæ*, colloqua nos insectes avec ses *Anobium*.

1781. Il les laissa dans la même coupe, dans le tome I de son *Species Insectorum*; mais dans l'appendice, placé à la fin du IIe tome, il en fit des *Lagria*.

1787. Il continua à les laisser dans ce dernier genre dans sa *Mantissa* et dans son *Entomologia systematica* (1792).

Les écrivains moins importants dont les écrits sont chronologiquement échelonnés depuis Linné jusqu'à 1790, suivirent les traces de quelques-uns de ceux dont nous avons donné la liste, à part Gmelin qui égara nos Floricoles dans ses genres *Ptinus* et *Cryptocephalus*.

1790. Olivier, soit dans le t. II de son *Entomologie*, soit dans le volume VII de l'*Encyclopédie méthodique*, réunit nos Floricoles aux *Melyris* du professeur de Kiel, genre consacré à des insectes exotiques dans lequel aucune des espèces de cette tribu ne se trouvait inscrite.

Illiger, dans son *Catalogue des Coléoptères de Prusse* (1798), et Latreille, dans son *Précis des Caractères génériques des Insectes* (1797), suivirent cet exemple.

1798. Paykull, mieux inspiré, sentit le besoin, dans le IIe volume de la *Fauna suecica*, de renfermer nos insectes dans une coupe particulière, à laquelle il donna le nom de *Dasytes*.

1800. Duméril, auquel ce genre était resté inconnu, ne le mentionna pas dans son *Tableau de Classification des Insectes*, annexé au Ier volume de l'*Anatomie comparée de Cuvier*.

Mais à part Creutzer, dans ses *Entomologische Versuche* (1799), Panzer, dans sa *Fauna germanica*, et Marsham, dans son *Entomologia britannica* (1802), qui rangèrent quelques-uns de nos *Floricoles* dans le genre *Tillus*, le genre *Dasytes* fut généralement admis.

1801. Le professeur de Kiel, dont le nom avait alors une si grande autorité dans la science, lui donna place dans son *Systema Eleutheratorum*, et créa, dans le même ouvrage, le genre *Zygia* se rattachant à nos Floricoles.

1804. Latreille, dans le tome IX de son *Histoire naturelle des Crustacés et des Insectes*, fit entrer le genre *Dasytes* dans la sixième famille de ses Coléoptères, dans celle des Malacodermes, qui comprenait en outre les Omalises, Lycus, Lampyres, Téléphores, Malachies, Driles et Lymexylons.

1806. Cet illustre entomologiste, dans le tome I de son *Genera*, ajouta aux genres ci-devant nommés de la famille des Malacodermes (qui était devenue la cinquième de la sixième qu'elle était), les groupes gé-

nériques suivants : *Dascilus*, *Elodes*, *Malthinus*, *Zygia* et *Hylecœtus*.

1806. Duméril, qui n'avait pas indiqué précédemment à quels genres il rattachait les espèces de notre tribu des FLORICOLES, donna place dans sa *Zoologie analytique*, au genre *Dasytes*, parmi ses VÉSICANTS ou EPIPASTIQUES, parmi lesquels ils se trouvaient évidemment dépaysés; mais il remarquait que le corps couvert de poils de ces insectes laissait croire que le nombre des articles de leurs tarses était assez difficile à compter; il semblait lui-même douter, par là, de la convenance de la place qu'il lèur assignait.

1810. Dans l'ouvrage de Latreille, intitulé *Considérations sur l'ordre naturel des Animaux*, la famille des MALACODERMES redevint la sixième de l'ordre des Coléoptères. L'auteur la divisait en plusieurs groupes :

I. Mandibules terminées en pointe aiguë, sans échancrure; palpes filiformes; corps arqué.

(Genres *Hammonius* (formé sur la ♀ du *Cebrio gigas*), *Cebrio*, *Dascilus*, *Elodes*.)

II. Mandibules terminées en pointe aiguë, sans échancrure; palpes maxillaires au moins plus gros à leur extrémité; corps très-déprimé; penultième article des tarses bilobé dans tous.

(Genres *Lycus*, *Omalisus*, *Lampyris*, *Telephorus*, *Malthinus*.)

III. Mandibules refendues à la pointe; palpes filiformes; corps étroit, déprimé, rarement ovale; articles des tarses entiers.

(Genres *Zygia*, *Dasytes*, *Malachius*.)

IV. Mandibules refendues à la pointe; palpes maxillaires au moins plus gros vers leur extrémité; pénultième article des tarses bilobé; corps déprimé, point cylindrique.

(Genre *Drilus*.)

V. Mandibules épaisses, refendues à la pointe; palpes maxillaires au moins plus gros à leur extrémité; articles des tarses entiers; corps cylindrique; tête globuleuse.

(Genres *Hylecoetus*, *Lymexylon*.)

1812. Lamarck dans son *Extrait du Cours de Zoologie*, continua à ranger nos FLORICOLES dans le genre *Melyre*, en modifiant quelques-uns des caractères de ce genre, d'après les idées de Latreille.

1817. Le même auteur, dans le tome IV de ses *Animaux sans vertèbres*, continua à partager les Coléoptères pentamères en *Filicornes*, *Clavicornes* et *Lamellicornes*. Les Filicornes furent divisés en *Mélyrides*, *Ptiniens*, *Buprestiens*, *Staphyliniens* et *Carabiens*.

Les Mélyrides furent répartis dans les genres suivants :

a. Tête séparée du corselet par un cou.
 b. Elytres n'embrassant pas l'abdomen sur les côtés
  (Genre *Lymexyle*.)
 bb. Elytres embrassant l'abdomen, palpes maxillaires plus longs que la tête.
  (Genre *Scydmène*.)
aa. Tête enfoncée dans le corselet.
 c. Vésicules rétractiles sur les côtés du corps.
  (Genre *Malachie*.)
 cc. Point de vésicules rétractiles.
  d. Antennes soit simples, soit en scie.
   (Genres *Melyre*, *Clairon*, *Tille*.)
  dd. Antennes pectinées.
   (Genre *Drile*.)

1817. Depuis la fin du siècle dernier, les naturalistes paraissaient s'entendre assez généralement sur le voisinage dans lequel devaient se trouver nos Floricoles; mais ils ont encore varié pendant de longues années dans le choix des insectes avec lesquels ils devaient être réunis en un groupe naturel.

L'illustre entomologiste de Brives, dont les idées de classification ont subi de nombreuses fluctuations, donnait, dans le *Règne animal*, de Cuvier, le nom de Serricornes aux coléoptères de sa troisième famille, et il divisait cette dernière en sept tribus : *Buprestides*, *Clatérides*, *Cébrionites*, *Lampyrides*, *Mélyrides* (comprenant les *Dasytes*, *Malachius* et *Drilus*), *Ptiniores* et *Lime-Bois*.

1819. Dans le tome XXXI du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, il partagea ses Serricornes en Sternoxes, comprenant les *Buprestides* et les *Elatérides*, et en Malacodermes, renfermant les autres tribus.

1821. Le comte Déjean, dans le *Catalogue de ses Coléoptères*, faisait entrer nos Floricoles dans la famille des Malacodermes. Il suffira d'indiquer l'ordre dans lequel sont placés les genres qui la composent, pour montrer les affinités que le célèbre entomologiste trouvait entre les insectes dont il est ici question.

Genres : *Cyphon*, *Scyrtes*, *Eubria*, *Nycteus*, *Lycus*, *Omalisus*, *Lampyris*, *Cantharis*, *Silis*, *Malthinus*, *Malachius*, *Dasytes*, *Drilus*, *Zygia*.

1825. Latreille, dans ses *Familles naturelles du Règne animal*, modifiait un peu ses précédents travaux, il avait divisé, comme nous l'avons

dit, ses SERRICORNES en STERNOXES, comprenant les *Buprestides* et les *Elatérides*, et en MALACODERMES, renfermant les autres tribus; il ajoutait à ces derniers celle des *Clairones*, détachée de la quatrième famille, c'est-à-dire des CLAVICORNES.

1829. Dans la deuxième édition du *Règne animal*, de Cuvier, cet illustre naturaliste divisa la famille des SERRICORNES en trois sections: les STERNOXES, les MALACODERMES et les LIMES-BOIS. La seconde renferma cinq tribus : CEBRIONITES, LAMPYRIDES, MÉLYRIDES, (genres *Malachius*, *Dasytes*, *Zygia*) CLAIRONES, PTINIORES.

1829. La même année, Stephens et Curtis, dans leurs *Catalogues*, tout en rejetant le système tarsal qui avait prévalu en France, surtout depuis les ouvrages d'Olivier, rapprochèrent le genre *Dasytes* des coupes génériques près desquelles l'avait placé Latreille.

1830. Stephens, dans le troisième volume de ses *Illustrations*, fit entrer nos FLORICOLES dans la quatrième sous-section de la troisième section de ses Coléoptères. Ils y constituèrent la famille des *Mélyrides*, établie en 1815 par Leach, dans l'*Encyclopédie d'Edimbourg*.

Les insectes de cette famille eurent pour caractères :

Antennes filiformes ou sétacées, éloignées entre elles à leur base; premier article des tarses non bifide.

Cette famille comprit les genres *Malachius*, *Aplocnemus* et *Dasytes*, auquel se rattachaient, comme sous-genres, les *Enicopus* et *Dolichosoma*.

Dans le même ouvrage, l'auteur anglais créa le genre *Phloiophilus*, mais qu'il plaça parmi les *Mycétophagides* avec lesquels la forme et les couleurs de son corps lui donnent des rapports trompeurs.

1836. M. de Castelnau, dans le tome IV de la *Revue entomologique* de M. Silbermann, constitua aux dépens des *Dasytes* des auteurs, diverses coupes nouvelles caractérisées comme il suit :

A. Crochets des tarses bifides ou munis intérieurement d'un appendice membraneux.

Dasytes. Tête arrondie, non avancée ; antennes assez longues à 1er article gros : le 2e, carré court : les autres, triangulaires : le dernier, ovalaire, arrondi. Corps long, linéaire.

Enodius. Tête arrondie, non avancée. Antennes assez longues à 1er article gros : le 2e petit : tous les autres triangulaires : le dernier ovale, souvent comprimé. Corps élargi, très-velu.

Divales. Tête arrondie, non avancée. Antennes très-courtes, à articles très-resserrés : le 1er assez gros : le 2e, court : le 3e, triangulaire : tous les autres transversaux, perfoliés : le dernier gros, un peu ovalaire, très-comprimé. Corps élargi, velu.

Obs. Cette coupe paraît répondre, en partie, à celle établie plus antérieurement sous le nom d'*Haplocnemus*.

Danacea. Tête ovale, un peu prolongée en avant. Antennes courtes : à 1er article gros : le 2e, carré, plus gros que les suivants qui vont tous en grossissant : le dernier, court, ovalaire. Palpes maxillaires à dernier article très-pointu. Corps allongé.

AA. Crochets des tarses simples.

Zygia. Antennes à articles transversaux, à partir du 3e.

1839. Stephens, dans son Manuel, admettait comme coupes génériques les sous-genres indiqués dans ses Illustrations, et composa sa famille des Mélyrides des genres *Malachius*, Fabricius, — *Aplocnemus*, Stephens, — *Enicopus*, Stephens, — *Dasytes*, Paykull, — *Dolichosoma*, Stephens.

1845. Motschulsky, dans le n° 1 du *Bulletin de la Société des Naturalistes de Moscou*, distribuait à son tour ses Dasytines dans les genres suivants :

1. *Dermatoma.* Corps peu allonge, tout velu. Elytres plus larges que le corselet. (Genre identique avec celui de *Danacea*, Casteln.)
2. *Linotoma.* Corps lineaire, pubescent. (Genre déjà établi par Stephens, sous le nom de *Dolichosoma*.)
3. *Anthonenus.* Corselet très-petit. Elytres allongées et molles. Corps velu. (Coupe qui paraît faire double emploi avec celle de *Enodius*, Casteln.)
4. *Lasius.* Corselet carré, de la largeur des élytres qui sont allongées et parallèles. Corps couvert de longs poils. (Genre, indiqué en 1830, sous le nom de *Psilothrix*, par Küster).
5. *Dasytes.* Corselet plus ou moins transversal et à peu près de la largeur des élytres, qui sont peu allongées et ovales. Corps couvert de longs poils.

1845. M. Blanchard, dans le tome II de son *Histoire des Insectes*, faisait entrer ceux qui sont l'objet de ce travail, dans la seizième Tribu de ses Coléoptères, dans celle des Clériens. Ils s'y trouvèrent compris dans les deux premières familles.

Celles des Mélyrites :

A antennes épaisses, plus courtes que la tête et le corselet réunis. (G. *Zygia.*)

Et celle des Dasytides :

A antennes plus grêles, plus longues que la tête et le corselet réunis. (G. *Dasytes.*)

1845. La même année, M. L. Redtenbacher, dans ses *Genres de Coléoptères de l'Allemagne*, rangea nos Floricoles dans sa famille des Malachies :

A antennes filiformes ou dentées ; à antépectus sans prolongement vers les médipectus ; à tarses de cinq articles ; à ongles munis en dessous de deux soles membraneuses.

Ils y constituèrent le genre *Dasytes*, et celui de *Dolichosoma*, indiqué comme sous-genre par Stephens.

1847. M. Küster, dans ses centuries sur les *Coléoptères d'Europe*, indiqua sous le nom de *Cosmiocomus*, un genre dont les descriptions des espèces peuvent seules faire deviner les caractères, mais qui semble un double emploi avec celui de *Danacea*.

1857. M. Lacordaire, dans le tome IV de son *Genera*, a fait entrer nos Floricoles dans la cinquième tribu de ses Malacodermes, dans celle des *Mélyrides*, divisée en trois sous-tribus :

A. Yeux entiers.	
B. Des vésicules exsertiles au prothorax et à l'abdomen.	Malachides.
BB. Point de vésicules exsertiles.	Mélyrides vrais.
AA Yeux échancrés.	Prionocérides.

Les Mélyrides vrais, furent bornés, pour nos insectes de France, aux genres *Dasytes* (comprenant les sous-genres *Enicopus*, Stephens, — *Aplocnemus*, Stephens, — *Danacea*, Castelnau, — *Enodius*, Castelnau, et *Dolichosoma*.

1858. M. L. Redtenbacher, qui n'avait rien changé des dispositions de son *Genera*, dans la 1re édition de sa *Faune d'Autriche*, répartit dans la seconde ses Malachides dépourvus de *cocardes*, c'est-à-dire nos Floricoles, les genres suivants : *Dasytes*, *Enicopus*, *Amauronia*, *Psilotrix* (indiqué, en 1850, par M. Küster, mais sans indication des caractères), *Cosmiocomus*, *Dolichosoma* et *Zygia*.

1859. M. de Kiesenwetter, dans sa *Faune des Coléoptères de la Grèce*, insérée dans le 3e volume des *Mémoires de la Société entomologique de Berlin*, créait le genre *Julistus*.

1861. Enfin, M. Jacquelin du Val, dans son *Genera* des Coléoptères d'Europe, édité par M. Deyrolle, renfermait nos Floricoles dans sa famille des Malachides, qu'il divisait en deux groupes : 1° *Malachites*; 2° *Dasytites*.

Les genres de ce dernier groupe, renfermant nos insectes de France, furent distribués de la manière suivante :

A. Jambes antérieures terminées par un crochet corné, interne, recourbé, bien marqué, accompagné en dedans d'une épine ou d'un crochet bien marqué. *Henicopus*.

AA. Jambes antérieures offrant simplement au sommet deux petites épines plus ou moins fines, visibles seulement sous un très-fort grossissement.

B. Premier article des tarses au moins aussi long que le 2e, bien visible en dessus.

C. Labre plus ou moins transversal. Ongles des tarses égaux, quoique parfois inégalement lobés, ou différemment dentés.

D. Palpes maxillaires à dernier article subfusiforme ou oblong, ou tout au plus faiblement et obscurément sécuriforme.

E. Ongles dépourvus de lobes membraneux, simples, ou plus ou moins fortement dentés à leur base. *Dasytes*.

EE. Ongles munis chacun d'un lobe membraneux interne.

F. L'un des ongles munis d'un petit lobe libre au sommet, et atteignant ou dépassant à peine la moitié de sa longeur : l'autre, d'un lobe plus large, soudé en entier avec lui et le dépassant légèrement. *Dolichosoma*.

FF. Ongles munis de lobes égaux, soudés avec eux, libres seulement au sommet, les égalant presque en longueur. *Lobonyx*.

FFF. Ongles munis de lobes égaux, libres jusqu'à leur base, atteignant presque leur sommet. *Haplocnemus*.

DD. Palpes maxillaires à dernier article grand, plus ou moins fortement sécuriforme.

G. Antennes dentées en scie. Ongles dépourvus de lobes membraneux, dentés simplement à leur base. *Julistus*.

GG. Antennes submonifiliformes plus ou moins épaisses vers le sommet. *Amauronia*.

CC. Labre très-saillant, un peu plus long que large. Ongles de chaque tarse inégaux : l'un des deux étant plus court, en majeure partie masqué par un fort lobe coriace ou submembraneux, dilaté-arrondi vers l'extrémité, et notablement plus long que lui. *Danacea.*

II. Antennes avec leurs trois derniers articles notablement plus gros et formant une massue lâche bien tranchée. Ongles simples. *Phloiophilus.*

III. Antennes tout au plus largement épaissies vers le sommet, dentées intérieurement. Ongles dentés à leur base ou peu fendus en dedans vers leur milieu. *Melyris*

Dans ce travail, M. J. du Val restituait au genre *Phloiophilus* de Stephens la place qui semble lui avoir été assignée par la nature.

Nos Floricoles, malgré les rapports qui doivent les faire placer dans le voisinage des Malachies de Fabricius, sont trop distincts de ceux-ci par l'absence des appendices exsertiles situés sur les côtés du corselet et du ventre de ces derniers, pour ne pas constituer une Tribu particulière.

Nous diviserons la tribu des Floricoles en quatre familles distinctes:

Antennes

- non terminées par une massue brusque de trois articles. *Ongles* lobés ou au moins dentés en dessous. *Dessous du corps*
  - entièrement hérissé d'une villosité plus ou moins longue, plus ou moins redressée, parfois sétiforme. *Antennes* généralement subfiliformes ou graduellement et légèrement épaissies vers leur extrémité. *Élytres* unies ou à côtes à peine sensibles, sans ou avec un repli latéral raccourci (1). *Épimères du postpectus* cachées. *Tarses à premier article* ordinairement plus long que le deuxième (2). *Ongles* lobés ou dentés à leur base en dessous . . . . 1re *famille* DASYTIENS.
  - presque glabre ou avec une courte pubescence frisée et subdéprimée. *Antennes* fortement épaissies et comprimées vers leur extrémité, avec leurs sixième et dixième articles en dents de scie fortement transverses. *Élytres* avec trois côtes dorsales distinctes et un assez large repli latéral prolongé jusqu'au sommet. *Épimères du postpectus* souvent très-apparentes. *Tarses à premier article*, vu de dessus, notablement plus court que le deuxième. *Ongles* grands, semblables, fendus ou aigûment dentés inférieurement sans membranes en dessous . . . . 2e *famille* MÉLYRIENS.
  - entièrement couvert d'une pubescence écailleuse, déprimée, plus ou moins dense. *Antennes* plus ou moins et graduellement épaissies vers leur extrémité. *Élytres* unies, avec un étroit repli latéral le plus souvent prolongé jusque près du sommet. *Épimères du postpectus* cachées. *Tarses à premier article* sensiblement plus long que le deuxième. *Ongles* assez petits, dissemblables, munis d'une membrane en dessous. 3e *famille* DANACÉENS.
- terminées par une massue brusque de trois articles. *Dessous du corps* revêtu d'une pubescence semi-couchée et bien distincte. *Épimères du postpectus* cachées. *Tarses à premier article* beaucoup plus court que le deuxième, peu visible en dessus. *Ongles* simples en dessous. . . . . 4e *famille* PHLOEOPHILIENS

(1) Il ne faut pas confondre ce repli latéral, visible quand on regarde l'insecte de côté, avec le repli inférieur qui est fortement réfléchi en dessous et qui ne peut être aperçu qu'en examinant la page inférieure du corps, et encore faut-il souvent, pour cet effet, que les élytres soient un peu déhiscentes.

(2) Excepté dans le genre *Henicopus* chez lequel ce même article, surtout chez les ♂, est sensiblement plus court que le deuxième, et dans le genre *Lobonyx*, où le premier article des tarses antérieurs, des ♂ seulement, est plus court que le deuxième.

PREMIÈRE FAMILLE

DASYTIENS.

Caractères. *Dessus du corps* entièrement hérissé d'une villosité plus ou moins longue, plus ou moins redressée et parfois sétiforme. *Antennes* généralement (1) subfiliformes (♂) ou graduellement et légèrement épaissies vers leur extrémité (♀) (2). *Élytres* unies ou avec des stries obsolètes dont les intervalles forment des côtes à peine sensibles; sans ou avec un repli latéral sous-huméral plus ou moins raccourci. *Épimères du postpectus* cachées. *Tarses à premier article* ordinairement plus long que le deuxième. *Ongles* le plus souvent semblables, munis en dessous d'une dent basilaire ou d'un lobe membraneux.

Nous partagerons la famille des Dasytiens en deux branches, ainsi qu'il suit :

Tibias antérieurs (3).	terminées par un fort crochet corné, solide, recourbé en dedans, accompagné en dessous d'un autre crochet plus petit et brusquement coudé	1re *branche*	Hénicopaires.
	terminés seulement par deux petits éperons droits, souvent peu distincts	2e *branche*	Dasytaires.

PREMIÈRE BRANCHE

HÉNICOPAIRES.

Caractères. *Corps* hérissé d'une très-longue villosité molle et redressée. *Palpes* filiformes. *Tibias antérieurs* armés au sommet de leur arête antérieure d'un fort crochet corné, solide, recourbé en dedans, accompagné en dessous d'un crochet semblable mais moindre, infléchi

(1) Il faut en excepter le genre *Divales*, où les antennes se rapprochent un peu par leur structure de celles du genre *Zygia*.

(2) Quelquefois elles sont légèrement epaissies vers leur extrémité.

(3) Ce caractère très-saillant et important, a été signalé pour la première fois par M. Jacquelin du Val.

ou brusquement coudé. *Tarses des* ♂ à 1er article à peine aussi long ou moins long que le 2e, avec le deuxième des postérieurs grêle et très-allongé : le premier des antérieurs souvent armé d'un fort crochet : le premier des postérieurs toujours prolongé intérieurement en forme de large appendice comprimé et plus ou moins coudé de dedans en dehors.

Genre *Henicopus*. Hénicope ; Stephens.

(Stephens, Illustr. of. Brit. Ent. III, p. 318).

(Étymologie : ἑνικός, singulier : πούς, pied.)

Caractères. *Corps* plus ou moins allongé, subdéprimé ou peu convexe, entièrement hérissé d'une villosité molle, très-longue et redressée. *Tête* médiocre, transverse, inclinée, un peu rétrécie en avant, médiocrement engagée sous le prothorax, beaucoup plus étroite que celui-ci dans les deux sexes. *Front* large, sensiblement prolongé au-delà du niveau antérieur des yeux. *Epistome* corné, fortement transverse, trapéziforme, plus étroit en avant, séparé du front par une ligne droite, très-fine, très-obsolète, parfois idéale. *Labre* corné, en carré plus ou moins fortement transverse, subtronqué au sommet. *Mandibules* assez robustes, peu saillantes au-delà du labre, recourbées en dedans à leur extrémité et assez fortement bidentées à leur sommet. *Palpes maxillaires* filiformes, à dernier article sensiblement plus long que le deuxième, oblong, subatténué à son extrémité et distinctement tronqué au bout : le pénultième un peu plus court que le deuxième, un peu plus long que la moitié du dernier. *Palpes labiaux* filiformes, à dernier article plus long que le pénultième, oblong, subatténué à son extrémité et tronqué au bout. *Languette* subcornée, fortement élargie en avant, tronquée ou faiblement subéchancrée et brièvement ciliée à son bord apical.

Yeux gros, assez saillants, subovalaires, subentiers, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle médiocre.

Antennes plus courtes que la moitié du corps dans les deux sexes ; insérées sur les côtés du front dans une fossette joignant le bord

antéro-interne des yeux; un peu plus épaisses vers leur extrémité; latéralement comprimées et plus ou moins dentées en scie à partir du 3ᵉ article : le 1ᵉʳ assez fortement renflé ou épaissi : le 2ᵉ court, subglobuleux : le 3ᵉ oblong : les 5ᵉ à 10ᵉ ordinairement subégaux ou graduellement et à peine plus courts : le dernier beaucoup plus grand que le pénultième.

Prothorax transverse; plus étroit en avant; tronqué au sommet et à la base (1); rebordé dans son pourtour; marqué sur les côtés du disque d'une ligne enfoncée distincte, en forme d'*S* allongée.

Écusson en trapèze transverse, subarrondi ou tronqué au sommet.

Élytres oblongues ou allongées; peu convexes; assez largement mais faiblement relevées en gouttière sur les côtés, surtout en arrière, jusqu'à l'angle sutural; offrant un repli latéral obsolète, sous-huméral, prolongé, en mourant, à peine jusques un peu après le milieu du postpectus, où commence à se faire apercevoir, mais faiblement, un étroit repli inférieur, caché ou oblitéré en arrière. *Épaules* saillantes, arrondies, limitées intérieurement par une fossette ou impression longitudinale assez marquée.

Lame médiane du prosternum en forme d'angle assez prononcé : celle du *mésosternum* rétrécie en pointe acérée. *Métasternum* subtransversalement coupé à son bord apical, à peine prolongé entre les hanches postérieures en angle profondément entaillé à son sommet. *Episternums du postpectus* assez étroits, subparallèles ou à peine rétrécies postérieurement. *Epimères du médipectus* assez développées, trapéziformes : celles du *postpectus* cachées.

Hanches coniques : les antérieures et intermédiaires légèrement écartées l'une de l'autre, à côtés internes subparallèles : *les postérieures* plus courtes, sensiblement écartées intérieurement à leur base, un peu divergentes à leur sommet, à lame transversale indistincte et déclive.

Ventre de six segments distincts, entièrement cornés, subégaux ou presque subégaux : le dernier un peu plus court, subsémilunaire.

Pieds allongés, robustes : *les postérieurs* un peu plus longs que les

(1) Au moins sur le milieu de celle-ci.

autres dans toutes leurs parties. *Trochanters antérieurs et intermédiaires* peu développés, cunéiformes : *les postérieurs* plus saillants, assez grands, ovalaires. *Les cuisses* débordant sensiblement les côtés du corps, plus ou moins renflées dans leur milieu, non ou à peine rainurées en dessous, à leur sommet. *Tibias* presque droits : *les postérieurs* chez les ♂, épais et fortement recourbés en dedans : *les antérieurs* armés au sommet de leur arête antérieure d'un fort crochet corné, solide, recourbé en dessous, accompagné inférieurement d'un autre crochet semblable mais moindre, infléchi ou brusquement coudé : *les intermédiaires et postérieurs* armés seulement à leur sommet de deux petits éperons peu saillants. *Tarses antérieurs et intermédiaires* un peu moins ou aussi longs que les tibias ; à 1er, à 4e articles graduellement un peu plus courts et un peu plus étroits chez les ♀ : le 1er des antérieurs, chez les ♂, souvent plus court que le 2e, et armé alors en dehors à son sommet d'un fort crochet recourbé en dedans et muni d'une apophyse à sa base. *Tarses postérieurs* aussi longs que les tibias chez les ♀, avec le 1er article, vu de dessus, paraissant moins long que le 2e, et les 2e à 4e graduellement plus courts et un peu plus étroits : les mêmes tarses plus longs que les tibias chez les ♂, avec le 1er article court, toujours prolongé intérieurement en un très-fort et large appendice comprimé et plus ou moins coudé ou recourbé de dedans en dehors : le 2e très-long, grêle, un peu courbé : les deux suivants courts, graduellement un peu moins longs. *Le dernier article* de tous les tarses grand, allongé, plus long que les deux suivants réunis, sensiblement et graduellement élargi de la base à l'extrémité (♂ ♀). *Ongles* très-développés, recourbés seulement avant leur extrémité : chacun d'eux muni en dessous d'une membrane assez étroite, soudée, sensiblement plus courte que lui, libre et arrondie à son sommet (1).

Obs. Les espèces de ce genre se reconnaissent facilement par leur

(1) Les deux ongles du même tarse ne sont pas toujours conformés d'une manière semblable : ainsi, par exemple, l'externe des pieds intermédiaires et quelquefois aussi des postérieurs est arcuément plus ou moins recourbé et moins près du sommet, et, par suite, la membrane devient plus courte, ne dépassant pas la courbure. Cette même membrane, variant aussi de consistance, est souvent presque entièrement subcornée.

longue villosité, par leur forme peu convexe, par leur prothorax toujours creusé d'une ligne enfoncée près des côtés. et par la conformation des tibias postérieurs chez les ♂. et des 1er et 2e articles des tarses postérieurs chez le même sexe.

Ce genre renferme les plus grandes espèces de la Tribu. On les rencontre souvent en société, accrochées sur les tiges des graminées, immobiles et parfois la tête en bas.

Les espèces du genre *Henicopus* peuvent se grouper de la manière suivante :

Gr. I. *Premier article des tarses antérieurs* fortement prolongé en dehors, chez les ♂, en un fort crochet brusquement recourbé en dedans et muni intérieurement à sa base d'une forte dent. *Trochanters postérieurs* armés en arrière vers leur base d'une dent plus ou moins saillante. *Tibias postérieurs* fortement coudés en dedans (♂) (1). *Corps* suballongé ou oblong.

α. *Premier article des tarses intermédiaires* non prolongé intérieurement à son sommet en pointe aiguë (♂). *Appendice du premier article des tarses postérieurs* subrectangulairement coudé et retréci depuis le coude jusqu'à l'extrémité (♂).

β. *Cet appendice* terminé à son sommet par une pointe très aiguë et redressée en dessous. *Dent des trochanters postérieurs* fort épaisse et droite (♂) . . . . *Armatus*.

ββ. *Ledit appendice* arrondi ou obtus à son sommet. *Dent des trochanters postérieurs* épaisse, latéralement subcomprimée, un peu déjetée en dehors (♂) . . . . . *Pyrenæus*.

αα *Premier article des tarses intermédiaires* prolongé intérieurement à son sommet en une pointe très-aiguë (♂). *Appendice du premier article des tarses postérieurs* arcuément et simplement courbé mais non subrectangulairement coudé en dedans; élargi depuis la courbure en large spatule arrondie ou subtronquée au sommet, avec celui-ci terminé supérieurement en dedans par un angle plus ou moins marqué, un peu relevé et souvent en forme de petite dent aiguë (♂). . *Pilosus*.

Gr. II. *Premier article des tarses antérieurs* simple et mutique dans les deux sexes. *Premier article des tarses in-*

(1) Tous ces caractères tirés des pieds n'appartiennent qu'au sexe masculin.

termédiaires non prolongé intérieurement à son sommet en pointe aiguë. *Trochanters postérieurs* inermes. *Tibias postérieurs* légèrement courbés en dedans. *Appendice du premier article des tarses postérieurs* long, légèrement courbé en dedans, faiblement élargi depuis la courbure en spatule arrondie et mutique au sommet (♂). *Corps* allongé. . . . . . *Vittatus*.

PREMIER GROUPE.

1. **Henicopus armatus**; Lucas.

Suballongé (♂) ou oblong (♀), d'un noir brillant, entièrement hérissé d'une très-longue villosité redressée et serrée. Tête assez densement et fortement ponctuée sur le vertex, presque lisse entre les yeux, creusée en avant de deux grandes et fortes impressions. Prothorax transverse, subconvexe, éparsement et sensiblement ponctué, offrant de chaque côté un sillon longitudinal, sinueux, ou en forme d'S allongée. Élytres plus ou moins allongées (♂) ou oblongues (♀), plus ou moins arrondies au sommet, densement et assez fortement ponctuées. Appendice du 1er article des tarses postérieurs des ♂ brusquement coudé, rétréci à son extrémité en pointe acuminée.

♂ *Corps* suballongé, à villosité plus serrée en dessous et sur les côtés, ordinairement noire supérieurement, plus ou moins mélangée de poils d'un blanc grisâtre inférieurement, ainsi que sur la tranche inférieure des cuisses et sur les tibias. *Front* fortement biimpressionné en avant. *Antennes* un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis, avec les 4e à 10e articles sensiblement dilatés inférieurement en dent de scie émoussée, finement ciliés en dessous de poils courts et cendrés, subperpendiculairement implantés (1). *Prothorax* à peine plus étroit en avant et à peine arrondi sur les côtés. *Écusson* revêtu d'une légère pubescence noire et redressée. *Élytres* suballongées, subdéprimées le long de de la suture, parallèles, sensiblement et simultanément arrondies au sommet. *Le 6e segment ventral* plus ou moins infléchi, entouré d'un

(2) Ces cils néanmoins paraissent légèrement couchés sur les quatrième et cinquième articles.

fascicule subcirculaire de longs poils noirs empiétant plus ou moins sur le segment précédent. *Tarses antérieurs à 1er article* court, fortement prolongé en dehors en forme de crochet assez grêle, brusquement recourbé en dedans, et armé à sa base interne d'un assez forte dent comprimée, paraissant conique vue sur sa tranche, et obtuse au sommet vue sur sa face : *le 2e article* des mêmes tarses aussi long que les deux suivants réunis. *Tarses intermédiaires à 1er article* à peine plus long que le 2e, glabre en dessous, subrectangulaire à son sommet interne ou non prolongé à celui-ci en pointe aiguë. *Trochanters postérieurs* armés en arrière vers sa base d'une dent épaisse et droite. *Cuisses postérieures* notablement épaissies. *Tibias postérieurs* épais, brusquement coudés intérieurement vers leur premier tiers et un peu renflés avant le coude à leur tranche interne. *Tarses postérieurs à 1er article* fortement dilaté en dedans en un fort appendice large, comprimé, brusquement et subrectangulairement coudé en dehors, sillonné sur sa face inférieure, cilié sur son arête postérieure, arcuément rétréci à partir du coude et terminé par un petite pointe aiguë et redressée en l'air : *le 2e article* des mêmes tarses très-long, grêle, faiblement arqué ou à peine flexueux, beaucoup plus long que les trois suivants réunis.

♀ *Corps* oblong, souvent d'un noir plus ou moins plombé ; à villosité plus serrée en dessous et latéralement, ordinairement d'un blanc grisâtre, mélangée sur les côtés du prothorax et surtout sur la tête de longs poils noirs souvent assez nombreux, entremêlée sur les élytres de poils bien plus courts, un peu couchés, assez serrés, et également d'un blanc grisâtre, et formant sur la suture, concurremment avec les poils blancs redressés, une assez large bande de même couleur, laissant entre elle et les côtés, sur la région discale, un espace longitudinal dénudé de poils couchés d'un blanc grisâtre et dont la villosité hérissée est en outre devenue noire. *Front* moins fortement biimpressionné en avant. *Antennes* pas plus longues que la tête et le prothorax réunis, avec les 4e à 10e articles triangulaires, moins sensiblement dilatés inférieurement en dent de scie émoussée, seulement légèrement fasciculés en dessous vers leur sommet. *Prothorax* un peu plus étroit en avant qu'en arrière, légèrement arrondi sur les côtés. *Écusson* densement revêtu de poils blanchâtres et tout à fait couchés. *Élytres* oblongues,

faiblement convexes ou à peine subdéprimées le long de la suture, parallèles antérieurement, à peine élargies après leur milieu et obtusément et simultanément arrondies à leur sommet. *Le 6e segment ventral* non infléchi, cilié à son sommet de longs poils noirs : le 5e cilié à son bord apical de poils semblables. *Tarses antérieurs* simples, avec les 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts. *Tarses intermédiaires* avec les 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts, tous ciliés en dessous. *Trochanters postérieurs* inermes. *Cuisses postérieures* normalement épaissies. *Tibias postérieurs* droits. *Tarses postérieurs* simples, avec les 2e à 4e articles graduellement plus courts : le 1er paraissant, vu de dessus, moins long que le 2e.

Dasytes armatus. Lucas, Expl. scient. alg. Ins. I, p. 198, pl. 19 (♂), 1849.
Enicopus falculifer. Farmaire, Ann. Soc. ent. de Fr., (1859), p. 53 (♂),
Henicopus armatus. Jacquelin du Val, Essai mon. sur le genre *Henicopus*, Glan. ent., 2e cahier, (1860), p. 68, 4.

♂ Var. a. *Villosité du dessus du corps* entièrement noire.

Var. b. *Villosité des côtés des élytres* noire et entremêlée de poils blancs, avec une bande suturale de poils de cette dernière couleur.

♀ Var. *a*. *Villosité des côtés du corps* noire et entremêlée de quelques poils blancs, avec une étroite bande suturale de cette dernière couleur.

Var. *b*. *Villosité des côtés des élytres* entièrement d'un blanc grisâtre, avec une assez large bande suturale de poils de cette dernière couleur.

Enicopus subvittatus. Fairmaire, Ann. Soc. ent. de Fr., p. 52, 1859.

Long. 0m,0007 à 0m,0009 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0m,0030 à 0m,0037 (1 l. 1/3 à 1 l. 2/3).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀); hérissé d'une très-longue villosité redressée, plus ou moins serrée, souvent mélangée de poils d'un blanc grisâtre.

Tête beaucoup plus étroite que le prothorax ; assez densement et fortement ponctuée en arrière, presque lisse entre les yeux ; entièrement

d'un noir brillant, et hérissée d'une longue villosité redressée, noire et entremêlée parfois (♀) en arrière et surtout sur les impressions de poils plus courts et d'un blanc grisâtre. *Front* déprimé, creusé en avant de deux impressions oblongues, plus ou moins fortes, à fond densement et rugueusement ponctué, souvent rapprochées ou réunies supérieurement; offrant en outre de chaque côté, le long du bord antérieur, quelques gros points enfoncés. *Épistome* d'un noir brillant, ordinairement lisse et glabre. *Labre* subconvexe, d'un noir brillant, ordinairement lisse et glabre à sa base, offrant de chaque côté vers son sommet un fascicule de soies noires, arquées et convergentes, naissant d'une impression rugueusement ponctuée. *Mandibules* d'un noir brillant, rugueuses et ciliées sur leurs côtés. *Palpes et autres parties inférieures de la bouche* noirs ou d'un noir de poix brillant.

Yeux plus ou moins saillants, d'un noir profond.

Antennes bien plus courtes que la moitié du corps, obsolètement ruguleuses, entièrement d'un noir assez brillant, finement pubescentes, ciliées en outre d'une ou deux soies noires en dessus au sommet de chaque article; à 1er article cilié de longs poils noirs tant en dessus qu'en dessous: le 2e seulement en dessous: les 3e et quelquefois 4e offrant également en dessous deux ou trois soies moins longues: le 1er sensiblement renflé en massue ovalaire et tronquée au sommet: le 2e court, oblique, subglobuleux: le 3e oblong, obconique: les 4e et 5e un peu plus courts: les 6e à 10e à peine plus courts que les précédents, subégaux: les 4e à 10e plus ou moins prolongés en dessous en dents de scie émoussées: le dernier beaucoup plus grand que le pénultième, subovalaire, plus (♀) ou moins (♂) rétréci vers son extrémité et obtus à son sommet.

Prothorax sensiblement plus étroit que les élytres; plus (♂) ou moins (♀) sensiblement transverse; plus (♀) ou moins (♂) rétréci en avant; plus (♂) ou moins (♀) légèrement arrondi sur les côtés; tronqué au sommet (1) et sur le milieu de sa base (2); subarondi

(1) Quelquefois le bord antérieur est faiblement sinué ou subéchancré dans son milieu à la rencontre de la ligne médiane.

(2) La base est généralement un peu obliquement coupée sur ses côtés.

aux angles; étroitement et distinctement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur moins saillant et déprimé; subconvexe; offrant sur son disque une ponctuation peu serrée et plus ou moins forte, et sur sa ligne médiane un sillon court, très-obsolète et le plus souvent indistinct; creusé de chaque côté d'un sillon sinueux en forme de S allongée, laissant entre lui et bord externe un intervalle plus large dans son tiers antérieur; d'un noir brillant; hérissé d'une très-longue villosité redressée, noire, beaucoup plus serrée sur les côtés et souvent (♀) mélangée de poils gris sur ceux-ci.

Écusson densement rugueux, d'un noir peu brillant, revêtu de quelques poils noirs (♂) ou densement garni de poils blanchâtres et couchés (♀).

Elytres suballongées (♂) ou oblongues (♀); environ trois fois et demie aussi longues que le prothorax; parallèles (♂) ou subparallèles (♀); simultanément plus ou moins arrondies au sommet; subdéprimées le long de la suture (♂) ou très-faiblement convexes (♀); densement et assez fortement ponctuées, et parfois très-obsolètement substriées intérieurement (1); d'un noir brillant souvent (♀) plus ou moins plombé; hérissées d'une forte villosité redressée, plus longue et plus serrée sur les côtés, tantôt entièrement noire (♂), tantôt d'un blanc grisâtre sur les côtés et sur la suture (♀) où elle forme comme une bande longitudinale plus ou moins large et plus ou moins apparente. *Épaules* saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps densement et rugueusement ponctué, avec le milieu du métasternum plus lisse ainsi que (♀) le 6e segment ventral et l'extrémité du 5e; d'un noir brillant; hérissé d'une longue villosité plus (♂) ou moins (♀) redressée, noire (♂) ou d'un blanc grisâtre (♀) ou mélangée. *Métasternum* très-finement ou obsolètement sillonné sur sa ligne médiane.

Pieds plus ou moins densement rugueux, d'un noir brillant, hérissés d'une longue villosité noire (♂) ou d'un blanc grisâtre (♀) ou mélangée.

---

(1) Quelquefois les intervalles desdites stries sont en forme de côtes effacées; mais ce caractère des stries n'est pas absolu, car elles sont souvent indistinctes chez les ♂ et ne s'aperçoivent que très-rarement chez les ♀, surtout quand les téguments présentent une consistance plus affermie.

Tarses simplement ciliés, un peu plus densement en dessous qu'en dessus, de soies noires, assez courtes et assez raides, avec deux ou trois soies un peu plus longues en dessus au sommet de chaque article.

Patrie : Cette espèce se rencontre dans les localités montueuses, dans la Suisse, dans la Savoie, dans les Basses-Alpes, dans les Hautes-Alpes, aux environs d'Embrun et de Briançon, à la Grande-Chartreuse, dans l'Isère, dans l'Auvergne et dans le département de la Lozère. Elle paraît avoir un habitat très-étendu, car J. du Val l'indique aussi d'Afrique, de Sicile et d'Italie.

Obs. Les variations de cette espèce reposent sur le plus ou moins de mélange des poils blancs avec les poils noirs. La variété la plus remarquable offre les élytres parées sur leurs côtés d'une villosité entièrement blanchâtre, et sur la suture d'une bande assez tranchée de poils de même couleur.

2. **Henicopus pyrenaeus**; Fairmaire.

Allongé (♂) *ou suballongé* (♀), *d'un noir brillant* (♂) *ou subplombé,* (♀), *entièrement hérissé d'une très-longue villosité redressée, serrée et plus ou moins frisée. Tête densement et assez fortement ponctuée sur le vertex, plus lisse entre les yeux, creusée en avant de deux grandes et fortes impressions. Prothorax transverse, subconvexe, éparsement et sensiblement ponctué, offrant de chaque côté un sillon longitudinal sinueux ou en forme d'S allongée. Élytres plus* (♂) *ou moins* (♀) *allongées plus ou moins arrondies au sommet, densement et assez fortement ponctuées. Appendice du* 1er *article des tarses antérieurs des* ♂ *brusquement coudé, rétréci mais obtus et arrondi à son extrémité.*

♂ *Corps* allongé, à villosité plus serrée en dessous et sur les côtés, ordinairement noire supérieurement, plus ou moins mélangée de poils d'un blanc grisâtre inférieurement, ainsi que sur les cuisses et sur les tibias. *Front* fortement biimpressionné en avant. *Antennes* à peine plus longues que la tête et le prothorax réunis ; à 4e à 10e article sensiblement dilatés inférieurement en dents de scie subaiguës ou non

émoussées, finement et régulièrement ciliés en dessous de poils courts, cendrés et perpendiculairement implantés. *Prothorax* à peine plus étroit en avant, à peine arrondi sur les côtés. *Écusson* revêtu d'une légère pubescence obscure et redressée. *Élytres* allongées, parallèles. *Le sixième segment ventral* plus ou moins infléchi, couronné d'un fascicule circulaire de longs poils noirs empiétant sur la base du segment précédent. *Tarses antérieurs à* 1er *article*, court, fortement prolongé en dehors en un crochet assez robuste, brusquement recourbé en dedans et armé à sa base d'une dent large, latéralement comprimée, subarrondie ou obtusément tronquée à son sommet : *le* 2e *article* des mêmes tarses au moins aussi long que les deux suivants réunis. *Tarses intermédiaires à* 1er *article* un peu plus long que le 2e, glabre en dessous, faiblement prolongé inferieurement à son sommet en angle aigu. *Trochanters postérieurs* armés en arrière vers leur base d'une dent épaisse, latéralement subcomprimée et un peu déjetée en dehors. *Cuisses postérieures* assez notablement épaissies. *Tibias postérieurs* épais, brusquement coudés intérieurement avant leur milieu et un peu épaissis à leur tranche interne avant le coude. *Tarses postérieurs à premier article* fortement prolongé en dedans en un appendice large, comprimé, brusquement et subrectangulairement coudé en dehors, sillonné ou creusé à sa surface inférieure, cilié sur son arête postérieure, arcuément rétréci à partir du coude et obtus ou subarrondi à son sommet : *le* 2e *article* des mêmes tarses très-long, grêle, faiblement courbé en dessous, beaucoup plus long que les trois suivants réunis.

♀ *Corps* suballongé, d'un noir plus ou moins plombé; à villosité un peu frisée, plus serrée en dessous et latéralement, ordinairement d'un blanc grisâtre, mélangée sur les côtés du prothorax et surtout sur la tête de poils noirs, entremêlée sur les côtés des élytres et sur la suture de poils bien plus courts, un peu couchés, également d'un blanc grisâtre et formant concurremment avec les poils redressés, une bordure marginale assez étroite et une bande suturale assez large d'un blanc grisâtre, laissant parfois entre elles sur la région discale, un large intervalle dénudé de poils couchés d'un blanc grisâtre et dont la villosité hérissée est en outre devenue obscure. *Front* moins fortement

biimpressionné en avant. *Prothorax* un peu plus étroit en avant qu'en arrière, légèrement arrondi sur les côtés. *Écusson* densement garni de poils blanchâtres et tout à fait couchés. *Elytres* suballongées, subparallèles ou presque indistinctement élargies dans leur tiers postérieur. *Le* 6e *segment ventral* non infléchi, cilié seulement à son sommet de longs poils noirs : le 5e cilié à son bord apical de poils semblables. *Tarses antérieurs* simples, avec les 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts. *Tarses intermédiaires* avec les 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts, tous ciliés en dessous. *Trochanters postérieurs* inermes. *Cuisses postérieures* normalement épaissies. *Tibias postérieurs* droits. *Tarses postérieurs* simples, avec les 2e à 4e articles graduellement plus courts : le 1er paraissant, vu de dessus, évidemment moins long que le 2e.

Enicopus pyrenaeus. Faimaire, Ann. Soc. ent. Fr., t. VII, 1850, p. 50.
Henicopus pyrenaeus. Jacquelin du Val, Ess. mon. sur le g. *Henicopus*, Glan. ent., 2e cahier, p. 72. 6 (1860).

♂ Var. a. *Villosité du dessus du corps* entièrement noire.

Var. b. *Villosité du dessus du corps* noire, entremêlée de poils grisâtres épars.

Var. c. *Villosité des côtés des élytres* mélangée de poils noirs et de poils d'un blanc grisâtre bien apparents, avec une bande suturale de poils de cette dernière couleur.

♀. Var. *a*. *Villosité du dessus du corps* presque entièrement d'un blanc grisâtre, mélangée de poils noirs sur les côtés du prothorax et surtout sur la tête.

Var. *b*. *Villosité des côtes des élytres* entièrement d'un blanc grisâtre, avec une large bande suturale de poils de cette dernière couleur.

Long. 0m,0078 à 0m,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0m,0030 à 0m0036 (1 l. 1/3 à 1 l. 2/3).

Corps plus ♂ ou moins ♀ allongé, hérissé d'une très-longue villosité redressée, plus ou moins serrée, parfois un peu frisée, noire et souvent mélangée de poils d'un blanc grisâtre.

Tête beaucoup plus étroite que le prothorax, densement et assez fortement ponctuée sur le vertex, plus lisse entre les yeux ; entièrement d'un noir brillant ; hérissée d'une longue villosité redressée, nulle ou obsolète sur les parties lisses, noire et entremêlée parfois (♀), surtout en arrière et sur les impressions, de poils d'un blanc grisâtre. *Front* antérieurement déprimé, creusé entre les yeux de deux fortes impressions ovalaires à fond densement et rugueusement ponctué (♂) rapprochées ou réunies supérieurement (1) : offrant en outre de chaque côté le long du bord antérieur un groupe de gros points enfoncés et serrés. *Épistome* d'un noir brillant, ordinairement lisse et glabre. *Labre* subconvexe, d'un noir brillant, parfois d'un roux de poix à son bond antérieur, souvent éparsement ponctué latéralement, glabre à sa base et offrant de chaque côté vers son sommet un fascicule de soies noires, arquées et convergentes, naissant d'une impression rugueusement ponctuée. *Mandibules* d'un noir brillant en dessus, rugueuses et onguement ciliées sur les côtés. *Palpes et parties inférieures de la bouche* d'un noir brillant. *Yeux* plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir mat.

Antennes bien plus courtes que la moitié du corps ; obsolètement rugueuses ; entièrement d'un noir brillant ; finement pubescentes, ciliées en outre en dessus d'une ou deux soies noires au sommet de chaque article : le 1er cilié de longs poils tant en dessus qu'en dessous mais plus serrés inférieurement : le 2e seulement en dessous : le 3e également en dessous mais beaucoup moins longuement : le 1er sensiblement renflé en massue ovalaire et subtronquée au sommet : le 2e court, obliquement subglobuleux : le 3e oblong, obconique : le 4e sensiblement plus court : le 5e encore un peu plus court : les 6e à 10e à peine plus courts que le 5e, subégaux : les 4e à 10e plus ou moins prolongés en dents de scie en dessous : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, presque en parallélogramme oblique (♂) ou irrégulière-

(1) Chez presque toutes les espèces du genre, les impressions étant très-fortes et supérieurement réunies chez les ♂, font paraître le devant du front comme subexcavé.

ment ovalaire (♀), plus (♀) ou moins (♂) rétréci et plus ou moins obtus à son sommet.

Prothorax sensiblement plus étroit que les élytres; plus (♀) ou moins (♂) transverse; plus (♀) ou moins (♂) rétréci en avant; plus (♂) ou moins (♀) légèrement arrondi sur les côtés; tronqué au sommet (1) et à la base; subarrondi aux angles; étroitement et distinctement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur moins saillant ou déprimé; subconvexe; offrant sur son disque une ponctuation peu serrée et plus ou moins grossière, et sur sa ligne médiane un sillon court, plus ou moins obsolète et souvent indistinct; creusé de chaque côté d'un sillon sinueux ou en forme d'*S* allongée, laissant entre lui et le bord externe un intervalle plus large dans son tiers antérieur; entièrement d'un noir brillant, hérissé d'une très-longue villosité noire, plus serrée sur les côtés et souvent (♀) mélangée sur ceux-ci de poils d'un blanc grisâtre.

Écusson densement rugueux, d'un noir peu brillant, revêtu de quelques poils obscurs (♂) ou densement garni de poils grisâtres et couchés (♀).

Élytres plus (♂) ou moins (♀) allongées, environ quatre fois aussi longues que le prothorax; parallèles (♂) ou subparallèles (♀); simultanément et plus ou moins arrondies au sommet; plus (♂) ou moins (♀) subdéprimées le long de la suture; densement et assez fortement ponctuées, et parfois très-obsolètement substriées intérieurement; d'un noir brillant souvent (♀) plombé; hérissées d'une forte villosité redressée (♂) ou plus ou moins frisée (♀), plus longue et plus serrée sur les côtés, tantôt entièrement noire (♂), tantôt d'un blanc grisâtre (♀), surtout sur les côtés et sur la suture où elle forme une bande longitudinale plus ou moins large et plus ou moins apparente. *Épaules* saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps assez densement et rugueusement ponctué, avec le milieu du métasternum plus lisse, ainsi que (♀), le 6e segment ven-

(1) Parfois le bord antérieur est faiblement subsinué à la rencontre de la ligne médiane.

tral et l'extrémité du 5e ; d'un noir brillant ; hérissé d'une longue villosité serrée, noire (♂) ou d'un blanc grisâtre (♀) ou mélangée. *Métasternum* très-finement canaliculé sur sa ligne médiane.

Pieds plus ou moins densement et rugueusement ponctués ; d'un noir brillant, hérissés d'une longue villosité noire et mélangée (♂) ou d'un blanc grisâtre (♀). *Tarses* simplement ciliés, un peu plus densement en dessous qu'en dessus, de soies noires, assez courtes et assez raides, avec une ou deux soies plus longues en dessus au sommet de chaque article : *Les antérieurs et intermédiaires* un peu moins longs : *Les postérieurs des* ♀ à peine aussi longs que les tibias.

Patrie : Cette espèce est assez répandue à Bagnères de Bigorre, dans les Hautes-Pyrénées. MM. Henri de Bonvouloir et Ch. Brisout de Barneville nous en ont communiqué plusieurs exemplaires.

Obs. Elle ressemble beaucoup à l'*Henicopus armatus*, mais elle est généralement un peu plus grande et ordinairement un peu plus allongée. Le ♂ se distingue de celui de l'*armatus* par le crochet du 1er article des tarses antérieurs un peu moins développé et un peu plus robuste, par l'appendice du 1er article des tarses postérieurs non accuminé mais obtus à son sommet, et par les 4e à 10 articles des antennes en dents de scie un peu moins émoussées. Les femelles des deux espèces sont difficiles à séparer ; néanmoins celles du *pyrenaens* ont les élytres ordinairement plus plombées, à villosité un peu frisée et plus ou moins embrouillée.

Cette espèce offre à peu près les mêmes variations que la précédente, c'est-à-dire que les poils deviennent souvent cendrés dans les ♀, chez lesquelles ils se condensent généralement sur la suture en une bande longitudinale plus ou moins large.

3. **Henicopus pilosus** ; Scopoli.

Allongé ♂ ou suballongé ♀, d'un noir brillant (♂) ou subplombé (♀), hérissé d'une longue villosité redressée et serrée. Tête densement et fortement ponctuée sur le vertex, plus lisse entre les yeux, creusée en avant de deux grandes et fortes impressions. Prothorax transverse, subconvexe,

éparsement et médiocrement ponctué, offrant de chaque côté un sillon longitudinal sinueux ou en forme d'S allongée. Elytres plus (♂) ou moins (♀) allongées, plus ou moins subacuminément arrondies au sommet, densement et fortement ponctuées. Appendice du 1er article des tarses postérieurs des ♂ élargi à son extrémité et obtusément tronqué ou subarrondi au sommet, terminé supérieurement en dedans par un angle prononcé ou par une petite dent.

♂ *Corps* allongé, à villosité plus serrée dessous et sur les côtés, ordinairement noire supérieurement, plus ou moins mélangée inférieurement et sur les cuisses et les tibias de poils d'un blanc grisâtre. *Antennes* un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis, avec les 4e à 10e articles sensiblement dilatés inférieurement en dents de scie plus ou moins aiguës, finement et régulièrement ciliés en dessous de poils courts, cendrés et perpendiculairement implantés. *Écusson* revêtu d'une légère pubescence obscure et plus ou moins redressée. *Élytres* allongées, parallèles. *Le* 6e *segment ventral* plus ou moins infléchi, offrant un fascicule circulaire de poils noirs. *Tarses antérieurs à* 1er *article* un peu plus court que le 2e, fortement prolongé en dehors en crochet assez grêle, brusquement recourbé en dedans et armé à sa base d'une forte dent conique, parfois obliquement et obtusément tronquée ou même subéchancrée au sommet : *le* 2e *article* des mêmes tarses à peine aussi long que les deux suivants réunis. *Tarses intermédiaires à* 1er *article* visiblement plus court que le 2e, cilié en dessous, prolongé inférieurement à son sommet en pointe très-aiguë. *Trochanters postérieurs* armés en arrière vers leur base d'une dent assez forte, droite, plus ou moins obtuse au sommet. *Cuisses* assez notablement renflées dans leur milieu. *Tibias postérieurs* épais, brusquement coudés intérieurement vers leur milieu, un peu épaissis et fortement fasciculés en dessous avant le coude et glabres du même côté sur le reste de leur longueur. *Tarses postérieurs à* 1er *article* fortement prolongé en dedans en un appendice large, comprimé, simplement et arcuément courbé mais non subrectangulairement coudé en dehors, longitudinalement subsillonné en dessous jusques un peu au-delà de la courbure, élargi à partir de celle-ci en large spatule subarrondie ou subtronquée au

sommet, avec celui-ci terminé supérieurement en dedans par un angle plus ou moins prononcé, se redressant souvent en forme de petite dent aiguë : *le* 2e *article* des mêmes tarses très-allongé, grêle, légèrement courbé en dessous, beaucoup plus long que les trois suivants réunis.

♀ *Corps* suballongé, d'un noir ordinairement plombé, à villosité plus ou moins embrouillée, généralement d'un blanc grisâtre, légèrement mélangée de poils noirs surtout sur la tête et sur les côtés du prothorax, entremêlée sur les élytres de poils bien plus courts, un peu couchés, également d'un blanc grisâtre et formant quelquefois, concurremment avec les poils redressés, une bordure marginale et une bande suturale grises, généralement peu tranchées, laissant entre elles sur le disque un large intervalle longitudinal dont la villosité redressée et les poils couchés sont devenus noirs. *Antennes* pas plus longues que la tête et le prothorax réunis, avec les 4e à 10e articles un peu moins sensiblement et plus obtusément prolongés en dents de scie inférieurement, seulement légèrement fasciculés en dessous vers leur sommet. *Écusson* densement garni de poils d'un blanc grisâtre et tout à fait couchés. *Élytres* suballongées, subparallèles ou très-faiblement et subarcuément élargies après leur milieu. *Le* 6e *segment ventral* non infléchi, cilié, à son sommet seulement, de longs poils noirs : *le* 5e transversalement cilié vers son bord apical de poils semblables. *Tarses antérieurs* simples, à 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts. *Tarses intermédiaires* avec les 1er à 4e articles graduellement un plus courts : le 1er normal. *Trochanters postérieurs* inermes. *Cuisses postérieures* normalement épaissies. *Tibias postérieurs* droits. *Tarses postérieurs* simples, à 1er article visiblement plus court que le 2e : celui-ci presque aussi long que les deux suivants réunis.

Cantharis pilosa. Scopoli, Ent. Carn., 41. 131.
Dermestes hirtus. Linné, Syst. Nat., 1. II. p. 563, no 14.
Lagria atra. Fabricius, Mant., t. I, p. 94, 18 (1787).
Dasytes ater. Fabricius, Syst. El., t. II, p. 71. 1.
Melyris ater. Olivier, Ent., t. II, no 21, p. 9. 9, pl. 2, fig. 8.
Henicopus hirtus. Redtenbacher, Faun. austr., 2e éd., p. 545.
Enicopus truncatus. Fairmaire, Ann. Soc. Ent. Fr., p. 51 (1859).
Henicopus pilosus. Jacquelin du Val, Glan. ent., 2e cahier, p. 77. (1860). — Kiesenwetter, Ins. Deut., t. VI, p. 628.

♂ Var. a. *Villosité du dessus du corps* entièrement noire.

Var. b. *Villosité du dessus du corps* entremêlée de poils d'un blanc grisâtre.

♀ Var. *a. Villosité du dessus du corps* entièrement d'un blanc grisâtre.

Var. *b. Villosité du dessus du corps* d'un blanc grisâtre seulement sur les côtés et sur la suture où les poils sont condensés en une bande longitudinale plus ou moins apparente.

Long. $0^{m},0067$ à $0^{m},0078$ (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. $0^{m},0022$ à $0^{m},0030$ (1 l. à 1 l. 1/3).

Corps plus (♂) ou moins (♀) allongé; hérissé d'une longue villosité redressée, plus ou moins serrée, noire (♂) ou d'un blanc grisâtre (♀).

Tête beaucoup plus étroite que le prothorax; densement et fortement ponctuée en arrière, presque lisse entre les yeux; entièrement d'un noir brillant; hérissée d'une longue villosité redressée, nulle ou obsolète sur les parties lisses, noire (♂) et entremêlée parfois (♀), surtout sur le vertex et sur les impressions, de poils couchés d'un blanc grisâtre. *Front* déprimé (♀) ou comme subexcavé (♂) en avant; creusé entre les yeux de deux impressions ovalaires, à fond densement et rugueusement ponctué; offrant en outre de chaque côté le long du bord antérieur un groupe de points enfoncés assez serrés. *Épistome* d'un noir brillant, glabre et presque lisse sur son milieu, mais offrant de chaque côté vers son sommet un fascicule de soies noires arquées et naissant d'une faible impression rugueusement ponctuée. *Mandibules* d'un noir brillant en dessus, rugueuses et longuement ciliées sur les côtés, rarement d'un roux de poix vers leurs extremité. *Palpes et parties inférieures de la bouche* d'un noir brillant.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir mat.

Antennes bien plus courtes que la moitié du corps; obsolètement ruguleuses; entièrement d'un noir assez brillant; finement pubescentes, ciliées en outre en dessus d'une ou de deux soies au sommet de chaque article; le 1er longuement cilié en dessus et en dessous : le 2e seulement en dessous : le 3e moins longuement et seulement en dessous : le 1er s'n-

siblement renflé en massue, ovalaire et subtronquée au sommet : le 2e court subglobuleux : le 3e oblong, obconique : le 4e subégal au précédent : les 4e à 10e graduellement et à peine un peu plus courts, plus (♂) ou moins (♀) dentés en scie inférieurement : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, irrégulièrement ovalaire, plus ou moins rétréci vers son extrémité mais obtus au sommet.

Prothorax sensiblement plus étroit que les élytres ; transverse ; un peu plus étroit en avant ; légèrement arrondi sur les côtés ; tronqué au sommet (1) et à la base ; subarrondi aux angles ; étroitement et distinctement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur moins saillant et déprimé ; subconvexe ; offrant sur son disque une ponctuatuation peu serrée et plus ou moins grossière, et sur la ligne médiane un sillon court et plus ou moins obsolète ; creusé de chaque côté d'un sillon sinueux ou en forme d'*S* allongée, laissant entre lui et le bord externe une espèce d'empâtement ou intervalle plus large dans son tiers antérieur ; entièrement d'un noir brillant ; hérissé d'une villosité redressée, plus ou moins longue, noire (♂) ou grisâtre (♀) ou plus ou moins mélangée (♀) sur les côtés.

Écusson densement rugueux, d'un noir peu brillant, revêtu de quelques poils obscurs et plus ou moins redressés (♂) ou densement garni de poils grisâtres et tout à fait couchés.

Élytres plus (♂) ou moins (♀) allongées ; presque quatre fois aussi longues que le prothorax ; plus (♂) ou moins (♀) parallèles, plus ou moins et quelque fois subacuminément arrondies au sommet ; subdéprimées le long de la suture (♂) ou parfois (♀) faiblement convexes ; densement, fortement et souvent subrugueusement ponctuées, quelquefois (♂) très-obsolètement substriées intérieurement ; d'un noir brillant (♂) souvent plombé (♀) ; entièrement hérissées d'une villosité redressée, assez souvent (♀) plus ou moins embrouillée, ordinairement plus longue et plus serrée sur les côtés, tantôt entièrement noire (♂), tantôt plus ou moins d'un blanc grisâtre (♀), parfois (♀)

---

(1) Le bord antérieur est presque indistinctement subsinué à la rencontre de la ligne médiane.

condensée sur les côtés et sur la suture en forme de bandes longitudinales généralement peu tranchées. *Épaules* saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps rugueusement ponctué, plus densement et plus fortement sur les côtés du postpectus, avec le milieu du métasternum plus lisse ainsi que le 6e segment ventral; d'un noir brillant; hérissé d'une plus (♂) ou moins (♀) longue villosité, plus (♂) ou moins (♀) redressée, noire (♂) ou mélangée (♂) ou grisâtre (♀). *Métasternum* très-finement et obsolètement canaliculé sur sa ligne médiane.

Pieds rugueusement et plus ou moins éparsement ponctués; d'un noir brillant; hérissés d'une plus ou moins longue villosité, plus (♂) ou moins (♀) redressée, noire ou mélangée (♂) ou d'un blanc grisâtre (♀). *Tarses* simplement ciliés, plus densement en dessous qu'en dessus, de soies noires, assez courtes et assez raides, avec une ou deux soies plus longues en dessus au sommet de chaque article: *les antérieurs et intermédiaires* des ♂ à peine moins longs, *les postérieurs* aussi longs que les tibias (1).

Patrie: Cette espèce est la plus répandue du genre. On la rencontre fixée sur la tige des graminées et autres plantes, dans presque toute la France méridionale, et même dans les expositions chaudes et arides des collines et des montagnes des environs de Lyon et autres régions tempérées.

Obs. Elle est plus petite que les deux espèces précédentes, dont elle se distingue principalement par la forme du 1er article des tarses intermédiaires des ♂ et de l'appendice du 1er article des tarses postérieurs dans le même sexe. La ♀ a le 1er article des tarses un peu plus court relativement au 2e, qui paraît proportionnellement un peu plus allongé: de manière que le 1er des tarses antérieurs et intermédiaires paraît à

(1) Dans toutes les espèces, par le fait du développement anormal du 2e article des tarses postérieurs des ♂, ces mêmes tarses, chez ce même sexe, sont beaucoup plus longs que les tibias. Chez les *H. armatus* et *pyrenaeus*, les antérieurs et intermédiaires des ♂ et ceux de tous les pieds chez les ♀, paraissent un peu moins longs que les tibias, tandis que chez le *pilosus* ils nous semblent aussi longs que les tibias.

peine aussi long ou pas plus long que le 2e, et le 1er des postérieurs sensiblement moins que le 2e.

Les exemplaires de grande taille ressemblent beaucoup à l'*H. armatus*, dont ils diffèrent par la forme de l'appendice des tarses postérieurs des ♂, et surtout par les tarses antérieurs et intermédiaires plus développés, à articles moins courts.

L'*Enicopus truncatus*, Fairmaire, a l'appendice du 1er article des tarses postérieurs des ♂ un peu moins arrondi et plus largement tronqué au sommet, avec la dent de l'angle antéro-interne moins prononcée. Il a en outre l'apophyse basilaire du crochet du 1er article des tarses antérieurs des ♂, parfois obliquement subéchancrée et comme bidentée à son sommet; mais, après avoir examiné une cinquantaine d'individus ♂, nous avons reconnu tous les passages de cette conformation à celle de l'état normal. Quelquefois même chez les sujets les moins développés, cette apophyse ou dent basilaire, au lieu d'être subéchancrée ou obliquement tronquée à son extrémité, est, par défaut, très-grêle et aciculée.

DEUXIÈME GROUPE

1. **Henicopus vittatus**; Kiesenwetter.

Très-allongé (♂) ou allongé (♀), d'un noir brillant et plus (♀) ou moins (♂) plombé, hérissé d'une longue villosité redressée et serrée. Tête densement et fortement ponctuée en arrière, presque lisse entre les yeux, creusée en avant de deux grandes et fortes impressions. Prothorax assez fortement transverse, à peine convexe, éparsement ponctué, offrant de chaque côté un sillon longitudinal sinueux ou en forme d'S allongée. Élytres allongées, plus ou moins arrondies au sommet, densement et assez fortement ponctuées. Appendice du 1er article des tarses postérieurs des ♂ légèrement courbé, subélargi vers son extrémité, arrondi et mutique à son sommet. Tarses assez allongés.

♂ *Corps* très-allongé d'un plombé obscur ; à villosité plus ou moins serrée, noire supérieurement, plus ou moins grise en dessous, sur les

côtés des élytres et le long de la suture. *Yeux* saillants. *Antennes* sensiblement plus longues que la moitié du corps, avec les 4e à 10e articles sensiblement dentés en scie inférieurement, finement et régulièrement ciliés en dessous de poils courts, cendrés et perpendiculairement implantés.

Prothorax beaucoup plus étroit que les élytres; à peine convexe; éparsement et subobsolètement ponctué.

Écusson légèrement recouvert de poils couchés et grisâtres. *Elytres* très-allongées, parallèles, subdéprimées le long de la suture; densement et médiocrement ponctuées. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* plus ou moins infléchis, longuement et densement ciliés ou fasciculés à leur sommet de soies noires. *Cuisses postérieures* légèrement épaissies. *Tibias postérieurs* assez épais, faiblement courbés en dedans vers leur milieu. *Tarses postérieurs à* 1er *article* prolongé en dedans en un long appendice assez étroit, comprimé, légèrement et arcuément courbé en dehors, longitudinalement subsillonné en dessous jusqu'à la courbure, un peu élargi à partir de celle-ci en forme de spatule arrondie et mutique au sommet. *Le* 2e *article* des mêmes tarses très-allongés, presque droit, un peu plus long que les trois suivants réunis.

♀ *Corps* allongé, plombé, à villosité grisâtre ou d'un blanc cendré, redressée, plus ou moins embrouillée et entremêlée, surtout sur les élytres, de poils plus courts, couchés et de la même couleur. *Yeux* peu ou médiocrement saillants. *Antennes* à peine plus longues que la tête et le prothorax réunis; à 4e à 10e articles plus courts que chez le (♂) et plus obtusément dentés en scie inférieurement, seulement légèrement fasciculés en dessous au sommet de chaque article. *Prothorax* sensiblement plus étroit que les élytres, subconvexe, un peu plus fortement et un peu moins lâchement ponctué que chez le (♂). *Écusson* densement recouvert d'une pubescence blanchâtre et tout à fait couchée. *Élytres* allongées, subparallèles ou faiblement et subarcuément subélargies après leur milieu, subconvexes ou subdéprimées seulement derrière l'écusson, assez fortement et subrugueusement ponctuées. *Le* 6e *segment ventral* longuement et légèrement cilié à son sommet de soies noires : *le* 5e avec quelques longs poils de même cou-

leur le long de son bord apical. *Cuisses postérieures* normalement épaissies. *Tibias postérieurs* droits. *Tarses postérieurs* simples, à 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts.

Enicopus vittatus. KIESENWETTER, Berl., Ent. Zeitschr., III, p. 165, ♂ ♀ (1859).
Henicopus vittatus. JACQUELIN DU VAL, Ess. mon. sur le g. *Henicopus*, Glan. ent., 2e cahier, p. 85. 15. (1860).

Long. 0m,0075 à 0m,0085 (3 l. 1/3 à 3 l. 3/4). — Larg. 0m,0023 à 0m,0030 (1 l. à 1 l. 1/3).

Corps très-allongé (♂) ou allongé (♀); hérissé d'une plus ou moins longue villosité redressée, plus ou moins dense, ordinairement plus serrée sur la tête, sur le prothorax et sur les côtés des élytres.

Tête plus (♂) ou moins (♀) sensiblement plus étroite que le prothorax; densement et fortement ponctuée sur le vertex, presque lisse entre les yeux; entièrement d'un noir brillant; hérissée d'une longue villosité redressée, nulle ou obsolète sur les parties lisses, noire (♂) ou d'un blanc grisâtre (♀). *Front* déprimé (♀) ou subexcavé en avant et creusé entre les yeux de deux fortes impressions ovalaires, à fond densement et rugueusement ponctué; offrant en outre de chaque côté le long du bord antérieur un groupe de points enfoncés et assez serrés. *Epistome* d'un noir brillant, ordinairement lisse et glabre. *Labre* subconvexe, d'un noir brillant, glabre et presque lisse dans son milieu, mais offrant de chaque côté vers son sommet un fascicule de soies noires, naissant d'une faible impression ponctuée. *Mandibules* d'un noir brillant en dessus, rugueuses et longuement ciliées sur les côtés. *Palpes et autres parties inférieures de la bouche* d'un noir brillant.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir mat.

Antennes bien plus courtes que la moitié du corps; très-obsolètement ruguleuses; d'un noir assez brillant; finement pubescentes, ciliées en outre en dessus d'une ou de deux soies vers le sommet de chaque article : les 1er et 2e longuement ciliés surtout en dessous : le 1er fortement rugueux en dessus, sensiblement épaissi en massue, courtement ovalaire et subtronquée au sommet : le 2e court, subglobuleux : le 3e oblong, obconique : le 4e aussi long (♂) ou un peu

moins long (♀) que le 3e : les 4e à 10e plus (♂) ou moins (♀), dentés en scie en dessous, plus (♂) ou moins (♀) développés : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, irrégulièrement subelliptique, plus ou moins rétréci vers son extrémité mais obtus au sommet.

Prothorax beaucoup (♂) ou sensiblement (♀) plus étroit que les élytres; assez fortement transverse, un peu ou à peine plus étroit en avant; légèrement arrondi sur les côtés; tronqué au sommet et à la base; subarrondi aux angles; étroitement et distinctement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur, moins saillant et déprimé; à peine (♂) ou faiblement convexe; offrant sur son disque une ponctuation plus (♂) ou moins (♀) lâche et plus (♀) ou moins (♂) forte; creusé de chaque côté d'un sillon sinueux ou en forme d'S très-allongée et laissant entre lui et le bord externe un intervalle plus large dans son tiers antérieur; entièrement d'un noir brillant; hérissé d'une longue villosité redressée, plus serrée sur les côtés, noire ou légèrement mélangée (♂) ou presque entièrement d'un blanc grisâtre (♀).

Écusson densement rugueux, légèrement (♂) ou fortement (♀) recouvert de poils couchés, cendrés (♂) ou blanchâtres (♀).

Élytres plus (♂) ou moins (♀) allongées, quatre fois (♀) ou presque cinq fois (♂) aussi longues que le prothorax; plus (♂) ou moins (♀) parallèles, plus ou moins et souvent subacuminément arrondies au sommet; subdéprimées le long de la suture (♂) ou faiblement convexes (♀); densement et plus (♀) ou moins (♂) fortement pouctuées; souvent plus ou moins obsolètement substriées intérieurement, avec les intervalles des stries formant quelquefois, surtout en arrière, comme des côtes très-affaiblies; d'un noir brillant plus (♀) ou moins (♂) plombé; entièrement hérissées d'une villosité redressée, plus ou moins longue, ordinairement plus serrée sur les côtés, tantôt noire et plus ou moins mélangée sur les bords et sur la suture de poils cendrés (♂), tantôt eutièrement (♀) d'un blanc grisâtre et plus ou moins embrouillée, fortement entremêlée, surtout chez les ♂, de poils couchés et de cette dernière couleur, et seulement sur la suture et latéralement chez les ♂. *Épaules* saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps rugueusement ponctué, plus lisse sur le milieu du métasternum et sur le 6e segment ventral; d'un noir brillant; hé-

rissé d'assez longs poils plus ou moins redressés, plus ou moins serrés, ou noirs et mélangés (♂) ou entièrement d'un gris blanchâtre (♀). *Métasternum* subsillonné sur sa ligne médiane.

Pieds rugueusement ponctués; d'un noir brillant; hérissés d'une longue villosité plus ou moins redressée, ou mélangée ou d'un blanc grisâtre. *Tarses* simplement ciliés, plus densement en dessous, de soies noires et assez courtes, avec quelques soies plus longues en dessus vers le sommet de chaque article; assez développés, presque aussi longs que les tibias chez les ♀ : *les antérieurs et intermédiaires* plus longs que les tibias chez les ♂, à articles assez allongés.

Patrie : Cette espèce a été prise aux environs d'Arles, dans les Pyrénées-Orientales. Elle se trouve sur les herbes. Elle nous a été communiquée par MM. Henri de Bonvouloir et Ch. Brissout de Barneville.

Obs. Le ♂ se reconnaît facilement à sa forme très-allongée, à ses yeux proportionnellement plus saillants que dans les autres espèces, à son prothorax plus étroit, à la simplicité du 1er article des tarses antérieurs et à la structure de l'appendice du 1er article des tarses postérieurs, etc.

Quant à la ♀, elle ressemble à celles des autres espèces. Elle est néanmoins un peu plus allongée; sa villosité est plus serrée, plus embrouillée et entremêlée sur les côtés de poils couchés et gris plus nombreux; et surtout ses tarses sont plus développés, un peu plus grêles, amplement aussi longs que les tibias, à articles moins courts.

Elle paraît varier moins que les autres espèces, et elle présente presque toujours une bande suturale distincte (1).

DEUXIÈME BRANCHE.

DASYTAIRES.

Caractères : *Corps* entièrement hérissé d'une plus ou moins longue villosité redressée. *Tibias antérieurs* terminés à leur sommet in-

---

(1) A ce genre appartiennent encore plusieurs espèces étrangères à la France, et dont les plus répandues dans les collections sont : *H. scutellaris*, Illig.; *confusus*, Duv.; *calcaratus*, Kies.; *senescens*, Duv.; *senex*, Ross.; *melaleutrichos*, Graëlls; *praticola*, Waltl, etc.

terne par deux petits éperons droits, articulés. *Tarses* à articles tous simples dans les deux sexes : le 1er presque (1) toujours plus long que le 2e : le dernier plus court que les trois précédents réunis.

Nous partagerons la branche des DASYTAIRES en deux rameaux :

Palpes maxillaires
- subfiliformes, à dernier article oblong, subfusiforme ou à peine élargi vers son extrémité. *Élytres* à repli latéral plus ou moins obsolète, prolongé à peine au-delà du milieu du postpectus. *Yeux* entiers, subentiers ou rarement et faiblement sinués au-devant de l'insertion des antennes. . . . . 1er *rameau* DASYTATES.
- à dernier article sensiblement plus large que les précédents, plus ou moins sécuriforme. *Élytres* à repli latéral bien marqué, prolongé au moins jusqu'au sommet du 1er segment ventral. *Yeux* toujours plus ou moins distinctement sinués ou subéchancrés au-devant de l'insertion des antennes . . . . 2e *rameau* HAPLOCNÉMATES.

1er *Rameau* DASYTATES.

CARACTÈRES : *Corps* plus ou moins allongé, légèrement convexe. *Palpes maxillaires* subfiliformes, à dernier article oblong ou subfusiforme, quelquefois à peine élargi vers son extrémité, plus ou moins tronqué au bout. *Yeux* entiers ou subentiers, rarement subsinués à leur côté interne au-devant de l'insertion des antennes. *Prothorax* transverse, subtransverse ou aussi long que large. *Elytres* légèrement convexes, offrant un repli latéral sous-huméral, prolongé jusqu'au milieu des côtés du postpectus, ou à peine au delà.

Les DASYTATES se répartissent dans les genres suivants :

---

(1) Excepté chez le ♂ du *Lobonyx æneus*, Fabr.

Genres.

Ongles seulement plus ou moins dentés en dessous, à leur base. Antennes

courtes, épaisses, comprimées, avec les 5e à 10e articles en dents de scie fortement transverses, serrées, presque perfoliées. *Palpes maxillaires à dernier article* subfusiforme et étroitement tronqué au bout dans les deux sexes. *Lame médiane du mésosternum* aciculée ou sublinéaire, prolongée presque jusqu'au sommet des hanches. *La dent des ongles* large, tantôt bien prononcée, tantôt obsolète . . . . DIVALES.

plus ou moins allongées, plus ou moins grêles, avec les 5e à 10e articles triangulaires, oblongs, allongés ou même linéaires, le plus souvent en dents de scie, mais celles-ci jamais fortement transverses. *Palpes maxillaires à dernier article* oblong ou allongé, souvent assez largement tronqué au sommet chez les ♂, subfusiforme et ordinairement plus étroitement tronqué au bout chez les ♀. *Lame médiane du mésosternum* en triangle plus ou moins aigu, mais ne dépassant pas ou à peine le milieu des hanches. *La dent des ongles* souvent membraneuse sur ses bords, assez forte et parfois tronquée chez les ♂, plus faible et quelquefois obsolète chez les ♀. (1). . . . . . DASYTES.

Ongles munis chacun en dessous d'une membrane distincte. Les membranes

semblables, étroites, soudées à l'ongle et prolongées au moins sur les deux tiers de la longueur de celui-ci. *Palpes maxillaires à dernier article* ovale-oblong largement tronqué au bout. *Élytres* sans repli latéral sous-huméral distinct. *Tarses antérieurs à 1er article* beaucoup plus court que le 2e chez les ♂ : les deux suivants pectinés en dessous dans le même sexe . . . . LOBONYX.

dissemblables : l'externe assez étroite, libre à son extrémité et beaucoup plus courte que l'ongle : l'interne plus large soudée en entier avec l'ongle, le dépassant un peu et embrassant sa pointe. *Palpes maxillaires à dernier article* suballongé, subfusiforme, plus ou moins largement tronqué au bout. *Élytres* avec un repli latéral sous-huméral distinct. *Tarses antérieurs à 1er article* aussi long au moins que le 2e dans les deux sexes, les deux suivants simples en dessous. . . . . PSILOTHRIX.

---

(1) Cette dent n'offre point une grande importance comme caractère générique, du moins dans les genres *Dasytes* et *Divales*, car elle varie non-seulement suivant les espèces et suivant les sexes, mais encore suivant les tarses et suivant les ongles.

Genre *Divales*, Divale; Laporte.

Laporte, Rev. ent. de G. Silbermann, 1836. t. IV, p. 31.

Etymologie : δὶς, deux fois, ou δια, à travers ; ὑαλός, transparent.

Caractères : *Corps* suballongé ou oblong, peu convexe, entièrement hérissé d'une villosité ordinairement assez longue et redressée.

Tête médiocre, subtransverse, inclinée, un peu rétrécie en avant; assez fortement engagée dans le prothorax et souvent jusqu'aux yeux ; beaucoup plus étroite que celui-ci dans les deux sexes. *Front* large, sensiblement prolongé au-delà du niveau antérieur des yeux. *Épistome* subcorné, fortement transverse, en trapèze plus étroit en avant, séparé du bord antérieur du front par une suture subrectiligne et obsolète. *Labre* corné, transverse, subarrondi en avant. *Mandibules* assez robustes, longitudinalement engagées sous les côtés de l'épistome et du labre, peu saillantes au-delà de celui-ci, arquées vers leur extrémité et bidentées à leur sommet. *Palpes maxillaires* filiformes, à dernier article évidemment plus long que le deuxième, oblong, subfusiforme et étroitement tronqué au bout dans les deux sexes : les 2e et 3e assez épais : le pénultième à peine ou un peu plus court que le 2e, égal environ à la moitié du suivant. *Palpes labiaux* filiformes, à dernier article beaucoup plus long que le 2e, oblong, subfusiforme, tronqué au bout. *Languette* très-distincte, membraneuse, très-fortement élargie antérieurement, largement échancrée et densement ciliée à son bord apical de poils hispides et frisés.

Yeux assez gros, peu saillants, courtement ovalaires, entiers; séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle court, parfois presque nul.

Antennes beaucoup plus courtes que la moitié du corps, atteignant à peine la base du prothorax ; insérées sur les côtés du front dans une fossette joignant le bord antéro-interne des yeux ; fortement comprimées latéralement et assez fortement élargies à partir de leur 4e article : le 1er assez gros, obovalairement épaissi : le 2e petit, subglobu-

leux, égal à la moitié du précédent : le 3e oblong, obconique ; le 4e en triangle subéquilatéral : les 5e à 10e inférieurement en dents de scie fortement transverses, très-serrées, presque perfoliées ; le dernier très-grand, obturbiné.

Prothorax pas plus long que large ou subtransverse ; plus étroit en avant ; tronqué au sommet, subtronqué ou subarrondi à sa base ; aussi large ou presque aussi large à celle-ci que les élytres ; finement rebordé dans son pourtour ; avec ou sans ligne enfoncée sur les côtés du disque.

Écusson transverse, subtrapéziforme, un peu plus étroit en arrière, subarrondi ou subtronqué au sommet.

Élytres oblongues, peu convexes ; étroitement rebordées en arrière sur la suture et sur les côtés à la base derrière les épaules, puis faiblement relevées en gouttière à partir de l'endroit où s'arrête le rebord jusqu'à l'angle sutural ; offrant un repli latéral sous-huméral assez distinct, mais prolongé, en mourant, seulement jusqu'au milieu des côtés du postpectus. *Épaules* saillantes, arrondies, limitées intérieurement par une impression plus ou moins sensible.

Lame médiane du prosternum en forme d'angle assez prononcé ; celle du *mésosternum* rétrécie en pointe acérée ou sublinéaire, prolongée presque jusqu'au sommet des hanches. *Epimères du médipectus* assez développées, trapéziformes, obliquement disposées. *Métasternum* transversalement coupé à son bord apical, légèrement prolongé entre les hanches postérieures en angle fortement entaillé ou incisé à son sommet. *Episternums du postpectus* assez étroits, un peu rétrécis en arrière. *Epimères du postpectus* cachées.

Hanches coniques : *les antérieures* contiguës à leur sommet ; *les intermédiaires* légèrement écartées l'une de l'autre : *les postérieures* plus courtes, sensiblement écartées intérieurement à leur base, un peu divergentes à leur sommet ; à lame transversale obsolète et déclive.

Ventre de six segments distincts, entièrement cornés, subégaux : le dernier plus court, transverse (♂) ou sémi-lunaire (♀).

Pieds médiocrement allongés, assez robustes : *les postérieurs* un peu plus longs que les autres dans toutes leurs parties. *Trochanters antérieurs et intermédiaires* cunéiformes : les premiers petits : les seconds

plus développés : *les postérieurs* plus saillants, assez grands, ovales-oblongs. *Cuisses* débordant un peu les côtés du corps ; subcomprimées, plus ou moins fortement épaissies vers leur milieu ; à peine rainurées en dessous vers leur sommet. *Tibias* presque droits, graduellement subélargis vers leur extrémité, parfois à peine recourbés en dehors au sommet de leur tranche externe (1). *Tarses* assez robustes, un peu plus courts que les tibias ; avec les quatre premiers articles graduellement un peu plus courts, finement et densement ciliés en dessous : le 1er un peu plus long que le 2e : le 4e plus étroit que les précédents : le dernier allongé, un peu moins long que les trois précédents réunis, à peine ou légèrement subélargi de la base à l'extrémité. *Ongles* développés, coudés ou recourbés dans leur milieu ; chacun d'eux muni en dessous à leur base, soit d'une dent bien prononcée, soit d'une simple dilatation obsolète.

Obs. Ce genre, créé par Laporte, quoique bien voisin du *G. Dasytes*, méritait assurément d'en être détaché, à cause de la forme singulière de ses antennes. Il renferme plusieurs espèces à faciès analogue et qui servent à lier les *Hénicopaires* aux *Dasytaires*. Elles ont un peu la forme déprimée des premiers, et les tibias antérieurs des derniers.

Leurs antennes rappellent la structure de celles du genre *Zygia*, décrit plus loin ; mais la nature de la pubescence et l'absence des épimères du postpectus ne permettent pas de les rapprocher de ce dernier et les rangent forcément parmi les *Dasytiens*.

Ce sont des insectes de moyenne ou de petite taille, qu'on rencontre sur les fleurs soit des arbres verts, soit des plantes cynarocéphales.

Nous grouperons les trois espèces du genre *Divales* de la manière suivante :

Gr. I. *Prothorax* sans sillon sur les côtés du disque. *Élytres* chacune avec une seule tache rouge antérieure. *Dent des ongles* obsolète ou peu saillante . . . . *Bipustulatus*.

(1) Outre les deux petits éperons ordinaires, le sommet des tibias est entouré de soies plus ou moins spiniformes.

Gr. II. *Prothorax* marqué sur les côtés du disque d'un sillon plus ou moins distinct. *Élytres* chacune ordinairement avec deux taches rouges.

α *Pieds* entièrement noirs ou brunâtres. *Sillon du prothorax* faiblement arqué en dehors. *Dent des ongles* très-prononcée. . . . . . . *Quadripustulatus.*

αα *Cuisses* noires, *tibias et tarses* testacés. *Sillon du prothorax* plus ou moins sensiblement arqué en dehors. *Dent des ongles* obsolète . . . . *Tibialis.*

PREMIER GROUPE.

Prothorax sans sillon sur les côtés du disque. *Élytres* chacune avec une seule tache rouge.

1. **Divales bipustulatus**; Fabricius.

Oblong, densement hérissé en dessus de soies noires, assez longues et redressées; d'un noir brillant, avec les élytres parées chacune avant leur milieu d'une grande tache rouge, et l'épistome d'un roux de poix. Tête éparsement ponctuée, subdéprimée, subimpressionnée en avant. Prothorax à peine transverse, à peine plus étroit que les élytres, sensiblement moins large en avant, très-largement arrondi à sa base, convexe, assez densement et assez fortement ponctué, sans sillon sur les côtés du disque. Élytres légèrement convexes, plus ou moins arrondies au sommet, assez fortement et subrugueusement ponctuées. Tarses assez épais : les postérieurs un peu moins longs que les tibias. Dent des ongles peu saillante ou obsolète.

♂ *Prothorax* très-convexe, obsolètement subsillonné sur sa ligne médiane, à rebord postérieur sensiblement relevé et tranchant. *Élytres* subparallèles, obtusément arrondies au sommet. *Le* 6e *segment ventral* largement et triangulairement échancré jusque près de sa base avec l'échancrure remplie par une membrane roussâtre : *le* 5e très-largement et triangulairement impressionné à son sommet, avec

le fond de l'impression glabre et lisse. *Tarses antérieurs* avec les trois premiers articles légèrement dilatés.

♀ *Prothorax* médiocrement convexe, uni, à rebord postérieur normal. *Élytres* faiblement et subarcuément élargies après leur milieu, subrétrécies en arrière et assez étroitement arrondies au sommet. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers à leur extrémité. *Tarses antérieurs* avec les trois premiers articles non dilatés.

Hispa bipustulata. FABRICIUS, Sp. Ins , t. I, p. 82, 8.—Id. Syst. El., t. II, p. 59. 6. — PANZER, Faun. germ., 43, 17.
Melyris bimaculata, ROSSI, Faun. etr., t. I, p. 35, 86, pl. 7, fig. 14.
Dasytes bipustulatus, KIESENWETTER, Ins. deut., t. IV, p. 631, 1.

Long. 0m,0045 à 0m,0068 (2 à 3 l.). — Larg. 0m,0023 à 0m,0027 (1 l. à 1 l. 1/4).

Corps oblong; entièrement hérissé en dessus de soies noires, redressées, assez fournies et assez longues, avec le dessous recouvert d'une fine pubescence couchée, soyeuse ou argentée, et parsemé en outre de quelques soies noires et redressées.

Tête beaucoup plus étroite que le prothorax; médiocrement mais éparsement ponctuée; d'un noir brillant; assez parcimonieusement sétosellée. *Front* subdéprimé, très-obsolètement fovéolé dans son milieu en arrière entre les yeux, et marqué en avant de deux légères impressions longitudinales. *Epistome* d'un roux de poix, glabre et lisse. *Labre* subconvexe; distinctement ponctué latéralement; d'un noir brillant : fortement sétosellé, surtout vers le sommet et sur les côtés, et en outre garni à son bord apical de cils courts et pâles. *Mandibules* noires; subrugueusement ponctuées et plus ou moins sétosellées sur leurs côtés. *Palpes et autres parties de la bouche* noirs, avec la languette testacée.

Yeux peu saillants, d'un noir mat.

Antennes courtes, atteignant à peine la base du prothorax; très-

obsolètement rugueuses ou presque lisses: d'un noir brillant, avec leurs 2e et 3e articles parfois d'un roux de poix ou au moins à leur base; très-finement pubescentes, légèrement ciliées en dessus vers le sommet de chaque article, avec les cinq premiers offrant en dessous vers leur extrémité une ou deux soies noires assez longues, et les suivants assez densement garnis à leur tranche interne de cils courts, réguliers, très-fins, grisâtres et subperpendiculairement (♂) implantés : le 1er article sensiblement épaissi en massue obovalaire : le 2e petit, subglobuleux ou à peine oblong : le 3e oblong, obconique, sensiblement plus long que le 2e : le 4e fortement denté en scie en dessous, presque en triangle équilatéral : le 5e en dent de scie fortement, les 6e à 10e en dent de scie très-fortement transverse mais pas très-aiguë à leur sommet : le dernier grand, beaucoup plus long que le pénultième, obturbiné, obtus à son sommet.

Prothorax aussi long ou à peine moins long que large à sa base, à peine plus étroit à celle-ci que les élytres; sensiblement moins large en avant qu'en arrière; légèrement arrondi sur les côtés vu de dessus, beaucoup plus fortement vu latéralement; subarrondi aux angles; tronqué à son bord antérieur avec celui-ci parfois subsinué (♂) dans son milieu; très-largement arrondi à sa base, avec celle-ci quelquefois obsolètement subsinuée (♀) de chaque côté vers le tiers de sa largeur; étroitement et distinctement rebordé dans son pourtour avec le rebord antérieur déprimé dans les deux sexes, et le rebord postérieur sensiblement relevé et tranchant chez le ♂ seulement; plus (♂) ou moins (♀) convexe; assez fortement et assez densement ponctué; d'un noir brillant; hérissé de soies noires, redressées, assez serrées et assez longues, et parfois entremêlées sur les côtés de poils couchés et argentés.

Écusson rugueux; d'un noir brillant; recouvert d'une assez dense pubescence couchée et argentée.

Élytres oblongues, environ trois fois aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou faiblement et subarcuément élargies immédiatement après leur milieu (♀); simultanément plus (♀) ou moins (♂) arrondies au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural bien visible le long du tiers postérieur; plus (♀) ou moins (♂)

convexes; densement, assez fortement et subrugueusement ponctuées ; d'un noir brillant, et parées chacune d'une grande tache rouge, en forme de triangle irrégulier et à angles plus ou moins largement arrondis, située un peu avant le milieu, joignant presque par un de ses côtés le bord extérieur sans cependant y toucher, et dilatée intérieurement jusque près de la suture qu'elle n'atteint pas ; entièrement et assez densement hérissées de soies noires, plus ou moins redressées, assez courtes sur le disque, assez longues sur les côtés, et parfois entremêlées sur ceux-ci de soies couchées et argentées, souvent obsolètes ou peu distinctes. *Épaules* assez saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps assez finement, densement et rugueusement ponctué ; d'un noir assez brillant ; revêtu d'une fine pubescence couchée, d'un cendré argenté, et en outre parsemé de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* marqué sur sa ligne médiane d'un large sillon lisse et peu profond. *Le dernier segment* ventral plus lisse et plus glabre (♀), avec l'anus densement cilié à son bord apical de longues soies noires.

Pieds assez légèrement et rugueusement ponctués ; d'un noir brillant avec les tarses parfois brunâtres ; revêtus d'une fine pubescence couchée et d'un cendré argenté. *Cuisses* assez fortement épaissies vers leur milieu. *Tibias* distinctement sétosellés de soies noires, avec les soies plus serrées et plus courtes sur la tranche interne, plus éparses, plus longues et plus redressées sur la tranche externe. *Tarses* assez épais, un peu plus courts que les tibias, distinctement ciliés sur les côtés, surtout vers le sommet de chaque article, avec les 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts : le dernier presque aussi long que les trois suivants réunis, faiblement élargi de la base à l'extrémité. *Ongles* munis en dessous d'une dent basilaire peu saillante ou obsolète.

Patrie : Cette espèce se trouve assez rarement dans les parties méridionales de la Provence. Elle est plus commune dans les environs de Nice, d'où nous l'avons jadis reçue de feu M. Decazes.

Obs. M. de Kiesenwetter mentionne une variété que nous n'avons pas vue et qui présente une tache subapicale commune aux deux élytres.

DEUXIÈME GROUPE.

Prothorax avec un sillon sur les côtés du disque. *Élytres* chacune ordinairement avec deux taches rouges.

Pieds entièrement noirs ou brunâtres. *Dent des ongles* très-prononcée.

2. **Divales quadripustulatus**; Fabricius.

Oblong, médiocrement hérissé en dessus de soies noires, assez longues et redressées; d'un noir brillant, avec les élytres parées chacune de deux grandes taches rougeâtres et avant leur milieu d'une bande transversale de poils couchés et blanchâtres. Tête assez densement et fortement ponctuée, subdéprimée, biimpressionnée en avant. Prothorax pas plus large que long; à peine plus étroit que les élytres; un peu plus étroit en avant; très-largement arrondi à la base; convexe; assez densement et fortement ponctué; creusé de chaque côté du disque d'un sillon à peine arqué en dehors. Elytres très-légèrement convexes, plus ou moins obtusément arrondies au sommet, assez fortement, densement et subrugueusement ponctuées. Tarses postérieurs presque aussi longs que les tibias. Dent des ongles très-prononcée.

♂ *Prothorax* un peu plus étroit en avant, sensiblement et transversalement convexe vers sa base et parfois subsillonné ou obsolètement impressionné sur son milieu à celle-ci. *Élytres* subdéprimées le long de la suture, subparallèles. *Le* 6e *segment ventral* largement et triangulairement échancré jusque près de sa base, avec l'échancrure souvent remplie par une membrane roussâtre : *le* 5e très-largement ou à peine et triangulairement impressionné à son sommet, avec l'impression ordinairement lisse. *Tarses antérieurs* avec les trois premiers articles très-légèrement dilatés, densement et assez fortement ciliés en dessous de poils semi-obscurs.

♀ *Prothorax* sensiblement plus étroit en avant, légèrement et régulièrement convexe, uni. *Élytres* faiblement convexes, à peine et subarcuément élargies en arrière. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux*

simples et entiers à leur sommet. *Tarses antérieurs* avec les trois premiers articles non dilatés, ciliés en dessous d'un duvet court et cendré.

Hispa quadripustulata. FABRICIUS, Ent. syst. suppl., p. 116, 3. — Id. Syst. el., t. II, p. 59.
Melyris quadrimaculatus. OLIVIER, t. II, n° 21, p. 10, 11, pl. 1, f. 2.
Dasytes quadripustulatus, FABRICIUS, Ent. Syst., supp., p. 116, 3.

Var. a. *État normal*. *Élytres* chacune avec deux taches rouges.

Var. b. *Elytres* chacune avec la tache postérieure nulle ou obsolète, et l'antérieure souvent plus ou moins réduite.

Var. c. *Élytres* chacune avec la tache antérieure nulle et la postérieure souvent plus ou moins réduite.

Var. d. *Élytres* sans tache rouge, avec seulement la bande transversale antérieure de poils couchés et argentés.

Long. 0^m,0034 à 0^m,0050 (1 l. 1/2 à 2 l. 1/4). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0022 (2/3 l. à 1 l.).

Corps oblong, entièrement hérissé en dessus de soies noires, redressées, assez longues pas trop serrées sur les élytres; avec le dessous revêtu d'une fine pubescence couchée, soyeuse ou argentée, et parsemé en outre çà et là de quelques soies noires et redressées.

Tête beaucoup plus étroite que le prothorax; assez densement et fortement ponctuée; d'un noir brillant; hérissée de soies noires et redressées, entremêlées de quelques poils courts, couchés et argentés. *Front* subdéprimé; obsolètement fovéolé sur son milieu en arrière entre les yeux, creusé en avant de deux impressions longitudinales plus ou moins marquées et dont l'intervalle est plus lisse. *Epistome* d'un brun de poix, souvent un peu roussâtre; glabre et lisse, parfois inégal. *Labre* subconvexe, d'un noir brillant, distinctement ponctué et sétosellé sur les côtés, avec une rangée de cils courts et pâles le long du bord apical. *Mandibules* noires, subruguleuses et éparsement sétosellées sur les côtés. *Palpes et autres parties de la bouche* d'un noir de poix, avec la *languette* ordinairement d'un testacé pâle.

Yeux peu saillants, d'un noir opaque.

Antennes courtes, atteignant presque (♂) ou à peine (♀) la base du prothorax; obsolètement ruguleuses ou presque lisses; d'un noir brillant, avec les 2e et 3e articles parfois obscurément rougeâtres ainsi que la base des suivants; très-légèrement ciliées en dessus vers le sommet de chaque article, avec le 1er offrant en dessous vers son extrémité deux ou trois longues soies noires, et les 2e à 5e avec une ou deux soies semblables mais beaucoup plus courtes, et les suivants assez densement garnis à leur tranche interne de cils courts, réguliers, très-fins, grisâtres et subperpendiculairement implantés (1); le 1er article sensiblement épaissi en massue subovalaire : le 2e petit, subglobuleux ou à peine oblong ; le 3e oblong, obconique, sensiblement plus long que le 2e : le 4e subtriangulaire ou en dent de scie subtransverse : les 5e à 10e en dents de scie très-fortement transverses, mais émoussées au sommet : le dernier grand, beaucoup plus long que le pénultième, obturbiné, obtus à son sommet.

Prothorax à peine plus étroit que les élytres à sa base; pas plus large à celle-ci que long dans son milieu; plus ou moins sensiblement rétréci en avant; légèrement arrondi sur les côtés vu de dessus, beaucoup plus fortement vu latéralement; subarrondi aux angles; tronqué à son bord antérieur; très-largement arrondi à sa base avec celle-ci subtronquée au-devant de l'écusson; étroitement et distinctement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur déprimé; plus (♂) ou moins (♀) convexe; assez densement et fortement ponctué; creusé de chaque côté du disque d'une ligne enfoncée ou sillon longitudinal plus ou moins marqué, faiblement arqué en dehors ou très obsolètement sinueux, plus ou moins raccourci antérieurement, et laissant entre lui et le bord externe un intervalle graduellement plus large en avant qu'en arrière; entièrement d'un noir brillant; hérissé de soies noires, redressées, médiocrement serrées, assez longues, et entremêlées sur les côtés de poils couchés et argentés.

---

(1) Ces cils simulent un léger duvet grisâtre, plus apparent, plus dense et plus régulier chez les ♂ que chez les ♀.

Écusson ruguleux, d'un noir peu brillant, recouvert d'une fine pubescence argentée et couchée.

Élytres oblongues, à peine trois fois aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou faiblement et subarcuément élargies après leur milieu (♀); subexplanées ou légèrement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés; simultanément plus (♀) ou moins (♂) arrondies au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural bien marqué dans son tiers postérieur; subdéprimées le long de la suture (♂) ou faiblement convexes (♀); d'un noir brillant, parées chacune de deux grandes taches rouges ou d'un rouge testacé: la première plus grande, sublatérale, subtriangulaire, située entre la base et le milieu, n'atteignant ni celle-là, ni celui-ci, ni la suture: la deuxième ordinairement moindre, subovalaire, suboblique, subapicale, parfois réunie sur la suture avec sa symétrique; hérissées de soies noires, redressées, un peu plus courtes sur les élytres, ordinairement pas trop serrées, assez longues sur les côtés, entremêlées sur ceux-ci et en arrière de quelques poils couchés et argentés, lesquels poils se condensent pour former une bande transversale soyeuse et d'un blanc cendré, parfois flexueuse et interrompue sur la suture, située avant le milieu et transversant la partie postérieure des premières taches. *Épaules* assez saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps assez finement, densement et rugueusement ponctué; d'un noir assez brillant; revêtu d'une fine pubescence couchée, d'un gris argenté, et en outre parsemé de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* un peu plus lisse sur son milieu, obsolètement subsillonné sur sa ligne médiane. *Le 6e segment ventral* (♀) un peu moins ponctué et un peu plus glabre sur son disque, densement et finement sétosellé à son sommet.

Pieds assez légèrement, assez densement et rugueusement ponctués; d'un noir brillant, avec les tarses souvent brunâtres; revêtus d'une fine pubescence couchée et cendrée. *Cuisses* légèrement épaissies vers leur milieu. *Tibias* distinctement sétosellés sur leurs tranches. *Tarses*, au moins *les postérieurs*, aussi longs ou presque aussi longs que les tibias; tous distinctement ciliés sur les côtés, surtout vers le sommet de chaque article, avec les 1er à 4e graduellement un peu plus courts: le

dernier presque aussi long que les trois précédents réunis, à peine élargi de la base à l'extrémité. *Ongles* avec une dent très-prononcée et aiguë.

Patrie: Cette espèce est assez répandue dans le midi de la France. Elle n'est pas rare aux environs de Marseille, sur les fleurs des pins.

Obs. Chez les sujets les plus développés, le prothorax est plus ou moins distinctement subsillonné en arrière, avec son bord antérieur souvent subsinué dans son milieu. Les taches varient de grandeur : tantôt c'est l'antérieure qui est plus ou moins réduite ou obsolète : tantôt c'est la postérieure, et d'autrefois elles disparaissent toutes entièrement. Dans ce dernier cas, les élytres n'offrent plus qu'une bande transversale de poils argentés située avant le milieu, et une autre semblable vers l'extrémité mais moins condensée et moins apparente.

La variété à tache postérieure nulle se distingue du *D. bipustulatus*, non-seulement par son prothorax sillonné sur les côtés du disque, mais encore par ses ongles distinctement et fortement dentés en dessous à leur base.

Les ♂, comme nous l'avons dit en note, diffèrent encore des ♀ par le duvet du dessous des antennes plus dense, plus apparent et plus régulier, visiblement subperpendiculairement implanté.

αα *Cuisses* noires, *tibias et tarses* testacés. *Dent des ongles* obsolète.

3. **Divales tibialis**; Mulsant et Revelière.

Oblong, densement hérissé en dessus de soies noires, assez courtes, redressés sur la tête et le prothorax et plus ou moins inclinées sur les élytres; d'un noir brillant avec chaque élytre parée de deux taches rouges, l'épistome d'un roux de poix, les tibias et les tarses testacés. Tête assez densement et très-fortement ponctuée, subdéprimée, biimpressionnée en avant. Prothorax pas plus large que long: un peu plus étroit que les élytres; un peu rétréci en avant; très-largement arrondi à sa base; convexe; densement et très-fortement ponctué; creusé de chaque côté du disque

d'un sillon longitudinal sensiblement arqué en dehors. Élytres faiblement convexes, obtusément arrondies au sommet, densement et assez fortement ponctuées. Tarses postérieurs un peu moins longs que les tibias. Dent des ongles peu saillante ou obsolète.

♂ *Prothorax* assez fortement et transversalement convexe avant sa base. *Le* 6e *segment ventral* très-largement et triangulairement échancré à son sommet jusque près de sa base, avec le fond de l'échancrure rempli par une membrane roussâtre : *le* 5e offrant le long du milieu de son bord postérieur un intervalle lisse, déprimé, assez étroit et légèrement arqué en arrière. *Tarses antérieurs avec les trois premiers articles* très-légèrement dilatés, densement et assez fortement ciliés en dessous.

♀ *Prothorax* légèrement et régulièrement convexe. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers à leur sommet. *Tarses antérieurs avec les trois premiers articles* non dilatés, finement et brièvement ciliés en dessous.

Dasytes tibialis. Mulsant et Revelière, Op. ent., 1861, p. 10.

Long. 0,m0023 à 0,m0027 (1 l. à 1 l. 1/4). — Larg. 0,m0012 (1/2 l.).

Corps oblong, hérissé en dessus de soies noires, assez courtes et serrées, redressées sur la tête et le prothorax et plus ou moins couchées sur les élytres ; avec le dessous revêtu d'une fine pubescence cendrée et couchée ; et parsemé en outre de quelques soies noires et redressées.

Tête beaucoup plus étroite que le prothorax ; assez densement et très-fortement ponctuée ; d'un noir brillant ; assez densement hérissée de soies noires, assez courtes et redressées. *Front* subdéprimé ou très-faiblement convexe, très-obsolètement fovéolé en arrière sur son milieu, creusé en avant de deux impressions longitudinales assez marquées. *Epistome* d'un roux de poix, glabre et lisse. *Labre* subconvexe, d'un noir brillant subponctué et distinctement sétosellé. *Mandibules* noires, rugueuses et assez longuement sétosellées sur leurs côtés. *Palpes et autres parties de la bouche* noirs, avec *la languette* d'un testacé pâle.

Yeux un peu saillants, d'un noir profond.

Antennes courtes, atteignant à peine la base du prothorax, très-obsolètement ruguleuses ou presque lisses; d'un noir brillant, avec les 2e et 3e articles parfois d'une couleur de poix à peine roussâtre; très-finement pubescentes, obsolètement ciliées en dessous, avec les 1er, 2e, 3e et même 4e articles offrant inférieurement vers leur sommet une ou deux soies noires assez longues, et les suivants assez densement garnis à leur tranche inférieure de cils courts, réguliers, très-fins, cendrés et subperpendiculairement implantés; le 1er article sensiblement épaissi en massue obovalaire: le 2e court, subglobuleux ou à peine oblong: le 3e oblong, obconique, sensiblement plus long que le précédent: le 4e subtriangulaire, légèrement denté en scie en dessous: le 5e fortement prolongé inférieurement en dent de scie transverse: les 6e à 10e en dents de scie très-fortement transverses mais émoussées à leur pointe; le dernier grand, beaucoup plus long que le pénultième, obturbiné, obtus à son sommet.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres à sa base, pas plus large à celle-ci que long dans son milieu; un peu rétréci en avant; légèrement arrondi sur les côtés vu de dessus, et plus fortement vu latéralement; subarrondi aux angles antérieurs et beaucoup plus largement aux postérieurs; tronqué à son bord antérieur avec celui-ci souvent subsinué dans son milieu; très-largement arrondi à sa base avec celle-ci assez distinctement et assez largement subtronquée au-dessus de l'écusson; finement et visiblement rebordé dans son pourtour avec le rebord antérieur plus obsolète; plus ♂ ou moins ♀ convexe; densement et très-fortement ponctué; creusé de chaque côté d'une ligne enfoncée ou sillon longitudinal bien marqué, sensiblement arqué en dehors, parfois sinueusement prolongé jusqu'au bord antérieur, laissant entre lui et le bord externe un intervalle beaucoup plus large en avant qu'en arrière; entièrement d'un noir brillant; densement hérissé de soies noires, assez courtes et redressées.

Écusson densement ruguleux, d'un noir [peu brillant, obscurément pubescent.

Élytres oblongues, à peine trois fois aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou à peine subélargies en arrière (♀); non distinctement explanées ou relevées postérieurement sur les côtés; simulta-

nément et obtusément arrondies au sommet, avec l'angle apical légèrement subarrondi et le rebord sutural visible sur le dernier quart seulement; plus (♀) ou moins (♂) faiblement convexes; d'un noir brillant, parées chacune de deux taches d'un rouge testacé; la première assez grande, sublatérale, isolée, transversalement subtriangulaire, située avant le milieu : la deuxième moindre, oblongue ou allongée, subapicale, oblique et souvent réunie postérieurement sur la suture avec sa symétrique; densement hérissées de soies noires, assez courtes et plus ou moins inclinées en arrière, entremêlées sur les côtés et vers l'extrémité de quelques poils couchés et argentés, lesquels se condensent un peu sur les taches antérieures pour y former une bande transversale, fortement interrompue à la suture et à peine apparente.

Épaules assez saillantes, assez largement arrondies.

Dessous du corps finement, densement et rugueusement ponctué; d'un noir brillant; revêtu d'une fine pubescence cendrée et couchée, et en outre parsemé çà et là de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* marqué sur sa ligne médiane d'un léger sillon lisse, plus ou moins obsolète. *Pygidium* densement cilié de soies noires à son bord apical.

Pieds obsolètement et subrugueusement pointillés; d'un noir brillant, avec les trochanters d'un roux de poix, les tibias et les tarses testacés, le sommet du dernier article de ceux-ci et les ongles plus ou moins rembrunis. *Cuisses* légèrement épaissies. *Tibias* éparsement et obsolètement sétosellés sur leurs tranches. *Tarses* un peu moins longs que les tibias, avec les 1er à 4e articles graduellement un peu plus courts; légèrement ciliés sur les côtés vers le sommet de chaque article : le dernier un peu moins long que les trois précédents réunis, à peine subélargi de la base à l'extrémité.

Patrie : Cette espèce est assez répandue en Corse sur le *Cakile maritima*. Quelques catalogues l'indiquent de la France continentale.

Obs. Elle a les dessins et le faciès du *Divales quadripustulatus*, dont elle s'éloigne principalement par la petitesse de sa taille; par sa villosité plus courte, semi-couchée sur les élytres; par les sillons du prothorax plus arqués en dehors; par ses élytres non relevées en arrière sur les côtés; par la couleur testacée des tibias et des tar-

ses, et par la dent des ongles beaucoup moins saillante ou obsolète.

Dans le genre *Divales* viennent encore se classer deux espèces non françaises mais propres aux contrées qui nous sont limitrophes.

Divales haemorrhoïdalis; Fabricius.

Suballongé ou oblong: médiocrement hérissé en dessus de soies noires, assez courtes et redressées, distinctement entremêlées surtout sur les élytres de poils gris et couchés; d'un noir assez brillant, avec les élytres parées chacune d'une tache subapicale d'un rouge testacé, commune ou réunie sur la suture avec sa semblable; les tibias et les tarses antérieurs et intermédiaires souvent d'un testacé obscur. Tête densement et très-fortement ponctuée, biimpressionnée en avant. Prothorax pas plus large que long, à peine plus étroit que les élytres, rétréci en avant, très-largement arrondi à sa base, convexe, densement et fortement ponctué, creusé de chaque côté du disque d'un sillon longitudinal. Élytres obtusément arrondies au sommet, faiblement convexes, densement et assez fortement ponctuées. Tarses postérieurs un peu plus courts que les tibias. Dent des ongles obsolète.

♂ *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* triangulairement impressionnés en arrière.

♀ *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers.

Dasytes haemorrhoïdalis. Fabricius, Syst. el., t. II, p. 72.

Var. a. Tache des élytres subapicale.

Var. b. Tache des élytres plus grande et apicale.

Var. immature. Entièrement d'un roux testacé, sauf les yeux, les palpes, l'extrémité des antennes et le sommet des tarses.

Patrie: L'Espagne, la Sicile, l'Afrique.

Obs. Cette espèce diffère des précédentes par ses élytres sans tache antérieure, et à poils cendrés et couchés répandus sur toute leur surface, ce qui leur donne souvent un aspect un peu grisâtre.

Divales brevicornis: Brisout.

Suballongé, assez éparsement hérissé de soies noires, assez courtes et redressées, entremêlées surtout sur les élytres de quelques poils couchés et cendrés; entièrement d'un noir très-brillant et submétallique. Tête éparsement et assez fortement ponctuée, faiblement convexe, subimpressionnée en avant. Prothorax pas plus long que large, un peu plus étroit que les élytres, un peu rétréci en avant, subtronqué sur le milieu de sa base, légèrement convexe, éparsement et assez fortement ponctué, sans sillon apparent sur les côtés du disque. Élytres subconvexes, arcuément subélargies après leur milieu, sensiblement et graduellement rétrécies en arrière et assez étroitement arrondies au sommet, éparsement et rugueusement ponctuées. Dent des ongles peu saillante.

Dasytes brevicornis. (Ch. Brisout, in coll.)

Patrie: Les environs de Trieste, au fond de l'Adriatique. Elle nous a été communiquée par M. Ch. Brisout de Barneville.

Obs. Cette espèce est remarquable par sa ponctuation lâche, par sa couleur entièrement noire, par sa forme plus étroite et plus convexe, et par ses élytres subatténuées postérieurement (1).

Genre *Dasytes*, Dasyte; Paykull.

Paykull, Faun. suec., t. II, p. 156.

Etymologie: δασύτης, épaisse villosité

Caractères. *Corps* oblong, suballongé, allongé ou même très-allongé, entièrement hérissé en dessus de soies plus ou moins longues.

---

(1) Plusieurs espèces étrangères à la France viennent encore justifier ce genre: telles sont *D communimacula*, Costa; *variegatus*, Lucas; *Nigromaculatus*, Lucas; *Mauritanicus*, Lucas; *Erythromelas*, Küster; *Lateralis*, Küster; *Cinctus*, *Géné*, et peut-être *Flavescens*, *Géné*, Le *D. Cruciatus*. *Dejean*. est-il probablement représenté par une de ces espèces?

Tête médiocre, subtransverse, inclinée, plus ou moins et subtriangulairement rétrécie en avant; quelquefois dégagée, souvent plus ou moins enfoncée dans le prothorax; ordinairement plus étroite que ce segment chez les ♀, quelquefois aussi large ou plus large que celui-ci chez les ♂ de certaines espèces. *Front* large, sensiblement prolongé au-delà du niveau antérieur des yeux. *Epistome* subcorné ou parfois membraneux, très-fortement transverse, souvent confondu avec le front ou bien séparé de celui-ci par une suture rectiligne très-obsolète. *Labre* corné, plus ou moins transverse, subarrondi en avant. *Mandibules* assez robustes, longitudinalement engagées en partie sous les côtés de l'épistome et du labre, peu saillantes au-delà de celui-ci, arquées à leur extrémité et bidentées à leur sommet. *Palpes maxillaires* filiformes, à dernier article plus long que le 2e, oblong ou allongé, souvent assez largement et obliquement tronqué au sommet chez les ♂, subfusiforme et ordinairement plus étroitement tronqué chez les ♀ : le pénultième court, beaucoup moins long que le 2e, moins long que la moitié du suivant. *Palpes labiaux* filiformes, à dernier article beaucoup plus long que le 2e, oblong, subfusiforme, tronqué au bout. *Languette* membraneuse, fortement élargie en avant, tronquée ou subéchancrée et densement ciliée à son bord apical.

Yeux plus ou moins gros, plus ou moins saillants, courtement ovalaires, entiers ou parfois faiblement sinués à leur bord interne au-dessus de l'insertion des antennes, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle plus ou moins sensible, parfois très-court.

Antennes plus ou moins développées, dépassant au moins toujours la base du prothorax; insérées sur les côtés du front près du bord interne des yeux; plus ou moins grêles; subcomprimées latéralement à partir du 3e article; le 1er plus ou moins épaissi, subovalaire ou ovalaire-oblong: le 2e assez court, subglobuleux, ordinairement plus long que la moitié du précédent, plus (♂) ou moins (♀) renflé : les 3e et 4e obconiques ou triangulaires, oblongs ou parfois suballongés: les 5e à 10e oblongs, allongés ou même linéaires, plus ou moins en dents de scie rarement ou à peine transversales: le dernier un peu plus long que le précédent.

Prothorax transverse, subtransverse, carré ou un peu plus long que

large; le plus souvent plus étroit en avant: toujours plus étroit que les élytres; tronqué au sommet et sur le milieu de la base; finement rebordé dans son pourtour; sans ligne enfoncée sur les côtés du disque.

Écusson trapéziforme et subarrondi au sommet, parfois subsemicirculaire.

Élytres subaliongées, plus ou moins convexes; étroitement rebordées sur les côtés à leur base, non ou légèrement relevées en gouttière sur le reste de leur longueur; parfois avec un rebord sutural plus ou moins marqué, mais seulement en arrière; offrant un repli latéral sous-huméral plus ou moins obsolète, prolongé en mourant jusqu'au milieu ou à peine jusqu'au sommet des côtés du postpectus. *Épaules* plus ou moins saillantes, arrondies, limitées intérieurement par une impression plus ou moins sensible.

Lames médianes du prosternum et du mésosternum en forme d'angle assez prononcé: *celle du mésosternum* souvent rétrécie en pointe plus ou moins acérée mais ne dépassant pas ou à peine le milieu des hanches. *Epimères du médipectus* assez développées, trapéziformes, obliquement disposées. *Métasternum* subtransversalement coupé à son bord apical, légèrement prolongé entre les hanches postérieures en angle plus ou moins profondément incisé au sommet. *Épisternums du postpectus* assez étroits, subparallèles ou un peu rétrécis en arrière. *Epimères du postpectus* cachées. *Hanches* coniques: *les antérieures* subcontiguës ou faiblement écartées: *les postérieures* brusquement élargies en dedans en cône court, légèrement écartées l'une de l'autre, offrant parfois une lame transverse plus ou moins oblitérée ou réduite en un liseré très-étroit.

Ventre de six segments distincts, entièrement cornés, presque subégaux, le dernier plus court, transverse (♂) ou semilunaire (♀).

Pieds plus ou moins allongés, plus ou moins grêles: *les postérieurs* un peu plus longs que les autres dans toutes leurs parties. *Trochanters antérieurs et intermédiaires* petits, cunéiformes: *les postérieurs* plus développés, saillants, ovales-oblongs ou allongés. *Cuisses* débordant plus ou moins les côtés du corps, plus ou moins subcomprimées, plus ou moins mais jamais fortement épaissies vers leur milieu, légèrement rainurées en dessous à leur sommet. *Tibias* aussi longs ou quelquefois un peu

plus longs que les cuisses et les trochanters réunis, droits ou presque droits, armés à leur sommet interne de deux petits éperons droits, peu distincts (1). *Tarses* plus ou moins grêles, plus ou moins allongés, aussi longs ou presque aussi longs, quelquefois plus longs que les tibias; finement et densement ciliés en dessous (2); avec les 1er à 4e articles graduellement plus courts, le 1er néanmoins parfois à peine plus long que le 2e: le 4e souvent plus étroit que les précédents : le dernier allongé, aussi long ou un peu plus long que les deux précédents réunis, faiblement ou à peine élargi de la base à l'extrémité. *Ongles* égaux, plus ou moins développés, recourbés dans ou après leur milieu: chacun d'eux muni en dessous à sa base d'une dent assez forte et parfois tronquée chez les ♂ (3), plus faible ou obsolète chez les ♀, rarement dans les deux sexes.

Obs. Ce genre, même au point où nous l'avons restreint, renferme encore des espèces bien disparates, mais qui se lient naturellement par des modifications presque insensibles.

Les espèces qui le composent sont de petite ou moyenne taille, et habitent souvent les fleurs des haies, des graminées et autres plantes herbacées.

Nous partagerons le genre *Dasytes* en cinq divisions ou sous-genres :

---

(1) Ces éperons sont le plus souvent cachés par les soies plus ou moins spiniformes qui entourent généralement le sommet des tibias.

(2) Souvent cette ciliation se réduit à un léger duvet cendré parfois plus apparent sous les 2e et 3e articles.

(3) Ainsi que les *Malachies* parmi les *Vésiculifères*, les *Dasytes* parmi les *Floricoles* justifient plus que tout autre genre l'insuffisance et l'instabilité des caractères tirés de la structure des ongles. En effet, ceux-ci varient quant à leur dent, non-seulement suivant les espèces, mais encore suivant les sexes et suivant les pieds.

Lame médiane du mésosternum

terminée en pointe acérée prolongée au moins jusqu'à la moitié de la longueur des hanches. *Yeux* entiers ou subentiers. *Antennes* des ♂ à articles extérieurs jamais linéaires. *Prothorax* plus ou moins transverse. *Élytres* avec un rebord sutural postérieur. *Tarses* médiocres, à 4e article ordinairement plus étroit que le précédent. *Ongles des pieds antérieurs et intermédiaires* des ♂ plus ou moins brusquement recourbés vers leur milieu, avec leur dent étendue au moins sur la moitié basilaire; *cette dent*

- forte, saillante, tronquée au sommet et plus ou moins membraneuse au bord interne. *Yeux* des ♂ un peu plus saillants mais pas plus gros que ceux des ♀, avec le front (♂) pas plus large que le diamètre transversal antérieur d'un œil. *Antennes* des ♂ avec les 9e et 10e articles pas plus longs que larges, oblongs ou rarement suballongés. *Corps* suballongé (♂) ou oblong (♀). 1er *sous-genre*, DASYTES vrais.

- faible, peu saillante, subarrondie ou obtuse, entièrement cornée. *Yeux* des ♂ très-gros et très-saillants, avec le front à peine aussi large que le diamètre transversal antérieur d'un œil. *Antennes* des ♂ avec les 9e et 10e articles allongés, le dernier très-allongé. *Corps* allongé et assez étroit chez les ♂, oblong chez les ♀. . . . . . 2e *sous-genre*, HYPODASYTES.

terminée en angle plus ou moins aigu prolongé à peine jusqu'au premier tiers des hanches. *Yeux* toujours plus gros et plus saillants chez les ♂, et débordant les côtés du prothorax. *Antennes* des ♂ à articles extérieurs souvent linéaires. *Ongles des pieds antérieurs et intermédiaires* des ♂

- brusquement recourbés vers leur milieu environ, avec leur dent plus ou moins forte et plus ou moins saillante, entièrement cornée, étendue sur toute ou presque toute la moitié basilaire. *Yeux* plus ou moins sinués à leur bord interne. *Élytres* sans rebord sutural distinct. *Tarses* à 4e article brusquement plus étroit que le précédent: *les intermédiaires et postérieurs* assez grêles, à peine ou pas plus longs que les tibias. *Antennes* des ♂

  - assez grêles, aussi longues ou à peine plus longues que la moitié du corps, avec les 7e à 10e articles allongés. *Prothorax* oblong ou pas plus long que large. *Corps* allongé dans les deux sexes . . . 3e *sous-genre*, MESODASYTES.

  - très-grêles extérieurement, sensiblement ou beaucoup plus longues que la moitié du corps, avec les 7e à 10e articles très-allongés. *Prothorax* transverse, ou un peu moins long que large. *Corps* plus ou moins allongé dans les deux sexes. 4e *sous-genre*, METADASYTES.

- régulièrement arqués ou seulement un peu coudés avant leur milieu, avec leur dent petite, peu saillante, entièrement cornée, étendue seulement ou à peine sur le tiers basilaire. *Yeux* entiers. *Prothorax* à peine moins long que large. *Élytres* avec un rebord sutural postérieur nul ou peu marqué. *Tarses* filiformes ou sétacés, à 4e article non sensiblement plus étroit que le précédent; *les intermédiaires et postérieurs* des ♂ très-grêles, sensiblement ou beaucoup plus longs que les tibias. *Corps* très-étroit ou sublinéaire chez les ♂, suballongé ou oblong chez les ♀. . . . . . 5e *sous-genre*, PSEUDODASYTES.

1er *Sous-genre* : DASYTES vrais.

Nous subdiviserons les vrais Dasytes en trois groupes, ainsi qu'il suit :

Gr. I. *Prothorax* creusé de chaque côté du disque d'un sillon longitudinal distinct et subentier. *Antennes* sensiblement plus courtes que la moitié du corps dans les deux sexes.

α *Prothorax* concolore, subtransverse. *Corps* oblong (♂ ♀). *Antennes* à 7e à 10e articles pas plus longs que larges (♂) ou subtransverses (♀). . . . . . *Niger*.

αα *Prothorax* rouge, assez fortement transverse. *Corps* suballongé. *Antennes* à 7e à 10e articles suboblongs. . . . . *Thoracicus*.

Gr. II. *Prothorax* assez fortement transverse, creusé de chaque côté du disque d'un sillon longitudinal confus plus ou moins fortement raccourci en avant.

β *Antennes* sensiblement plus courtes que la moitié du corps dans les deux sexes : celles des ♂ à 8e et 9e articles suboblongs et le 10e oblong. *Tarses* à 2e et 3e articles subélargis, le 3e cordiforme, le 4e brusquement et sensiblement plus étroit que le précédent. . . . . *Montanus*.

ββ *Antennes des* ♂ aussi longues que la moitié du corps, avec les 6e à 10e articles oblongs. *Tarses* à 2e et 3e articles non ou à peine élargis, et le 4e seulement un peu plus étroit que le précédent . . . .

γ *Antennes* des ♂ avec les 4e et 5e articles en dents de scie subrectangulaires, émoussées ou subarrondies au sommet . . . . *Alpigradus*.

γγ *Antennes des* ♂ avec les 4e et 5e articles en dents de scie rectangulaires ou subaiguës, non émoussées . . . . *Gonocerus*.

Gr. III. *Prothorax* assez fortement transverse, sans sillon distinct sur les côtés du disque . . . .

δ *Prothorax* légèrement arrondi sur les côtés, un peu plus étroit que les élytres . . . .

ε *Antennes des* ♂ à 3e à 10e articles oblongs, assez faiblement dentés en scie en dessous. *Tarses* à 4e article un peu plus étroit et un peu moins long

que le 3e. *Prothorax* presque uniformément et plus ou moins obsolètement ponctué. *Élytres* (♂) avec une bande grise peu apparente. . . . *Tristiculus*.

εε *Antennes des* ♂ à 3e à 10e articles à peine oblongs, légèrement dentés en scie en dessous. *Tarses* à 4e article sensiblement plus étroit et sensiblement moins long que le 3e. *Prothorax* plus densement ponctué sur les côtés. *Élytres* (♂) souvent avec une bande grise apparente. . *Griseus*.

δδ *Prothorax* sensiblement arrondi sur les côtés, presque aussi large que les élytres (offrant souvent vers les angles postérieurs un espace assez grand à ponctuation beaucoup plus lâche). *Antennes des* ♂ avec les 4e à 10e articles un peu ou à peine oblongs, légèrement dentés en scie en dessous. *Tarses* à 4e article sensiblement plus étroit et sensiblement plus court que le 3e. *Élytres* ♂ avec une bande grise apparente. *Calabrus*.

1er *Sous-genre :* DASYTES vrais.

PREMIER GROUPE.

1. **Dasytes niger**; LINNÉ.

Oblong, légèrement convexe, très-finement pubescent, assez densemen et assez brièvement sétosellé en dessus, entièrement d'un noir assez brillant. Tête subdéprimée, assez fortement mais peu densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu, plus ou moins biimpressionnée en avant. Prothorax subtransverse; plus étroit que les élytres; plus ou moins rétréci en avant; faiblement arrondi sur les côtés; assez fortement et peu densement ponctué sur son disque; creusé de chaque côté d'une ligne enfoncée bien distincte, subentière et subsinueuse; fortement rugueux entre celle-ci et le bord externe. Élytres oblongues, faiblement élargies en arrière, plus ou moins arrondies au sommet, densement, finement et subrugueusement ponctuées. Tarses assez étroits, presque aussi longs que les tibias, avec les 1er à 4e articles subgraduellement plus courts : le 1er sensiblement plus long que le 2e.

♂ *Tête*, les yeux compris, aussi large ou presque aussi large ou parfois un peu plus large que la partie antérieure du prothorax. *Yeux* saillants. *Antennes* dépassant un peu la base du prothorax; un peu plus épaisses vers leur extrémité; densement et régulièrement ciliées en dessous de poils cendrés et redressés; avec les 5e à 7e articles pas plus, les 8e à 10e à peine plus longs que larges. *Élytres* à peine élargies en arrière, assez étroitement arrondies au sommet. *Le 6e segment ventral* largement et triangulairement ou subogivalement échancré à son sommet jusque près de sa base, avec l'échancrure remplie par un tégument ordinairement moins coriace, parfois pâle et submembraneux : les 5e, 4e et même 3e triangulairement subimpressionnés dans leur milieu vers leur extrémité, avec les impressions lisses, graduellement moins larges et moins prononcées (1). *Ongles des pieds antérieurs et intermédiaires* assez brusquement recourbés, avec une dent forte, saillante, détachée, large et tronquée au sommet, membraneuse en dedans : ceux des *postérieurs* simplement arqués, avec une dent faible et obtuse, membraneuse sur ses bords.

♀ *Tête*, les yeux compris, un peu moins large que la partie antérieure du prothorax. *Yeux* médiocrement saillants. *Antennes* dépassant à peine la base du prothorax; sensiblement plus épaisses vers leur extrémité; légèrement ciliées ou fasciculées en dessous de poils obscurs; avec les 5e à 8e articles subtransverses, les 9e et 10e transverses. *Élytres* faiblement et subarcuément élargies après leur milieu, assez largement arrondies au sommet. *Les derniers segments ventraux* simples et entiers : le 6e arrondi à son sommet. *Ongles de tous les pieds* assez régulièrement arqués, avec une dent simple, peu saillante, entièrement cornée.

Dermestes niger. LINNÉ, Syst. nat., t. I, p. 564, 28. — Faun. suec., n° 439.
Lagria nigra. FABRICIUS, Spec. Ins., app. p. 498. — ROSSI, Faun. etr., t. I, p. 109, 277.

---

(1) Le 5e segment offre quelquefois au-devant de son impression une ceinture de consistance moins solide et plus ou moins prolongée de chaque côté, en mourant, le long du bord apical.

Dasytes niger. FABRICIUS, Syst. el., t. II, p. 72, 4. — GYLLENHAL, Ins. suec., t. I, p. 325, 2. — PANZER, Faun. germ., 96, 9. — REDTEMBACHER, Faun. austr., 2e éd., p. 544, 8. — KIESENWETTER, Ins. Deut., t. IV, p. 635, 3.
Melyris villosus. OLIVIER, Ent., t. II, no 21, p. 9,-10, pl. 2, fig. 10.

Var. a. *Taille* beaucoup plus grande. *Dessus du corps* d'un noir submétallique.

Long. 0m,0034 à 0m,0050 (1 l. 1/2 à 2 l. 1/2). — Larg. 0m,0012 à 0m,0023 (1/2 l. à 1 l.).

Corps oblong, hérissé en dessus de soies noires, assez courtes, redressées et assez serrées, entremêlées surtout sur les élytres d'une très-fine pubescence couchée et d'un gris obscur.

Tête aussi large (♂) ou un peu moins large (♀) que la partie antérieure du prothorax; assez fortement mais peu densement ponctuée; entièrement d'un noir brillant; médiocrement sétosellée. *Front* subdéprimé, finement rebordé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé sur son milieu entre les yeux d'une fossette plus (♂) ou moins (♀) marquée, et en avant de deux impressions longitudinales plus (♀) ou moins (♂) affaiblies (1). *Épistome* éparsement et subrugueusement ponctué sur les côtés; d'un noir brillant avec le bord antérieur parfois d'un roux de poix; transversalement sétosellé sur son disque.

Labre subconvexe, presque lisse ou obsolètement ponctué sur ses côtés, d'un noir brillant, avec le sommet souvent d'un roux de poix; éparsement sétosellé sur son disque, avec une rangée de cils courts et pâles à son bord apical. *Mandibules* ruguleuses et sétosellées sur les côtés, noires avec leur extrémité quelquefois un peu roussâtre. *Palpes* et autres *parties de la bouche* noirs, avec la *languette* d'un testacé pâle. *Palpes maxillaires à dernier article* sensiblement atténué vers son extrémité dans les deux sexes.

---

(1) Quelquefois chez les ♂ les deux impressions antérieures sont plus fortes et se réunissent supérieurement avec la fossette médiane. Elles forment alors toutes trois ensemble comme une large excavation.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle plus ou moins court.

Antennes sensiblement plus courtes que la moitié du corps; plus (♀) ou moins (♂) épaissies vers leur extrémité; ruguleuses; finement pubescentes, plus (♂) ou moins (♀) densement et plus (♂) ou moins (♀) régulièrement ciliées en dessous; d'un noir obscur, avec les 1ers articles plus lisses et plus brillants; le 1er assez fortement renflé, très-courtement ovalaire : le 2e sensiblement plus court, un peu moins épaissi, subglobuleux : le 3e oblong, subtriangulaire (♂) ou obconique (♀) : les 4e à 10e distinctement en dents de scie plus (♀) ou moins (♂) émoussées à leur sommet : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, ovale-oblong (♂) ou obturbiné (♀), plus (♀) ou moins (♂) mais obtusément acuminé au sommet.

Prothorax sensiblement plus étroit que les élytres; un peu moins long que large; plus (♀) ou moins (♂) rétréci en avant; faiblement arrondi sur les côtés vu de dessus surtout dans leur moitié postérieure, plus fortement vu de côté; tronqué au sommet et à la base, avec les angles fortement arrondis et les postérieurs plus largement; étroitement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur moins tranchant et déprimé; légèrement convexe; assez fortement mais peu densement ponctué sur son disque; creusé de chaque côté de celui-ci d'un sillon ou ligne longitudinale enfoncée subsinueuse, toujours bien marquée, plus prononcée à la base, prolongée jusque près du bord antérieur, laissant entre elle et le bord externe un intervalle densement rugueux, opaque, plus large en avant; d'un noir brillant sur le reste de sa surface; médiocrement hérissé de soies noires, assez courtes et redressées.

Écusson trapéziforme, subarrondi au sommet, finement chagriné, d'un noir assez brillant, légèrement sétosellé.

Élytres oblongues, trois fois et demie aussi longues que le prothorax; plus (♀) ou moins (♂) mais faiblement et subarcuément élargies en arrière; plus ou moins et simultanément arrondies au sommet, avec le bord postérieur un peu relevé ou plus ou moins explané, l'angle apical subarrondi et le rebord sutural bien visible seulement au

moins sur le dernier quart; légèrement convexes sur le dos et parfois subdéprimées le long de la suture; densement, finement et subrugueusement ponctuées; entièrement d'un noir assez brillant; assez densement hérissées de soies noires et redressées, à peine moins longues que celles de la tête et du prothorax, et entremêlées d'une très-fine pubescence d'un gris obscur, tout à fait couchée et dirigée en arrière. *Épaules* saillantes, presque lisses, arrondies.

Dessous du corps légèrement mais assez densement et subrugueusement ponctué; d'un noir brillant; recouvert d'une fine pubescence cendrée et tout à fait couchée, parsemé en outre çà et là de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* creusé en arrière sur sa ligne médiane d'un sillon lisse et plus ou moins obsolète; offrant de chaque côté le long du bord postérieur un espace transversal lisse, plus ou moins grand et plus ou moins avancé antérieurement, souvent étendu latéralement depuis les épisternums jusqu'auprès des insertions des trochanters postérieurs. *Ventre* à 1er segment assez developpé : les 2e à 4e subégaux ou graduellement et à peine un peu plus courts : le 5e ordinairement un peu moins court que le précédent. *Pygidium* assez fortement sétosellé à son sommet.

Pieds peu allongés, obsolètement et subrugueusement pointillés, finement pubescents, d'un noir brillant avec les tarses souvent brunâtres et les insertions des trochanters obscurément d'un roux de poix. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, ciliées en dessous de quelques soies assez longues. *Tibias* aussi longs que les cuisses, droits et assez grêles, plus ou moins distinctement sétosellés sur leurs tranches. *Tarses* assez étroits, obsolètement ciliés en dessus vers le sommet de chaque article; avec les 1er à 4e graduellement plus courts, le 1er cependant sensiblement plus long que le 2e : le 4e paraissant un peu plus étroit que le précédent : le dernier un peu plus long que le 1er, faiblement élargi de la base à l'extrémité : *les antérieurs* un peu moins, *les intermédiaires et postérieurs* presque aussi longs que les tibias. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) fortement dentés en dessous.

Patrie : Cette espèce est assez répandue sur les herbes et les fleurs, principalement dans les pays de bois et de montagnes : les environs de Paris et de Lyon, la Bourgogne, le Beaujolais, le Bugey, la Savoie, les Alpes, les Pyrénées, etc.

Obs. Elle se distingue de toutes les autres espèces par la brièveté de ses antennes. La ponctuation de la tête et du prothorax varie un peu, soit pour la force, soit pour la densité. La variété A, trouvée par l'un de nous aux environs d'Aix en Savoie, est d'un noir un peu métallique et d'une taille plus avantageuse (0m,0052 (2 l. 1/3).

Nous possédons deux exemplaires ♂, l'un du Bugey, l'autre des environs de Cluny, dont les articles des antennes sont proportionnellement un peu plus courts et le dernier beaucoup plus obtus à son sommet que dans l'espèce typique. Cette variété (*Dasytes perplexus nobis*), de plus petite taille, peut-être n'est-elle due qu'à un défaut de développement à l'état vermiforme ?

2. **Dasytes thoracicus**; Mulsant et Rey.

Suballongé, légèrement convexe, à peine pubescent, obsolètement et assez brièvement sétosellé en dessus ; d'un noir brillant avec le prothorax rouge. Tête subdéprimée, médiocrement et peu densement ponctuée, biimpressionnée en avant. Prothorax assez fortement transverse, plus étroit que les élytres, sensiblement rétréci en avant, assez fortement arrondi sur les côtés, légèrement et peu densement ponctué, creusé de chaque côté du disque d'une ligne enfoncée bien distincte et entière. Élytres suballongées, subparallèles, assez étroitement arrondies au sommet, densement, assez fortement et subrugueusement ponctuées. Tarses assez étroits, presque aussi longs que les tibias, avec les 1er à 4e articles graduellement plus courts : le 1er sensiblement plus long que le 2e.

Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m,0018 (2/3 l.).

Corps suballongé, hérissé de soies noires et redressées, assez courtes, beaucoup plus rares mais entremêlées sur les élytres d'une très-fine pubescence couchée et d'un gris obscur.

Tête sensiblement plus étroite que la partie antérieure du prothorax, médiocrement mais peu densement ponctuée, entièrement d'un

noir brillant, distinctement sétosellée. *Front* déprimé, finement relevé ou rebordé de chaque côté le long des fossettes antennaires, obsolètement fovéolé sur son milieu, et creusé en avant de deux impressions oblongues et plus ou moins obsolètes. *Épistome* inégal ou rugueux, transversalement sétosellé, d'un noir assez brillant, avec sa partie antérieure livide, de consistance moins ferme ou submembraneuse. *Labre* subconvexe, finement chagriné ou très-obsolètement pointillé, d'un noir de poix assez brillant, éparsement sétosellé sur son disque. *Mandibules*, *palpes* et autres *parties de la bouche* noirs, avec la *languette* plus claire. *Palpes maxillaires à dernier article* subatténué vers son extrémité.

Yeux assez peu saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle assez court.

Antennes à peine aussi longues que la moitié du corps; à peine plus épaisses vers leur extrémité; subruguleuses : finement pubescentes, légèrement ciliées en dessus et légèrement fasciculées en dessous surtout vers le sommet de chaque article; obscures, avec les premiers articles un peu plus lisses et plus brillants; le 1er sensiblement renflé, courtement ovalaire : le 2e sensiblement plus court, moins épaissi, subglobuleux : le 3e suboblong, subtriangulaire : les 4e à 10e pas plus ou à peine plus longs que larges, distinctement en dents de scie émoussées au sommet : le dernier sensiblement plus long que le pénultième, ovale-oblong, obtusément acuminé au sommet.

Prothorax assez fortement transverse; sensiblement plus étroit que les élytres; visiblement rétréci en avant vu de dessus; assez fortement arrondi sur le milieu de ses côtés; tronqué au sommet et sur le milieu de sa base, avec les angles antérieurs arrondis et assez infléchis et les postérieurs très-largement arrondis; étroitement rebordé dans son pourtour, avec les rebords latéraux plus saillants et l'antérieur très-fin ou obsolète; assez convexe; légèrement et peu densement ponctué; creusé de chaque côté d'un sillon ou ligne enfoncée longitudinale, subsinueuse ou en forme d'*S* très-allongée, bien marquée, entière ou prolongée de la base au sommet, laissant entre elle et le bord externe un intervalle obsolètement et subrugueusement ponctué et plus large antérieurement; d'un rouge de brique brillant avec la marge exté-

rieure étroitement rembrunie; assez densement hérissé de soies noires, assez courtes et redressées.

Écusson subsemicirculaire, presque lisse ou à peine ponctué, d'un noir assez brillant, à peine sétosellé.

Elytres suballongées, plus de quatre fois aussi longues que le prothorax; subparallèles ou à peine et subarcuément élargies après leur milieu; subatténuées vers leur extrémité et assez étroitement arrondies au sommet, avec les côtés à peine relevés en gouttière postérieurement, l'angle apical subarrondi et le rebord sutural assez marqué au moins dans le dernier quart; légèrement convexes sur le dos, assez fortement déclives en arrière; densement, assez fortement et subrugueusement ponctuées; entièrement d'un noir brillant; parsemées de quelques soies noires, assez courtes et redressées, entremêlées d'autres soies obscures, assez serrées et semicouchées, et en outre, d'une très-fine pubescence d'un gris sombre tout à fait couchée et dirigée en arrière. *Epaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps obsolètement, assez densement et subrugueusement pointillé, d'un noir brillant, recouvert d'une fine pubescence cendrée, parsemé en outre de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* plus lisse en arrière et sur son disque, obsolètement sillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* à 5e segment à peine plus développé que le précédent.

Pieds peu allongés, obsolètement et subrugueusement pointillés, d'un noir brillant, revêtus d'une fine pubescence grisâtre. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques soies noires assez longues en dessous. *Tibias* au moins aussi longs que les cuisses, assez grêles, droits, distinctement ciliés de soies noires surtout sur leur tranche externe. *Tarses* assez étroits, presque aussi longs que les tibias, avec deux ou trois cils en dessus vers le sommet de chaque article: les 1er à 4e graduellement plus courts: le 1er sensiblement plus long que le 2e: le 4e paraissant un peu plus étroit que le 3e: le dernier faiblement élargi de la base à l'extrémité. *Ongles* distinctement dentés en dessous.

Patrie: Cette intéressante espèce a été prise aux environs de Nice, par M. Peragallo. Elle nous a été donnée par M. Arias.

Obs. Elle a le faciès du *Dasytes niger*, dont elle diffère, outre la couleur du prothorax, par celui-ci beaucoup plus sensiblement arrondi sur les côtés et par une forme plus allongée et plus étroite.

Peut-être doit-elle se rapporter au *Dasytes thoracicus* du catalogue Dejean (3[e] édit. 1837, p. 124)?

DEUXIÈME GROUPE.

3. **Dasytes montanus**; (Ulrich).

Suballongé (♂) ou oblong (♀), légèrement convexe, très-finement pubescent, densement et assez longuement sétosellé en dessus ; d'un noir assez brillant et submétallique, avec le 2[e] article des antennes roussâtre en dessous. Tête déprimée, fortement et peu densement ponctuée, subfovéolée dans son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax fortement transverse ; un peu plus étroit que les élytres ; sensiblement rétréci en avant ; assez fortement arrondi sur les côtés ; assez fortement ponctué, plus lâchement sur le disque, densement et rugueusement vers les bords latéraux ; creusé de chaque côté d'une ligne enfoncée confuse et raccourcie en avant. Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀) ; subparallèles (♂) ou faiblement élargies en arrière (♀) ; assez étroitement arrondies au sommet ; finement, densement et subrugueusement ponctuées. Tarses un peu plus courts que les tibias, avec les 2[e] et 3[e] articles sensiblement élargis : le 1[er] un peu plus long que le 2[e] : le 4[e] beaucoup plus étroit et sensiblement plus court que le 3[e].

♂ *Corps* suballongé. *Tête*, les yeux compris, à peine aussi large ou un peu moins large que la partie antérieure du prothorax. *Palpes maxillaires à dernier article* non atténué vers son extrémité, largement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* dépassant sensiblement la base du prothorax, non ou à peine plus épaisses vers leur extrémité, densement et régulièrement ciliées en dessous de poils cendrés et redressés, avec les 3[e] à 10[e] articles légèrement dentés en scie intérieurement ; les 6[e] à 9[e] suboblongs et le 10[e] oblong : le dernier oblong,

subelliptique, seulement un peu plus long que le pénultième. *Élytres* suballongées, subparallèles, à peine relevées en gouttière postérieurement sur les côtés. *Le 6e segment ventral* longitudinalement et fortement, le 5e plus fortement et plus largement impressionnés sur leur milieu du sommet jusqu'à la base, avec les impressions trapéziformes, à fond lisse et ruguleuses sur leurs bords : le 4e densement ruguleux en arrière au-devant de l'impression du 5e. *Ongles* avec une forte dent assez large, plus ou moins membraneuse à son bord interne et plus ou moins tronquée au sommet : ceux des pieds postérieurs un peu moins brusquement recourbés, à dent moins saillante et subarrondie au sommet.

♀ *Corps* oblong. *Tête*, les yeux compris, sensiblement plus étroite que la partie antérieure du prothorax. *Palpes maxillaires à dernier article* subatténué vers son extrémité et assez étroitement tronqué au bout. *Antennes* dépassant un peu la base du prothorax, graduellement un peu plus épaisses vers leur extrémité, légèrement et simplement ciliées en dessous vers le sommet de chaque article ; avec les 3e à 10e articles obtusément dentés en scie intérieurement : les 6e à 10e à peine ou pas plus longs que larges : le dernier ovale-oblong, sensiblement plus long que le pénultième. *Élytres* oblongues, faiblement subélargies après leur milieu, distinctement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés. *Les deux derniers segments ventraux* simples et entiers, ou seulement lisses et faiblement subimpressionnés sur le milieu de leur base : le 5e à peine et très-largement et subarcuément échancré à son bord apical : *le* 6e assez développé, obtusément tronqué à son sommet. *Ongles* de tous les pieds avec une dent faible et simple, à peine membraneuse sur ses bords.

Dasytes montanus (Ulrich), inédit.

Var. a. *Prothorax* opaque, très-densement et rugueusement ponctué.

Long. 0m,0045 à 0m,0055 (2 l. à 2 1/2 l.). — Larg. 0m,0014 à 0m,0022 (2/3 l. à 1 l.).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀), densement hérissé en dessus de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées sur les élytres

d'une très-fine pubescence couchée, peu serrée et d'un gris obscur.

Tête ordinairement plus étroite que la partie antérieure du prothorax: plus ou moins fortement mais généralement peu densement ponctuée, entièrement d'un noir brillant et submétallique, assez fortement sétosellée. *Front* déprimé, finement relevé ou rebordé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus (♂) ou moins (♀) marquée, et en avant de deux impressions longitudinales plus (♂) ou moins (♀) prononcées, parfois (♂) réunies supérieurement avec la fossette médiane. *Épistome* plus ou moins rugueux et d'un noir brillant à sa base, souvent lisse et d'un livide obscur à sa partie antérieure, avec une série transversale de longues soies noires sur son milieu. *Labre* subconvexe, éparsement et obsolètement ponctué, d'un noir de poix brillant avec le bord antérieur un peu roussâtre ; distinctement sétosellé sur son disque et offrant le long de son bord apical une rangée de cils courts et pâles. *Mandibules* rugueuses et sétosellées sur leurs côtés, noires avec leur extrémité parfois ferrugineuse. *Palpes* et autres *parties de la bouche* noirs ou d'un noir de poix, avec la *languette* d'un livide pâle. *Palpes maxillaires des* ♂ à dernier article non atténué vers son extrémité.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle court.

Antennes sensiblement plus courtes que la moitié du corps; finement ruguleuses; très-finement pubescentes, plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; d'un noir assez brillant avec les premiers articles un peu plus lisses et plus brillants et le 2e plus ou moins roussâtre surtout en dessous : le 1er légèrement renflé en massue ovalaire : le 2e sensiblement plus court, presque aussi (♂) renflé que le précédent, subglobuleux : le 3e oblong, obconique : les 4e à 10e plus (♀) ou moins (♂) obtusément dentés en scie en dessous : le 6e paraissant plus court que ceux entre lesquels il se trouve : le dernier subelliptique (♂) ou ovale oblong (♀), plus long que le pénultième, plus (♂) ou moins (♀) rétréci vers son extrémité et obtusément acuminé au sommet.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres ; fortement transverse; sensiblement rétréci en avant, assez fortement arrondi sur les côtés ; tronqué au sommet et sur le milieu de la base, avec celle-ci plus ou

moins subsinuée au-devant de l'écusson, les angles fortement arrondis et les postérieurs beaucoup plus largement; étroitement rebordé dans son pourtour, avec les rebords latéraux plus saillants et l'antérieur obsolète ou déprimé ; plus (♀) ou moins (♂) convexe ; obsolètement et transversalement impressionné avant son sommet, surtout latéralement; couvert d'une ponctuation assez forte, plus ou moins lâche sur le milieu, graduellement plus dense et rugueuse sur les côtés; creusé de chaque côté du disque, vers la base, d'un sillon court et confus, souvent peu distinct; entièrement d'un noir plus ou moins brillant et parfois submétallique ; densement hérissé de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées, surtout sur les côtés, d'une très-fine et légère pubescence cendrée, plus ou moins obsolète.

Écusson trapéziforme, obtusément tronqué ou subarrondi au sommet, ruguleux, d'un noir assez brillant, à peine pubescent.

Elytres suballongées, (♂) ou oblongues (♀), trois fois et demie aussi longues que le prothorax ; subparallèles (♂) ou faiblement et subarcuément élargies après leur milieu ; plus (♀) ou moins (♂) relevées en gouttière postérieurement sur les côtés ; plus ou moins étroitement arrondies au sommet, avec l'angle apical à peine arrondi et le rebord sutural obsolète ou très-fin et seulement visible en arrière ; légèrement convexes sur le dos et parfois (♂) subdéprimées à leur base sur la suture; finement, densement et subrugueusement ponctuées; entièrement d'un noir brillant et submétallique; densement hérissées de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées d'une très-fine et très-légère pubescence d'un gris obscur, peu serrée et tout à fait couchée. *Epaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps finement, obsolètement et subrugueusement ponctué; d'un noir brillant et à peine submétallique ; recouvert d'une très-fine pubescence cendrée et couchée, et parsemé en outre çà et là de quelques rares soies, noires et redressées. *Métasternum* creusé sur sa ligne médiane d'un sillon lisse assez large mais peu profond, offrant de chaque côté le long du bord postérieur un espace transversal lisse, plus ou moins étendu. *Ventre* avec les 2e à 4e segments graduellement un peu plus courts : le 5e moins court que le précédent, avec une série transversale de longues soies noires chez les ♀. *Pygidium* plus ou moins densement sétosellé à son sommet.

Pieds médiocrement allongés, obsolètement et rugueusement ponctués, très-finement et légèrement pubescents, d'un noir assez brillant avec les tarses antérieurs parfois brunâtres. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques longues soies noires en dessous. *Tibias* aussi longs que les cuisses, droits, assez grêles, distinctement sétosellés surtout sur leur tranche extérieure. *Tarses* un peu moins longs que les tibias, légèrement ciliés en dessus vers le sommet de chaque article (1); avec les 2e et 3e articles sensiblement élargis: les 1er à 3e graduellement plus courts: le 1er un peu plus long que le 2e, vu de côté, et à peine plus long, vu de dessus: le 4e beaucoup plus étroit et sensiblement plus court que le 3e: celui-ci cordiforme ou subcordiforme. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) fortement dentés en dessous.

Patrie : Cette espèce se rencontre sur les herbes des prairies, dans les montagnes de l'Auvergne et dans les Hautes-Pyrénées.

Obs. Sa couleur est plus ou moins métallique, ou un peu bleuâtre ou un peu bronzée. La ponctuation de la tête et du prothorax est plus ou moins forte et plus ou moins serrée; quelquefois même, dans ce dernier segment, elle est densement rugueuse, et alors la couleur devient tout à fait opaque (variété A).

Nous avons vu un exemplaire ♀, provenant des Pyrénées, et dont le dernier article des antennes est obliquement et faiblement échancré en forme de croissant vers le sommet de son côté externe. Nous le considérons jusqu'à nouvel ordre comme une variation anormale (*Dasytes caesicornis*, *nobis*). Toutefois le prothorax et les élytres sont plus fortement et un peu moins densement ponctués.

4 **Dasytes alpigradus**; Kiesenwetter.

Suballongé (♂) ou oblong (♀), légèrement convexe, finement pubescent, assez densement et assez longuement sétosellé en dessus, d'un noir brillant et submétallique avec le deuxième article des antennes souvent roussâtre

---

(1) Dans cette espèce les articles des tarses paraissent tous densement et finement ciliés en dessous, tandis que, chez les autres espèces, les 1er et dernier et même 4e articles sont ordinairement moins densement et moins finement ciliés inférieurement que les 2e et 3e.

en dessous. Tête subdéprimée, fortement et peu densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax assez fortement transverse, un peu plus étroit que les élytres, plus ou moins rétréci en avant, assez sensiblement arrondi sur les côtés, plus ou moins fortement et plus ou moins densement ponctué sur son disque, encore plus densement et rugueusement sur les côtés, creusé de chaque côté vers sa base d'une ligne enfoncée raccourcie en avant et souvent confuse. Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), subparallèles (♂) ou faiblement élargies en arrière (♀), plus ou moins arrondies au sommet, finement, densement et subrugueusement ponctuées. Tarses assez étroits, un peu ou à peine moins longs que les tibias, avec le 1er article un peu plus long que le 2e : le 4e sensiblement plus étroit et un peu plus court que le 3e.

♂. *Corps* suballongé. *Tête*, les yeux compris, aussi large ou à peine moins large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci assez saillants. *Palpes maxillaires à dernier article* non atténué ou plutôt subélargi vers son extrémité, largement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* presque aussi longues que la moitié du corps, pas plus épaisses vers leur extrémité, sensiblement dentées en scie intérieurement, densement et régulièrement ciliées en dessous de poils cendrés et redressés, et en dessus de poils également cendrés mais plus courts et couchés; avec les 3e à 6e articles suboblongs, et les 7e à 10e oblongs : les 3e et 4e en dents de scie émoussées ou subarrondies à leur sommet, les 5e et 6e en dents de scie subrectangulaires : le dernier allongé, fusiforme. *Élytres* suballongées, subparallèles, assez étroitement arrondies au sommet. *Les 5e et 6e segments ventraux* profondément et triangulairement impressionnés à leur sommet, avec les impressions à fond lisse : celle du 6e occupée par un tégument de consistance moins solide et souvent submembraneuse et d'un roux de poix : celle du 5e à bords rugueux en dehors : *le 4e segment* également ruguleux au milieu de son bord postérieur au-devant de l'échancrure du suivant. *Ongles* de tous les pieds avec une forte dent plus ou moins membraneuse à son bord interne : ceux des antérieurs et intermédiaires assez brusquement recourbés, à dent plus ou moins tronquée : ceux des postérieurs plus régulièrement arqués, à dent moins saillante mais plus prolongée trans-

versalement le long du côté interne de l'ongle, subarrondie à son sommet.

♂ *Corps* oblong. *Tête*, les yeux compris, sensiblement moins large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci peu saillants. *Palpes maxillaires à dernier article* subatténué vers son extrémité, assez étroitement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* dépassant un peu la base du prothorax, graduellement un peu plus épaisses vers leur extrémité, légèrement dentées en scie intérieurement, légèrement et simplement ciliées en dessous vers le sommet de chaque article; avec les 3e à 5e articles oblongs, les 6e à 10e suboblongs ou à peine plus longs que larges : le dernier ovalaire-oblong. *Élytres* oblongues, faiblement et subarcuément élargies après leur milieu, plus ou moins obtusément arrondies au sommet. *Les 5e et 6e segments ventraux* simples et entiers: *le* 5e très-largement ou à peine subéchancré à son bord apical : le dernier un peu plus lisse et parfois transversalement subimpressionné à sa base, obtusément tronqué ou subarrondi au sommet. *Ongles* avec une simple dent peu saillante, paraissant entièrement subcornée ou seulement légèrement membraneuse dans les pieds postérieurs.

Dasytes alpigradus. KIESENWETTER, Ins. deut., t. IV, p. 633, 2.

Var. A. *Prothorax* moins densement ponctué sur les côtés, à strie latérale courte mais bien marquée. *Élytres* à pubescence grise plus apparente. *Tibias et tarses* d'un roux obscur.

Long. 0m,0038 à 0m,0050 (1 3/4 à 2 1/3 l.). — Larg. 0m,0014 à 0m,0020 (2/3 à 7/8 l.).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀), assez densement hérissé en dessus de soies noires et redressées, assez longues, entremêlées surtout sur les élytres d'une fine pubescence couchée et d'un gris cendré.

Tête aussi large (♂) ou sensiblement moins large (♀) que la partie antérieure du prothorax, fortement mais peu densement ponctuée, entièrement d'un noir brillant et submétallique, assez fortement sétosellée. *Front* déprimé, finement relevé ou rebordé de chaque côté le long des

fossettes antennaires, un peu moins large chez le ♂ que chez la ♀, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus ou moins marquée, et en avant de deux impressions longitudinales assez prononcées et à fond plus densement ponctué. *Épistome* d'un noir assez brillant et transversalement rugueux à sa base, longitudinalement ridé et parfois d'un livide obscur et submembraneux à sa partie antérieure. *Labre* subconvexe, très-obsolètement ponctué, d'un noir brillant avec le somme souvent un peu roussâtre, distinctement sétosellé vers celui-ci, cilié de poils courts et pâles le long du bord apical. *Mandibules* ruguleuses et légèrement sétosellées sur leurs côtés, noires avec leur pointe parfois d'un roux de poix. *Les palpes* et autres *parties de la bouche* noirs, avec *la languette* et les lobes supérieurs *des mâchoires* testacés. *Palpes maxillaires des ♂ à dernier article* non atténué ou plutôt subélargi à son extrémité.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle plus ou moins court.

Antennes presque aussi longues (♂) ou sensiblement moins longues (♀) que la moitié du corps; finement ruguleuses; très-finement pubescentes, plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; obscures, avec les 1ers articles un peu plus lisses et plus brillants, et le 2e plus ou moins roussâtre en dessous et parfois entièrement de cette dernière couleur; le 1er sensiblement épaissi en massue ovalaire: le 2e beaucoup plus court que le précédent, presque aussi (♂) ou un peu moins (♀) renflé: les 3e à 10e plus (♂) ou moins (♀) dentés en scie en dessous, subégaux, le 6e néanmoins paraissant à peine plus court que ceux entre lesquels il se trouve placé: les 7e à 10e plus allongés que les précédents chez les ♂, pas plus chez les ♀: le dernier beaucoup plus long que le pénultième, allongé et subfusiforme (♂) ou ovale-oblong (♀), obtusément subacuminé ou comme obscurément et étroitement subtronqué au bout.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres; assez fortement transverse; plus ou moins rétréci en avant; sensiblement arrondi sur les côtés; tronqué au sommet et à la base, avec celle-ci parfois faiblement sinuée au-devant de l'écusson, les angles fortement arrondis et les postérieurs plus largement; étroitement rebordé dans son pourtour,

avec les rebords latéraux plus saillants et l'antérieur obsolète ; plus (♀) ou moins (♂) convexe; plus (♂) ou moins (♀) impressionné vers sa base, plus (♀) ou moins (♂) obsolètement et transversalement impressionné avant son sommet; couvert d'une ponctuation plus ou moins forte, beaucoup plus serrée et rugueuse latéralement; creusé de chaque côté du disque d'un sillon longitudinal assez confus, fortement raccourci en avant ou seulement visible en arrière; d'un noir brillant plus ou moins métallique, plus mat sur les parties rugueuses; assez densement hérissé de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées d'une très-fine pubescence cendrée et couchée, presque indistincte.

Écusson trapéziforme, plus ou moins tronqué au sommet. ruguleux, d'un noir métallique assez brillant, légèrement pubescent.

Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), environ trois fois et demie aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou faiblement et subarcuément élargies après leur milieu (♀); non ou indistinctement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés; plus ou moins arrondies au sommet, avec l'angle apical à peine arrondi et le rebord sutural obsolète et seulement visible en arrière; légèrement convexes sur le dos et parfois (♂) subdéprimées à leur base le long de la suture; finement, densement et subrugueusement ponctuées; entièrement d'un noir brillant et plus (♀) ou moins (♂) métallique; assez densement hérissées de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées d'une très-fine pubescence cendrée peu serrée et tout à fait couchée.

Dessous du corps finement, obsolètement et subrugueusement ponctué, avec les côtés de la poitrine un peu plus fortement; d'un noir brillant; recouvert d'une très-fine pubescence cendrée et couchée, parsemé en outre de quelques soies obscures et redressées. *Métasternum* lisse sur son milieu et en arrière de chaque côté, finement sillonné ou canaliculé postérieurement sur sa ligne médiane. *Ventre* avec les 2[e] à 4[e] segments graduellement un peu plus courts : le 5[e] à peine moins court que le précédent. *Pygidium* plus ou moins densement et longuement sétosellé au sommet.

Pieds médiocrement allongés, obsolètement et rugueusement ponc-

tués, très-finement et légèrement pubescents, d'un noir brillant parfois submétallique avec les tarses antérieurs quelquefois brunâtres. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques rares soies en dessous. *Tibias* aussi longs que les cuisses, assez grêles, droits, distinctement et assez fortement sétosellés surtout en dehors. *Tarses* un peu (♀) ou à peine (♂) moins longs que les tibias, légèrement ciliés en dessus vers le sommet de chaque article; avec les quatre 1ers articles graduellement plus courts : les 2e et 3e non sensiblement élargis : le 1er vu de côté évidemment plus long, et vu de dessus un peu moins long que le suivant, toujours un peu plus court que le dernier : celui-ci faiblement élargi vers son extrémité : le 4e seulement un peu plus étroit et un peu moins long que le 3e. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) fortement dentés en dessous.

Patrie : Cette espèce est assez commune sur les fleurs des graminées et des carex dans les prairies des hautes montagnes : la Savoie, la Grande-Chartreuse, les Hautes et Basses-Alpes, etc.

Obs. Les ♂ se distinguent facilement des ♂ de l'espèce précédente par la structure de leurs antennes qui sont plus développées et à articles extérieurs un peu plus allongés. La ♀ diffère de la ♀ du *D. montanus* par une taille généralement moindre et une teinte un peu moins métallique. Mais le caractère le plus saillant pour séparer cette espèce de la précédente, réside dans les 2e et 3e articles des tarses qui ne sont pas sensiblement dilatés dans le *Dasytes alpigradus*, ce qui fait paraître par conséquent le 4e moins brusquement plus étroit que le 3e.

Nous possédons un exemplaire ♀ dont la base du 6e segment ventral est prolongée dans son milieu en forme d'angle.

5. **Dasytes gonocerus**; MULSANT et REY.

Suballongé (♂) ou oblong (♀), très-faiblement convexe, à peine pubescent, assez densement et assez brièvement sétosellé en dessus, d'un noir brillant avec le 2e article des antennes plus ou moins roussâtre, surtout en dessous. Tête subdéprimée, fortement et peu densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax fortement trans-

verse ; sensiblement plus étroit que les élytres ; un peu rétréci en avant ; assez légèrement arrondi sur les côtés ; assez fortement mais peu densement ponctué sur son disque, densement et rugueusement sur les côtés ; creusé de chaque côté d'un sillon confus et fortement raccourci en avant. Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), subparallèles ou faiblement subélargies en arrière, plus ou moins arrondies au sommet, finement, densement et subruguensement ponctuées. Tarses assez étroits, les postérieurs presque aussi longs que les tibias, tous avec le 1er article évidemment plus long que le 2e, le 4e un peu plus étroit et sensiblement plus court que le 3e.

♂ *Corps* suballongé. *Tête*, les yeux compris, aussi large ou à peine plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci saillants. *Le dernier article des palpes maxillaires* non atténué ou plutôt subélargi vers son extrémité et largement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* presque aussi longues que la moitié du corps ; un peu plus étroites vers leur extrémité; densement et régulièrement ciliées en dessous de poils cendrés, assez longs et redressés, et en dessus de poils également cendrés mais plus courts et semi-couchés; avec le 3e article en dent de scie subrectangulaire et parfois un peu émoussée : les 4e et 5e fortement dilatés intérieurement en dents de scie larges, rectangulaires ou subaiguës : le 6e moins large, moins fortement et moins aigument denté : les 7e à 10e graduellement un peu plus étroits, en dents de scie graduellement moins saillantes, oblongs, les 9e et 10e plus sensiblement oblongs ou presque suballongés : le dernier allongé, fusiforme. *Prothorax* faiblement convexe, transversalement subsillonné avant son sommet, fortement impressionné de chaque côté vers ses angles postérieurs, dont le rebord est sensiblement relevé en forme de large gouttière. *Élytres* suballongées, non relevées postérieurement sur les côtés, assez étroitement arrondies au sommet. *Les 5e et 6e segments ventraux* assez fortement et subtriangulairement impressionnés vers leur extrémité. *Ongles* de tous les pieds avec une forte dent plus ou moins membraneuse à son bord interne : ceux des antérieurs et intermédiaires assez brusquement recourbés, à dent obtusément tronquée : ceux des postérieurs plus régulièrement arqués, à dent moins saillante mais prolongée transversalement sur presque toute la longueur de l'ongle et obtuse au sommet.

♀ *Corps* oblong. *Tête*, les yeux compris, sensiblement moins large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci peu saillants. *Dernier article des palpes maxillaires* subatténué vers son extrémité et assez largement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* sensiblement plus courtes que la moitié du corps, dépassant un peu la base du prothorax, graduellement un peu plus épaisses vers leur extrémité; simplement ciliées ou fasciculées en dessous vers le sommet de chaque article; avec le 3e article oblong, obconique : les 4e à 10e à peine plus longs que larges, légèrement et régulièrement dentés en scie, subégaux : le dernier ovale-oblong. *Prothorax* assez régulièrement convexe ou très-obsolètement et à peine transversalement sillonné avant son sommet, non sensiblement impressionné ni relevé vers ses angles postérieurs. *Élytres* oblongues, faiblement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés, assez obtusément arrondies au sommet. *Les 5e et 6e segments ventraux* simples et entiers. *Ongles* de tous les pieds avec une dent simple, peu saillante et entièrement subcornée.

Long. $0^m,0035$ (1 l. 2/3). — Larg. $0^m,0014$ (2/3 l.).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀), assez densement hérissé en dessus de soies noires et redressées, asez courtes et entremêlées d'une très-fine pubescence grisâtre (♂) ou blonde (♀).

Tête aussi large (♂) ou sensiblement moins large (♀) que la partie antérieure du prothorax, plus ou moins fortement mais peu densement ponctuée, entièrement d'un noir brillant, assez densement sétosellée. *Front* déprimé, finement relevé ou rebordé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus ou moins marquée, et en avant de deux impressions longitudinales à fond plus densement ponctué et parfois (♂) réunies supérieurement à la fossette médiane de manière à former une espèce de chevron. *Épistome* noir et ruguleux à sa base, livide et submembraneux dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, à peine ponctué, d'un noir de poix brillant, distinctement sétosellé vers son extrémité, cilié à son bord apicial de poils pâles et très-courts. *Mandibules* ruguleuses et sétosellées sur leurs côtés; d'un noir de poix. *Palpes* et autres *parties*

inférieures de la bouche noirs, avec *la languette* d'un testacé pâle. *Palpès maxillaires des ♂ à dernier article non atténué ou plutôt suballongé à son extrémité.*

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle très-court.

Antennes presque aussi longues (♂) ou sensiblement moins longues (♀) que la moitié du corps; finement et obsolètement ruguleuses; plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; d'un noir assez brillant, avec les 1ers articles un peu plus lisses et un peu plus brillants, et le 2e plus ou moins roussâtre surtout inférieurement; le 1er épaissi en massue ovalaire : le 2e beaucoup plus court que le précédent, plus (♂) ou moins (♀) renflé, subglobuleux : les 3e à 10e plus (♂) ou moins (♀) dentés en scie en dessous : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, allongé et subfusiforme (♂) ou ovale-oblong (♀), obtusément subacuminé au sommet.

Prothorax fortement transverse; sensiblement plus étroit que les élytres; plus (♀) ou moins (♂) rétréci en avant; assez légèrement mais sensiblement arrondi sur les côtés, surtout en arrière; tronqué au sommet et sur le milieu de sa base, avec celle-ci parfois subsinuée au-devant de l'écusson, et tous les angles fortement arrondis; étroitement rebordé dans son pourtour avec les rebords latéraux plus saillants et plus tranchants et l'antérieur obsolète; plus (♀) ou moins (♂) convexe; à peine impressionné sur le milieu de sa base, plus (♀) ou moins (♂) obsolètement sillonné ou transversalement impressionné avant son sommet, avec le sillon seulement sensible sur les côtés chez les ♀; couvert d'une ponctuation assez forte, pas trop serrée sur le disque, mais graduellement plus dense et rugueuse latéralement; creusé de chaque côté vers la base d'une strie ou sillon longitudinal court et plus ou moins confus; d'un noir brillant, plus mat sur les parties rugueuses; assez densement hérissé de soies noires, assez courtes et redressées, entremêlées d'une très-fine pubescence, couchée et d'un gris cendré.

Écusson trapéziforme, subtronqué ou subarrondi au sommet, ruguleux, d'un noir brillant, finement et distinctement pubescent.

Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), presque trois fois et

demie aussi longues que le prothorax; subparallèles ou à peine élargies après leur milieu; faiblement ou non relevées en gouttière postérieurement sur les côtés; plus ou moins arrondies au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural obsolète et seulement visible sur le tiers postérieur; très-faiblement convexes sur le dos ou parfois (♂) subdéprimées le long de la suture; finement, densement et subrugueusement ponctuées; entièrement d'un noir brillant, souvent (♀) submétallique; assez densement hérissées de soies noires et redressées, assez courtes, entremêlées de poils obscurs, plus courts et un peu couchés, et en outre d'une très-fine pubescence serrée, tout à fait couchée, grisâtre (♂) ou blonde (♀). *Épaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps finement, obsolètement et subrugueusement ponctué, avec les côtés de la poitrine plus densement et plus rugueusement; d'un noir brillant; recouvert d'une très-fine pubescence soyeuse et couchée, parsemé en outre de quelques soies obscures et redressées. *Métasternum* un peu plus lisse sur son milieu et en arrière de chaque côté, obsolètement et finement sillonné postérieurement sur sa ligne médiane. *Ventre* avec les 2e à 4e segments graduellement et à peine plus courts : le 5e moins court que le précédent. *Pygidium* plus ou moins longuement sétosellé à son sommet.

Pieds médiocrement allongés, très-obsolètement et rugueusement ponctués, très-finement pubescents, d'un noir assez brillant. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques soies noires en dessous. *Tibias* aussi longs que les cuisses, droits, assez grêles, distinctement sétosellés surtout en dehors. *Tarses*, surtout les postérieurs, assez étroits et presque aussi longs que les tibias, légèrement ciliés en dessus vers le sommet de chaque article; avec les 2e et 3e non élargis: les 1er à 4e graduellement plus courts : le 4e un peu plus étroit et sensiblement plus court que le 3e : le 1er évidemment plus long que le suivant, aussi long que le dernier : celui-ci grêle, à peine plus large vers son extrémité. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) fortement dentés en dessous.

Patrie : Cette espèce se trouve à Cauterets (Hautes-Pyrénées). Elle nous a été obligeamment communiquée par M. Ch. Brisout de Barneville.

Obs. Elle diffère du *Dasytes alpigradus* par une taille moindre, par les 3e à 6e articles des antennes des ♂ plus fortement dentés en scie, les 4e et 5e surtout notablement et plus aigument prolongés en dessous. En outre, toujours chez ce même sexe, les rebords latéraux du prothorax sont assez fortement relevés vers les angles postérieurs, comme chez le ♂ du *Dasytes* (*Hypodasytes*) *obscurus*, avec lequel il ne saurait être confondu à cause de sa taille beaucoup moindre, et de ses yeux beaucoup moins gros, moins saillants et ne rétrécissant pas le front.

M. Ch. Brisout nous a également communiqué deux exemplaires espagnols (♂ ♀) que nous regardons provisoirement comme des variétés locales de notre *Dasytes gonocerus*. Ils offrent une teinte plus métallique, les élytres un peu plus densement et plus rugueusement ponctuées, la tête un peu plus densement ponctuée avec le front un peu plus fortement impressionné et plus sensiblement relevé ou rebordé le long des fossettes antennaires ; et surtout la ♀ présente ses élytres entièrement revêtues d'une pubescence couchée, plus serrée et plus distincte, et d'un blond doré (*Dasytes sericatus*, nobis).

TROISIÈME GROUPE.

6. **Dasytes tristiculus**; Mulsant et Rey.

Suballongé ou oblong, faiblement convexe, très-finement pubescent, assez densement et assez longuement sétosellé en dessus, d'un noir brillant à peine métallique avec le 2e article des antennes parfois d'un roux de poix. Tête déprimée, assez finement et peu densement ponctuée, à peine fovéolée sur son milieu, biimpressionné en avant. Prothorax fortement transverse, un peu moins large que les élytres, un peu rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, finement et lâchement ponctué sur son disque, plus densement et subaspèrement sur les côtés. Élytres suballongées ou oblongues, subparallèles (♂) *ou à peine élargies en arrière* (♀), *plus ou moins arrondies au sommet, finement, assez densement et subrugueusement ponctuées, non subexplanées latéralement chez*

les ♂ avant l'angle apical. Tarses étroits : aussi longs ou presque aussi longs que les tibias, à 1ᵉʳ article sensiblement plus long que le suivant, le 4ᵉ un peu plus étroit mais à peine moins long que le 3ᵉ.

♂ *Corps* suballongé. *Tête*, les yeux compris, aussi large ou presque aussi large que la partie antérieure du prothorax. *Antennes* sensiblement plus longues que la tête et le prothorax réunis, densement et régulièrement ciliées en dessous de poils blanchâtres et redressés, avec les 5ᵉ à 10ᵉ articles oblongs, légèrement et obtusément dentés en scie. *Prothorax* fortement impressionné vers les angles postérieurs. *Élytres* suballongées, non relevées en gouttière postérieurement sur les côtés. *Les* 5ᵉ *et* 6ᵉ *segments ventraux* largement et subtriangulairement impressionnés à leur sommet, avec les impressions lisses. *Ongles* des pieds antérieurs et intermédiaires assez grossièrement dentés.

♀ *Corps* oblong. *Tête*, les yeux compris, un peu moins large que la partie antérieure du prothorax. *Antennes* seulement un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis, simplement ciliées en dessous vers le sommet de chaque article, avec les 5ᵉ à 10ᵉ à peine plus longs que larges, à peine et obtusément dentés en scie. *Prothorax* presque indistinctement impressionné vers les angles postérieurs. *Élytres* oblongues, à peine relevées en gouttière postérieurement sur les côtés. *Les* 5ᵉ *et* 6ᵉ *segments ventraux* simples et entiers à leur sommet. *Ongles* de tous les pieds simplement et faiblement dentés en dessous à leur base.

♂ Var. A. *Prothorax* presque lisse sur son disque, à angles postérieurs à peine relevés.

Long. $0^{m},0044$ (2 l.). — Larg. $0^{m},0015$ (2/3 l.).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀), assez densement hérissé en dessus de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées d'une très-fine pubescence couchée, d'un gris obscur (♂) ou d'un cendré blanchâtre (♀).

Tête aussi large (♂) ou un peu moins large (♀) que la partie antérieure du prothorax, assez finement mais peu densement ponctuée, entièrement d'un noir brillant, assez fortement sétosellée. *Front* déprimé, finement rebordé ou relevé de chaque côté le long des fossettes

antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette très-obsolète, et en avant de deux impressions oblongues, longitudinales, plus ou moins prononcées. *Epistome* d'un noir brillant et subponctué à sa base, plus lisse et souvent d'un roux de poix dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, obsolètement et éparsement ponctué, d'un noir de poix brillant avec son bord antérieur plus ou moins roussâtre; longuement sétosellé vers son sommet et obsolètement cilié à son bord apical de poils courts et pâles. *Mandibules* subruguleuses et obsolètement sétosellées sur les côtés, noires, plus ou moins roussâtres vers leur sommet. *Palpes* et autres *parties de la bouche* noirs, avec la *languette* pâle. *Palpes maxillaires à dernier article* subatténué vers son extrémité dans les deux sexes.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle court.

Antennes dépassant un peu (♀) ou sensiblement (♂) la base du prothorax; très-obsolètement ruguleuses; plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; d'un noir assez brillant, avec le 2e article parfois d'un roux de poix surtout inférieurement; le 1er légèrement épaissi en massue ovalaire-oblongue : le 2e beaucoup moins long, aussi (♂) ou presque aussi (♀) renflé que le précédent, subglobuleux : les 3e et 4e oblongs, obconiques : les 5e à 10e oblongs (♂) ou à peine oblongs (♀), plus (♂) ou moins (♀) sensiblement mais légèrement dentés en scie en dessous, subégaux, avec le 6e néanmoins paraissant à peine plus court que ceux entre lesquels il se trouve placé : le dernier sensiblement plus long que le pénultième, subelliptique (♂) ou ovale-oblong (♀), subacuminé au sommet.

Prothorax fortement transverse; un peu moins large que les élytres; un peu rétréci en avant; légèrement arrondi sur les côtés surtout en arrière; tronqué au sommet et sur le milieu de sa base, avec celle-ci plus ou moins distinctement sinuée au-devant de l'écusson, les angles très-fortement arrondis et les postérieurs beaucoup plus largement; étroitement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur obsolète et les latéraux plus saillants; légèrement convexe, transversalement impressionné ou subcomprimé de chaque côté vers les angles antérieurs, plus (♂) ou moins (♀) fortement impressionné vers les

postérieurs qui sont, chez les ♂, sensiblement relevés sur une assez grande étendue ; couvert d'une ponctuation fine, plus ou moins lâche sur le disque, graduellement plus serrée et râpeuse sur les côtés, avec la région des angles postérieurs moins densement; d'un noir brillant à peine métallique ; hérissé de soies noires, assez serrées, assez longues et redressées, entremêlées d'une très-fine pubescence couchée, d'un gris obscur et peu apparente.

Écusson trapéziforme, subtronqué au sommet, à peine ruguleux, d'un noir peu brillant, finement pubescent.

Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), presque quatre fois aussi longues que le prothorax ; subparallèles (♂) ou à peine élargies après leur milieu (♀); non (♂) ou à peine subexplanées (♀) ou relevées en gouttière latéralement près de leur extrémité ; plus ou moins et simultanément arrondies au sommet, avec l'angle apical à peine arrondi et le rebord sutural marqué seulement sur le dernier quart ou au plus sur le dernier tiers ; très-faiblement convexes ou subdéprimées le long de la suture ; finement, assez densement et subrugueusement ponctuées; entièrement d'un noir brillant. parfois submétallique ; hérissées de soies noires et redressées, un peu moins longues et moins serrées que celles du prothorax, entremêlées de poils semicouchés et obscurs et en outre d'une très-fine pubescence tout à fait couchée et d'un gris obscur ; offrant parfois (♀) avant leur milieu une large bande transversale peu distincte, formée de poils couchés, plus grossiers, soyeux, d'un blanc flave ou argenté. *Épaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps finement, densement et obsolètement pointillé, d'un noir brillant, recouvert d'une fine pubescence couchée et cendrée, entremêlée de quelques rares soies noires et redressées. *Métasternum* un peu plus lisse sur son disque, finement canaliculé sur sa ligne médiane.

Ventre avec les 2e à 4e segments graduellement un peu plus courts : le 5e un peu plus développé que le précédent. *Pygidium* plus ou moins densement et longuement sétosellé à son sommet.

Pieds médiocrement allongés, finement, obsolètement et subrugueusement pointillés, très-finement pubescents, d'un noir assez brillant

avec les tarses, surtout les antérieurs, parfois d'un brun un peu roussâtre. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, offrant rarement en dessous quelques soies obscures. *Tibias* un peu plus longs que les cuisses, droits, assez grêles, distinctement sétosellés surtout en dehors. *Tarses* étroits : les *antérieurs* un peu moins, les *intermédiaires* presque aussi, les *postérieurs* aussi longs que les tibias ; tous obsolètement ciliés en dessus vers le sommet de chaque article ; avec les 1er à 4e graduellement plus courts : le 4e un peu plus étroit et à peine moins long que le 3e : le 1er sensiblement plus long que le suivant, subégal au dernier : celui-ci faiblement élargi vers son extrémité. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) sensiblement dentés en dessous avec la dent entièrement cornée ou subcornée.

Patrie : Cette espèce se trouve, mais peu communément, dans le Languedoc et la Provence.

Obs. Elle est facile à confondre avec le *D. griseus*, Kuster, dont elle est peut-être une variété. Elle s'en distingue néanmoins par une taille un peu moindre et un peu plus étroite ; par ses antennes un peu plus grêles, à articles un peu plus oblongs ; par son prothorax moins densement ponctué dans les deux sexes, évidemment moins large que les élytres surtout chez les ♂, à angles postérieurs moins sensiblement relevés chez le même sexe ; par ses élytres un peu moins densement ponctuées, ordinairement non explanées ou relevées en gouttière sur les côtés avant leur extrémité chez les ♂, à pubescence grise plus fine et moins apparente ; par ses tibias et ses tarses proportionnellement un peu plus grêles et ceux-ci plus étroits et plus allongés, etc.

Quelquefois l'espèce de pubescence qui forme la bande transversale devient plus apparente et s'étend sur une grande partie des élytres (♀).

Dans la *variété A*, le prothorax est beaucoup plus lisse sur son disque. Elle provient des environs de Cette, et elle nous a été communiquée par M. Gabillot. (*Dasytes sublaevis*. Nobis.)

7. **Dasytes griseus**; Kuster.

Suballongé (♂) ou oblong (♀), peu convexe, plus ou moins densement pubescent, assez densement et assez longuement sétosellé en dessus, d'un

noir métallique avec le 2e article des antennes parfois roussâtre. Tête déprimée, finement et assez densement ponctuée, à peine fovéolée sur son milieu et subimpressionnée en avant. Prothorax fortement transverse, à peine moins large que les élytres, sensiblement rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, plus (♀) ou moins (♂) convexe, finement et densement ponctué et plus râpeusement sur les côtés. Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), subparallèles (♂) ou faiblement élargies en arrière (♀), plus ou moins arrondies au sommet, finement, densement et rugueusement ponctuées, plus ou moins explanées sur les côtés avant l'angle apical. Tarses assez étroits, un peu moins longs que les tibias, à 1er article sensiblement plus long que le suivant, le 4e sensiblement plus étroit et plus court que le 3e.

♂ *Corps* suballongé. *Dernier article des palpes maxillaires* non atténué vers son extrémité, obliquement et largement tronqué au bout. *Antennes* sensiblement plus longues que la tête et le prothorax réunis; assez densement et régulièrement ciliées en dessous de poils blanchâtres et redressés; à peine plus épaisses vers leur extrémité; avec les 5e à 10e articles un peu oblongs, légèrement dentés en scie inférieurement. *Prothorax* faiblement convexe. *Élytres* suballongées, légèrement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés, assez étroitement arrondies au sommet, subdéprimées le long de la suture. *Les 5e et 6e segments ventraux* profondément, plus ou moins fortement et triangulairement ou subogivalement impressionnés à leur sommet, avec les impressions lisses, souvent remplies par un tégument de consistance moins solide et plus ou moins pellucide. *Ongles* des pieds antérieurs et intermédiaires avec une dent assez saillante et subtronquée au sommet.

♀ *Corps* oblong. *Dernier article des palpes maxillaires* subatténué vers son extrémité et sensiblement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis; simplement et légèrement ciliées en dessous seulement vers le sommet de chaque article ; un peu plus épaisses vers leur extrémité ; avec les 5e à 10e articles très-légèrement dentés en scie inférieurement : les 5e à 7e à peine plus longs que larges : le 8e pas plus long que large : les

9e et 10e subtransverses. *Prothorax* assez convexe. *Élytres* oblongues, plus ou moins distinctement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés, assez largement ou obtusément arrondies au sommet, faiblement convexes. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers : le dernier subarrondi au sommet, parfois subimpressionné sur le milieu de sa base. *Ongles* de tous les pieds simplement et légèrement dentés en dessous.

Dasytes griseus, Kuster, Kaf. Eur. 19, 26.

Var. a. ♂ ♀ *Élytres* avec une bande transversale de poils soyeux, plus ou moins prononcée et située avant le milieu.

Var. b. ♀ *Élytres* entièrement recouvertes de poils couchés, micacés ou semi-dorés, avec des séries longitudinales très-distinctes de points dénudés. (*Dasytes seriatus*. Nobis.)

Long. 0m,0034 à 0m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. 0m,0012 à 0m,0017 (1/2 l. à 3/4 l.).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀), hérissé en dessus de soies noires et redressées, assez longues et assez serrées, entremêlées d'une fine pubescence couchée et cendrée, ordinairement plus grossière et plus dense, brillante et soyeuse chez les ♀.

Tête, les yeux compris, plus étroite que la partie antérieure du prothorax dans les deux sexes ; finement et assez densement ponctuée ; d'un noir brillant et submétallique ; assez fortement sétosellée. *Front* déprimé ou subdéprimé, finement rebordé ou relevé de chaque côté le long des fossettes antennaires, marqué en arrière sur son milieu d'une fossette peu distincte, et creusé en avant de deux impressions longitudinales ovalaires, ordinairement peu prononcées. *Épistome* subponctué et d'un noir brillant à sa base, plus lisse, submembraneux et ordinairement livide ou roussâtre dans sa moitié ou ses deux tiers antérieurs. *Labre* subconvexe, obsolètement ponctué sur les côtés, d'un noir brillant, souvent roussâtre ou testacé à son bord antérieur, distinctement sétosellé de chaque côté près du sommet, brièvement cilié de poils pâles à son bord apical. *Mandibules* ruguleuses et subsétosel-

lées sur les côtés, noires, avec leur extrémité parfois un peu ferrugineuse. *Palpes* et autres *parties inférieures de la bouche* noirs, avec la *languette* pâle. *Palpes maxillaires à dernier article* non atténué à son extrémité chez les ♂.

Yeux plus ou moins saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle très-court ou presque nul.

Antennes plus courtes que la moitié du corps, dépassant plus (♂) ou moins (♀) la base du prothorax; très-obsolètement ruguleuses; plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; d'un noir assez brillant, avec le 2e article souvent d'un roux de poix surtout inférieurement; le 1er légèrement épaissi en massue ovale-oblongue : le 2e beaucoup plus court et presque aussi renflé que le précédent, subglobuleux : les 3e et 4e oblongs, obconiques (♀), légèrement dentés en scie (♂) : les 5e à 10e plus (♂) ou moins (♀) mais légèrement dentés en scie, subégaux : le 6e néanmoins paraissant un peu plus court que ceux entre lesquels il se trouve : le dernier sensiblement plus long que le pénultième, subelliptique (♂) ou obovalaire ou obturbiné (♀), très-obtusément acuminé au sommet.

Prothorax fortement transverse, à peine moins large que les élytres; sensiblement rétréci en avant; légèrement (♂) ou assez sensiblement (♀) arrondi sur les côtés surtout en arrière; tronqué au sommet et sur le milieu de la base, avec celle-ci plus ou moins distinctement subsinuée au-devant de l'écusson, les angles très-fortement arrondis et les postérieurs très-largement; étroitement rebordé dans son pourtour, avec les rebords latéraux un peu plus saillants et l'antérieur obsolète; plus (♀) ou moins (♂) convexe; transversalement impressionné ou comprimé de chaque côté vers les angles antérieurs, plus (♂) ou moins (♀) impressionné vers les postérieurs qui sont légèrement explanés chez le ♂; couvert d'une ponctuation fine et serrée, encore plus dense et râpeuse sur les côtés, avec la région des angles postérieurs souvent un peu plus lâchement; d'un noir brillant submétallique; assez densement hérissé de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées d'une fine pubescence cendrée, tout à fait couchée et plus (♀) ou moins (♂) apparente.

Écusson trapéziforme, subtronqué au sommet, finement rugueux.

d'un noir assez brillant, recouvert d'une fine pubescence serrée et grisâtre.

Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), presque quatre fois aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou faiblement et subarcuément élargies en arrière après leur milieu (♀); plus (♀) ou moins (♂) subexplanées ou relevées en gouttière sur les côtés avant leur extrémité; plus ou moins et simultanément arrondies au sommet, avec l'angle apical à peine arrondi et le rebord sutural bien visible seulement sur le dernier quart; subdéprimées le long de la suture (♂) ou faiblement convexes (♀); finement, densement et rugueusement ponctuées; d'un noir brillant plus (♀) ou moins (♂) métallique; hérissées de soies noires et redressées, un peu moins serrées et un peu moins longues que celles du prothorax, entremêlées d'une fine pubescence d'un cendré obscur et couchée; offrant en outre entre la base et le milieu une bande transversale plus ou moins large, formée par une pubescense serrée, tout à fait couchée, soyeuse, d'un gris argenté ou semi-doré, souvent étendue chez les ♀ sur toute la surface à laquelle elle imprime une teinte grisâtre prononcée et entrecoupée de séries longitudinales distinctes de points dénudés, brillants, lisses et subélevés en arrière comme les dents affaiblies d'une râpe. *Épaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps finement, densement et obsolètement pointillé, d'un noir brillant, recouvert d'une fine pubescence assez serrée, couchée et cendrée, et parsemé en outre de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* marqué en arrière sur sa ligne médiane d'un sillon lisse, assez large et peu profond. *Ventre* avec les 2ᵉ à 4ᵉ segments graduellement et à peine plus courts: le 5ᵉ un peu plus développé. *Pygidium* plus ou moins densement sétosellé à son sommet.

Pieds médiocrement allongés, très-finement, obsolétement et subrugueusement pointillés, assez densement et finement pubescents, d'un noir brillant et plus ou moins métallique. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques rares soies en dessous. *Tibias* un peu plus longs que les cuisses, droits, assez grêles, assez fortement sétosellés surtout en dehors. *Tarses* assez étroits, latéralement subcomprimés, un peu moins longs que les tibias, obsolètement ciliés en dessus au

sommet de chaque article, avec les 1er à 4e graduellement plus courts : le 4e sensiblement plus étroit et plus court que le 3e : le 1er sensiblement plus long que le suivant, égal au dernier : celui-ci faiblement élargi vers son extrémité. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) sensiblement dentés en dessous, avec la dent entièrement cornée.

Patrie : Cette espèce est très-répandue sur les fleurs des genêts, des cynarocéphales et autres plantes herbacées, dans toutes les contrées méditerranéennes : la Provence, le Roussillon, le Languedoc, etc.

Obs. Elle varie beaucoup quant au plus ou moins de densité de la pubescence couchée, ce qui lui donne une teinte plus ou moins grisâtre. Les ♀, un peu plus convexes, ont généralement une teinte métallique ou bronzée. Elles sont souvent entièrement revêtues d'une pubescence brillante, argentée ou semi-dorée, très-serrée et tout à fait couchée, avec des séries distinctes de points brillants et dénudés. (*Dasytes seriatus.* NOBIS.)

Quelquefois les tarses et l'anus sont plus ou moins roussâtres.

Dans cette espèce, l'écusson est plus densement pubescent et plus distinctement grisâtre que dans aucune des précédentes, sans cependant trancher fortement sur le fond des élytres.

8. **Dasytes calabrus**; COSTA.

Suballongé (♂) ou oblong (♀), très-faiblement convexe, finement pubescent, assez densement et assez longuement sétosellé en dessus, d'un noir bronzé brillant, avec les tarses brunâtres. Tête déprimée, assez fortement et assez densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax fortement transverse, à peine moins large que les élytres, sensiblement rétréci en avant, assez fortement arrondi sur les côtés, plus ou moins finement et plus ou moins densement ponctué sur son disque, très-densement et rugueusement sur les côtés. Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), subparallèles (♂) ou faiblement subélargies en arrière (♀), plus ou moins arrondies au sommet, finement, densement et subrugueusement ponctuées, non distinctement subexplanées postérieurement sur les côtés chez les ♂, à soies entre-

mêlées latéralement de longs poils cendrés et redressés, assez apparents (1). *Tarses assez étroits, un peu moins longs que les tibias, à 1er article évidemment plus long que le suivant, le 4e sensiblement plus étroit et sensiblement plus court que le 3e.*

♂ *Corps* suballongé. *Dernier article des palpes maxillaires* non atténué vers son extrémité, assez largement, obtusément et obliquement tronqué au bout. *Antennes* un peu moins longues que la moitié du corps, à peine plus épaisses vers leur extrémité, assez densement et régulièrement ciliées en dessous de poils d'un gris blanchâtre, assez longs et redressés, et en dessus de poils de même couleur mais plus courts et semi-couchés; avec les 6e à 10e articles évidemment un peu plus longs que larges : le dernier subelliptique. *Élytres* suballongées, assez étroitement arrondies au sommet, non relevées en gouttière postérieurement sur les côtés, finement et subuniformément pubescentes. *Le* 6e *segment ventral* très-court, largement subéchancré à son sommet : le 5e fortement et profondément impressionné à son extrémité, avec l'impression lisse et ses bords ruguleux. *Ongles* à dent assez forte et assez large.

♀ *Corps* oblong. *Dernier article des palpes maxillaires* sensiblement atténué vers son extrémité, étroitement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* dépassant à peine la base du prothorax, graduellement un peu plus épaisses vers leur extrémité, simplement ciliées ou fasciculées en dessous vers le sommet de chaque article; avec les 6e à 10e pas plus longs que larges ou même les 9e et 10e presque subtransverses : le dernier obpyriforme ou en ovale subacuminé. *Élytres* oblongues, plus ou moins largement arrondies au sommet, assez distinctement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés; revêtues d'une pubescence cendrée ou d'un cendré jaunâtre, couchée, assez grossière, ordinairement condensée en une bande transversale située avant le milieu. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers : le dernier plus ou moins impressionné sur le milieu de sa base et

---

(1). Ce caractère, qui existe quelquefois chez les autres espèces, est plus visible chez celle-ci.

obtusément arrondi à son sommet. *Ongles* à dent plus légère et moins saillante.

Long. 0m,0038 à 0m,0050 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/4).— Larg. 0m,0017 à 0m.0022 (3/4 l. à 1 l.).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀), assez densement hérissé en dessus de soies noires assez longues et redressées, entremêlées d'une plus ou moins fine pubescence, couchée et d'un gris cendré, et en outre distinctement mélangées sur les côtés d'assez longs poils plus ou moins redressés et également d'une teinte grisâtre.

Tête sensiblement plus étroite que la partie antérieure du prothorax dans les deux sexes, assez fortement et plus ou moins densement ponctuée, entièrement d'un noir brillant et submétallique, assez fortement sétosellée. *Front* déprimé ou subdéprimé, finement relevé ou rebordé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus ou moins obsolète, et en avant de deux impressions longitudinales oblongues, plus ou moins prononcées et parfois à fond rugueux. *Epistome* noir et plus ou moins rugueusement ponctué à sa base; parfois de consistance submembraneuse. plus lisse et couleur de poix dans le reste de son étendue. *Labre* subconvexe, presque lisse, d'un noir de poix brillant avec le bord antérieur souvent roussâtre, distinctement sétosellé près du sommet, obsolètement cilié de poils courts et pâles le long du bord apical. *Mandibules* ruguleuses et assez longuement sétosellées sur leurs côtés, noires. *Palpes* et autres *parties inférieures de la bouche* d'un noir de poix avec la *languette* d'un testacé pâle. *Palpes maxillaires à dernier article* non atténué vers son extrémité chez les ♂.

Yeux assez saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle court ou très-court et presque nul.

Antennes un peu moins (♂) ou beaucoup moins (♀) longues que la moitié du corps, finement et obsolètement ruguleuses, plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; d'un noir assez brillant parfois un peu brunâtre, avec les 1ers articles un peu plus lisses et un peu plus brillants : le 1er épaissi en massue obovalaire : le 2e beaucoup plus court,

plus (♂) ou moins (♀) mais en tous cas un peu moins renflé que le précédent, subglobuleux (♂) ou suboblong (♀) : les 3e à 5e oblongs, plus (♂) ou moins (♀) obtusément en scie inférieurement : les 6e à 10e plus (♂) ou moins (♀) mais légèrement dentés en scie en dessous, oblongs (♂) ou pas plus longs que larges (♀) subégaux, avec le 6e néanmoins paraissant à peine moins large et à peine plus court que ceux entre lesquels il se trouve : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, suballongé et subelliptique (♂) ou subovalaire ou obpyriforme (♀) plus ou moins obtusément acuminé au sommet.

Prothorax fortement transverse ; à peine plus étroit que les élytres ; sensiblement rétréci en avant ; assez fortement arrondi sur les côtés ; tronqué au sommet et sur le milieu de sa base, avec celle-ci plus ou moins sinuée au devant de l'écusson, tous les angles fortement arrondis et les postérieurs beaucoup plus largement ; étroitement rebordé dans son pourtour avec les rebords latéraux plus saillants et plus tranchants et l'antérieur obsolète (1) ; plus (♀) ou moins (♂) mais légèrement convexe, transversalement impressionné ou subcomprimé de chaque côté près des angles antérieurs, plus (♂) ou moins (♀) subexplané vers les postérieurs ; couvert d'une ponctuation assez fine, plus ou moins serrée sur le disque, mais graduellement beaucoup plus dense et rugueuse sur les côtés avec un espace sensible plus brillant et plus lâchement ponctué, situé le long des angles postérieurs ; d'un noir métallique brillant, plus mat sur les parties rugueuses ; assez densement hérissé de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées sur les côtés d'une courte et très-fine pubescence couchée et cendrée.

Ecusson trapéziforme, obtusément tronqué ou subarrondi au sommet, finement ruguleux, finement pubescent, d'un noir métallique assez brillant.

Elytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), environ trois fois et demie aussi longues que le prothorax ; subparallèles (♂) ou faiblement

(1) Le rebord postérieur paraît finement subcrénelé. Ce même caractère, bien qu'insignifiant, se retrouve plus ou moins faiblement chez les espèces précédentes.

et subarcuément élargies après leur milieu (♀); non ou assez distinctement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés; plus ou moins arrondies au sommet avec l'angle apical légèrement arrondi et le rebord sutural bien prononcé mais seulement visible au plus sur le tiers postérieur; très-faiblement convexes sur le dos ou plus ou moins subdéprimées le long de la suture; finement, densement et subrugueusement ponctuées; entièrement d'un noir brillant et plus (♀) ou moins (♂) bronzé; assez densement hérissées de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées d'une pubescence plus (♂) ou moins (♀) fine, courte et tout à fait couchée, d'un gris obscur (♂) ou d'un blanc cendré ou flave (♀) condensées chez les ♂ en une large bande transversale située avant le milieu, mélangée en outre sur les côtés, surtout chez les ♂ de longs poils redressés et à reflets cendrés. *Epaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps densement, finement et subrugueusement ponctué, d'un noir brillant, recouvert d'une fine pubescence couchée ou cendrée, entremêlée de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* un peu plus lisse sur son milieu, obsolètement canaliculé sur sa ligne médiane.

Ventre avec les 2e à 4e segments graduellement un peu plus courts: le 5e souvent à peine plus développé. *Pygidium* plus ou moins densement et subrugueusement pointillé.

Pieds médiocrement allongés, finement, densement et subrugueusement pointillés, d'un noir assez brillant et submétallique, recouverts d'une fine pubescence cendrée, couchée, bien distincte et assez serrée. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques soies noires en dessous. *Tibias* aussi longs que les cuisses, droits, assez grêles, assez fortement sétosellés surtout en dehors. *Tarses* assez étroits, un peu moins longs que les tibias, légèrement ciliés en dessus vers le sommet de chaque article : les 1er à 4e graduellement plus courts : le 4e sensiblement plus étroit et sensiblement plus court que le précédent : le 1er évidemment plus long que le 2e, subégal au dernier : celui-ci à peine plus large à son extrémité. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) fortement dentés en dessous, avec la dent entièrement cornée.

Patrie : Cette espèce, assez rare, appartient à la faune méridionale,

la Corse, les environs de Bordeaux, de Montpellier, de Collioure, d'Hyères, etc.

Obs. La ♀, ordinairement plus métallique, varie aussi pour la pubescence couchée qui s'étend quelquefois sur toute la surface des élytres auxquelles elle imprime une teinte grisâtre. La ponctuation de la tête et du prothorax varie aussi ; elle est plus ou moins fine, plus ou moins légère et plus ou moins serrée.

Le *Dasytes calabrus* ressemble beaucoup au *Dasytes griseus* dont on le croirait une simple variété. Cependant il est toujours plus grand ; le prothorax paraît plus fortement arrondi sur les côtés, un peu moins étroit par rapport aux élytres, avec l'intervalle moins densement ponctué des angles postérieurs plus sensible et plus constant. La villosité des élytres, surtout chez les ♂, est visiblement mélangée sur les côtés de poils mous, redressés et cendrés, etc.

Parmi les *Dasytes vrais* se placerait l'espèce suivante, non encore signalée de la France continentale :

Dasytes algiricus; Lucas.

Suballongé, très-finement et à peine pubescent, densement et assez longuement sétosellé en dessus, d'un noir assez brillant bleuâtre et parfois verdâtre ou bronzé, avec les tarses et l'extrémité des antennes souvent brunâtres. Tête déprimée, assez légèrement et peu densement ponctuée, très-finement chagrinée sur le vertex, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax très-fortement transverse, à peine moins large que les élytres, sensiblement rétréci en avant, assez fortement arrondi sur les côtés, subconvexe, assez légèrement et éparsement ponctué sur son disque, un peu plus densement et subaspèrement sur les côtés, avec les points, surtout vers ceux-ci, plus ou moins distinctement ombiliqués. Élytres suballongées, subparallèles (♂) ou à peine élargies en arrière (♀), subdéprimées sur la suture, plus ou moins arrondies au sommet, densement, assez finement et subrugueusement ponctuées, sensiblement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés dans les deux sexes. Tarses assez étroits, moins longs que les tibias, à 1er *article bien plus long que le* 2e, *le* 4e *un peu plus étroit et un peu plus court que le* 3e

♂ *Le* 5e *segment ventral* subinfléchi à son bord postérieur et subcirculairement excavé au milieu à son extrémité, avec le fond de l'excavation lisse : *le* 6e très-court ou même souvent peu visible, subéchancré à son sommet. *Trochanters intermédiaires* armés d'une forte dent conique. *Ongles des pieds antérieurs et intermédiaires* munis chacun en dessous à leur base d'une dent assez forte et assez large, plus ou moins membraneuse sur son bord interne et plus ou moins tronquée à son sommet : ceux des pieds postérieurs avec une dent simple et peu saillante.

♀ *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers à leur sommet : le pénultième souvent plus lisse à sa base : le dernier saillant, plus ou moins fortement et longitudinalement excavé, subarrondi ou obtusément tronqué ou quelquefois subsinué à son bord apical. *Trochanters intermédiaires* inermes. *Ongles de tous les pieds* avec une dent simple et peu saillante.

Dasytes algiricus, Lucas. Expl. sc. alg., p. 199, 521.
Dasytes caerulescens, Kuster. Kaf. Eur. 24, 81.
Dasytes sardoüs, Rosenhauer. Thiere And., p. 164, note.

Long. 0m,0055 (2 l. 1/3) ; — Larg. 0m,0024 (1 l. 1/5).

Patrie : Cette espèce est commune en Afrique, en Sardaigne, en Corse; mais elle n'a pas été rencontrée en France.

Obs. Cette espèce a de l'affinité avec le *Dasytes calabrus* quant au faciès général et à la forme du prothorax. Elle s'en éloigne par sa couleur ordinairement bleuâtre ou verdâtre ; par sa taille un peu plus forte ; par ses antennes plus courtes et plus épaisses vers leur extrémité dans les deux sexes ; par son prothorax beaucoup moins fortement et moins densement ponctué ; par la pubescence des élytres plus fine et moins apparente et ne leur imprimant jamais une teinte grisâtre : par ses pieds plus allongés ; par ses tarses proportionnellement moins développés, à 1er article bien plus long que le suivant, et surtout par la dent saillante dont sont armés les trochanters intermédiaires des ♂, caractère que ne présente aucune de nos espèces françaises.

Par la dent des ongles membraneuse sur ses bords elle tient au

deuxième groupe, et par son prothorax sans sillon sur les côtés du disque elle semble appartenir au troisième groupe et devoir se placer près du *Dasytes calabrus* (1).

2me *Sous-genre*, HYPODASYTES ; Mulsant et Rey.

Etymologie : ὑπό, sous ; *Dasytes*, Dasyte.

9. **Dasytes** (hypodasytes) **obscurus** ; GYLLENHAL.

Allongé (♂) *ou suballongé* (♀), *subconvexe, finement pubescent, densement et assez brièvement sétosellé en dessus, d'un noir brillant avec les tarses d'un brun roussâtre. Tête subdéprimée, assez fortement mais peu densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax fortement transverse, sensiblement plus étroit que les élytres, plus ou moins fortement rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, assez fortement et peu densement ponctué sur son disque, plus densement et ruguensement sur les côtés, creusé de chaque côté à la base d'un sillon longitudinal assez confus. Élytres plus* (♂) *ou moins* (♀) *allongées, subparallèles, plus ou moins arrondies au sommet, finement, densement et subrugueusement ponctuées. Tarses assez grêles, aussi longs que les tibias, avec le 1er article évidemment plus long que le 2e, le 4e sensiblement plus étroit et un peu plus court que le 3e.*

♂ *Corps* allongé, assez étroit. *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec *ceux-ci* très-gros et très-saillants, à facettes grossières. *Front* subexcavé, pas plus large que le diamètre transversal antérieur de l'œil. *Dernier article des palpes maxillaires* non atténué vers son extrémité, assez largement et obliquement tronqué au bout. *Antennes* aussi longues que la moitié du

(1) Dans les *vrais Dasytes* viennent se ranger plusieurs espèces étrangères à la France, savoir : *D. Dolens*. Rosenhauer ; *Nigrita*, Kiesenwetter ; *fuscipes*, Brullé ; *strialulus*, Brullé ; *græculus*, Kiesenwetter, etc.

corps, un peu plus grêles ou subatténuées vers leur extrémité; densement et régulièrement ciliées inférieurement de poils cendrés, assez longs et redressés, un peu moins densement ciliées supérieurement de poils de même couleur mais plus courts et un peu couchés; avec les 4e à 8e articles oblongs et fortement dentés en scie en dessous: les 9e et 10e moins fortement, mais allongés : le dernier très-allongé, subcylindrique, subsinué en dessous avant son extrémité. *Prothorax*, fortement rétréci en avant, assez distinctement impressionné sur le milieu de sa base et sensiblement et transversalement impressionné avant son sommet. *Élytres* allongées, parallèles, non relevées en gouttière postérieurement sur les côtés. *Le* 6e *segment ventral* triangulairement échancré à son sommet jusque près de sa base avec l'échancrure ordinairement remplie par un tégument lisse, de consistance submembraneuse et d'un testacé de poix : *le* 5e profondément impressionné à son extrémité, avec l'impression subogivale et subarrondie au sommet, prolongée sur les deux tiers de la longueur et remplie par un tégument lisse et de consistance moins solide. *Tibias* grêles, un peu recourbés en dehors.

♀ *Corps* suballongé. *Tête*, les yeux compris, plus étroite que la partie antérieure du prothorax, avec *ceux-ci* de grosseur ordinaire et peu saillants, à facettes fines. *Front* déprimé, amplement deux fois aussi large que le diamètre transversal antérieur de l'œil. *Dernier article des palpes maxillaires* subatténué vers son extrémité et assez étroitement tronqué au bout. *Antennes* sensiblement plus courtes que la moitié du corps, à peine un peu plus épaisses vers leur extrémité; légèrement ciliées ou fasciculées inférieurement vers le sommet de chaque article; avec les 4e à 10e suboblongs ou seulement un peu plus longs que larges, légèrement mais distinctement et régulièrement dentés en scie en dessous: le dernier oblong ou en ellipse subatténuée vers son extrémité. *Prothorax* assez sensiblement rétréci en avant, assez régulièrement convexe ou très-obsolètement impressionné à la base et avant le sommet. *Élytres* suballongées, subparallèles, assez largement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers à leur sommet: le dernier obtusément arrondi à son bord apical et parfois subimpressionné sur le milieu de sa base. *Tibias* assez grêles, droits.

Dasytes obscurus, Gyllenhal, Ins. suec., t. III, app., p. 685; — Redtenbacher, Faun. austr., 2ᵉ éd., p. 544. 8; — Kiesenwetter, Ins. deut., t. IV, p. 637, 5.

Long. 0ᵐ,0045 à 0ᵐ,0056 (2 à 2 1/2 l.). — Larg. 0ᵐ,0014 à 0ᵐ,0022 (2/3 à 1 l.).

Corps allongé (♂) ou suballongé (♀), hérissé en dessus de soies noires et redressées, serrées et assez courtes, entremêlées d'une très-fine pubescence couchée et cendrée.

Tête beaucoup plus large (♂) ou moins large (♀) que la partie antérieure du prothorax, assez fortement mais peu densement ponctuée, entièrement d'un noir brillant, distinctement sétosellée. *Front* subexcavé (♂) ou déprimé (♀), finement relevé ou rebordé de chaque côté le long des fossettes antennaires, plus (♀) ou moins (♂) large, obsolètement fovéolé sur son milieu et creusé en avant de deux impressions longitudinales plus ou moins prononcées, avec la fossette médiane et lesdites impressions réunies chez les ♂ en une seule excavation peu profonde. *Epistome* plus ou moins rugueux ou ridé, avec une série transversale de soies obscures; noir et coriace à sa base, livide et plus ou moins membraneux à sa partie antérieure. *Labre* subconvexe, obsolètement et rugueusement ponctué, d'un noir brillant avec le bord antérieur un peu roussâtre, distinctement et longuement sétosellé près du sommet, obsolètement cilié à son bord apical de poils courts et pâles. *Mandibules* rugueuses et sétosellées sur leurs côtés, noires avec leur extrémité parfois un peu roussâtre. *Palpes* et autres *parties de la bouche* noirs avec *la languette* testacée. *Palpes maxillaires* à dernier article non atténué vers son extrémité chez les ♂.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros et plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, entiers, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle très-court.

Antennes aussi longues (♂) ou sensiblement moins longues (♀) que la moitié du corps; finement ruguleuses; très-finement pubescentes, plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; obscures, avec les 1ᵉʳˢ articles un peu plus lisses et plus brillants; le 1ᵉʳ légèrement renflé en massue oblongue: le 2ᵉ sensiblement plus court et presque aussi renflé que le précédent, subovalaire: le 3ᵉ oblong, obconique, plus ou

moins légèrement denté en scie en dessous : les 4e à 10e plus (♂) ou moins (♀) dentés en scie, subégaux chez les ♀, les 9e et 10e plus allongés et plus étroits chez les ♂ : le 6e néanmoins paraissant chez les deux sexes un peu plus court et un peu moins dilaté en dessous que ceux entre lesquels ils se trouve : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, subcylindrique et subsinué inférieurement avant son extrémité chez les ♂, oblong et subelliptique chez les ♀, plus ou moins tronqué au sommet dans les deux sexes.

Prothorax sensiblement (1) plus étroit que les élytres dans les deux sexes; fortement transverse; plus (♂) ou moins (♀) fortement rétréci en avant; plus ou moins légèrement arrondi sur les côtés, surtout en arrière : tronqué au sommet et à la base avec celle-ci plus obtusément, les angles fortement arrondis et les postérieurs un peu plus largement; étroitement rebordé dans son pourtour avec le rebord antérieur plus obsolète et les latéraux plus tranchants et parfois (♂) plus ou moins relevés; plus (♀) ou moins (♂) convexe; plus (♂) ou moins (♀) distinctement et transversalement impressionné vers sa base et avant son sommet; couvert sur son disque d'une ponctuation assez forte plus ou moins mais pas très-serrée; creusé de chaque côté d'un sillon longitudinal subsinueux, assez confus, laissant entre lui et le bord externe un intervalle plus large antérieurement, opaque et densement et très-rugueusement ponctué; d'un noir brillant sur le dos; densement hérissé de soies assez courtes et redressées, entremêlées d'une fine pubescence cendrée et couchée.

Écusson trapéziforme, plus ou moins arrondi au sommet, rugueux, d'un noir assez brillant, finement pubescent.

Élytres allongées (♂) ou suballongées (♀), quatre fois au moins aussi longues que le prothorax; parallèles (♂) ou subparallèles ou à peine élargies après leur milieu (♀); subexplanées ou assez largement mais faiblement relevées en gouttière postérieurement sur les côtés chez les ♀; assez étroitement (♂) ou obtusément (♀) et simultanément arrondies au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le

(1) Néanmoins, plus sensiblement chez les ♂ que chez les ♀.

rebord sutural très-faible et seulement visible dans le quart postérieur : légèrement convexes; finement, densement et subrugueusement ponctuées (1); entièrement d'un noir brillant parfois submétallique; densement hérissées de soies noires, redressées, parfois assez longues, entremêlées de soies semblables plus courtes et semi-couchées et en outre d'une très-fine pubescence couchée et d'un cendré obscur. *Épaules* plus (♂) ou moins (♀) saillantes, assez largement arrondies.

Dessous du corps finement et obsolètement ponctué, plus distinctement et subrugueusement sur les côtés de la poitrine; d'un noir brillant; recouvert d'une très-fine pubescence cendrée et couchée, parsemé en outre de quelques soies noires et redressées. *Métasternum* presque lisse sur son disque et surtout en arrière de chaque côté, très-finement canaliculé sur sa ligne médiane. *Ventre* avec les 2e à 4e segments graduellement un peu plus courts : le 5e un peu moins court que le précédent. *Pygidium* plus ou moins densement et longuement sétosellé.

Pieds allongés, obsolètement et rugueusement ponctués, très-finement pubescents, d'un noir assez brillant avec les genoux antérieurs et intermédiaires et les tarses d'un brun parfois un peu roussâtre. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques soies noires et redressées en dessous. *Tibias* plus (♂) ou moins (♀) grêles, aussi longs que les cuisses, distinctement sétosellés sur leurs tranches surtout extérieurement. *Tarses* assez grêles, aussi longs que les tibias, surtout les intermédiaires et postérieurs, avec les 1er à 4e articles graduellement plus courts : le 4e sensiblement plus étroit et un peu plus court que le 3e : le 1er évidemment plus long que le 2e, moins long que le dernier : celui-ci grêle, à peine élargi vers son extrémité. *Ongles* munis en dessous à leur base d'une dent faible, obtuse et entièrement cornée.

Patrie : Cette espèce, particulière aux régions froides de l'Europe, se rencontre, mais rarement, dans la chaîne des Alpes. Nous l'avons capturée à la Grande-Chartreuse, en battant les fleurs des sapins.

Obs. La ♀ ressemble beaucoup à celle du *Dasytes alpigradus*. Elle

---

(1) Parfois elles paraissent, à un certain jour, obsolètement striées, surtout intérieurement.

s'en distingue par une taille un peu plus forte; par ses antennes proportionnellement un peu plus développées, à articles extérieurs un peu plus oblongs et un peu plus aigument dentés; par ses tarses plus grêles et plus allongés, etc.

3e *Sous-genre*, MESODASYTES; Mulsant et Rey.

Etymologie: μεσος, mitoyen; DASYTES Dasyte.

Les espèces de ce sous-genre peuvent se caractériser ainsi :

A. *Antennes des* ♂ avec les 8e à 10e articles allongés mais graduellement et visiblement rétrécis vers leur base. *Yeux* faiblement subsinués intérieurement au-devant de l'insertion des antennes: ceux des ♂ à peine plus gros mais sensiblement plus saillants que ceux des ♀, avec le *front* au moins deux fois aussi large que le diamètre transversal antérieur de l'œil dans les deux sexes. — (*Élytres* à pubescence grisâtre assez serrée, avec des séries assez apparentes de points dénudés. *Hanches antérieures* concolores. *Le 2e article des antennes, tibias et base des tarses* plus ou moins testacés. *Tarses à 4e article* triangulaire, à peine plus long que la moitié du précédent.) . . . . *Flavipes.*

AA. *Antennes des* ♂ avec les 8e à 10e articles allongés, sublinéaires ou non visiblement rétrécis vers leur base. *Yeux* beaucoup plus gros et plus saillants chez les ♂, avec le *front*, chez ceux-ci, à peine plus large que le diamètre transversal antérieur de l'œil. — (*Élytres* à pubescence grisâtre peu serrée, subuniforme ou avec des séries à peine apparentes de points dénudés.)

B. *Base des antennes, épistome, mandibules, hanches antérieures, tibias et base des tarses* testacés. (*Yeux* subentiers. *Tarses à 4e article* oblong, un peu plus long que la moitié du précédent.) *Dessus du corps* d'un plombé bronzé. . . . . . . *Coxalis.*

BB. *Antennes, bouche, hanches antérieures et pieds* concolores ou brunâtres. (*Yeux* subsinués intérieurement au-devant de l'insertion des antennes. *Tarses à 4e article* suboblong, beaucoup plus court que le précédent.) *Dessus du corps* d'un plombé bleuâtre . . . . *Plumbeus.*

10. **Dasytes** (Mesodasytes) **flavipes**; OLIVIER.

Allongé, peu convexe, assez densement et finement pubescent, assez brièvement sétosellé en dessus; d'un noir bronzé brillant, avec le 2e article des

antennes, les trochanters antérieurs et intermédiaires, la base des postérieurs, les tibias et la base des tarses testacés. Tête subdéprimée, légèrement et subrugueusement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax suboblong, plus étroit que les élytres, assez sensiblement rétréci en avant, très-légèrement arrondi sur les côtés, légèrement et rugueusement ponctué et plus densement latéralement. Élytres plus ou moins étroites, subparallèles (♂) ou à peine élargies en arrière (♀), arrondies au sommet, faiblement, très-densement et subrugueusement ponctuées, avec des séries assez distinctes de points dénudés. Tarses assez étroits, aussi longs que les tibias, avec le 1er article beaucoup plus long que le suivant, le 4e assez brusquement plus étroit et beaucoup plus court que le 3e.

♂ *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci gros et très-saillants. *Front* deux fois aussi large que le diamètre transversal antérieur de l'œil. *Antennes* un peu moins longues que la moitié du corps; à peine plus épaisses vers leur extrémité; assez densement ciliées en dessous de longs poils blanchâtres et redressés, un peu plus courts et semi-couchés en dessus; avec les 4e à 6e articles oblongs, assez fortement mais obtusément dentés en scie : les 7e à 10e allongés, en dent de scie légère ou visiblement rétrécis vers leur base : le dernier très-allongé, subcylindrico-fusiforme, assez obtus à son sommet. *Prothorax* subimpressionné sur le milieu de sa base, transversalement et obsolètement subsillonné avant son sommet. *Élytres* étroites, très-allongées, subparallèles. *Le* 6e *segment ventral* court, légèrement et circulairement échancré à son bord postérieur, plus ou moins et étroitement subimpressionné et plus lisse au-devant de l'échancrure : *le* 5e fortement et profondément impressionné sur son milieu à son extrémité, avec l'impression remplie par un tégument lisse, de consistance moins solide, un peu raccourci ou s'arrêtant un peu avant le sommet : *le* 4e parfois à peine et circulairement impressionné sur son milieu près du bord apical. *Ongles* de tous les pieds avec une dent assez sensible : ceux des pieds antérieurs plus brusquement coudés, à dent plus saillante et tronquée au sommet.

♀ *Tête*, les yeux compris, à peine aussi large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et peu saillants. *Front*

sensiblement plus large que deux fois le diamètre transversal antérieur de l'œil. *Antennes* sensiblement plus courtes que la moitié du corps ; graduellement un peu plus épaisses vers leur extrémité ; très-légèrement et simplement ciliées en dessous vers le sommet de chaque article ; avec les 4e à 10e très-légèrement et obtusément dentés en scie en dessous : le 4e oblong : les 5e à 8e suboblongs : les 9e et 10e à peine ou pas plus longs que larges : le dernier en ovale obtusément acuminé. *Prothorax* assez régulièrement subconvexe. *Elytres* allongées, à peine élargies en arrière. *Les* 5e et 6e *segments ventraux* simples et entiers : le dernier obtusément arrondi au sommet, plus ou moins et longitudinalement impressionné sur son milieu. *Ongles* de tous les pieds avec une dent à peine sensible.

Melyris plumbea. ILLIGER, Kaf. Preuss., t. I, p. 310. — Id. Mag., t. I, p. 83, 3.
Melyris flavipes. OLIVIER, Ent., t. II, n° 21, p. 12, 16, pl. 3, fig. 16.
Dasytes flavipes. SAHLBERG, Ins. fenn., p. 115, 7.
Dasytes tibialis. ZETTERSTEDT, Faun. Lapp., p. 119, et Ins. Lap. 86, 4.
Dasytes plumbeus. KIESENWETTER, Ins. Deut., t. IV, p. 638, 7.

Long. 0m,0033 à 0m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. 0m,0007 à 0m,0012 (1/3 l. à 1/2 l.)

Corps allongé, assez étroit, recouvert d'une fine pubescence couchée, brillante, flave ou cendrée, assez dense ; hérissé en outre en dessus de soies noires et redressées, très-peu serrées et assez courtes, entremêlées de soies semi-couchées sur les élytres, avec celles-ci à séries assez apparentes de points dénudés.

Tête plus (♂) ou moins (♀) large ; couverte d'une ponctuation assez fine, plus ou moins lâche sur le front, beaucoup plus serrée et ruguleuse sur le vertex ; entièrement d'un noir métallique brillant ; distinctement sétosellée. *Front* subdéprimé, finement rebordé ou relevé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus (♂) ou moins (♀) marquée, et en avant de deux fortes impressions longitudinales oblongues, souvent (♂) réunies supérieurement avec la fossette médiane, de manière à former une seule et même impression large et bien prononcée, ce qui fait paraître le front comme excavé en avant (♂). *Epistome* subruguleux, d'un n

métallique et transversalement sétosellé à sa base, submembraneux et d'un livide obscur dans sa partie antérieure. *Labre* subconvexe, à peine rugueux, légèrement sétosellé, d'un noir brillant, avec le bord apical brièvement cilié de soies pâles. *Mandibules* noires, parfois roussâtres avant leur pointe. *Palpes* et autres *parties de la bouche* d'un noir de poix avec *la languette* pâle.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle sensible, faiblement subsinués à leur côté interne au-dessus de l'insertion des antennes.

Antennes plus (♂) ou moins (♀) allongées, mais ne dépassant pas la moitié du corps; finement ruguleuses; plus (♂) ou moins (♀) ciliées en dessous; noires, avec les quatre premiers articles un peu plus lisses et un peu plus brillants : le 1er parfois un peu roussâtre en dessous à son sommet : le 2e entièrement et quelquefois la base du suivant testacés : le 1er légèrement épaissi en massue ovale-oblongue : le 2e beaucoup plus court, presque aussi (♂) ou un peu moins (♀) renflé que le précédent, subglobuleux : les 3e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés, plus (♀) ou moins (♂) obtusément dentés en scie : le 6e paraissant un peu moins grand que ceux entre lesquels il se trouve : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, très-allongé et subcylindrico-fusiforme (♂), ou ovalaire (♀), plus ou moins obtusément acuminé au sommet.

Prothorax suboblong ou un peu plus long que large; sensiblement plus étroit que les élytres; assez visiblement rétréci en avant; très-légèrement arrondi sur les côtés; tronqué au sommet et à la base, avec celle-ci empiétant un peu sur la base des élytres, et les angles légèrement arrondis; très-finement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur très-obsolète et à peine apparent; légèrement convexe; transversalement et obsolètement subsillonné avant son sommet (♂), distinctement impressionné de chaque côté vers les angles antérieurs et au-devant des postérieurs, parfois (♂) subimpressionné à sa base au-devant de l'écusson; couvert d'une ponctuation assez légère, plus ou moins serrée sur le disque, plus dense et rugueuse latéralement; d'un noir brillant et métallique; médiocrement hérissé de soies noires assez courtes et redressées, entremêlées d'une très-fine pubescence couchée et d'un cendré paraissant à un certain jour plus ou moins micacé.

Ecusson trapéziforme, obtusément tronqué au sommet, finement rugueux, d'un noir métallique, finement pubescent.

Elytres plus (♂) ou moins (♀) étroites et allongées, quatre fois ou quatre fois et demie aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou à peine élargies après leur milieu (♀) (1); plus ou moins largement et simultanément arrondies au sommet, avec l'angle apical à peine arrondi et le rebord sutural nul ou indistinct (2); très-peu convexes, plus ou moins subdéprimées le long de la suture; finement, très-densement et subrugueusement ponctuées; d'un noir bronzé brillant; revêtues d'une fine pubescence tout à fait couchée, d'un cendré plus ou moins brillant ou doré, assez serrée et interrompue par des séries longitudinales plus ou moins apparentes mais peu tranchées de points noirs brillants et dénudés; offrant en outre quelques soies éparses, noires et redressées, et d'autres soies de même couleur mais un peu plus serrées, plus courtes et semi-couchées. *Épaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps finement, densement et subrugueusement pointillé, d'un noir brillant et métallique, très-finement pubescent, avec de rares soies redressées. *Métasternum* plus lisse de chaque côté en arrière sur son disque, subsillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* avec les 2e à 4e segments subégaux, le 5e plus développé. *Pygidium* plus ou moins sétosellé à son sommet.

Pieds médiocrement allongés, très-finement, obsolètement et subrugueusement pointillés, finement pubescents, d'un noir métallique avec les hanches antérieures concolores, les trochanters antérieurs et intermédiaires, la base des postérieurs, les tibias et la base des tarses testacés, ceux-ci graduellement rembrunis vers leur extrémité. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu. *Tibias* aussi longs que les cuisses, droits, assez grêles, légèrement sétosellés surtout en dehors. *Tarses* assez étroits, les antérieurs presque aussi longs, les intermédiaires et postérieurs aussi longs que les tibias; tous avec les 1er à 4e articles gra-

---

(1) Il est à remarquer que, contrairement aux *Dasytes vrais* et au sous-genre *Hypodasytes*, les élytres ne sont nullement explanées ou relevées en gouttière sur leurs côtés dans le sous-genre *Mesodasytes* et les deux suivants.

(2) Ce rebord sutural manque chez toutes les espèces de ce sous-genre.

duellement plus courts : le 4e assez brusquement plus étroit et beaucoup plus court que le 3e qui est un peu subélargi, ainsi que le 2e, surtout dans les pieds antérieurs : le 1er beaucoup plus long que le suivant et un peu plus que le dernier : celui-ci sublinéaire. *Ongles* avec une dent plus (♂) ou moins (♀) sensible.

Patrie : Cette espèce est commune sur les fleurs des bois et des prairies, dans toute la France.

Obs. Elle varie un peu pour la couleur du dessus du corps qui est plus ou moins bronzée, et pour celle des tibias postérieurs qui sont souvent, surtout chez les ♀, plus ou moins rembrunis vers leur extrémité ou même quelquefois entièrement obscurs, ainsi que le tarse. D'autres fois, les 1er et 3e articles des antennes sont plus ou moins testacés, surtout inférieurement, avec le 2e d'un testacé plus clair.

Le ♂ diffère encore de la ♀ par le front le plus souvent subexcavé antérieurement, et par les élytres à séries de points dénudés moins apparentes (1).

11. **Dasytes** (Mesodasytes) **coxalis**; Mulsant et Rey.

Allongé, peu convexe, finement pubescent, assez brièvement sétosellé en dessus, d'un noir bronzé brillant et métallique avec la bouche (moins le labre et les palpes), le 2e article des antennes, la page inférieure du 1er, les hanches antérieures, les trochanters antérieurs et intermédiaires, la

---

(1) On trouve en Afrique, aux environs de Médéah, une espèce bien voisine de la précédente, et répandue dans quelques collections sous le nom de *D. tibialis* Chevrolat. Ce nom, déjà donné à un *Divales*, se retrouve aussi comme synonyme du *D. flavipes* dans le même sous-genre dont il est ici question. Pour éviter toute confusion, nous proposerons de changer cette dénomination en celle de *D. tibiellus*. Nobis.

Cette espèce ressemble beaucoup au *Mosodasytes flavipes*, dont elle diffère par une taille un peu moindre ; par son prothorax un peu plus court, par ses élytres un peu plus fortement et moins densement ponctuées ; par ses antennes concolores, moins allongées, à articles 3e, 4e et 5e plus courts et proportionnellement assez épais, et les autres beaucoup moins développés, etc.

base des postérieurs, les tibias et la base des tarses, testacés (1). *Tête subdéprimée, légèrement et plus ou moins densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax oblong, plus étroit que les élytres, un peu rétréci en avant ; très-légèrement arrondi sur les côtés, légèrement ponctué et plus densement et rugueusement latéralement. Élytres plus* (♂) *ou moins* (♀) *étroites, subparallèles* (♂) *ou à peine élargies en arrière* (♀), *assez largement arrondies au sommet, finement, très-densement et subrugueusement ponctuées, avec des séries de points dénudés à peine distinctes. Tarses étroits, presque aussi longs que les tibias, avec le* 1er *article beaucoup plus long que le suivant, le* 4e *un peu plus étroit et sensiblement plus court que le* 3e.

♂ *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci très-gros et très-saillants, à facettes assez grossières. *Front* éparsement ponctué, seulement un peu ou à peine plus large que le diamètre transversal antérieur de l'œil. *Antennes* à peine moins longues que la moitié du corps, pas plus épaisses vers leur extrémité ; densement ciliées de poils mous et blanchâtres, semi-couchés et assez longs en dessus, plus longs et redressés en dessous ; avec les 3e à 6e articles oblongs, distinctement mais obtusément dentés en scie : les 7e à 10e allongés : le 7e sensiblement rétréci vers sa base : les 8e à 10e sublinéaires ou à peine rétrécis vers leur base : le dernier allongé, fusiforme. *Prothorax* beaucoup plus étroit que les élytres, à peine arrondi sur les côtés, obsolètement ponctué ou presque lisse sur son disque, assez distinctement et transversalement sillonné ou subimpressionné avant sa base et avant son sommet. *Élytres* très-allongées, très-étroites, subparallèles. *Le* 6e *segment ventral* subarcuément subéchancré à son sommet, plus ou moins impressionné au-devant de l'échancrure : le 5e fortement et profondément impressionné, avec l'impression lisse : le 4e marqué sur son milieu avant son sommet d'une légère impression lisse et subcirculaire. *Ongles* de tous les pieds avec une dent assez distincte.

---

(1) Et souvent la tranche inférieure des cuisses antérieures, ou au moins à leur sommet.

♀ *Tête*, les yeux compris, aussi large ou à peine plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et peu saillants, à facettes fines. *Front* assez densement ponctué, aussi large que deux fois le diamètre transversal antérieur de l'œil. *Antennes* beaucoup plus courtes que la moitié du corps, graduellement un peu plus épaisses vers leur extrémité ; légèrement et simplement ciliées en dessous, surtout vers le sommet de chaque article ; avec les 4e à 10e très-légèrement et obtusément dentés en scie : le 4e suboblong : les 5e à 8e à peine, les 9e et 10e pas plus longs que larges : le dernier en ovale acuminé. *Prothorax* sensiblement plus étroit que les élytres, très-légèrement arrondi sur les côtés, distinctement ponctué sur son disque et assez régulièrement convexe. *Élytres* allongées, assez étroites, à peine élargies après leur milieu. *Les 5e et 6e segments ventraux* simples et entiers : le dernier obtusément arrondi à son sommet, plus ou moins impressionné ou excavé sur son milieu. *Ongles* de tous les pieds avec une dent à peine sensible.

Lagria flavipes. FABRICIUS, Mant. Ins. (1787), t. I, p. 94, 21.
Dasytes flavipes. FABRICIUS, Ent. syst., t. II, p. 73, 6 (1792). — PAYKULL, Faun. Suec. t. II, p. 158, 4. — GYLLENHAL, Ins. suec., t. I, p. 327, 5. — REDTENBACHER, Faun. austr., 2e éd. p. 545, 4.
Dasytes tibialis, var. b. ZETTERSTEDT, Faun. Lap. p. 119, et Ins. Lap., p. 84, 4.

Long. 0m,0034 à 8m,0046 (1 1/2 à 2 l.). — Larg. 0m,0007 à 0m,0012 (1/3 à 1/2 l.).

Corps allongé, étroit, recouvert d'une fine pubescence couchée, brillante, flave ou cendrée ; hérissé en outre en dessus de soies noires et redressées, assez courtes, peu serrées et entremêlées sur les élytres de soies plus courtes et semi-couchées.

Tête plus ou moins large, couverte d'une ponctuation assez fine et plus (♀) ou moins (♂) serrée, entièrement d'un noir métallique, distinctement sétosellée. *Front* déprimé (♂) ou subdéprimé (♀), finement rebordé ou plus (♂) ou moins (♀) relevé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus (♂) ou moins (♀) marquée, et en avant de deux impressions longitudinales oblongues, plus ou moins prononcées et souvent (♂) réu-

nies supérieurement à la fossette médiane pour ne former qu'une seule et même impression ou excavation antérieure, large et plus ou moins forte. *Epistome* presque lisse ou à peine ponctué à sa base, métallique et transversalement sétosellé sur celle-ci, d'une couleur de poix plus ou moins roussâtre dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, submétallique, presque lisse, sétosellé et subponctué sur les côtés, brièvement cilié de poils pâles à son bord apical. *Mandibules* d'un testacé ferrugineux, avec leur pointe rembrunie. *Les parties inférieures de la bouche* d'un roux plus ou moins testacé, avec les *palpes* d'un noir de poix.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle plus ou moins court, subentiers ou presque indistinctement subsinués à leur bord interne.

Antennes plus (♂) ou moins (♀) allongées, mais ne dépassant pas la moitié du corps, finement ruguleuses, plus (♂) ou moins (♀) ciliées, noires avec les quatre 1ers articles un peu plus lisses et plus brillants : le 1er plus ou moins roussâtre en dessous, et le 2e entièrement d'un roux testacé ainsi que parfois (♂) l'extrême base des deux ou trois suivants : le 1er légèrement épaissi en massue ovale-oblongue : le 2e subglobuleux, beaucoup plus court, à peine (♂) ou un peu moins (♀) renflé que le précédent : les 3e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés, plus (♀) ou moins (♂) obtusément dentés en scie en dessous : le dernier un peu plus long que le pénultième, allongé et subfusiforme (♂) ou ovalaire (♀), subacuminé au sommet.

Prothorax oblong, sensiblement (♂) ou un peu (♀) plus long que large; sensiblement plus étroit que les élytres; un peu rétréci en avant : très-légèrement arrondi sur les côtés; tronqué au sommet et à la base. avec les angles à peine (♂) ou légèrement (♀) arrondis; très-finement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur obsolète et peu distinct; faiblement convexe; transversalement subsillonné ou subimpressionné avant le sommet et avant la base, surtout chez les ♂, avec les sillons plus marqués sur les côtés où ils forment comme deux espèces d'impressions; couvert d'une ponctuation assez légère, plus (♀) ou moins (♂) serrée sur le disque, plus dense et plus rugueuse latérale-

ment; d'un noir brillant et métallique; médiocrement hérissé de soies noires, assez courtes et redressées, entremêlées d'une très-fine pubescence couchée et plus ou moins micacée.

Écusson presque en carré transverse, subtronqué au sommet, très-obsolètement ruguleux, d'un noir métallique brillant, très-finement pubescent.

Élytres très-allongées, plus (♂) ou moins (♀) étroites; environ quatre fois aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou à peine élargies après leur milieu (♀); assez largement et simultanément arrondies au sommet, avec l'angle apical à peine arrondi et le rebord sutural nul ou indistinct; très-peu convexes ou subdéprimées le long de la suture; finement, très-densement et subrugueusement ponctuées; d'un noir brillant plus ou moins métallique ou bronzé; revêtues d'une fine pubescence tout à fait couchée, d'un cendré plus ou moins brillant ou doré, peu serrée et subinterrompue par des séries longitudinales à peine apparentes de points dénudés; offrant en outre des soies noires et redressées, assez courtes, beaucoup moins serrées que celles du prothorax, et d'autres soies de même couleur, plus courtes et semi-couchées. *Épaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps finement, densement et subrugueusement pointillé, d'un noir brillant et submétallique, très-finement pubescent, avec de rares soies redressées. *Métasternum* lisse en arrière de chaque côté sur son disque, obsolètement sillonné sur sa ligne médiane.

Ventre avec les 2e à 4e segments subégaux : le 5e un peu plus développé. *Pygidium* plus ou moins sétosellé à son sommet.

Pieds assez allongés, très-finement, obsolètement et subrugueusement pointillés, finement pubescents, d'un noir métallique brillant avec les hanches antérieures, les trochanters antérieurs et intermédiaires, la base des postérieurs, les tibias et la base des tarses testacés : ceux-ci plus ou moins largement rembrunis à leur extrémité, et les cuisses antérieures parfois plus ou moins testacées surtout inférieurement ou au moins à leur sommet. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu. *Tibias* sensiblement plus longs que les cuisses, droits, plus (♂) ou moins (♀) grêles, légèrement sétosellés surtout en dehors. *Tarses* étroits, latéralement subcomprimés : les antérieurs à peine aussi longs, les inter-

médiaires presque aussi, les postérieurs aussi longs que les tibias ; tous avec les 1er à 4e articles graduellement plus courts : le 4e oblong, un peu plus étroit et sensiblement moins long que le 3e, plus long que la moitié de celui-ci : le 1er beaucoup plus long que le suivant, et sensiblement plus que le dernier : celui-ci à peine plus large vers son extrémité. *Ongles* plus ou moins sensiblement mais légèrement dentés en dessous à leur base.

Patrie : Cette espèce se trouve avec la précédente et de la même manière, dans toute la France septentrionale et tempérée. Elle paraît préférer les fleurs du troëne.

Elle a la plus grande analogie avec la précédente, avec laquelle elle se trouve confondue dans plusieurs collections. Elle s'en distingue cependant par des caractères nombreux et constants : 1° elle est proportionnellement un peu plus étroite ; 2° les élytres ont une pubescence un peu moins serrée, avec des séries de taches dénudées moins apparentes : 3° les parties de la bouche sont moins obscures ; 4° les antennes des ♂ sont plus longuement ciliées, avec leur 1er article plus généralement testacé en dessous, les 9e et 10e plus allongés, et les 8e à 10e sublinéaires ou moins rétrécis vers leur base ; 5° les yeux sont beaucoup plus grands chez les ♂, avec le front par conséquent plus étroit que chez les ♂ du *D. flavipes* ; 6° les pieds sont plus allongés et un peu plus grêles dans toutes leurs parties ; 7° les hanches antérieures sont constamment testacées avec les cuisses antérieures le plus souvent de cette même couleur inférieurement ; 8° le 4e segment ventral est toujours plus ou moins impressionné chez les ♂.

Le ♂ diffère en outre de la ♀ par le front souvent subexcavé en avant, et par son prothorax un peu plus oblong.

Il est difficile de juger si le véritable *D. flavipes* des auteurs se rapporte à notre *flavipes* ou à notre *D. coxalis*, car ils ont tous confondu ensemble ces deux espèces bien distinctes.

Mais Olivier et Sahlberg par *Dasytes flavipes*, et Zetterstedt par *Dasytes tibialis* nous semblent avoir décrit notre *Dasytes flavipes*. Au contraire, Fabricius, Paykull et Redtenbacher, sous la même dénomination de *flavipes* , nous paraissent avoir eu en vue notre *D. coxalis*. Sans nul doute, Gyllenhal, par ces mots « *pedes elongati*, *primi paris ferè toti tes-*

lacei », a eu également sous les yeux cette dernière espèce (1) Quelquefois les tibias intermédiaires et postérieurs sont plus ou moins rembrunis.

12. **Dasytes** (Mesodasytes) **plumbeus** ; Olivier.

Allongé, peu convexe, finement pubescent, assez brièvement sétosellé en dessus, d'un noir brillant plombé ou bleuâtre avec les antennes et les pieds ordinairement concolores. Tête déprimée, légèrement et plus ou moins ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax oblong, plus étroit que les élytres, à peine rétréci en avant, à peine arrondi sur les côtés, presque lisse sur le milieu de son disque, rugueusement et graduellement plus densement ponctué latéralement. Élytres plus (♂) ou moins (♀) étroites, parallèles (♂) ou à peine élargies en arrière (♀), arrondies au sommet, assez finement, densement et subrugueusement ponctuées, sans séries distinctes de points dénudés. Tarses étroits, aussi longs que les tibias, avec le 1er article sensiblement plus long que le 2e, le 4e un peu plus étroit et beaucoup plus court que le 3e.

♂ *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci très-gros et très-saillants, à facettes assez grossières. *Front* éparsement ponctué, rétréci dans son milieu où il n'est pas plus large que le diamètre transversal antérieur d'un œil. *Antennes* aussi longues que la moitié du corps, assez grêles vers leur extrémité ; densement et longuement hérissées de poils mous et blan-

---

(1) Avant le *Dasytes coxalis* vient se ranger une espèce d'Afrique qui lui ressemble beaucoup. Seulement le prothorax est un peu plus court, un peu plus convexe; la tête des ♂ n'est pas beaucoup plus large que la partie antérieure de celui-ci ; les élytres sont un peu plus fortement et plus rugueusement ponctuées. Toutes les hanches et tous les trochanters sont testacés, ainsi que les cuisses antérieures, moins le sommet de leur tranche supérieure, et seulement la base des intermédiaires et postérieures. En outre, la pubescence du dessus du corps est un peu plus longue, et les 7e à 9e articles des antennes des ♂ sont moins linéaires et visiblement rétrécis vers leur base. (*Dasytes cruralis*. Nobis.)

châtres, redressés en dessous, à peine moins longs et semicouchés en dessus; avec le 4e article oblong : les 5e à 7e allongés, à peine dentés en scie mais évidemment rétrécis vers leur base : les 5e et 6e subarrondis à leur tranche inférieure : les 8e à 10e très-allongés, sublinéaires ou à peine rétrécis vers leur base : les 8e et 9e parfois un peu recourbés en dehors vers leur sommet : le dernier en massue très-allongée et subcylindrique. *Prothorax* beaucoup plus étroit que les élytres, obsolètement et transversalement subsillonné ou subimpressionné avant la base et avant le sommet. *Élytres* très-allongées, très-étroites, parallèles. *Le 6e segment ventral* court, subéchancré à son sommet et plus ou moins fortement impressionné au-devant de l'échancrure : *le* 5e fortement et longitudinalement impressionné avec l'impression lisse : *le* 4e à peine et subtriangulairement impressionné vers son extrémité. *Ongles* de tous les pieds distinctement dentés en dessous : ceux des antérieurs plus brusquement coudés, à dent plus forte.

♀ *Tête*, les yeux compris, aussi large ou seulement un peu plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et peu saillants, à facettes fines. *Front* assez densement ponctué, aussi large au moins que deux fois le diamètre transversal antérieur d'un œil. *Antennes* sensiblement plus courtes que la moitié du corps, graduellement et à peine plus épaisses vers leur extrémité; légèrement et simplement ciliées en dessous vers le sommet de chaque article : les 4e à 10e à peine et obtusément dentés en scie inférieurement : les 4e et 5e oblongs, les 6e à 8e suboblongs, les 9e et 10e à peine plus longs que larges : le dernier en ovale obtusément acuminé. *Prothorax* sensiblement plus étroit que les élytres, très-légèrement arrondi sur les côtés, à peine subsillonné ou transversalement impressionné avant la base et avant le sommet. *Élytres* allongées, à peine élargies après leur milieu. *Les* 4e, 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers : le 5e ordinairement plus lisse que les autres vers son extrémité : le dernier assez saillant, obtusément arrondi au sommet, parfois subimpressionné sur le milieu de sa base. *Ongles* de tous les pieds avec une dent peu sensible.

Melyris plumbea. Olivier, Ent., t. II, nº 21, p. 10. 12, tabl. 2, fig. 12.
Dasytes plumbeus. Dejean, Cat., 3ᵉ éd., 1837, p. 124.

Var. A. *Genoux, sommet des tibias et tarses*, d'un testacé obscur.

Long. 0m,0037 à 0m,0050 (1 l. 2/3 à 2 l. 1/4). — Larg. 0m,0007 à 0m,0014 (1/3 l. à 2/3).

Corps allongé, étroit, recouvert d'une fine pubescence couchée, courte, peu serrée et d'un blanc cendré; hérissé en outre en dessus de soies noires et redressées, assez courtes, éparses et entremêlées sur les élytres de soies obscures et semicouchées.

Tête plus (♂) ou moins (♀) large; couverte d'une ponctuation assez fine et plus (♀) ou moins (♂) serrée sur le front, plus dense et ruguleuse sur le vertex; d'un noir plombé assez brillant; distinctement sétosellée. *Front* déprimé, finement rebordé ou relevé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus (♂) ou moins (♀) prononcée, et en avant de deux impressions longitudinales oblongues, plus ou moins marquées, à fond rugueux et souvent réunies supérieurement avec la fossette médiane pour ne former qu'une seule et large impression ou excavation antérieure. *Epistome* plus ou moins lisse, sérialement sétosellé le long de sa base, d'un noir de poix avec la partie antérieure souvent membraneuse et obscurément roussâtre. *Labre* subconvexe, subponctué ou presque lisse, d'un noir brillant avec le bord apical plus clair, distinctement sétosellé sur son disque, obsolètement cilié à son sommet de poils courts et pâles. *Mandibules* noires, avec leur extrémité plus ou moins ferrugineuse. *Palpes* d'un noir de poix, avec les autres *parties inférieures de la bouche* souvent d'un roux obscur et la *languette* plus pâle.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, parfois avec des reflets argentés ou micacés; séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle assez sensible; subsinués à leur côté interne au-dessus de l'insertion des antennes.

Antennes plus (♂) ou moins (♀) allongées, ruguleuses, plus (♂)

ou moins (♀) ciliées en dessous ; noires avec les quatre premiers articles un peu plus lisses et plus brillants ; le 1er légèrement épaissi en massue ovale-oblongue : le 2e brièvement ovalaire, sensiblement plus court et un peu moins renflé que le précédent : le 3e oblong, obconique : les 4e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés, légèrement dentés en scie en dessous : le 6e un peu plus court que ceux entre lesquels il se trouve : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, très-allongé et subfusiforme (♂) ou subovalaire (♀), obtusément acuminé au sommet.

Prothorax oblong ou sensiblement plus long que large ; sensiblement plus étroit que les élytres ; à peine ou faiblement rétréci en avant ; à peine ou très-légèrement arrondi sur les côtés ; tronqué au sommet et à la base, avec les angles assez fortement arrondis et les postérieurs un peu plus largement ; finement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur un peu obsolète ; faiblement convexe ; plus (♀) ou moins (♂) obsolètement et transversalement subsillonné ou subimpressionné avant la base et avant le sommet ; plus (♂) ou moins (♀) sensiblement impressionné vers les angles antérieurs et au devant des postérieurs (1) ; presque lisse sur le milieu de son disque, graduellement plus densement et plus rugueusement ponctué sur les côtés et sur les impressions ; entièrement d'un noir brillant et plombé ; assez densement hérissé de soies noires, assez longues et redressées, entremêlées d'une fine pubescence couchée et cendrée.

Écusson trapéziforme, subtronqué ou même subéchancré au sommet, obsolètement ruguleux, d'un noir plombé assez brillant, finement pubescent.

Élytres très-allongées, plus (♂) ou moins (♀) étroites, quatre fois environ aussi longues que le prothorax ; parallèles (♂) ou à peine élargies après leur milieu (♀) ; simultanément arrondies au sommet avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural nul ou indistinct ; très-

(1) Ces impressions semblent être extrémités les plus prononcées des sillons transversaux. Les postérieurs sont arqués et se recourbent un peu de chaque côté en avant.

peu convexes ou subdéprimées le long de la suture; assez finement, densement et subrugueusement ponctuées; d'un noir brillant plus ou moins plombé ou bleuâtre; revêtues d'une fine pubescence cendrée, couchée, courte et peu serrée; offrant en outre quelques soies noires et redressées, éparses, et vers la suture d'autres soies de même couleur mais plus courtes, semicouchées et un peu plus fournies. *Épaules* saillantes, largement arrondies.

Dessous du corps obsolètement, densement et subrugueusement pointillé, d'un noir brillant et subplombé, finement pubescent, avec de rares soies redressées. *Métasternum* presque lisse sur son disque et de chaque côté en arrière, obsolètement sillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* avec les 2e à 4e segments subégaux : le 5e un peu plus développé. *Pygidium* assez longuement sétosellé.

Pieds assez allongés, obsolètement et subrugueusement pointillés, finement pubescents, d'un noir brillant et subplombé, avec seulement les trochanters antérieurs et intermédiaires et la base des postérieurs testacés. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu. *Tibias* sensiblement plus longs que les cuisses, droits, plus (♂) ou moins (♀) grêles, légèrement sétosellés, surtout en dehors. *Tarses* étroits, latéralement subcomprimés : les antérieurs un peu moins longs, les intermédiaires et les postérieurs aussi longs ou presque aussi longs que les tibias : tous avec les 1er à 4e articles graduellement plus courts : le 4e suboblong, un peu plus étroit et beaucoup plus court que le 3e : le 1er sensiblement plus long que le suivant et un peu plus que le dernier : celui-ci à peine plus large vers son extrémité. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) sensiblement dentés en dessous à leur base.

Patrie : Cette espèce se trouve sur les herbes. Elle habite diverses parties de la France où elle est moins commune que les deux précédentes : les environs de Paris et de Lyon, le Beaujolais, la Provence, etc.

Obs. Cette espèce diffère des *D. flavipes* et *coxalis* non-seulement par ses antennes et ses pieds concolores, mais encore par sa teinte générale plus plombée ou bleuâtre; par sa taille un peu plus grande et proportionnellement plus étroite; par ses yeux plus sensiblement sinués à leur côté interne; par les antennes des ♂ plus longues, encore plus fortement ciliées, à articles extérieurs plus allongés, plus étroits et plus li-

néaires ; par le prothorax plus droit sur les côtés, plus lisse sur son disque, à angles plus sensiblement arrondis ; par les élytres un peu moins finement ponctuées, sans taches dénudées distinctes ; par le 4e article des tarses moins oblong et proportionnellement plus court, etc.

Dans la variété A, les tarses et parfois le sommet des tibias et même les genoux sont d'un testacé plus ou moins obscur.

Les ♂ se distinguent encore des ♀ par le front souvent subexcavé en avant et par le prothorax un peu plus oblong.

4e *Sous-genre*, METADASYTES ; Mulsant et Rey.

Etymologie : μετά, après; DASYTES, Dasyte.

a. *Prothorax* assez fortement transverse, obscurément sillonné de chaque côté du disque. *Corps* suballongé (♂) ou oblong (♀), d'un noir bronzé. *Taille* petite. *Yeux* distinctement sinués à leur côté interne, à peine plus gros mais un peu plus saillants chez les ♂, avec le *front*, chez ce même sexe, environ deux fois aussi large que le diamètre transversal antérieur d'un œil. (*Antennes des* ♂ longuement sétosellées, à 8e à 10e articles linéaires : le 7e visiblement, le 6e sensiblement rétrécis vers leur base. *Tibias et tarses* souvent testacés.) . . . . *Pilicornis*.

aa. *Prothorax* subtransverse, un peu moins long que large, brièvement et obscurément subsillonné de chaque côté du disque. *Corps* allongé (♂) ou suballongé (♀), d'un noir bleu. *Taille* assez petite. *Yeux* à peine sinués à leur côté interne, beaucoup plus gros et plus saillants chez les ♂, avec le *front*, chez ce même sexe, à peine plus large que le diamètre transversal antérieur d'un œil. (*Antennes des* ♂ assez longuement sétosellées, à 8e à 10e articles sublinéaires : les 6e et 7e visiblement rétrécis vers leur base. *Tibias et tarses* concolores.) . . . . . *Nigrocyaneus*.

aaa. *Prothorax* presque aussi long ou à peine moins long que large, obscurément subsillonné de chaque côté du disque. *Corps* très-allongé (♂) ou allongé (♀), d'un bleu parfois verdâtre ou violacé. *Taille* assez grande. *Yeux* faiblement sinués à leur côté interne, beaucoup plus gros et plus saillants chez les ♂, avec le *front*, chez ce même sexe, un peu plus large que le diamètre transversal antérieur d'un œil. (*Antennes des* ♂ longuement sétosellées, avec les 7e à 10e articles tout à fait linéaires : le 6e sublinéaire ou à peine plus étroit vers sa base. *Tibias et tarses* concolores.). . . . . *Caeruleus*.

13. **Dasytes** (Metadasytes) **pilicornis**; Kiesenwetter,

Suballongé (♂) ou oblong (♀), peu convexe, médiocrement pubescent, distinctement sétosellé en-dessus, avec les soies assez longues et redressées sur la tête et le prothorax et la base des élytres; d'un noir bronzé très-brillant, avec les tibias et les tarses d'un brun de poix (♂) ou testacés (♀). Tête déprimée, assez fortement mais peu densement ponctuée, plus ou moins fortement biimpressionnée entre les yeux, avec ceux-ci distinctement sinués à leur côté interne. Prothorax assez fortement transverse, un peu plus étroit que les élytres, un peu rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, obscurément sillonné de chaque côté du disque, éparsement ponctué sur celui-ci, plus densement et rugueusement entre les sillons et le bord externe. Elytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), subparallèles (♂) ou faiblement élargies en arrière (♀), arrondies au sommet, assez fortement, rugueusement mais peu densement ponctuées. Tarses étroits, aussi longs que les tibias, avec le 1er article évidemment plus long que le suivant, le 4e brusquement plus étroit et sensiblement plus court que le 3e.

♂. *Corps* suballongé. *Tête*, les yeux compris, un peu plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci assez gros, saillants, distinctement sinués ou circulairement échancrés à leur côté interne au-dessus de l'insertion des antennes. *Front* fortement biimpressionné entre les yeux, environ aussi large, dans sa partie la plus rétrécie, que deux fois le diamètre transversal antérieur de l'œil. *Antennes* beaucoup plus longues que la moitié du corps, plus grêles vers leur extrémité; très-fortement et longuement hérissées de poils mous et cendrés, assez serrés et subredressés en dessous, moins serrés, plus courts et semicouchés en dessus; avec les 1er et 2e articles subglobuleux, assez fortement renflés, aussi épais l'un que l'autre : le 2e à peine plus court que le 1er : les 3e à 7e faiblement et obtusément dentés en scie en dessous : le 3e oblong : le 4e sensiblement plus long que le précédent : les 5e à 7e graduellement un peu plus allongés et moins dilatés intérieurement vers leur extrémité, mais plus ou moins sensiblement rétrécis vers leur base : les 8e, 9e et 10e très-allongés, linéaires ou non visiblement rétrécis vers

leur base (1) : le dernier à peine plus long que le précédent, très-allongé, subcylindrico-fusiforme. *Élytres* suballongées, subparallèles, avec la pubescence couchée très-fine, peu apparente, d'un cendré obscur, et les soies redressées des côtés la plupart noires. *Le* 6e *segment ventral* subéchancré à son sommet, subtriangulairement impressionné au-devant de l'échancrure : *le* 5e non ou parfois à peine impressionné vers son extrémité. *Tibias et tarses* concolores ou d'un brun de poix ou d'un testacé obscur. *Ongles* de tous les pieds assez fortement dentés en dessous.

♀ *Corps* oblong. *Tête*, les yeux compris, un peu plus étroite que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres, peu saillants, plus légèrement sinués à leur côté interne. *Front* légèrement biimpressionné entre les yeux, beaucoup plus large dans sa partie la plus rétrécie que deux fois le diamètre transversal antérieur d'un œil. *Antennes* seulement un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis, à peine plus épaisses vers leur extrémité ; simplement et légèrement ciliées vers le sommet de chaque article ; avec les 1er et 2e médiocrement renflés : le 2e un peu moins épais et sensiblement plus court que le précédent : les 3e à 10e suboblongs, à peine ou obtusément dentés en scie en dessous : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, en ovale acuminé. *Élytres* oblongues, faiblement élargies en arrière, avec la pubescence couchée moins fine, plus apparente, d'un blond micacé et les soies redressées des côtés la plupart d'un flave cendré. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* simples et entiers : le dernier saillant, subarrondi au sommet. *Tibias et tarses* testacés avec le dernier article de ceux-ci obscur. *Ongles* de tous les pieds légèrement dentés en dessous.

Dasytes pilicornis. KIESENWETTER, Berl., Ent. Zeitschr, 1864, p. 383.

Long. 0m,0034 (1 l. 1/2). — Larg. 0m,0011 (1/2 l.).

Corps suballongé (♂) ou oblong (♀), revêtu d'une pubescence médiocre, semicouchée, peu serrée, blonde ou cendrée ; hérissé, en outre, principalement sur la tête, le prothorax (♂ ♀) et sur la base des élytres

(1) Cependant le pénultième paraît quelquefois à peine plus étroit vers sa base.

(♂), de soies noires, redressées, assez longues et assez serrées, et offrant sur les côtés des élytres d'autres soies assez longues et redressées, obscures (♂ ou d'un flave cendré (♀).

Tête plus (♂) ou moins (♀) large, sensiblement mais assez lâchement ponctuée, d'un noir bronzé brillant, distinctement sétosellée. *Front* déprimé, finement rebordé ou relevé de chaque côté le long des fossettes antennaires; creusé entre les yeux de deux impressions plus (♂) ou moins (♀) profondes, ovalaires, plus ou moins rapprochées, à fond plus (♂) ou moins (♀) rugueux, souvent réunies supérieurement à une fossette médiane plus (♀) ou moins (♂) obsolète. *Épistome* plus ou moins rugueux et métallique à sa base, sérialement sétosellé en travers le long de celle-ci, plus lisse et souvent d'un roux de poix à sa partie antérieure. *Labre* subconvexe, d'un noir de poix brillant, lisse à sa base, parfois subponctué et un peu roussâtre vers son sommet, distinctement sétosellé sur son disque, finement cilié de poils courts et pâles à son bord apical. *Mandibules* rugueuses et sétosellées sur leurs côtés, noires, avec leur extrémité souvent d'un ferrugineux obscur. *Palpes* et autres *parties inférieures de la bouche* noirs, avec *la languette* d'un testacé pâle.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque; séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle assez court; plus ou moins sinués à leur côté interne au-dessus de l'insertion des antennes.

Antennes beaucoup plus longues que la moitié du corps ou un peu moins longues que celui-ci chez les ♂, seulement un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis chez les ♀; obsolètement ruguleuses. plus (♂) ou moins (♀) fortement poilues; noires avec le 1er article plus brillant et métallique : les 1er à 2e plus ou moins épaissis : les 4e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés : le dernier très-allongé et subcylindrico-fusiforme (♂) ou obovalaire (♀), obtusément acuminé au sommet.

Prothorax assez fortement transverse; un peu plus étroit que les élytres; un peu rétréci en avant; légèrement arrondi sur les côtés vu de dessus, un peu plus sensiblement vu latéralement; tronqué au sommet et sur le milieu de la base, avec les angles fortement arrondis et les postérieurs beaucoup plus largement; finement rebordé dans son pourtour avec le rebord antérieur obsolète et les latéraux plus tran-

chants surtout chez les ♂; faiblement convexe; offrant de chaque côté du disque une ligne enfoncée ou sillon longitudinal, subsinueux ou arqué en dedans dans son milieu, plus (♀) ou moins (♂) obsolète, parfois subentier (♂), souvent fortement raccourci antérieurement (♀); plus (♂) ou moins (♀) impressionné aux deux extrémités du sillon, c'est-à-dire près des angles antérieurs et près des postérieurs qui sont un peu relevés chez les ♂; légèrement et éparsement ponctué sur son disque, parfois presque lisse sur le milieu de celui-ci, mat et densement et rugueusement ponctué sur l'intervalle qui existe entre les sillons et le bord externe : d'un noir très-brillant plus ou moins bronzé; hérissé de soies noires et redressées, assez longues et médiocrement serrées, entremêlées d'une fine pubescence un peu couchée, pas très-courte, pas trop serrée, blonde et plus ou moins brillante.

Écusson en trapèze ou en carré transverse, subtronqué au sommet, presque lisse, d'un noir bronzé brillant, à peine pubescent.

Élytres suballongées (♂) ou oblongues (♀), environ trois fois et demie aussi longues que le prothorax; subparallèles (♂) ou légèrement et subarcuément élargies après leur milieu (♀); simultanément arrondies à leur sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural nul ou indistinct; très-peu convexes ou plus (♂) ou moins (♀) subdéprimées le long de la suture : assez fortement, rugueusement mais peu densement ponctuées; d'un noir très-brillant plus ou moins bronzé; recouvertes d'une pubescence peu serrée, pas tout à fait complètement couchée, plus (♂) ou moins (♀) fine, d'un gris plus ou moins flave et plus ou moins micacé; offrant, en outre, surtout vers la base, des soies noires plus (♂) ou moins (♀) redressées, plus (♂) ou moins (♀) serrées, et un peu plus courtes que celles du prothorax; un peu plus longues latéralement où elles sont plus (♀) ou moins (♂) mélangées de soies blondes et également redressées (1). *Épaules* assez saillantes, arrondies.

(1) Chez les ♀ surtout, les soies redressées des côtés sont presque toutes blondes, avec quelques rares soies noires.

Dessous du corps éparsement et très-obsolètement ponctué ou presque lisse, d'un noir très-brillant et submétallique, finement et peu densement pubescent, avec quelques soies noires redressées. *Métasternum* lisse sur son disque, obsolètement sillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* avec le 2e segment un peu moins court que le 3e : celui-ci et les suivants subégaux : le 5e à peine plus long que le précédent. *Pygidium* assez longuement sétosellé.

Pieds médiocrement allongés, obsolètement et éparsement ponctués, légèrement pubescents, d'un noir brillant et métallique avec les tibias et les tarses obscurs (♂) ou testacés (♀) et le dernier article de ceux-ci toujours rembruni. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, assez longuement poilues. *Tibias* environ de la longueur des cuisses, droits, assez grêles, assez longuement et éparsement sétosellés en dehors. *Tarses* étroits, les antérieurs un peu moins longs, les intermédiaires et les postérieurs aussi longs que les tibias, tous avec le 4e article brusquement plus étroit et sensiblement plus court que le 3e ; les 1er à 4e graduellement plus courts : le 1er évidemment plus long que le suivant et un peu plus que le dernier : celui-ci subélargi vers son extrémité. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) sensiblement dentés en dessous à leur base.

Patrie : Cette espèce se prend assez rarement en battant les chênes, dans le mois de mai, aux environs de Paris et de Lyon. Nous l'avons capturée plusieurs fois à Morgon, dans le Beaujolais.

Obs. Le ♂ est remarquable par la longueur et la forte villosité de ses antennes. Il est généralement moins bronzé que la ♀, et la base des élytres est plus distinctement sétosellée. Ses tibias et ses tarses sont plus obscurs, souvent d'un roux foncé, rarement testacés, tandis que chez la ♀ ils sont toujours de cette dernière couleur.

Peut-être faut-il rapporter à cette espèce le *Dasytes pauperculus* (Megerle) du catalogue Dejean (3e édit., 1837. p. 124) ? Mais celui de Laporte (*Hist. nat.*, col., t. Ier, p. 282, 28) semble plutôt convenir à un *Haplocnemus*.

14. **Dasytes** (Metadasytes) **nigrocyaneus**; Mulsant et Rey.

Suballongé, peu convexe, très-finement et à peine pubescent, légèrement sétosellé en dessus, d'un noir bleu très-brillant. Tête déprimée, éparsement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant, avec les yeux subentiers ou à peine sinués à leur côté interne. Prothorax subtransverse, un peu plus étroit que les élytres, plus (♀) ou moins (♂) rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, très-obscurément et brièvement sillonné de chaque côté à sa base, éparsement ponctué sur son disque, densement et rugueusement latéralement. Élytres subparallèles (♂) ou à peine élargies en arrière (♀), assez largement arrondies au sommet, assez densement et subaspèrement ponctuées. Tarses étroits, les postérieurs aussi longs que les tibias, tous avec le 1er article beaucoup plus long que le 2e, le 4e brusquement plus étroit et sensiblement plus court que le précédent.

♂ *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci très-gros et très-saillants. *Front* seulement un peu plus large que le diamètre transversal antérieur d'un œil, avec les impressions antérieures et la fossette médiane réunies en une seule et même impression ou large excavation. *Antennes* sensiblement plus longues que la moitié du corps; assez grêles vers leur extrémité; fortement et assez longuement hérissées de poils cendrés, assez serrés, subredressés en dessous, un peu plus courts et semicouchés en dessus; avec les 3e à 7e articles plus ou moins prolongés inférieurement en dents de scie émoussées : les 3e et 4e oblongs; les 5e à 7e allongés, sensiblement rétrécis vers leur base : les 8e à 10e très-allongés, sublinéaires ou à peine rétrécis vers leur base : le dernier un peu plus allongé que le pénultième, subcylindrico-fusiforme. *Prothorax* un peu rétréci en avant à partir du tiers antérieur, distinctement et transversalement subimpressionné avant son sommet, latéralement impressionné ou comprimé au devant des angles postérieurs. *Élytres* subparallèles. *Le* 6e *segment ventral* très-court, triangulairement échancré à son sommet : *le* 5e fortement, *le* 4e faible-

ment impressionnés sur leur milieu à leur extrémité, avec l'impression du 5e remplie en arrière par un tégument lisse.

♀ *Tête*, les yeux compris, un peu plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et peu saillants. *Front* plus large que deux fois le diamètre transversal antérieur d'un œil, avec les impressions antérieures peu profondes et isolées. *Antennes* à peine plus longues que la tête et le prothorax réunis, à peine plus épaisses vers leur extrémité; simplement et légèrement ciliées vers le sommet de chaque article, avec les 3e à 10e suboblongs, à peine et obtusément dentés en scie en dessous : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, en ovale acuminé. *Prothorax* sensiblement rétréci en avant à partir de sa moitié, très-obsolètement et transversalement subimpressionné avant son sommet. *Élytres* à peine élargies après leur milieu. *Les 4e, 5e et 6e segments ventraux* simples et entiers : le dernier assez saillant, subarrondi à son bord apical.

Long. 0m,0037 (1 l. 2/3.). — Larg. 0m,0011 (1/2 l.).

Corps suballongé, revêtu d'un très-fine pubescence d'un cendré obscur, hérissé en outre en dessus de soies noires et redressées, assez longues, moins serrées sur les élytres.

Tête plus (♂) ou moins (♀) large, éparsement ponctuée, d'un noir plombé ou bleuâtre, distinctement sétosellée. *Front* déprimé, finement rebordé (♀) ou relevé (♂) de chaque côté vers les fossettes antennaires, creusé sur son milieu d'une fossette plus ou moins obsolète, et en avant de deux impressions oblongues, à fond rugueux, plus ou moins isolées chez les ♀, réunies chez les ♂ en une seule et large excavation. *Epistome* plus ou moins rugueux et d'un noir bleuâtre à sa base, transversalement et sérialement sétosellé sur celle-ci, parfois subcorné ou submembraneux et d'un livide obscur dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, presque lisse, d'un noir brillant, distinctement sétosellé sur son disque, avec son bord apical roussâtre et à peine cilié. *Mandibules* rugueuses et sétosellées sur leurs côtés, noires avec leur extrémité un peu roussâtre. *Palpes* et autres *parties de la bouche* noirs, avec la *languette* testacée.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque ; séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle assez court ; subentiers ou à peine sinués à leur côté interne au-dessus de l'insertion des antennes.

Antennes sensiblement plus longues que la moitié du corps chez les ♂, à peine plus longues que la tête et le prothorax réunis chez les ♀ ; obsolètement ruguleuses ; plus (♂) ou moins (♀) fortement ciliées ; noires avec le 1er article plus brillant : les 1er et 2e plus (♂) ou moins (♀) épaissis : celui-ci à peine moins renflé et un peu moins long que le 1er chez les ♂, un peu moins renflé et sensiblement moins long que le 1er chez les ♀ : les 3e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés : le dernier très-allongé et subcylindrico-fusiforme (♂) ou subovalaire (♀), subacuminé au sommet.

Prothorax subtransverse ou un peu moins long que large vers sa base ; un peu plus étroit que les élytres ; plus (♀) ou moins (♂) rétréci en avant : légèrement arrondi sur les côtés vu de dessus, plus sensiblement, surtout vers le milieu, vu latéralement ; tronqué au sommet et sur le milieu de la base, avec celle-ci parfois faiblement sinuée au-dessus de l'écusson, tous les angles fortement arrondis et les postérieurs beaucoup plus largement ; finement rebordé dans son pourtour avec le rebord antérieur obsolète ; faiblement convexe ; offrant de chaque côté sur sa base un court sillon longitudinal, peu distinct, fortement raccourci en avant et souvent réduit en arrière à une espèce de fossette arquée ; plus (♀) ou moins (♂) obsolètement et transversalement impressionné avant son sommet, parfois (♂) subcomprimé latéralement en devant des angles postérieurs ; légèrement mais assez grossièrement et éparsement ponctué sur son disque, presque lisse sur le milieu de celui-ci, plus ou moins densement rugueux sur les côtés, surtout entre les sillons et le bord externe ; d'un noir bleuâtre et très-brillant ; revêtu d'une très-fine pubescence couchée, peu distincte et d'un cendré obscur ; hérissé en outre de soies noires, redressées, assez longues et médiocrement serrées.

Écusson transverse, obtusément arrondi ou subtronqué au sommet, presque lisse, d'un noir brillant et plombé, à peine pubescent.

Élytres suballongées, environ quatre fois aussi longues que le pro-

thorax ; subparallèles (♂) ou à peine élargies après leur milieu (♀) ; simultanément et assez largement arrondies au sommet, avec l'angle apical à peine arrondi et le rebord sutural nul ou indistinct ; très-peu convexes ou plus (♂) ou moins (♀) subdéprimées le long de la suture ; sensiblement, assez densement et subaspèrement ponctuées ; d'un noir bleu très-brillant ; recouvertes d'une très-fine pubescence couchée, assez longue, peu serrée, d'un gris obscur et peu apparente ; hérissées en outre de soies noires et redressées, un peu moins longues et moins serrées que celles du prothorax, entremêlées de soies de même couleur, mais plus courtes et semicouchées. *Épaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps très-obsolètement et assez densement pointillé, d'un noir brillant, très-finement pubescent, avec quelques soies redressées. *Métasternum* plus lisse sur son disque, obsolètement sillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* avec le 2e segment un peu moins court que le suivant : celui-ci et le 4e subégaux, le 5e à peine plus long. *Pygidium* plus ou moins sétosellé à son sommet.

Pieds assez allongés, obsolètement pointillés, finement pubescents, d'un noir brillant et submétallique. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu. *Tibias* assez grêles, distinctement sétosellés sur leurs tranches : les postérieurs, surtout chez les ♂, plus longs que les cuisses, très-faiblement ou à peine recourbés en dehors vers leur extrémité. *Tarses* étroits, les postérieurs aussi longs que les tibias, tous avec le 4e article brusquement plus étroit et sensiblement plus court que le 3e : les 2e à 4e graduellement plus courts : le 1er beaucoup plus long que le suivant, et sensiblement plus que le dernier. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) sensiblement dentés en dessous à leur base.

Patrie : Cette espèce intéressante se rencontre aux environs de Paris. Elle nous a été communiquée par M. Ch. Brisout de Barneville.

Obs. Elle a le port de la précédente. Mais elle s'en distingue abondamment par sa forme plus allongée, par sa couleur bleuâtre, par sa pubescence plus fine, moins apparente et moins brillante, et par son prothorax moins transverse. Les yeux sont beaucoup moins sensiblement sinués à leur côté interne, plus gros et plus saillants chez les ♂, avec le front par conséquent beaucoup plus rétréci par ceux-ci dans son milieu, etc.

Elle a aussi un peu le faciès du *Mesodasytes plumbens* ♀, et par sa couleur elle simule aussi l'espèce suivante ou *Metadasytes cœruleus*.

15. **Dasytes** (Metadasytes) **caeruleus**; Fabricius.

Très-allongé, peu convexe, très-finement pubescent, assez densement et assez fortement sétosellé en dessus, d'un bleu brillant parfois un peu verdâtre. Tête déprimée, fortement et assez densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax à peine moins long que large, un peu plus étroit que les élytres, sensiblement rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, obscurément subsillonné de chaque côté, grossièrement et plus ou moins densement ponctué sur son disque, plus densement et rugueusement latéralement. Elytres très-allongées (♂) *ou allongées* (♀), *parallèles* (♂) *ou faiblement élargies en arrière* (♀), *largement arrondies au sommet, assez finement, densement et subrugueusement ponctuées. Tarses assez étroits, plus longs que les tibias, à* 1er *article évidemment plus long que le* 2e, *le* 4e *brusquement plus étroit et sensiblement plus court que le* 3e.

♂ *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci très-gros et très-saillants. *Front* sensiblement moins large, dans sa partie rétrécie, que deux fois le diamètre transversal de l'œil, avec la fossette médiane et les impressions antérieures réunies en une seule et large excavation. *Le dernier article des palpes maxillaires* assez largement tronqué au bout. *Antennes* beaucoup plus longues que la moitié du corps, grêles, filiformes; fortement hérissées en dessus et en dessous de longs poils cendrés, redressés et légèrement frisés, à peine moins longs et un peu moins serrés supérieurement qu'inférieurement; à 2e article à peine moins épais que le 1er ; le 3e oblong : le 4e allongé : les 5e à 10e très-allongés : le 5e sensiblement, le 6e à peine ou faiblement rétréci vers sa base : les 7e à 10e linéaires : le dernier un peu plus allongé que le pénultième, subcylindrique. *Prothorax* à peine moins long que large, sensiblement plus étroit que les élytres, transversalement subimpressionné sur son tiers postérieur. *Élytres* très-allongées, très-étroites, parallèles. *Le 6e segment ventral*

court, circulairement subéchancré à son sommet, fortement impressionné au-devant de l'échancrure avec l'impression remplie en arrière par un tégument lisse, souvent de consistance moins ferme et plus ou moins ferrugineux : *le* 5e fortement et subtriangulairement impressionné sur son milieu jusque près de la base, avec le fond de l'impression lisse : *le* 4e parfois largement et triangulairement ou subcirculairement déprimé à son extrémité. *Ongles* de tous les pieds avec une forte dent subtronquée au sommet.

♀ *Tête*, les yeux compris, à peine aussi large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et assez saillants. *Front*, beaucoup plus large, dans sa partie rétrécie, que deux fois le diamètre transversal antérieur d'un œil, avec les impressions isolées. *Le dernier article des palpes maxillaires* moins largement tronqué au bout. *Antennes* seulement un peu plus longues que la tête et le prothorax réunis, faiblement et graduellement épaissies vers leur extrémité ; simplement et légèrement ciliées vers le sommet de chaque article ; le 2e sensiblement moins épais que le 1er : les 3e à 10e plus ou moins oblongs, faiblement et obtusément dentés en scie en dessous : le dernier suballongé, subfusiforme. *Prothorax* un peu plus étroit que les élytres, assez régulièrement convexe ou à peine transversalement impressionné vers son tiers postérieur. *Élytres* allongées, faiblement élargies en arrière. *Les derniers segments ventraux* simples et entiers : le 6e saillant, obtusément arrondi à son sommet, parfois subimpressionné sur le milieu de sa base. *Ongles* de tous les pieds distinctement mais obtusément dentés en dessous, avec la dent subarrondie au sommet.

Hispa caerulea. FABRICIUS, Syst. Ent., p. 70, 5 (1775).
Lagria caerulea. FABRICIUS, Spec. Ins., t. II, app. 499.
Melyris caerulea. ILLIGER, Kaf. Preuss., t. I, p. 308, 1.
Dasytes caeruleus. PAYKULL, Faun. suec., t. II, p. 157 (1798). — FABRICIUS, Syst, El., t. II, p. 73, 7. — PANZER, Faun. Germ., 96, 10. — GYLLENHAL, Ins. Suec., t. I, p. 324, 1. — REDTENBACHER, Faun. austr., 2e éd., p. 543, 2. — KIESENWETTER, Ins. Deut., t. IV, p. 636, 4.

Long. 0m,0050 à 0m,0067 (2 l. 1/4 à 3 l.). — Larg. 0m,0014 à 0m,0022 (2/3 l. à 1 l.).

Corps très-allongé, recouvert d'une très-fine pubescence couchée, d'un gris très-obscur, assez longue, peu serrée et peu distincte ; hérissé en

outre en dessus de soies noires et redressées, assez longues et assez serrées.

Tête plus (♂) ou moins (♀) large, fortement et assez densement ponctuée, d'un bleu brillant ou violacée, assez fortement sétosellée. *Front* déprimé, finement rebordé ou relevé de chaque côté le long des fossettes antennaires, creusé sur son milieu d'une fossette plus ou moins obsolète, et en avant de deux impressions longitudinales oblongues, réunies (♂) ou isolées (♀). *Epistome* plus ou moins rugueux et bleuâtre à sa base, transversalement et sérialement sétosellé sur celle-ci, plus ou moins membraneux et roussâtre ou livide dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, obsolètement et subaspèrement pointillé, d'un noir brillant et métallique avec le bord antérieur d'un roux de poix, distinctement sétosellé, très-finement et brièvement cilié à son sommet de poils pâles. *Mandibules* rugueuses et sétosellées sur leurs côtés, noires avec leur pointe plus ou moins ferrugineuse. *Palpes* et autres *parties de la bouche* noirs avec *la languette* et parfois le sommet du dernier article des palpes roussâtres ou testacés.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle assez sensible, légèrement sinués à leur côté interne au-dessus de l'insertion des antennes.

Antennes plus (♂) ou moins (♀) développées, ruguleuses, plus (♂) ou moins (♀) ciliées ; d'un noir plombé avec le 1er article plus brillant ; le 1er plus (♂) ou moins (♀) épaissi en massue ovalaire : le 2e subglobuleux, sensiblement plus court que le précédent, un peu moins (♂) ou évidemment moins (♀) épais que le 1er : les 3e et 4e oblongs, obconiques, plus (♀) ou moins (♂) légèrement dentés en scie en dessous : le 4e plus long que le précédent : les 5e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés, subégaux : le 6e néanmoins paraissant à peine moins long que ceux entre lesquels il se trouve : le dernier plus long que le pénultième, très-allongé et subcylindrique (♂) ou suballongé et subfusiforme (♀), plus ou moins obtus à son sommet, paraissant un peu subsinué en dessous avant son extrémité, surtout chez les ♂.

Prothorax pas plus long ou à peine moins long que large à sa base ; sensiblement (♂) ou un peu plus (♀) étroit que les élytres ; sensible-

ment rétréci en avant; légèrement arrondi sur les côtés surtout vers leur milieu ; tronqué au sommet et sur le milieu de la base, avec celle-ci parfois subsinuée au-devant de l'écusson, les angles fortement arrondis et les postérieurs plus largement; finement rebordé dans son pourtour. avec le rebord antérieur obsolète et les latéraux plus tranchants et plus relevés vers les angles postérieurs; faiblement convexe ; offrant de chaque côté un sillon longitudinal peu marqué et sinué ; obsolètement subsillonné ou transversalement impressionné sur son tiers postérieur, avec le sillon terminé latéralement à ses deux bouts par une impression plus (♂) ou moins (♀) forte, parfois (♂) en forme de large fossette ; présentant aussi près des angles antérieurs une impression fovéiforme plus (♂) ou moins (♀) prononcée et terminant ordinairement les sillons longitudinaux des côtés ; grossièrement et plus ou moins densement ponctué, avec le milieu du disque parfois (♂) un peu plus lisse, et l'intervalle entre les sillons sublatéraux et le bord externe un peu plus densement et plus rugueusement ponctué ; d'un bleu brillant, souvent violet et quelquefois verdâtre ; revêtu d'une très-fine pubescence couchée, assez longue, d'un gris très-obscur et peu apparente ; hérissé en outre de soies noires et redressées, assez longues et assez serrées.

Écusson en trapèze ou en carré transverse, tronqué au sommet, à peine ponctué ou presque lisse, d'un bleu brillant, à peine pubescent.

Élytres plus (♂) ou moins (♀) allongées, plus (♂) ou moins (♀) étroites ; parallèles (♂) ou faiblement et subarcuément élargies après leur milieu ; largement et simultanément arrondies au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural nul ou indistinct (1) ; très-peu convexes ou plus (♂) ou moins (♀) subdéprimées le long de la suture; assez finement, densement et subrugueusement ponctuées ; d'un bleu brillant, souvent violet ou verdâtre ; revêtues d'une très-fine pubescence couchée, assez longue, d'un gris très-obscur et peu apparente ; hérissées en outre de soies noires et redressées, assez longues mais un peu moins serrées que celles du prothorax, entremêlées surtout intérieu-

---

(1) Comme dans le sous-genre *Mesodasytes*, le rebord sutural manque aussi dans les trois espèces de *Metadasytes*.

rement d'autres soies semblables mais un peu couchées. *Épaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps très-obsolètement, éparsement et subrugueusement pointillé; distinctement et éparsement pubescent, avec quelques soies redressées; d'un bleu brillant, foncé ou verdâtre, avec le bord apical des quatre premiers segments ventraux noirs et de consistance moins solide. *Métasternum* plus lisse sur la majeure partie de son disque, subsillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* avec le 2ᵉ segment un peu moins court que le 3ᵉ : celui-ci et le 4ᵉ subégaux : le 5ᵉ à peine plus développé. *Pygidium* assez fortement sétosellé.

Pieds allongés, obsolètement pointillés, très-finement pubescents, d'un bleu foncé et verdâtre assez brillant, avec les tarses noirs ou brunâtres. *Cuisses* faiblement élargies, éparsement sétosellées en dessous. *Tibias* plus (♂) ou moins (♀) grêles, droits, plus longs que les cuisses, les postérieurs surtout, chez les ♂ principalement; tous distinctement et longuement sétosellés sur leurs tranches. *Tarses* assez étroits, les antérieurs un peu, les autres évidemment plus longs que les tibias; avec les 1ᵉʳ à 4ᵉ articles graduellement plus courts : le 4ᵉ brusquement plus étroit et sensiblement moins long que le 3ᵉ : le 1ᵉʳ évidemment plus long que le suivant et subégal au dernier : celui-ci sublinéaire. *Ongles* plus (♂) ou moins (♀) fortement dentés en dessous à leur base.

Patrie : Cette espèce se prend assez communément sur les fleurs des pins, dans presque toute la France, principalement sur les collines et les petites montagnes.

Obs. La couleur passe du verdâtre au violet foncé. Les tarses sont parfois un peu roussâtres, sans doute chez les sujets immatures.

5me *Sous-genre*, PSEUDODASYTES; Mulsant et Rey (1).

Etymologie : ψευδής, faux; *Dasytes*, Dasyte.

a. *Côtés du prothorax et sommet des élytres* rouges. *Antennes* des ♂ pas plus longues que la moitié du corps, à 7e à 10e articles suballongés ou allongés, mais sensiblement rétrécis vers leur base. *Terminalis.*

aa. *Prothorax et élytres* concolores. *Antennes* des ♂ plus longues que la moitié du corps, à 8e à 10e articles très-allongés, linéaires ou sublinéaires.

b. *Tibias et base des tarses* plus ou moins testacés. *Élytres* à pubescence grise peu serrée, à séries de points noirs dénudés peu apparentes. *Corps* très-allongé (♂) ou allongé (♀) . . *Fusculus.*

bb. *Tibias et tarses* concolores. *Élytres* à pubescence grise serrée, à séries de points noirs dénudés bien tranchées. *Corps* très-allongé (♂) ou oblong (♀) . . . . *Subaeneus.*

16. **Dasytes** (Pseudodasytes) **terminalis**; ROSENHAUER.

Très-alongé (♂) ou suballongé (♀), peu convexe, finement pubescent, brièvement sétosellé en dessus; d'un noir brillant avec l'extrémité des élytres et le prothorax rouges, celui-ci avec une tache discoïdale noire (♀), quelquefois (♂) envahissant presque toute sa surface. Tête déprimée ou subdéprimée, finement et assez densement ponctuée, fovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax à peine moins long que large, sensiblement plus étroit que les élytres, à peine rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, finement et densement ponctué, distinctement sillonné de chaque côté du disque. Élytres très-allongées (♂) ou suballongées (♀), parallèles (♂) ou subélargies en arrière (♀), largement arrondies au sommet, très-densement, finement et subrugueusement

(1) Ce dernier sous-genre se distingue d'une manière plus tranchée des précédents: 1° par sa forme plus disparate du ♂ à la ♀; 2° par ses tarses plus grêles et plus filiformes; 3° par la dent des ongles plus réduite ou même obsolète. Il mériterait d'être élevé au rang de genre, si les femelles n'offraient pas un air d'affinité frappante avec celles de quelques autres *Dasytes*.

ponctuées, parées sur la suture chez les ♀ d'une grande tache en forme d'X et composée de poils blanchâtres. Tarses étroits, filiformes, à 1er article sensiblement plus long que le 2e et que le dernier.

♂ *Tête,* les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci très-gros et très-saillants, à facettes grossières. *Front* sensiblement plus large, dans sa partie rétrécie, que le diamètre transversal antérieur d'un œil, avec les impressions réunies en une seule excavation. *Antennes* aussi longues environ que la moitié du corps, plus grêles vers leur extrémité, densement et assez brièvement ciliées de poils mous et blanchâtres, redressés en dessous, un peu plus courts et semi-couchés en dessus; à 2e article à peine moins épaissi que le 1er : les 3e et 4e suboblongs, prolongés en dessous en dents de scie émoussées : les 5e et 6e un peu plus et angulairement dilatés inférieurement : les 6e à 10e plus ou moins allongés, graduellement moins dentés en scie en dessous ou toujours sensiblement rétrécis vers leur base : le dernier très-allongé, subcylindrique ou subcylindrico-fusiforme. *Prothorax* à peine ou légèrement arrondi sur les côtés, subimpressionné sur le milieu de sa base, transversalement subsillonné avant son sommet, presque entièrement noir ou avec une légère transparence rouge vers les angles postérieurs. *Élytres* très-allongées, étroites, parallèles, distinctement et presque uniformément pubescentes. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* longitudinalement subimpressionnés sur leur milieu : le dernier court, à peine subéchancré à son sommet.

♀ *Tête,* les yeux compris, à peine aussi large ou un peu moins large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et peu saillants, à facettes fines. *Front* beaucoup plus large, dans sa partie rétrécie, que deux fois le diamètre transversal antérieur de l'œil, avec les impressions plus faibles et isolées. *Antennes* dépassant à peine la base du prothorax, sensiblement et graduellement épaissies vers leur extrémité, simplement et légèrement ciliées en dessous au sommet de chaque article : le 2e sensiblement moins épaissi que le 1er : le 3e oblong, obconique : le 4e à peine plus long que large, obtusément denté en scie en dessous ; les 5e à 10e subtransverses, obtusément dentés en scie intérieurement : le dernier en ovale subacu-

miné. *Prothorax* légèrement arrondi sur les côtés, assez régulièrement subconvexe ; rouge, avec une grande tache noire sur son disque. *Élytres* suballongées, subélargies en arrière, très-finement et obsolètement pubescentes, mais parées sur le dos d'une espèce d'X, grande, commune aux deux étuis et formée de poils blanchâtres plus serrés et plus apparents. *Les* 5ᵉ et 6ᵉ *segments ventraux* simples et entiers.

Dasytes terminalis. ROSENHAUER, Thiere Andal., p. 154. — JACQUELIN DU VAL, Gen. col. Eur. tab., 45, fig. 221.
Dasytes X. WALTL, Silberm., IV, 62.

♂ Var. A. *Prothorax* un peu plus court, rouge de brique, avec une petite tache discoïdale noire. *Élytres* avec la pubescence condensée sur le tiers antérieur en une bande cendrée, et postérieurement en une grande tache arrondie, également cendrée et située au-devant de la tache rouge de l'extrémité.

Long. $0^m,0034$ à $0^m,0044$ (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. $0^m,0011$ à $0^m,0014$ (1/2 l. à 2/3 l.).

Corps très-allongé (♂) ou suballongé (♀), recouvert d'une fine pubescence couchée, cendrée et plus ou moins apparente ; hérissé en outre en-dessus de soies noires et redressées, courtes, assez serrées sur la tête et le prothorax, plus ou moins obsolètes sur les élytres.

Tête plus (♂) ou moins (♀) large, finement et assez densement ponctuée, d'un noir brillant, distinctement et brièvement sétosellée. *Front* déprimé (♂) ou subdéprimé (♀), finement rebordé (♀) ou relevé (♂) de chaque côté le long des fossettes antennaires, fovéolé en arrière sur son milieu, creusé en avant de deux impressions longitudinales oblongues; plus ou moins prononcées, isolées (♀) ou réunies (♂) ensemble et avec la fossette médiane en une large excavation. *Epistome* d'un noir brillant et subponctué à sa base, submembraneux et d'un livide obscur dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, d'un noir brillant, presque lisse ou obsolètement pointillé, légèrement sétosellé, roussâtre et brièvement cilié à son bord apical. *Mandibules* noires avec leur extrémité souvent d'un roux de poix. *Palpes* et *parties inférieures de la bouche* noirs avec la *languette* testacée.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle assez court, subentiers à leur côté interne.

Antennes plus (♂) ou moins (♀) développées, très-obsolètement ruguleuses, plus (♂) ou moins (♀) ciliées, d'un noir assez brillant; avec le 1er article plus (♂) ou moins (♀) épaissi en massue ovalaire: le 2e subglobuleux, sensiblement plus court que le précédent, à peine (♂) ou sensiblement (♀) moins renflé: les 3e et 4e oblongs ou suboblongs, plus (♂) ou moins (♀) dentés en scie en dessous: les 5e à 10e plus ou moins développés (♂), ou plus ou moins transverses ou submoniliformes (♀): le dernier beaucoup plus grand que le pénultième, très-allongé et subcylindrico-fusiforme (♂) ou obovalaire (♀), obtusément acuminé au sommet.

Prothorax pas plus long (♂) ou à peine moins long (♀) que large; sensiblement plus étroit que les élytres; un peu et assez brusquement rétréci en avant surtout à partir du tiers antérieur; plus (♂) ou moins (♀) légèrement arrondi sur les côtés; tronqué au sommet et au milieu de sa base, avec celle-ci parfois subsinuée au-devant de l'écusson, les angles fortement arrondis et les postérieurs plus largement; très-finement rebordé dans son pourtour, avec le rebord antérieur très-obsolète; faiblement convexe; offrant de chaque côté un sillon longitudinal assez marqué, subsinué et laissant entre lui et le bord externe un intervalle plus large antérieurement; obsolètement subsillonné en travers avant son sommet et largement subimpressionné sur le milieu de sa base, chez les ♂ principalement; finement et densement ponctué, avec la ponctuation à peine plus serrée et à peine plus rugueuse sur les côtés; d'un rouge brillant, avec le disque paré d'une tache noire plus (♂) ou moins (♀) étendue; revêtu d'une très-fine pubescence couchée, flave ou cendrée; hérissé en outre de soies noires, redressées, courtes et assez serrées.

Écusson en carré ou en trapèze subtronqué au sommet, finement ruguleux, d'un noir assez brillant, à peine pubescent.

Élytres très-allongées (♂) ou suballongées (♀), quatre (♀) ou cinq (♂) fois aussi longues que le prothorax; parallèles (♂) ou très-faiblement élargies après leur milieu (♀); largement et simultanément arrondies

au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural très-fin et seulement visible sur le dernier quart; très-peu convexes, et plus (♂) ou moins (♀) subdéprimées le long de la suture; finement, très-densement et subrugueusement ponctuées; d'un noir brillant, et parées à leur sommet d'une assez grande tache écarlate, commune aux deux étuis et remontant un peu sur les côtés et sur la suture; revêtues d'une fine pubescence serrée et grisâtre, assez uniforme chez les ♂, condensée chez les ♀ en une espèce de grande *X* blanchâtre, ou de deux *C*, l'un normal, l'autre renversé, réunis dos à dos sur la suture; parsemées en outre de soies noires et redressées, courtes, assez rares, plus ou moins obsolètes, entremêlées surtout intérieurement de soies semblables mais semi-couchées. *Épaules* assez saillantes, arrondies.

Dessous du corps obsolètement, densement et subrugueusement pointillé, d'un noir assez brillant, finement et assez densement pubescent, avec quelques soies redressées. *Métasternum* presque lisse en arrière de chaque côté, marqué sur sa ligne médiane d'un sillon lisse et peu profond. *Ventre* avec les 2e à 4e segments graduellement un peu plus courts : le 5e pas plus développé que le précédent. *Pygidium* longuement et éparsement sétosellé.

Pieds allongés, obsolètement, densement et rugueusement pointillés, finement pubescents, d'un noir assez brillant, avec les tarses parfois brunâtres et les insertions des trochanters d'un roux testacé. *Cuisses* à peine élargies dans leur milieu. *Tibias* plus (♂) ou moins (♀) grêles, droits, un peu plus longs que les cuisses, légèrement sétosellés surtout sur leur tranche externe. *Tarses* étroits, filiformes, beaucoup plus longs que les tibias chez les ♂ : les antérieurs à peine, les intermédiaires et postérieurs un peu plus longs que les tibias chez les ♀ : avec les 1er à 4e articles très-allongés et graduellement plus courts ; le 4e sensiblement plus long que le suivant et que le dernier (1) : celui-ci sublinéaire ou à peine élargi vers son extrémité. *Ongles* de tous les pieds petits,

---

(1) Dans le sous-genre *Pseudodasytes*, les pieds, surtout des ♂, sont plus développés et plus grêles que dans les autres sous-genres ; les tarses sont plus étroits, plus allongés, avec leur 1er article toujours notablement plus long que le dernier.

très-grêles, très-obsolètement ou à peine dentés en dessous à leur base (1).

Patrie : Cette espèce se trouve principalement sur les fleurs des cistes, en Espagne, dans le Roussillon et dans la Provence. Nous l'avons reçue de cette première contrée de M. Seidlitz, et des environs d'Hyères de M. Perris.

Obs. La variété A nous a été donnée par M. Arias. Elle est un peu plus grande, et les articles extérieurs des antennes nous paraissent proportionnellement plus allongés.

Les ♂ ont quelquefois le prothorax presque entièrement noir. Les ♀ offrent, rarement, leur prothorax presque complètement rouge.

17. **Dasytes** (Pseudodasytes) **fusculus** ; Illiger

Très-allongé (♂) ou allongé (♀), peu convexe, finement et assez densement pubescent, assez brièvement sétosellé en dessus ; d'un bronzé obscur et assez brillant avec les tibias et la base des tarses testacés. Tête déprimée, densement et rugueusement ponctuée, fortement fovéolée sur son milieu et fortement biimpressionnée en avant. Prothorax aussi long que large, sensiblement plus étroit que les élytres, sensiblement rétréci en avant, légèrement arrondi sur les côtés, finement, très-densement et rugueusement ponctué et encore plus densement et plus rugueusement latéralement. Élytres plus (♂) ou moins (♀) allongées, parallèles (♂) ou subélargies en arrière (♀), assez étroitement arrondies au sommet, finement, densement et subrugueusement ponctuées, avec des séries de taches dénudées peu tranchées. Tarses étroits, filiformes, plus longs que les tibias, avec le 1er article beaucoup plus long que le suivant et que le dernier.

♂ *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci très-gros et très-saillants, à fa-

(1) Un des caractères importants de ce sous-genre, c'est d'avoir la dent des ongles très-obsolète et à peine saillante, dans les deux sexes.

cettes grossières. *Front* un peu plus large, dans sa partie rétrécie, que le diamètre transversal antérieur d'un œil, avec les impressions et la fossette médiane réunies en une seule excavation. *Antennes* à peine moins longues que la moitié du corps, grêles vers leur extrémité ; assez densement ciliées de poils blanchâtres, assez longs, redressés et un peu frisés en dessous, un peu plus courts et semi-couchés en dessus; à 2e article presque aussi épaissi que le 1er : le 3e oblong, sensiblement en dent de scie émoussée : les 4e à 7e plus ou moins allongés, plus ou moins faiblement dentés en scie en dessous : les 8e à 10e très-allongés, sublinéaires : le dernier encore plus allongé, subcylindrique. *Prothorax* beaucoup plus étroit que les élytres, largement subimpressionné sur le milieu de sa base, obsolètement et transversalement subsillonné avant son sommet, distinctement biimpressionné vers les côtés. *Élytres* très-allongées, très-étroites et parallèles. *Les 5e et 6e segments ventraux* longitudinalement subimpressionnés dans leur milieu : le dernier obsolètement subéchancré à son sommet.

♀ *Tête*, les yeux compris, aussi large ou à peine plus large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et assez saillants, à facettes fines. *Front* plus large que deux fois le diamètre transversal antérieur d'un œil, avec les impressions et la fossette médiane isolées. *Antennes* dépassant un peu la base du prothorax, graduellement et à peine épaissies vers leur extrémité; simplement et légèrement ciliées ou fasciculées vers le sommet de chaque article : le 2e un peu moins épaissi que le 1er : les 3 et 4e oblongs, obconiques: les 5e à 10e suboblongs, légèrement dentés en scie en dessous : le dernier en ovale oblong subacuminé. *Prothorax* sensiblement plus étroit que les élytres, assez régulièrement subconvexe sur son disque, à peine biimpressionné sur les côtés. *Élytres* allongées, subélargies en arrière. *Les 5e et 6e segments ventraux* simples et entiers : le dernier obtusément arrondi ou subtronqué au sommet.

Melyris fuscula. ILLIGER, Mag., 1, p. 82, 2-3.
Dasytes fusculus, GYLLENHAL, Ins. Suec., t. IV, app., p. 336, 4-5. — REDTENBACHER, Faun. aust., 2e éd p., 544, 9. — KIESENWETTER, Ins. deut., t IV, p. 637, 6

♂ Var. A. *Tibias et tarses* plus ou moins rembrunis.

Long. 0m,0045 à 0m,0055 (2 l. à 2 l. 1/2). — Larg. 0m,0014 à 0m,0017 (2/3 l. à 3/4 l.).

Corps plus (♂) ou moins (♀) allongé, recouvert d'une fine pubescence couchée, cendrée et assez serrée; hérissé en outre en dessus de soies noires et redressées, assez serrées sur la tête et le prothorax, plus rares et plus ou moins obsolètes sur les élytres.

Tête plus (♂) ou moins (♀) large, finement, densement et rugueusement ponctuée, d'un bronzé obscur assez brillant, distinctement et brièvement sétosellée. *Front* déprimé, finement rebordé (♀) ou relevé (♂) de chaque côté le long des fossettes antennaires; creusé en arrière sur son milieu d'une fossette ou impression arrondie, assez large et assez profonde, et en avant de deux impressions longitudinales, oblongues, bien prononcées, isolées (♀) ou plus ou moins réunies (♂) ensemble et avec la fossette médiane pour ne former qu'une seule et large excavation. *Epistome* rugueux et d'un bronzé foncé et brillant à sa base, sérialement et transversalement sétosellé sur celle-ci, submembraneux et d'un livide obscur et mat dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, obsolètement ponctué, d'un noir brillant et submétallique, distinctement sétosellé, avec son bord apical roussâtre et brièvement cilié de soies pâles. *Mandibules* ruguleuses, sétosellées et submétalliques à leur base, plus ou moins ferrugineuses à leur extrémité. *Palpes* et autres *parties de la bouche* d'un noir de poix avec la *languette* testacée.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle très-court, subentiers à leur côté interne.

Antennes plus (♂) ou moins (♀) développées, ruguleuses, plus (♂) ou moins (♀) ciliées, d'un noir submétallique avec les deux premiers articles plus lisses et plus brillants; le 1er épaissi en massue subovalaire: le 2e sensiblement plus court que le précédent, presque aussi (♂) ou un peu moins (♀) renflé: les 3e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés: le 6e paraissant un peu plus court que ceux entre lesquels il se trouve: le dernier plus long que le pénultième, très-

allongé et subcylindrico-fusiforme (♂), ou obovale-oblong, (♀) subacuminé au sommet, parfois (♂) subsinué en dessous avant celui-ci.

Prothorax aussi long ou à peine plus long que large à sa base; sensiblement plus étroit que les élytres; sensiblement rétréci en avant; légèrement arrondi sur le milieu de ses côtés; tronqué au sommet et à sa base, avec tous le angles fortement arrondis et les postérieurs (♀) un peu plus largement; très-finement rebordé dans son pourtour avec le rebord antérieur très-obsolète; faiblement convexe; obsolètement sillonné en travers avant son sommet et largement subimpressionné sur le milieu de sa base chez les ♂ principalement, plus (♂) ou moins (♀) sensiblement impressionné sur les côtés vers les angles antérieurs et au-devant des postérieurs, parfois obsolètement subsillonné sur sa ligne médiane chez les ♀; finement, très-densement et rugueusement ponctué sur son disque, avec la ponctuation graduellement encore plus dense et plus rugueuse latéralement; d'un bronzé obscur et ordinairement peu brillant; revêtu d'une fine pubescence couchée et cendrée, et hérissé en outre de soies noires et redressées, assez serrées et plus ou moins courtes.

Écusson en carré transverse et obtusément tronqué au sommet, finement ruguleux, finement pubescent, d'un bronzé obscur et peu brillant.

Élytres très-allongées (♂) ou allongées (♀), quatre (♀) ou cinq (♂) fois aussi longues que le prothorax; parallèles (♂) ou faiblement élargies après leur milieu (♀); assez étroitement arrondies au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural peu distinct ou seulement en arrière; très-peu convexes ou plus (♂) ou moins (♀) subdéprimées le long de la suture; finement, densement et subrugueusement ponctuées; d'un bronzé obscur et un peu brillant; recouvertes d'une fine pubescence couchée, cendrée, assez serrée et bien distincte, confusément interrompue surtout chez les ♀ par des séries de taches dénudées; parsemées en outre de soies noires et redressées, courtes. *Épaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps très-finement, densement, obsolètement et subrugueusement pointillé, d'un bronzé obscur et assez brillant, finement pubescent, avec quelques soies redressées. *Métasternum* lisse en ar-

rière de chaque côté et sur le milieu de son disque, obsolètement sillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* avec le 2e segment un peu plus long que le suivant : les 3e à 5e subégaux. *Pygidium* distinctement sétosellé à son sommet.

Pieds assez allongés, obsolètement et subrugueusement pointillés, finement pubescents, d'un bronzé obscur assez brillant avec les trochanters antérieurs et intermédiaires, la base des postérieurs, les tibias et la base des tarses testacés, ceux-ci plus ou moins et graduellement rembrunis vers leur extrémité. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu, avec quelques rares soies en dessous. *Tibias* droits, plus (♂) ou moins (♀) grêles, légèrement sétosellés surtout en dehors : les intermédiaires et postérieurs plus longs que les cuisses. *Tarses* étroits, filiformes, les antérieurs évidemment, les intermédiaires et postérieurs beaucoup plus longs que les cuisses surtout chez les ♂ ; avec les 1er à 4e articles graduellement plus courts, allongés chez les ♂ ; le 1er beaucoup plus long que le suivant et que le dernier : celui-ci à peine plus large vers son extrémité. *Ongles* de tous les pieds très-obsolètement et obtusément dentés en dessous à leur base.

Patrie : Cette espèce est rare en France. Particulière aux régions froides, on la rencontre dans les Alpes, principalement en battant les sapins.

Obs. La ♀ ressemble beaucoup à celle du *Dasytes flavipes*. Elle en diffère par une taille plus forte, par son front plus fortement impressionné, par ses antennes concolores, par son prothorax un peu moins oblong et plus densement ponctué, et surtout par ses tarses beaucoup plus développés, etc.

Le ♂ se distingue en outre de la ♀ par une teinte ordinairement moins bronzée, par ses tibias et ses tarses plus grêles et encore plus allongés. Il a quelquefois les tibias plus ou moins rembrunis (variété A).

18. **Dasytes** (Pseudodasytes) **subaeneus**; SCHOENHERR.

Très-allongé (♂) ou oblong (♀), plus (♀) ou moins (♂) convexe, densement pubescent, assez brièvement sétosellé en dessus, d'un noir plombé

ou bronzé assez brillant. Tête déprimée, assez finement et densement ponctuée, subfovéolée sur son milieu et biimpressionnée en avant. Prothorax subtransverse, sensiblement plus étroit que les élytres, un peu rétréci en avant, sensiblement arrondi sur les côtés, finement et obsolètement ponctué sur son disque, à peine plus densement et subruguensement sur les côtés. Élytres assez molles, plus (♂) ou moins (♀) allongées, parallèles (♂) ou subélargies en arrière (♀), assez largement arrondies au sommet, finement, très-densement et subrugueusement ponctuées, avec des séries longitudinales de points subélevés, brillants, dénudés et bien distincts. Tarses étroits, filiformes, plus longs que les tibias, avec le 1er article beaucoup plus long que le 2e et sensiblement plus que le dernier.

♂ *Tête*, les yeux compris, beaucoup plus large que le prothorax, avec ceux-ci gros et très-saillants, à facettes grossières. *Front* sensiblement plus large dans sa partie rétrécie que le diamètre transversal antérieur d'un œil, plus lisse entre les yeux, avec les impressions et la fossette médiane réunies en une seule et large excavation plus ou moins lisse. *Antennes* très-grêles, sensiblement plus longues que la moitié du corps, assez finement, assez brièvement et densement ciliées en dessous de poils mous, blanchâtres et redressés; à 3e et 4e articles suballongés et obconiques: les 5e à 7e allongés, subdilatés et obtusément angulés ou subarrondis à leur tranche interne : les 8e à 10e sublinéaires, parfois plus ou moins rétrécis intérieurement à leurs deux extrémités, et plus ou moins cintrés en dedans sur leur tranche supérieure ainsi que quelquefois les deux précédents: le dernier encore plus allongé, subcylindrique, faiblement subsinué ou subéchancré avant son sommet à sa tranche inférieure. *Prothorax* à peine moins long que large, beaucoup plus étroit que les élytres; à côtés presque droits et subparallèles depuis la base jusqu'au tiers antérieur où ils sont sensiblement arrondis; obsolètement subsillonné en travers avant son sommet, subdéprimé au devant de l'écusson, assez fortement et obliquement impressionné au devant des angles postérieurs. *Élytres* très-allongées, très-étroites, parallèles, subdéprimées le long de la suture, obsolètement sétosellées. *Les* 5e *et* 6e *segments ventraux* longitudinalement et plus ou moins faiblement impressionnés sur leur milieu : le dernier tronqué à son sommet.

♀ *Tête,* les yeux compris, à peine aussi large ou un peu moins large que la partie antérieure du prothorax, avec ceux-ci médiocres et peu saillants, à facettes grossières. *Front* sensiblement plus large que deux fois le diamètre transversal antérieur d'un œil, pas plus lisse entre les yeux, avec les impressions antérieures et la fossette médiane moins prononcées et isolées. *Antennes* beaucoup plus courtes que la moitié du corps, dépassant un peu la base du prothorax, graduellement et sensiblement plus épaisses vers leur extrémité, simplement et légèrement ciliées vers le sommet de chaque article : les 3e et 4e oblongs : les 5e à 10e suboblongs ou à peine plus longs que larges, très-obscurément dentés en scie en dessous : le dernier en ovale-oblong subacuminé. *Prothorax* un peu moins long que large, sensiblement plus étroit que les élytres, à côtés sensiblement arrondis dès leur base ; assez régulièrement subconvexe, à peine impressionné sur les côtés. *Élytres* oblongues, assez larges, faiblement élargies en arrière, subconvexes sur le dos, distinctement sétosellées. *Les 5e et 6e segments ventraux* simples et entiers : le dernier subarrondi ou subtronqué à son sommet, parfois subimpressionné sur le milieu de sa base.

Dasytes subaeneus SCHOENHERR, Syn. Ins., t. III, 15-20. — REDTENBACHER, Faun. austr., 2e éd , p. 544, 7. — KIESENWETTER, Ins. deut , t. IV, p. 640, 8.
Melyris aeneus. OLIVIER, Ent., t. II, no 21, p. 11, 14, tab. 3, fig. 14.
Dasytes scaber. SUFFRIAN, Stettin, Ent. Zeit., 1843, p. 336.

Long. 0m,0034 à 0m,0050 (1 1/2 à 2 1/4 l.). — Larg. 0m,0012 à 0m,0014 (1/2 à 2/3 l.).

Corps très-allongé (♂) ou oblong (♀), revêtu d'une fine pubescence cendrée ou d'un flave argenté, tout à fait couchée, serrée, imprimant à tout le dessus du corps une teinte grisâtre ; hérissé en outre en dessus de soies noires et redressées, assez courtes ches les ♂, un peu plus longues et un peu plus fournies chez les ♀.

Tête plus (♂) ou moins (♀) large, assez finement et densement ponctuée, plus lisse entre les yeux chez les ♂, d'un noir bronzé brillant, plus (♀) ou moins (♂) densement pubescente et plus (♀) ou moins (♂) grisâtre par l'effet de la pubescence, distinctement sétosellée. *Front* déprimé, finement rebordé (♀) ou relevé (♂) sur les côtés le long des fossettes

antennaires, creusé en arrière sur son milieu d'une fossette plus (♂) ou moins (♀) marquée, et en avant de deux impressions longitudinales, oblongues et bien distinctes, isolées chez les ♀, ou bien plus ou moins réunies ensemble et avec la fossette médiane, chez les ♂, pour former une seule et large excavation plus ou moins lisse. *Epistome* ruguleux et d'un bronzé foncé et brillant à sa base, transversalement et sérialement sétosellé sur celle-ci, submembraneux et d'un livide obscur dans sa moitié antérieure. *Labre* subconvexe, plus ou moins sensiblement ponctué, d'un noir de poix brillant, assez longuement sétosellé, avec son bord apical roussâtre et brièvement cilié de poils pâles. *Mandibules* subruguleuses, légèrement sétosellées et d'un noir métallique à leur base, plus ou moins ferrugineuses vers leur extrémité. *Palpes* et autres *parties inférieures de la bouche* d'un noir de poix, avec la *languette* pâle.

Yeux plus (♂) ou moins (♀) gros, plus (♂) ou moins (♀) saillants, d'un noir opaque parfois avec des reflets argentés, séparés du bord antérieur du prothorax par un intervalle assez court, subentiers à leur bord interne.

Antennes plus (♂) ou moins (♀) développées, obsolètement ruguleuses, plus (♂) ou moins (♀) ciliées en desssous; d'un noir assez brillant et submétallique; avec le 1er article épaissi en massue subovalaire : le 2e sensiblement moins long que le 1er, un peu moins renflé, subglobuleux : les 3e et 4e suballongés (♂) ou oblongs (♀) : les 4e à 10e plus (♂) ou moins (♀) développés : le dernier beaucoup plus long que le pénultième, très-allongé et subcylindrique (♂), ou ovalaire-oblong (♀), obtusément acuminé au sommet.

Prothorax à peine moins (♂) ou un peu moins (♀) long que large; sensiblement plus étroit que les élytres; un peu rétréci en avant à partir de sa moitié (♀) ou de son tiers antérieur (♂); plus (♀) ou moins (♂) sensiblement arrondi sur le milieu (♀) ou seulement sur le devant (♂) de ses côtés; tronqué au sommet et sur le milieu de sa base, avec celle-ci parfois subsinuée au-devant de l'écusson, tous les angles fortement arrondis, les postérieurs plus largement, les antérieurs plus (♂) ou moins (♀) infléchis; très-finement rebordé dans son pourtour avec le rebord antérieur obsolète; plus (♂) ou moins (♀) faiblement convexe; obsolètement subsillonné en travers avant son sommet chez les ♂ prin-

cipalement; creusé sur les côtés au-devant des angles postérieurs d'une impression oblique, plus ou moins prononcée chez les ♂, souvent obsolète ou indistincte chez les ♀ ; largement déprimé au devant de l'écusson chez les ♂; finement et plus (♂) ou moins (♀) obsolètement ponctué sur son disque, à peine plus densement et plus rugueusement sur les côtés; d'un noir plombé (♂) ou bronzé (♀) plus (♂) ou moins (♀) brillant; revêtu d'une fine pubescence couchée, cendrée (♂) ou d'un flave argenté ou semi-doré (♀), plus (♀) ou moins (♂) serrée, et imprimant à la surface du pronotum une teinte plus (♀) ou moins (♂) grisâtre; hérissé en outre de soies noires et redressées, assez courtes chez les ♂, un peu plus longues et un peu plus fournies chez les ♀.

Ecusson trapéziforme, tronqué au sommet, finement ruguleux, plus ou moins pubescent, d'un noir plombé (♂) ou bronzé (♀), plus (♂) ou moins (♀) brillant, plus (♀) ou moins (♂) grisâtre par l'effet de la pubescence.

Élytres très-étroites et très-allongées (♂) ou oblongues (♀), trois fois et demie (♀) ou cinq fois (♂) aussi longues que le prothorax; assez molles; parallèles (♂) ou faiblement élargies après leur milieu (♀); assez largement et simultanément arrondies au sommet, avec l'angle apical subarrondi et le rebord sutural à peine distinct et seulement en arrière; subdéprimées le long de la suture chez les ♂, subconvexes sur le dos chez les ♀ ; finement, très-densement et subrugueusement ponctuées; d'un noir plombé (♂) ou bronzé (♀) plus ou moins brillant; recouvertes d'une fine pubescence tout à fait couchée, serrée, cendrée chez les ♂, un peu plus longue, plus fournie et d'un flave argenté ou semi-doré chez les ♀, et imprimant aux étuis une teinte plus (♀) ou moins (♂) grisâtre mais interrompue par des séries longitudinales bien distinctes de points subélevés, dénudés et brillants, presque subtuberculeux chez les ♀ , hérissées en outre de soies noires et redressées, assez courtes et clairsemées chez les ♂, un peu plus longues et un peu plus fournies chez les ♀, entremêlées elles-même, surtout intérieurement, de soies semblables mais un peu plus courtes et semi-couchées. *Épaules* saillantes, arrondies.

Dessous du corps finement, obsolètement, densement et subrugueusement pointillé, d'un noir plombé assez brillant, finement et plus (♀) ou moins (♂) densement pubescent, avec quelques soies redressées. *Métasternum* plus lisse de chaque côté en arrière et sur son milieu, obsolètement sillonné sur sa ligne médiane. *Ventre* avec les 2e à 4e segments graduellement et à peine plus courts : le 5e subégal au précédent. *Pygidium* éparsement sétosellé à son sommet.

Pieds plus (♂) ou moins (♀) allongés, obsolètement et subrugueusement pointillés, très-finement pubescents, d'un noir plombé ou bronzé assez brillant. *Cuisses* faiblement élargies dans leur milieu. *Tibias* plus (♂) ou moins (♀) grêles, à peine recourbés en dehors vers leur extrémité, sensiblement plus longs que les cuisses, légèrement sétosellés sur leurs tranches, surtout sur l'externe. *Tarses* étroits, filiformes : *les antérieurs* un peu plus longs; *les intermédiaires et postérieurs* sensiblement (♀) ou beaucoup (♂) plus longs que les tibias; tous avec les 1er à 4e articles graduellement plus courts, allongés chez les ♂ : le 1er beaucoup plus long que le 2e et sensiblement plus que le dernier : celui-ci sublinéaire. *Ongles* de tous les pieds à peine ou obsolètement dentés en dessous à leur base.

Patrie : Cette espèce est assez commune sur les herbes, sur les coteaux arides, dans toute la France : les environs de Paris, de Lyon, de Tournus, de Cluny, le Beaujolais, le Bugey, les Alpes, le Languedoc, la Provence, etc.

Obs. Cette espèce est remarquable par la teinte grisâtre que lui imprime sa pubescence dans les deux sexes. Le ♂ a les élytres plus étroites que chez aucune autre espèce. La ♀ bien plus courte et proportionnellement plus large que le ♂, ressemble à la variété B (*seriatus*) du *Dasytes griseus*; mais elle s'en distingue par son prothorax sensiblement plus étroit que les élytres, et par ses tarses plus étroits et plus allongés. Les points dénudés sont aussi plus distincts et plus élevés.

(*La suite au prochain volume.*)

DESCRIPTION

D'UNE

NOUVELLE ESPÈCE DE COLÉOPTÈRE

DE LA TRIBU DES CARABIDES

Diachromus exquisitus; Mulsant et Rey.

Oblongus, subnitidus, parùm convexus, densiùs fulvo-pubescens, subtiliter densè, capite pronotoque fortiùs, punctulatus; infrà niger, suprà viridi-cyaneus, antennis, capite, pronoti margine tenui, elytrorum limbo externo tertiâque parte baseos, prosterni basi apiceque, coxis anticis, coxarum intermediarum et posticarum apice, pedibusque rufo-testaceis. Pronotum subtransversum, subcordatum, basi angustius, lateribus anticè subrotundatis, angulis posticis rectis, medio subtiliter canaliculatum. Elytra subparallela, apice obtusè rotundata distinctiùsque sinuata, lævi-striata.

♂ *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires* garnis en dessous d'une brosse épaisse de poils flaves et courts, entremêlés de petites ventouses. *Les* 2e *à* 4e *des antérieurs*, en outre, fortement dilatés. *Les mêmes des intermédiaires* à peine dilatés.

♀ *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires* simplement ciliés en dessous. *Les* 2e à 4e *des antérieurs* subcyathiformes et légèrement dilatés. *Les mêmes des intermédiaires* simples ou non dilatés.

Long. 0m,009 (4 l.). — Larg. 0m,0035 (1 l. 2/3).

Corps oblong, assez brillant, revêtu d'une fine et courte pubescence flave, assez serrée.

Tête d'un tiers moins large que la partie antérieure du prothorax; densement et assez fortement ponctuée, avec le cou lisse ou presque

lisse; d'un roux testacé assez brillant; revêtue d'une pubescence fauve, assez courte, assez serrée et redressée, avec une longue soie rousse de chaque côté, près des yeux. *Front* peu convexe, offrant de chaque côté entre les antennes une impression arquée en dedans, assez prononcée et joignant la base de *l'espitome:* celui-ci assez fortement et subrugueusement ponctué, séparé du front par une suture fine, mais assez sensible, présentant de chaque côté de son bord antérieur une longue soie fauve. *Labre* peu convexe, presque lisse, d'un roux testacé ou ferrugineux, cilié à son bord apical de 6 longues soies flaves et brillantes. *Les autres parties de la bouche* d'un roux testacé avec l'extrémité des *mandibules* d'un noir de poix.

Yeux assez saillants, noirs.

Antennes filiformes, à peine aussi longues que la moitié du corps; entièrement rousses ou d'un roux testacé; finement et brièvement pubescentes, avec quelques cils plus longs, en dessus et en dessous, vers l'extrémité de chaque article.

Prothorax subcordiforme, subtransverse ou un peu moins long que large; plus étroit dans sa plus grande largeur que la base des élytres; circulairement et largement échancré au sommet, avec les angles antérieurs émoussés, mais assez saillants; subtronqué à la base; légèrement arrondi antérieurement sur les côtés, qui sont faiblement sinués en arrière, avec les angles postérieurs droits et plus ou moins prononcés; peu convexe sur le dos, et marqué sur sa ligne médiane d'un sillon canaliculé, fin, raccourci en avant et en arrière; transversalement subdéprimé à sa base où il offre de chaque côté une impression droite, oblongue et assez sentie; assez densement et assez fortement ponctué, avec la ponctuation un peu plus forte et un peu plus serrée dans les impressions; revêtu d'une fine pubescence fauve, assez serrée et presque droite, avec deux longs poils sur les côtés : l'un situé avant le milieu, l'autre vers les angles postérieurs; d'un vert foncé assez brillant, souvent bleuâtre, avec le fin rebord extérieur d'un roux testacé.

Écusson presque lisse, d'un noir assez brillant et submétallique.

Élytres oblongues, deux fois et demie aussi longues que le prothorax; légèrement arrondies vers les épaules, puis subparallèles sur les côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur, après lesquels elles se rétrécis-

sent un peu pour aller s'arrondir largement et obtusément au sommet; distinctement et individuellement sinuées avant l'angle sutural qui est un peu émoussé; peu convexes; offrant 9 stries assez fines, mais bien marquées, et le commencement d'une 10e entre la juxta-suturale et la 2e: ces stries un peu plus profondes vers le sommet et la 7e marquée d'un gros point enfoncé près de son extrémité, à la hauteur des sinus; avec les intervalles plans, couverts d'une ponctuation plus serrée et surtout beaucoup plus fine que celle du prothorax, et le submarginal avec une série de points grossiers, un peu plus écartés vers le milieu des côtés; revêtues d'une pubescence serrée, fauve, un peu couchée, un peu plus courte que celle de la tête et du prothorax; présentant sur les côtés des épaules un ou deux longs poils redressés et de même couleur; assez brillantes; bleuâtres avec le limbe extérieur et le premier tiers d'un roux testacé; ou bien, d'un roux testacé et parées d'une tache d'un bleu violacé, étendue jusqu'à la suture et occupant la majeure partie du disque, moins le tiers basilaire, et ordinairement peu tranchée dans son pourtour, de manière à se fondre insensiblement avec la couleur foncière. *Épaules* assez largement arrondies en dehors.

Dessous du corps obsolètement ponctué, un peu plus fortement sur les côtés de la poitrine; à peine pubescent; d'un noir brillant, parfois submétallique, avec le dessous de la tête, la partie antérieure et le sommet du prosternum, les hanches antérieures, l'extrémité des intermédiaires et postérieures, et le repli inférieur des élytres d'un roux testacé. *Tête du prosternum* offrant deux longs poils. *Métasternum* longitudinalement canaliculé sur sa ligne médiane. *Ventre* parsemé de quelques longs poils redressés.

Pieds d'un roux testacé assez brillant, ainsi que les trochanters, avec l'éperon des tibias antérieurs épais et d'un noir de poix; à peine pubescents. *Cuisses* assez épaisses, légèrement ciliées en dessous. *Tibias et tarses* hispido-sétosellés.

Patrie: l'Orient.

Obs. Cette espèce est facile à confondre avec le *Diachromus germanus* dont nous l'avions d'abord considérée comme une simple variété locale. Mais l'examen attentif de plusieurs échantillons nous y a fait découvrir des caractères spécifiques constants. En effet, la forme générale est pro-

portionnellement un peu plus étroite, et la couleur un peu plus brillante. La ponctuation de la tête et du prothorax est un peu plus grossière. Celui-ci est un peu moins court, moins rétréci en arrière, avec les côtés moins arrondis en avant et les angles antérieurs plus proéminents. Les élytres sont plus parallèles ou moins arrondies sur leurs côtés, et la tache dont elles sont parées est toujours moins nette sur ses bords, plus étendue et même quelquefois au point d'envahir presque toute la surface. Enfin, le dessous du corps présente aussi quelques différences quant à la coloration de quelques-unes de ses parties : ainsi, par exemple, la partie antérieure et la tête du prosternum sont d'un roux testacé, tandis que tout ce segment est noir dans le *Diachromus germanus.* Les hanches antérieures sont entièrement d'un roux testacé, et les intermédiaires et postérieures sont largement lavées de cette même couleur dans le *Diachromus exquisitus*, au lieu que toutes les hanches sont plus ou moins faiblement roussâtres à leur extrémité, seulement chez le *Diachromus germanus.*

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE

DU GENRE AULETES

Par MM. E. MULSANT et A. GODART.

Auletes Tessoni.

Subovalaire, d'un noir-bleuâtre brillant ; rostre court, déprimé ; antennes noires, insérées à la base du rostre ; prothorax transversal, fortement arrondi sur les côtés, densement ponctué ; élytres marquées d'une strie unique, juxta-suturale, rugueusement ponctuées.

Long. 0^m,003 (1 l. 1/3). — Larg. 0^m,0017 (3/4 l.).

Corps subovalaire, d'un noir bleuâtre brillant, couvert de poils blanchâtres, assez courts, peu serrés.

Tête verticale, glabre, ponctuée. *Rostre* de la longueur de la tête, déprimé, obsolètement chagriné. *Front* convexe, marqué de points plus gros que ceux des autres parties de la tête. *Vertex* assez convexe, ponctué, partagé dans son milieu par une strie assez profonde. *Antennes* fortes, insérées à la base du rostre, noires, pubescentes : la massue épaisse, acuminée. *Yeux* gros, très-saillants, arrondis, noirs.

Prothorax transversal, aussi large que long, fortement rétréci en avant et en arrière, très-arrondi sur les côtés, marqué d'une impression transversale, assez large, près du bord antérieur, rebordé à la base, convexe, fortement ponctué, couvert de poils blanchâtres courts et peu serrés.

Écusson subordiculaire, lisse.

Élytres deux fois et demie plus longues que le prothorax, plus larges que ce dernier à la base, épaules arrondies et saillantes ; subparallèles jusqu'aux deux tiers postérieurs de leur longueur, se rétrécissant insensiblement jusqu'au sommet où elles sont arrondies, finement rebordées latéralement, marquées d'une strie juxta-suturale, rugueusement ponctuées, couvertes d'une pubescence blanchâtre, peu serrée.

Dessous du corps assez convexe, obsolètement ponctué, garni de poils grisâtres.

Pieds allongés, pubescents. *Cuisses* renflées en leur milieu. *Jambes* antérieures longues. *Tarses* courts, le pénultième article dilaté.

Nous avons dédié cette espèce à M. le capitaine Tesson, qui l'a découverte dans les environs de Lyon, en battant des aunes (*Alnus incana*, de Candolle).

Elle se distingue facilement de ses congénères par sa taille plus ramassée, par son rostre plus court et plus épais, par ses antennes et ses pattes entièrement noires et par la ponctuation générale du corps beaucoup plus forte.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRE

DU GENRE ATHOUS

Par E. MULSANT et A. GODART

Présentée à la Société linnéenne de Lyon, le 8 juillet 1867.

Athous Chamboveti.

Noir, garni d'une pubescence cendrée, qui le fait paraître grisâtre. Tête marquée de points assez gros, déprimée sur le front; arête frontale renflée, échancrée dans son milieu, avancée sur l'épistome qui reste distinct; 2e article des antennes très-court, le 3e moins grand que le 4e. Prothorax présentant une ligne longitudinale raccourcie sur le disque, couvert d'une ponctuation serrée, moins forte que sur la tête. Écusson brièvement ovale, caréné longitudinalement sur le milieu. Élytres à stries canaliculées, ponctuées : les quatre dernières n'atteignant pas la base.

Long. $0^m,0105$ (4 l. 1/2). — Larg. $0^m,0025$ (1 l.).

Corps allongé ; noir, couvert d'une pubescence cendrée qui le fait paraître d'un noir grisâtre.

Tête déprimée sur le front, à crête frontale relevée, fortement échancrée dans son milieu, avancée au-dessus de l'épistome qui est perpendiculaire et reste bien distinct sur toute sa largeur; marquée de gros points serrés. *Mandibules* et *palpes* noirâtres.

Antennes prolongées jusqu'au 5e environ des élytres, pubescentes, noirâtres : 2e et 3e articles un peu plus étroits que les suivants : le 2e beaucoup plus court que le 3e : celui-ci un peu moins longs que le 4e.

Prothorax légèrement échancré au bord antérieur, d'un tiers environ plus long que large, plus étroit en devant, à angles postérieurs un peu obtus, médiocrement prolongés en arrière, les antérieurs déclives; couvert d'une ponctuation serrée, moins forte que celle de la tête; offrant une ligne médiane indistincte à ses extrémités; noté de deux fossettes de chaque côté de cette ligne : la première au tiers, et la deuxième aux trois quarts de sa longueur, et d'une forte dépression de chaque côté, placée entre les deux fossettes et touchant le bord extérieur.

Écusson brièvement ovale, ponctué, chargé d'une carène médiane, bien prononcée.

Élytres un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs, deux fois et demie plus longues que lui, très-légèrement rétrécies à leur extrémité, ayant chacune neuf stries canaliculées et fortement ponctuées, les quatre dernières n'atteignant pas la base. Intervalles plans, rugueusement et finement ponctués.

Dessous du corps noir : tous les segments de l'abdomen ornés d'une bordure flave; pubescent, assez fortement ponctué sur l'antépectus et pointillé sur le reste.

Pieds noirs avec l'extrémité des cuisses et les tarses d'un ferrugineux obscur ; 2e, 3e et 4e articles des tarses garnis en dessous d'une sorte de petite houpe de poils.

Patrie : Le Mont-Pilat.

Cette espèce doit prendre rang à côté de l'*Athous olbiensis;* elle s'en distingue par une taille plus avantageuse, par les fossettes du corselet; par les stries des élytres, et par leur septième intervalle qui n'est pas caréné comme dans cette dernière.

Elle a été découverte par M. Chambovet, entomophile de St-Étienne, à qui nous l'avons dédiée.

DESCRIPTION

DE

DEUX NOUVELLES ESPÈCES DE COLÉOPTÈRES

Par E. MULSANT et A. GODART.

Présentée à la Société linnéenne le 12 août 1867.

Coptocephala peregrina.

Testacée, subpubescente. Tête lisse avec deux impressions longitudinales entre les antennes et une petite strie sur la partie médiane. Yeux noirs. Prothorax transversal, creusé au milieu d'un sillon longitudinal, tronqué carrément à la base. Écusson en triangle allongé, pubescent. Élytres faiblement striées, ornées d'une bande noire en forme de chevron, à cheval sur la suture.

Var. *Élytres* sans taches.

Longueur $0^m,0078$ à $0^m,0090$ (3 à 4 l.) — Larg. 0030 (1 l. 1/2)

♂ Les trois premiers articles des tarses antérieurs fortement dilatés.

♀ Les trois premiers articles des tarses antérieurs simples.

Corps peu allongé, déprimé, testacé avec la tête et le prothorax rougeâtres.

Tête assez grande, près d'un tiers plus étroite que le prothorax, marquée entre les antennes de deux impressions obliques et d'une petite ligne qui les sépare.

Yeux noirs, arrondis, très-saillants.

Antennes de la longueur de la tête et du prothorax réunis; pubescentes, avec le 1er article oblong, épais; le 2e plus court, obconique; le 3e allongé; les 4e à 10e subégaux, obconiques; le dernier allongé, acuminé au bout.

Prothorax transversal, d'un tiers moins long que large, finement rebordé à la base, plus largement sur les côtés qui sont relevés en gouttière; échancré légèrement en avant, faiblemement arrondi sur les côtés avec les angles antérieurs saillants, infléchis et les postérieurs obtus; coupé carrément à la base, creusé au milieu d'un sillon longitudinal raccourci antérieurement; marqué de chaque côté de la base de deux impressions oblongues; assez brillant et lisse.

Écusson en triangle allongé, pubescent.

Élytres planes, en carré allongé, plus larges que le prothorax à la base, deux fois et demie environ plus longues que lui; munies latéralement d'un rebord qui s'efface un peu avant l'extrémité, qui est tronquée obliquement; à neuf stries imperceptibles; parées d'une bande noirâtre commune ayant la forme d'un chevron dont le sommet est sur la suture, située vers les deux tiers de leur longueur; intervalles presque plans, excepté les 2e et 4e qui sont visiblement relevés, marqués de très-petits points servant d'insertion à des poils très-courts, d'un fauve rougeâtre qui font paraître les élytres mates; quatre ou cinq gros points, très-distancés sur le huitième intervalle.

Dessous du corps lisse, d'un rouge testacé brillant. *Cuisses* sensiblement renflées. *Tibias* hispides sur leur arête : le pénultième article des tarses en cœur.

Cette espèce a été trouvée à Marseille, courant sur le port; elle aura été importée avec les arachides provenant de l'Égypte.

Aubéonymus notatus.

Ovale-oblong, convexe, noir, couvert de squammules gris-noirâtres. Rostre déprimé, arqué, fortement ponctué. Antennes assez longues et grêles. Tête et prothorax fortement ponctués. Élytres ponctuées-striées, marquées d'une tache transversale commune, d'un gris roussâtre, entourée d'un cercle noir. Pattes robustes : jambes armées d'un fort crochet à leur extrémité.

Longueur $0^m,008$ (3 1/2 l.) — Largeur $0^m,005$ (1 3/4 l.).

Corps ovale, oblong, convexe, noir.

Tête large, courte, convexe, rugueusement ponctuée. *Rostre* de la longueur de la tête et du prothorax réunis, arqué, déprimé, marqué de trois carènes longitudinales, fortement ponctué ; deux lignes de points beaucoup plus gros de chaque côté de la carène médiane.

Yeux latéraux, ovalaire, déprimés, noirs.

Antennes pubescentes, d'un roux ferrugineux ; scape atteignant le bord antérieur du prothorax ; funicule un peu plus long que le scape, à 1er et 2e article allongés, obconiques : le 1er plus épais et un peu plus long que le 2e : les 3e à 5e courts, ovalaires : 6e et 7e plus longs, subarrondis : massue ovale oblongue, subacuminée.

Prothorax un peu plus long que large, tronquée au sommet et prolongé en arrière à la base, faiblement arrondi sur les côtés, lobé derrière les yeux ; d'un noir de poix ; ruguleusement ponctué et paré de squamules grisâtres.

Écusson petit, triangulaire, couvert d'un duvet grisâtre.

Élytres oblongues, deux fois plus longues que le prothorax, plus larges que ce dernier à la base ; *Épaules* proéminentes ; faiblement arrondies sur les côtés et assez brusquement rétréci en arrière ; garnies de squammules piliformes, grisâtres; parées de petites taches, composées de squammules ovalaires, d'un gris noirâtre, disposées longitudinalement sur les intervalles et d'une tache commune, transversale, d'un gris roussâtre, entourée d'un cercle noir, située vers les deux tiers de la longueur et s'étendant de chaque côté depuis la suture jusqu'au troisième intervalle, marquées de stries profondes assez fortement ponctuées ; intervalles larges, convexes.

Dessous du corps subdéprimé, noirâtre, rugueusement ponctué.

Pattes robustes, garnies d'une pubescence épaisse; d'un brun ferrugineux. *Cuisses* courtes, fortement renflées après leur milieu, ponctuées sur toute leur surface. *Tibias* chagrinés et rugueusement ponctués; armés d'un fort crochet à leur extrémité. *Tarses* courts, garnis en dessous d'une brosse de poils grisâtres.

Patrie : Les environs de Magenta (Italie).

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX



Séance du 14 janvier 1867. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Mulsant fait part à la Compagnie de la perte qu'elle a faite en la personne de M. Maurel, décédé le 13 janvier 1867 ; il rappelle les excellentes qualités qui distinguaient cet homme de bien, et fait connaître les justes motifs de regrets dont sa mémoire reste honorée.

M. le Président donne ensuite quelques détails sur les visites officielles du jour de l'an, et annonce à la Société que M. le Sénateur préfet du Rhône a fait espérer une subvention municipale pour favoriser la formation de dessinateurs pour les objets d'histoire naturelle.

La Société, sur la proposition de M. le Président, fixe le dîner annuel au lundi 28 courant.

M. le docteur Jutet parle des observations dignes d'intérêt faites par M. Lereboulet, sur les ravages occasionnés dans nos départements du Nord-Est par les larves des Baradies, coléoptères de la tribu des Porte-Bec. Ces larves s'attaquent surtout aux colzas.

M. Mulsant rappelle à ce sujet que dans les départements qui nous environnent des espèces de Nitidulaires font souvent un tort si considérable à ces Crucifères, qu'elles en ont fait abandonner la culture dans certains cantons.

M. Jutet expose les principales bases d'une classification nouvelle des fougères, par M. Fée. Le célèbre botaniste fonde la distribution des genres sur les caractères de l'anneau. On comprend, d'ailleurs, qu'il ne s'agit ici que d'une description plus rigoureuse des genres et espèces : l'anneau ne constituant pas un organe assez important pour modifier la classification des familles.

M. Jutet expose encore la nouvelle théorie de la formation de la glace, proposée par M. Engelhardt. Suivant cet auteur, la glace se forme au fond des eaux, derrière les obstacles naturels ou artificiels qui, en s'opposant à la force du courant, créent un remous ou un arrêt local de la vitesse. Puis, en vertu de sa légèreté spécifique, la glace monte à la surface, où elle est entraînée par le courant.

La séance est terminée par une lecture des plus intéressantes, faite par M. Hoffet, sur les mœurs des pigeons. L'auteur a résumé dans ce travail le résultat de dix années d'observations. Des détails instructifs et une forme piquante dans le récit méritent à l'honorable lecteur d'unanimes félicitations.

M. Millière présente une nouvelle étude sur les chenilles et lépidoptères inédits, accompagnée des magnifiques dessins dus au pinceau de l'auteur. — Renvoi à la commission de publication.

Sont admis comme membres de la Compagnie : MM. Thivel (Antoine), de Tarare ; — Robin (Léopold), adjoint à M. le maire du 1er arrondissement et banquier, — Genevet (Antoine), de Lyon.

Séance du 11 *février* 1867. — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu et approuvé.

M. le Président rend compte du dîner annuel, qui a eu lieu le 28 janvier. Cette réunion a prouvé que l'amour de la science n'excluait pas la gaîté.

M. Mulsant donne communication d'une lettre adressée par une nouvelle Société, fondée à Toulouse, dans l'intérêt des sciences naturelles. Notre Compagnie attendra de connaître les publications de ce nouveau corps savant pour l'échange réciproque de nos publications.

M. Debat fait connaître un travail relatif à la classification des Éponges dans la mer Caraïbe. L'auteur a fait précéder la description des espèces de quelques considérations générales sur la naissance et l'organisation des éponges. Cette partie, la plus intéressante de ce travail, montre que la science n'a pas encore dit son dernier mot sur la production de ces animaux inférieurs.

M. Debat fait connaître un travail de M. Musset relatif à une fonction physiologique découverte dans les feuilles de la *Colocasia esculenta* (Schot.). Pendant la nuit, ces feuilles sécrètent une notable quantité d'eau; cette sécrétion a lieu par l'intermédiaire des stomates modifiés et d'un système vasculaire spécial, aboutissant à ces ouvertures. Elle aurait pour but, suivant l'auteur, de débarrasser les sucs nourriciers de la plante de l'excès d'eau qui s'y trouve accumulée par suite d'une végétation hâtive. Les stomates et les vaisseaux qui constituent l'organe sécrétoire seraient les analogues des organes destinés, chez les animaux, à éliminer du sang les matières qui doivent être rejetées.

M. Debat entre encore dans quelques détails au sujet d'un mémoire de M. Clos, sur la feuille florale et sur l'anthère. Les botanistes sont, en général, d'accord pour voir dans l'étamine une feuille modifiée. Mais, tandis que les uns admettent que le filet représente la nervure médiane, d'autres n'y voient qu'un pétiole : les anthères seules et le connatif constitueraient la feuille transformée. L'auteur se sépare de ces deux opinions, et voit dans les anthères un organe nouveau surajouté à la feuille. Cette hypothèse n'est point encore assez solidement établie pour être admise par tous les botanistes.

M. Jutet fait connaître les expériences intéressantes faites par M. Pouchet sur la congélation des animaux. Suivant ces observations, un froid intense attire les globules du sang, contracte les capillaires, au point de rendre impossible la circulation des globules. Par là sont expliqués plusieurs phénomènes dont on ne pouvait se rendre compte.

Un de nos botanistes, M. Fourreau, fait part de la découverte

d'une espèce de plante trouvée par lui sur les rochers des environs de Vienne (Isère), la *Gagea saxatilis*, plante nouvelle pour la Flore lyonnaise.

Sont admis comme membres de la Compagnie : MM. Moyret (Marius), chimiste à Vaise ; — Bonnamour (Jean-François), négociant à Lyon.

—

Séance du 11 *mars* 1867. — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la séance précédente et lu et approuvé. M. le Président donne communication d'une circulaire ministérielle relative à la distribution des récompenses aux sociétés savantes. Cette cérémonie aura lieu à la Sorbonne le 27 avril, et sera précédée de lectures faites les 23, 24, 25 et 26 avril.

Les membres désireux d'y représenter la Société devront se faire inscrire avant le 5 avril. Plusieurs membres prient M. le Président d'enregistrer leurs noms dès à présent : ce sont MM. Perroud, Paul Eymard, Bachelet, Gervais, Hoffet, Beckensteiner.

M. Mulsant, sur la prière de l'inventeur, fait placer sous les yeux des membres un appareil destiné à empêcher aux cheminées de fumer. L'examen de cet objet ne rentrant pas dans le cadre des travaux de la Société, il ne peut pas être fait de rapport sur cette invention.

M. Hedde lit un mémoire dans lequel il rappelle le résumé de la faune paléontologique, dont M. Jourdan a donné le tableau dans l'une de ses conférences, et essaie d'en faire autant pour la flore des temps anciens, d'après les travaux les plus modernes. Dans ce but, il analyse un mémoire de M. Oswald Heer, lu dans une séance publique à Zurich, le 25 janvier dernier. Suivant ce savant, la région de notre globe comprise entre le pôle et le cercle arctique, rappelle d'une manière étonnante, par sa flore actuelle, celle qu'on retrouve dans nos Alpes, à 2,800 mètres de hauteur. Les forêts disparaissent, pour faire place à des buissons rabougris et isolés. Les essences appartiennent aux conifères, aux bouleaux et aux peupliers. Ces espèces ligneuses disparaissent à leur tour et la flore n'est plus représentée que par quelques

végétaux herbacés alpestres, tels que les *Draba Johannis*, *Ranunculus glacialis*, *Saxifraga oppositifolia*, etc.

La similitude qui existe aujourd'hui entre la flore polaire et celle des parties élevées de nos Alpes est-elle la même si l'on étudie les végétaux fossiles ? Les découvertes les plus récentes établissent que la flore paléontologique des régions polaires était analogue à celle de nos plaines : vers le 45e degré de latitude, durant la période miocène. Les chênes verts, les pins, les ifs, les salisburia y abondent : on y retrouve en abondance des hêtres, des noisetiers, des platanes, des noyers, etc. Durant le système de la molasse, la température des pôles était donc beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui. Faut-il en conclure, comme on l'a prétendu, que l'axe terrestre a subi une inclinaison ? Cette hypothèse semble contredite par ce fait que les faunes et les flores des contrées équatoriales sont aujourd'hui les mêmes que dans la période miocène. Ne serait-il pas plus rationnel d'admettre que, dans son mouvement dans l'espace, le système solaire a subi des alternatives de chaud et de froid ? Les régions célestes posséderaient-elles des températures différentes ? Et ne serait-ce pas dans ces variations qu'il faudrait chercher la raison des différences observées dans la flore miocène, comparativement à la flore actuelle ?

Cette lecture provoque une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part. M. Mulsant dit que plusieurs géologues ont cherché à expliquer la douceur de la température des régions polaires à l'époque des terrains tertiaires moyens, par l'existence d'un grand nombre de fumaroles, qui pendant le jour augmentaient la somme de chaleur, et formaient pendant la nuit, au-dessus de la terre, un rideau qui empêchait le rayonnement nocturne. M. Debat cite à l'appui de la théorie exposée par M. Hedde les opinions des géologues relatives à l'extension des glaciers alpins. Ces neiges congelées, dans une période qui semble avoir précédé de peu de temps l'apparition de l'homme sur la terre, descendaient jusque dans le fond des bassins arrosés aujourd'hui par le Rhône et divers autres fleuves. Les blocs erratiques attestent leur puissance et jalonnent leur passage. Ce transport des blocs erratiques par les glaciers, réplique M. Mulsant, n'est pas admis par tous les savants modernes. Quelques-uns l'attribuent à des débâcles de

lacs alpins; d'autres, comme feu M. de Buch, font intervenir des torrents boueux doués d'une grande vitesse. Sans nier l'influence de ces divers phénomènes, on peut croire, dit M. Debat, que de nos jours Léopold de Buch n'eût point contesté l'importance des travaux modernes sur le rôle des glaciers. Reconnaissons toutefois que la science n'a pas dit encore son dernier mot sur cette importante question.

M. Mulsant lit un travail sur les Coléoptères de la Tribu des Scuticolles. Renvoi à la commission d'impression.

Sont admis comme membres de la Compagnie : MM. Pignatel, Louis Guérin, le comte Septime des Garets, Léon Olphe-Galliard.

—

Séance du 8 avril 1867. — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté. M. Paul Eymard, dans un mémoire dont il donne lecture, cherche à combattre certaines opinions accréditées à notre époque. On est assez généralement porté à demander, au nom des intérêts de l'agriculture, la prohibition de la chasse aux petits oiseaux de passage, et spécialement de la chasse au filet, qui, de tous les procédés employés, est le plus destructeur. L'honorable membre regrette qu'en vue d'un avantage très-contestable, on arrête l'essor d'une industrie qui nous fournit un aliment recherché et constitue le gagne-pain de nombreuses familles. Il demande en conséquence, à la Société de vouloir bien faire valoir ces considérations auprès de l'administration, à l'effet d'obtenir la suspension de toute entrave de ce genre de chasse.

La complexité des questions soulevées par ce mémoire ne permet pas de le discuter dans ce moment; son examen est renvoyé à la prochaine séance, pour donner à chacun le temps d'emettre un avis motivé. Toutefois, les mèmbres présents sont unanimes à reconnaître que le côté scientifique de la question est seul de leur ressort, et que la Société sortirait de son rôle en plaidant devant l'administration la cause des chasseurs.

M. Debat lit le commencement d'un travail sur les périodes géologiques glacières. La fin de cette lecture est renvoyée à la séance de mai.

Sont admis au nombre des membres de la Compagnie : MM. Henri Schneider, directeur du Creusot ; d'Avenas ; Victor Caquet-Vauzelles.

—

Séance du 13 *mai* 1867 — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le docteur Schiodte, conservateur du Muséum de Copenhague, assiste à la séance.

L'honorable savant informe la Société qu'il s'occupe d'un travail important sur les larves des coléoptères. La Société se félicite à l'avance de l'apparition de cet ouvrage sorti de la plume d'un zoologiste qui s'est déjà acquis des droits si réels à la reconnaissance des amis des sciences naturelles.

M. Mulsant entre dans quelques détails sur l'établissement des universités en Allemagne et dans le nord de l'Europe, et fait ressortir les avantages dont jouissent, comparativement à ceux de France, les professeurs attachés à ces écoles d'enseignement.

M. le Président rend compte des particularités les plus remarquables des diverses séances tenues à la Sorbonne et des sujets les plus intéressants traités dans la section des sciences naturelles.

La Société linnéenne, dont les travaux ont été jusqu'à ce jour si honorablement appréciés, n'a obtenu aucune mention, non sans doute qu'elle se soit montrée d'une activité moins grande qu'auparavant, mais il est équitable que les distinctions soient réparties entre les diverses Compagnies qui se distinguent par leurs travaux.

M. Debat donne lecture de la suite de son travail sur l'époque glacière. Suivant lui, postérieurement à l'époque miocène, les deux hémisphères de notre globe ont été couverts par un vaste dépôt de glaces. Une période de chaleur a succédé à ce refroidissement, c'est l'époque dans laquelle apparurent les grands mammifères et les carnassiers chargés de leur faire la guerre. Une seconde période de froid fit disparaître la plus grande partie de la faune et de la flore de cette époque. Cette période est caractérisée par l'extension des glaciers spé-

ciaux aux massifs montagneux. L'auteur de ce travail expose, en terminant, quelques-unes des hypothèses admises pour expliquer ces alternatives de chaleur et de froid.

A la suite de cette lecture, M. Mulsant présente quelques observations. L'apparition de l'homme, a-t-il dit, a eu lieu, quand la Providence avait tout préparé pour son existence. L'état d'infériorité attribué aux hommes qui étaient réduits à se servir d'instruments de silex ou même de bronze provenait d'une dégénérescence du type, sorti des mains de Dieu, parce que ces hommes livrés tout entiers aux occupations destinées à satisfaire les besoins matériels de la vie, avaient négligé d'exercer leur intelligence et d'appeler vers l'organe matériel de celle-ci, c'est-à-dire vers le cerveau, le fluide sanguin chargé d'exciter et de nourrir cet organe.

L'ordre du jour appelle la fixation de la fête champêtre. La Société choisit Saint-Vallier (Drôme) pour lieu de l'excursion et fixe celle-ci au dimanche 26 mai.

M. Allard rappelle à ce sujet qu'une Société s'est organisée à Paris pour faire de fréquentes excursions aux environs de la capitale. Il engage la Société à prendre l'initiative d'une semblable mesure très-propre à développer le goût des sciences naturelles. Les membres présents applaudissent à cette proposition ; il est décidé qu'on étudiera les moyens les plus propres à obtenir le résultat désiré.

Est admis au nombre des membres de la Compagnie : M. Benier.

—

Séance du 17 *juin* 1867. — Présidence de M. Hoffet.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai est lu et adopté.

M. Hoffet, en l'absence de MM. Mulsant et Perroud, occupe le fauteuil.

M. Allard rend compte de l'excursion champêtre qui a eu lieu à Saint-Vallier. La localité choisie est remarquable au point de vue du pittoresque ; mais pour cette contrée déjà un peu méridionale, l'époque était déjà tardive. Les prés, étaient dépouillés des herbes qui leur donnaient quelque temps auparavant un aspect si gracieux et offraient, par consé-

quent, peu de richesses aux entomologistes. La flore des bois avait perdu une partie de sa richesse. La journée était très-belle; la chaleur rappelait celle des mois de juillet ou d'août; la fête s'est terminée par un de ces gais repas, dans lesquels semblent se resserrer les liens de confraternité qui unissent tous les membres de la Compagnie.

A une époque moins avancée, les collecteurs trouveraient, à Saint-Vallier, l'occasion d'être richement récompensés de leurs peines.

M. Hoffet signale la découverte faite dans le nord de l'Europe d'une espèce nouvelle de cygne (*Cycnus flavus*). Il donne quelques détails sur une épidémie rabique qui a fait des ravages à Brême, et sur la pisciculture dans les environs de Riga.

M. Debat lit, au nom de M. Mulsant, un travail sur les oiseaux de la famille des Rubiettes; fragment détaché des Lettres sur l'Ornithologie, que l'auteur se propose de livrer bientôt à l'impression.

M. Hedde achève la lecture de son travail sur les variations de température du globe pendant la période paléozoïque.

M. le comte de Laporte a publié sur le même sujet un mémoire divisé en trois parties: 1° Notions anciennes sur l'état successif de la température, 2° Notions récentes, 3° Conclusion.

L'étude de la flore démontre qu'aux époques géologiques les plus reculées, les végétaux appartenaient tous aux cryptogames vasculaires et aux gymnospermes. Quelques monocotyléonées apparaissent dans la période secondaire; mais il faut aller jusqu'à la période tertiaire pour voir se reproduire les dicotyledonées. Si l'on recherche dans quelles conditions de température ces végétations anciennes ont dû se paraître, il sera facile de se convaincre que le climat était chaud et humide; il n'offrait pas surtout les variations de température qui caractérisent aujourd'hui nos diverses latitudes des pôles à l'équateur. La différence de chaleur était presque insensible entre les limites extrêmes. La flore des contrées polaires, à l'époque miocène, rappelle celle des contrées tropicales de nos jours. Pendant la période carbonifère, la température, également assez uniforme, semble avoir été moins forte, peut-être en raison de l'humidité dont l'air était chargé.

On est donc obligé, pour conclure de tous les faits observés, qu'il faut expliquer la température élevée de ces périodes anciennes autrement que par des causes locales.

Un phénomène qui s'est étendu sur toute la surface du globe a une cause générale. M. Hedde croit devoir l'attribuer au déplacement du système solaire dans l'espace. Cette hypothèse a en sa faveur et contre elle de nombreux arguments, qu'il est inutile de reproduire.

Cette lecture donne lieu à une discussion intéressante, après laquelle l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

—

Séance du 8 juillet 1867. — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté,

M. le Président donne lecture d'une série de questions mises au concours par la Société royale du Danemarck. Plusieurs de ces questions intéressent les botanistes.

M. Mignot fait hommage à la Société des premières livraisons de la Flore lyonnaise, qu'il publie avec le concours de M. l'abbé Cariot.

M. Debat rend compte d'un travail de M. le docteur Louis Lortet, sur la *Pruisia commutata*. Dans cette étude consciencieuse, l'auteur a décrit très-minutieusement les divers organes de cette jolie Marchantiacée. Ce mémoire, dans sa partie la plus originale et la plus intéressante, indique une série d'expériences tentées pour la première fois par l'auteur pour mettre hors de doute le rôle des organes de reproduction, et spécialement celui des Anthérides.

La Société félicite M. Lortet du résultat obtenu par ces recherches délicates, et l'engage à poursuivre ces intéressantes études.

M. Mulsant présente en son nom et en celui de M. Godard, la description d'une espèce nouvelle de coléoptère de la famille des Elatérides, et du genre *Athous*. Renvoi à la commission de publication.

M. Mulsant fait ensuite une lecture sur les Canards, extraite de l'ouvrage sur les oiseaux dont il fait espérer bientôt la publication.

Après cette lecture, que le charme du style a su rendre attachante, la séance est levée.

—

Séance du 12 août 1867. — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu et adopté.

M. Hedde lit un travail sur les Cigales; il démontre, dans un résumé historique, la popularité dont ces insectes ont joui chez presque tous les peuples, soit de l'antiquité, soit des temps modernes, par rapport à leur chant bruyant.

Ce préambule le conduit à parler des espèces propres à la Chine, qu'il a eu l'occasion de connaître pendant son séjour dans le Céleste-Empire. Ces espèces sont remarquables par la richesse de leurs couleurs et par le développement de la taille. Mais la faune de ces vastes contrées est encore trop peu connue pour qu'on puisse se flatter d'avoir décrit les divers Hémiptères de ce genre qui vivent dans ce pays. De nouvelles observations grossiront sans doute beaucoup le catalogue de ces insectes.

Cette lecture, en partie littéraire, en partie scientifique, provoque une discussion qui fait naître la question suivante : Est-il possible d'attirer les oiseaux et les insectes en imitant leur cri ? Pour divers oiseaux on peut répondre par l'affirmative. A l'époque des amours, les mâles accourent souvent aux sons trompeurs qui reproduisent le chant de leur compagne, et tout le monde sait que l'imitation du cri de la chouette fait le succès de la chasse à la pipée. Quant aux insectes, on n'a pas des expériences encore assez convaincantes pour résoudre la question.

M. Allard fait passer sous les yeux des membres la première livraison de l'Herbier de la France, publié par MM. Cusin et Ansbergue. Les éditeurs de cet ouvrage (dont le procédé, est dû au dernier de ces auteurs) vont rendre un véritable service aux botanistes par cette précieuse publication. La Société ne peut qu'applaudir à l'idée qui a présidé à leur œuvre, et fait des vœux pour qu'elle soit conduite à bonne fin.

M. Beckensteiner annonce que l'on a enfin découvert le moyen de dissoudre l'or dans un liquide autre que l'eau régale. La solution cons-

tituerait l'or potable des anciens alchimistes; il serait appelé à un rôle important dans la thérapeutique. L'honorable membre promet de donner plus tard des détails plus complets sur cette découverte.

M. Mulsant présente la description de deux coléoptères nouveaux, travail fait en commun avec M. Godart. Renvoi à la commission de publication.

M. le Président rappelle, qu'aux termes du règlement, les réunions sont suspendues jusqu'au mois de novembre. Tous les membres se souhaitent mutuellement d'heureuses vacances. La séance est levée.

—

Séance du 11 novembre 1867. — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la séance du 12 août est lu et adopté.

M. Mulsant, dans une Lettre, faisant partie d'un voyage au Mont-Pilat, qu'il se propose de publier bientôt, donne la description des travaux faits pour fournir des eaux potables à la ville de Saint-Etienne, et celle du barrage magnifique établi dans la vallée du Furens. L'auteur rappelle les tentatives faites à diverses époques pour faire jouir de ce bienfait la ville devenue aujourd'hui le chef-lieu du département de la Loire, donne une idée des travaux commencés en 1861 sous la direction de M. l'ingénieur de Montgolfier, et qui ont été couronnés par la bénédiction solennelle qui a eu lieu le 28 octobre 1866.

M. Hedde obtient la parole pour rectifier quelques points de détails dans la partie historique du récit fait par M. Mulsant. Ce dernier remercie l'honorable membre, et promet de mettre à profit ses observations, pour rendre justice à chacun.

M. Mulsant annonce qu'il fera remettre prochainement aux divers membres de la Compagnie un exemplaire du travail de Du Choul sur le Mont-Pilat, dont il donne une nouvelle édition, accompagnée d'une traduction et de quelques notes. Cette édition, remarquable par son luxe typographique, exclusivement réservée aux membres de la Société linnéenne, ne sera pas mise en vente.

M. Allard rappelle à la Société qu'elle avait à se prononcer sur la

question soulevée par M. Eymard, sur la chasse aux oiseaux de passage. Les membres de la Compagnie admettent en majorité qu'il faut établir une juste distinction entre les oiseaux de passage, qui souvent sont nuisibles par leur nombre, et les petits oiseaux chanteurs de nos campagnes. La diminution de ceux-ci paraît tenir à la diminution des bois, à la multiplication des habitations rurales, et par suite à celle des chats, à la destruction des nids par les enfants.

M. Mulsant présente la description de deux nouvelles espèces de coléoptères du genre *Alphitobius*, travail fait en commun avec M. Godart. Renvoi à la commission de publication.

Sont nommés membres de la Compagnie : MM. Fournier (Alexandre) et Sandrier (Lucien).

La séance est levée.

—

Séance du 9 décembre 1867. — Présidence de M. Mulsant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement des membres du Bureau. M. Chaurand, trésorier, devenu président de la Société d'agriculture, ayant donné sa démission, est remplacé par M. Guichard ; tous les autres membres sont réélus à l'unanimité.

M. Benjamins, médecin militaire au service de la Hollande, dans les possessions asiatiques de ce royaume, introduit par M. Hedde, donne un grand nombre de renseignements pleins d'intérêt sur l'île de Bornéo, où il a séjourné pendant dix ans. Les parties intérieures de cette grande île sont encore entièrement inconnues. Elles sont habitées par les populations indigènes, que les Européens tendent chaque jour à refouler. La flore y offre une richesse remarquable, à côté des végétaux utiles, tels que le maïs, le riz, le cocotier, le bananier, l'arbre à pain, l'ananas, etc. ; le sol produit l'upas, plante toxique, dont le suc laiteux doit à la strychnine ses redoutables propriétés.

Bornéo possède environ 40 volcans ; on leur doit, dans la célèbre *Vallée-du-Poison*, ce flux de gaz acide carbonique qui donne la mort à tous les animaux qui s'engagent dans ce lieu léthifère.

Les minéralogistes devraient trouver à Bornéo de nombreuses richesses; mais il faudrait pour cela pénétrer dans les contrées montagneuses du centre, et le littoral en est séparé par des marécages dangereux, exposant à des fièvres rapidement mortelles, et par les forêts épaisses dans lesquelles le tigre royal ne craint pas d'attaquer l'homme, quand il peut le prendre par derrière.

M. Benjamins donne encore quelques détails sur les oiseaux de paradis, particuliers à l'île des Papous. Leur nourriture consiste principalement en maïs. Leur vol est assez lourd; mais en raison des longues plumes qui font leur ornement, ils ne se posent jamais au milieu des arbres, où ces panaches gracieux pourraient s'accrocher, et choisissent toujours le sommet des grands végétaux. Ils cachent leur nids dans les rochers presque inaccessibles.

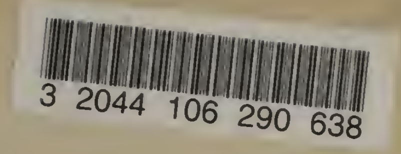
M. le Président remercie M. Benjamins de l'intérêt qu'il a donné à cette séance par ses récits, dont nous ne pouvons donner qu'un extrait fort incomplet.

Sont admis comme membres de la Société : MM. le docteur Monin, Roux (André), Ribollet (Joseph), Rampon (Laurent), Benjamins (Edouard).

M. le Président invite MM. les membres de la Compagnie à vouloir bien se réunir dans la salle de la Société pour les visites du jour de l'an.

La séance est levée.




3 2044 106 290 638

